A 537715

Digitized by Google

RELIURES EN TOUS GENRES
BRISSE-LEQUEN
Rue des Cordeliers, 17
AMIENS
DORURE SUR TRANCHE & SUR SOIE

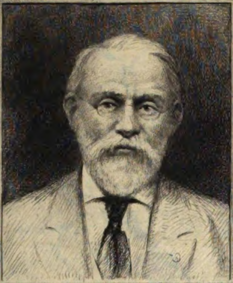

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.P581
S8

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME XV.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

PARIS,

Librairie de J.-B. DUMOULIN, 13, Quai des Augustins.

AMIENS,

Imprimerie Ve HERMENT, place Périgord, 3.

—

1858.

DISCOURS

SUR

L'IMPORTANCE DES ÉTUDES HAGIOLOGIQUES,

PRONONCÉ PAR M. A. BREUIL, PRÉSIDENT,

Dans la Séance publique du 12 Juillet 1857.

MESSIEURS,

Il n'est pas rare de voir dans les livres et les journaux l'Incrédulité tourner en dérision la vie des saints et afficher le plus profond dédain pour l'Hagiographie. Cette sorte de critique railleuse et superficielle n'est pas la plus redoutable. Il en existe une autre qui offre bien plus de dangers. C'est la critique de ces écrivains, prétendus sérieux, qui, substituant les faibles lumières de la raison humaine aux enseignements de la Foi, ne veulent voir dans les faits évangéliques que des allégories et dans les légendes des saints que des romans plus ou moins mal construits sur le modèle de la vie de Jésus. Mais, en compensation du mal produit par l'exégèse rationaliste, il

s'est manifesté depuis plusieurs années dans la presse orthodoxe un retour consolant vers les études hagiographiques. Au nombre des publications les plus remarquables on doit citer la *Vie de saint Dominique* et celle de *sainte Élisabeth de Hongrie*, dues aux plumes les plus éloquentes de notre siècle, la *Vie de saint Léger* par dom Pitra, celle de *sainte Cécile* par dom Guéranger; l'*Année liturgique* de ce dernier, où le Propre des saints tient une place si considérable; le savant livre de l'abbé Faillon, intitulé : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée.* Qualités de style, discussion nerveuse et approfondie, rien ne manque à ces divers ouvrages. Les écrivains détracteurs des saints fussent-ils en plus grand nombre que leurs apologistes, il est incontestable que la supériorité du talent et de la science resterait à ceux-ci. Des livres venus de l'étranger ont aussi favorisé le mouvement auquel nous applaudissons. L'allemand Gœrres, dans son vaste ouvrage intitulé *la Mystique*, traduit en français depuis quelques années, a examiné et résolu relativement aux saints des questions de physiologie dignes d'occuper l'attention des hommes versés dans cette partie de la science médicale. En Angleterre, une femme qui possède le double talent d'écrivain et de dessinateur, a étudié, en visitant tous les musées de l'Europe, les œuvres d'art inspirées par les légendes des saints. Quoique protestante, M.[rs] Jameson ne se laisse guider ni par l'esprit de secte, ni par ce rationalisme dénigrant auquel cèdent trop souvent ses coréligionnaires. Femme à la raison droite, au cœur religieux et sensible, elle reproduit

les légendes avec une scrupuleuse fidélité. En voyant son respect, sa vive admiration pour les héros chrétiens dont elle raconte la vie, souvent le lecteur se prend à douter qu'elle n'appartienne pas à l'église orthodoxe.

Lorsqu'on parcourt son livre, si bien nommé par une Revue française la *Légende dorée des artistes,* et dans lequel tant d'aperçus variés concourent à l'éclaircissement des questions d'art, on est frappé de l'inépuisable richesse des matériaux qui s'offrent aux investigations hagiologiques. Si un archéologue, à la fois catholique sincère et habile écrivain, réunissait dans une suite de monographies consacrées aux principaux noms du calendrier tous les détails intéressant la liturgie, l'histoire, la littérature, les arts ; si, en outre, il prenait soin d'y joindre les traditions et les coutumes populaires qui se rattachent au culte des saints, j'affirme qu'il produirait un ouvrage éminemment curieux et instructif. Je vais essayer, Messieurs, de vous faire partager ma conviction. Démontrer l'importance et l'intérêt des études hagiologiques, tel est le but que je me propose.

Pour ne pas m'égarer dans un champ si vaste, surtout lorsque je ne puis disposer que de courts instants, j'appellerai votre attention non pas sur quelques saints choisis dans l'ensemble du calendrier, mais sur une suite de saints appartenant à une phase spéciale de l'année. Je les prendrai dans la période même qui ouvre le cycle ecclésiastique, et qui, sous le nom d'Avent, sert de préparation à la fête de Noël.

Saint André commence quelquefois cette période, dans laquelle se distinguent saint François Xavier, saint Pierre

Chrysologue, sainte Barbe, saint Nicolas, saint Ambroise, sainte Eulalie, saint Damase, sainte Lucie, saint Eusèbe et saint Thomas. Tous ces noms vénérables ne se sont pas arrangés, groupés par un simple hasard dans le calendrier ecclésiastique. Un sens profond s'attache à la place qu'ils y occupent. « Si nous voulons, dit le Père dom » Guéranger (1) envisager avec les yeux de la foi le ca- » lendrier catholique, nous ne manquerons pas d'aper- » cevoir les rapports secrets qui unissent les fêtes des » saints avec les diverses saisons spirituelles dans les- » quelles elles sont pour ainsi dire enchâssées. La fête » des saints se célèbre ordinairement au jour même de » leur mort, en d'autres termes au jour même où ils » sont entrés dans la gloire. Or, ce jour a été nécessai- » rement choisi de manière à s'harmoniser avec un en- » semble surnaturel par cette souveraine sagesse qui » nous a révélé que *pas un cheveu ne tombe de nos têtes* » *sans une permission divine.* »

Qu'est-ce que saint André, dont la fête termine chaque année le cycle catholique qui s'achève, ou brille en tête de celui qui recommence? c'est l'apôtre de la croix, « et, certes, il était juste, dit encore le même auteur, » que dans l'année chrétienne tout commençât et finît » par la croix. » Examinons maintenant les titres des autres héros chrétiens placés sur la route qui conduit à la crèche du Verbe fait chair. Saint François Xavier, le grand apôtre des Indes et du Japon, représente auprès de l'Enfant-Dieu le second apostolat, de même que saint

(1) L'Avent liturgique, p. 265.

André et saint Thomas représentent le premier. Saint Nicolas, d'ailleurs si populaire comme protecteur de l'enfance, fut l'un des trois cent dix-huit évêques qui, au concile de Nicée, condamnèrent l'hérésie arienne et proclamèrent le Verbe consubstantiel au Père. Saint Ambroise, l'une des quatre lumières de l'Église latine, se montra lui-même contre les Ariens l'intrépide champion de la divinité du Rédempteur et fut assez heureux pour en ramener un grand nombre à la foi. Ce sont encore d'illustres confesseurs de la divinité du Verbe incarné, de dignes introducteurs auprès de l'Homme-Dieu qui va naître, ce pape saint Damase qui condamna les actes du concile arien de Rimini ; ce saint Eusèbe, évêque de Verceil, auquel sa lutte contre l'arianisme valut l'exil, les persécutions et les tourments ; ce saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, célèbre par son éloquence d'or et ses écrits dirigés contre l'hérésie d'Eutychès, non moins dangereuse que celle d'Arius, non moins injurieuse pour le Messie.

Un apôtre commence la carrière de l'Avent, un apôtre la termine : c'est saint Thomas, dont la fête précède de quatre jours seulement celle de Noël. Saint Thomas, l'apôtre des Indes, qui expia ses doutes d'un jour par l'ardeur de sa foi et par son sanglant martyre, occupe près de la crèche une place privilégiée. Ce voisinage glorieux, ai-je besoin de le dire, forme un contraste frappant avec son ancienne incrédulité ; aucun saint ne pouvait annoncer avec une force plus persuasive le Sauveur qui va naître, le soleil de justice qui va briller.

Ce *soleil de justice*, ce *divin Orient*, cette *splendeur de la lumière éternelle*, une sainte l'annonce aussi par son

nom qui signifie *lumière*. C'est sainte Lucie, la vierge de Syracuse, l'honneur de la Sicile, dont la fête est célébrée le 13 décembre. Il s'en faut beaucoup, Messieurs, que j'aie tout dit sur les rapports des fêtes des saints de l'Avent avec la grande solennité de Noël ; mais quelque courtes qu'aient été mes observations, elles ont sans doute suffi pour vous faire comprendre ce que j'appellerai les *harmonies* du calendrier. Nulle étude n'est plus poétiquement belle, et j'ose promettre à ceux qui voudront s'y livrer les plus curieuses découvertes.

Que peu de personnes connaissent les relations mystiques dont je viens de parler, cela se conçoit ; mais on a lieu d'être surpris que la vie des saints soit généralement ignorée dans une société chrétienne. Tous les jours, les églises, les musées, les bibliothèques, offrent à nos regards des images de saints ou des tableaux inspirés par leurs légendes. Pour le plus grand nombre, et je ne parle ici que des personnes instruites, ces œuvres d'art sont d'inexplicables énigmes. Les gens du monde, chose vraiment étrange, tiennent à honneur de ne pas être pris en défaut sur un sujet de mythologie, et ils avouent sans rougir leur ignorance à l'égard des sujets de piété qui intéressent au plus haut point leur foi religieuse. Sommes-nous donc obligés, disent-ils, de connaître ce qui ne s'enseigne pas dans les colléges ? On y commente Homère et Virgile, on y pa rle beaucoup des héros de la Fable, mais fort peu des héros du Christianisme. Cette sorte d'excuse, convenons-en, n'est pas tout-à-fait sans valeur, et, pour la rendre désormais impossible, il serait à désirer que dans l'enseignement religieux des colléges

quelques leçons d'Iconographie sacrée pûssent trouver place.

Les images des saints sont généralement accompagnées d'attributs qui les distinguent les uns des autres, et qui se rapportent à certains faits de leur légende. L'Iconographie sacrée se charge d'interpréter ces signes, formant en quelque sorte les armoiries des saints. Passons donc en revue les attributs de nos saints de l'Avent et montrons l'intérêt si varié des faits légendaires auxquels ils doivent leur origine.

L'attribut spécial de saint André, c'est la croix de forme particulière qui porte son nom et sur laquelle il souffrit le martyre à Patras. Sainte Barbe, la vierge martyre de Nicomédie, est accompagnée le plus souvent d'une tour percée de trois fenêtres. Suivant sa légende, cette triple ouverture, symbole de la Trinité, fut pratiquée par son ordre dans une tour qu'elle habitait, et excita la colère de son père Dioscore, violent adversaire des chrétiens. Ne pouvant obtenir qu'elle sacrifiât aux idoles, Dioscore tua sainte Barbe de sa propre main ; mais, en punition d'un tel crime, il fut lui-même frappé et consumé par la foudre. C'est à ce dernier événement que se rattache la spécialité du culte de la sainte. « On l'invoque contre la foudre, dit » l'auteur de l'*Avent liturgique* (1), en mémoire du châti- » ment que la justice divine infligea à son détestable père. » Sa qualité de protectrice du peuple chrétien contre le feu » du ciel a fait donner son nom aux magasins à poudre » sur les vaisseaux et l'a fait choisir pour patronne par les

(1) Page 328.

» artilleurs, les mineurs et généralement par les corpo-
» rations dans lesquelles on emploie la poudre à canon. »
On la prie aussi pour être préservé de la mort subite qui a frappé son père, et pour ne pas mourir sans avoir reçu les sacrements. Ces diverses invocations expliquent d'autres attributs de sainte Barbe, tels que le canon et le calice surmonté d'une hostie, qui se rencontrent fréquemment dans les tableaux où elle est représentée.

Pourquoi saint Nicolas a-t-il pour attribut trois boules? On sait qu'avant d'être élevé à l'épiscopat, saint Nicolas employait son riche patrimoine au soulagement des pauvres et faisait partout bénir son humble et gracieuse charité. Un homme, de noble condition, avait trois filles. De riche il devint pauvre, si pauvre même, que, pour les nourrir, le seul moyen qui lui restât, était de les livrer à une vie infâme. Nicolas, instruit de cette détresse, résolut d'en prévenir les dangers. Une nuit que les jeunes filles étaient endormies, et que leur père désespéré veillait seul auprès d'elles, il prit une poignée d'or, la fixa dans un linge, et se rendit à la demeure du pauvre homme. Une fenêtre était ouverte : il jeta par la baie ce linge, qui tomba aux pieds du père. On imagine aisément la joie que ce dernier ressentit en trouvant un secours si opportun : cet or fut la dot de sa fille aînée. Une seconde fois, Nicolas ayant fait parvenir de la même manière au logis de ses protégées une autre somme exactement pareille, le père de famille s'en servit pour marier sa cadette. Il désirait vivement connaître l'auteur du double présent, et, pensant qu'une troisième libéralité couronnerait l'œuvre du bienfaiteur, il prit ses mesures pour découvrir cet

ami généreux. Lors donc que Nicolas revint le soir et lança la dernière dot, le père, qui, dans l'ombre, avait épié sa venue, le saisit par un pan de sa robe, le reconnut et lui dit en se jetant à ses pieds : ô Nicolas, serviteur de Dieu, pourquoi te cacher? Le saint se déroba promptement aux témoignages d'une gratitude si naturelle et fit promettre à cet homme qu'il ne divulguerait à personne ce qui s'était passé. Telle est l'origine de l'attribut des trois boules : elles représentent certainement les trois bourses. Comment en douter, lorsqu'à Foligno l'on voit, sur une statue de saint Nicolas, placée dans une église qui porte son nom, les boules remplacées par trois bourses pleines d'or!

Un autre attribut de saint Nicolas, beaucoup plus fréquent, c'est celui du tonneau ou du vase dans lequel se tiennent debout les trois enfants égorgés par un hôtelier durant une famine, et qu'il ressuscita. Quelquefois, à côté du saint, on voit une ancre ou un navire. Ces attributs rappellent la tempête calmée par ses prières et le patronage qu'il exerce sur les gens de mer.

Saint Ambroise porte souvent un fouet noueux formé de trois courroies. Le fouet est l'emblême du châtiment infligé au péché. Dans les mains de l'évêque de Milan, il peut signifier la pénitence imposée à l'empereur Théodose, après le massacre de Thessalonique, ou, suivant une autre opinion, l'expulsion des Ariens hors de l'Italie et le triomphe des défenseurs de la Trinité. Lorsque le fouet est armé de trois nœuds, il a certainement cette dernière signification.

Bien différents sont les attributs de la douce et brillante

sainte Lucie. Ce sont, d'abord, deux yeux placés auprès d'elle. Suivant une tradition, qui ne s'accorde pas avec la légende approuvée par l'Église, la sainte aurait subi le martyre par la perte de ses yeux; suivant un autre récit, dont l'autorité n'est pas plus grande, elle aurait elle-même arraché ses yeux, dangereuses et innocentes lumières qui avaient enflammé le cœur d'un jeune homme. « Il est probable dit M.rs Jameson (1), que l'habitude des anciens peintres d'exprimer le nom de Lucie par l'emblême d'un œil ou de deux yeux placés auprès d'elle aura donné lieu à l'invention de cet incident quelque peu romanesque. » Au reste, les deux yeux ne sont pas un attribut invariable. Les artistes le remplacent souvent par un autre de meilleur goût et d'une signification plus haute. C'est une lampe, que sainte Lucie tient à la main. Lorsqu'on la représente avec ce noble symbole, elle apparaît vraiment avec le caractère qui lui est donné par Dante dans la *Divine comédie*, c'est-à-dire comme une personnification de la lumière ou de la sagesse céleste.

L'équerre que l'on voit dans la main de saint Thomas doit son origine à une belle et poétique tradition, rapportée par la *Légende dorée*. — Comme Thomas l'apôtre était à Césarée, Notre-Seigneur lui apparut et lui dit : le roi des Indes, Gondofore, a envoyé son prévôt Arbanès afin de chercher des hommes instruits dans l'art de l'architecture, qui lui construisent un palais plus beau que celui de l'empereur de Rome; eh bien, je veux t'envoyer vers lui. Thomas partit et Gondofore lui commanda de construire un magnifique palais, et lui donna beaucoup

(1) *Sacred and legendary art*, p. 365.

d'or et d'argent pour la dépense. Le roi se rendit dans une contrée lointaine et fut deux années absent. Durant cette absence, saint Thomas, au lieu de bâtir un palais, distribua parmi les pauvres et les malades les trésors qui lui avaient été confiés. Quand le roi fut de retour, il se mit en colère et ordonna que Thomas fut jeté en prison. Sur ces entrefaites le frère du roi mourut, et ce dernier résolut de lui élever un tombeau magnifique ; mais, le quatrième jour, le mort ressuscita et dit à Gondofore : « L'homme que tu voudrais envoyer au supplice est un serviteur de Dieu ; j'ai été en paradis et les anges m'ont montré un merveilleux palais d'or, d'argent et de pierres précieuses, en me disant : ceci est le palais que Thomas l'architecte a bâti pour ton frère. » Quand le roi eut entendu ces paroles, il courut à la prison et délivra l'apôtre. « Ne sais-tu pas, lui dit saint Thomas, que ceux qui veulent posséder les choses célestes ne doivent avoir aucun souci des choses terrestres ? Il y a dans le ciel d'innombrables palais préparés depuis le commencement du monde pour ceux qui en achèteront la possession au prix de la foi et de la charité. Tes richesses, ô roi, peuvent te frayer le chemin vers un semblable palais, mais elles ne pourront t'y suivre. »

Cette tradition pieuse, cette sorte de parabole, dont on ne contestera pas la beauté, explique à la fois l'attribut de l'équerre, et le patronage de saint Thomas à l'égard des architectes. On la trouve peinte sur un des vitraux de la cathédrale de Bourges. L'ouvrage est un présent d'une ancienne confrérie de constructeurs établie dans cette ancienne cité.

En examinant l'origine des principaux attributs des saints de l'Avent, j'ai montré ce que l'étude de leurs légendes fournit d'explications intéressantes à l'iconographe. L'utilité de cette étude n'est pas moindre pour l'artiste, pour l'amateur, qui recherchent les plus belles productions des arts. En effet, les plus grands peintres ont *illustré* la vie de nos saints. Dans la chapelle de saint André, qui fait partie de l'église San-Gregorio, à Rome, le Guide et le Dominiquin ont rivalisé en peignant sur les murs, l'un, saint André adorant la croix, l'autre, sa flagellation. Ces ouvrages sont célèbres, mais ils ont été surpassés par la vigoureuse peinture de Murillo représentant le martyre du saint et appartenant à la collection de M. Miles, de Londres.

De Londres, transportons-nous à Vienne, dans la galerie du Belvédère. Là se déploient deux grandes toiles de Rubens, qu'il peignit pour les jésuites d'Anvers et que Marie-Thérèse fit acheter, après la suppression de l'Ordre, au prix de 100,000 francs. L'une de ces toiles représente saint François-Xavier prêchant l'Évangile aux Indiens. Dans le même musée, un tableau du même peintre s'offre encore à l'admiration du visiteur; il a pour sujet : *saint Ambroise interdisant l'entrée du temple à Théodose après le massacre de Thessalonique*. Le courageux évêque de Milan passe pour être une des plus belles figures que Rubens ait tracées.

De Vienne, nous allons visiter le musée de Dresde, le plus riche de toute l'Allemagne. Là éclate une œuvre incomparable, connue sous le nom de la *madone de saint Sixte*, où Raphaël a représenté ce pape et sainte Barbe

à genoux aux pieds de Marie, qui tient l'Enfant-Jésus dans ses bras. « Quelle symétrie et quelle variété dans cette composition, s'écrie M. Louis Viardot (1) ! Quelles nobles attitudes, quelles poses merveilleuses de la vierge sur les nuages, de l'Enfant-Dieu dans ses bras, de saint Sixte, et de sainte Barbe en adoration ! Quoi de plus noble, de plus gracieux, de plus tendre que la sainte martyre de Nicomédie, à qui ne manque aucun genre de beauté, pas même ce teint de froment, si célébré par les vieux pères de la primitive église ! »

Au retour de notre course en Allemagne, la galerie d'Anvers nous invite encore à venir étudier un excellent tableau de Rubens, l'*Incrédulité de saint Thomas*. C'est ici qu'il faut admirer le souple et merveilleux génie du grand peintre flamand. Le même artiste qui a donné à saint François-Xavier, dans le tableau du Belvédère, une sublime expression de foi et d'enthousiasme, a représenté avec une saisissante vérité le doute et la crainte de saint Thomas, lorsque cet apôtre pose la main sur la plaie du côté de Jésus.

Si, quittant le domaine de l'art, nous abordions celui de l'histoire ou de la littérature, pensez-vous que des matériaux sans intérêt fussent le seul résultat de nos recherches ? Que ne puis-je dérouler devant vous quelques pages de la carrière politique de saint Ambroise, « une de ces âmes généreuses, dit M. Villemain (2), qui, dans la lutte de la civilisation et de la barbarie, époque la plus fé-

(1) *Les musées d'Allemagne*, p. 296.

(2) *Tableau de l'Éloquence chrétienne au* IV.e *siècle*, p. 524.

conde en grands crimes, paraissent çà et là sur la terre pour justifier et consoler l'espèce humaine ! » Saint François-Xavier a converti un million d'hommes : Que n'ai-je le temps de suivre ce conquérant pacifique et de raconter ses charitables combats !

Ces deux saints ont laissé des monuments de leurs pensées. On possède plusieurs ouvrages de saint Ambroise, dont le style sans doute n'est pas sans défauts, mais que vivifient mille traits d'éloquence inspirés par une âme grande et pure. On possède aussi les lettres de saint François-Xavier, véritables Mémoires de ses missions, écrits avec une simplicité modeste et une remarquable précision. Non-seulement ces lettres initient le lecteur aux prodigieux travaux de l'apôtre, mais elles renferment encore les notions les plus instructives sur l'Inde et le Japon au XVIe siècle.

Après les ouvrages principaux de nos saints de l'Avent, combien pourrais-je citer de productions littéraires écloses en leur honneur ! Le pape saint Damase, le vénérable Bède, saint Pierre Damien, Adam de Saint-Victor, ont, les premiers, dans des hymnes, le dernier, dans une une prose, célébré les louanges de saint André. Prudence a composé sur sainte Eulalie, jeune martyre de l'église d'Espagne, un admirable poëme. « Jamais, dit le père dom Guéranger (1), ce prince des poètes chrétiens n'a fait entendre des accents plus suaves et plus mélodieux. » Et sainte Lucie, la vierge brillante, j'ai déjà dit que Dante l'avait introduite dans son immortel ouvrage. Elle

(1) *L'Avent liturgique*, p. 422.

y remplit un rôle analogue à celui d'Iris dans l'Iliade. Lucie est la messagère que la Sainte-Vierge envoie auprès de Béatrice, et Dante n'a eu garde d'oublier ses beaux yeux, *occhi belli, lucenti*, lorsque dans le poëme du *Purgatoire*, elle vient l'enlever lui-même et le déposer à l'entrée de ce séjour d'épreuves.

Notre vieille littérature a payé tribut aussi à nos saints de l'Avent. L'hymne à sainte Eulalie, conservée dans la bibliothèque de Valenciennes, est un des monuments primitifs de la langue française. Parmi les anciens *mystères*, nous en trouvons un qui met en action la tradition relative à saint Thomas et au roi Gondofore ; plusieurs autres écrits, soit en français, soit en latin rimé, sont consacrés à divers faits tirés des légendes de saint Nicolas. Un mystère latin du XIII[e] siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, célèbre la touchante histoire des trois jeunes filles, et se recommande à la fois par le mérite du style et de la composition.

Disons maintenant quelques mots des usages populaires, des coutumes superstitieuses qui accompagnent les fêtes de nos saints. Certains usages dérivent de leur légende même ; certains autres ne présentent aucune relation avec les faits légendaires, mais ils remontent au paganisme, et ils ont subsisté en se rattachant aux fêtes chrétiennes célébrées dans la saison où ils se trouvaient autrefois en vigueur.

A cette seconde classe d'usages appartiennent évidemment ceux qui se manifestent encore aux fêtes de saint André et de saint Thomas. Les jeunes filles, dans quelques contrées de l'Allemagne, de la Belgique et de la

Hollande, observent un cérémonial, souvent assez compliqué, pour connaître leur futur mari. Dans le Harz supérieur, par exemple, une jeune fille, à la tombée de la nuit, s'enferme déshabillée dans sa chambre à coucher, prend deux verres, verse dans l'un de l'eau sucrée, et dans l'autre du vin, puis les place tous les deux sur une table couverte d'un linge blanc ; alors elle dit : C'est aujourd'hui saint André, mon cher saint André, fais apparaître devant moi le bien-aimé de mon cœur, etc. Après cette invocation, la figure du mari futur doit entrer dans la chambre et boire à l'un des verres : au verre de vin, s'il est riche, au verre d'eau, s'il est pauvre.

Des usages analogues se pratiquent en Angleterre le jour de saint Thomas. Pour en trouver l'origine, on interrogerait vainement les légendes austères des deux apôtres. L'ancienne mythologie du nord de l'Europe répond seule d'une manière satisfaisante à cette recherche. Après la chûte du paganisme scandinave et germanique, nos deux saints ont pris la place de la divinité si connue sous le nom de Freyr ou de Fro. Freyr était à la fois dieu solaire et dieu de l'amour créateur et générateur ; il réunissait les amants et bénissait leur union par le don d'une nombreuse postérité. Les jeunes filles, pour obtenir un mari, l'invoquaient pendant les jours qui lui étaient consacrés, c'est-à-dire au temps de la fête d'Ioul, remplacée depuis par celle de Noël.

Les usages populaires qui distinguaient autrefois la fête de saint Nicolas, et ceux qui subsistent encore aujourd'hui, peuvent s'expliquer par sa seule légende. Chez nous, les enfants placent la veille de sa fête leurs souliers

dans la cheminée, et, le lendemain matin, ils y trouvent de l'argent, des sucreries ou d'autres objets qu'ils croient être des présents de saint Nicolas. « Chez les Flamands de France, dit M. de Baecker (1), la veille de sa fête, les enfants vont chez leurs grands parents demander si le saint leur apportera des bonbons, et, dans l'espoir d'une réponse favorable, ils disposent sous le manteau de la cheminée un bas ou un panier plein de foin. Ce foin doit servir de nourriture au cheval blanc ou à l'âne du bienheureux patron qui voyage dans les nues et descend dans les maisons par la cheminée. Puis, ils chantent un couplet, qui peut se traduire ainsi en français : « Saint Nicolas, apporte-moi quelques dragées, des dragées d'Espagne, trois petites oranges, trois petites pommes de Condé; apporte-moi aussi quelque chose pour mes petits frères. » Cet usage des cadeaux de saint Nicolas, universellement répandu, est fort ancien. Hospinien en fait mention et n'hésite pas à en attribuer l'origine au récit légendaire suivant lequel le saint aurait jeté par l'ouverture d'une fenêtre les trois dots des jeunes filles pauvres. Il nous apprend qu'en beaucoup d'endroits les parents envoyaient secrètement des cadeaux divers à leurs enfants des deux sexes. On faisait croire à ceux-ci qu'ils en en étaient redevables à la bonté de saint Nicolas, qui parcourait les villes et les villages, entrait dans les maisons par les fenêtres et distribuait des présents.

Suivant la légende du saint, son élection à l'épiscopat fut toute miraculeuse. Par un avertissement de Dieu, il

(1) *De la Religion du nord de la France*, p. 120.

vint dans la ville de Myre, qui avait perdu son évêque, dans le moment même où les évêques de la province étaient rassemblés pour élire un successeur. Pendant qu'ils délibéraient, ils eurent une révélation de choisir l'homme qui le lendemain entrerait le premier dans l'église et aurait nom Nicolas. Celui qu'ils trouvèrent à la porte de l'église fut saint Nicolas lui-même, et, aux applaudissements de tous, ils le créèrent évêque de Myre. Or, si l'on rapproche de ce récit le patronage général exercé par le saint à l'égard de l'enfance et de la jeunesse, patronage fondé spécialement sur le miracle de la résurrection des trois enfants ou des trois écoliers, on s'expliquera facilement une très-ancienne coutume, maintenant abolie, qui existait dans presque toute l'Europe et particulièrement en Angleterre : Je veux parler de *l'Épiscopat des enfants*.

Dans les écoles, le jour de saint Nicolas, les écoliers choisissaient un d'entre eux qu'ils revêtaient des habits épiscopaux. L'évêque-enfant était solennellement conduit à l'église, où il présidait aux offices divins. Cette coutume, attestée par Aubanus pour une partie de l'Allemagne, par plusieurs auteurs anglais pour presque toute l'Angleterre, était également connue en France. Elle avait lieu, par exemple, à Reims, où elle subsistait encore au XVIII[e] siècle.

Dans les cathédrales, les enfants de chœur élisaient parmi eux l'évêque-enfant, et l'on peut s'étonner des priviléges exorbitants attachés en Angleterre à ses fonctions, qui duraient depuis le jour de saint Nicolas jusqu'à celui des Saints-Innocents, c'est-à-dire, du 6 au 28 dé-

cembre. A Salisbury, non seulement le *boy-bishop* accomplissait toutes les cérémonies du culte, à l'exception de la messe, et présidait à tous les offices, mais il disposait encore des prébendes devenues vacantes durant son épiscopat. S'il mourait en exercice, on lui rendait les honneurs funèbres d'un évêque et on lui élevait un monument. L'épiscopat des enfants, interdit en Angleterre par Henri VIII, n'y fut définitivement aboli que sous le règne d'Élisabeth.

Je m'arrête, Messieurs, et cependant mon sujet n'est pas épuisé. Je pourrais vous entretenir de la liturgie des saints, de leurs pélerinages, du patronage qu'ils exerçaient ou qu'ils exercent encore sur des corporations, sur des villes, sur des provinces, et même sur des empires et des royaumes entiers; mais je dois renoncer aux trop longs détails que nécessiteraient ces divers points.

Tout incomplet que soit mon travail, il suffit, je l'espère, pour démontrer l'importance des études hagiologiques, pour les replacer à leur véritable hauteur, et les venger d'injustes mépris.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1856-1857,

PAR M. J. GARNIER, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

lu dans la séance publique du 12 Juillet 1857.

MESSIEURS,

La Société a voulu que, dans chacune de ses séances publiques, il vous fût présenté un compte-rendu de ses travaux. C'est pour marquer comme par un jalon, si je puis ainsi parler, les pas qu'elle a faits dans la carrière qu'elle s'est proposé de parcourir. C'est aussi qu'elle a senti, comme les individus, le besoin de s'épancher au sein de la bienveillance, de lui confier ses succès, ses embarras, ses espérances, ses aspirations même les plus intimes, et de lui demander les conseils et les encouragements qui l'animent et la soutiennent. Elle a chargé de cette mission délicate son Secrétaire perpétuel qui ne saurait manquer, pour se conformer aussi à l'usage, en

ce qui le concerne, de faire appel à votre indulgence. Vous m'en avez donné tant de preuves depuis que je satisfais à cette obligation dont il m'est plus facile de mesurer l'étendue que de la bien remplir, que je devrais me croire assez fort de moi-même pour être sûr d'un auditoire bienveillant. Les travaux que je dois analyser suffiront d'ailleurs, j'en ai la confiance, pour fixer toute votre attention.

Je serai bref, pour ne vous point fatiguer, et me bornerai à une énumération aussi succincte que possible; regrettant de n'avoir point à apprécier des travaux où je serais heureux de montrer, à côté de la certitude des faits, la finesse des observations et le charme d'un récit qui leur donne un incontestable intérêt.

Dans une Société comme la nôtre, où l'activité est toujours possible, où les traditions sont bien assises et respectées, il suffit de jeter un regard sur le passé, pour y trouver la règle du présent et une assurance pour l'avenir. Cette année n'a donc pas été moins laborieuse que les précédentes, et chacune de nos séances a été remplie par des lectures et des communications où tous ont voulu apporter à l'œuvre commune leur part d'intelligence et de travail.

Il y a loin, il faut l'avouer, de ces dissertations et de ces remarques sur un fait, sur un monument, sur une trouvaille, à l'histoire complète et encore à faire de notre province; mais les mosaïques, vous le savez, ne sont formées que de petits fragments qu'il a fallu tailler d'abord et réunir. Pris isolément, ces fragments n'ont que peu de valeur, mais quand une main habile les a coor-

donnés et en a formé un ensemble où l'on admire l'élégance et l'harmonie du dessin, n'éprouverions-nous point quelque regret si une tâche, un vide, se trouvait dans ce tableau par notre faute ou notre négligence, et ne serions-nous point heureux d'avoir contribué à cette belle œuvre, quelque modeste qu'eût été la part que nous y aurions prise.

Si la satisfaction d'un devoir accompli se mesure par les témoignages de sympathie que l'on reçoit, la Société a le droit d'attacher quelque prix à ses travaux, car ces témoignages ne lui ont point manqué. M. le Ministre de l'instruction publique nous a, cette année, non-seulement accordé une allocation à titre d'encouragement, mais une souscription à nos deux derniers volumes de documents inédits. Il a de plus, avec les Ministres d'état et de la guerre, enrichi notre bibliothèque de nombreux ouvrages historiques et artistiques publiés par leurs soins. Ici, l'administration a généreusement secondé nos efforts, et nous sommes heureux de cette circonstance solennelle qui nous permet d'exprimer notre reconnaissance pour un concours qui nous encourage autant qu'il nous honore. Rappelons aussi que deux des mémoires insérés dans le recueil de nos travaux ont reçu de la part de l'Institut des mentions très-honorables.

Les relations que la Société entretient avec les compagnies savantes, en France et à l'étranger, ont eu encore une activité nouvelle, et elles s'étendent aujourd'hui de St.-Pétersbourg à Milan et de Vienne à Philadelphie dans le Nouveau-Monde. Nous avons reçu, en échange de nos mémoires, de curieuses et importantes publications qui

font de nos archives une bibliothèque déjà précieuse que nous nous faisons un plaisir d'ouvrir à tous les hommes studieux.

Que les sociétés correspondantes reçoivent donc nos remerciements pour les excellentes communications qu'elles nous ont faites et pour l'empressement avec lequel elles ont accueilli ou sollicité un échange auquel nous attachons le plus grand prix.

Mais si la Société a ses jours de satisfaction et de joie, elle a aussi ses jours de tristesse et de larmes. Depuis quelques années la mort ne cesse de frapper dans ses rangs et de lui ravir ses membres les plus laborieux ou les plus dévoués. A ces pertes si regrettables est venue s'ajouter la perte non moins sensible que nous avons faite de M. Guerard, dont nous aimions l'érudition consciencieuse, l'impartialité d'esprit, la conviction sérieuse et les sentiments élevés et généreux. Un autre de nos collègues, dont le cœur conduit si bien la pensée, vous rappellera les travaux, l'infatigable activité, et les qualités qui distinguaient celui que nous regrettons. Qu'il me soit permis seulement de dire que si M. Guerard a été l'un des fondateurs de la Société, il a voulu aussi être l'un de ses bienfaiteurs par un legs qui nous est bien moins précieux pour sa valeur que pour l'affection et le dévouement dont il est la preuve.

Adressons aussi un pieux souvenir à ceux de nos collègues qui, vivant loin de notre ville, nous étaient unis par une douce confraternité qui leur faisait aimer et partager nos travaux. Rappelons donc le nom de M. Morel de Campenelle, d'Abbeville, dont l'esprit fin et délicat

s'exerça sur tant de sujets variés, qui traita avec distinction l'une des questions géographiques les plus intéressantes pour nous, celle de l'emplacement du *Portus Itius*, et quelques points d'histoire littéraire qui n'ont rien perdu encore de leur charme et de leur fraîcheur.

M. Graves a poursuivi, pendant 10 ans qu'il fut attaché à l'administration du département de l'Oise, une œuvre sérieuse, qui sera long-temps un modèle que l'on a beaucoup imité sans le surpasser et même sans l'atteindre. Les hommes et les choses, l'histoire et l'archéologie, le sol et ses produits, tout a été étudié dans ses notices statistiques courtes et substantielles, où l'on trouve indiqué les filons d'une foule de mines à exploiter, les éléments de questions sans-nombre à développer et à résoudre. C'est que M. Graves était à la fois un économiste judicieux, un archéologue érudit, un naturaliste éminent. Qu'il nous suffise de relire la statistique de l'un des cantons; le résumé si lucide et si savant où il étudie le département au point de vue archéologique; la topographie géognostique de l'Oise qui fut si bien accueillie des géologues, et la botanique de ce département qu'il publiait quelques jours seulement avant sa mort prématurée.

Heureusement les institutions ne sont pas liées aux individualités quelque distinguées qu'elles soient, et les vides laissés dans leurs rangs ne leur font rien perdre de leur vitalité. Les hommes nouveaux qu'elles appellent dans leur sein les régénèrent et les revivifient.

MM. Darsy, Crauck et Salmon ont pris rang parmi nous. Les travaux de M. Darsy dont j'ai eu l'honneur déjà de vous entretenir, étaient un gage assuré d'une col-

laboration active qui ne s'est point fait attendre et dont nous recueillons les fruits. M. Crauck, premier prix de peinture, met à notre disposition ses pinceaux, et notre histoire lui fournira, comme celle de Valenciennes, plus d'une page où pourra se développer son beau et fertile talent. M. Salmon a justifié, par des études sérieuses et quelques publications, le bon accueil que sa candidature a reçu, et nous avons montré, en l'admettant parmi nous, que la jeunesse studieuse peut compter sur nos encouragements, comme nous comptons sur son concours.

Le cadre de nos correspondants s'est également agrandi. Nous citerons, parmi les nouveaux membres, l'éminent historien de France M. Henri Martin, qu'a vu naître notre Picardie; M. le duc de Luynes, qui met si noblement sa fortune au service des lettres et des arts; l'auteur d'une nouvelle description de Notre-Dame de Noyon, M. l'abbé Laffineur, et l'héritier d'un nom qui nous est cher, M. Du Fresne de Beaucourt, qui a si bien tracé le rôle et le caractère de Jeanne-d'Arc dans la noble mission qu'elle a remplie.

Nous pouvons donc nous fier au zèle et au talent de nos nouveaux collègues, comme ils peuvent croire à toutes nos sympathies. Nous unirons nos efforts pour atteindre le but vers lequel nous tendons, dans la voie du progrès, car le progrès n'est guère que la somme accumulée du peu de bien que chacun réalise dans la sphère de son travail et de ses facultés.

J'aborde enfin mon sujet, sans m'astreindre à suivre aucun ordre déterminé. Dans cette revue rétrospective des lectures qui ont occupé les dix séances qui nous sé-

parent de mon dernier rapport, la variété des sujets ne saurait le permettre. Les travaux qui sont la continuation de ceux dont je vous ai déjà soumis l'analyse, se présenteront cependant et tout naturellement les premiers.

M. l'abbé Corblet dont la direction de la *Revue de l'art chrétien* semble devoir absorber tous les loisirs, n'a point négligé l'hagiographie du diocèse qu'il a commencée. Aux vies de saint Adalhard et de saint Godefroy, il a ajouté celle de saint Blimont, fervent disciple de saint Valery qui l'avait guéri miraculeusement. Il nous a montré le deuxième abbé de St.-Valery-sur-Somme, autrefois Leuconoé, forcé par les invasions des pirates de quitter son monastère dont il vint, en 627, relever les ruines, après un séjour de quelques années en Italie ; puis la renommée des vertus et des miracles de saint Blimond lui attirant bientôt de nombreux disciples qui voyaient revivre en lui le zèle et le dévouement de son prédécesseur. Après quelques détails sur le culte, les reliques, l'iconographie et la bibliographie de saint Blimond, M. Corblet termine par une courte notice sur la noble famille de ce nom qui tire son origine d'un frère puiné du second abbé de St.-Valery.

Cette notice nous conduit, sans transition, au discours de réception de M. Salmon, qui s'est surtout occupé de la vie et du culte des saints qui ont habité notre province. Il nous a montré, dans une esquisse rapide, quel parti on peut tirer des actes de ceux des premiers siècles pour l'histoire générale d'une province ou d'un pays. Prenant pour exemple ceux de saint Firmin le martyr, de saint Fuscien, de saint Just, le récipiendaire a fait voir com-

ment ils peuvent servir à fixer la topographie de la ville d'Amiens et des environs, en même temps qu'ils font connaître les gouverneurs et les personnages distingués de cette époque reculée. Caractérisant ensuite les deux écoles, l'une naïve, l'autre sceptique, qui se partagent les hagiographes, il signale les défauts de l'une, les erreurs et les passions de l'autre. Il démontre comment une critique saine et judicieuse doit explorer cette mine inépuisable de détails et de documents graves et précieux dans lesquels se retrouve toujours une peinture vraie et fidèle des mœurs des temps où ils furent écrits; documents compromis, pour me servir de l'expression de Dom Guéranger, dans cette vaste conspiration contre la vérité qui les a seule exploités trop longtemps.

La vénération du chef de saint Jean-Baptiste a été, a dit un de nos collègues, l'origine de la foire de la saint Jean. On faisait toucher à cette relique précieuse des médailles d'or, d'argent et de plomb, que les pélerins venus en foule emportaient avec un pieux respect. M. Souquet nous a décrit une de ces médailles de plomb trouvée à Étaples, représentant une figure humaine en forme de lune, placée sur une draperie tenue par un personnage à droite et à gauche duquel deux autres plus petits, portant des cierges, semblent en adoration. Cette pièce autour de laquelle on lit l'inscription latine : *Voici la face de saint Jean*, était d'autant plus digne d'être signalée, qu'elle diffère quelque peu de celle qu'avait décrite M. Rigollot dans ses monnaies des évêques des innocents et des fous.

Le regretté collègue dont je viens de rappeler le nom, avait laissée inachevée la description des tableaux et des

autres œuvres d'art qu'avaient fait exécuter les maîtres de la célèbre confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens. La continuation de ce travail revenait de droit à celui qui avait si bien fait connaître cette confrérie au point de vue littéraire. M. Breuil a accepté cette tâche, et nous l'en remercions. Il a non-seulement révisé le texte et coordonné les notes, mais refondu le travail tout entier, de telle sorte que cette étude nouvelle est devenue l'œuvre commune de nos deux collègues. La première partie dont M. Breuil nous a donné lecture, comprend un coup d'œil sur la confrérie; l'histoire générale des tableaux offerts par les maîtres, jusqu'en 1725 que le chapitre les fit enlever, et que commença leur dispersion et leur ruine; les déplacements successifs qui tant de fois ont mis en péril leur conservation; enfin une critique de ces œuvres, et des recherches sur les peintres auxquels elles peuvent être attribuées.

M. Breuil toutefois a respecté les opinions de M. Rigollot; et, alors même qu'il ne les partageait point, il les a fidèlement rapportées, mais en les combattant avec autant d'indépendance que de modération. C'est ainsi qu'il a vengé Pagès de l'accusation d'ignorance et de mauvais goût dont M. Rigollot l'accuse, en exposant divers jugements de cet écrivain qui prouvent qu'il avait le goût sûr et éclairé et que, s'il s'égarait quelquefois dans la description des détails, il ne confondait jamais le beau et ce qui ne l'était point.

Je tiens d'autant plus à signaler cette appréciation que j'avais formulé le même jugement dans une notice sur Jean Pagès dont j'ai donné lecture à la Société, et dans

laquelle j'ai essayé de faire connaître, avec la vie modeste du chroniqueur, toute l'importance de son œuvre, et les points nombreux de notre histoire qu'il touche avec un talent et une érudition que n'ont point montrés toujours des historiens plus célèbres. Jean Pagès dont un de nos collègues édite le travail, sera d'autant plus estimé qu'il sera mieux connu, car son livre fourmille de détails sur les monuments de notre cité aujourd'hui disparus, et qu'il s'est plu à décrire avec le soin minutieux que le citoyen dévoué, le chrétien fidèle, apportait à étudier tout ce qui lui rappelait les actes, la gloire ou la piété de ses ancêtres.

Pagès a décrit tous les tableaux des maîtres du Puy qu'il a vus. Ses manuscrits sont donc particulièrement précieux pour le sujet qui nous occupe et que je ne saurais quitter sans parler d'un charmant dessin d'une partie du tableau donné par Jean de Sachy en 1601, qu'a exécuté pour nous M. Le Tellier, dont le crayon a su reproduire, avec autant de finesse que de vérité, une suite de portraits historiques dont le cabinet des estampes de la bibliothèque impériale pourra seul peut-être aider à constater l'identité.

M. Darsy a fait connaître une partie de son travail sur le canton de Gamaches. Dans une première lecture il a exposé la topographie, l'état industriel et agricole, le caractère et le langage des habitants, les usages civils et religieux conservés, et les voies de communications anciennes et nouvelles de ce canton. A cette occasion il a discuté le mémoire de Dom Grenier sur les voies romaines qui traversaient cette partie de la province, et complété

et rectifié en plusieurs points ce qu'avait écrit le savant bénédictin. Ce coup d'œil général qui sert d'introduction à la statistique cantonale préparée par notre collègue, est suivi d'une étude sur chaque commune en particulier. La commune de Beauchamp a fait comprendre la manière dont l'auteur a traité son sujet. Après avoir établi la synonymie au moyen de chartes et d'autres documents, M. Darsy fait l'histoire des seigneurs qui ont possédé le village, décrit l'église et son curieux reliquaire du XIV.e siècle, raconte les événements qui s'y sont passés, dit les fondations qui l'ont enrichie, dresse la liste des curés et des maires, et complète par un dessin ce que l'écrivain ne peut faire voir que d'une façon tout à fait imparfaite.

Dans une autre séance, M. Darsy a étudié Bouvaincourt et quelques autres localités situées sur la Bresle et voisines de Gamaches. La même méthode a été suivie partout, aussi l'on y trouve, avec l'exactitude qui caractérise les statistiques de M. Graves, les détails que l'on aime à lire dans celles de notre collègue M. Prarond.

Si l'on demande à quelles sources a puisé M. Darsy, il répond lui-même dans son discours de réception, en recommandant l'étude des humbles archives des mairies et des fabriques de villages, étude aride et difficile, il est vrai, mais qui fournit à notre collègue les détails qui donnent à ces notices une grande partie de leur intérêt. Signalons avec M. Darsy l'utilité directe de quelques-uns de ces documents, je veux parler des testaments que recevaient les curés des paroisses, sous l'empire de l'ancienne législation. S'ils ont pour l'antiquaire un faible intérêt, ils en ont un bien grand pour l'habitant du vil-

lage ; car en même temps qu'il faisait un don à l'Église, le père de famille distribuait sa fortune. Aussi est-ce là souvent le plus ancien titre des héritages, que généralement on ignore, et dont une mesure administrative devrait ordonner le dépôt aux mains des notaires, gardiens officiels de toutes les transactions.

Quelques usages rapportés par M. Darsy ont ouvert une discussion dans laquelle plusieurs de nos collègues ont pris part et fait connaître, dans une improvisation rapide et animée, des faits nouveaux ou l'origine de quelques uns. Les développements donnés à leurs opinions par MM. Corblet et Dusevel en eussent fait de véritables dissertations, s'ils eussent été écrits et présentés dans la forme ordinaire.

J'en dirai autant de la discussion qu'a fait naître le travail de M. Dutilleux sur l'utilité de l'étude du patois picard et des conséquences philologiques que l'on en peut tirer pour fixer l'origine de notre langue. Étude urgente, et qu'il faut entreprendre le plus tôt possible, car la diffusion de l'instruction et les rapports fréquents des campagnes et des villes, tendent à faire disparaître chaque jour le patois, en substituant à sa franchise et à son allure pittoresque un jargon barbare et ambigu où les mots français sont défigurés à la fois dans leur prononciation et dans leur sens.

MM. Corblet, Breuil, Vion et Boca ont appuié par leurs observations ou combattu par des objections une partie des propositions de M. Dutilleux ; les deux derniers surtout ont là trouvé l'occasion de montrer, l'un une connaissance étendue et variée de nos langues modernes, l'autre

une étude sérieuse et profonde des anciens romans et des vieux poëmes qui ont marqué les premiers pas de notre littérature.

Nous avons adopté en partie ce projet d'études philologiques et formulé une série de questions dont les réponses seront reçues avec le plus vif intérêt de quelque part qu'elles nous viennent. Nous avons, en effet, autant besoin de l'ardeur généreuse de la jeunesse que de l'expérience assurée de l'âge mûr, car l'imagination qui va si vite en matière d'investigations philologiques, va souvent trop loin quelquefois, et la réflexion est nécessaire pour la retenir dans les limites vraies d'une méthode fondée sur l'histoire et la philosophie, sur la marche et les habitudes de la pensée humaine.

M. Bazot a poursuivi ses études sur le papier-monnaie. Dans cette nouvelle partie il a traité des petites coupures dont la nécessité avait fait sentir le besoin pour les transactions ordinaires et qui ont reçu le nom de billets de confiance, billets d'assurance, billets d'associations, bons patriotiques, selon le caprice des districts, des villes, des bourgs même qui les avaient émis. Après quelques considérations générales sur ces bons, les embarras qu'ils créèrent, les réclamations dont ils furent la cause, les dangers dont ils menacèrent la fortune publique, M. Bazot s'occupe tout spécialement des bons patriotiques d'Amiens, où l'Administration, tout en venant en aide aux habitants, s'est montrée ce qu'elle a toujours été, dévouée, active et prudente. Il expose les détails de cette création, le mode et la valeur des émissions successives qui du 1er juin 1791 au 1er décembre 1792, origine et

terme de l'opération, s'élevèrent à la somme de 2,013,540 livres, sans autre perte qu'une perte tout-à-fait insignifiante. Il la suit dans une foule de curieux détails qu'il a recueillis dans les titres officiels conservés aux archives de la ville et du département ; et termine par des tableaux résumant les faits et rappelant les noms des commissaires qui ont signé les bons ou présidé à cette entreprise véritablement patriotique.

M. Dusevel a démontré la nécessité pour l'historien de puiser à toutes les sources lorsqu'il veut rapporter un fait historique, même le plus simple en apparence. Choisissant pour exemple le traité de paix conclu à Amiens en 1391 entre Charles VI et le roi d'Angleterre, il signale les détails divers des chroniqueurs et des historiens locaux, et fait voir que l'histoire générale fournit souvent des renseignements que l'histoire purement locale ne donne pas, et que toutes deux doivent se prêter un mutuel appui en rectifiant, éclairant, complétant ce que chacune peut avoir d'insuffisant, d'inexact et d'obscur.

Nous devons au même membre quelques fragments d'un ouvrage qu'il prépare sur les mœurs et les usages des Français aux diverses époques de notre histoire, dont les écrivains, les monuments et les œuvres de nos artistes lui ont fourni les éléments.

M. de Grattier a choisi pour sujet de ses études Charles Desmarest. Vous entendrez tout à l'heure cette biographie de l'un des vaillants capitaines qui aidèrent le plus puissamment à repousser l'Anglais de notre sol, pour y fixer, avec un souverain unique, le drapeau de notre nationalité.

N'oublions pas enfin un rapport de M. Dufour, qui a pris

texte des comptes du trésorier pour faire l'histoire financière de la Société pendant les 20 premières années de son existence et montrer la marche toujours croissante de ses revenus et l'économie de ses dépenses.

Peut-être, Messieurs, devrais-je ici rappeler les assises archéologiques tenues par la Société dans la ville de Noyon, au mois de septembre dernier, car elles nous ont valu, avec une enquête instructive, des lectures du plus haut intérêt. Mais nous avons publié, et l'on a pu lire dans nos bulletins, le coup d'œil historique sur le Noyonnais par M. Peigné, les études sur le culte de St.-Médard par M. Corblet, sur les conciles de Noyon par M. Laffineur, sur l'origine et l'état de la bibliothèque par M. Boulogne, sur la topographie de Noyon par M. Tailliar, sur une visite à Notre-Dame par M. Bourgeois et les belles paroles de M. Rogeau sur l'alliance des études archéologiques et du sentiment religieux. Notre Président d'ailleurs a résumé d'une manière si précise les résultats heureux des assises noyonnaises que j'aurais mauvaise grâce à remercier après lui nos collègues du concours empressé et affectueux qu'ils nous ont prêté.

Si nous avons trouvé ce concours chez nos correspondants quand nous sommes allés les visiter, d'autres n'ont point oublié que la Société reçoit toujours avec plaisir les communications qui lui sont faites.

Nous devons à M. Grégoire, de Coucy, deux notices. Dans l'une il démontre l'utilité de recherches qui auraient pour but de déterminer l'emplacement de Bibrax, point de départ de César, pour arriver à fixer la situation précise de plusieurs localités indiquées dans les Commen-

taires. Dans la seconde, l'auteur énumère les titres d'Enguerrand III de Coucy à la reconnaissance de la postérité, et termine cette espèce de biographie par le vœu de voir ériger une statue dans la ville de Coucy-le-château au puissant seigneur dont le rôle politique et social a mérité tant et de si vives sympathies.

M. Lefebvre a recherché les rapports historiques qui lient Boulogne avec Amiens, Abbeville, Beauvais et quelques autres villes de la Picardie. Dans les preuves qu'il a données de l'union qui doit exister entr'elles, il a montré une lecture étendue et variée, mise au service d'une imagination active et d'un esprit des plus ingénieux.

M. de Baecker a fourni de curieux documents sur un tournoi qui eut lieu à Corbie en 1234, où assistèrent les plus grands princes de l'Europe, et dans lequel périt Floris ou Florent IV, comte de Hollande.

M. Le Fils, qui étudie depuis long-temps, au point de vue commercial, la baie de Somme et le port du Crotoy, a présenté une étude historique et comparative des cartes connues de cette partie de notre littoral. Il a montré comment la mer en a successivement modifié la configuration et, dès-lors, la nécessité de rechercher la topographie du passé dans les marques qu'il y a laissées. Car trop souvent on accuse les anciens géographes d'erreurs qui sont plus apparentes que réelles, et leurs cartes et leurs écrits ne sont mal interprétés que par suite d'une connaissance incomplète des localités et des variations qu'elles ont subies.

En dehors de nos rangs, le concours que nous avons demandé n'a pas été moins actif et souvent il a été spontané.

M. Pinsard a enrichi nos cartons d'un beau dessin géométrique de la façade d'une tourelle de l'ancien hôtel des moineaux que M. Guenard a dû démolir pour le remplacer par des constructions nouvelles. Nous lui devons, ainsi qu'à M. Herbault, un dessin de la mosaïque qu'ont mise à découvert les travaux exécutés à l'hôtel de la gendarmerie. Ces deux architectes ont mis tous leurs soins, avec le plus complet désintéressement, à l'enlèvement de ce curieux travail qui plus tard pourra être rétabli dans toute son intégrité, grâce au calque si habilement exécuté par M. Cauchemont.

Nous devons ici des remerciements tout spéciaux à M. le Préfet, pour l'empressement avec lequel il a prescrit les mesures et alloué, sur les fonds du Département, la somme nécessaire à la conservation de ce monument.

Que MM. Duthoit reçoivent aussi l'expression de notre gratitude. Nous avions confié à ces sculpteurs l'exécution du buste de M. Le Prince. Ils ont demandé à s'associer à l'acte de reconnaissance par lequel la Société voulait honorer la mémoire de l'un de ses bienfaiteurs et nous ont fait généreusement le don d'un buste où l'exacte ressemblance est rehaussée encore par la perfection du modelé, la finesse et la distinction du travail. Ce jugement, que l'on pourrait croire dicté par la reconnaissance, a été sanctionné depuis par l'accueil fait à l'œuvre de nos compatriotes à l'exposition de Paris, et son admission par le jury, malgré sa présentation tardive.

Je m'arrête, Messieurs, passant sous silence de nombreuses communications qui ont occupé une partie de nos séances, car je me suis imposé le devoir de borner cette

énumération aux seuls travaux écrits qui présentaient le plus d'importance. Si j'ai parlé trop longtemps déjà, la faute en est toute à mes collègues qui ont largement rempli la tâche qu'ils s'étaient proposée.

Mais ce n'est pas seulement par les travaux qui s'accomplissent dans leur sein que les Sociétés archéologiques, artistiques et littéraires répondent aux vues de leurs fondateurs, au but pour lequel elles furent créées. Elles doivent aussi participer au dehors à toutes les entreprises utiles, s'y mêler, y communiquer leur pensée, y faire sentir leur action. Elles doivent donc, autant qu'il est en elles, hâter tous les progrès intellectuels et les encourager, veiller à la conservation des monuments et assurer à ceux qui n'ont plus d'utilité directe et aux ruines des temps passés que le hasard exhume du sol, une place digne de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de l'art et de l'histoire. Chaque chose en effet a eu sa raison d'être, tout se tient, tout s'enchaîne, et les objets les plus futiles aux yeux du vulgaire et de la plus mince valeur en eux-mêmes, peuvent jeter sur l'histoire des mœurs et des idées les lumières les plus vives.

La Société n'a point failli à cette partie de sa mission; elle s'est émue de la disparition de quelques-uns des monuments qui décoraient notre cathédrale et qui rappelaient ou la générosité de ses bienfaiteurs, ou le dernier souvenir d'une église détruite, ou le nom populaire d'artistes dont les œuvres sont dignes de respect autant pour leur valeur véritable que parce qu'elles sont dues au ciseau ou au marteau d'un enfant du pays. Elle a donc soumis ses observations au prélat dont l'administration semble devoir

se résumer dans les deux mots : voir et agir, et appelé son attention sur des actes déplorables qui font dire hautement qu'il faut redouter autant que le vandalisme qui détruit, le vandalisme qui déshonore les édifices en les dépouillant. Que deviendrait en effet la Rome d'aujourd'hui, si, pour rendre à leur simplicité primitive les temples payens dont le Christianisme a chassé les idoles, un nouvel iconoclaste les dépouillait des monuments que les siècles y ont successivement entassés, et que toutes les écoles qui se sont succédé se sont plu à enrichir de leurs chefs-d'œuvre d'époques, de styles, de caractères et de genres si variés.

Laissons dans nos églises les monuments que la foi de nos pères y a placés, n'allons pas, pour faire la guerre au mauvais goût détruire de pieux souvenirs. Assurons par le respect que nous portons aux anciens, le respect que nous devons demander pour nos travaux modernes. Ne fournissons point, par notre inconstance et notre légèreté, un exemple fâcheux sur lequel on s'appuiera plus tard pour détruire, sous prétexte de restauration, ou pour satisfaire aux caprices de la mode ou d'un esprit exclusif ou novateur.

Laissons aux constructeurs modernes toute leur liberté, qu'ils imitent l'harmonieuse simplicité des églises qui retentissent depuis tant de siècles des chants religieux des fidèles, où que sacrifiant à des exigences nouvelles, ils inventent d'autres combinaisons et des arrangements ingénieux et savants de matériaux inconnus à leurs devanciers. N'arrêtons point l'art dans les courants divers qu'il peut suivre, alors même que nous penserions que les œuvres

de l'art chrétien, comme l'on dit, n'ont toute leur pureté que vers leurs sources.

Les produits de l'art, à quelque branche, à quelqu'époque qu'ils appartiennent, seront donc par nous recueillis avec soin, et le monument qui s'élève pour les réunir sera non-seulement digne de sa destination toute artistique, mais encore, de l'aveu unanime, l'un des plus beaux de nos provinces. Faisons en sorte qu'il soit aussi l'un des plus riches.

N'allons pas donner raison au proverbe qui veut qu'Amiens se trahisse lui-même. Unissons nos efforts pour conserver toutes les richesses qui se découvrent chaque jour chez nous; que les ornements hors d'usage de nos églises, que les curieux débris de l'antiquité ne passent point, pour quelques pièces d'or, aux mains de l'étranger qui s'enrichit de nos dépouilles.

On ne voit encore, je le sais, que quelques rares débris nageant dans un vaste abîme, mais tous les musées ont ainsi commencé; partout le succès a couronné les espérances des fondateurs, et les dons se sont succédé avec une rapidité qui les a toujours dépassées. Ainsi Lille a vu naguère doubler ses richesses; Avignon a augmenté les siennes du précieux cabinet dont M. Requin lui fit généreusement l'abandon; Nantes a dû au duc de Feltre une collection de tableaux qu'il avait formée à grand frais, avec autant d'intelligence que de goût, et le musée du Louvre doit à M. Sauvageot une collection d'objets d'art que les experts ont estimés à la somme de près de 600,000 francs. Quel sujet pour nous de désespérer? Ne pourrions-nous pas citer de nombreux exemples de géné-

rosité donnés par nos concitoyens, et ces actes ne sont-ils pas un gage assuré de libéralités nouvelles pour l'avenir?

La grosse œuvre du musée Napoléon est maintenant terminée, et si des lenteurs que les difficultés d'une pareille entreprise expliquent assez ont été remarquées, soyez assurés qu'il n'a point tenu à la Commission de les abréger et de poursuivre sa tâche avec tout le zèle et le dévouement dont elle croit avoir fait preuve. La Commission tient à honneur que l'ordre le plus parfait règne dans ses dépenses et que chaque partie de ses travaux soit arrêtée et réglée d'une manière absolue et définitive. Elle ne peut et ne veut rien donner au hasard; elle doit, quelle que soit sa confiance dans l'avenir, agir avec prudence, car la prudence conduit toujours au succès.

Qu'on se rassure donc et que la confiance qui nous anime soit partagée; le patronage sous lequel nous avons placé notre œuvre, la protège et en assure l'exécution. La haute et puissante intelligence qui conduit si bien les destinées de la France, que la guerre n'a pu arrêter sa marche progressive dans les conquêtes et les triomphes de la paix, ne s'écarte pas du but qu'elle veut atteindre quand elle soutient, par ses encouragements, des institutions libérales qui, sans autre mobile que leur conviction, sans autre force que leur zèle, travaillent à répandre dans les provinces le goût des lettres, des sciences et des arts; elle donne en même temps un démenti à ce préjugé trop répandu que la capitale a le monopole des largesses et que ses travaux seuls sont dignes de faveur et de sympathie.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1857,

PAR M. M.-A.-GABRIEL REMBAULT.

Lu dans la séance publique du 13 Juillet 1857. (1)

MESSIEURS,

M. Aug. Le Prevost, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, résume parfaitement tout ce que l'on doit rencontrer dans un travail d'histoire locale, lorsqu'il dit : « *Des faits bien décrits et bien constatés voilà* « *ce qu'il y a de plus précieux dans le domaine de l'ar-* « *chéologie.* »

Mais si ce travail est destiné à figurer dans un concours, s'il doit disputer un prix solennellement délivré au milieu d'une séance publique, nous dirons que les juges, appelés à se prononcer sur l'œuvre présentée, sont

(1) La Commission était composée de MM. H. DUSEVEL, DARSY et M.-A.-Gabriel REMBAULT, rapporteur.

en droit d'exiger de l'auteur les qualités essentielles et indispensables, si bien indiquées par M. Aug. Le Prevost.

Vous aviez, Messieurs, proposé pour sujet du prix de 1857, *la statistique archéologique et historique de l'un des cantons compris dans la circonscription de l'ancienne Picardie.* Cette question était, sans contredit, capable d'exercer le zèle et le talent de plus d'un antiquaire; aussi regrettons-nous de n'avoir à parler devant vous, comme rapporteur d'une commission prise dans votre sein, que d'un seul ouvrage ayant pour titre : *Statistique archéologique et historique du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher.*

Nous pensons que l'auteur n'a pas compris toute l'importance du sujet; son manuscrit est fort court. Des dix-neuf communes qui composent le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, c'est à peine s'il donne quelques détails sur St.-Riquier, Ailly et Pont-Remy. Puis il mentionne, en passant, les villages de Long, de Cocquerel, de Gorenflos, de Maison-Roland, laissant tout-à-fait dans l'oubli Francières, Ergnies, Villers, Brucamps, Mouflers, Domqueur, Coulonvillers, Cramont, Mesnil-Domqueur, Buigny-l'Abbé, Bussus et Yaucourt. Cela fait un total de douze localités du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher dont il ne parle nullement.

Vous comprenez, Messieurs, qu'avec de semblables omissions, il nous a été impossible de considérer la description que vous avez reçue comme une œuvre complète. Et pourtant le château de Francières; l'ancienneté de Domqueur qui se trouve sur la voie romaine d'Amiens à Boulogne; l'église de Coulonvillers qui est une curieuse chapelle castrale du XV.^e siècle; celle de Cramont, remar-

quable à l'intérieur par ses sculptures sur bois; les découvertes intéressantes, faites à Bussus et à Yaucourt, dont il est parlé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France;* tous ces points et bien d'autres que nous ne pouvons indiquer ici, pour ne pas abuser de vos instants, méritaient de fixer l'attention d'un archéologue.

Si, maintenant, nous nous en tenons aux lieux mentionnés dans l'ouvrage, nous verrons surgir des omissions aussi regrettables que celles qui ont été signalées plus haut. Ainsi, presque rien sur l'histoire locale du canton, pas un mot sur les seigneuries et les familles nobles d'autrefois, rien sur les paroisses, silence complet sur la partie historique des églises.

Nous ne savons où l'auteur a vu que les chevaliers du moyen-âge *échangeaient leur épée contre une truelle.* Jamais de pareils faits ne se sont présentés; les seigneurs donnaient, pour la construction des églises, leur argent à dépenser, leur forêts à abattre, leurs carrières à exploiter, mais ils ne se faisaient point maçons.

A Cocquerel, l'auteur aurait dû décrire, dans l'intérieur de l'église, les poutres qui sont ornées de mascarons très-remarquables.

A Pont-Remy, au lieu de nous dire qu'au XVII.e siècle, sous Louis XIII, le château fut *anéanti* par un incendie occasionné à la suite d'un repas offert au cardinal de Richelieu, on aurait pu s'arrêter devant ce château qui date du XV.e siècle, et en faire une description détaillée. Ce vieux manoir, grâce aux soins de M. Du Maisniel de Liercourt, est encore, malgré son prétendu anéantissement, dans un état parfait de conservation.

L'auteur a rattaché aux seigneurs d'Ailly-le-Haut-Clocher, les vidames d'Amiens. Ce fait n'est pas exact. La branche des vidames d'Amiens, du nom d'Ailly, ne possédait pas la terre d'Ailly-le-Haut-Clocher. Cette terre, par mariage de Catherine d'Ailly, décedée en juin 1438, était passée à son mari Jean de Fosseux. Si l'on voulait parler des seigneurs d'Ailly-le-Haut-Clocher il fallait citer non-seulement les d'Ailly et les de Fosseux, mais encore les d'Occoche dès 1545, et la famille des Le Boucher d'Ailly, dont un tombeau atteste dans l'église même du lieu, la vérité du fait que nous avançons.

A propos de cette église, nous dirons que les arêtes des voûtes, la chaire et les boiseries du chœur, méritaient une mention spéciale.

A Maison-Roland, ou pouvait parler des cryptes remarquables qui s'y trouvent.

Votre commission a remarqué dans le manuscrit que vous avez reçu, des incorrections de style qui sont assurément l'œuvre d'un cópiste peu lettré. Nous ne désapprouvons pas l'emploi d'une main étrangère lorsque l'on craint d'être trahi par l'écriture, mais nous croyons que l'auteur aurait dû relire attentivement la copie en question.

Sans vouloir ici décourager le candidat, nous lui conseillerons d'étudier, comme modèles du genre à observer, les remarquables notices publiées sur chaque canton du département de l'Oise, par notre regretté collègue M. Graves, et celles de M. Prarond, sur l'arrondissement d'Abbeville.

Il faut aussi, en archéologie et en histoire, sous peine

de passer pour un écrivain peu sérieux, indiquer les sources où l'on puise ses matériaux. Deux notes, l'une empruntée à l'*Histoire de Paris* de Dulaure, l'autre au *Gallia christiana*, forment tout le bagage des citations de l'auteur. Cela est bien peu. Qu'on ne croie pas cependant que les notes entravent la marche d'un récit, elles en forment en quelque sorte la base et la force. Ouvrez, Messieurs, l'histoire de France de notre illustre collègue Henri Martin ; vous y rencontrerez à chaque instant des notes qui appuient la narration intéressante de cet historien, si justement récompensé pendant plusieurs années par l'Académie Française, et que la Picardie s'honore d'avoir vu naître.

Au résumé, nous estimons que la notice d'Ailly-le-Haut-Clocher doit être refaite en partie, corrigée sur beaucoup de points, augmentée considérablement, et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu, cette année, à décerner le prix proposé.

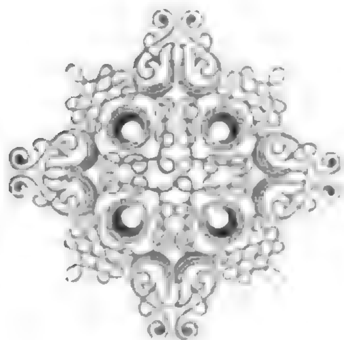

JEAN DE LUXEMBOURG,

ROI DE BOHÊME,

(1311-1346.)

Vers lus dans la Séance publique du 13 Juillet 1856,

Par M. A. BREUIL.

Hodiè cecidit corona militiæ,
Numquàm fuit similis huic regi Bohemiæ.
(Paroles d'Edouard III, après la bataille de Crécy).

Il était né pour les combats,
L'illustre Jean, roi de Bohême!
Ne pouvant à son gré gouverner ses Etats,
Où les Nobles, jaloux de son titre suprême,
Prétendaient lui dicter leurs insolentes lois,
Tout à coup, il se livre à son ardeur guerrière,
Et du nord au midi fait flotter sa bannière;
Bientôt, par ses talents, par ses nombreux exploits,
Ce prince, au faible sceptre, est l'arbitre des rois,
L'arbitre de l'Europe entière.

Lorsque le duc d'Autriche à Louis, son rival,
Aux plaines de Mühldorf vient disputer l'Empire,
Louis n'ose risquer un combat inégal;
Mais le roi de Bohême, en ce moment fatal,
De ses hardis conseils et l'échauffe et l'inspire.
Aux flèches des Hongrois s'exposant le premier,
Par un terrible choc il brise leur colonne;
Qu'importent les périls à ce roi chevalier!
Il promet la victoire et le Ciel la lui donne:
Le duc d'Autriche est prisonnier,
Louis a sauvé sa couronne (1).

Plus tard, près du mont de Cassel,
Au Communier flamand qui l'insulte et le raille,
Philippe de Valois présente la bataille;
La Noblesse de France, entendant son appel,
Se presse autour de l'oriflamme.
Hauts barons, chevaliers, que la colère enflamme,
Le roi de Bohême réclame
Pour ses braves guerriers une place en vos rangs;
Toujours son blanc panache est d'un heureux présage:
Vous ferez cette fois expier aux Flamands
De Courtrai l'horrible carnage! (2)

La France! oh! combien il l'aimait,
Ce prince brillant, magnanime,

A qui le Destin préparait
Dans nos champs une mort sublime !
Nos rois l'accueillaient à la cour,
Joyeux et splendide séjour,
Théâtre d'aimables conquêtes;
Il traversait les eaux, les monts et les déserts,
Hardiment il aurait traversé l'univers,
Pour assister en France à de royales fêtes.

Voyez : En combattant cinq mois,
Par sa valeur et son génie,
Il a fait triompher la Croix,
Au fond de la Lithuanie;
Point de repos : Ce dur guerrier,
Qu'emporte son fougueux coursier,
Comme un trait vers Paris s'élance;
Lorsqu'on le croit encore aux champs lithuaniens,
Couronne en tête, il siège auprès du roi de France,
Dans la cathédrale d'Amiens. (3)

C'est là qu'Edouard d'Angleterre
Rend au roi suzerain l'hommage solennel;
En lui perce déjà cet ennemi mortel
Qui sur le sol Picard viendra porter la guerre.
O Jean de Luxembourg, tu ne soupçonnes pas,
Des malheurs de Crécy, toi victime héroïque,

Que le sinistre lieu marqué pour ton trépas
Soit si près de la basilique,
Où tu vois, souriant, glorieux, magnifique,
La foule, qui t'admire, accompagner tes pas !

Pourquoi parler sitôt de ces heures funèbres,
Et, quand le soleil luit, évoquer les ténèbres ?
Au souverain Anglais, à tous ses chevaliers,
Philippe veut offrir d'éblouissantes fêtes,
Les lances des tournois sont prêtes,
Le vin des longs banquets sort des vastes celliers.
Ah ! Quels jours fortunés pour le roi de Bohême !
Sonnez clairons ! la joûte est son plaisir suprême ;
Aux yeux de ce prince vanté,
Dont la victoire suit les armes,
Aucun prix n'est plus doux, aucun n'a plus de charmes
Que le prix des tournois offert par la Beauté !

Imitant les héros de la célèbre Table,
Les chevaliers d'Arthur braves et gracieux,
Sur les chemins d'Europe il court infatigable,
Et sait joindre en courant les combats et les jeux.
Si sa vie est errante, elle n'est point stérile,
Par des caprices vains Jean n'est point agité :
Diplomate profond, en ressources fertile,
L'épée au poing, il songe aux profits d'un traité.

D'illustres amitiés, de hautes alliances,
De sa maison sans cesse accroissent la grandeur,
Et, pour combler ses espérances,
Son fils doit être un jour Charles-quatre, empereur.

Hélas ! lorsque le ciel lui semble exempt d'orage,
Que du plus vif éclat resplendit son laurier,
Tout à coup sur ses yeux s'abaisse un noir nuage,
Il est aveugle ce guerrier ! (4)
Sa redoutable épée a perdu son prestige;
Bientôt de lâches ennemis,
Joyeux du malheur qui l'afflige,
Menacent le royaume à son sceptre soumis.
Ceux qu'il foudroyait dans ses guerres,
Que, même sans combattre, il faisait fuir naguères,
L'accablent aujourd'hui de leurs défis hautains;
Qu'ils tremblent cependant ! ils ont lu dans la Bible
Que l'aveugle Samson était encor terrible,
Et savait écraser d'insolents Philistins !

Mais du roi de Pologne ont retenti les armes,
Il tire le premier son glaive envahisseur;
Intrépide au milieu des publiques alarmes,
Jean veut sans nul retard châtier l'agresseur.

Des barons de Bohême il excite le zèle ;
« Je puis livrer encor des combats glorieux ,
» Dit-il , que l'on me donne une troupe fidèle :
» Il me reste mes mains, si je n'ai plus mes yeux ! »

Ce discours enfante une armée ,
Qui , par son exemple enflammée ,
Refoule l'ennemi vers les champs Polonais ;
Assiégé dans sa capitale ,
Casimir a maudit sa lutte déloyale ,
Et, vaincu, demande la paix.
Des ennemis de Jean la ligue alors se brise.
O princes qui vouliez partager ses Etats ,
Votre rival n'est point de ceux que l'on méprise :
Vous apprendrez bientôt comment par son trépas
Un aveugle s'immortalise !

La France est en péril ; dans les champs , les cités ,
L'Anglais dévastateur passe comme un orage ,
Et Paris même a vu la flamme et le ravage ,
Du haut de ses murs insultés.
Jean n'a point oublié les chemins de la France,
Qui, pour sa prompte délivrance,
D'un bras si bien connu réclame la valeur.
Compagnon de Philippe , il partageait sa gloire ,
Et brillait à Cassel dans un jour de victoire :
Fidèle , il reparaît dans un jour de malheur.

Vous la connaissez trop cette historique page
Qu'attristent de sanglants revers :
Ah ! pourquoi faut-il que mes vers
Vous rappellent Crécy, Waterloo d'un autre âge !
Regardez ces barons, ces nombreux chevaliers
Qui, poussés au combat par une folle audace,
Courent s'entrechoquer dans un étroit espace,
Où tombent à la fois les hommes, les coursiers.
Tous n'ont point succombé dans la mêlée obscure,
Mais l'ennemi s'y glisse, armé du long couteau,
Il frappe les vivants au défaut de l'armure :
Princes, barons, seigneurs, Noblesse la plus pure,
Vous mourez égorgés ainsi qu'un vil troupeau !.... (5)

Moins sombre est le destin du bon roi de Bohême.
Il apprend que l'Anglais sera bientôt vainqueur :
Le péril de la France agite son grand cœur,
Il veut se signaler par un effort suprême.
En vain ses chevaliers lui conseillent de fuir,
De ce timide avis il s'indigne, il s'irrite;
« Eh ! Quel roi de Bohême a jamais pris la fuite?
» Dit-il, comme Ottocar je saurai bien mourir. (6)
» Mon attente par vous ne sera point trompée,
» Au plus fort de la lutte, enfants, conduisez-moi;
» Si vous l'aimez encor, que, du moins, votre roi
» Puisse *férir* un coup d'épée ! »

Ou ne résiste plus à ce feu martial :
Cinquante chevaliers, qu'exalte sa prière,
Pour ne point le quitter dans sa course dernière,
Aux freins de leurs chevaux attachent son cheval.
La troupe de héros s'élance,
Conduite par le désespoir ;
Avec l'épée, avec la lance,
Elle perce les rangs soumis au Prince-Noir ;
L'Anglais a reculé : succès court et stérile ;
Les cinquante guerriers sont assaillis par mille,
Et tous auprès du roi tombent en combattant ;
Jean, vrai cœur de lion, dans cette lutte affreuse,
A frappé quatre coups de sa main vigoureuse :
Il n'en demandait qu'un..... l'aveugle est mort content !

On dit qu'Edouard d'Angleterre,
Admirant ce héros qui venait d'expirer,
Fit recueillir son corps étendu sur la terre,
Toucha ses nobles mains et se prit à pleurer.
Sur le casque de Jean flottait un blanc panache :
Edouard en offrit les trois plumes sans tache
Au Prince-Noir victorieux ;
« J'accorde ce trophée à ton jeune courage,
» Lui dit-il, du triomphe il te fallait un gage :
» J'ai choisi le plus glorieux. » (7)

Et nous , Picards , enfants de la vieille province ,
Où le roi de Bohême en mourant est tombé,
Sachons à notre tour honorer ce grand prince ,
Qui pour la France a succombé ;
Remplaçons le fragile et trop modeste signe ,
Qui marque encor le lieu de son trépas insigne,
Par un durable monument ; (8)
Qu'en lettres d'or gravé , son nom cher à l'Histoire,
Symbole du plus beau , du plus pur dévoûment ,
Sur le sombre Crécy jette un rayon de gloire !

NOTES.

(1) La bataille de Mühldorf fut livrée au mois de septembre 1322. Jean de Bohême y commandait l'aile gauche de l'armée de l'empereur Louis de Bavière. « Il combattit, dit une chronique latine, pour la paix de l'empire, » pour son royaume et pour sa vie: *pro pace, pro vitâ et pro patriâ di-* » *micavit.* » La victoire de Mühldorf termina en effet le schisme de l'empire, renversa le parti autrichien, et délivra le roi Jean des prétendants à la couronne de Bohême: Henri d'Autriche et le duc de Carinthie.

(2) La bataille de Cassel fut donnée le 23 août 1328. Le roi Jean amena cinq cents combattants au roi de France.

(3) « Le roi Philippe VI se rendit à Amiens avec les rois de Navarre, de Bohême et de Majorque, les ducs de Lorraine, de Bourbon, messire Robert d'Artois, force comtes et barons, et une magnifique chevalerie. La cérémonie de l'hommage, célébrée le 6 juin 1329 dans le chœur de *l'admirable* Cathédrale d'Amiens, offrit un spectacle d'une merveilleuse splendeur. » — Henri Martin, *Hist. de France*, règne de Philippe VI.

— Le roi Jean avait entrepris son expédition contre les Lithuaniens encore idolâtres, pour sauver l'ordre des Chevaliers teutoniques sérieusement menacé, et pour venger les pillages et les massacres dont gémissait la chrétienté. Plusieurs milliers de païens embrassèrent le christianisme et cessèrent d'être hostiles à la civilisation européenne. Le 25 mai 1329, Jean rentra à Prague et l'on célébra de toutes parts les hauts faits du prince qui avait vaincu les *Sarrasins du Nord*.

Hunc peto, cerne virum qui perpetrat undique mirum!
Hic nisi bellare solet et pugnis inhiare;
Qui quasi torpescit, à bellis quùm requiescit.

Ainsi s'exprime la chronique écrite par Pierre de Sithavie.

(4) La cécité du roi Jean était la suite d'une fluxion qu'il avait gagnée dans une seconde croisade contre les Lithuaniens. L'empereur Louis de Bavière, ingrat envers le roi de Bohême, jaloux de sa renommée militaire et de sa haute influence politique dans les affaires de l'Europe, cherchait toutes les occasions de nuire à la maison de Luxembourg; en apprenant que Jean était devenu tout-à-fait aveugle, il se ligua avec les rois de Hongrie et de Pologne, les ducs d'Autriche et de Schweidnitz, les marquis de Brandebourg et de Misnie, afin d'envahir la Bohême. En sept jours de temps, sept déclarations de guerre arrivèrent successivement à Prague. (1343)

(5) M. Rigollot a publié dans le tome III des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, un mémoire sur le manuscrit de Froissart que possède la bibliothèque communale d'Amiens. La comparaison de ce manuscrit avec le texte des imprimés fait ressortir une grande différence de rédaction dans plusieurs récits importants du chroniqueur, et notamment dans celui de la fameuse bataille de Crécy. Relevons par forme d'exemple une des nombreuses contradictions de Froissart. D'après les imprimés, Philippe de Valois, au lieu de suivre l'avis qu'on lui donnait d'attendre au lendemain pour attaquer l'armée anglaise, n'écouta qu'une colère aveugle et donna l'ordre de commencer la bataille. — D'après le manuscrit d'Amiens, Philippe fit tout ce qu'il put pour empêcher le combat, et sa chevalerie seule dut s'imputer les désastreuses conséquences d'une lutte inopportune.

Les imprimés prêtent aussi à Philippe l'ordre de massacrer les arbalétriers génois. Suivant le manuscrit d'Amiens, le roi de France, éloigné du combat, n'y prit aucune part, et ne dut point, par conséquent, donner l'ordre du massacre des arbalétriers.

Le savant travail de M. Rigollot sur un manuscrit qui intéresse au plus haut point l'honneur national, méritait d'être examiné et mis à profit par un historien tel que M. Henri Martin. Nous sommes certains que cet écrivain n'en a pas connu l'existence.

(6) Ottocar II, roi de Bohême, mourut les armes à la main, le 28 août 1278, dans une bataille livrée à Rodolphe de Habsbourg. Témoin de la déroute complète de ses troupes, il n'avait pas voulu battre en retraite; il s'élança au milieu de la mêlée, fit des prodiges de valeur, et périt percé de coups.

(7) Le monarque Anglais ne se réserva des dépouilles du roi Jean que trois plumes d'autruche nouées avec une tresse d'or, qui surmontaient son casque, et la devise allemande: *ich diene* (je sers), qui s'y trouvait gravée. Edouard donna le panache à son fils, le Prince Noir, pour le récompenser de ses exploits. Les successeurs du Prince de Galles, en mémoire de la journée de Crécy, ont toujours conservé les plumes et la devise, et ils en décorent leurs armoiries.

(8) A la place où tomba le roi de Bohême, une simple croix sans inscription, fut élevée, on ne sait par quelle main. Cette croix, de trois pieds de haut environ, a été cassée. On l'a plantée en terre une seconde fois à côté du piédestal qui la supportait, et elle existe encore ainsi sur le chemin dit *de l'armée*.

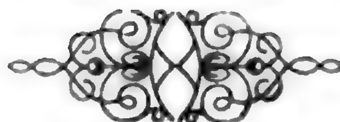

NOTICE

SUR

CHARLES DES MARETS,

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 1837,

PAR AD. DE GRATTIER,

Unies entre elles par les liens du voisinage et de l'intérêt commun, la Picardie et la Normandie ont été, au quinzième siècle, le théâtre de grands événements. C'est dans ces deux provinces que l'invasion anglaise a été la plus violente, la lutte la plus opiniâtre, le caractère de cette lutte le plus national. C'est là aussi que je veux choisir quelques-uns des héros du quinzième siècle afin de leur consacrer une notice.

Charles des Marets est celui par lequel je commencerai la série de mes travaux.

La date et le lieu de sa naissance sont, jusqu'ici, restés incertains. La première fois qu'il apparaît dans l'histoire,

en 1415, Charles des Marets avait un commandement en chef. Il devait donc être né au moins à la fin du quatorzième siècle.

Dablon dit en parlant de lui à l'occasion de la prise de Dieppe : « Chevalier sorti d'Arques (1) ; » ce qui, joint à ces circonstances que les Anglais occupaient alors et depuis longtemps le château et la ville d'Arques ; que des Marets, déjà célèbre par ses exploits contre eux, n'aurait pu y venir se rétablir d'une blessure sans être fait leur prisonnier ; qu'il est certain que c'est de Bures qu'il partit pour se rendre à Dieppe ; que la seigneurie de St.-Aubin, voisine d'Arques, était encore dans sa famille en 1553, 1563 et 1669 (2) ; que les armes et le nom de notre héros, les armes et le nom de ses descendants se trouvent dans l'église d'Arques (3) ; que le nom de sa famille figure dans les registres de la fabrique de cette église (4), donnerait à penser que Charles des Marets a reçu le jour dans la ville d'Arques.

Son nom que plusieurs historiens, notamment Gaguin (5), ont traduit en latin CARLOTUS MARESIUS, est écrit de diverses manières dans les anciens documents et même dans les ouvrages modernes. On lit, en effet, in-

(1) David Asseline, prêtre Dieppois, MS. de la bibliothèque de Dieppe, avec cette épigraphe : *pro aris et focis.*

(2) Histoire généalogique des Pairs de France, t. I, p. 563.

(3) Verrière et boiserie de la chapelle de la Vierge.

(4) Lettre de M. Féret du 22 avril 1844.

(5) Gaguin, *de Gestis Francorum.*

distinctement CHARLES DES MARES (1), DES MARÈS (2), CHARLES DES MAREST (3), CHARLES DES MARESTZ (4), CHARLES DES MARETS (5), CHARLES DES MARAIS (6), CHARLES DES MARÊTS, CHARLOT DU MARÊTS, CHARLES DE MARÊTS (7), Ces différences, à une époque où l'orthographe des noms propres n'était point fixée, ne jette d'ailleurs aucune in-

(1) Verrière et boiserie de la chapelle de la Vierge de l'église d'Arques.— Cochet, *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, t. I, p. 224. — Vitet, *Histoire de Dieppe*, p. 419.

(2) Pierre tombale de Adam des Marès, chanoine, dans la cathédrale de Noyon.

(3) *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. I, p. 521. — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. V, p. 345. — Decorde, *Vigie de Dieppe*, du 5 février 1856.

(4) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*. — *Nobiliaire général d'Artois*, reg. 67, art. Le Roux. — *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. I, p. 109. — *Nobiliaire manuscrit de Normandie*. — *Histoire généalogique des pairs de France*, t. I, p. 563; t. VII, p. 873. — Moréri, *Dictionnaire historique*, art. Montmorency, t. V, p. 1, note 2. — François de Belleforest, *Annales de France*, p. 977-978. — *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 286. — De Vérité, *Histoire du comté de Ponthieu*, p. 266.

(5) *Armorial de Normandie*. — Paillot. — *Armorial universel*, t. II, p. 286. — Cochet, *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, t. I, p. 224. — Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 75-76. — Le même, *Un coin de la Normandie*, p. 10-11. — Féret, *Notice sur Dieppe, Arques, etc.*, p. 22. — Louandre, *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, p. 354-355. — Goze, *Familles illustres de Picardie*, p. 13.

(6) David Asseline, MS. — Le comte de Waroquier, *Tableau généalogique*.

(7) Monstrelet, liv. II, ch. C, CLII, CLVIII, CLXXI. — Vitet, *Histoire de Dieppe*, p. 36, 419. — *Histoire des villes de France*, t. V, p. 511.

certitude sur l'identité du personnage dont la famille existe encore et dont tous les historiens rapportent à peu près de même les faits et gestes.

Nous avons dit que Charles des Marets est signalé pour la première fois dans l'histoire en 1415. Henri V roi d'Angleterre venait de forcer la ville d'Harfleur à lui ouvrir ses portes le 22 septembre, après un long siége, en présence d'une armée française composée de plus de quatorze mille lances et de nombreuses milices que des chefs incapables réduisirent à l'inaction. Les habitants et trois cents chevaliers et écuyers, l'élite de la noblesse normande, qui sous les ordres du sire d'Estouteville, s'étaient jetés dans la place, avaient fait une défense héroïque prolongée même pendant deux jours, après la reddition de la ville, par la garnison qui refusait d'accepter la capitulation. Henri V prit alors la résolution hardie de renvoyer sa flotte en Angleterre avec ses blessés et ses malades, et de se rendre par terre à Calais. Il choisit deux mille lances, treize mille archers, l'élite de son armée, et se mit en marche. Le jeune Charles des Marets se chargea de venger l'honneur de la France. A la tête d'une poignée de braves, il s'attache au flanc de l'armée anglaise, la harcèle sans lui laisser de repos. La Scie coule dans une vallée profonde. Au passage de cette rivière, des Marets parvient à couper un corps ennemi; quoiqu'inférieur en nombre, il n'hésite point à l'attaquer sous les murs du chateau de Mesnil-Haquet. La bataille fut rude et la victoire longtemps disputée. Mais, l'ennemi plie et prend enfin la fuite après avoir fait des pertes considérables.

A peine âgé de quinze ans, des Marets, comme le fit

plus tard le grand Condé, avait débuté par un coup de maître. L'éclat de cette victoire fut si grand que le château de Mesnil-Haquet changea son nom et prit celui du vainqueur; il s'appela, depuis cette époque Charles-Mesnil. Les ruines du vieux manoir féodal, possédées aujourd'hui par la famille de Mortemart héritière des comtes de Manneville, marquis de Charles-Mesnil, s'élèvent encore à vingt pieds au-dessus du sol. La masse carrée de la forteresse, ses murs couronnés de broussailles, ses douves profondes que les matériaux et les ronces n'ont point pu combler, semblent avoir été conservés pour rendre à la postérité témoignage de ce glorieux fait d'armes.

Le passage de la rivière d'Eaulne devait être non moins funeste aux Anglais que ne l'avait été celui de la Scie. Sur le côté gauche de l'Eaulne, le château d'Inerville placé en face de Bellengreville commandait la vallée. Les vaincus de Charles-Mesnil sont de nouveau atteints et défaits au pied de ce donjon aujourd'hui converti en ferme. La tradition locale, en transmettant ce fait, proclame de nouveau la gloire de Charles des Marets (1). Heureuse la France, si le même roi d'Angleterre et la même armée anglaise auxquels un jeune général venait de faire subir en quelques jours, deux graves échecs, avaient rencontré le 24 octobre suivant, à la bataille d'Azincourt, un chef aussi habile à la tête de la noblesse française.

Cependant, la maladie de Charles VI, l'incapacité de ses gouverneurs, la conduite de la reine, le meurtre du duc Jean de Bourgogne et le honteux traité de Troyes

(1) Lettre de M. l'abbé Cochet du 18 fév. 1856.

avaient livré le royaume au roi d'Angleterre. Celui-ci comptait sur une prise de possession facile. Il lui semblait que la couronne, une fois posée sur son front, devait s'y affermir et y demeurer. Il n'avait pas prévu les prodiges que le patriotisme allait enfanter. La résistance à main armée, les soulèvements et la guerre éclatèrent partout à la fois. L'épée de l'immortelle Jeanne d'Arc refoula l'ennemi dans la Normandie et la Picardie. Lorsque le sang de l'illustre martyre, en souillant ses bourreaux d'une tache que le panégyrique récemment prononcé par un prélat anglais n'a pu effacer, eut provoqué l'indignation publique, des Marets comprit que le moment était venu de frapper au cœur la domination anglaise, d'opérer une levée en masse de la province de Normandie et de recouvrer celle de Picardie sur les Bourguignons. Mais, il jugea nécessaire de couper d'abord la ligne de communication de l'ennemi avec Calais. Les Anglais possédaient tout le littoral depuis Avranches jusqu'à Calais. La reddition du Crotoy, où Jacques de Harcourt les avait longtemps tenus en échec, venait de leur livrer la dernière place maritime de la Picardie. Les approvisionnements et les renforts leur arrivaient facilement sur tous les points et leurs garnisons pouvaient se prêter un mutuel appui. Des Marets voulut commencer par s'assurer en Picardie une place d'armes assez forte pour lui servir de base d'opérations et pas trop éloignée de la forteresse de Bures, qu'il occupait, pour qu'il pût s'y relier par des postes intermédiaires. Il jeta les yeux sur le château de Rambures.

La force et la situation de cette place au milieu du Vimeu remplissaient merveilleusement le but proposé. Sin-

gulière destinée que celle des sires de Rambures dont je veux, un jour, écrire aussi l'histoire et dont plusieurs générations commandèrent en Picardie contre les Anglais, combattirent avec gloire et payèrent, chacune à leur tour, de leur sang et de leur liberté, des succès suivis de revers! Andrieu de Rambures avait été fait prisonnier en 1430 à la prise d'Aumale dont il était capitaine et conduit en Angleterre (1). Profitant de sa captivité, les Anglais avaient enlevé le château de Rambures et ils en avaient confié la garde à Ferry de Mailly. Au commencement de l'année

(1) Monstrelet, liv. II, chap. LXXVI. — Il racheta sa liberté après cinq ou six années de dure prison, moyennant mille francs d'or, somme alors considérable. Les anglais n'avaient point encore inventé les pontons réservés aux glorieux débris des armées du premier empire français. Mais, nos illustres alliés d'aujourd'hui ne négligeaient point au XV^e siècle les tortures morales et physiques et les supplices vis-à-vis des prisonniers français, suivant qu'un intérêt d'argent ou politique le leur commandait. C'est ainsi qu'ils obtenaient de fortes rançons ou que, sous prétexte de félonie ou de sorcellerie, ils se défaisaient des ennemis qu'ils redoutaient encore dans les fers. (Voy. *passim Monstrelet*, et les autres historiens de ce temps. — Le procès et le supplice de l'immortelle Jeanne d'Arc, la sainte du XV[e] siècle; le supplice d'Alain Blanchard, le héros de Rouen, sont des exemples qu'il ne faut pas omettre de citer.) Jamais gouvernement ancien ou moderne n'a fait un plus persévérant usage de la maxime *vœ victis*. Cette politique inaugurée par Guillaume-le-Conquérant s'est fidèlement transmise jusqu'à nos jours. Elle ne s'est pas même démentie dans le fastueux étalage fait, en faveur des nègres d'Afrique, d'une philantrhopie intéressée qui s'est formulée en Irlande par toutes les horreurs de la misère et de la famine, en Asie par la contrebande de l'opium exercée aux dépens de la vie des Chinois et par les tortures infligées aux contribuables de l'Inde.

1431, Charles des Marets se présente devant Rambures, fait dresser des échelles contre les remparts qu'il escalade et, par un hardi coup de main, s'empare de ce château dont le siége aurait entraîné une grande perte de temps et d'hommes (1). Rambures devint le centre des opérations des Dauphinois dans la Picardie et le point de départ de nombreuses expéditions qu'ils dirigèrent sur les *marches* occupées par les Anglais. Plusieurs villes furent tour à tour prises et reprises. St.-Valery venait de retomber au pouvoir des Anglais, lorsque, à l'entrée du mois de janvier 1434, Charles des Marets part secrètement de Rambures avec Philippe de la Tour et quelques gens d'armes. Il arrive sous les murs de St.-Valery et « surprend la » ville et forteresse...., faute de guet (2). » Mais, bientôt, une armée commandée par le comte d'Étampes ayant sous ses ordres le seigneur d'Antoing, le vidame d'Amiens, messire Jean de Croy et plusieurs autres seigneurs tenant le parti bourguignon, vint mettre le siége devant St.-Valery. La défense, dans une ville où sévissait une violente épidémie et qui manquait d'approvisionnements de toute espèce, dura plus d'un mois contre une armée nombreuse, abondamment pourvue de vivres et d'engins de guerre. Charles des Marets se vit enfin forcé de capituler. Il fut convenu que chefs et soldats « s'en iraient sauvement avecque leurs biens. » Une somme d'argent

(1) Goze, *Familles illustres de Picardie*, p. 13. — Monstrelet, liv. II, chap. CLXII.

(2) Monstrelet *loc. citat.* — De Vérité, *Histoire du comté de Ponthieu*, t. I, p. 266. — Louandre, *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, t. I, p. 354.

fut stipulée au profit de la garnison que son chef conduisit à Rambures (1).

« A l'entrée du mois » de mars 1435, nous retrouvons Charles des Marets avec Jean de Bressay lieutenant du maréchal de Rieux, Bertrand Martel, Guillaume Braquemont, le seigneur de Longueval « et aucuns autres tenant le parti du roi Charles de France jusqu'au nombre de trois cents combattants, droites gens d'armes et vaillants gens d'élite. » Ils allèrent passer « l'eau de Somme par nuit » à la Blanche-Tache. Cette petite troupe surprend, en cotoyant la mer, la ville de Rue dans laquelle elle pénètre par escalade. Quelques Anglais de la garnison « se retrahirent en un boulevert » où ils furent contraints de se rendre. La nouvelle garnison de Rue fit bientôt une « forte guerre » dans le Ponthieu, le Marquenterre, l'Artois et le Boulonnais. Elle poussa ses courses jusque sous les murs de Boulogne Une escarmouche heureuse lui livra, à Saumer-au-Bois, plusieurs prisonniers et « foison de chevaux et autre bestial. » A son retour Charles des Marets enleva aux Anglais Étaples (2). Il ne tarda pas à faire subir le même sort à Crécy (3), vengeant ainsi jusqu'auprès des champs de bataille de Crécy et d'Azincourt les braves qui avaient péri les armes à la main dans ces deux journées et les prisonniers que le roi d'Angleterre fit là-

(1) Monstrelet, liv. II, chap. CXLV.

(2) Monstrelet, liv. II, chap. CLXXI. — François de Belleforest. *Annales de la France*, p. 977-978.

(4) Louandre, *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, t. I. p. 355.

chement massacrer dans la seconde. Une de ces sorties devint fatale à des Marets. Blessé, il dut cesser de « courre sus aux Anglais. » Pour se rétablir il se rendit au château de Bures après avoir pourvu à la sûreté de ses places et renforcé ses garnisons.

La diversion qu'il avait faite avait produit d'heureux fruits. La ligne maritime occupée par l'ennemi une fois rompue, la haute Normandie avait pu respirer et préparer un soulèvement en masse que les Anglais ne tardèrent point eux-mêmes à provoquer. Doutant de l'affection que lui portaient les Normands, Henri V ordonna, à la fin de 1434, d'enlever tous les enfants mâles du pays de Caux et de Dieppe, et de les conduire à Rouen, puis en Angleterre pour les y élever en *féaux* anglais. C'étaient de précieux ôtages dont il tenait à s'emparer. Aussitôt, toutes les communes du pays de Caux courent aux armes. Elles se rassemblent sous des chefs intrépides dont l'histoire a conservé les noms. Ici, c'est Grouchy ; là, c'est Pévrel appelé le père des Cauchois. Vingt mille paysans se présentent à Le Carnier, l'un d'entre eux, après avoir déchiré le drapeau anglais aux cris de « France et Normandie ! » Ils lui disent en brandissant leurs épieux et leurs épées : « Mène-nous ; et nous t'obéirons. » Et il les mène à l'ennemi (1). Les Anglais ne purent exécuter les ordres de leur roi qui rendit à leurs parents le peu d'enfants que l'on avait conduits à Rouen.

Cependant, les villes occupées par les garnisons anglaises étaient devenues le théâtre de graves collisions.

(1) Deville, *Histoire de château d'Arques*, p. 194.

A Dieppe, les Anglais s'étaient emparés de quelques petits garçons. Des jeunes gens les attaquent et leur enlèvent leur proie. Mais, bientôt forcés de céder au nombre, ils se retirent dans l'église St.-Jacques, en ferment les portes et se préparent à soutenir un siége. Sans chef militaire, la résistance était, toutefois impossible contre une garnison aguerrie, maîtresse du château, des remparts, des portes de la ville et disposant d'une formidable artillerie. Les principaux habitants s'étaient réunis pour aviser au salut commun. La délibération fut courte. Quatre Dieppois les premiers par le rang, la fortune, l'énergie, reçoivent les pouvoirs les plus étendus. La ville est confiée à leur prudence et à leur patriotisme, et, afin d'assurer le secret des mesures qu'ils prendront, ils doivent être aveuglément obéis dans tout ce qu'ils ordonneront.

Avant l'occupation de Dieppe par les Anglais, Charles des Marets avait été le capitaine de la ville, fonctions qu'il avait dignement remplies et dans lesquelles il avait conquis l'estime publique. C'est en lui que les *quatre* placent toutes leurs espérances; ils savent que, malgré sa blessure, il n'hésitera pas à venir se mettre à la tête des Dieppois et à s'ensevelir avec eux sous les ruines de leur ville ou à en chasser les Anglais. L'un des *quatre* est aussitôt député vers lui. Il parvient, à l'aide d'un stratagème, à sortir de la ville. Dans un faubourg, il se procure un cheval et il part comme un trait pour Bures. Peu d'instants lui suffisent pour franchir la distance de cinq lieues qu'il a à parcourir. Il lui en faut encore moins pour exposer la situation des Dieppois à leur ancien capitaine et ce qu'ils attendent de lui.

Charles des Marets promet de se trouver la nuit, à la marée basse, près du Pollet, avec le plus de monde qu'il pourra rassembler.

Le Dieppois revient aussitôt dans sa ville rendre compte des résultats de sa mission. Des Marets donne rendez-vous à trois cents de ses gens d'armes, seule force dont il puisse disposer; il leur recommande d'arriver par petits détachements afin de ne pas donner l'éveil à la garnison d'Arques. En même temps, il avertit le maréchal de Rieux qui commandait pour le roi en Normandie, afin qu'il fasse une diversion du côté du château de Dieppe, et les chefs des Cauchois, afin qu'ils arrivent en force si la fortune ne seconde pas les Dieppois.

Ces dispositions prises, des Marets sort de Bures à la nuit tombante, le 18 novembre 1435, d'après les manuscrit d'Asseline qui suit en cela l'opinion de Dablon. Les mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe reportent, à la vérité, ce fait au 22 novembre 1431; mais, comme il est certain qu'ils font erreur sur l'année, il est permis de croire qu'ils en font une autre sur le jour, et il faut s'en tenir à la date donnée par le manuscrit d'Asseline. A mesure que ses détachements arrivent, des Marets leur fait passer la rivière dans des barques que les Dieppois avaient préparées, et, à la faveur de l'obscurité, il les dirige par le bord du lit de la rivière laissé à sec pendant le reflux. Campés sur les remparts, les Anglais ne conservaient la nuit aucun poste au-delà des portes de l'ancien mur du quai. Mais, sur le quai, une sentinelle pouvait donner l'alarme; les Dieppois l'égorgent. Les échelles sont descendues dans le port. Des Marets s'élance

sur la première ; ses soldats le suivent et occupent le quai dans le plus profond silence. Aussitôt que la troupe est au complet, son chef la conduit au rempart. Les Français se jettent sur l'ennemi au cri de guerre : « Charles des Marets ! » celui de leur général. Quoique surpris d'une attaque aussi imprévue, les Anglais vendent chèrement leur vie. Des Marets emporte successivement tous les postes, toutes les tours et refoule la garnison jusqu'au pied du château, tandis que les Dieppois la prennent en flanc. Une porte, celle de la Barre sans doute, devait, à raison de sa force, opposer une vigoureuse résistance ; elle est enlevée et ouverte à un détachement envoyé par le maréchal de Rieux et commandé par le sire de Longueval et par Guillaume de Brissac. Les Anglais se retirent en désordre dans le château ; des Marets les poursuit l'épée dans les reins et les oblige à s'enfuir par la porte de secours après leur avoir tué ou blessé la moitié de leur monde.

Le lendemain, six mille Cauchois entrent dans la ville. Quelques jours plus tard, quatre mille chevaux s'y trouvent réunis sous les ordres de Chabannes, de Blanchefort et d'autres généraux. Tant l'on attachait d'importance à conserver la conquête que l'on venait de faire !

Les vainqueurs ne restèrent point inactifs. Fécamp, Harfleur, Montivilliers, Tancarville, Lillebonne sont successivement enlevés d'assaut. Les progrès des Français sont si rapides que, en six semaines, toutes les forteresses du pays de Caux, Arques et Caudebec exceptées, sont reprises sur les Anglais (1).

(1) David Asseline, MS. — *Mémoires chronologiques pour servir à*

Des lettres-patentes de Charles VII ne tardèrent pas à confirmer Charles des Marets dans le titre et la charge de capitaine des ville et château de Dieppe que la reconnaissance publique lui avait immédiatement conférés (1).

Charles des Marets profita des sept années qui suivirent pour réparer les anciennes fortifications, achever celles qui étaient commencées, en élever de nouvelles. Il fit construire les trois grosses tours du château, qui regardent la mer (2). Ses armes, placées au-dessus des fondements de la première tour en entrant, s'y voyaient encore le 2 février 1702 (3). Il ne négligea pas non plus d'exercer les Dieppois au métier des armes.

l'histoire de Dieppe. — Gaguin *de Gestis Francorum.* — *Ancienne histoire de Normandie*, ch. L.— Alain Chartier, p. 66 et suiv. — Polyodore Virgile, *Inventaire de l'histoire de Normandie*, ch. VI. — Le même, *Historia Angliæ*, lib. XXVIII.— Dupleix, *Histoire de France.* — Le même, *Histoire de Normandie.* — Féret, *Notice sur Dieppe, Arques, etc.*, p. 22. — Vitet, *Histoire de Dieppe*, p. 36 et suiv. — Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 75 et suiv. — Le même, *Un coin de la Normandie*, p. 10. — Le même, *Vigie de Dieppe*, du 5 février 1856. — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t, V, p. 345. — Deville, *Histoire du château d'Arques*, p. 125. — *Histoire des villes de France*, t. V, p. 511.

(1) Le titre de gouverneur remplaça, le siècle suivant, celui de capitaine. M. de Sigognes fut le premier qui le porta en 1564. — Vitet et *Histoire des villes France*, *loc. cit.*

(2) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe.* — *Ancienne histoire de Normandie.* — David Asseline, MS. — Vitet, Féret, *loc. cit.* — Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 77.

(3) *Histoire de Dieppe*, MS.

Ces précautions ne furent point inutiles. Vers la Toussaint de l'année 1442, Talbot, surnommé l'Achille de l'Angleterre, partit de Caudebec traversant en vainqueur, dans une marche rapide, le pays de Caux. Après avoir enlevé le château de Charles-Mesnil, touché Arques, il vint se présenter devant le faubourg du Pollet alors ouvert et il s'en empara. Puis, il tenta de donner l'assaut à la ville de Dieppe. Mais, jugeant bientôt qu'il ne pourrait s'en rendre maître de vive force, il entreprit d'en faire le siége et il construisit sur la falaise qui domine le Pollet, une forte bastille armée, suivant Asseline « de deux cents canons, grosses bombardes et autre artillerie. » Il investit la ville; une flotte anglaise devait l'attaquer par mer. Le siége fut long et terrible. L'artillerie anglaise foudroyait la ville; mais, les Dieppois ripostaient courageusement. La tour aux crâbes est la plus exposée au feu de la bastille; elle se comporte vaillamment et rend coup pour coup. Enfin, après cinq mois de siége, la brèche étant praticable, Talbot donna l'assaut. Moment solennel! pendant lequel les femmes, les enfants quittent spontanément les églises où ils priaient, s'élancent aux remparts et se rangent à côté de leurs époux, de leurs pères, de leurs frères! L'on se battait avec fureur sur la brèche. C'est là qu'est le fort de l'action; c'est là que assiégeants et assiégés concentrent tous leurs efforts; c'est là que la lutte est la plus terrible, que la mort fait le plus grand nombre de victimes. A peine un homme, une femme, un enfant est-il tombé, qu'un autre homme, une autre femme, un autre enfant prend sa place pour tomber à son tour et être aussitôt remplacé. Au plus fort de la mêlée,

des Marets donnant froidement des ordres, animait les siens au combat; puis, de sa hache d'armes, frappait à coups redoublés sur les rangs anglais. Chaque fois que son bras s'abaisse, il y marque son passage par une profonde et sanglante trouée.

Après six heures de lutte acharnée, les Anglais sont enfin repoussés. Ils laissent sur la brèche et dans les fossés plusieurs milliers d'hommes. La perte des Dieppois, quoique moins considérable, fut cependant sensible et les affaiblit. Mais, Dunois jeta dans la ville un secours de mille hommes d'armes, qui permit de prolonger la défense jusqu'à ce qu'il ramenât une armée commandée par le Dauphin, depuis le roi Louis XI. Le dimanche 10 août 1443, l'héritier du trône accompagné de Dunois, du jeune comte de St.-Pol, des seigneurs de Gaucourt, de Châtillon, de Laval, entre dans Dieppe à la tête de trois mille hommes d'armes et de nombreux archers. Alors, les rôles changent. Les Anglais, quoiqu'ayant reçu des renforts, sont contraints d'abandonner leurs lignes. Ils se retirent autour de leur bastille, position formidable qu'ils sont résolus à défendre jusqu'à la dernière extrémité. D'assiégeants, ils deviennent assiégés. Le Dauphin apprend que la flotte du duc de Sommerset est attendue d'un moment à l'autre; il veut prévenir l'arrivée de ce secours et enlever la bastille d'assaut. Le jour même de son entrée, à cinq heures du soir, Louis de France traverse la rivière à marée basse et vient poster un détachement de son host en face de la bastille. Un Dieppois, constructeur de navires, propose et se charge d'établir six ponts roulants. Ces machines sont terminées le mer-

credi 13 ; on profite de la nuit pour les transporter en silence en face de la bastille. Le jeudi matin 14 août, veille de l'Assomption, le Dauphin arme chevalier le comte de St.-Pol, cérémonie qui servait ordinairement de prélude à une bataille. Les six ponts roulés à la fois s'abaissent sur le fossé et livrent passage à trois détachements de l'armée royale à la tête du premier desquels s'avance, malgré une grèle de projectiles, le Dauphin l'épée à la main, et à trois détachements Dieppois commandés par des Marets. Les échelles sont dressées ; mais, elles sont aussitôt renversées avec ceux qui y montent. A peine relevées, elles retombent encore dans les fossés. Une avalanche de pierres, de traits, de boulets couvre les assiégeants. Etonnée de cette résistance, l'armée royale recule. Le Dauphin ordonne alors la retraite aux Dieppois qui persistaient à combattre. Il rallie sa troupe, lui déclare que si elle refuse de le suivre ; il va recommencer l'assaut avec les seuls Dieppois qui auraient tout l'honneur de la victoire ; puis il saisit une échelle, s'avance sur un des ponts et monte à l'assaut. A cette vue, l'armée pousse un cri et s'élance tout entière. L'attaque a recommencé sur tous les points avec une fureur sans égale. Bientôt les assiégeants couronnent les parapets et se précipitent dans la bastille. Suivant les mémoires chronologiques, plus de trois mille anglais y perdirent la vie (1).

(1) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe.* — Gaguin *de Gestis Francorum.* — Villaret, *Histoire de France,* continuation de Velly, t. xv, p. 351. — Féret, *Notice sur Dieppe, Arques, etc.,* p. 23 et suiv. — Vitet, *Histoire de Dieppe*, p. 38 et suiv. — Cochet, *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, t. i, p. 86.

Pendant l'action, une procession composée de tout le clergé, des femmes, des enfants, sortait de St.-Jacques, invoquant la vierge Marie en faveur du Dauphin et des Dieppois. Le chant des fidèles, le son des cloches parvenaient aux oreilles des combattants et se mêlaient au bruit du canon. L'on rapporte que cette circonstance frappa d'épouvante les Anglais qui crurent qu'un puissant renfort arrivait au Dauphin (1).

Pour perpétuer la mémoire de la prise de la bastille, le Dauphin institua une procession annuelle le 14 août et une fête religieuse qui durait plusieurs jours. Enfin, Charles des Marets fonda une confrérie de l'Assomption de la Vierge dont il fut le premier grand-maître (2).

Ce grave évènement eut d'ailleurs un si grand retentissement, que, vingt années plus tard, à l'entrée de Louis XI à Paris après son sacre, une représentation de la prise de la bastille du Pollet fut donnée à la boucherie (3).

Charles des Marets continua la guerre contre les Anglais jusqu'à la paix générale. On le voit en 1448, à la tête de cinq compagnies dieppoises reprendre Fécamp dont l'ennemi s'était de nouveau emparé (4).

(1) Cochet, Vitet, Féret, *loc. cit.*

(2) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe.* — David Asseline, MS. — Féret, Vitet, Cochet, *loc. cit.* — Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 53 et suiv.

(3) *Histoire de Louys Unziesme par un'greffier de l'hostel-de-ville de Paris*, p. 31. — Féret, Vitet, *loc. cit.*

(4) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe.* — Decorde, *loc. cit.*, p. 76. — *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 86.

Il occupa sa vieillesse à construire et à embellir un charmant manoir dans le bourg de Bures. Le vieux donjon, élevé sur les ruines d'un poste romain, ne devait pas être un séjour enchanteur. Pour l'emplacement de sa maison de plaisance, des Marets choisit un terrain que des fossés, situés à l'extrémité d'une motte d'origine romaine, mettaient en communication avec la forteresse. Il s'assurait ainsi, en cas de besoin, une retraite facile. M. l'abbé Decorde a donné la description de ce délicieux monument du xv^e siècle (1).

Ce qui frappe tout d'abord l'étranger, lorsqu'il arrive à Bures, c'est le souvenir partout vivant de Charles des Marets. Les habitants parlent du général comme d'un contemporain. Il semble, pour ces braves gens, qu'il soit mort d'hier. C'est avec fierté qu'ils prononcent son nom et ils sont peut-être encore plus empressés de montrer son manoir, que leur magnifique église du douzième siècle, au visiteur qu'un acte de piété ou l'amour des études historiques et artistiques a conduit dans ce bon et beau village de Bures (2).

Charles des Marets est mort plus que centenaire en 1515, peu de temps après le roi Louis XII (3). Les histo-

(1) *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 77 et suiv. — *Un coin de la Normandie*, p. 11 et suiv.

(2) L'auteur de cette notice, appartenant par sa mère à la famille de des Marets, a visité Bures pour la première fois en 1855 et en est revenu pénétré de l'accueil qu'il y a reçu.

(3) *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe.* — David Asseline, MS.

riens sont d'accord sur cette date. Les Dieppois couvrirent de lauriers la dépouille mortelle de leur intrépide capitaine (1). Son tombeau ne se trouvant point dans l'église St.-Jacques où ils l'auraient certainement conservé, l'on est porté à croire que Charles des Marets a pu être inhumé dans l'ancienne église St.-Remy placée au pied du château de Dieppe dans lequel des Marets avait sa demeure. Il reste encore, de cette église dont la démolition a été complétée en 1662, la grosse tour qui se trouve comprise dans l'enceinte de la partie basse du château et qui a été convertie en caserne en 1614 (2). Si des Marets a été inhumé dans l'ancienne église St.-Remy, son corps a pu être, lors de la démolition partielle ou totale de l'église, transféré par l'un de ses descendants dans l'Eglise d'Arques ainsi que la verrière peinte à ses armes qui orne la partie supérieure d'une croisée de la chapelle de la Vierge. A considérer les couleurs, les contours du dessin, l'inclinaison de l'écu, le cri de guerre qui accompagne les armoiries et les caractères qui le reproduisent, cette verrière n'est certainement pas postérieure au commencement du XVI[e] siècle. Disons de suite que les deux autres verrières placées au-dessous de celle-ci, peintes aux armes de la famille de des Marets, et la délicieuse verrière de la Circoncision de l'enfant Jésus que sur-

(1) Les mêmes mémoires. — Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières*, p. 77. — Le même, *Un coin de la Normandie*, p. 11.

(2) David Asseline, MS. — Féret, *Notice sur Dieppe, Arques, etc.*, p. 23-24.

montent ces deux dernières, doivent dater au plus de la fin du xvi^e siècle et peut-être du dix-septième. Comme le chœur de l'église d'Arques a été construit à la fin du xv^e siècle, l'hypothèse de la translation dont nous parlons est admissible. Mais toutes les circonstances que nous venons de rapporter laissent également admissible l'hypothèse de l'inhumation directe à Arques. Il en est de même de la boiserie placée sous la croisée et portant la date de 1613 avec la signature « Raudin ton amy » nom et devise de l'artiste chargé de la sculpter. Œuvre de piété filiale, cette boiserie ornée de quatre écussons, mutilés par la hache de 1793, mais où l'on retrouve encore assez distinctement les armes de Charles des Marets et au-dessous desquels sont écrits les noms « Charles des Marès, Philippe des Marès (1), » indique qu'un grand intérêt de famille se rattachait, pour celui qui l'a fait faire, au lieu où elle a été placée; et peut-être que, en la levant, on retrouverait par derrière la preuve que c'est là que repose Charles des Marets.

Charles des Marets eut pour femme Marie des Essars de Lignières. Ses descendants continuèrent pendant longtemps à habiter Arques, Dieppe et le Vimeu. Un mariage contracté le 7 juin 1715 avec Marie-Françoise Déaux (ou Déols) dame de Chambon, fixa en Limousin Jean-Louis des Marets, seigneur de la Renaudière, capitaine au régiment des gardes du duc de Lorraine et ses descen-

(1) Cochet, *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, t. I, p. 224. — Féret, lettre du 22 avril 1844.

dants (1). Les seigneuries du Grand Quesnoy-St.-Remy et de St.-Aubin près d'Arques appartenaient à la branche aînée de la famille des Marets et se trouvaient encore dans cette branche en 1669 (2). Une autre branche posséda la seigneurie du Plessis-St.-Nicaise près de la ville de Montdidier à laquelle elle fournit un prévôt en 1453 (3), et celles de la Mothe et de Beaurains près de Noyon. Cette dernière seigneurie fut apportée en dot le 12 février 1547 à Gui des Marets, guidon des hommes d'armes de la garde du roi, par Françoise d'Aussy (4).

Tous les des Marets portent de gueules à la croix d'argent. Sur l'une des cheminées du manoir de Bures, celle de la pièce principale du premier étage, se trouve un écu dont l'émail a été effacé en 1793; mais, une croix torse, dont cet écu est croisé, a été respectée.

Pour se distinguer les unes des autres, les diverses branches de la famille ont ajouté, comme cela était l'usage, quelque pièce à leurs armes ou modifié la pièce principale.

Les des Marets du grand Quesnoy-St.-Remy et de St.-Aubin, portent de gueules, à la croix ancrée d'argent (5).

Charles des Marets, les des Marets d'Arques, de la Renaudière et de Chambon en Limousin, portent de gueules,

(1) Le comte de Waroquier, *Tableau généalogique*, t. IV.

(2) *Armorial de Normandie.*

(3) Daire, *Histoire de Montdidier*, p. 56.

(4) Titres de famille.

(5) *Armorial de Normandie.* — Paillot.

à la coix ancrée d'argent, à la bande de sable chargée de coquilles d'argent brochant sur le tout (1). Les armes de la verrière d'Arques ont l'écu en bannière incliné sur le côté droit; supports, deux licornes; casque à sénestre surmonté de deux plumes de gueules; cimier, au lion naissant, contourné, compassé de gueules; au-dessus du cimier, listel d'argent avec les mots de sable : AV CRIE et sous l'écu, listel d'argent avec les mots de sable : CHARLES·DES·MARES. Les armes de la verrière de gauche sont aussi mi-parti. Le parti droit est de sable au vol d'or (2). Le parti gauche est de gueules à la croix d'argent et à la demi croix de même, 2 et 1 et appartient à une des Marets. Les armes de la verrière de droite sont mi-parti. Le parti droit est de gueules à la demi croix ancrée d'argent et appartient à un des Marets du grand Quesnoy-St.-Remy et de St.-Aubin (3). Le parti gauche est de gueules à la molette d'argent et à la demi molette de même, 2 et 1, et appartient à une de Mataer de la Lande (4).

Les deux derniers écus n'ont ni cimier, ni supports, ni cri. Ils sont chacun renfermés dans un élégant médaillon de couleurs verte, or et blanche disposées en torsades. Ce médaillon est suspendu à une double boucle retombant

(1) *Armorial universel*, t. II.

(2) Nous n'avons pas encore pu découvrir la famille à laquelle appartiennent ces armes.

(3) *Armorial de Normandie*. — Paillot.

(4) *Armorial de Normandie*.

sur le côté. — Les des Essars de Lignières portent de gueules à trois croissants d'or, 2 et 1 (1).

Les des Marets du Plessis-St.-Nicaise, de la Mothe et de Beaurains portent de gueules à la demi croix d'argent surmontant un chevron de même (2).

(1) *Armorial universel*, t. II.

(2) Titres de famille.—Les derniers rejetons mâles de cette branche sont M. des Marets de Baurains, attaché à la Cour des comptes, et le colonel des Marets de Beaurains, officier de la Légion d'Honneur, commandant de la place de Lille.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. FRANÇOIS GUERARD,

Conseiller à la Cour impériale d'Amiens,

Membre-fondateur et ancien Président de la Société des Antiquaires de Picardie,

PAR M. HENRI HARDOUIN,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

Lue en séance publique le 12 Juillet 1857.

Dans la Séance publique annuelle de 1856, l'un des membres de la Société communiqua un fort intéressant mémoire sur divers documents, pour la plupart inédits, de l'histoire d'Amiens au moyen-âge (1).

On ne reconnaissait déjà que trop à l'altération de la voix du lecteur, — l'honorable M. Guerard, — qu'il luttait péniblement contre les atteintes d'une grave maladie.

(1) Notice sur l'ancien édifice appelé *hôtel du Gard.*

« A peine ai-je pu réussir à arriver jusqu'au milieu « de vous, disait-il, le même jour, au collègue qui « écrit ces lignes; mais j'eusse trop regretté de ne » point participer activement à notre fête de famille..... » une dernière fois! » En s'exprimant ainsi avec un calme qui n'était point sans tristesse, M. Guerard n'affectait pas de braver la mort; il témoignait seulement qu'il avait su, dès long-temps, la regarder en face; s'y résigner; pratiquer « l'utile conseil de penser souvent à la dernière » heure et de régler toute la vie sur le moment qui doit » la finir. (1) » — Parmi ses concitoyens et ses collègues, on n'en citait pas un, plus homme de bien.

Le 20 février dernier, un vide de plus survenait dans les rangs, naguère encore si cruellement décimés, des fondateurs de la Société des Antiquaires de Picardie.

Cette fois, le deuil et les regrets redoublaient. — M. Guerard s'était concilié à un si haut degré, et il méritait à tant de titres l'estime et l'affection de ses collègues! Aussi, ont-ils associé aux larmes de sa compagne et de sa fille l'expression de la plus sincère condoléance. Ils ont voulu, pour témoigner tout particulièrement de leurs sympathies, que les traits de M. Guerard fussent reproduits par le pinceau d'un artiste distingué (M. Borély.) — En donnant quelque éclat à l'inauguration de ce portrait, la Société s'est préoccupée de sa dette envers un collègue qui survit par les bienfaits (2) comme par

(1) Fléchier, Orais. fun. du duc d'*Aiguillon*, p. 61. Paris. Didot. 1803. in-12.

(2) Le testament de M. Guerard renferme, en termes des plus

les travaux dont il l'a honorée. Elle s'est aussi proposé de remercier de sa généreuse intervention dans cet acte de gratitude, la personne qui a voué le culte le plus assidu à la mémoire du défunt.

Il a été dit de M. Guerard : « qu'il fut aussi pieux » qu'instruit, mais surtout doutant de sa valeur véri» table. » — Que ce témoignage, d'une si touchante vérité, franchisse un instant le seuil de l'enceinte où il fut *recueilli* par l'amitié. — N'a-t-il pas eu d'avance un écho dans le cœur de tous et de chacun ?

Le choix était facile entre les pages du livre, bien simplement écrit, auquel la vie de M. Guerard peut et doit être comparée ; mais, pour retrouver ces pages que sa modestie s'ingéniait à laisser ignorées, il a fallu surprendre leur secret aux larmes qui coulèrent sur sa tombe à l'heure où commençait déjà l'éternité du silence !

I.

M. François Guerard naquit à Amiens le 29 octobre 1795, d'une famille de commerçants, ancienne et considérée, à laquelle s'allia celle du célèbre sculpteur Blasset. Les noms de plusieurs membres de cette maison se retrouvent sur les listes de l'échevinage. L'un d'eux, M. Pierre Guerard, était, en 1760, juge consul des marchands, magistrature élective et gratuite, alors en

sympathiques, un legs de 2,000 francs en faveur de la Société des Antiquaires de Picardie. (V. dans le bulletin de la Société, année 1857, n.° 2, p. 339 et suiv. le rapport de M. Ch. Dufour et la délibération prise dans la séance du 12 mai 1857.)

grand honneur dans une ville qui a été l'un des berceaux de l'institution des juges du commerce. Il participa activement aux sollicitations et aux démarches dont fut précédé l'arrêt du conseil du roi du 19 octobre 1761, par lequel fut autorisée la fondation de la Chambre de Commerce d'Amiens.

Dans une autre carrière, M. François Guerard fit preuve du même esprit d'initiative et de prévoyance. Profondément versé dans l'étude de l'histoire et des antiquités, il se voua à la propagation de cette étude. Pour atteindre à ce but, il sut, comme son aïeul, rompre en visière avec l'indifférence et la routine dont l'immobilité se transforme si souvent en résistance opiniâtre. Dans sa conviction, entre l'Académie littéraire, fondée depuis près d'un siècle sous le patronage de Gresset, et la Chambre de Commerce qui a rendu tant de services, se trouvait marquée, à Amiens, la place d'une troisième association, qui se donnerait pour mission de veiller à la conservation des monuments historiques et des objets d'art, et surtout de renouer autant que possible la chaîne des travaux d'érudition par lesquels s'immortalisèrent Dufresne Du Cange et le bénédictin Dom Bouquet. — Il considérait le goût et les progrès des études qui ont spécialement pour objet l'histoire locale, comme propres à rehausser l'éclat du commerce et de l'industrie dans une ville aussi ancienne et aussi importante qu'Amiens.

M. Guerard eut pour premier maître, un digne ecclésiastique, M. l'abbé Bicheron, dont le nom est demeuré en vénération dans maintes familles qui conservent encore son modeste portrait. L'aménité d'esprit et de

cœur qui caractérisait à un si haut degré le pieux instituteur, se retrouva chez son élève. On vit en effet M. Guerard se concilier les plus vives sympathies, parmi ses maîtres comme parmi ses condisciples, soit dans l'établissement de Paris (institution Liotard) où il termina ses études, soit à la faculté de droit. Il ne cessa jamais de maintenir aux relations qui datèrent de cette époque de sa vie, la plus libre et la plus entière cordialité. Durant sa longue agonie, la venue d'un ami d'enfance rappelait le sourire sur ses lèvres (1).

II.

Admis comme stagiaire au barreau de Paris en 1819, M. Guerard s'adonna avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, à celle de la théologie, et aux travaux d'érudition. De bonne heure orphelin, il sut se faire, d'une vie régulière et studieuse, un plaisir en même temps qu'une habitude.

« Nommé conseiller auditeur en 1822 sur la présentation de la Cour d'Amiens, il fut immédiatement attaché » au parquet où il rendit des services réels. Les archives, » mal classées et depuis long-temps en désordre, réclamaient un travail de patience minutieuse. Notre nou-

(1) Les indications qui viennent d'être données sont dues à l'obligeance de M. Charles Dufour, légataire des mss. de M. Guerard qui ne cessa de lui témoigner, jusqu'au dernier soupir, l'affection et la confiance la plus entière. Qu'il soit permis à l'auteur de la notice d'exprimer ici sa vive gratitude pour le concours tout dévoué dont il a été honoré par son collègue et bien sincère ami.

» veau collègue, dit l'éminent magistrat dont on se fait un
» devoir de reproduire textuellement ici les paroles (1),
» nous aida de ses habitudes d'investigation, de méthode,
» et nos successeurs trouvèrent l'ordre là où avait existé
» la confusion. Une timidité qu'il ne put jamais surmon-
» ter, ne permit pas à M. Guerard d'aborder, même
» accidentellement, les fonctions du ministère public, que
» nous nous plaisions à lui offrir, et il prit sa place parmi
» vous sur le siége qu'il ne devait quitter qu'avec la vie.
» Vous l'avez vu, pendant de longues années, partager
» vos travaux avec un zèle soutenu ; vous l'avez vu,
» position souvent délicate, obligé d'ouvrir, le premier,
» un avis dans vos délibérations. Cet avis consciencieux
» que la majorité sanctionnait presque toujours parce
» qu'il émanait d'un sens droit, il le donnait avec une
» émotion qu'il ne pouvait, non plus maîtriser, comme
» s'il eût craint d'occuper de lui et de fatiguer l'attention
» des collègues, pourtant si bienveillants, qui l'écou-
» taient. . . . . . Quelques écrits d'une érudition saine,
» d'un style correct et facile, nous ont donné la mesure
» de ses forces. Un peu plus de hardiesse, et M. Guerard
» eût pu, lui aussi, prendre et tenir sa place sur la
» scène du monde. . . . Je crois pouvoir l'affirmer sous
» ces voûtes où la vérité seule se fait entendre : homme
» de bien, cœur loyal, d'un commerce sûr, magistrat
» toujours digne, toujours irréprochable, M. Guerard
» laisse beaucoup d'amis et ne peut avoir eu un seul
» ennemi. »

(1) V. Discours (imprimé) de M. le président Bazenery aîné, prononcé lors des obsèques de M. Guerard, le 22 février 1857.

Tel fut le témoignage que rendit, au nom de la Cour d'Amiens tout entière, de la carrière de M. Guerard comme magistrat, l'un des dignitaires de cette Cour, M. le président Bazenery dont la voix ne connut jamais la flatterie, et qui, comme on a pu s'en convaincre, n'inclina pas, même devant le cercueil d'un ami, la franchise de ses appréciations personnelles.

Il n'y eut que vérité et justice à apprécier le caractère et les écrits de M. Guerard comme ils le furent dans le discours dont les principaux passages viennent d'être cités.

Ces écrits, — il est permis de l'attester aussi, — vinrent réduire à sa juste valeur l'opinion qui, jusqu'à leur publication, s'était à peu près exclusivement résumée en regrets à l'endroit d'un excès de timidité. M. Guerard s'était mépris moins que personne sur la portée d'une telle opinion; il la considérait très-justement comme une sorte de voile jeté, à tout jamais peut-être, sur ses services comme sur son savoir. Mais il possédait le bien rare secret de chercher et de trouver une égide dans la patience, ou plutôt un refuge dans le témoignage de sa conscience aidée d'une modestie pleine de candeur. Il se borna donc à redoubler d'assiduité dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, sans murmurer une plainte, sans laisser ni le découragement, ni surtout l'amertume troubler un seul instant la sérénité de son âme, affectueuse s'il en fût. Les nombreux collègues qui le devancèrent ne reçurent pas d'accueil plus cordial que le sien. Il eût réussi à désarmer l'injustice; il se résigna donc à lasser l'erreur. Aussi, était-il depuis long-

temps, dans sa compagnie, le seul qui ne se plaignit pas des retards de sa nomination lorsqu'elle vint enfin, en 1852, mettre un terme à un auditorat qui durait depuis trente années. M. Guerard ignora toute sa vie l'usage « de « ces artifices que les ambitieux appellent la science du « monde et le secret de parvenir (1). » Il avait fait son profit des remontrances que d'Aguesseau, dont il aimait à lire les œuvres, adressait aux magistrats « qui croient que la « simplicité dans les mœurs les avilirait aux yeux des hom- « mes ; qu'elle est l'obscure vertu de l'homme privé, et que « l'extérieur brillant est le véritable apanage des fonc- « tions publiques. » Il s'étudia au contraire à corroborer par son exemple la vérité de l'observation suivante du célèbre chancelier : « une vie simple en apparence, mais « vraiment digne, a été dans tous les temps le caractère « et l'heureux partage des plus illustres ministres de la « justice. » Les honneurs judiciaires lui paraissaient « institués pour récompenser le mérite, pour exercer la « sagesse, pour être des occasions de faire le bien, et « comme n'appartenant de droit qu'à des âmes modérées, « justes, charitables, qui les reçoivent sans empresse- « ment, qui les possèdent sans orgueil, qui les retiennent « sans intérêt (2). » Ce qui contribua le plus à paralyser parfois l'essor de sa parole dans les délibérations, ce furent les scrupules d'une âme religieusement timorée. M. Guerard ne mesurait jamais qu'en tremblant, la responsabilité inséparable de tout exercice du pouvoir de

(1) Fléchier, Orais. fun. de M. de *Montausier*. p. 5.

(2) Id. ibid. p. 4.

prononcer sur la fortune, sur l'honneur, sur la liberté et, parfois même, sur la vie du prochain. Il se disait qu'une telle mission est, après le sacerdoce, celle qui engage le plus avant la conscience. Il savait que, dans l'accomplissement des fonctions de juge, « les fautes ne sont ja« mais petites, » et que, à ne parler que des causes où l'intérêt pécuniaire se trouve seul engagé, il a été dit de tous temps et en toute vérité que « pour les gens ruinés, « il importe peu que ce soit ou par un homme qui les « trompe ou par un homme qui s'est trompé (1). » Aussi sa mort ne causa-t-elle pas moins de regrets dans les rangs des justiciables et du barreau d'Amiens par lequel il fut toujours pleinement apprécié, que dans les rangs de la Cour.

Qu'il soit donc permis aux collègues que M. Guerard aima et qui l'aimèrent si sincèrement dans la douce intimité de la vie littéraire, de répéter qu'il fut un magistrat digne, indépendant, irréprochable entre tous.

III.

Après ses devoirs de conseiller consciencieusement remplis, M. Guerard consacrait, comme on l'a dit, la majeure partie de ses loisirs à des travaux d'érudition.

Orné d'une bibliothèque dont le choix, le classement et la richesse accusaient, soit dit en passant, l'habitude de travaux intellectuels de l'ordre le plus élevé, et qui fut sans rivale à Amiens, son cabinet, devint, pour ainsi parler, le berceau de la Société des Antiquaires de Picardie.

(1) Fléchier, Orais. de *Lamoignon*. p. 112.

Ce fut là que se réunirent les fondateurs et que l'organisation fut préparée; là aussi que fut adopté le programme ou plan des travaux tracé avec tant de netteté par la plume qui depuis annota si savamment les coutumes du bailliage d'Amiens. — La main qui tenait cette plume était celle de l'un des plus anciens et des plus affectionnés condisciples de M. Guerard. — Tout au moins, hors d'Amiens, le programme dont on parle ici et les publications qui ne tardèrent pas à y succéder, fixèrent à un haut degré l'attention des érudits le plus autorisés.

Au dedans, les temps alors n'étaient guère propices. Que de fois M. Guerard, dans la familiarité de causeries intimes, ne se plut-il pas à retracer l'histoire de la période d'essai? En vain s'évertuait-on, disait-il, à signaler du doigt, aux uns, les Glossaires, la Byzantine, le Recueil des historiens de France, œuvres de deux Amiénois; aux autres, la majestueuse basilique dont l'histoire était à entreprendre avec celle de beaucoup d'autres églises du diocèse; à ceux-ci, les archives de la commune et leurs richesses inexplorées; à ceux-là, les titres du chapitre et des monastères d'Amiens, et ce qui survivait des abbayes de Corbie et de St.-Riquier si longuement célèbres dans la chrétienté tout entière! Au seul mot d'archéologie, l'hilarité éclatait sans mesure là-même où les sarcasmes ne pleuvaient pas sans intermittence. A la ville et surtout au département, la présence d'une Société d'antiquaires devenait comme le présage de subventions imprévues, sans précédents sur les colonnes des budgets et de nature à compromettre l'équilibre habituel de leur économie. A la cour (judiciaire), l'étude de l'histoire et des antiquités était assez

généralement réputée peu compatible avec la pratique du droit, moins compatible encore avec la postulation à l'usage des officiers ministériels. M. Guerard pensa tout différemment non sans rencontrer, dans les rangs de ses collègues, plus d'un imitateur. Autant l'abus et les fatigues de la vie extérieure, — celle dont la majeure partie se trouve absorbée par les exigences des salons ou de la politique, — lui semblaient à redouter, autant il considérait comme légitime et digne l'emploi des loisirs du magistrat aux rudes labeurs de l'érudition. Il s'honora d'ailleurs, quant à lui, de subir, sans réserve aucune, cette égalité devant les lois de l'étude et de la science qui, si elle put, effectivement, contribuer parfois à l'élévation de quelques-uns, n'abaissa jamais personne.

Secrétariat, vice-présidence, présidence à deux reprises, participation active aux travaux des commissions les plus surchargées, démarches au dedans ou au dehors, correspondance, M. Guerard accepta tout sans avoir jamais ni brigué une distinction, ni dédaigné un service. Il aida efficacement à la récupération partielle d'objets d'art, regrettablement déplacés de l'évêché d'Amiens en 1828 : on veut parler des cadres de tableaux offerts par les membres de l'ancienne confrérie du Puy, c'est-à-dire de sculptures qui rivalisent de richesse et d'élégance avec les stalles du chœur de la cathédrale. Il avait intéressé à la réussite des négociations poursuivies alors auprès d'une famille royale, l'un de ses meilleurs amis, M. le vicomte Blin de Bourdon, que la Société s'honora de compter au nombre de ses membres, et dont la mort

à son poste de vétéran des assemblées parlementaires, excita les regrets de tous les partis.

Deux Commissions, dont M. Guerard fut membre, eurent à s'occuper de la fondation d'un Musée monumental à Amiens. Il n'y a nulle exagération à dire que jamais, jusqu'ici, tâche ni plus vaste, ni aussi extraordinairement difficile n'avait été dévolue à une réunion d'archéologues de province. Telle était la distance entre ce qui était à faire et les moyens d'y parvenir, tel aussi le contraste entre un projet de cette importance et les travaux habituels de l'association, que l'exclamation d'impossibilité dut en effet retentir de toutes parts !

M. Guerard sut prévoir qu'il n'en serait ni plus ni moins de la fondation du Musée que de l'établissement même de la Société. Persuadé que, en fait d'œuvres d'intérêt public largement conçues, vouloir, toujours vouloir, c'est s'acheminer à pouvoir, il seconda de tous ses efforts l'exécution du projet. Son concours le plus cordial fut acquis au collègue qu'il savait résolu, ainsi qu'un pilote courageux, à braver l'orage et les écueils pour aller droit à la construction du Musée Napoléon, comme au terme d'une périlleuse navigation. Lorsque survint la mort si regrettable de M. Guerard, Amiens voyait élevé déjà un édifice dont les fondateurs peuvent louer sans crainte de contradiction, l'aspect, les proportions et l'architecture, et qui témoignera un jour de la sollicitude avec laquelle la Société des Antiquaires sut encourager l'étude des beaux-arts en même temps que celle de l'histoire.

Toute l'assiduité du magistrat se retrouvait chez l'érudit et dans l'homme privé. La régularité presque monastique

dont M. Guerard avait, de bonne heure, contracté l'habitude, explique seule comment il put suffire à la multiplicité d'occupations dont il était surchargé. Jamais suppléé, souvent suppléant sur son siége judiciaire, exact entre tous aux séances de la Société, il participait non moins activement aux travaux d'une administration de paroisse, et de la commission des prisons. Très-versé dans l'étude du droit canonique et de l'histoire ecclésiastique, il était sans cesse consulté sur les questions les plus délicates. M. Guerard associait d'ailleurs à la pratique des plus austères devoirs de la bienfaisance et de la piété, une vive prédilection pour la vie d'intérieur et de famille. Personne mieux que lui n'en apprécia la douceur. La règle à l'usage de ma maison, disait-il avec esprit et vérité, c'est la devise des oratoriens citée par le grand Pierre de Bérulle : « Ici personne ne com- » mande, et chacun obéit. »

Ce fut par la communication de ses premiers essais, que M. Guerard se révéla, pour ainsi parler, à lui-même. Dégagé des préoccupations du juge, il prit essor et confiance dès le début, et il sut captiver l'attention tant par la consciencieuse érudition dont tous ses écrits sont empreints, que par la sûreté de sa mémoire et de son jugement dans les discussions orales auxquelles il aimait à prendre part. Son langage vibra souvent d'élans d'une émotion profonde et tout à la fois contenue qui fit de mieux en mieux apprécier son application constante à des recherches hérissées de détails et d'aridité. Jamais homme voué au culte désintéressé de la science ne fit preuve ni de plus de candeur dans la manifestation de ses

opinions, ni de plus de facilité à soumettre ses travaux à l'épreuve de la discussion, ni de plus de déférence pour les avis éclairés et sincères.

« Un jour viendra, écrivait-il il y a vingt ans, en re-
» traçant avec une érudition des plus remarquables,
» l'histoire de l'ancienne communauté des Augustins d'A-
» miens (1), et celle des débuts de l'ordre lui-même, un
» jour viendra, qui n'est pas loin peut-être, où, grâce à
» l'avidité d'un siècle mercantile, on ignorera la demeure
» et le nom de ces hommes qui ont tant fait pour la
» France, et nos villes ne pourront revendiquer l'honneur
» de compter au nombre de leurs citoyens, ceux dont on
» n'a même pas respecté les cendres. »

Les citations de ce genre pourraient être multipliées. Même vigueur de pensée et souvent même élévation de langage dans les autres travaux imprimés de M. Guerard. On se bornera à indiquer ici en passant sa notice sur l'évêque Geoffroy, l'ardent et saint protecteur de l'affranchissement de la commune d'Amiens (2), et cette dissertation sur les travaux des Bénédictins qui, lue en séance publique, reçut et mérita de si vifs applaudissements (3).

M. Guerard faisait, de l'étude de l'histoire locale, sa plus douce occupation. Il s'associa donc de grand cœur au projet, formé par la Société en 1849 et ratifié par l'administration municipale, de préparer le classement

(1) V. Mém. de la Société des Antiq. de Picardie, 1re série. t. Ier. p. 213.

(2) Ibid. 1re série. t. VI. p. 147.

(3) Ibid. 1re série. t. VIII. p. 535.

et l'inventaire des archives communales d'Amiens. Leur exploration avait, comme on le sait, excité au plus haut degré l'attention d'un savant célèbre, (M. Augustin Thierry) et la sollicitude du gouvernement, qui a voulu faire, des richesses paléographiques de ce vaste et précieux dépôt, le spécimen d'une histoire du Tiers-État en France. Il n'est pas besoin de rappeler l'empressement avec lequel M. Guerard accepta de faire partie de la Commission chargée de rétablir un peu d'ordre au sein d'une confusion inextricable, et avec quelle ardeur il entreprit l'accomplissement de sa tâche. L'œuvre, à laquelle il consacra bien des veilles, procura le dépouillement des trois cartulaires les plus importants. Il effectua ce dépouillement avec autant de conscience que de saine critique. Après avoir décrit chacun des cartulaires au point de vue bibliographique, il dressa, par ordre chronologique, la série des pièces, et il ne manqua pas de citer, en regard de chaque notice, les auteurs qui déjà les ont publiées. Dans une troisième partie, il donna la copie des documents qui lui semblaient offrir le plus d'intérêt, et l'accompagna de notes qui toutes révèlent un profond savoir.

Honoré du titre de correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, il s'acquitta de sa mission avec le zèle et l'exactitude dont il avait accoutumé de faire preuve dans l'accomplissement de toute tâche qu'il acceptait.

Il ne fut point donné à M. Guerard de publier toutes ses œuvres. A celles dont on a déjà parlé, il devait ajouter l'histoire de l'église saint Germain d'Amiens. Ce travail

entièrement terminé et inédit ne sera point perdu pour la science; la Société s'est chargée de le mettre au jour, et elle le fera avec la conscience de s'acquitter d'un devoir envers l'un de ses bienfaiteurs.

Tous ces ouvrages se recommandent par la simplicité d'un style sans négligence, rehaussé d'ailleurs par une grande sûreté de critique. M. Guerard était assez riche de son propre fonds pour se passer d'emprunts. Jamais il ne lui arriva de faire son profit d'un texte sans citer l'autorité qui le lui avait fourni et sans en vérifier avec scrupule la parfaite exactitude.

IV.

Quand survint la lente et cruelle agonie de M. Guerard, il continua d'accueillir ses amis et de converser affectueusement avec eux. On le vit dominer la pensée de la déchirante séparation dont il connaissait l'imminence, comme il dominait les angoisses de la maladie. Il répétait fréquemment les paroles suivantes dont il tempérait l'austérité par un calme et par un sourire qui, déjà, cessaient d'appartenir à la terre : « La volonté d'en haut, s'est fait » entendre ; j'obéis ; je suis prêt. »

Auprès de lui veillait, sans trève, ni repos, une courageuse compagne, une compagne « dont la vie se partageait entre ses soins et ses peines, » et dont la douleur savait céder à la foi.

Déjà la mort accélérait son œuvre, lorsque se dirigèrent vers la demeure de l'agonisant, les pas du nou-

veau prélat qui venait à peine de prendre possession du siége épiscopal d'Amiens. L'empressement de l'auguste visiteur à honorer souvent de sa présence et de ses consolations une famille qu'il ne connaissait encore que par l'affliction dans laquelle elle était plongée, toucha profondément M. Guerard. Il reconnut un digne continuateur des anciens évêques d'Amiens dont il aimait tant à redire les vertus et l'histoire. En de moins lugubres instants, il eût parlé des prélats qui, pour les affligés de tout rang, surent associer l'effusion de la plus paternelle bienveillance à la dignité de premiers pasteurs ; il eût rappelé leurs noms demeurés comme autant de symboles de l'aménité de cœur et de parole dont la tradition du diocèse se plut de tout temps à faire l'apanage de l'épiscopat.

M. Guerard ne survécut que peu de jours aux visites dont il avait été honoré par Monseigneur Boudinet. Par une dernière prière, son âme s'était transmise au séjour vers lequel s'élève toute prière. La main que baignaient de leurs pleurs sa compagne et sa fille chérie, avait cessé de serrer leur main, à tout jamais !

Il avait légué la mission de continuer auprès d'elles, la prévoyance et l'affection du chef de famille, à l'ami qui lui fut le plus cher, à l'honorable M. Isidore Daveluy, digne entre tous d'une telle confiance. — M. Guerard avait été lui-même dépositaire des dernières intentions d'une personne dont la charité surpassa même la distinction et la fortune, M.me de Morgan, qui, après avoir donné, durant toute sa vie, l'exemple du dévouement le plus religieux à l'infortune et à la misère, avait encore voulu, au-delà du tombeau, pourvoir à leur soulagement.

La fin qui vint couronner la vie du collègue dont la perte a été si vivement sentie, fut un long et touchant adieu qu'adressa à tous ceux qu'il avait aimés sur la terre, son cœur préparé au sacrifice par la plus sincère piété. — Cette fin fut celle du juste.

Toujours prématurée au gré des cœurs brisés qui survivent, une pareille fin, pour celui qui la mérita, n'en demeure pas moins une récompense qui n'est jamais ni trop tôt ni trop tard acquise.

L'honneur n'en est décerné ni par la main des hommes, ni par leur volonté.

NOTICE
SUR JEAN PAGÉS,

MARCHAND ET HISTORIEN D'AMIENS;

(1655-1723)

Par M. J. GARNIER,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

S'il convient de transmettre à la postérité les noms des hommes qui se sont distingués dans les sciences, les lettres ou les arts, il n'est pas moins juste de tirer de l'obscurité les noms de ceux qui, dans une sphère moins élevée, ont, pour occuper leurs loisirs, marqué leur passage par quelques travaux utiles. Permettez-moi, sous le bénéfice de ces idées, de vous entretenir un moment de Jean Pagés, dont le nom était, il y a peu de temps, inconnu encore à la plupart de nos concitoyens, mais que ne peuvent plus ignorer aujourd'hui ceux qui s'occupent de l'étude de

notre histoire locale, car les trois volumes qu'il nous a laissés, et qui font partie des manuscrits de notre bibliothèque communale, sont une mine féconde exploitée depuis quelques années avec un empressement qui en marque tout le prix.

Le Père Daire, dans son *Histoire littéraire de la ville d'Amiens,* page 258, cite Jean Pagés, descendant d'Antoine, originaire du Vivarais. Daire nous raconte la fortune et les exploits du chef de cette famille, sorte de partisan mort en 1640 à Marseille en Beauvaisis, où il s'était marié en 1620. De ses six enfants, il ne resta qu'André, qui épousa à Amiens Marie Le Prestre, le 14 janvier 1646, et en eut quatorze enfants, six fils et huit filles, dont le septième, né dans la paroisse Saint-Martin-au-Bourg, en 1656, et mort en 1719, fut Jean Pagés, qui partageait son temps entre la profession de marchand et l'étude.

Ses écrits, dit le P. Daire, sont : 1° *l'Auguste Temple,* ouvrage manuscrit, divisé en plusieurs dialogues, qui remplit deux volumes in-folios datés de 1715 ; 2° *la Promenade marchande,* recueil de vers galants sur les personnes du sexe qui de son temps passaient pour être les plus belles. Il y a bien des fadeurs, bien des jeux de mots dans ces poésies, ajoute le P. Daire, mais de l'imagination et de l'esprit dans plusieurs, et il appuie son opinion de quelques citations que je passerai sous silence, et qui ne me paraissent justifier qu'une partie du jugement du savant célestin.

Daire semble n'avoir connu qu'imparfaitement les travaux de Pagés, comme nous le verrons plus tard, et s'être très-peu intéressé à la vie, fort calme et fort paisible d'ail-

leurs, de l'écrivain, qui nous fournira lui-même les détails biographiques que je vais vous présenter, détails qui contredisent le Père Daire en deux points principaux, la date de la naissance et celle de la mort.

Jean Pagés naquit à Amiens le 24 mars 1655, fut baptisé le 26 à la paroisse de Saint-Martin, et eut pour parrain M. Jean d'Imbert, aumônier de M. de Bar, gouverneur de la ville, et pour marraine Jeanne Pecoul, fille de Jean Pecoul, greffier de bailliage.

Après avoir passé quelques années aux petites écoles, J. Pagés entra, en 1665, au collége des Jésuites, où il acheva sa rhétorique en 1671. En 1672, il alla étudier la logique à Paris, et revint à la campagne, où habitait son père, passer l'année 1673, partageant son temps entre la chasse et l'étude. L'année suivante, il retourna à Paris; mais il dut bientôt, sur l'avis des médecins, revenir respirer l'air natal à Amiens, où il étudia la physique. Son père malade le rappela auprès de lui, et il eut la douleur de le perdre le 26 novembre 1674, et de perdre, trois jours après, Catherine Benoist, sa grand'mère.

Pagés, orphelin à 19 ans, car il avait perdu sa mère en 1666, dut songer à prendre un état. Il paraissait destiné à la carrière ecclésiastique; ses études et la tonsure qu'il avait reçue de l'évêque François Faure, en 1669, l'annonçaient assez. Mais il se décida, sans qu'il nous en donne la raison, pour le commerce, qu'avaient fait avec honneur les Le Prestre et les Benoist, ses parents du côté maternel. Il alla en conséquence passer à Paris cinq années, de 1675 à 1680, et revint de là à Amiens, qu'il ne devait plus quitter, se fit recevoir maître en la communauté des mer-

ciers secs le 20 mars 1684 (1) et s'établit marchand le lendemain des fêtes de Pâques de cette même année, dans la maison n° 16, sur le grand marché, à l'enseigne de *la Ville de Rouen*, où il était né.

Quatre ans après, le 29 février 1688, Pagés épousait Jeanne de Rouvroy, fille de Pierre de Rouvroy, mercier-épicier, rue de Noyon, et de Jeanne Acard. Dieu bénissait ce mariage, et de 1689 à 1707 donnait à Pagés onze enfants, huit filles et trois fils, dont un seul, Jean-Baptiste, né en 1691, vécut et fut ordonné prêtre, à la grande joie de son père, au mois de décembre 1715.

Les honneurs ne manquèrent point à Pagés. En 1684, la veille de la fête du très-saint sacrement, il fut élu jeune garde de la communauté des merciers secs; le 27 avril 1688, il fut choisi pour porter la châsse de saint Firmin à la procession générale; en 1689 il fut désigné pour porter le dais à Saint-Martin, sa paroisse, et le 20 août de la même année il était nommé ancien garde de la communauté dont il faisait partie.

Si le marchand était fier des suffrages de ses pairs que son instruction, sa loyauté et sa piété sincère lui méritaient, le citoyen ne l'était pas moins des distinctions flatteuses dont il était l'objet. Au mois de mai 1695, en effet, Pagés était pourvu et recevait ses provisions de la charge de chef des portes de milice bourgeoise dans la compagnie de M. Sallé. C'est à ce titre, dont l'importance était fort grande encore à cette époque, qu'il fut chargé, en 1703,

(1) La corporation des merciers secs était de première classe et payait 30 fr. pour droit royal.

de la garde des 300 prisonniers enfermés dans le bastion de Guyencourt, après la prise de Tongres, et qu'il visita les lieux avec le maire Du Fresne de Fredeval et le major de Fontenelle, avant d'en prendre possession.

Le 31 mai 1706 il fut élu consul, et présenta requête pour être déchargé de cet office que le soin de ses affaires domestiques et de son négoce ne lui permettait point, disait-il, de remplir avec exactitude. Sa requête ne fut point admise, et il dut accepter, ce qu'il fit en déclarant qu'il le faisait comme contraint ; il demandait, en conséquence, qu'il ne lui fût rien imputé devant Dieu et devant les hommes toutes les fois qu'il manquerait aux devoirs de la nouvelle charge dont il était investi (1).

C'est de 1709 à 1719 qu'il composa ses notes historiques, ou plutôt qu'il les mit en ordre et les transcrivit telles qu'il nous les a laissées.

Sa santé paraissait alors fortement altérée, car dans le cours de ses dialogues il prie Dieu de lui conserver assez de force pour terminer ce travail. Dieu exauça sa prière, car il ne rappela à lui cette âme si naïve et si pieuse que quatre ans après. Une attaque d'apoplexie frappa Pagés dans la nuit du 3 novembre 1723, le 4 il se confessa, et reçut l'extrême-onction, n'ayant pu recevoir le viatique à cause d'une paralysie de la langue, il mourut le 6 du

(1) M. Pingré, procureur du roi, fit cette déclaration dans l'audience du bailliage du 2 juin, au moment de la prestation de serment des nouveaux élus : François Delacour, échevin, marchand de laine en gros, juge consul, Firmin Mimerel, marchand de toile, Augustin Bonnardi, marchand en gros, Jean Pagés, marchand mercier sec et Charles Delahaye aussi marchand en gros.

même mois et fut enterré le lendemain, dans le cimetière de Saint-Denys, au pied de la croix de fer qui couvrait les cendres de sa famille maternelle.

Il faut lire les quelques pages que Jean Pagés a consacrées à chacun de ses enfants, pour se faire une idée de sa piété sincère, de sa foi vive et de sa confiance en Dieu. Les maladies ont-elles menacé sa jeunesse, a-t-il échappé aux dangers auxquels les plaisirs l'ont exposé, il en rend grâces à Dieu; il reporte vers lui le succès de ses voyages à Paris, à Rouen, à Caen, à Arras, à Dieppe, etc., et la prospérité de son commerce. Dieu tenait entre ses mains la vie et la mort de ses enfants; qu'il en augmentât ou en diminuât le nombre, Pagés bénissait la main qui frappait ou vivifiait sa nombreuse famille avec une simplicité de paroles, une modestie si vraie, une bonhommie si franche, qu'on demeure convaincu qu'il n'a point calculé les sentiments qu'il exprime, qu'ils étaient en lui simples et naturels, et qu'il les a suivis.

Les anagrammes et les épitaphes en vers latins et français n'ont point manqué à Pagés. Sa piété, sa droiture, sa connaissance de l'histoire locale y sont rappelées et confirment le portrait qu'il a lui-même tracé de sa personne en tête de son livre, le 18 janvier 1680, avec une naïveté qui en assure la franchise et la sincérité (1).

(1) Voici le portrait placé par l'auteur en tête de ses dialogues, l'anagramme qui lui fut envoyée, et son épitaphe composée par un de ses amis.

Portrait de l'auteur.

« Vous me commandez de vous envoyer mon portrait, Monsieur,
» il faut tâcher de vous satisfaire par mon obéissance, plutôt que de

Pagès a choisi la forme du dialogue ; il a évité ainsi les difficultés que lui eût offert souvent le travail de description qu'il a entrepris et s'est ménagé les transitions dont il avait

» vous déplaire par mon refus, quoiqu'il soit dificile d'exercer un art
» qui m'a esté jusques ici inconnu ; ainsi pardonnez au peu de capa-
» cité d'un apprenty qui se servira dans cet art d'un papier pour
» toille, d'une plume pour pinceau, et d'encre pour couleurs, pré-
» jugez de la délicatesse du portrait.

» Je vous marque donc, Monsieur, que j'ay le tour du visage assez
» rond, les cheveux frisés d'un châtain brun, le front large, les yeux
» bleus, la bouche, et le nés moyen, les levres vermeilles, et la peau
» du visage rouge. J'ay le corps menu, droit, et la taille moyenne.

» Voilà l'extérieur, voici à-peu-près l'intérieur.

» J'ay de la disposition à la mélancholie, parce que mon tempé-
» ramment m'y porte, c'est pourquoy j'aime la solitude, les bois,
» les fontaines, et les autres objets qui entretiennent l'esprit dans
» la tranquilité d'une agréable rêverie, surtout je hay le grand bruit,
» et l'embaras des affaires du monde ; la médiocrité de ma fortune
» m'empêche de m'occuper à plusieurs choses, auxquelles mon in-
» clination me porte. Je garde inviolablement un secret d'importance,
» lorsqu'il m'a esté confié. J'ay de la curiosité pour les belles choses,
» et je serois bien ayse de sçavoir un peu de tout, à quoy la mé-
» moire que j'ay, grâces à Dieu, assez heureuse, contriburoit beau-
» coup. Comme je suis fort reconnaissant d'un bienfait, je suis aussy
» sensible à un outrage. La promptitude me domine quelquefois,
» mais les mouvemens en sont si prompts qu'ils ne sont pas de durée.
» Je fais facilement habitude avec les personnes dans la compagnie
» desquelles je me rencontre, et j'ay un fond inépuisable de tendresse
» pour mes véritables amis. Je me plais beaucoup dans la lecture,
» principalement dans celle des livres qui traitent des histoires, des
» guerres, et des voyages. Je suis fort compâtissant aux misères de
» ceux que la nature a doüé de belles qualités, et que la fortune a
» privé de ses faveurs. Mon cœur est sensible aux attrais de la

souvent besoin, et surtout une excuse pour ce que son œuvre présente de désordre, de hors d'œuvre et de décousu. L'ami qu'il s'est donné pour interlocuteur a reçu le

» beauté, mais il a bien plus de sensibilité pour les charmes des » personnes d'esprit, pour lesquelles je conçois aisément une estime » toute particulière.

» Je finis mon portrait par l'endroit que j'aime le plus, et si vous » trouvez qu'il ressemble peu à l'original, blamez-en l'amour-propre, » qui aveugle assez souvent les hommes, et dont il est difficile de se » défaire quand on travaille pour soy-même. Lorsque vous aurez » remarqué les défauts et les ombres que je peus avoir obmis, ou les » couleurs trop éclatantes pour l'original dont je peus m'être servis, » regardez, je vous prie, les derniers trais de mon pinceau, où » vous trouverez une couleur véritable, quand je vous marque, » Monsieur, que je suis tout à vous.

» J. Pagés. »

Ce 18 *Janvier* 1680.

Anagramme sur le nom de l'Autheur à luy envoyée par un de ses amis.

Jean-Baptiste Pagés.
Petit ange baptisé.

Il ne faut pas que l'on s'étonne
De te voir si charmant, prudent et avisé,
Puisqu'on trouve en ton nom, comme dans ta personne,
Un petit ange baptisé.

L'objet de ta juste poursuite,
Dont le cœur est pour toi fortement embrâsé
Se verra désormais sous la bonne conduite,
D'un petit ange baptisé.

P. G.

nom de Pariphile, et il a conservé pour lui celui de Philambien, qui lui convenait si parfaitement.

Le premier dialogue porte la date de 1709 ; il a pour titre *l'Auguste Temple* ou *Description de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens.*

Le portail principal, les tours, la rose, les portails latéraux, les piliers butants, les galeries extérieures, les vitraux, sont examinés d'abord par les deux amis, qui en

Épitaphe faite par un de ses amis :

Hic jacet
Joannes Pagès civis Ambianus.
Solerti fuit ingenio,
Moribus suavis ac bene compositus.
Mercaturam cum laude bonorum diu exercuit,
Integritatem, non opes fœlix dum quærit.
Suâ sorte contentus,
Ditior pietate solum factus,
In suæ civitatis historia versatissimus,
Multa scriptis manu indefessa reliquit.
Fruamini, ô Cives !
Labore hominis non minus eruditi, quam modesti,
Vir ille patriæ amantissimus ac verè christianus
Obiit 6ª novembris anni 1723 ætatis 70 cœptæ.
Requiescat in pace.

Autre épitaphe :

Cy gist Jean Pagès
Qui n'eut d'autre objet,
Amiens que la gloire
D'être vertueux,
De faire ton éloge
Et d'aller aux cieux.

étudient la forme et l'effet. Ils pénètrent ensuite dans le temple, où Pagès fait remarquer à Pariphile les beaux tombeaux de cuivre alors placés au centre de la nef et relégués aujourd'hui derrière les portes, pour servir de piédestal aux curieux dans les cérémonies publiques dont la cathédrale est le théâtre; il lui montre en même temps le pavé au centre duquel se détachait un grand labyrinthe, dont cent pierres tumulaires, variées de forme et de dessin, rappelaient aux fidèles les bienfaiteurs de l'église, et que la triste uniformité du dallage actuel fait regretter au double point de vue de l'art et de l'histoire. Puis levant les yeux, ils admirent l'élancement des colonnes, la légèreté des voûtes, le brillant coloris des verrières, les orgues si élégamment et si hardiment suspendues, et les nombreuses chapelles où l'architecture et la sculpture semblent avoir épuisé ce qu'elles ont pu produire d'ornements délicats et variés, suivant le goût et le caprice de chaque époque. Les tableaux ne sont point oubliés, et nous font regretter l'histoire de Jahel, donnée, en 1492, par Adrien de Henencourt, le généreux doyen, et le beau cadre ou Jean de Collemont avait fait sculpter la course d'Atalante en 1592.

Déjà, à l'époque ou Pagès écrivait, ces tableaux étaient frappés de proscription, et l'unique raison que l'on donnait de cet acte de vendalisme, dont la seule pensée révoltait Pagès, était le désir de rendre l'édifice plus clair et plus dégagé. Étrange aberration qui prouve que rien n'est stable en ce monde, même dans les lieux qui par leur caractère sembleraient devoir être à l'abri des changements et des nouveautés.

Pagès ne décrit pas seulement, il discute ou plutôt il dis-

serte à chaque pas sur le style et le caractère des monuments qu'il classe avec autant d'habileté que de raison.

Pariphile regrette qu'une place plus étendue ne règne point au devant de l'édifice ; il admire le bel effet du portail, mais il gémit sur le peu de goût des architectes, qui eussent dû adopter plutôt le style des Grecs et des Romains. Influence fâcheuse de ce goût nouveau qui substituait alors des façades grecques aux portails si grandioses et si riches de nos monuments du moyen-âge, et dont Paris avait donné le triste exemple.

Pagés combat la pratique de ces novateurs ; il veut conserver aux églises du moyen-âge, si solides et si belles, leur unité si harmonieuse; et, partisan de l'art gothique, comme on dit encore, il le défend contre la funeste école qui devait frapper de ruines tant de monuments regrettés, et menaçait de ne laisser aux siècles à venir aucun souvenir de l'art et de la foi de leurs ancêtres.

Dans le second dialogue, écrit aussi en 1709, Pagés s'occupe des tableaux et des sculptures qui décoraient la cathédrale.

Ce chapitre offre d'autant plus d'intérêt que ces monuments de l'art ont à peu près tous disparu. Qu'on se figure en effet le prix inestimable d'une collection présentant une suite annuelle non interrompue d'œuvres de peinture remarquables commençant en 1472, date de la plus ancienne que nous y voyons mentionnée, et finissant aux premières années du XVIII[e] siècle. Dans les uns nous trouverions un recueil d'allégories et d'emblêmes plus ou moins ingénieux sur les prérogatives, les qualités, les

noms de la vierge Marie ; dans d'autres, les portraits des hommes les plus distingués de notre ville, et de chaque époque ; dans d'autres, enfin, la représentation d'évènements contemporains qui complèteraient plus d'un fait mal exposé dans nos histoires locales et aideraient au silence de nos annalistes. L'histoire des costumes et de ses variations y trouverait plus d'un renseignement utile, et celle de l'art dans notre province un chapitre des plus importants. La confrérie de Notre-Dame-du-Puy tient donc une large place dans ce dialogue, car c'est à elle que l'on doit ces tableaux, c'est elle qui pendant deux siècles exerça le talent d'artistes d'un mérite souvent incontestable, dont une nuit néfaste du printemps de 1723 devait bientôt disperser et détruire les œuvres, ruinant ainsi l'un des plus beaux titres de notre ville à l'intérêt et à l'admiration des amis des arts.

L'histoire de cette confrérie, qui se lie si intimement à celle de la cathédrale, n'est point la seule digression de Pagés. Les tombeaux des évêques lui fournissent matière à raconter en abrégé leur histoire; il donne toutefois un développement plus considérable à celle des deux derniers, François Faure et Feydeau de Brou, sous l'épiscopat desquels il avait vécu.

Quelques épisodes de la Ligue y trouvent place aussi, à l'occasion d'un tableau où l'on voyait le portrait du duc de Mayenne, donné par Firmin Dufresne, marchand, maître de la confrérie en 1593. Je laisse de côté une foule de traits qui n'ont avec notre histoire aucun rapport direct, et qui prouvent seulement que Pagés était fort de beaucoup de lecture et d'études très-variées, dont peut-être,

malgré sa bonhommie, il aime à faire montre un peu trop souvent.

Le troisième dialogue traite des clôtures du chœur, dues en partie aux libéralités d'Adrien de Henencourt, des stalles si bien décrites par MM. Duval et Jourdain, de l'autel, du retable, du contre-retable et de la table d'argent du poids de 576 marcs, que le chapitre vendit en 1598 pour le prix de 12,870 livres.

Les reliques, les chasses, sont décrites avec beaucoup de soin. Leur authenticité est discutée, établie, et l'histoire du chef de saint Jean-Baptiste y est un excellent résumé des travaux de Du Cange et de Robert Viseur. La description du jubé mérite surtout une attention spéciale; il semble que sa ruine prochaine préoccupait Pagés et qu'il ait senti le besoin d'en faire connaître tous les détails.

Pariphile critique avec un certain dédain mêlé d'amertume les statues qui décorent ces parties, et accuse hautement l'ignorance des ouvriers. Ambonoclaste déclaré, il veut dégager l'église de tous les monuments étrangers et ouvrir aux fidèles la vue des saints autels que le jubé leur dérobe.

Philambien, ou plutôt Pagés, partage l'avis de Thiers; il ne veut pas que l'ornementation des églises dépende du caprice et du goût du jour. La nouveauté est fille de l'inconstance. Il ne veut pas, pour me servir de ses expressions, que sous prétexte de rendre les églises plus belles ou plus simples on les estropie, en retranchant des parties qui n'en sont pas le moindre ornement. Il ne veut pas renverser les anciens usages de l'église, qu'on ne saurait trop respecter; de plus, tous ces ornements

sont le fruit du zèle de nos pères, l'hommage de leur piété, l'ouvrage de leurs mains.

Ici se termine la première partie du travail de Pagés, celle que Daire indique sous le titre de l'Auguste Temple. Son ami le félicite et souhaite à chaque ville une personne aussi instruite des particularités de son histoire. Pagés reçoit ce compliment avec sa modestie accoutumée et rend grâce à Dieu de l'avoir choisi pour un si noble but.

Pagés ne connaît pas seulement la cathédrale; l'histoire des autres églises lui est également familière, le quatrième dialogue en est la preuve. La plus ancienne devait être décrite la première, c'est par Saint-Acheul qu'il commence. Il a de plus l'avantage de dominer la ville, du haut de ce point culminant, et d'en faire embrasser l'ensemble à son ami qu'il y a conduit. L'histoire de Saint-Acheul est courte, comme celle de toutes les autres églises, mais il n'omet rien des faits principaux. Saint Firmin le confesseur, Saint-Firmin en Castillon, Saint Firmin au Val ou à la Pierre, Saint-Martin au bourg, Saint-Martin-aux-Jumeaux, Saint-Remy, Saint-Leu, Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Sulpice, Saint-Pierre, Saint-Maurice, Longpré, le Petit-Saint-Jean, la chapelle Saint-Laurent, celle de Saint-Quentin, et celle du cimetière Saint-Denis sont successivement visitées par l'auteur. Il y signale les principales libéralités dont elles furent l'objet, les œuvres d'art qui les décorent, et en demande avec prière la conservation. La destruction du jubé de Saint-Martin au Bourg, où il fut baptisé, lui arrache de nouvelles plaintes, et son chagrin se traduit par ces paroles

si simples et si énergiques à la fois : Tant il est vrai qu'il n'y a rien de stable dans ce monde, même dans les lieux qui sembleraient être exempts du changement et de la nouveauté.

Les tombeaux de Saint-Acheul et ceux du cimetière Saint-Denis appellent naturellement des réflexions sur les sépultures. Pagés n'y fait point faute et une nouvelle digression nous initie aux usages des anciens, à la forme, à la nature de leurs inscriptions, et au culte des divinités locales si souvent rappelées dans les monuments antiques. C'est en 1713 qu'il écrit ce dialogue et c'est seulement deux ans plus tard, en 1715, qu'il reprend la la plume pour écrire le cinquième.

Dans ce cinquième dialogue, Pagés entreprend l'histoire des évêques qui depuis saint Firmin ont perpétué la foi dans le diocèse. On comprend que l'état de la religion des Gaulois dans la seconde Belgique doive servir d'introduction à ce nouveau chapitre; c'est en effet ce qui a lieu. Après avoir déroulé la longue liste des martyrs qui mirent fin à l'idolâtrie, Pagés expose l'établissement de la religion chrétienne et celui des évêques, leurs priviléges, les droits des comtes, des châtelains et des mayeurs. L'organisation municipale, la nature des divers offices, les charges, les corporations, les maîtrises, l'état des marchés, des foires, des fabriques, sont autant de sujets qu'il développe ou qu'il effleure, semant, selon son caprice, de faits historiques ou d'anecdotes, le tableau trop vaste et un peu confus qu'il a essayé d'embrasser. Cependant il n'a point renoncé à son rôle de descripteur qui semble être surtout celui qui lui est propre et là encore il trouve occasion de

nous faire connaître le palais épiscopal, la malemaison, le bailliage, l'hôtel-de-ville, le beffroi, le grenier à sel, les puits publics, le pilori, la poissonnerie, la boucherie, la monnaie, les nombreux moulins, source de longs débats entre le chapitre et la ville, l'arsenal, le mail, les principaux hôtels et les nombreuses statues de saints et de saintes dont la piété des habitants décorait la façade des maisons et l'angle des rues. Un de ces hôtels mérite surtout de vous être signalé, c'est celui de M. Vaquette de Cardonnoy, rue des Jacobins. Huit laïcs et six ecclésiastiques s'y réunissaient chaque semaine pour de doctes et spirituelles causeries et formaient cette société littéraire qui devait quelques années plus tard devenir l'Académie. Pagés salue avec respect ce sanctuaire des lettres, il rap - pelle les titres glorieux de notre ville dans l'histoire littéraire, les services qu'a rendus la confrérie du Puy , et ne peut s'empêcher de déplorer en passant la discussion dans laquelle se sont jetés quelques académiciens, c'est ainsi qu'il les appelle, lors des controverses auxquelles a donné lieu la découverte des tombeaux de Saint-Acheul.

Le sixième dialogue fut aussi écrit en 1715. L'auteur parcourt les remparts et prend texte de cette promenade pour nous instruire des agrandissements successifs de la ville, et de ses limites aux diverses époques de notre histoire. Aussi, dans ses enceintes de la ville d'Amiens, M. Goze a-t-il amplement emprunté à Pagés, comme il le confesse lui-même avec la plus grande bonne foi. Les premières pages sont bien nourries de faits, mais les connaissances historiques de l'auteur se dérouleut surtout dans la suite de ce chapitre. Du haut des remparts il embrasse en amont le

cours de la Somme et voit à droite et à gauche ses affluents la grossir. Il en suit le cours, et cette navigation toute historique est pour lui l'occasion de s'arrêter dans chacun de lieux qu'il rencontre, pour signaler ce qu'ils eurent à souffrir des ennemis, ou les fondations pieuses dont la générosité des seigneurs les a gratifiés. C'est ainsi qu'il nous fait connaître Orville et Baisieux, anciens palais de nos rois, Corbie si puissante et si maltraitée, Albert si chère à sa famille et dont son grand'père fut le commandant et le défenseur, Montdidier, Roye, Breteuil, Moreuil, Boves et le Paraclet, et que, suivant la Somme dans sa dérivation au centre de la ville, il décrit les portes qui en défendent le cours et les nombreuses usines auxquelles ses bras donnent la vie et le mouvement.

Dans le septième dialogue, écrit en 1716, Pagés n'a point quitté son poste des remparts, mais cette fois il suit le cours de la Somme en aval. Les affluents ne sont pas non plus oubliés ; Poix, Aumale, Saveuse, Crevecœur, Thoix, Conty, Croissy, Notre-Dame-des-Vertus et son pélerinage, Salouel et son temple de calvinistes détruit en 1665, le Petit-Saint-Jean, l'abbaye de Saint-Jean, Renancourt où le jeu de la cholle soulevait des débats entre l'évêque et le mayeur, Montières et son château et la Maladrerie sont autant d'étapes où l'auteur écrit une page pleine d'intérêt. Il descend ensuite à Picquigny, à Longpré, à Pont-Remy, à Saint-Riquier, à Forest-Montier, à Abbeville, à Noyelles et à Saint-Valery. Guide instructif toujours, il sait l'histoire ecclésiastique et civile de chaque localité, connaît l'origine de chaque fondation, de chaque prieuré, abbaye ou collégiale ; il sait les siéges et les attaques des

châteaux, les droits des seigneurs, et connaît les dates précises de tous les débordements de la Somme dont les eaux couvraient en 1635 l'autel de la chapelle des Minimes, et permettaient de parcourir en bateau toute la ville basse jusqu'au Bloc en 1658.

Si le passé l'occupe, il n'est point indifférent à l'avenir, et la mission de l'ingénieur Le Nain, chargé par le roi en 1644 d'améliorer la navigation de la Somme et d'étudier sa jonction avec l'Oise, sont autant de travaux dont il appelle de tous ses vœux la prochaine réalisation pour la prospérité de son pays.

Là s'arrêtait le travail de Pagés. C'est la partie que le P. Daire a connue. Des raisons particulières, pressantes, dit-il, le danger de poursuivre son œuvre et d'autres obstacles qu'il ne nous fait point connaître ayant cessé, l'auteur, alors âgé de 52 ans, reprend la plume pour un huitième dialogue qu'il promet de faire suivre de deux autres, si Dieu lui conserve la santé.

Ce huitième dialogue a pour titre Promenade du rempart. Pagés parcourt la partie comprise entre la porte de Saint-Pierre et le bastion de Longueville; le pont des Célestins, le pont de Barabant, le pont du Cange, la porte de la Voirie, la porte de Noyon, la porte Paris sont donc passés en revue. Pariphile fournit à Philambien toutes les questions dont celui-ci a besoin et donne par-là prise à une foule de digressions auxquelles il se laisse aller volontiers. C'est ainsi qu'il expose l'origine de la ville, ses établissements romains, les incursions des barbares et leurs invasions. Il n'oublie point dans ce narré les défenseurs de la ville, et les corporations d'archers, d'arbalé-

triers, de couleuvriniers et d'arquebusiers, trouvent en lui un historien fier de leurs privilèges et de leurs succès dans les luttes sérieuses et dans les combats courtois qu'ils eurent à soutenir.

Dans ce chapitre, peut-être plus qu'ailleurs, on peut juger des connaissances étendues de l'auteur, qui paraissait joindre au goût des études historiques celui des arts et de la poésie. Il connaît surtout très-bien les poètes classiques et les écrivains amiénois, auxquels il emprunte souvent d'heureuses citations.

Dans le neuvième dialogue, daté d'avril 1717, Pagés décrit le bastion de Longueville, bâti de 1571 à 1578 et qui servit de refuge en 1712 à 2,486 prisonniers faits à Denain. De là il parcourt la promenade plantée par l'échevin de Vitry en 1683, entre le château de la Vallée, le Pinceau, la fosse Ferneuse, la Neuville, le pré Porus et Camon. Il fait remarquer les tombeaux existant auprès du Pinceau et se demande si ce sont ceux de l'antique Abladane, ou d'un ancien camp établi lors du démêlé de Philippe d'Alsace et de Philippe-Auguste en 1156, ou bien du campement du duc de Bourgogne en 1470. Un moulin à vent situé sur le boulevard le ramène aux moulins bannaux, aux droits et aux coutumes qui s'y réfèrent, et à l'histoire de quelques-uns des moulins de la ville.

La voie romaine de saint Acheul, les tombeaux nombreux qui s'y rencontrent, les vases antiques qu'on y a recueillis, sont le sujet d'une digression dont le savant travail de Bergier fournit les éléments.

Camon lui rappelle la chasse aux cignes et les poésies ca-

moniales auxquelles elle a donné naissance; et Caustier, poète issu d'une famille ancienne d'hortillons encore existante, lui donne, avec son *Solatium Camenæ Ambianensis* (1), l'occasion de comparer les auteurs païens et chrétiens, et de faire preuve d'une érudition assez grande, mais d'un goût très contestable.

Le dixième dialogue est de beaucoup préférable au précédent, l'auteur ne quitte point la porte St-Pierre. C'est en effet l'un des points les plus importants de la ville. C'est par là que les Espagnols s'en sont emparés, c'est par là qu'Henri IV y rentra victorieux. Toutefois nous pourrions bien mieux intituler ce chapitre la Ligue à Amiens.

Une exposition nette de l'origine et des faits généraux de cette grande association formée à Péronne en 1577 nous conduit à l'histoire locale, si je puis ainsi dire, de cette triste lutte. Pagès n'a point seulement étudié les écrivains contemporains, il a recueilli les souvenirs des hommes qui ont participé aux évènements ou ceux des enfants dont les pères en ont été les victimes ou les héros. Des notes, des mémoires manuscrits, lui ont fourni mille détails qu'on ne trouve que là et qui permettront à ceux qui voudront écrire cette page intéressante de notre histoire, de rendre aux magistrats de cette époque la justice qui leur est due, et de signaler plus d'un service éclatant, plus

(1) Louis Caustier, né à Amiens en 1637, mort en 1712, publia ses poésies sous le titre de :

Solatium Camenæ Ambianensis pia varietate delinitum studio magistri Ludovici Caustier. Ambiani 1695. Vid. Hubault. 1 vol in-8°.

d'un acte glorieux de courage. J'aime à voir un bon citoyen, Jacques Cornet, embrasser sa femme et ses enfants, sortir armé de sa maison pour une lutte impossible et déplorer la lâcheté de ceux qui devaient montrer l'exemple ; et, comme si son courage l'eût abandonné, en même temps qu'il comprenait l'inutilité de ses efforts, s'éloigner en pleurant d'une ville que l'ennemi venait d'envahir. Si nous retrouvons une partie des projets de défense de Claude Lematre, conservés aux archives de l'hôtel de ville, nous regrettons de ne point connaître les mémoires de Jacques Cornet, cités par Pagés, et qui doivent, ce nous semble, compléter heureusement le journal trop succinct et trop anecdotique de Jehan Patte dont la mort d'un regretté collègue, M. Rigollot, a enrichi la bibliothèque communale d'Amiens.

Le onzième dialogue comprend les faits qui suivent la prise d'Amiens par Henri IV, la construction de la citadelle, sa description, les changements que ces travaux apportèrent dans cette partie de la ville et qui faisaient, à cette époque comme aujourd'hui, gémir les petits fils de la négligence de leurs grands pères. Les uns regrettaient les priviléges que le Roi avait confisqués, les autres les entraves apportées au développement des constructions par les servitudes militaires. Le gouverneur de la ville et celui de la citadelle ont des attributions qui se touchent en bien des points ; de là des conflits de chaque jour dont Pagés nous entretient. Ajoutez à cela la tyrannie du maréchal d'Encre, ses vexations de toute nature, et vous aurez une idée des malheurs dont Amiens fut victime et que nous trouvons racontés dans ce court chapitre avec les

événements principaux qui ont signalé les premières années du règne de Louis XIII.

Dans le douzième dialogue qui est le dernier, et que Pagés écrivit en 1719, nous ne trouvons plus que des annales où sont rangés chronologiquement les faits les plus saillants qui se sont passés à Amiens de 1632 à 1714. Morts de personnages illustres, entrées d'évêques, de souverains, de princes ou de gouverneurs, phénomènes météorologiques, incendies, épidémies, pestes, ravages causés par les ennemis, fondations et fêtes religieuses, construction et reconstruction de monuments sont enregistrés à leur époque. Ce chapitre donnera de bonnes dates, fixes et précises, mais il est loin de présenter l'intérêt des précédents. Tout le monde en effet peut tenir un registre de cette nature, car c'est la chronique locale d'un journal, et il n'y a point nécessité de réunir pour cela le savoir et la critique dont en plus d'une page de ces trois volumes Pagés a donné la preuve.

Nous n'avons pas les poésies de Pagés qu'a mentionnées le père Daire, sous le titre de *la Promenade marchande*, ni ses autres écrits, car là ne paraissent point se borner ses travaux. *Multa scriptis manu indefessa reliquit*, dit l'auteur de son épitaphe latine. Ces mots ne semblent-ils pas annoncer des ouvrages plus nombreux ?

Nous connaissons, il est vrai, deux petits volumes in-4 intitulés : *Recueil de diverses remarques sur la ville d'Amiens*, écrits aussi de la main de Pagés. On y trouve peu de choses qui ne soient dans nos trois volumes, si j'en excepte les recherches généalogiques sur la famille Benoist

qui était celle de la grand mère de l'auteur et sur la sienne propre, des listes de curés, de procureurs, et quelques faits qui compléteront le grand ouvrage ou en éclaireront certains points. Ajoutons aussi une description de la ville mêlée de prose et de vers, qui n'est pas sans un certain mérite. Ces deux volumes nous sont promis, et doivent ~~un jour~~ enrichir la bibliothèque d'Amiens.

Daire a peu profité des écrits de Pagés, bien qu'il ait, dit-il, fait usage des choses utiles qui s'y rencontrent. M. Dusevel n'a point eu connaissance de ces manuscrits ; nos derniers historiens seuls ont puisé à cette source qui eût offert plus d'une page à citer à leurs devanciers, et tous les jours cette mine féconde est explorée et exploitée fort largement.

Pourquoi cet oubli et ce long silence sur des travaux si utiles et si précieux pour l'histoire locale? C'est que les héritiers de Pagés, qui avaient recueilli son livre et l'avaient conservé avec soin, le laissèrent à une génération plus occupée des besoins de son commerce que de l'appréciation des écrits de notre historien, dont elle ne connaissait ni le prix ni l'importance.

Un amateur que nous pourrions justement appeler le dernier chroniqueur amiénois, Achille Machart, frère aîné de l'un de nos littérateurs amiénois les plus spirituels et les plus élégants, qui enregistrait avec autant de soin que de patience les faits contemporains de notre histoire, éventa cette mine, en apprécia le mérite et se rendit propriétaire des trois volumes. Je le laisserai raconter lui-même sa bonne fortune et son dévouement.

« Cet ouvrage, dit Ach. Machart, est le fruit des veilles d'un homme de bien à qui de profondes études procuraient des connaissances très-grandes sur l'histoire d'Amiens. En lisant ses entretiens, on voit qu'il a puisé dans des sources authentiques. Il faut s'être livré au même genre de travail pour comprendre quelle a dû être l'étendue de ses recherches, quelle patience et quel discernement elles ont exigé, et combien il a fallu de réflexions et de jugement pour distribuer dans un ordre naturel et méthodique tous les matériaux que l'auteur a rassemblés. Cependant le fruit de ces méditations était menacé d'une perte inévitable, il était tombé dans les mains de gens fort experts en leur commerce, mais tout a fait incapables d'en connaître le prix. Les feuilles en avaient été divisées et mêlées; il allait être détruit; mais j'en connaissais l'existence. Je n'examinai pas si mon peu de fortune me défendait de l'acquérir, je ne fus frappé que de la perte d'un manuscrit utile, que le temps avait respecté et que l'ignorance allait anéantir ; je conçus que sa conservation intéressait mon pays natal. Si je n'avais pas le savoir de l'auteur, j'avais son goût pour les choses des temps passés, je portais comme lui un profond intérêt à tout ce qui concerne le pays où nous sommes nés l'un et l'autre. Je m'imposai des privations, j'achetai l'ouvrage que des hommes opulents et se disant amateurs des antiquités de notre ville avaient refusé. Je l'acquis des parents de l'auteur moins pour moi-même que pour mes concitoyens. Je n'aurai point regret de ce sacrifice, et j'en aurai reçu le prix le plus conforme à mes vœux, si l'ouvrage que mes soins ont conservé contribue à consacrer le souvenir d'é-

vénements qui, comme les choses de la vie, étaient menacés de tomber dans un éternel oubli. C'est dans cette vue que j'en ai fait hommage à la bibliothèque d'Amiens. J'ai le dessein d'y joindre le recueil des notes que j'ai faites et que je me suis procuré pour servir à l'histoire de cette ville. »

Achille Machart, possesseur du manuscrit qu'il avait acquis de la famille Turpin, et dans lequel il avait fait déjà de nombreuses copies, gardait ces volumes comme un avare son trésor, et les communiquait peu. Quelques débats avec l'un de nos historiens lui avaient de plus fait désirer que celui-ci ne pût s'en servir, à tel point qu'en mourant, il exigeait que ces manuscrits ne fussent remis à la Bibliothèque que dix ans après sa mort. Ce vœu fut respecté, et c'est seulement le 15 mars 1845 que M. Auguste Machart, conformément aux dernières volontés de son frère, adressa les trois volumes de Pagès avec les notes dont parle Achille Machart et qui forment sept volumes in-folio, à l'administration municipale, qui s'empressa de le remercier de ce précieux cadeau.

Peut-être cette notice paraîtra sans objet alors que, par les soins d'un de nos collègues, M. Louis Douchet, le travail de Pagès est en partie publié et soumis à l'appréciation de tous. J'ai la conscience que vous n'en considérerez pas moins comme utile la tache que j'ai entreprise de faire connaître un de nos historiens les plus dignes d'être étudiés, tant il abonde en faits et en détails, et surtout en descriptions de monuments qu'il avait sous les yeux, que le dessin n'a point reproduits ou n'a pas donnés toujours avec une exacte fidélité. J'ai essayé, dans cette

analyse rapide, de donner une idée aussi nette que possible de l'œuvre de Pagés et de sa manière, et j'espère en avoir indiqué le prix, sans dissimuler toutefois les nombreux défauts qui la déparent et en rendent souvent la lecture fatiguante et monotone.

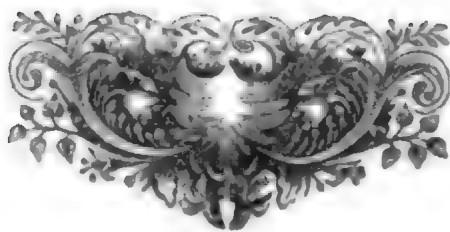

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR UNE

CHARTE RELATIVE A L'ÉGLISE S.T-RIEUL DE SENLIS,

Par M. AUGER, membre titulaire non résidant.

Quelque soin que les Bénédictins aient apporté à la publication de ces immenses travaux qui ont illustré leur ordre, il était impossible que tous les hommes au savoir et au zèle de qui ils étaient obligés de s'en référer fussent toujours capables de remplir dignement la mission qui leur était confiée. De là des erreurs d'autant plus regrettables qu'on est disposé trop généralement à admettre aveuglément et sans contrôle, tout ce qui émane de ces intrépides travailleurs. N'oublions pas qu'à cette époque les documents originaux des premiers temps de

9.

notre histoire n'étaient pas comme aujourd'hui centralisés dans de vastes dépôts où quelques instants suffisent souvent pour recueillir et compulser les actes les plus importants d'un pays. Au dix-huitième siècle, chaque couvent, chaque église, chaque juridiction, chaque division territoriale, chaque administration, et elles étaient innombrables, avait ses archives particulières. Les titres étaient communiqués avec la plus grande difficulté, et l'homme chargé de leur garde, peu soucieux de laisser voir la négligence qu'il y apportait la plupart du temps, en défendait obstinément l'approche à tout savant capable de constater et son ignorance et son incurie. Ajoutez à cela les amours propres personnels, les rivalités d'ordre à ordre, les jalousies qu'avait pu susciter contre elle la grande congrégation de St.-Maur, et l'on comprendra que la tâche n'a pas été toujours des plus faciles et que parfois il a fallu se contenter d'à peu près.

Une charte relative à l'église St.-Rieul de Senlis m'en a présenté un exemple frappant. Ce document figure en tête d'une première collection de titres relatifs à l'église de Senlis (*Gallia Christiana*, t. x, *Instrumenta ecclesiæ Sylvanectensis*, p. 203), contenant cinquante-quatre titres. A la fin du même volume se trouve une deuxième collection de titres relatifs à la même église, communiqués après l'impression des premiers par « *Vir eruditus D. Afforti canonicus et cantor ecclesiæ collegiatæ sancti Reguli* (p. 423).» Cette deuxième collection comprend cent quatorze chartes qui, ajoutées aux cinquante-quatre premières, donnent pour Senlis le chiffre de cent soixante huit. Je n'ai pas cru nécessaire de faire des recherches pour découvrir qui

s'était chargé de communiquer la première série de titres; ce ne peut être Afforti, car alors la communication des deux séries eût été simultanée, et on n'eût pas indiqué seulement la seconde comme recueillie par les soins du savant chanoine. D'un autre côté les Bénédictins n'avaient pas exploré eux-mêmes les archives de St.-Rieul, tout le dénote, et les irrégularités que contient notre charte, et les cent quatorze pièces ajoutées après coup, et, qui plus est, leur propre déclaration. « *Una, fateor, deest* « *investigatio cartophylacii cum episcopalis, tum capituli*; « *at viri fide dignissimi nobis haud semel asseruere nihil* « *omnino momenti alicujus inesse.* » Le nom du malheureux copiste restera donc, je l'espère, inconnu; et les reproches que j'ai à lui faire ne s'adresseront ni aux Bénédictins ni au chanoine Afforti.

La charte sur laquelle nous avons porté notre attention est la plus ancienne de toutes celles qui ont été publiées concernant l'église de Senlis; l'original s'en trouve encore aujourd'hui déposé aux archives de l'Oise (1). Il est en parchemin, la feuille a trente centimètres de large, sur quarante de long. L'écriture, de la fin du dixième siècle, est belle et nette. On compte quinze lignes, sans comprendre les signatures, et au dos on lit, d'une écriture bien postérieure : *Bray* 972.

Le texte donné par les Bénédictins a réformé toutes les

(1) Il m'a été communiqué par M. Auxcousteaux, qui met avec tant d'obligeance son savoir à la disposition de tous ceux qui veulent faire des recherches dans le riche dépôt confié à ses soins intelligents. — Coté : *Églises collégiales. G. St.-Rieul.*

irrégularités d'orthographe de l'original, et là dessus le blâme n'est peut-être pas très-grand, quoiqu'à mon avis il vaille mieux conserver à chaque époque toute son originalité, sans vouloir lui imposer des formes qui ne sont pas les siennes. Quelques mots me semblent aussi mal lus; mais, où gît la grande différence, c'est dans les indications chronologiques. En effet le texte des Bénédictins porte : « *Acta autem in atrio sancti Reguli sub die* XIV. *calen-* « *darum Maiarum, anno* XIII. *episcopatus domini et vene-* « *rabilis præsulis Constantii, anno* XXIV. *regnante glorio-* « *sissimo rege Lottario.* » Or je trouve dans l'original, *die* XVII et non *die* XIV, *anno settimo decimo* et non XIII^mo^, et *anno* XXVIII au lieu de *anno* XXIV. De plus on a omis *nati ejus* V, ainsi que l'indiction. L'omission de la date relative à l'avènement du fils de Lothaire ne m'a pas étonné, car il pouvait y avoir là une difficulté de lecture. Nous verrons tout à l'heure que cette indication était pourtant la plus importante.

Les Bénédictins s'étaient méfiés de la valeur des notes chronologiques qui leur étaient fournies; et, avec raison, ils avaient cru devoir ne donner qu'une date approximative à la charte, 978 (1), et, de plus, ils n'avaient pas voulu s'en servir pour fixer la date de l'avènement à l'épiscopat de Senlis du trente-quatrième évêque, Constantius. Ayant des données plus certaines, il nous sera facile d'obtenir ce double résultat.

Louis V, fils de Lothaire, a été associé au trône le 8 juin 978 ; notre charte a été passée le 17 des kalendes de mai.

(1) Aux archives de St.-Rieul on avait adopté la date 972.

c'est-à-dire le 15 avril ; le 15 avril de la cinquième année du règne de Louis V tombe donc en 983. Pour Lothaire, le point de départ n'est pas aussi certain ; on connaît quatre ou cinq manières de le compter, on le fixe généralement au 12 novembre 954 ; le 15 avril de la vingt-huitième année est donc le 15 avril 982. Nous trouvons ici une différence d'une année avec le calcul précédent, mais je pense qu'il faut plutôt s'attacher à l'indication relative à Louis V, son association au trône étant, lors de la rédaction de la charte, un fait plus récent, et par conséquent moins sujet à l'erreur. Quant à l'indiction, ici, comme dans des cas beaucoup trop nombreux, elle ne peut nous être d'aucun secours.

La date de la charte fixée au 15 avril 983, il nous reste à préciser ce qui concerne l'évêque Constantius. Son nom figure dans quatre documents originaux : 1.° le Sacramentaire de St.-Grégoire, donné par le pape Adrien à Charlemagne, tombé ensuite au neuvième siècle au pouvoir d'Hadebert, évêque de Senlis. On y inscrivait en marge le nom, le mois et le jour de l'arrivée à l'épiscopat des évêques de Senlis. 2.° Le Nécrologe des évêques de Senlis, qui lui aussi ne contient pas d'indication d'année ; 3.° Le concile qui eut lieu en 972 (1), *apud Montem sanctæ Mariæ* (Mont Notre-Dame) en Tardenois (diocèse de Soissons) parmi les membres duquel figure Constantius, et dans lequel fut confirmé par les évêques de la province de

(1) Date adoptée pour la cote de la charte. — Cette cote très-ancienne avait été faite sans aucun doute par à peu près et avec la connaissance de cet épisode de la vie de Constantius.

Rheims, le décret de l'archevêque Adalbéron, qui avait remplacé les chanoines par des moines dans le monastère de Mouzon où furent déposées les reliques de St.-Arnould; décret approuvé par une bulle du pape Jean XIII qui fut lue devant les évêques assemblés (Mabillon. *Ann. Bened.*, t. III, p. 622, Labbe. *Concil.* t. 1 page 709). 4.° Son nom se trouve aussi dans notre charte, rédigée la dix-septième année de son épiscopat qui, d'après le sacramentaire, commence le 15 juin; or notre charte étant du 15 avril 983, nous trouvons pour date de l'avènement de Constance le 15 juin 966.

Ce titre n'offre pas du reste par lui-même grand intérêt; il contient une constitution de précaire conforme aux conciles et aux capitulaires, c'est-à-dire une espèce de constitution d'usufruit consentie au profit des deux contractants et d'un seul de leurs héritiers, moyennant une faible redevance annuelle.

Je n'hésite pas à dire en terminant qu'un travail de révision opéré ainsi sur les textes publiés et dont nous avons encore les originaux, pourrait souvent être d'une grande utilité et rectifier de graves erreurs. Dans le champ de l'érudition, nos devanciers ont eu beau travailler, ils nous ont laissé beaucoup à faire, et nous laisserons encore beaucoup à ceux qui viendront après nous.

Voici cette charte :

In nomine Domini eterni et salvatoris nostri ihesu kristi Constantius sancte Silvanectis ecclesie episcopus. Notum esse volumus omnibus sancte dei ecclesie fidelibus nostris presentibus atque futuris quum quidam vir nomine Rothardus adit mansuetudinis clementiam nostre ac clericorum sub nostro degentium regimine benignitatem

humiliter postulans, quatinus si libuerit karitatis fervori nostri, concederemus ei sue que mulieri atque uno heredi quamdam terram de potestate et ratione sancti Reguli que est sita in pago Silvanectensi in villa que dicitur Braio hoc est mansa dua et dimidium. Nos vero petitionibus ejus humiliter assentientes pari cum concensu omnium nostrorum fidelium tam clericorum quam etiam et laicorum concessimus ei sue que uxori atque uno heredi iam dictam terram eo videlicet tenore ut dum ad vinxerint in re fragabiliter (1) teneant atque possideant tantum ut annuatim in sollemnitate sancti Reguli sex solidos denariorum persolvere non neglegant, si vero tardi aut neglegentes (2) de predicto censu apparuerint legaliter emendent, ipsam que terram in vita (3) eorum nullo modo perdant post obitum quoque illorum com omni re iam dicta terra emeliorata atque multiplicata sine alicuius contraditione ad opus fratrum revertatur. Ut autem huius nostre concessionis institutio pleniorem in dei nomine obtineat vigorem manu propria subter firmavimus manibus que fidelium nostrorum corroborare iussimus. Acta autem in atrio sancti Reguli sub die xvii^{mo} (4) kalendas maias. Anno settimo decimo episcopatus (5) domini et venerabilis presulis Constantii. Anno xxviii (6) regnante gloriosisimo rege Lottario.

Nati eius V.

Inditione quinta.

† S. domini Constantii qui hanc cartam fecit et firmare decrevit.

S. Hidulphi decani.	S. Hilgeri sacerdotis.	S. Gunteri pueri.
S. Arnulfi prepositi.	S. Geroldi sacerdotis.	S. Gulfredi iuvenculi.
S. Walteri sacerdotis.	S. Cristiani levite.	S. Gisleranni pueri.

(1) Pour *irrefragabiliter*.

(2) Cette leçon, qui est la plus textuelle, me paraît plus conforme à la construction de la phrase que celle des Bénédictins *si vero tardiant*; car alors *apparuerint* devient complètement inutile.

(3) Dans la *Gallia-Christiana*, au lieu de *in vita*, on lit *mora*.

(4) Ibid xiv..., au lieu de xvii.

(5) Ibid xiii..., au lieu de xvii.

(6) Ibid xiv..., au lieu de xxviii.

S. Castellani sacerdotis. S. Hilduini diaconi. S. Pualteri pueri.
S. Adfredi sacerdotis. S. Castellani levite. . . . .

. . . .

S. Bernardi levite et notarii qui hanc cartam scripsit.

Archives départementales de l'Oise.
Églises collégiales. G. 18.

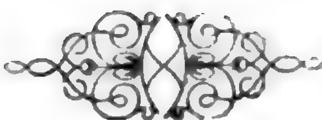

DISSERTATION

SUR LES

ARMOIRIES ATTRIBUÉES A LA PROVINCE DE PICARDIE,

PAR M. CH. DUFOUR,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

La plus étrange confusion règne dans les ouvrages anciens qui traitent du blason des provinces ou des villes ; il est rare de rencontrer deux auteurs parfaitement d'accord sur les pièces ou les émaux d'un écu provincial ou communal. Le caprice d'un dessinateur ou la légèreté d'un historien a déjà engendré bien des erreurs qui sont reproduites par les architectes dans la décoration des monuments ou par les administrations dans les cérémonies publiques, avec une confiance d'autant plus singulière qu'en pareille matière un écusson, pour être officiel, doit être conforme aux préceptes de l'histoire. Il y a des traditions qu'il faut respecter dans l'agencement des pièces ou dans la forme des supports, et on tombe dans l'arbitraire lorsqu'on s'écarte des règles que l'antiquité a consacrées.

Ces observations m'ont été suggérées par les recherches que j'ai dû faire dans un auteur qui m'a toujours semblé une autorité dans la science héraldique et à qui je reproche l'erreur qu'il a fait commettre à la Société des Antiquaires de Picardie sur le blason de cette province.

Lorsque cette Compagnie s'est constituée et qu'elle a dû adopter pour ses publications un symbole armorié, elle consulta, avec une confiance que semblait commander le nom de son auteur, le *Dictionnaire généalogique et héraldique* de La Chesnaye des Bois, et elle y trouva les armes de la Picardie décrites en ces termes :

« *Écartelé au* 1.er *et au* 4.e *de France, aux* 2.e *et* 3.e *d'argent, à trois lionceaux de gueule, deux et un, rampants du côté sénestre* (1).

Ce sont ces armoiries que la Société a tout d'abord adoptées et qui figurent sur ses actes, notamment sur ses publications. Nous les reproduisons ici d'après un cliché de cette compagnie.

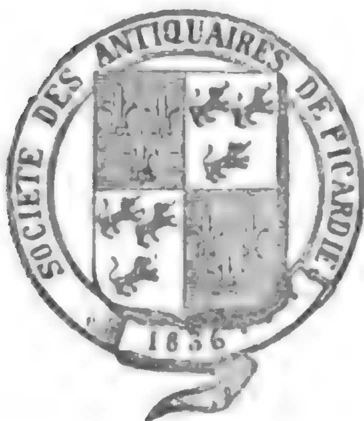

Lorsque M. le ministre de l'Instruction publique, par sa dépêche du 30 août 1855, a daigné autoriser MM. les membres de la Société des Antiquaires de Picardie à porter comme signe distinctif dans les cérémonies publiques un écusson armorié, fixé sur un ruban vert et or, j'ai voulu me

(1) *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique, etc.*, par La Chesnaye des Bois. — Paris, 1757, t. III, p. CXXX.

rendre compte de la valeur historique qu'il fallait attacher au renseignement que La Chesnaye des Bois nous a transmis, et surtout de l'origine et de la signification du blason qu'il attribuait à notre province; car la science héraldique est souvent un flambeau pour l'histoire, et les pièces dont un écu est chargé doivent avoir un sens qui leur soit propre.

Les recherches auxquelles je me suis livré m'ont amené à reconnaître que La Chesnaye des Bois s'était trompé en attribuant à une province, qui n'en a jamais eu, des armoiries dont la pensée principale a été empruntée à l'armorial de Bourgogne. C'est cette double proposition que je tiens à établir.

I.

Je soutiens tout d'abord que la Picardie, considérée comme province, n'a jamais pu avoir de blason spécial, et l'histoire nous fournira des données précises pour le démontrer.

On est généralement d'accord que l'usage des armoiries n'est pas antérieur à 1150; c'est à l'époque des croisades que la nécessité de se distinguer par des signes de convention fit adopter à chaque chevalier des couleurs particulières, ornées d'emblêmes qui servaient à les faire reconnaître eux et les vassaux qui les accompagnaient (1).

(1) En décrivant le siége de Damas en 1147, l'auteur des *Gesta Ludovici* VII, s'exprime ainsi : *O quàm pulchra et delectabilis erat visu facies exercitus, ubi tot erant nova tentoria et pampiliones, diversis armorum speciebus et coloribus differentes, et diversæ principum banneriæ auræ levis impulsionibus crepitantes.* Duchesne, t. IV, p. 404

Or, c'est à la fin du XIIe siècle que le comté d'Amiens a été définitivement réuni à la couronne de France par Philippe-Auguste. La cession que lui en fit Philippe d'Alsace, comte de Flandre, amena la renonciation par l'évêque d'Amiens à l'hommage que ce dernier lui avait jusqu'alors rendu, et qu'il ne pouvait plus réclamer au roi de France pour les terres qui venaient de lui être abandonnées. Mais il fut arrêté dans l'accord de 1185, que si le comté d'Amiens venait à sortir des mains du roi ou de celles de ses successeurs, la foi et l'hommage seraient rendus à l'évêque, qui aurait à acquitter les droits de gîte et de procuration dont Philippe-Auguste lui avait fait la remise (1).

Cette stipulation, qui a fourni au savant Du Cange l'une de ses plus intéressantes dissertations (2), explique comment ce comté a toujours été tenu directement par le roi et n'a jamais été donné en apanage aux Enfants de France, comme le remarque judicieusement l'une des anciennes illustrations du barreau d'Amiens, le jurisconsulte Morgan, dans une consultation qu'il publia en 1777, à l'occasion d'un procès fameux dont la mouvance de la

(1) ...*Ita quod si fortè terram illam aliquis deinceps habuerit qui ecclesie Ambianensi possit hominium facere, hominium episcopo faciet de predicto feodo et episcopus nobis et successoribus nostris regibus Francie nostrisque servientibus nostras procurationes sicut antiquitus ceteri Ambianenses consueverant episcopi ab illo tempore in futurum exsolvet...* Charte de Philippe-Auguste de 1185, publiée par notre collègue et ami, M. Hardouin, dans l'excellente édition qu'il a donnée de l'*Histoire des comtes d'Amiens de Du Cange*. — Amiens, Duval et Herment, 1841, p. 416.

(2) Op. cit., p. 375.

baronnie de Picquigny fut l'objet entre le comte d'Artois, l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie (1).

Il importe de remarquer que les provinces n'ont jamais pu avoir d'autre blason que celui des princes qui les retenaient dans leur directe. Par suite de ce principe féodal *nulle terre sans seigneur*, l'écu armorié du puissant suzerain qui possédait dans son domaine des villes et toute une contrée, devenait celui du territoire qu'il gouvernait. La Normandie, la Lorraine, la Champagne ont-elles jamais eu d'autres armoiries que celles des ducs ou comtes qui les possédaient à titre seigneurial?

Or, depuis 1185, époque de l'annexion du comté d'Amiens au domaine royal, la Picardie n'a point cessé de relever directement de la couronne de France, sauf pendant quelques années et par les évènements de la guerre, comme nous le verrons plus bas; elle n'a donc jamais pu avoir un blason particulier, qui la personnifiât en quelque sorte vis-à-vis des autres provinces. Ses armoiries étaient tout naturellement celles des rois qui la gouvernaient.

Aussi, que l'on consulte les anciens armoriaux dressés par les hérauts d'armes et antérieurs au traité d'Arras de 1435 dont nous aurons à nous occuper dans un instant, et l'on n'y trouvera aucune mention pour la Picardie considérée comme province. J'ai fait à cet égard quelques

(1) *Réponse à une consultation donnée à Amiens le 14 avril 1776 et à ses annexes sur les questions de savoir : 1.° si la terre de Picquigny et vidamé d'Amiens relève en deux pairies par indivis du comté de Corbie et de l'évêché d'Amiens, etc.*, par M. Morgan, bâtonnier — *S. l. n. n. d.*, (1777) *p.* 55.

recherches dans les manuscrits de Du Cange marqués 1225[a], 1225[e], et 1204[a b c] à la Bibliothèque impériale; et, bien qu'ils se rattachent aux armoiries de cette partie de la France, je n'y ai rien trouvé concernant le sujet qui m'occupe; l'érudit amiénois n'aurait certes pas manqué de faire connaître le blason picard, s'il avait existé d'une manière légitime.

Je n'ai pas été plus heureux en compulsant dans le même dépôt le *Trésor des armoiries*, de la collection Dupuy (n.° 259), et qui porte cette mention : « C'est le » double d'un livre qui a été trouvé à la prinse de Calais » escript en vieil langaige picart faict de l'an M IIII[xx] » dont l'original est demeuré ès mains de M. Durse, » gouverneur du Roy Daulphin. » Ce manuscrit ne renferme point d'armes pour la Picardie qu'il fractionne même en diverses contrées, le Vermandois, le Corbiois, le Ponthieu, le Beauvoisis.

Lorsque la Picardie fut appelée à prendre son rang aux funérailles d'Henri IV, il lui a fallu en quelque sorte un réprésentant pour la faire participer à cette cérémonie, car le Vermandois fut chargé de porter la bannière.

« Venait d'abord *Vermandois*, roi d'armes de Picardie, » sa cotte de velours jaune échiquetée d'azur en broderie, » avec ses deux hérauts; puis le bailli du Vermandois » portant la bannière en satin jaune d'or, échiqueté d'or et » d'azur de cinq traits; le cheval de parade, houssé, » armé au chanfrein, aux panaches de métal et couleur, » mené avec des cordons de soie par les deux premiers » barons de Picardie; l'écu d'or échiqueté d'azur, honoré

» de son cercle, porté par le premier baron de Picar-
» die (1). »

Si la Picardie avait été alors en possession du blason que lui attribue La Chesnaye des Bois, elle n'en aurait pas été réduite à emprunter l'écusson du Vermandois *échiqueté d'or et d'azur de cinq traits*, pour marquer sa présence à ces funérailles.

Plus tard, une autre circonstance officielle lui faisait un devoir de produire son blason, si elle en avait eu un, et elle n'en a rien fait.

On sait en effet que Louis XIV, par son édit du 28 novembre 1696, avait ordonné l'enregistrement de toutes les armoiries et qu'il était dirigé en cela non-seulement par les intérêts de son trésor, mais encore par la nécessité de mettre un terme aux abus qui se commettaient parmi ceux qui n'avaient aucun titre de noblesse. Mais les familles n'étaient pas seules tenues de se conformer aux prescriptions du roi; *les provinces*, les pays d'état, les gouvernements, les villes, les évêchés, les abbayes, etc., avaient également à présenter leur blason (2), à le faire

(1) *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, par M. Roger. — Amiens, Duval et Herment, 1843, p. 40.

(2) Voici la disposition principale de cet édit : « Nos armes, celles de nostre très-cher et amé le dauphin, des princes et princesses de nostre royaume et de nostre sang, et générallement celles de toutes les maisons et familles, comme aussi celles des provinces, pays d'Estat, gouvernemens, villes, terres, seigneuries et celles des archeveschez, eveschez, chapitres et abbayes, prieurez et autres benefices, compagnies, corps et communautez ayant droit d'armoiries, seront portez ez maitrises particulières de leur ressort et depar-

enregistrer et à payer les droits du fisc, qui, d'après le tarif, s'élevaient à 300 livres pour les armes d'une province. Pourquoi donc celles de la Picardie n'ont-elles pas été produites alors ? Je les ai vainement cherchées dans l'*Armorial général* de d'Hozier, et il ne me semble point douteux que l'intendant chargé de faire exécuter l'édit royal dans le ressort de son administration aurait été tout le premier à s'y soumettre, si la Picardie avait été en possession légitime d'un blason.

Je dois ajouter que l'on chercherait en vain la moindre mention des armoiries picardes soit dans le *Recueil des illustres maisons d'Amiens* que nous a donné le chanoine Delamorlière en 1630, soit dans les deux *Nobiliaire de Picardie* que nous devons à Haudicquer de Blancourt et à de Rousseville (1693 et 1717). Le silence gardé par les historiens mêmes de la localité dans des ouvrages spéciaux sur le blason ne prête-t-il pas un nouvel appui à notre démonstration ?

Enfin, lorsque J. Chevillard publiait à son tour en 1720 son *Nobiliaire de Picardie* sous forme de carte, aurait-il

tement, deux mois après la publication des présentes, et envoyées ensuite à la grande maistrise pour, après y avoir esté receues, estre registrées à l'*Armorial général* dans les registres qui s'y tiendront dans l'ordre et suivant la forme qui sera prescrite par le règlement qui sera fait en conséquence du présent édit. »

Dans son *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, M. Borel d'Hauterive a publié à la suite de cet édit du 28 novembre 1696, les divers actes de l'autorité royale qui sont intervenus pour en assurer l'exécution, et dans chacun de ces règlements, les provinces sont également astreintes à présenter leurs armoiries.

gravé dans le titre et en vignette les armes de la ville d'Amiens qui ne remplissaient nullement sa pensée, si la province lui avait offert le sujet de son frontispice?

Après toutes ces considérations, il me paraît péremptoirement établi que la Picardie n'a jamais pu avoir et n'a jamais eu de blason spécial, parce qu'elle dépendait directement de la couronne de France depuis l'origine des armoiries, et j'arrive à démontrer maintenant que les armes attribuées sans raison à cette province par la Chesnaye des Bois sont empruntées à la maison de Bourgogne.

II.

Voici comment il compose l'écusson de cette dernière province :

Écartelé au 1.er et 4.e d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la bordure componée d'argent et de gueule, qui est Bourgogne moderne, au 2.e et 3.e bandé d'or et d'azur, de six pièces à la bordure de gueule, qui est Bourgogne ancien (1).

Déjà, d'après cet auteur, la disposition des deux écus picard et bourguignon est identique, car tous deux reproduisent un écartelé, et dans chacun les 1er et 4e cantons sont aux armes de France. Il est vrai que la Bourgogne porte une bordure componée que l'on ne retrouve pas dans le blason de la Picardie, et que les 2e et 3e cantons sont différents; dans celui-ci on rencontre des lionceaux, dans l'autre des bandes de six pièces.

Pour prouver que les lionceaux sont également tirés

(1) Op. cit., T. III, p. XXXII.

des armoiries de la Bourgogne, je citerai ici la description que donne M. Paulin Paris d'un blason qui figure sur la miniature de présentation au duc de Bourgogne du *Champion des Dames*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, n.° 7,220 : *Ecu d'argent aux trois lions de sable armés et lampassés d'or et posés* **2** *et* **1** *avec un écusson d'azur, etc...* (1)

Mais de même que la Bourgogne a deux blasons, l'un ancien, l'autre moderne, et c'est La Chesnaye des Bois qui nous l'apprend en les réunissant tous deux dans l'écu armorié qu'il décrit, de même la Picardie se trouve, mais à tort, en possession d'un double écusson.

Après avoir rapporté les armes de cette province, telles que les donne le *Dictionnaire généalogique et héraldique*, M. Roger ajoute que plus tard *elles étaient d'or à trois bandes d'azur* (2) ; ce qui forme bien les six pièces et les mêmes couleurs de l'écu ancien de la Bourgogne, comme je les trouve indiquées dans un Ms. de 1550 environ que M. Boca a eu l'obligeance de me communiquer et dans lequel je lis : *Le sieur de Bourgoigne porte bandé de six pièches d'or et d'azur à la bordure de gueule et est le* 11.^{me}, *et crie nostre Dame de Bourgoigne.*

Dans leur armorial des villes de France, MM. Traversier et Waïsse signalent l'écu de la Picardie comme bandé d'or et d'azur de six pièces, c'est-à-dire, ajoutent-ils, de Bourgogne ancien, moins la bordure (3).

(1) *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. VI, p. 438.

(2) Op. cit., p. 39.

(3) *Armorial des villes de France*. Paris, Challamel, 1842, 3.ᵉ

Ces auteurs font ensuite mention d'une planche gravée en 1659 par Chesneau, et sur laquelle La Chesnaye des Bois a bien pu prendre les armes de Picardie. Elles y sont figurées au 1er et au 4e d'azur, à trois lions de sable, au 2e et au 3e de France, ce qui prouve que les auteurs anciens ne sont pas toujours d'accord sur la composition d'un blason, car, dans le *Dictionnaire généalogique et héraldique* les cantons sont précisément en sens inverse.

Dans son ouvrage intitulé *le Royaume de France et les États de Lorraine*, publié en 1753, Doisy donne à la Picardie pour armes d'*or à trois bandes d'azur* (1).

Enfin, pour achever de démontrer l'existence d'un double blason pour la Picardie, nous aurons recours aux manuscrits de Pagès où Achille Machart, entre autres pièces qu'il a annexées au tome III, nous a heureusement conservé l'empreinte en cire rouge d'un cachet qui paraît avoir été gravé vers 1750 et que nous tenons à publier comme document historique, dans la pensée que le dessin survivra à la matière fragile qui nous l'a transmis. Ce cachet, qui porte les armes données par Doisy et qui est reproduit à la fin de cette notice, est surmonté d'une couronne de comte qui n'a pour nous aucun sens, car la Picardie n'a jamais été érigée en comté; cet ornement est donc en opposition directe avec l'histoire.

série, p. 15. — A la page 21 de la 4.e série, les auteurs tombent en contradiction avec eux-mêmes; le bandé d'or et d'azur à la bordure de gueule qui formait plus haut l'écu de Bourgogne ancien, devient le signe symbolique de Bourgogne moderne.

(1) Paris, chez Jacob, p. 27.

Nous devons ajouter que les bandes du cachet sont reproduites sur le timbre de la généralité d'Amiens de 1739, et que malgré l'imperfection de la gravure, qui en a en quelque sorte doublé le nombre, il est certain que l'on a voulu figurer le blason moderne de la Picardie sur la marque du fisc (1).

En présence de ces documents, l'existence d'un second blason pour la Picardie n'est point contestable, et il est également démontré que ses armoiries modernes, apocryphes comme les anciennes, sont une réminiscence de l'ancien écu de la Bourgogne.

L'emprunt qui a été fait à l'armorial Bourguignon est facile à expliquer. Par le traité d'Arras de 1435, Charles VII avait cédé la ville d'Amiens et les autres cités de la vallée de la Somme à Philippe le Bon, en se réservant le droit de les racheter pour 400,000 écus d'or. En 1463, ces villes rentrent sous la puissance directe du roi, mais pour bien peu de temps, car le traité de Conflans du 29 octobre 1465 en dessaisit Louis XI qui les abandonne au comte de Charolais, Charles le Téméraire, avec faculté de les reprendre pour 200,000 écus d'or à la mort du duc de Bourgogne. C'est par l'ordonnance du mois d'avril 1471 que fut prononcée la réunion définitive de la ville d'Amiens au domaine de la couronne (2).

Cependant la Picardie a été, quelques années après,

(1) Notre collègue, M. Bazot, a formé une collection intéressante des anciens timbres de la généralité d'Amiens, et c'est à son obligeance que nous devons ce renseignement.

(2) *Ordonnances des rois de France*, tom. XVII, p. 414.

engagée par le traité de Paris du 24 mars 1514, en faveur de Charles-Quint, pour le cas où il n'épouserait point Rénée de France, fille de Louis XII, que François I.er lui promettait en mariage (1).

Dupuy nous apprend que comme ce projet n'eut point de suite, le roi et la reine de France obtinrent du pape Léon X, au mois de septembre 1516 un bref de décharge de cette promesse (2).

Dans le traité de Madrid du 14 janvier 1525, François I.er fit signer par Charles-Quint une renonciation expresse aux droits que cet empereur pouvait avoir en Picardie (3), par suite des traités d'Arras, de Conflans et de Péronne.

(1) « Que s'il avenoit... que le dit mariage ne sortit effet, en ce cas le dit sieur roi et reine, et chacun d'eux entant qu'il lui peut toucher, consentent dès maintenant pour lors et dès lors pour maintenant, que le comté de Ponthieu, villes de Péronne, Mondidier et Roie, St.-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, le Crotoi, St.-Valeri, Dourlens, les châteaux d'icelles, leurs appartenances et dépendances, demeurent et appartiennent à mondit sieur le prince d'Espagne; et dès maintenant en ce cas, le roi cède et transporte au dit sieur prince les dites comtez, villes et châteaux, seigneuries, châtellenies avec toutes leurs appartenances et dépendances, droicts et actions qu'ils prétendent, ou pourroient avoir sur icelles. » — *Corps universel diplomatique de Dumont*. — Amsterdam, 1726, t. IV, 1.re partie, p. 201.

(2) *Traité des droits du roi*, par Dupuy. — Paris, 1670, p. 416.

(3) « Et spécialement tout ce qu'il prétend aux villes et chatellenies de Péronne, Montdidier et Roye, aux comtez de Boulogne, Guines et de Pontieu, aux citez, villes et seigneuries assises sur la rivière de Somme d'un côté et d'autre, soit par titre d'engager ou

Cette renonciation a été renouvelée dans le traité de Cambrai du 3 août 1529 et dans celui de Crépy du 18 septembre 1544, qui tous deux intervinrent entre les mêmes souverains (1).

Mais pendant 34 ans environ et par suite du traité d'Arras dont nous avons parlé plus haut, les villes d'Amiens, de Corbie, de St.-Riquier, d'Abbeville, de Montreuil, etc., c'est-à-dire le noyau de la Picardie, avaient été placées sous la suzeraineté de la maison de Bourgogne, et les armoiries de ses ducs devenaient nécessairement celles de la province conquise. C'est assurément en souvenir de cette possession temporaire que La Chesnaye des Bois a été entraîné à donner à la Picardie des armes qui rappelaient les guerres civiles dont cette malheureuse province a été déchirée. Une armoirie doit être avant tout un signe de noblesse, et ce n'est point dans les souvenirs d'une conquête humiliante pour la couronne de France que notre province doit puiser les éléments de son blason. Du reste, il faut bien le reconnaître, si la Picardie entre les mains des ducs de Bourgogne ne pouvait avoir d'autres armes que celles de cette maison, elle les avait nécessairement perdues en rentrant sous la puissance royale.

autrement. » — *Recueil des traitez de Paix*, par Frédéric Léonard. — Paris, 1693, tom. II, p. 226.

(1) Voir ces deux traités, publiés par Frédéric Léonard, op. cit. le premier, p. 346, et le second, p. 430.

III.

Si l'ordre politique nous fait défaut pour assurer à la Société des Antiquaires de Picardie des armoiries dont elle puisse se montrer fière et qui appartiennent réellement à cette province, nous serons plus heureux dans ce que nous appellerons l'ordre littéraire.

Au XVIe siècle, la nation picarde florissait dans tout son éclat à l'université de Paris. La pensée nous est venue de rechercher si chacune des quatre nations, dont se composait cette institution scholaire, n'avait pas eu un symbole héraldique qui servît à les faire distinguer entre elles; et les *Eléments de paléographie* de M. Natalis de Wailly nous ont fourni une solution favorable. A la planche O de ce savant ouvrage, nous voyons en effet les nations française, normande, picarde et allemande représentées par des armoiries sur le sceau qui servait à donner l'authenticité aux actes de la faculté des arts. Ce cachet figure un écartelé dont chaque canton est la reproduction même du blason de l'une des quatre nations. Ainsi le premier est aux armes de France, le troisième aux armes de Normandie, le quatrième aux armes d'Allemagne; enfin celui qui nous intéresse particulièrement appartient à la nation picarde. Il forme lui-même un écartelé portant au premier de France, au troisième un lion rampant à droite, aux deuxième et quatrième quatre lionceaux rampants deux et deux.

Le cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale conserve aujourd'hui encore deux matrices de ce sceau

gravé en 1513 et qui est resté en usage jusqu'en 1789. L'une est en argent, et l'autre en cuivre. Si par sa forme cet écusson picard est encore une réminiscence de celui de la Bourgogne, il en diffère essentiellement par les pièces, et il a au moins l'avantage sur celui que décrit La Chesnaye des Bois d'être authentique; pendant près de trois siècles, il a été employé sur des actes officiels, en sorte qu'il a reçu du temps une consécration qui lui donne une valeur historique (1).

En recherchant maintenant la signification de ces quatre cantons, les enseignements qu'ils ont eu la mission de nous conserver se révèleront en quelque sorte d'eux-mêmes. Ainsi, comment ne pas voir dans le premier le lien qui attachait la Picardie à la France, dans le second

(1) Ce sceau se trouve reproduit dans l'intéressant et consciencieux ouvrage que M. Vallet de Viriville a consacré à l'*Histoire de l'instruction publique en Europe et principalement en France. — Paris, imp. Lacrampe*, 1849, *in-4.°*. Dans cette publication, le savant professeur de l'École des chartes donne à la page 132 le dessin d'un sceau bien antérieur au cachet de 1513, car l'empreinte en a été prise sur un acte de 1398, et dont la nation Picarde faisait exclusivement usage, chaque nation ayant alors le sien. La représentation de St.-Firmin et de St.-Piat sur le scel, celle de St.-Éloi sur le contre-scel symbolisent parfaitement la Picardie, mais elle nous paraît mieux caractérisée encore par l'écusson que tient à la main St.-Michel terrassant le dragon : nous croyons y reconnaître les armoiries du chapitre d'Amiens qui porte d'argent à la croix de sable. Ce blason, dont nous ne connaissions pas encore une représentation aussi reculée, permet de conjecturer que la cathédrale d'Amiens ou du moins son chapitre avait contribué à la fondation ou à l'entretien de la nation Picarde à l'université de Paris.

un souvenir de l'ancienne dépendance de cette province au regard du comté de Flandre qui se trouve rappelé ici par le lion de sable armé et lampassé de gueule. Quant aux deux autres cantons, si on veut bien considérer qu'au commencement du XVI^e siècle l'art héraldique brillait de tout son éclat, que l'usage des armes parlantes était fort en vogue, et que la Picardie excellait auprès des autres nations par ses rebus, ne pourrait-on pas voir dans les lionceaux du blason qui nous occupe, une allusion aux enfants d'une province qui était placée sous le symbole du lion de la Flandre et qui s'était toujours distinguée par son courage, notamment à la bataille de Bouvines où elle avait sauvé le roi de France. Quel que soit l'accueil que reçoive notre interprétation, je me refuse à voir dans les pièces des premier et quatrième cantons autre chose que les écoliers de la nation picarde issus de France et du comté de Flandre, et placés pour ainsi dire sous la protection des armoiries de la mère-patrie.

Comme la Société des Antiquaires de Picardie avait à se choisir des insignes, et qu'elle était parfaitement en droit de s'inscrire en faux contre le blason que La Chesnaye des Bois attribue à cette province, il m'est venu à la pensée de lui proposer pour elle, comme écusson armorié, celui de la nation picarde. Mes collègues ont été frappés de ce rapprochement entre les écoliers picards du moyen-âge et leur institution studieuse vouée au culte du passé, et ils ont bien voulu, dans la séance du 20 novembre 1855, adopter ma proposition.

Mais en 1513, c'est-à-dire à l'époque où les deux matrices du sceau de la faculté des arts ont été exécutées, la

gravure n'avait pas encore imaginé le moyen de distinguer par des signes de convention les couleurs d'un blason. Nous avons donc poussé nos investigations jusque dans les archives de la nation de Picardie dont M. Vallet de Viriville (1) et après lui M. Cocheris (2) nous ont révélé l'existence au ministère de l'instruction publique. Nous avons compulsé avec soin les registres fort intéressants du XVI[e] siècle, sur lesquels sont mentionnées les diverses nominations ; nous y avons trouvé plusieurs écussons enluminés, mais aucun par ses pièces ne se rapporte à celui de 1513. Dans notre pénurie de renseignements à cet égard, il nous fallait bien suppléer au silence de l'histoire héraldique, entièrement muette sur ce détail intéressant.

Les couleurs des armoiries adoptées par la Société ont été dès lors fixées ainsi :

Premier quartier : d'azur aux trois fleurs de lys d'or.

Deuxième quartier : d'argent aux quatre lionceaux de gueule, rampants.

Troisième quartier : d'or au lion de sable rampant, armé et lampassé de gueule.

Quatrième quartier : de gueule aux quatre lionceaux d'or, rampants.

Pour que notre pensée soit bien comprise dans le choix de ces couleurs, et pour nous conformer le plus possible aux règles du blason, nous devons dire qu'il a

(1) Op. cit., p 356.

(2) *Notices et extraits des Documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, tom. 1[er], n[os] 51 et seqq.

ARMOIRIES
DE
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE
d'après le Sceau de la Nation Picarde,
à l'Université de Paris en 1513.

Duthoit del. à Amiens *Chromo. Lemercier Paris*

Digitized by Google

fallu opposer les émaux aux métaux : ainsi l'azur est écartelé avec le champ de gueule, comme l'or l'est avec l'argent. La différence de couleur, dans les lionceaux, n'a pas d'autre cause ; à défaut de renseignements historiques pour les colorier, le goût seul devait nous diriger (1). Quant au lion de sable, il nous rappellera que la Picardie a appartenu à la Flandre par le mariage d'Isabelle de Vermandois avec Philippe d'Alsace.

Ce sont ces armoiries que la Société des Antiquaires de Picardie a fait sculpter sur l'une des cheminées du Musée Napoléon ; la planche publiée en tête de cette notice en fixe les pièces et les couleurs, de manière que le blason picard ne puisse plus être modifié désormais.

Nous n'avons pas à justifier le maintien des fleurs de lys sur notre écusson. Ce symbole appartient à l'histoire et ne saurait être le jouet des révolutions. Lorsque la république de 1848 laissait fleurdelyser le champ de l'horloge au Palais de justice de Paris, elle ne faisait que suivre les traditions du gouvernement de juillet qui avait rétabli les écussons armoriés du siècle de Louis XIV dans les palais de Versailles et de Fontainebleau. La politique n'a rien à voir dans des emblêmes purement historiques, qui ne sauraient lui causer aucun ombrage, et l'archéologie doit s'applaudir d'avoir ramené enfin les esprits à des idées plus saines et plus justes que celles qui, sous nos diverses

(1) Nous devons remercier ici M. Goze du concours qu'il nous a prêté ; ses connaissances héraldiques nous faisaient une obligation de le consulter, et il a mis à nous éclairer l'empressement qui lui est habituel.

révolutions, ont entraîné la destruction de tant d'objets d'art précieux, à cause des emblêmes dont ils étaient ornés. S'il en était temps encore, le gouvernement de l'Empereur serait le premier à blâmer l'architecte mal avisé qui enlèverait les fleurs de lys dont étaient décorés naguère les panneaux des stalles de la cathédrale d'Amiens ou ferait scier les branches des trèfles qui couronnaient le faîtage de ce magnifique monument.

C'est en 1830 que cet acte de vandalisme a été commis, mais la civilisation a marché depuis, car aujourd'hui il nous est permis de le déplorer avec tous les amis des études historiques et sans aucune crainte de blesser la moindre susceptibilité.

DESCRIPTION

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU

CANTON DE GAMACHES,

PAR M. F. I. DARSY,

Membre titulaire résidant.

La description d'un canton n'est point aussi intéressante assurément que celle d'une vaste contrée ou d'une ville importante ; elle n'est pas non plus aussi facile. En effet, aux obstacles qu'opposent les circonstances, la distance des lieux, la difficulté de découvrir les personnes aux mains desquelles se trouvent les documents, viennent se joindre encore ceux qui proviennent du mauvais vouloir quelquefois, de l'indifférence souvent des personnes

consultées, qui apprécient à leur manière des recherches dont elles ne comprennent pas le but. L'une

«.... rit avec pitié de notre enthousiasme (1), »

l'autre s'évertue en allégations, en observations sans nombre, qui réduisent l'antiquaire à poursuivre seul ses investigations, et le condamnent au mutisme et à la surdité du psalmiste : « *ego tamquàm surdus non audiebam et sicut mutus non aperiens os suum* (2). » D'un autre côté, les monuments et les souvenirs font défaut. Toutefois, à cette œuvre s'attache tout le charme de la nouveauté, et bien des lieux ignorés, des évènements oubliés peuvent encore donner de l'attrait à un travail aussi restreint. Des traditions à recueillir, qui peut-être expliqueront ou rectifieront un point d'histoire, d'anciens usages inconnus ailleurs, des beautés ou des bizarreries archéologiques à signaler dans une église, ou dans les ruines d'un manoir féodal que l'œil du savant n'a point aperçu sous les broussailles qui les couvrent ; des bienfaits, d'utiles travaux à rappeler aux générations nouvelles, pour exciter leur reconnaissance et leur émulation : telle est la récolte que peut espérer quiconque entreprendra pareille tâche. Il est d'ailleurs une pensée douce et consolante qui doit encourager ceux qui écriront l'histoire d'une localité, c'est le bien moral qu'ils peuvent ainsi procurer. Chacun sent en effet, que mieux connu, le pays doit en être plus aimé, les populations doivent s'y attacher davantage, s'améliorer

(1) Barthélémy. *Le Zodiaque.*
(2) Psalm. xxxvij.

même au récit des actes honorables, des bienfaits de leurs ancêtres. Peut-être est-ce là un des moyens d'éteindre cette fièvre d'émigration vers les grands centres qui dévore notre jeunesse cosmopolite. — Essayons donc ce travail pour l'un des cantons de l'extrême frontière de la Picardie, celui de Gamaches; et puissent nos forces répondre à notre désir d'être utile et de plaire!

Voici notre plan : Nous donnerons d'abord l'aperçu général du canton de Gamaches, nous dirons sa constitution géologique, les cours d'eau qui l'arrosent, ses principaux produits, ses voies de communication antiques et modernes, sa population; enfin, nous rappellerons son état et son importance d'autrefois. Nous décrirons ensuite chacune des communes qui le composent aujourd'hui, en faisant, selon les besoins de l'œuvre, quelques courtes excursions en dehors des limites administratives. Nous n'oublierons pas les annexes ou secours, débris anciens, qui furent parfois des paroisses, non plus que les abbayes aux riches et pieux souvenirs, dont les ruines jonchent le sol de la vallée de la Bresle. Nous indiquerons les diverses manières d'orthographier les noms selon les époques : c'est peut-être un moyen de découvrir l'étymologie et l'origine des lieux. Nous ferons remarquer aussi les noms de certains chemins, lieux-dits ou cantons, parce qu'ils dérivent ordinairement ou de la forme du lieu, ou de sa situation, ou de quelque fait d'histoire locale qui se perd dans un passé lointain et n'a rien laissé à la tradition.

Nous tâcherons d'être concis au milieu de ces mille détours qu'il nous faudra faire entre les haies et les buissons

de nos 40 villages, tout en regrettant parfois de l'être malgré nous, faute de matière intéressante sur un certain nombre de lieux.

Nous devons beaucoup à l'obligeance de nos collègues, MM. Garnier et Boca, dont les lumières et l'expérience ont guidé nos recherches dans les dépôts publics qui leur sont confiés, et aussi à M. Cocheris, qui a bien voulu faire copier pour nous de nombreuses pièces que son savant travail sur les manuscrits picards avait signalées à notre attention. Mais la principale source à laquelle nous avons puisé, et nous nous en applaudissons, non pour le nombre, mais pour la nouveauté des renseignements qu'elle nous a donnés, ce sont les registres de l'état-civil des paroisses que nous ont ouverts avec empressement les greffiers des mairies. Nous avons parcouru attentivement et compulsé avec soin ceux qui ont survécu à tant de naufrages et de causes de destruction, sous l'influence de cette pensée que c'était là le seul livre où seraient consignés les faits locaux, parce que tous les jours il était aux mains du curé, homme instruit, qui devait naturellement penser à y jeter le récit des évènements importants survenus dans sa paroisse. Aussi, avons-nous été assez heureux pour y rencontrer des choses inattendues et très-intéressantes.

I.

Coup-d'œil général sur le Canton.

Le canton de Gamaches, compris dans l'ancien pays de Vimeu *(Vinemagus, Vinimacus pagus)*, est situé par le 50e degré de latitude N., à l'extrémité du département de

la Somme, vers celui de la Seine-Inférieure, dont il est séparé par la rivière de la Bresle. Les cantons qui l'avoisinent sont : dans la Somme, ceux d'Ault, de Moyenneville et d'Oisemont; et, dans la Seine-Inférieure, les cantons d'Eu et de Blangy.

Le sol du canton qui, dans les acceptions géologiques, dépend du bassin de Paris, est formé tantôt d'une terre bieffeuse, tantôt d'une argile sableuse qui reposent sur la craie blanche. Mais les parties basses des vallées de la Bresle et de la Visme se composent d'une faible couche tourbeuse, accidentée de dépôts de sable, de gravier ou de cailloux roulés. On y a jadis extrait ces masses considérables de tuf calcaire dont étaient bâtis nos châteaux-forts et qu'on trouve encore dans les soubassements de nos plus anciennes églises.

Deux rivières arrosent le canton : la Bresle et la Visme, ou Vimeuse. La Bresle a plusieurs sources, dont les principales sont à Blargies (Oise) et dans la commune des Criquiers (Seine-Inférieure), à 181 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur, prise dans le thalweg, entre Aumale et la mer où elle se jette à Tréport, est de 60 kilomètres (1). Elle reçoit les eaux d'une partie de la plaine du Vimeu, celles de l'autre partie s'écoulant dans le bassin de la Somme. On fixe la démarcation des deux pentes par une ligne qui passe par Airaines, St.-Maxent, Tours, Chepy et Nibas (2). Les affluents de la Bresle sont : à

(1) *Rapport* du 15 janvier 1852, par M. Marchal ingénieur, *sur un projet de règlement d'eau.*

(2) *Annuaire* publié par la Société des Antiquaires de Picardie, 1852, p. 62.

droite, dans la Somme, le Liger, dont la source est à Guibermesnil et le confluent à Senarpont, et la Visme dont nous allons parler; à gauche, dans la Seine-Inférieure, la Méline, qui prend sa source au-dessus de Marques et qui laisse longtemps son nom à l'un des bras de la Bresle. Une longue suite de mamelons forme à la rivière un encaissement pittoresque, que couronnent des bois et surtout la belle forêt d'Eu. Si vous en parcourez les rives, vous êtes émerveillé de leur beauté et de leur richesse. Des villages industrieux y sont assis. Plus de cent usines, dont sept filatures, sont mises en mouvement par ses eaux rapides; à des époques déterminées, des travaux dès longtemps en usage font sortir de son lit la Bresle, qui, s'épandant en nappes immenses, abreuve et engraisse 1200 hectares de prairies. Cette rivière produit abondamment des anguilles, des truites et des écrevisses. N. Sanson, dans sa carte *Galliæ antiquæ* de 1641, lui donne le nom de *Phrodes*. Cependant Ptolémée applique ce nom à la Somme (1). A laquelle des deux rivières revient-il? On sait d'ailleurs que la Bresle fut aussi nommée *Auw, Aug* (Auva, Auga), mot saxon qui n'a peut-être pas d'autre signification que celle d'eau, de rivière.

La Visme prend sa source dans les herbages de la ferme d'Hantecourt. Il existe aussi des sources importantes plus bas, au hameau de Monchelet. Cette petite rivière a 12 kilomètres de cours. Elle arrose 73 hectares de prairies, et

(1) Voy. M. Louandre, *Topographie du Ponthieu*, dans les Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1839, p. 320.

après avoir mis en mouvement 12 moulins à farine, elle vient à Gamaches confondre ses eaux à celles de la Bresle. La petite vallée où la Visme serpente en mille méandres capricieux, offre aussi un aspect riant, un air de prospérité remarquable.

Examinons, en passant, ces nombreux plis de terrain qui rident les flancs de nos deux vallées. Ils se correspondent évidemment d'un bord à l'autre et indiquent bien les divers niveaux des eaux alors qu'elles s'abaissèrent graduellement et laissèrent à découvert le sol que nous cultivons. Remarquons aussi comme les pentes sont plus raides d'un côté que de l'autre. M. Ravin, dans son excellent *Mémoire sur la Géologie des cantons littoraux de la Somme* (1), en a donné cette explication que les courants favorisés par les pentes naturelles du bassin, ont agi sur l'une des rives avec plus de force que sur l'autre et l'ont ainsi laissée plus nue et plus escarpée.

La vallée de la Bresle est saine, malgré sa profondeur et de nombreux marécages. Sans aucun doute, les vents de mer contribuent à y purifier l'atmosphère, car dans la vallée de la Visme où ils ne peuvent faire sentir aussi directement leur influence, les habitants sont soumis à des fièvres d'accès, qui sont presque inconnues sur les bords de la Bresle.

Comme les autres habitants de cette partie de la Picardie, ceux des villages du canton de Gamaches mènent une vie frugale. Leurs mœurs y sont simples, comme leur costume

(1) *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, 1834-1835, p. 156.

qui se modifie lentement et n'a rien emprunté encore aux extravagances de la mode. Le paysan se revêt toujours de la saie gauloise, sous le nom de blouse ou roulière. Cependant les femmes ont, depuis une vingtaine d'années, abandonné, pour le bonnet rond, leur coiffure montante, à larges ailes, sorte de bâtardise du pyramidal et riche bonnet cauchois.

Il existe dans le canton, comme partout, des préjugés plus ou moins ridicules, restes de ces superstitions du paganisme, que les Capitulaires de Charlemagne, comme les Conciles, tant anciens que nouveaux (1), combattirent, mais ne purent déraciner. Les enchanteurs, les sorciers et leurs sabbats ont laissé des traces nombreuses que nous croyons inutile de montrer. Nous ne parlerons pas de l'araignée dont la vue est un présage heureux ou funeste, selon l'heure de la journée à laquelle on l'aperçoit suspendue à son fil ; ni de la chouette dont le cri sinistre est un présage de mort ; nous ne suivrons pas certains pélerinages ridicules que blâme assurément l'Église ; nous laisserons la jeune paysanne pâlir à la pensée que son *amoureux* se dédit, parce qu'elle perd sa jarretière. Nous nous bornerons à citer quelques circonstances remarquables dans les mariages ou dans les inhumations. En certains lieux, à Translay par exemple, au sortir de l'église, à la porte même, la jeunesse du lieu offre un verre de liqueur aux nouveaux époux et à chacun des assistants ; ailleurs, ce sont des bouquets ou des ru-

(1) Voy. D. Grenier, *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 320-410 et suiv. ; — Baluze, Capitul., tom. 1, tit. XLI.

bans. — Nous avons vu à Buigny pratiquer cet usage : Au retour de l'église, la mariée s'assied sur une chaise, à l'entrée de sa maison, la tête couverte d'un voile. A ses côtés, se tiennent debout son père et son beau-père. Derrière elle, le nouveau marié puise dans une corbeille des morceaux de gâteau qu'il jette à la foule par-dessus la tête de l'épousée. Serait-ce le souvenir d'un usage antique, harmonieusement rappelé par le poète de Mantoue :

« *Sparge, marite, nuces...* » (1)

— Dans la plupart des villages, c'est le marié qui sert à table le jour de ses nôces; il a mis habit bas et debout derrière les convives, la serviette sur le bras, il est tout à leurs ordres. — Quelquefois les époux, en rentrant dans la maison, après la cérémonie, embrassent les parens l'un de l'autre, c'est-à-dire leur nouvelle famille. C'est un des usages les plus touchants que nous ayons à signaler. — La bénédiction du lit nuptial, à la suite de laquelle on offre au prêtre, dans la chambre même, un morceau de gâteau et un verre de vin, tend à disparaître entièrement, comme du reste la plupart des usages que nous venons de constater.

Citons encore quelques pieuses coutumes qui se sont conservées.

Souvent le voyageur étranger s'étonne de voir une foule de petites croix de bois fichées en terre, au pied du crucifix qui s'élève d'habitude à l'entrée d'un village ou d'un carrefour : il n'en peut deviner la cause. Mais le bon

(1) Virgil. *Ecloga* VIII, vers 30.

paysan du lieu lui dira que chacune de ces croix a été placée là lorsque, portant un mort au cimetière, le cortège a passé près du crucifix. — Dans beaucoup de villages on recueille le samedi le pain des trépassés. L'un des habitants se présente dans chaque maison et reçoit ou un morceau de pain, ou une pièce de monnaie. Le pain est vendu dans l'église le dimanche suivant, à l'issue de la messe paroissiale, et le produit est employé à faire dire des messes pour les paroissiens défunts. — En certains lieux, le seau à l'eau bénite est accroché à la porte de l'église pour servir de bénitier. C'est à cet usage, ancien sans doute, qu'est due l'absence assez fréquente de bénitiers antiques, comme l'a fait observer un savant archéologue (1).

Un autre usage, qu'on sait avoir existé chez les Romains, s'est conservé dans les villages de notre canton : c'est celui de convier les parents et les principaux amis du défunt à un repas à la suite des funérailles. Cet usage peut se rattacher à ces banquets de charité que faisaient les premiers Chrétiens, aux décès de ceux qui étaient morts dans la crainte de Dieu. Plus tard même des fondations furent affectées, dit notre savant D. Grenier (2),

(1) M. Cochet, *Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe*, p. 347.

(2) *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 280-281. — On pourrait ne voir dans l'usage des repas après l'inhumation qu'une conséquence forcée de la cérémonie à laquelle ont assisté des parents et des amis venus quelquefois d'assez loin et qu'on ne peut renvoyer sans manger; (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VI, p. 343.) mais les causes qui ont conservé chez nous cet usage ne sont-elles pas les mêmes qui l'avaient créé chez les anciens ?

à des repas funéraires pour certains anniversaires. L'abbé Carlier, dans son *Histoire du Valois* (1), cite une de ces fondations, faite en 1177, dans laquelle le menu des repas était déterminé.

Quant au langage des habitants, il est remarquable que sur la ligne de la Bresle il n'y a réellement ni patois, ni accent bien marqué. Le mélange des dialectes normand et picard a sans doute produit cet effet; ils se sont neutralisés l'un par l'autre. Dans l'intérieur du canton, il existe des patois s'écartant plus ou moins du franc picard, selon la position des localités. Quelques communes, quoique leur industrie les mette en rapport presque journalier avec les villes voisines et même avec Paris, ont conservé une sorte de prononciation à bouche béante, assez singulière et des plus désagréables à l'oreille. Tels sont les villages d'Embreville et de Dargnies surtout.

On comprend, par ce que nous avons dit plus haut, que le sol du canton se divise en haut et bas, ou, comme on le dit dans le pays, en plaine et en vallée. Il résulte de cette disposition une variété très-grande dans la nature et la richesse des terrains arables, et, comme conséquence, une grande difficulté de classement pour la répartition de l'impôt foncier. Dans la vallée, une foule de terrains autrefois incultes ou sans produit, ont été et sont tous les jours mis en valeur par les procédés de l'industrie agricole moderne. Si donc l'État qui ne récompense point ce travail d'accroissement de la richesse publique par une réduction d'impôts, ce qui serait juste pourtant, fait ré-

(1) Tom. 1er, p. 387.

viser les appréciations cadastrales de nos devanciers, il trouve de nombreuses modifications à faire. C'est ce qui déjà, lors du travail de révision tenté en 1841, a occasionné une lutte mémorable, qui a remué pour plusieurs années les esprits dans le canton, sans utilité ni profit pour les contradicteurs.

A l'agriculture, qui comprend, outre les céréales, le chanvre et le lin, et à l'élève des chevaux, se joint dans le canton de Gamaches l'industrie manufacturière développée sur diverses branches, et qui depuis quelques années tend singulièrement à s'accroître, surtout dans la vallée de la Bresle. Nous entrerons dans les détails en parcourant chaque localité.

On sait que la boisson du pays est le cidre. Nous avons lu dans un manuscrit de la fin du XVI[e] siècle (1) qu'en l'année 1584 le vin étant monté à un prix excessif, les cabaretiers d'Eu commencèrent alors à vendre du cidre. C'est probablement vers ce même temps que les plantations de pommiers devinrent nombreuses dans le pays.

Le canton de Gamaches affecte assez bien la forme d'un arc dont la Bresle serait la corde. Le chef-lieu placé vers le point milieu de la corde figure la main qui manie l'arc. Le canton a, dans sa plus grande longueur, 21 kilom., et 7 à 8 kilomètres en largeur moyenne. Il comprend une étendue de 15,471 hectares, peuplée de 12,069 habitants, logés dans 3,054 maisons et répartis entre 20

(1) Papier terrier intitulé : *Descript. et narré des droictz, prééminences, etc. du comté d'Eu.* — On y lit à la marge du f° 164, une note évidemment postérieure à sa confection et datée de 1594.

communes, dont quelques-unes se composent de plusieurs sections. En 1791, on ne comptait que 2,384 maisons dans ces vingt communes. — Ajoutons, comme renseignement, que Biencourt, Cérisy-Buleux, Framicourt, Translay, Martaineville-les-Bus, Rambures, Rambu-relles et Visme faisaient alors partie du canton de St.-Maxent, qui depuis a été supprimé. Le canton de Gamaches se composait donc seulement des 12 autres communes.

Il est coupé par de nombreuses et belles voies de communication : la route impériale n° 28, de Rouen à Saint-Omer, le traverse de Martaineville à Bouttencourt; celle n° 15bis, de Tréport à Aumale, le parcourt tout le long de la rivière de Bresle; trois routes départementales conduisent de Gamaches à Amiens, à Abbeville et à St.-Valery-sur-Somme ; enfin plusieurs chemins de grande et de moyenne communication facilitent les rapports et aident à l'industrie.

Le Vimeu était percé de voies antiques, romaines ou autres, dont il reste des traces dans le canton de Gamaches. Nous en trouvons trois principales : d'abord la voie qui de *Samarobriva* descendait à la mer, à *Auga* : on la reconnait facilement dans une certaine étendue, même là où elle est cultivée, et elle existe encore à l'état de chemin de Beauchamp à Monchelet, de Visme à Martaineville, de Cérisy à Forceville, d'où elle courait vers Airaines; on la nomme toujours la chaussée Brunehault;—la seconde est celle que D. Grenier conduit d'Amiens à Dieppe par Gamaches;—et la troisième celle de Senarpont à S^{t}.-Valery, par Rambures. D. Grenier en a fait le tracé avec détail, en citant les titres

à l'appui (1). Cependant, nous osons faire quelques réserves sur l'origine romaine qu'il donne à toutes ces voies et principalement sur la direction qu'il leur assigne vers certains villages. Quant à ce dernier point, nous croyons que le croisement de plusieurs chemins lui a fait faire quelque confusion. Aussi estimons-nous qu'il faut le suivre et le rectifier de cette manière. La voie militaire qui partait d'Amiens par la Hautoie (haute voie, *alta via*), arrivée à Airaines, se bifurquait. La première division passant par Allery, Forceville, entre Oisemont et Tilloloy (et non Tilloy), Cérisy, Herveloy, Martaineville, suivait ensuite le bord de la vallée de Visme *(Via Maris)* par Frettemeule, Baillon, Vis (*Via*) et Monchelet, où elle coupait la vallée pour continuer en plaine sa direction jusqu'à Beauchamp, après avoir longé les herbages et les granges de la ferme de Gresny-Touvent. Elle côtoyait ensuite la rive droite de la Bresle jusqu'à la chaussée d'Eu. On en voit encore des traces aux environs de Bouvincourt, dans le rideau qui a été coupé lors de la confection de la nouvelle route. Dans la partie de cette voie qui descendait à Beauchamp, au lieu dit le *Camp d'Ambraine*, on a trouvé, il y a quelques années, des débris de vases, des fers à cheval antiques, etc.

La seconde division, à la sortie d'Airaines, se dirigeait sur Woirel (2), Oisemont, le moulin de Ramburelles, et

(1) *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 483-486. — Voy. Mémoire de M. de Cayrol, intitulé : *Observations sur les positions de l'armée romaine, etc.*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, p 244.

(2) Cette terminaison est ancienne et se reproduit dans *Tranleel*, *Pandeel*, etc.

descendait à Gamaches par le fond de Sery, en côtoyant les bois de ce nom, où nous en avons trouvé un tronçon bien conservé dans les herbages du château de M. d'Ancennes. D'après un titre que cite D. Grenier, cette voie aurait continué jusqu'à Dieppe. Il est probable que c'était pour la facilité de celle-ci qu'existait le pont entre Gousseauville et Gamaches, sur lequel passa l'armée anglaise en 1415; et que la levée de terre en forme de chaussée que nous avons signalée (1) dans les marais de Gamaches, entre ce pont et la maladrerie de sainte Marguerite, en est un autre tronçon.

La voie qui de Beauvais conduisait par Senarpont à St.-Valery passait à Rambures, côtoyait le bois de Morival, aujourd'hui défriché, coupait près de Visme la voie d'Amiens et se dirigeait, entre Visme-Mont et le Plouy, vers Tours, où existait un temple de Cybèle, de là à Arrest, à Estrebœuf et à St.-Valery. La ligne est droite et le chemin est bien tracé dans Cassini.

Enfin il existait aussi et on peut suivre encore, sous le nom de *Chemin vert*, une petite voie qui mettait en communication les trois autres que nous venons de tracer. Elle partait de l'ancienne abbaye de Sery, dite l'abbaye au bois, qui fut fondée au XII^e^ siècle, dans les bois de Sery, passait contre Busmenard, et tombait dans le chemin venant de Senarpont, tout auprès de Visme, à la traverse de la voie d'Amiens à Eu. Cette citation de D. Grenier (page 487) : « *Quatuor viginti unum jugera terre,*

(1) *Gamaches et ses seigneurs*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XIV. page 108.

sita inter Fremicourt et viam publicam quæ ducit ad Abbatiam in bosco, ad Busmenart, etc. ; » se rapporte à ce chemin d'une manière évidente pour qui connait les lieux.

Nous avons assisté à un travail qui a mis à nu, vers Buigny, un point de notre chaussée Brunehault d'Amiens à Eu, que nous avons attentivement étudié. Nous avons reconnu qu'elle avait une largeur d'environ six mètres (1) et qu'elle était composée de trois couches superposées de silex, lui donnant une profondeur de 45 centimètres. Ceux de la partie inférieure sont d'une dimension très-forte et placés à la main avec beaucoup de soin ; un petit gravier les lie entre eux. Puis vient une couche de silex moyens, et enfin la supérieure, composée de petits silex. Nous y avons remarqué çà et là de petits tessons de tuiles ou de briques romaines.

Sous le régime féodal, lors surtout de l'invasion des Normands, et plus tard pour résister à leurs incursions, un système de défense dont on saisit facilement l'importance militaire, avait fait élever le long des rives de la Bresle de nombreuses forteresses. Aumale, Senarpont, Monchaux, Gamaches, Longroy et Eu nous montrent encore leurs ruines imposantes. A côté de ces puissants châteaux, s'élevaient aussi des forts secondaires. Leur place est encore parfois marquée sur le sol par un monticule, ou bien l'histoire seule les mentionne. Entre Gamaches et Beauchamp, les dernières traces d'un petit fort viennent

(1) Cette largeur varie selon que la charrue a plus ou moins rongé la voie : vers Beauchamp, elle porte encore 7 mètres, et seulement 3 sur d'autres points.

de disparaître sous les efforts de la pioche ; à Beauchamp, l'antique forteresse avait fait place à un château de plaisance ; Bouvincourt nivelle le sol ou s'élevait le donjon féodal. Nous trouvons aussi toute la vallée de Visme fortifiée : Hélicourt, Harcelaine et Maisnières. Si nous montons dans la plaine, nous bornant au canton, nous trouvons Visme-Mont, Translay, Bouillancourt et Rambures. Il est facile de comprendre que ce vaste réseau de forteresses puisait sa raison d'être non pas seulement dans les luttes que les seigneurs féodaux avaient à soutenir les uns contre les autres, mais encore dans l'intérêt général. Il fallait en effet résister à l'esprit envahisseur de l'étranger nouvellement implanté en Neustrie, et le roi de France, comme les seigneurs picards, n'était rien moins que rassuré sur leur turbulent voisinage. Toutefois, si l'on en croit l'histoire assez obscure de ces temps et si l'on étudie la succession hiérarchique des seigneurs, on voit bien que ces précautions furent insuffisantes et n'empêchèrent pas les Normands de s'infiltrer de gré ou de force dans les seigneuries voisines : les maisons de Ponthieu, de St.-Valery, de Gamaches et autres en font foi.

Gamaches, aujourd'hui chef-lieu de canton, était jadis et de toute ancienneté chef-lieu du doyenné de ce nom. Ce serait sortir des limites que nous nous sommes assignées, malgré l'importance qu'elle pourrait avoir au point de vue de l'organisation religieuse, que de faire la description de chacune des paroisses qui dépendaient de ce doyenné. Si même l'on n'entendait pas se borner à la partie religieuse, l'histoire d'un doyenné détaché nous paraîtrait des plus difficiles, sinon impossible. En effet, les

paroisses de ce doyenné se trouvaient parfois tellement disséminées qu'il faudrait les rechercher jusque dans des cantons assez éloignés. Ainsi, parmi les bénéfices du doyenné de Gamaches, on comptait la Chaussée près Eu, Mers, Ault, Cayeux, Pendé, St.-Blimond, etc. Nous nous bornons donc à ceci : un pouillé du XIII[e] siècle compose le doyenné de Gamaches de 42 paroisses, rapportant 812 liv., plus de 2 personnats et de 16 chapelles. Le pouillé des bénéfices de Rheims, publié en 1648, le compose aussi des mêmes 42 paroisses, auxquelles il donne un revenu de 22,800 livres, plus de 4 personnats et de 23 chapelles, y compris celles assez nombreuses des châteaux. Mais une note manuscrite sur l'exemplaire de la Bibliothèque communale d'Amiens nous met en garde contre l'inexactitude de ce travail, quant aux revenus principalement, ce que nous n'avons aucun moyen de contrôler ; nous pouvons ajouter que beaucoup de noms y sont complètement estropiés. D'après un Registre-pouillé de la même bibliothèque, qui contient l'état matériel de toutes les paroisses du diocèse, dressé par l'évêque Henri Feydeau de Brou, de 1692 à 1695 (1), le nombre des cures à cette époque était de 45 ; mais celles de Béthencourt-sur-Mer, de Bouillancourt-en-Sery et de St.-Valery y étaient ajoutées. Nous regrettons que le revenu ne soit pas toujours apprécié en argent, mais quelquefois en portions de dîmes et en jouissance de terres. Un autre dénombrement dressé en 1736 des bénéfices du diocèse (2), réduit la composition

(1) Voy. Bibl. comm. d'Amiens, Mss., n.° 514.
(2) Ms. appartenant à la bibliothèque de l'Évêché d'Amiens.

du doyenné de Gamaches à 23 paroisses et 21 chapelles, comprenant celles des maladreries. Les 22 cures retranchées ont composé le doyenné de St.-Valery. Il est présumable que celui-ci fut créé peu après l'état de 1692, comme semble l'indiquer l'écriture des rectifications que cela a nécessitées.

Nous rappellerons que plusieurs paroisses comprises aujourd'hui dans le canton de Gamaches dépendaient autrefois de doyennés voisins. Au reste, nous dirons, en décrivant chacune de ces paroisses, à quel doyenné elle appartenait, quel en était le patron-présentateur et quelle était l'importance de son revenu.

Sur les 26 églises ou chapelles qui existent aujourd'hui dans le canton, 9 sont dédiées à la Mère de Dieu, sous le vocable de sa nativité, de l'annonciation ou de son assomption; 6 à saint Martin, 3 à saint Pierre et saint Paul, 2 à saint Jean-Baptiste et les autres à sainte Marie-Madeleine, à saint Jacques le majeur, à saint Etienne, à saint Hilaire, à saint Vandrille et à saints Crépin et Crépinien.

En 1567 il y avait 4271 feux dans le doyenné de Gamaches, tel qu'il se composait alors.

La loi du 22 décembre 1789 fixant, à raison du nombre de citoyens actifs dans le canton, celui des électeurs chargés du choix des représentants, le canton de Gamaches comptait dix électeurs, parmi lesquels M. Creton, qui faisait aussi partie du Conseil général chargé de l'administration du Département.

Le territoire de plusieurs de nos villages et hameaux ressortissait à la fois à la prévôté de Vimeu, qui relevait

du bailliage d'Amiens et à la Sénéchaussée de Ponthieu. Aujourd'hui, en l'absence des registres et plans-terriers anciens, et alors que tous les habitants vivent sous une loi commune, il serait bien difficile et oiseux d'ailleurs de reconnaître ces distinctions sur chaque parcelle de territoire. Mais comme elles tiraient leur importance de la diversité des lois ou coutumes, nous indiquerons au fur et à mesure ceux des villages qui étaient ainsi soumis à deux juridictions. On sait que le siége de la prévôté de Vimeu était à Oisemont : 271 villes, bourgs, villages et hameaux en ressortissaient (1).

Afin que notre travail soit moins décousu, nous rapprocherons les villages et les hameaux qui, à raison de leur dépendance d'une seigneurie ou d'une paroisse, se trouvent avoir mêlé leurs intérêts, et nous les décrirons l'un après l'autre, en suivant, autant que possible, leur position topographique.

II.

Gamaches.

Comme chef-lieu du canton et à raison d'ailleurs de son importance ancienne, Gamaches se place tout naturellement le premier sous la plume, au commencement de notre description. Nous aurons peu de chose de nouveau et d'intéressant à dire sur ce bourg, après les détails que nous avons donnés ailleurs. Mais nous essaierons de rectifier quelques erreurs et de combler des lacunes. Nous éviterons toutefois de nous répéter.

Quoique ce soit chose difficile et rare de bien rencontrer

(1) *Almanach de Ponthieu*, 1778.

en fait d'étymologies, nous en risquerons une ou deux, ne fût-ce que pour faire naître l'occasion de recherches qui puissent amener des découvertes d'une autre nature. Voici d'abord comment les historiens et les chartes ont traduit le nom de Gamaches, ou peut-être comment ils ont latinisé sa signification : *Gualimago*, *Walimago*, en la vie de St.-Valery au VII[e] siècle, ailleurs *Gamapium*, (1) et plus souvent, à partir du XIII[e] siècle, *Gamachiæ*. (2) En français ce nom a toujours affecté la forme du pluriel. Dès le XII[e] et le XIII[e] siècle on le rencontre écrit *Gamachez*. (3) Nous insistons sur cette circonstance, parce qu'elle peut se rattacher à l'origine, au sens du mot lui-même. L'un de nos honorables collègues nous a insinué cette idée que le nom de Gamaches pourrait dériver du vieux mot de haut-allemand *Gamahcho*, ayant le sens d'association, et dont la racine *mah* signifie *par, socius*. (4) Mais quel genre d'association, quelle confédération existait à Gamaches dans les temps anciens?

(1) Voy. *Vie de saint Éloi,* par saint Ouen, chap. 27, p. 106, édit. de M. Barthélémy ; — *Journal des visites pastorales de l'archevêque E. Rigaut*, p. 369 et *passim*.

(2) Voy. *Acta SS[rum] ordin. sancti Benedicti*, *sæcul*. XI, p. 81 ; — d'Achery, *Spicilegium*, tom. 2, p. 262; — Lettres de Aénor, comtesse de Dreux, dame de St.-Valery, au Trésor des chartes, dans Duchesne, *Preuves de la maison de Dreux*, p. 271 et *aliàs*.

(3) *Magni rotuli Saccarii Norm.*, voy. Mém. Soc. Antiq. Norm., tom. XVI, *passim*. — *Coutumier inédit de Picardie*, édité par M. Marnier, p. 64.

(4) Voy. *Fragmenta theotisca*, comprenant des morceaux écrits en vieil haut-allemand, au VIII[e] siècle.

C'est ce qu'aucun document écrit ne nous a révélé. Aussi, comme notre collègue, n'attachons-nous qu'une légère importance à cette étymologie. — Peut-être *Walimago* est-il pour *magus*, autrement dit *mansio*, habitation, et *Wali*, nom propre, que Roquefort traduit par Giles, *Egidius* ou Galois. (1)

L'antiquité de Gamaches a été démontrée ailleurs. (2) Sa tombelle gallo-romaine devenue le centre et le point culminant d'une suite de lignes de défense, d'intéressantes ruines romaines sur le bord de la Bresle, des restes de chaussées, les miracles de St.-Valery et de St.-Éloi, la composition même de son nom, ne laissent aucun doute à cet égard. La vieille Maladrerie de Ste-Marguerite était bâtie près d'une chaussée et sur des fondations romaines: elle avait remplacé peut-être une *villa* ou une hôtellerie. Sous la motte du donjon seigneurial d'autres débris romains semblent attester que le moyen-âge ne fit parfois qu'utiliser les forteresses dont les anciens conquérants avaient hérissé le sol pour s'en assurer la conservation. — Maintefois il nous est tombé sous la main des débris gaulois; ce sont des silex taillés pour façonner des hâches, les uns simplement ébauchés, les autres polis; un couteau-silex, long de 10 centimètres et large de 25 centim. etc. — D'un autre côté, parmi un certain nombre d'objets trouvés dans la tombelle que nous avons ouverte,

(1) *Glossaire de la langue romane.* — On trouve en norvégien le mot *gamma* signifiant tente et par conséquent habitation. (Voy. Malte-Brun, *Précis de Géogr. univers.*, tome III, p. 496, note.)

(2) *Gamaches et ses seigneurs*, §. I et II.

on voyait des pointes de flèches en fer et des éperons aussi en fer et dorés (1). Ceux-ci avaient, au lieu de molette, une pointe aiguë, affectant la forme pyramidale. M. l'abbé Cochet en a trouvé à Envermeu, dans un cimetière mérovingien, et suppose qu'ils étaient adhérents à la semelle de la chaussure du guerrier. (2) La pointe ou l'aiguillon du nôtre était greffé sur une tige de fer demi-circulaire, semblable à celle de nos éperons modernes; et il est remarquable que cette courbure s'adapte parfaitement au pied nu plutôt qu'à la chaussure.

Si, arrivant à Gamaches par la route départementale qui vient d'Amiens, vous descendez la rampe rapide qui court en serpentant sur les flancs du côteau, son aspect vous charme. Rien de gai comme ces verdoyantes prairies des deux vallées qui viennent là se marier, comme cette ligne sombre et imposante de la forêt, comme ces ondulations des côteaux mamelonnés qu'elle couronne. Le bourg s'appuie en demi-cercle sur la rivière de Bresle. De ces murailles, de ces tourelles qui l'enfermaient et le fortifiaient jadis, rien ne s'aperçoit de loin; seule l'une des blanches tours du château s'élève encore orgueilleuse à gauche, tandis qu'à droite une haute et délicate cheminée à vapeur lance vers les cieux des nuages d'une fumée noire et épaisse. Les fossés profonds, ouverts jadis au pied des fortifications, se montrent encore çà et là plus ou moins comblés; et de ces murailles de tufs et de moellons qu'avait élevées au XI^e siècle Bernard de St.-Valery, on ne

(1) Voy. *Bullet. de la Soc. Antiq. Pic.*, tome II, p. 240.
(2) *Revue de l'art chrétien*, 1857, p. 89.

rencontre plus que quelques débris enfouis sous les broussailles. Ces murs s'appuyaient d'une part sur la rivière rapide et profonde alors, et de l'autre sur la forteresse qui complétait le système de défense.

Cinq portes donnaient accès dans la ville. Les ouvertures actuelles sont encore les mêmes. C'étaient les portes de Blangy et de Beauchamp situées aux extrémités d'une voie qui traversait Gamaches dans toute sa longueur, sous les noms de rue du Frien, Grande rue et rue Tompoiré, et qu'interrompait seulement, entre les deux premières, un profond ravin creusé par les eaux sauvages dans le canal de décharge de la Vimeuse, qui aboutissait derrière le château à l'un des bras de la Bresle ; puis encore les portes de Normandie et de Lambercourt placées aux points extrêmes d'une autre voie coupant la ville dans sa largeur, sous les noms de rues de Lambercourt et de la Chaussée; (1)

(1) Voici les noms des autres rues. Le sens des unes est plus ou moins facile à saisir ; celui des autres nous échappe.

1. Rue des Chevaliers. Son voisinage des murailles de la ville et de la porte d'Abbeville fait donner à ce nom un sens guerrier. — 2. Rue aux Chevaux, ou marché aux Bribettes. On y fait depuis bien longtemps le marché aux juments, ou *bribettes* (du mot bribe) en terme du pays. — 3. Rue du Lion. Le cadastre a ajouté d'or, à cause du voisinage de l'hôtel du Lion d'or. Notons qu'il portait autrefois pour enseigne : le Lion *noir*. — 4. Rue de l'Aigle, maintenant rue Neuve. — 5. Rue des Galletoires. — 6. Rue et ruelle de la Fontaine. — 7. Rue de l'Échevinage. L'hôtel des échevins qui était dans cette rue, fut brûlé en 1783. — 8. Rue du Beffroy, qui forme la continuation de la précédente. On ne sait quand a été

et enfin la porte d'Abbeville ouvrant sur la vallée de Visme, au bout de la rue de Glicourt qui longe la grande halle. Ne semble-t-il pas que la rue de Glicourt soit la corruption de la rue d'Hélicourt, village où elle mène d'ailleurs directement?

démoli le beffroy. — 9. Rue de l'Empesoir. — 10. Rue du Lieutenant. — 11. Rue des Laridons, *aliàs* de Larydon. — 12. Grande et petite rue St.-Michel. Elles conduisaient à la chapelle et au cimetière de ce nom, contre les murs de la ville. — 13. Rue du Prieur. — 14. Rue des Maquereaux ou Macraux. — 15. Rue du Chateau. C'était autrefois un chemin conservé par le seigneur entre les masures et les remparts des fossés du château, pour la circulation de son carosse. (Voy. anciens titres et notamment *Réunion faute d'homme* devant le Lieutenant au Marquisat, du 3 juin 1722.) — 16. Rue de l'Église, qui sert de continuation à la précédente. — 17. Rue des petits Moulins, qui court le long de la rivière de Visme, sur laquelle, dès 1655, le seigneur, en accensant les anciens fossés de la basse-cour du château, avait autorisé la construction de moulins à huile. — 18. Rue du Chenil ou Chiennil. Le chenil du seigneur était à l'extrémité de cette rue, au point où, dans les anciens fossés de la seconde enceinte ou de la basse-cour du château, on voit encore comme la base d'une tour, à l'angle des murailles que soutient une terrasse d'environ 3 mètres de hauteur. — C'est donc à tort que le cadastre de 1832 a écrit : *rue aux Chenilles*, en l'appliquant aussi à la suivante. — 19. Rue aux Énettes, à cause de la fréquentation des canards. — 20. Rue des Cordiers. — 21. Rue du grand Moulin. Là était le moulin bannal appartenant au seigneur. — 22. Rue Vignette. — 23. Rue et ruelle de l'Erche (c'est ainsi qu'on le prononce encore aujourd'hui quoique le cadastre ait écrit l'*Arche*. Selon D. Grenier (*Introduct. à l'hist. de Pic.* p. 170), le nom celtique ou gaulois de la divinité de la terre était *Ar* ou *Er* : d'où les noms des villages *Erche*, *Ercheu* et autres en Picardie). —

Le nom de la rue du Frien vient, selon nous, de l'expression romane *friez*, *fries*, dont il n'est qu'une variante. Ce mot signifiait confins, alentours; d'où frie ou terre frie se disait d'une terre en friche, inculte; (1) ce qu'on nomme aussi riez. Il était d'usage dans certaines contrées de laisser autour des pièces de terre un peu étendues une lisière en friche, pour servir au pâturage. Dans le registre que nous allons citer, on voit des terres tenant au Frien des sablonnières, et les détails qui accompagnent indiquent bien une friche.

Un registre et état déclaratif des maisons et masures situées dans l'enclos de la ville, dressé en 1771, conformément aux derniers aveux reçus par Pierre-Nicolas-François Hénocque, lieutenant au marquisat, constate 316 articles, dont les deux tiers environ bâtis de maisons. Le tout est indiqué sous la dénomination de masure, demi-masure, tiers ou quart de masure, ce qui indiquait probablement une contenance superficielle déterminée. Suivent 224 articles de terres et de prairies hors de l'enclos, celles-ci formant une contenance totale de 87 journaux (2), et les

24. Grande Place. — 25. Place de la Montre, à l'entrée des anciens viviers. — 26. Place Saint-Yves. Ce n'est plus maintenant, par suite de concessions faites tant par les seigneurs que par l'administration locale, qu'une rue très-courte, mettant en communication la grande rue avec celles de l'église et du château.

Nous ne savons pas où étaient le carrefour St.-Antoine et la rue des Cloutiers, qu'on voit cités dans des actes de 1605 et 1709.

(1) *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort.

(2) Dans l'arrondissement d'Abbeville, sur toute la rive gauche de la Somme, le journal était de 75 verges, à 22 pieds 8 pouces de Paris ; il est représenté aujourd'hui par 40 ares 66 centiares.

terres une contenance de 420 journaux. Le tout était tenu et mouvant du marquisat de Gamaches, auquel avaient été réunis les fiefs dits de l'Hôtel-Dieu et d'Outre-l'eau. (1) Les propriétaires de ces 540 articles étaient au nombre de 229.

Les censives en argent s'élevaient à 679 livres tournois; celles en nature consistaient en 599 chapons et 63 poules. Une masure de la rue du Frien devait un verre à boire; l'auberge où pendait pour enseigne l'image St-Pierre, rue de la Chaussée, devait, le jour de St-Pierre, patron de Gamaches, rendre au château un verre à pied plein de vin; une pièce de terre en prairie et en labour contenant 7 journaux, située à côté de la prairie de l'Épervier, devait, au jour de Noël, un pot plein de vin; un jardin de la rue des Laridons devait fournir des balles et des battoirs au seigneur, toutes les fois qu'il lui plaisait de venir jouer à Gamaches; enfin les échevins de Gamaches devaient, au jour de St-Nicolas d'hiver, un bouquet de fleurs rendu au château, pour 12 journaux de terre, partie en labour et partie en pâture, tenant aux fossés de la ville et au chemin de Gamaches à Blangy. Nous avons lu ailleurs (2) qu'un autre censitaire devait, le jour de la fête

(1) Ce fief était passé des mains de messire Charles de Bucy en celles de Nicolas-Joachim Rouault, par acquisition faite le 23 décembre 1686 devant de Paris, notaire. Toutefois la transmission n'avait pas été faite directement, mais par intermédiaire.

(2) M. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, tom. 1er, p 410. — Registre de la seigneurie de Gamaches, de 1456.

Dieu, donner deux chapeaux de roses : l'un pour le saint Sacrement et l'autre pour le prêtre qui le portait, et aussi parer d'herbe les rues du bourg de Gamaches ; c'est ce qu'on nommait en certains lieux la *jonchée*.

On trouvait à Gamaches, en 1771, outre le moulin à blé du seigneur, un moulin à foulon et quatre moulins à huile, dont l'un, appelé le *Moulin rouge*, avait autrefois servi à la fabrication du papier. Précédemment il avait existé un moulin aux draps, incendié avant 1730, et un au tan, aussi ruiné ou démoli. Nous avons encore remarqué trois articles situés dans la rue Vignette et la rue de la Chaussée vis-à-vis de l'église, qui, réunis autrefois, formaient le siége de la seigneurie d'Izancourt. Ils comprenaient ce qui compose aujourd'hui la demeure du notaire et celles de ses voisins, avec leurs dépendances.

En vertu de la coutume locale de Gamaches, lit-on dans le registre que nous venons de dépouiller, les masures assises dans l'enclos de la ville ne devaient, en cas de relief, que 4 deniers pour droit de registre, et en cas de mutation par vente ou donation 3 sols 4 deniers (1) de reconnaissance pour droit de saisine et de dessaisine. Mais la plus grande partie des tenanciers, dans les aveux

(1) L'art. 2 de la coutume de l'échevinage de 1507 dit : 16 deniers parisis pour la dessaisine et 18 pour la saisine, au total 34 deniers. (Voy. *Cout. loc. du Bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors, tom. 1er. p. 399.) Il semble qu'il y ait désaccord ou que le sol soit ici compté pour 10 deniers parisis.

servis depuis près d'un siècle, avaient laissé périmer ce privilège, dans lequel le marquis de Gamaches, Nicolas-Joachim Rouault et son épouse Marie-Antoinette de Loménie, les rétablirent par lettres du 25 janvier 1679.

Des terres et prairies qui ne relevaient pas directement du marquisat, mais bien d'autres seigneuries ou fiefs, étaient enclavées dans celles du marquisat. Elles étaient tenues de la baronnie de Longroy, de celle de Hellicourt et de la seigneurie d'Izancourt qui y était réunie, des fiefs Ballant, Crimont, de Serival, (1) des chanoines de Gamaches, de l'abbaye du Lieu-Dieu, etc.

Le bourg de Gamaches occupe une étendue de terrain de près de 57 hectares.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs sur l'organisation municipale de Gamaches. Seulement, nous complétons la liste des Maires :

I. Guillot. 1791, 1806.
II. Bourgeois. 1808.
III. Le même Guillot. 1812.
IV. Sangnier. 1813.
V. Le même Guillot. Novembre 1813.
VI. Schreyer. 1817.
VII Guillot. 1825-1830.
VIII. Darsy. 1830-1842.
IX. Pecqueux. 1842-1848.
X. M. Delattre, en exercice depuis le mois de septembre 1848.

A la justice de l'échevinage et à celle des seigneurs abolies par la révolution, a succédé la justice de paix, dont la juridiction et la compétence diffèrent beaucoup toutefois.

(1) Ce fief tirait son nom du vallon creusé au-dessous des bois de Seri. Au sieur de Serival, Pierre de Dourlens, avait succédé sa fille Marie Madeleine de Dourlens, dont tenaient en 1771 les héritiers d'Yauville (art. 436 du Reg. aux aveux de Gamaches).

Voici les noms des cinq juges de paix qui ont fonctionné dans le canton :

I. Creton (1791), nommé par élection, en vertu de la loi du 16 août 1790.
II. Lottin. An v-1825.
III. Dorigny de Gollancourt. 1825-1830.
IV. Delattre. 1830-1852.
V. M. Godefroy, Pierre-Nicolas. En exercice depuis 1852.

Un instituteur communal et un instituteur libre donnent l'instruction à 150 garçons. Un pensionnat fondé depuis plus de 30 ans et dirigé par quatre dames religieuses de la Providence est fréquenté par 160 jeunes filles.

Les plus anciennes minutes en la garde des notaires sont celles de Claude Creton, qui remontent à l'année 1611 seulement. Ses descendants succédèrent à ses fonctions, sans lacune, jusqu'en 1762. — Les notaires connus dont il n'existe pas de minutes sont :

I. Miquignon, Pierre. 1570-1605 (1).
II. de Doullens, Claude. 1587-1618.
III. Miquignon, Jacques. 1610.
IV. Depoilly, Jehan (deux du même nom). 1617-1679.
V. Saulmon, Anthoine. 1632.
VI. Beauvisage, Jean. 1653-1660.
VII. Lefrançois, Laurent. 1662-1672.
VIII. Gosselin, Jean. 1663.

On sait qu'autrefois les notaires ne conservaient pas de minute de leurs actes.

(1) Ces dates sont celles d'actes que nous avons vus.

Disons un mot de diverses monnaies trouvées à Gamaches depuis quelques années. Au mois de févier 1851, en rémuant les terres de son jardin dans la rue dite de Beauchamp et autrefois de Tompoirée, un cultivateur rencontra un petit vase en poterie commune vernissée, probablement de celle fabriquée dans le bourg, et contenant 35 pièces d'or et 45 pièces d'argent. Les plus remarquables, quoiqu'elles ne soient peut-être pas très-rares, sont : une pièce d'or du poids de 4 grammes 9 décigrammes, de Jacques Ier, roi d'Écosse ; une autre de grand module, pesant 9 grammes 9 décigrammes, du même roi ; les autres pièces d'or sont encore des monnaies anglaises, espagnoles ou de la confédération belge. — Celles en argent sont de Henri II (des Testons), de Charles X de la Ligue (le cardinal de Bourbon), de Henri II de Navarre, devenu Henri IV de France, de Louis XIII, aux armes de France, de Navarre et de Pau.

Le 28 juillet 1856, un autre habitant du bourg, faisant quelques travaux dans un caveau sous sa maison, à l'angle de la rue des Galletoires et de celle de Glicourt, trouva aussi un trésor consistant en plus de 2,000 pièces en argent, toutes au même type. Ce sont des gros tournois frappés sous Philippe-le-Bel. Leur poids est de 2 gram. environ. Quelques-unes de ces pièces avaient été données à des témoins de la trouvaille. Nous en avons recueilli deux, les seules qui diffèrent des autres. Elles sont aussi d'argent, du même poids ; leur face est la même, si ce n'est que le nom du souverain est changé dans la légende. Au revers, l'une porte l'aigle à deux têtes, et autour : MONETA : ARNOLDI : COMITIS : †. Elle peut être at-

tribuée à Arnould VI, comte de Loos (1280-1323); l'autre à Jean de Luxembourg dit l'*Aveugle* (1309-1346), roi de Bohême, tué à la bataille de Crécy. Elle porte 4 lions, dont 2, au 1.er et au 4.e, ont la queue fourchue, et pour légende : MONETA ⁝ IOHANNIS ⁝ DVCIS ⁝ † (1). Toutes ces monnaies se trouvaient dans un vase en terre vernissée, enfoui à environ un mètre de profondeur du sol actuel, c'est-à-dire à peu près à la hauteur de la naissance de la voûte et sur le côté du caveau. A 30 centimètres sous le sol on rencontre un pavé en briques modernes, au-dessous duquel tout est remplissage, à l'exception d'une zône épaisse de 8 à 10 centimètres de terrain gras qui paraît avoir été l'ancien sol habité ; il est tout parsemé de charbons. Cette cave semble ancienne ; elle faisait autrefois partie d'un souterrain qui communiquait, dit-on, à l'extérieur de la ville, sous les fortifications. Quelle origine donner à ce trésor ? A-t-il appartenu à un simple particulier qui l'aurait caché là au moment de troubles civils ou d'invasion étrangère ? Mais comment alors ne serait-il pas composé de pièces mélangées de divers règnes et de divers modules ? Ne serait-ce pas plutôt le trésor d'un corps d'armée réfugié ou enfermé dans Gamaches ? Dans quelle circonstance ? Ces questions resteront probablement incertaines, car aucun fait de l'histoire locale ne peut renseigner à cet égard. Peut-être faut-il rapporter ce dépôt à l'incursion anglaise de 1340 dans la vallée de la Bresle par Tréport ; ce qui concorde assez bien avec la date des monnaies.

Nous avons trouvé, il y a un certain nombre d'années,

(1) Voy. M. Lelewel, Atlas numismatique, pl. 20, fig. 54.

dans les ruines du château de Gamaches, une petite agate, sur laquelle est gravée une belle tête, coiffée à l'antique. Nous en donnons le dessin sur l'une des planches jointes à notre travail. (Voy. pl. II).

Il existe sur le versant de l'un des côteaux de la vallée de vastes carrières d'où ont été extraites probablement les pierres employées à la construction des églises et à celle des fortifications de la ville et du château. On a retrouvé, dans leurs profondeurs, de fort blocs de moellons à demi-taillés. Ces carrières se nomment *les cahuttes*.

Le cimetière de la paroisse entourait une chapelle maintenant détruite, dédiée à saint Michel, en dedans des murailles de la ville. Sa disposition en amphithéâtre et son exposition au sud-ouest lui donnent un bel aspect. Il est regrettable qu'il soit si mal soigné et en beaucoup d'endroits dépourvu de clôture pour mettre les tombes à l'abri des profanations des bestiaux qui paissent dans les pâturages voisins. Nous n'y avons rencontré aucun monument remarquable : quelques pierres couchées ou debout, des croix en fer et en bois ; pas d'inscriptions qui méritent d'être citées. Cependant celle-ci nous a paru assez bien sentie :

« Hélas ! en ravissant mon fils à ma tendresse,
» Le ciel a pour toujours attristé ma vieillesse...
» Vous dont le cœur de mère a compris mes douleurs,
» Sur sa tombe priez et versez quelques pleurs. »

Dans l'église paroissiale, en faisant disparaître, en 1855, les boiseries d'un autel, on a découvert, sur le mur latéral droit du chœur, un reste de peinture à fresque antique, parfaitement conservé. Peut-être sous les couches

dè badigeon des murs de la nef et du chœur trouverait-on d'autres restes de peintures.

Gamaches était l'un des huit et plus tard des douze doyennés de l'archidiaconé de Ponthieu. On nommait doyen rural ou de chrétienté le curé chargé d'une sorte d'autorité, de surveillance, dans l'étendue du doyenné (1). Ce titre n'était pas attaché à la cure, mais à la personne. Voici les noms des doyens (2) que nous avons reconnus :

I. Perdu, Nicolas, curé de Gamaches, mort en 1671. Il était aussi chanoine de la chapelle du château.
II. Bonnet, Charles, curé de Franleu, en 1690.
III. Fournier, curé de Chepy, 1717.
IV. Le Caron, Jean, curé de Chepy, 1727-1736.
V. Briet, curé de Friville, 1741.
VI. Simon, curé de Biencourt, vers 1743.
VII. Moconduy, curé d'Ault, 1748.
VIII. Hurtel, curé de Woincourt, 1754-1765.
IX. Becquet, François-Joseph, curé du bourg d'Ault, puis d'Ouste, 1770-1784.

Nous ajoutons la liste des curés-doyens de Gamaches depuis la révolution. Après le concordat, le nouveau curé fut M. Laurendeau (1802), auquel succéda le 16 octobre 1810, M. Herbet, qui était vicaire lorsqu'avait éclaté la révolution. Il mourut à Amiens en 1829. Il avait

(1) Au XIII[e] siècle, les actes publics se passaient devant le doyen de chrétienté et le garde-scel. (Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, page 46.)

(2) C'est par erreur que dans la nomenclature que nous avons donnée (*Gamaches et ses Seigneurs*, §. XXV) des curés de Gamaches, nous les avons nommés curés-doyens : ce dernier mot doit être effacé.

été remplacé, dès le mois d'octobre 1825, par M. Delannoy, que ses opinions avancées et certain discours politique firent remarquer en 1830. Sa belle conduite et son dévoûment pendant l'épidémie cholérique de 1832, qui frappa si cruellement la population de Gamaches, lui valurent la décoration de la Légion-d'Honneur. Il mourut au mois de novembre 1853. Le 13 décembre suivant son panégyrique (1) fut prononcé par M. Deboubert, curé de la paroisse de Visme. A M. Delannoy succéda, au mois de février 1854, M. Delasorne, doyen actuel.

Le prieur de Saint-Pierre et de Saint-Paul était patron présentateur à la cure de Gamaches. Le revenu de ce bénéfice était de 25 livres au XIII^e^ siècle, de 430 livres en 1692, et de 550 livres en 1736. — Le revenu de la fabrique était, à cette dernière époque, de 150 livres, plus du produit de 6 journaux de terre, et en 1692 de 35 écus, outre le produit de 6 journaux de terre. Le prieur de Gamaches et le commandeur d'Oisemont étaient grands décimateurs de la paroisse.

Le prieuré avait pour patron l'abbé de Saint-Germer. Il produisait 800 livres en 1736, selon le dénombrement cité de ladite année. Cependant l'État des paroisses de 1692 le portait à 1,000 livres. Expilly met ces documents d'accord en le portant de 800 à 1,000 livres.

Le prieur devait droit de gîte (*procuratio*) (2) à l'évêque diocésain dès le XIII^e^ siècle.

(1) Imp. à Abbeville, par P. Briez, sous le titre d'*Allocution*. 1853.

(2) C'était une sorte d'imposition qui consistait en l'obligation de loger et de défrayer l'évêque et sa suite. (*Hist. des comtes d'Amiens*, par Du Cange, p. 379, 398 et suiv.)

La population de Gamaches, d'après le recensement de 1857, est de 1794 âmes. Il y avait en 1692 neuf cents communiants, et 201 feux en 1762.

Il a existé à Gamaches une compagnie d'Archers qui avait pris pour patron, comme celles des autres villes de Picardie, saint Sébastien. Nous n'avons trouvé ni ses statuts, ni aucun document sur sa composition. Mais nous savons que le jardin où les archers faisaient leurs exercices était situé contre les murs de la ville, auprès de la chapelle et du cimetière Saint-Michel. Il porte encore le nom de Saint-Sébastien ; et dans le registre et état des censives du marquisat que nous avons déjà cité, il est désigné sous celui de *Jardin-des-Archers*. Il appartenait à la ville, qui l'a aliéné en 1827, moyennant 967 francs. Sans doute notre compagnie du noble jeu de l'arc était soumise à des règlements qui s'accordaient avec ceux que renouvela le 29 septembre 1733 Arnaud de Pomponne, grand maître des archers de France, et que M. Janvier a si bien détaillés dans sa *Notice sur les Archers et Arbalétriers des villes de Picardie* (1). L'existence d'une corporation d'archers à Gamaches n'a rien qui puisse surprendre, lorsqu'on sait à quelle race guerrière appartenaient nos seigneurs, et comment nos ancêtres, sous la conduite de Thomas de Saint-Valery, se distinguèrent à Bouvines. M. Janvier n'a point cité la compagnie des archers de Gamaches, parce que, comme à nous, ses statuts lui ont échappé et que rien ne lui en avait révélé l'existence.

(1) *Mém. Soc. Ant. Pic.*, tome XIV, p. 134 et suiv.

Notons aussi qu'on trouvait autrefois à Gamaches, parmi ses autres institutions charitables, quelque chose qu'il serait bien de rétablir : un chauffoir pour les malheureux. Il est question au compte communal de 1739-40 des réparations qui s'y firent à la suite d'un incendie.

L'ancienne mesure de capacité à Gamaches était le boisseau, qui se divisait en demi-boisseau et quarte (un quart de boisseau). Le boisseau contenait d'abord sept pintes et demie ; mais, par lettres signées du seigneur Nicolas Rouault, en date du 14 novembre 1614, et à la demande des habitants, qui voulaient mettre leur mesure plus en rapport avec celle de la ville d'Eu, dans l'intérêt du commerce des grains, la contenance fut augmentée de trois pintes, de manière que trois boisseaux de Gamaches équivalurent à deux boisseaux d'Eu.

Des difficultés divisaient alors les habitants et le seigneur relativement aux droits perçus sur le mesurage des grains, et elles avaient été portées devant le bailli d'Amiens. Mais, par une transaction devant Micquignon et Creton, notaires à Gamaches, en date du 29 décembre 1614, il fut reconnu que le droit de mesure était dû au seigneur pour le grain vendu ou acheté à Gamaches, à raison de trente boisseaux l'un, qu'il serait fixé pour l'avenir en argent, savoir à deux sols le septier de blé et d'avoine, et à seize deniers le septier des autres grains ; que ce droit était seigneurial, patrimonial et imprescriptible ; que d'un autre côté les habitants ne devraient aucun droit

sur les muisons (1) à eux payés, et qu'ils pourraient les jauger à leur propre mesure; enfin que les mesures seraient vérifiées tous les six mois par le mayeur et les échevins, en présence du procureur fiscal de la châtellenie, et marquées du sceau des armes du seigneur et de la ville.

Notons que le septier (2) contenait douze boisseaux, et que le boisseau de froment pesait 21 livres.

Le seigneur affermait le mesurage des grains vendus sur le marché de Gamaches. Cette location rapportait en 1644 trois cents livres; en 1674, trois cent vingt-cinq livres; en 1705 et 1717, seulement deux cent soixante livres.

En 1764, le blé froment se vendait à Gamaches 11 livres 7 sols le septier; le blé muison 7 livres 18 sols; l'orge 6 livres, et l'avoine 5 livres 2 sols.

Il existe à Gamaches une Société de secours mutuels, fondée en 1856 entre les ouvriers et les chefs d'ateliers. Ses statuts ont été approuvés par S. M. l'Empereur, le 8 septembre 1856. L'activité industrielle qui règne dans le bourg depuis quelques années rendait cette institution opportune.

Nous avons dit ailleurs que le commerce de poterie avait à Gamaches une certaine importance au XVII[e] siècle. Celui des draps n'en avait pas moins sans doute, car le règlement général du mois d'août 1669, concernant les longueurs, largeurs et qualités des étoffes de laine fabriquées

(1) On nommait *muison* le fermage qui se payait en nature, c'est-à-dire en blé muison ou méteil.

(2) D. Grenier (Mss. paq. 21e) dit que le septier au blé de Gamaches revient à quatre septiers d'Amiens, et le septier au mars à celui d'Amiens.

dans le royaume, s'exprime ainsi : « .... Les draps de Dreux,... Soissons,... Foucarmont, Ancennes, Gamaches,... tant fins que moyens, doivent avoir une aulne de large, y compris les lisières, et 30 à 32 aulnes de longueur (1). » La preuve de la fabrication des draps à Gamaches se tire en outre d'une requête des Gouverneur, échevins et habitants de Senlis, du 24 octobre 1622. C'était du reste à raison de ce commerce que Gamaches, Ansenne et Bailleul avaient leur halle à la célèbre foire du Lendit, à Saint-Denis, comme on le voit en une description en vers de cette foire, de la fin du XIIIe siècle (2).

Le 14 octobre 1544, le roi François Ier se trouvait à Gamaches et faisait au prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris concession d'un octroi sur Gamaches (3).

Au nombre des récentes améliorations matérielles du bourg, nous citerons l'éclairage des rues, qui eut lieu pour la première fois en 1847 (4).

(1) *Le Parfait Négociant*, par Jacq. Savary, 7e édition, 1713, tome 1er, p. 74.

(2) Voici ce que dit le poète :

« ...cis qui tous les autres pere (surpasse)
Ce sont li drapier que Diex gart.
Voudrai nommer selon mon sens
Toutes les villes par assens (ordre)
Dont la foire est maintenue.
. . . .
Monsiaus y mettrai. . . . .
. . . . et après Pontaise,
Gamaches, Bailleul et Ensene,
Porce que je ne mes-asene (je ne manque à rien). »

Voy. *Hist. du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. 3, p. 259.

(3) Mss D. Grenier, paq. 24e

(4) La ville d'Abbeville n'avait pas encore de réverbères en 1776. Voy. *Alm. de Ponthieu*, 1776.

Parmi les lieux dits, nous avons remarqué ceux-ci : les Haies d'Écores ou d'Ococh (1), le Frien, La Folie, La Nardière, les Croquettes, le Fond-du-Comte, le Fond-Saint-Nicolas, le Val-de-Gloire, le Champ-des-Seurettes, le Chemin-des-Prêtres et le *Camp-Dolent :* cette dernière dénomination, qui se retrouve fréquemment et que nous verrons à Aigneville et à Soreng, ne serait-elle pas l'indice d'anciennes nécropoles, de cimetières chrétiens ou païens (2) ? Non pas sur le territoire de Gamaches, mais à quelques pas du bourg, sur la gauche de la rivière, s'ouvre un petit vallon qui porte le nom religieusement poétique de *Vallée-de-Josaphat*. N'y aurait-il pas aussi eu là autrefois un cimetière, comme dans cette vallée de Josaphat qu'on trouve en Crimée auprès de la ville de Tchioufout-Kaleh? (3)

Gamaches ressortissait à la prévôté de Vimeu.

III.

Beauchamp, (Abbaye du Lieu-Dieu).

A cinq kilomètres de Gamaches se trouve Beauchamp (*Balcidunum*, Balchen, Bauchen, Beauchen, Beauchain, Beauchien). Nous avouons ne pas comprendre l'*s* ajouté par le cadastre, qui a écrit Beauchamps. Il est traversé dans sa longueur par la route de Paris à Eu, et bordé au sud-ouest par la Bresle. Cette ri-

(1) Voy. le fief de ce nom cité au §. VIII.

(2) Un emplacement de ce nom, dans l'Eure, recèle précisément beaucoup d'ossements et de cercueils en pierre. Voy. *Bull. Soc. Antiq. Pic.*, t. 1er, p. 271.

(3) *Précis de Géographie*, par Malte-Brun, tome III, p. 445.

vière fait mouvoir une petite filature et trois moulins à blé sur son territoire, et de plus, sur la rive normande, quelques autres et une belle filature de coton qui dépend de la commune d'Incheville.

La terre de Beauchamp a-t-elle donné son nom à l'illustre famille anglaise des Beauchamp? Nous le supposons. Un seigneur de ce nom, Hugues de Beauchamp, suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, ainsi qu'on le voit dans trois anciennes listes des conquérants publiées, l'une par André Duchesne, une autre par Leland, et la troisième en la Chronique de Bromton (1). Il fut même du nombre des mieux partagés, lorsque Guillaume récompensa les barons qui l'avaient aidé, puisqu'il reçut 47 fiefs, selon le Domesday-Book, espèce de registre-terrier de l'époque (2). Quoiqu'il en soit, cette seigneurie appartenait en 1191 à Rogon, qui vendit à Bernard de Saint-Valery 120 journaux de terre, pour y fonder l'abbaye du Lieu-Dieu (3); en 1247, à Bernard de Beauchamp et à Emeline, sa femme, qui firent quelque don à l'abbaye de Sery; et en 1317, au sire William (Guillaume) de Bauchien, qui épousa la demoiselle d'Embreville qu'il avait enlevée. Poursuivi en cour de Ponthieu

(1) « Rivers et Rivel,
» Beauchamp et Beaupel. »

Voy. Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, tome 1er, p. 452, 455, 458.

(2) *Hist. d'Angleterre*, par David Hume, traduct., tome 1er, p. 223, et tome 3, p. 308.

(3) *Gallia christ.*, tom. x, instrum. Eccles. Ambian., col. 329, LII.

pour crime de rapt, il fut absous, personne ne s'étant présenté au duel judiciaire (1). En 1323 on voit un Jehans de Bauchien, puis Jacques.

Celui-ci eut pour fils et successeur Charles, seigneur de Bauchain, de Lambercourt, de Namps près Ardre, de Montigny, d'Anceville, etc., marié à Jeanne, dame de Cantepie et de Recourt. Leur fille unique Alips (ou Alix), porta en mariage la terre de Beauchamp à Huë (ou Hugues) Bournel de Thiembronne, chevalier, avec lequel elle vivait en 1417, dit le P. Anselme. Ce Huë Bournel paraît être le même que celui qui, avec un chevalier et douze écuyers, suivit le roi Charles VI en Flandre, le 22 août 1383; servit sous le seigneur de Saveuse à Ardres, du 1er mars 1385 au 31 juillet suivant; se trouva à Amiens le 2 septembre même année, avec deux chevaliers et 17 écuyers, lors du projet de descente en Angleterre, et fut capitaine de la ville et du château de Rue, en 1391 et 1395. Son père, Pierre Bournel, seigneur de Thiembronne, avait épousé Isabeau de Villiers. Celui-ci avait eu pour père Jean Bournel, seigneur de Puisseux, qui vivait en 1330, et pour mère Jeanne, dame de Thiembronne, dont le nom fut uni désormais à celui de Bournel. On voit Enguerran Bournel devant Damiette, en 1249. Cette famille portait : *d'argent à un écusson de gueules en cœur, et en orle* 8 *papegaux de sinople, membrés et accolés, de gueules* (2).

(1) M. Marnier. *Coutumier inédit de Picardie*, p. 56.

(2) P. Anselme, *Généal. des grands officiers de la couronne, etc.*, t. 8, p. 151. — *Galeries historiq. de Versailles*, t. VI, 2e partie, p. 328.

Louis Bournel de Thiembronne, fils de Huë et de Alips de Bauchain, avait d'abord, avec son père, suivi le parti du duc de Bourgogne, mais il le quitta bientôt et se saisit de la ville et du château de Gamaches, d'où il faisait de fréquentes courses sur les Anglais, avec son frère Charles, seigneur de Lambercourt. Fait prisonnier dans une rencontre près de Mons-en-Vimeu (1421), il paya rançon et rentra à Gamaches, qu'il fut forcé de rendre à Warwick en 1422. De sa femme, Marie-Louise de Croy, fille de Jean, sire de Croy et de Renty, grand bouteillier de France, et de Marguerite de Craon, il eut Jean, deuxième du nom, chevalier, conseiller et chambellan du roi, qui fut fait lieutenant de la ville et du château de Sainte-Menehould, le 30 janvier 1461, et qui épousa Julienne de Monchy, fille unique de Pierre, seigneur de Monchy, gouverneur de Saint-Omer, et de Jeanne de Ghistelles. Leur fils, Louis II de Thiembronne, seigneur de Bauchain et de Monchy, chevalier, fut conseiller et chambellan de Louis XI en 1463, et son pannetier en 1465. Il épousa Guillemette de Melun, fille de Jean de Melun, seigneur d'Anthoing et d'Epinoy, et de Marie de Sarrebruche (1), dont il eut plusieurs enfants, entre autres Marie, dame de Ploïch, qui devint héritière de sa maison par la mort de ses trois frères, dont le dernier vivant (Loys Bournel) est qualifié baron de Beauchamp en 1541 (2), en des lettres du roi François I^er^, que nous rap-

(1) P. Anselme, op. cit., t. 5, p. 230; t. 8, p. 536.

(2) Trésor des Chartes, reg. 256, n° 32. — M. Cocheris, *Catalogue des Mss. conservés à la Bibliothèque impériale*. Mém. Soc. Antiq. Pic., t. XII, p. 269.

pellerons tout-à-l'heure, et de baron d'Incheville en 1539, selon l'inscription sur la cloche de l'église de ce lieu. Il fut bailli d'Amiens, épousa Marie d'Ailly, et mourut en 1549. Marie avait épousé Jean de Soissons, seigneur de Moreuil et de Poix, fils de Jean de Soissons et de Jeanne de Craon. Leur fille unique, Jacqueline de Soissons, fut mariée à Aloph Rouault, deuxième du nom, en 1527. La terre de Beauchamp passa ainsi dans la maison de Rouault. Aussi, depuis 1549, l'histoire féodale de Beauchamp se confond-elle avec celle de la seigneurie et du marquisat de Gamaches.

Un château-fort existait sur l'emplacement où les sires de Rouault bâtirent le château moderne dont ils faisaient leur demeure habituelle. Nous avons vu, il n'y a que quelques années, achever la ruine de l'une des tours, près du chemin qui longeait le parc vers l'est, et qu'avait suivi sans doute ce *rapteur* de la demoiselle d'Embreville, dont les domaines touchaient aux siens.

C'est dans le château de Beauchamp que mourut Nicolas-Joachim Rouault, le 24 septembre 1689 (1), comme on le lit aux registres mortuaires de la paroisse. Sa dépouille mortelle, revendiquée à la fois par le curé de Beauchamp et par les chanoines de la collégiale du château de Gamaches, fut enlevée pendant la nuit par M. Benin, l'un de ceux-ci, qui l'inhumèrent le 4 octobre dans leur chapelle, lieu ordinaire de la sépulture des sei-

(1) C'est donc à tort et sur un faux renseignement, puisé dans Moréri, que nous avions contredit (*Gam. et ses Seign.*, § XXII) la date donnée par le P. Anselme, qui ne s'était trompé que de mois.

gneurs. N.-J. Rouault avait été créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (1), dans la promotion faite à Paris, en l'église des Augustins, le 31 décembre 1661.

La seigneurie de Beauchamp était tenue noblement en foi et hommage de la seigneurie et châtellenie de Gamaches. Le seigneur de Beauchamp avait toute justice haute, moyenne et basse. Selon la coutume locale, datée du 19e jour de septembre de l'an 1507, insérée au recueil de M. Bouthors (2), les hommes-liges du seigneur étaient passibles d'amende, en cas de mauvais jugement : « Pour » l'exercice de sa justice, il a bailly, sergents et officiers, » court, hommes-liges jugeant en péril d'amende de LX » livres parisis à luy appliquer, et que lesdits hommes » sont tenus luy payer tous ensemble, quant ils font, en » sadite court, aultre que bon jugement en cas criminel ou » civil. » Cette disposition est assez curieuse.

On ne doit pas douter que la munificence des seigneurs s'exerça envers les habitants de la paroisse qu'ils habitaient. Des preuves, échappées au vandalisme et à l'irréligion de 1793, subsistent encore aujourd'hui. Nous voulons parler d'un magnifique reliquaire et d'un ornement d'autel. Voici ce que porte *in fine* l'un des registres aux décès : « Le 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste 1751, très-haute et très-puissante dame Jeanne-Gabrielle de La Motte Houdencourt, épouse de messire Charles-Joachim Rouault... a donné en aumône : un ornement de drap de Sicile, relevé à fleurs d'argent, avec l'étole, le manipule,

(1) P. Anselme, op. cit., t. IX, p. 206.
(2) *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. Ier, p. 383.

le voile et deux coussins de pareille étoffe, doublés de taffetas blanc. » Le poids de cet ornement le rend très-gênant, aussi s'en sert-on très-rarement.

Quant au reliquaire, il est de beaucoup plus ancien. On en ignore l'origine. L'écu du donateur sans doute est peint sur le pied; il porte : *demi-gironné de gueules et d'azur, bordé d'or, au chef d'argent, chargé de trois couronnes de gueules.* Ce reliquaire est en argent doré d'un très-bon style ogival. Son poids est de 1 kilog. 375 gr., sa hauteur de 50 centimètres. Dans 28 petites cases sont déposées les reliques de divers saints. Au centre une croix en bois de la vraie croix, et dans ses quatre angles : *de vestibus xpi; de sudario xpi: de l'espõge xpi; de sepulcro xpi.* Sous deux clochetons latéraux on remarque : d'un côté la statuette de saint Jean, tête nue, cheveux et barbe frisés, l'agneau sur la main gauche, le manteau relevé sur le bras droit; de l'autre côté une statuette barbue, dont la main droite semble avoir tenu quelque chose autrefois, peut-être les clefs de saint Pierre ou le lis de saint Joseph; l'autre main soulève son manteau, sa tête est nue. Dans une niche centrale entourée de quatre arcatures subtrilobées et surmontées d'un fronton triangulaire garni de crochets, est la vierge Marie, couronnée d'un diadême, portant sur le bras gauche l'enfant Jésus, dont la tête nue est frisée. Il étend par derrière sa main sur la chevelure longue et pendante de sa mère. La main droite de la Vierge a tenu probablement un sceptre ou un lis, car on aperçoit le vide où passait la tige. Au-dessus du clocheton principal en forme de pyramide, on voit

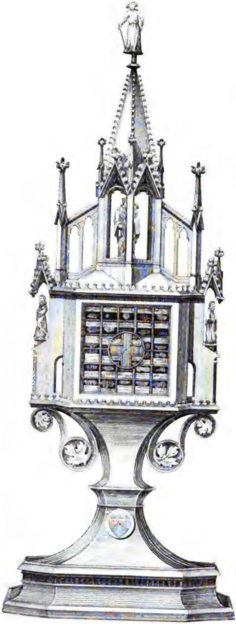

RELIQUAIRE DE BEAUCHAMP.

l'archange saint Michel, tenant une arme, ou plutôt un étendard brisé ; ses aîles sont presque entièrement disparues. Les vêtements de toutes ces statuettes ont une certaine ampleur et sont bien agencés. En résumé, ce reliquaire est d'un très-bon goût. Il nous semble du XIV[e] siècle. (*Voy. Planche* II.)

L'église de Beauchamp est dédiée à Saint-Martin. Elle n'a rien de bien remarquable et se trouve en assez mauvais état. Ses fenêtres sont ogivales, ébrasées à l'intérieur, sans aucune ornementation. Il n'existe point de bas-côtés. Une petite porte latérale s'ouvre en ogive, de même que le portail. Aux côtés de celui-ci s'élèvent des contreforts avec larmier à mi-hauteur. A gauche de la nef sont des fonts baptismaux monopédiculés, affectant la forme d'un calice. Ils sont d'un seul morceau de pierre taillée en hexagone. La cuve est décorée de flammes ogivales, de pampres de vigne garnis de leurs feuilles et de raisins. L'autel est de style néo-grec (renaissance). Est-ce, comme on le dit, une dépouille de l'abbaye du Lieu-Dieu ? N'est-ce pas plutôt l'objet du don de l'un des curés que nous allons rappeler ? Le tabernacle et la gloire sont gracieux. Les flambeaux en fer qui les accompagnent figurent une tige garnie de feuilles accolées, découpées avec une certaine légèreté.

Le cimetière est séparé de l'église, mais situé dans le centre du village.

La paroisse de Beauchamp avec Embreville, son secours, formait un bénéfice dont le revenu portait en 1692 sur 20 journaux de terre et un tiers de la dîme sur

Beauchamp. Ce revenu s'élevait en 1736 à 700 livres. Au XIII^e siècle il n'était que de 16 livres. Mais la livre d'alors valait environ 40 fr. de notre monnaie. Les patrons-présentateurs (1) étaient les deux chapelains de Saint-Jean-Baptiste *retrò chorum* de la cathédrale d'Amiens, qui prenaient toute la dîme du secours. Celle de Beauchamp appartenait au curé, au prieur de Gamaches et au prieur de Senarpont, par tiers.

Voici la liste des curés dont les noms se sont rencontrés dans nos recherches :

I. BUSQUAILLE. 1507. Il signa la coutume du lieu, lors de la rédaction en cette année.

II. BERNARD, Jean, natif d'Amiens. 1668. Son nom disparaît des registres, on ne sait pourquoi, pendant deux ans, du mois de janvier 1686, au mois de mai 1688; il est alors remplacé par le suivant.

III. BEAUGRAND. 1686-1688.

IV. BERNARD, Jean, reparaît (mai 1688). Il mourut en 1706 et fut inhumé le 13 novembre. En 1692 il avait, selon le *registre-pouillé ms.* du diocèse d'Amiens,

(1) Le patronage appartenait de droit à celui qui avait bâti l'église dans ses domaines et l'avait dotée. Ce droit était réel, immobilisé à la terre sur laquelle l'église avait été élevée. — Le patronage conférait le droit de présenter à l'évêque l'ecclésiastique qui devait remplir la cure. — Quand le patronage se trouvait appartenir à un corps ecclésiastique, les religieux ou chanoines, patrons de la paroisse rurale, en percevaient les dîmes en totalité ou en partie, et le curé était rétribué au moyen d'une rente fixe appelée portion congrue et d'ordinaire assez légère. (Voy. M. J. Cauvet, *du Droit de patronage ecclésiastique en Normandie*, dans les Mém. Soc. Antiq. Norm., t. XX, p. 349 et suiv.)

51 ans, et il jouissait encore d'autres bénéfices : une chapelle à Eucre (Albert), une à Mailly et une à Fricamps. — La paroisse avait, à la même époque, deux prêtres approuvés, l'un à Beauchamp et l'autre à Embreville.

v. Turpin, François. 1706. Mort le 14 juillet 1726.

vi. Déchepy, Nicolas. 1726. Il était précédemment vicaire de la paroisse. Il mourut le 1.er septembre 1728.

vii. Obry. 1728-1729.

viii. Demonchy, Jacques. 1732. Mort le 29 février 1749, à l'âge de 60 ans.

ix. Hocquet, Nicolas. 1740. Mort le 2 mai 1779. Ce curé, bienfaiteur de son église, écrivait sur la couverture d'un registre maintenant détruit, laquelle se trouve dans les archives de la fabrique de Gamaches, l'expression de ses dernières volontés en ces termes : « Maître Nicolas Hocquet, prêtre curé de céant, a donné en 1750 un autel et tabernacle, une chaire à prêcher, un lambry, sept aubes, plusieurs chasubles d'or et d'argent ; a planté des arbres fruitiers autour des terres du presbytère ; pourquoi il requiert du curé son successeur et autres successeurs après lui, qu'il lui soit dit et chanté deux ou quatre obits pour le repos de son âme et de ses parents ; recommandant à ses successeurs de vouloir bien s'acquitter de ce devoir à son égard. Et a signé cejourd'hui 31 juillet 1763. N. Hocquet. »

x. Fréville, Charles, 1779. Mort le 28 juin 1790.

xi. Grisepoire, Jean-François. 1790. Le dernier acte de l'état civil signé de lui est du 29 juillet 1792. Le 6 septembre suivant il prenait un passeport pour

l'Angleterre et devait s'embarquer à Cayeux : il émigrait. Il était âgé de 51 ans.

Les registres pendant le reste de l'année furent tenus par Louis-Guillaume Roquelin (1) et Philippe Martin, tous deux ci-devant religieux du Lieu-Dieu. On y trouve, à la date du 5 octobre, le serment de fidélité à la Nation et de maintien de la Liberté, signé des mêmes religieux.

En l'an III et en l'an VI, Jean-Baptiste-François Davergne exerçait les fonctions de ministre du culte catholique, en donnant, dit un certificat de civisme qui lui fut délivré le 5 messidor an III, des preuves de sa soumission aux lois.

Les curés depuis la révolution furent :

I DEBURE, 1802. — II. GOGUET, 1824-1829. — III. LESUEUR, 1829-1835. — IV. DELATTRE, 1835-1853. — M. TURBET, en exercice depuis 1853.

Il existait avant la révolution, dans l'église de Beauchamp, trois cloches qui furent baptisées vers 1751. La première eut pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Mgr Jean-Joachim Rouault, et très-haute et très-puissante dame madame Constance de Harville de Paloiseau, marquise dudit lieu, etc., veuve de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Nicolas-Simon-Arnaud de Pomponne, marquis de Pomponne, baron de Forêts, seigneur de Bordeaux, la Villeneuve-aux-Asnes, etc., lieutenant-général et commandant pour le roi des pro-

(1) Ce religieux avait été prieur de l'abbaye : il devait être âgé, car déjà il figurait dans un bail de 1754. (Voy. *Gamaches et ses Seigneurs*, § VIII, *dans les Mém. Soc. Antiq. Pic.*, t. XIII, p. 146.)

vinces de l'Isle-de-France et Soissonnais, brigadier des armées de S. M. — La seconde eut pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Mgr Charles-Joachim Rouault, comte de Cayeu, et pour marraine très-haute et très-puissante dame madame Constance-Simone-Flore-Gabrielle Rouault, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Mgr Charles-Yves Le Vicomte, chevalier, seigneur, comte de Rumain, marquis de Cotenfao, vicomte de Coheniac, seigneur châtelain de Coteodu, Langoelan et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi. — La troisième eut pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Mgr Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte d'Egreville, guidon de gendarmerie, et damoiselle Marie-Françoise de Saint-Martin de Tourempré (1).

Beauchamp est le but d'un pèlerinage très-suivi, le 1.er mai, en l'honneur de sainte Appoline, qu'on invoque contre le mal de dents.

D'après un bail fait le 17 février 1793, les biens de la fabrique de l'église de Beauchamp consistaient alors en 3 journaux et demi de pré sec ou flotté, 44 journaux un tiers de terre, plus la terre dite des Pauvres et un enclos appelé le Plant-Pierre-François. Un siècle auparavant, en 1692, le revenu de la fabrique était de 200 livres.

Il y avait dans le château une chapelle domestique, dont le chapelain était en 1740 Jacques Lesueur.

Au nombre des faits locaux que rappellent les registres civils, nous avons remarqué ceux-ci : le 15 avril 1658, des soldats, en quartier d'hiver à Saint-Pierre-en-Val,

(1) Arch. municip. Reg. aux décès 1751.

tuèrent par les armes un cavalier nommé Gabriel Leduc, qui était depuis quinze jours seulement au service du roi. — En 1758, un parrain, faiseur de jeux de mots, fit donner à son filleul Dufour les prénoms de François-Vitte-Ache-Leu, dont l'assemblage forme une phrase picarde assez bizarre. Si le bon curé du lieu ne fut pas scandalisé, les patrons du nouveau-né durent au moins sourire. — Dans la nuit du 14 au 15 germinal an IV, l'arbre de la liberté fut scié. C'était cet arbre planté avec tant d'appareil et dont nous avons donné ailleurs le curieux procès-verbal (1). — A raison du désordre du temps, des procès-verbaux constatent de nombreux vols au château de Beauchamp, dont on arrachait jusqu'aux gouttières en plomb, et dans les bois du seigneur où l'on abattait les plus beaux arbres : le tout en haine de la féodalité, sinon de la propriété.

Une épidémie, désignée dans les écrits du temps sous le nom de flux de sang (dyssenterie), fit pendant quelques années du XVIII[e] siècle de grands ravages dans le village de Beauchamp. Le nombre des décès fut de 43 en 1741, de 55 en 1742, de 53 en 1743, et de 30 en 1750. Il ne fut en moyenne que de 8 à 10 par an, de 1680 à 1700, et aussi de 1780 à 1800. Nous ignorons quelle était au juste la population à ces diverses époques, mais on pourra l'apprécier approximativement, en sachant qu'en 1692 la paroisse, avec son secours, comptait de 5 à 600 communiants, et que la population actuelle de Beauchamp seul,

(1) *Gamaches et ses seigneurs*, § XXIV.

d'après le dernier recensement officiel (1856), s'élève à 443 âmes. En 1763, selon Expilly (1), Beauchamp et Embreville, son secours, réunissaient 206 feux. On compte aujourd'hui, dans le seul village de Beauchamp, 94 maisons. La contenance du territoire est de 722 hectares, dont 81 hectares de prés et 94 hectares de bois.

L'école primaire est fréquentée ordinairement par 27 garçons et 20 filles.

En 1792, l'impôt foncier s'éleva à 6,815 livres 12 sols, et l'impôt mobilier à 713 livres 16 sols 6 deniers. Aujourd'hui (1857) l'impôt foncier monte à 5,775 fr. et l'impôt mobilier à 680 fr.

On voit en la déclaration du menu du comté d'Eu, faite lorsqu'il fut mis en décret en 1658, que les habitants de Beauchamp tenaient 80 acres (représentés aujourd'hui par 60 hectares) de marais commun, qui relevaient du comté, pourquoi ils devaient à la recette de Guerville 24 mines d'avoine par chaque année et étaient tenus de présenter au seigneur comte d'Eu, homme vivant, mourant et confiscant. (2).

Les principaux lieux dits sont : le Bois-des-Bruchettes, le Bezonville, les Carlaines, le Champ-d'Enfer, le Dosset,

(1) *Dictionnaire géographique, historique et politique*, t. 1er, p. 157.

(2) Les gens de main-morte (communautés perpétuelles, civiles ou religieuses) qui, par leur nature, étaient immuables, devaient, lorsqu'ils possédaient un fief, avoir une personne sur la tête de laquelle la propriété du fief résidait fictivement et qui s'acquittait des droits de vassal envers le seigneur suzerain. C'est ce qu'on nommait *homme vivant, mourant et confiscant.*

le Fond-de-l'Épinette, les Huit-Sous, les Gouffrandes, le Rapetit, le Rideau-Mariotte, le Cornet, le Val-Hurot.

La commune a eu pour maires :

I. DUNEUFGERMAIN, 1792-an III.
II. SELLIER, Charles, an III-an IV.
III. MARTIN, Antoine. An IV-an VI.
IV. LEDUCQ, Jean. An VI-an XII.
V. DELAHAYE. An XII-1806.
VI. SELLIER, Denis. 1806-1815.
VII. MARTIN, Antoine. 1815.
VIII. Le même LEDUCQ. 1815-1816.
IX. CRÉPIN, Victor. 1816-1818.
X. CARBONNIER, Just-Dominique. 1818-1837.
XI. MARTIN, Marie. 1837-1847.
XII. M. GANDON, Camille, en exercice depuis 1847.

Les registres de l'état civil de Beauchamp remontent à l'année 1626. S'ils ont été préservés des causes nombreuses de destruction qui en ont dévoré tant d'autres, on le doit au zèle d'un habitant du lieu, qui les a reliés par volume de dix années. Il a de plus, par un acte de patience des plus utiles, dressé des tables alphabétiques annuelles.

Beauchamp eut-il jadis plus d'importance que de nos jours, ou bien ses seigneurs essayèrent-ils en vain de lui en donner? Quoiqu'il en soit, par lettres datées de 1493, Charles VIII, à la demande du seigneur, établit à Beauchamp deux foires et un marché. François Ier renouvela ou confirma cette concession, à la demande du chevalier Loys Bournel, baron de Bauchien, en mars 1541 (1).

(1) Trésor des Chartes, Reg. 226, n° 718, et Reg. 256, n° 32. — M. Cocheris, loc. cit. — D. Grenier dit que c'était un marché men-

C'est pour cela peut-être qu'en 1604 Beauchamp était qualifié *bourg* (1).

Nous ne parlerons que pour ordre de l'ancienne abbaye du Lieu-Dieu (*Locus-Dei*) de l'ordre des Cîteaux, qui dépend aujourd'hui de la commune et de la paroisse de Beauchamp. Son histoire a été faite par M. l'abbé Cochet (2) et par nous (3), aussi complète que possible en l'absence des titres et des chroniques de l'abbaye. Nous ajouterons, d'après le registre-pouillé des paroisses, Ms. déjà cité, qu'en 1692 l'abbé avait 3,500 livres de revenu, demeurait en l'abbaye et portait la cravate (4), et que le revenu des religieux était de 2,000 livres et 65 setiers de blé. Piganiol de La Force donne le même revenu à l'abbé au milieu du XVIII[e] siècle, avons-nous dit ailleurs : cependant *le Recueil général de tous les Bénéfices,* publié en 1690, par J. Le Pelletier, le porte seulement à 3,000 livres; *la Clef du grand Pouillé de France,* par Doujat,

suel (Ms., p. 24) et cite les registres du bureau des finances d'Amiens, constatant la publication de ces lettres. Nous aurions voulu y vérifier le fait, mais malheureusement ils n'existent plus aux archives départementales.

(1) Testament devant Depoilly, notaire royal, dans les Arch. de la fabrique de Dargnies.

(2) *Notice sur le Lieu-Dieu*, Mém. Soc. Antiq. de Pic., t. IX, p. 303.

(3) *Gamaches et ses Seigneurs,* § VIII. Mém. Soc. Antiq. Pic., t. XIII, p. 99.

(4) Nous ne savons ce que signifie cette expression. S'agit-il de quelque ornement de distinction, comme est l'aumusse des chanoines, ou veut-on dire par là que l'abbé était laïc ?

publié en 1671, à 4000 livres, etc.; et M. Roger (1), à 4,600 livres en 1772, et la taxe en cour de Rome à 240 florins. On le voit, rien n'est moins certain que ces sortes d'appréciations. Ce n'est que dans les titres de l'abbaye que nous pourrions trouver la vérité. Ajoutons que l'abbé devait droit de gîte à l'évêque au XIII^e^ siècle.

Cette abbaye, fondée sur un terrain donné par Rogon de Balchen, nous paraît avoir pris la place d'un ancien établissement gallo-romain. En effet, parmi les débris que couvre le gazon des herbages, on rencontre fréquemment des monnaies romaines. D'un autre côté, en construisant en 1850 le moulin à blé de M. de Férolles, les ouvriers ont rencontré plusieurs pierres chargées d'inscriptions, qu'ils ont malheureusement employées dans les fondations avant que nous en eussions eu connaissance. Peut-être sont-ce des pierres tumulaires des religieux, et y eussions-nous découvert des noms inédits d'abbés; car, bien que nous ayons ajouté à la liste de la *Gallia christiana*, nous n'avons pu la compléter.

Beauchamp ressortissait en partie à la sénéchaussée du Ponthieu et en partie à la prévôté du Vimeu. — Le Lieu-Dieu était en Vimeu.

IV.

Bouvincourt (l'Isle, St-Hilaire et Cantepie).

Si partant de Beauchamp l'on descend la vallée, bientôt on rencontre le village de Bouvincourt (Bouvaincourt,

(1) *Archives de Picardie*, p. 164.

Bovum ou *Bovina curtis*). C'était autrefois une paroisse en quelque sorte complexe, c'est-à-dire composée, outre Bouvincourt proprement dit, de Cantepie, St-Hilaire et l'Isle. Ces divisions de fiefs et de seigneuries faciles à distinguer alors, sont imperceptibles aujourd'hui. Tout est réuni et se confond en la commune de Bouvincourt. Ces diverses seigneuries étaient possédées par des seigneurs différents : débrouiller les terres et les habitations qui relevaient de chacun d'eux, serait un travail long et pénible, sinon impossible, et d'ailleurs sans grande utilité.

La seigneurie de Bouvincourt était un fief noble, tenu du roi à cause de son comté de Ponthieu et qui consistait, nous dit D. Grenier, en un châtel, avec basse-cour, les fosses, la rivière, les pecqueries et les raques (probablement les marais ou les prés, qu'il désigne ailleurs et dit être d'une contenance de 30 journaux), 11 journaux de terre en labour, un bois de 320 journaux, un moulin à eau, un four banal, le champart ou terrage d'Oust, des censives sur des masures en grand nombre. Les mouvances en arrière-fief étaient au nombre de six.

Nous trouvons, vers 1380, Agnès de Cayeu, dame de Bouvincourt et de Meneslies-en-Vimeu, qui avait épousé Hugues, seigneur de Soyecourt, de Franvillers, de Torsy, de Verton, etc. Celui-ci vendit ces deux terres de Meneslies et de Bouvincourt à Marie de Berry, comtesse d'Eu,(1) à cause de son mari Philippe d'Artois. Cette vente eut lieu probablement après la mort de celui-ci, arrivée en Orient l'an 1397. De ses descendants comtes d'Eu, ducs

(1) P. Anselme, op. cit., t. 8, p. 523.

de Nevers, la seigneurie de Bouvincourt passa aux Olivier, puis, par vente, en 1584, aux Rouault, qui la possédèrent jusqu'à la révolution.

En 1558 Joachim de Bellengreville, marié à Claude de Maricourt, se qualifiait sieur de Bouvincourt et de la Cour du Boys qui était un fief voisin ; (1) nous n'avons pu établir pourquoi.

Le fief de St-Hilaire était situé au terroir de l'Isle. Il fut acquis de N. Divessen, par la confrérie de Notre-Dame du Puy, érigée en la cathédrale d'Amiens, avec celui de Nollette près de Noyelle-sur-mer, moyennant 1200 livres, comme on le voit en un compte où Jehan Dardre, prévôt de la confrérie, fait figurer cette somme en dépense. Ce compte n'est point daté, mais l'exercice de ce prévôt datant de 1502-1503, (2) fixe bien l'époque de l'acquisition. En 1587 Claude de Dourlens, notaire royal à Gamaches, et en 1605 Jehan Rifflard, receveur du village de Bouvincourt, prenaient à ferme le fief de St-Hilaire, qui consistait, selon ce dernier bail, en 8 journaux 30 verges de bois, en rentes, chapons, poules, œufs et autres droits. Le 12 décembre 1616, ce fief estimé à la somme de 1779 livres 6 sols 6 deniers fut vendu par la confrérie du Puy à François de Frieucourt, écuyer, sieur de Thully et à son fils aîné François. En 1632 Claude de Frieucourt est dit seigneur de Thully, de l'Isle et de

(1) *Gamaches et ses seigneurs*, § xx.

(2) Jehan Dardre était conseiller au bailliage. Voy. *Confrérie de Notre-Dame du Puy*, par M. Breuil, aux Mém. Soc. Antiq. de Pic., t. xiii, p. 509, 516, 638.

St-Hilaire. En 1640, des poursuites en dessaisissement étaient exercées contre les détenteurs, probablement parce qu'ils n'avaient pas payé leur prix, et la Confrérie, sans en attendre l'issue, revendait le 17 avril à Jehan Meslyer, sieur des Coutures. (1) Mais il est présumable que cette vente ne fut pas maintenue, car nous voyons les membres de la famille de Frieucourt ou Friaucourt conserver le titre de seigneurs de St-Hilaire. (2) Nous citerons Nicolas de Frieucourt, qui mourut le 29 juillet 1701, et son fils messire Somon de Frieucourt, qui épousa le 18 Janvier 1701 demoiselle Marie-Françoise de Dompierre, en l'église paroissiale de Cantepie et St-Hilaire. Le 7 septembre 1728 mourut leur fille, demoiselle Antoinette de Frieucourt, dame de l'Isle, St-Hilaire et autres lieux, qui paraît avoir épousé messire de Fontaine et avoir transmis ses titres à ses descendants. La famille de Frieucourt portait: *d'argent à un chevron de gueules, accompagné au canton dextre de* 3 *tourteaux de même,* 2 *et* 1 *; au canton sénestre et en pointe, de* 3 *billettes de sable, aussi* 2 *et* 1 *en chef, et* 1 *et* 2 *en pointe. Supports,* 2 *lévriers. Cimier,* 1 *lévrier naissant.* En 1733 figure messire Pierre-Hubert de Fontaine, chevalier, chevau-leger de la garde du roi, seigneur de Tully-Ponthieu, de Neslette, l'Isle, St-Hilaire et Dargnies, qui mourut le 3 juillet 1764, à l'âge de 67 ans, et fut inhumé en la même paroisse de Cantepie; et en 1784 messire Charles-Philippe Aymard, chevalier, marquis de Fon-

(1) Arch. département. de la Somme, Liasse St-Hilaire.

(2) Arch. municip., *passim.* — Il est remarquable que vulgairement on prononce encore *Frieucourt.*

taine, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de l'Isle, de St-Hilaire et d'autres lieux, demeurant en son château à Moulins, comté de Tonnerre.

Dans l'un des grands-rôles de Normandie, celui de 1198, (1) on voit figurer Raoul de Cantepie. Nous venons de citer une dame de Cantepie, mariée à un seigneur de Beauchamp. En 1731, messire Louis-Marie de Créquy, chevalier, marquis de Hesmond, demeurant en son château de Hesmond-en-Artois, était qualifié seigneur d'Aouste et de Cantepie. (2) Les fiefs du petit Cantepie et du Chellier, (3) situés à Cantepie, relevaient en 1708 du marquisat de Gamaches. Y aurait-il quelque rapport entre ce nom de fief et le Cantepie ou Catepie, paysan, chef d'insurrection populaire contre les Anglais au xv[e] siècle ?

L'ancien château-fort de Bouvincourt est entièrement ruiné. En 1848 on a démoli un reste de tour qui subsistait encore dans un terrain nommé *l'ancien château*, et des fouilles ont été pratiquées par le propriétaire, afin d'extraire des pierres de taille. Il en a recueilli un assez bon nombre et aussi des pavés vernissés, sur lesquels on voit des fleurs, ou un lion rampant à droite. Des parties de murailles que nous avons mesurées portaient encore cinq mètres d'élévation. On rencontra deux caveaux,

(1) Voy. *Magni rotuli*, édités par MM. Léchaudé d'Anizy et Charma, aux Mém. Soc. Antiq. Norm., t. xvi, p. 20.

(2) Arch. de la fabr. de Beauchamp.

(3) Un lieu portant ce même nom existait au faubourg de Planches à Abbeville. (Voy. *Notice sur les rues d'Abbeville*, par M. Prarond, p. 10.)

dont l'un de 1 mètre 70 centim. carrés, et l'autre plus petit. Une chaumière construite sur les ruines est adossée contre un pan de muraille en pierre du pays (moellon), dans lequel sont ouvertes, l'une près de l'autre, deux baies ogivales d'un bon style, et au-dessus deux meurtrières. Les soubassements du mur sont en silex taillés.

L'église de Bouvincourt est dédiée à St-Hilaire. Jusqu'en 1716 elle fut appelée paroisse de Cantepie, de St-Hilaire et de l'Isle, et depuis lors paroisse de Bouvincourt ou de St-Hilaire de Bouvincourt. Ce n'est plus maintenant qu'une succursale de la paroisse de Beauchamp. Cette église est de construction très-ancienne, de l'époque dite de transition. Elle a été élevée en la seigneurie de Cantepie. On y pénètre par un porche ou vestibule à deux entrées ogivales, l'une au Nord, l'autre au Sud. A cet endroit l'épaisseur des murs est de 1 mètre 70 centimètres. Ils supportent une tour romane, carrée, à 4 étages. Ce porche était voûté jadis. On aperçoit encore aux quatre angles l'extrémité des retombées de la voûte. Au deuxième et au troisième étages du clocher sont des espèces de meurtrières; au quatrième étage trois fenêtres, et au fronton une sorte de lucarne: le tout à plein cintre. Des modillons ornent le haut de la tour, vers la naissance du toit. Celui-ci est de la forme qu'on nomme en bâtière. Au Sud, à la jonction du clocher et de l'église, il existe un reste de tourelle ronde, dans laquelle une meurtrière est ouverte carrément. Du porche on entre dans l'église par une porte à plein cintre, ornée de boudins et de cavets alternatifs et en retraite. L'église a la forme de la croix latine : les

deux fenêtres des croisillons sont ogivales, entourées d'un tore (XIII^e siècle). Les cinq fenêtres du chœur sont en lancette, alternativement à plein cintre, ou légèrement ogivales, inégales, environ sept fois plus longues que larges. Le sanctuaire est en cul-de-lampe. Le chœur est séparé par un grand arceau de la nef, que quatre travées ogivales divisent en trois parties, c'est-à-dire de manière à former deux collatéraux. La retombée de leurs voussures repose sur des colonnes cylindriques de belle proportion, dont les chapiteaux sont ornés soit de pampres et de rinceaux, soit d'une cordelière alternativement simple ou dessinant une natte. Le bas-côté, au Nord, est comme voûté en panneaux de bois sculpté. Des têtes non grimaçantes forment l'extrêmité inférieure de bandeaux ornés de moulures, qui divisent chacun de ces panneaux. Leur sculpture, maintenant bien dégradée, nous a semblé avoir un certain mérite. Ce même collatéral présente extérieurement trois blancs-pignons, dont un plus élevé est l'extrémité du transept. Les autres feraient supposer des chapelles qui n'existent pas. Cette particularité se remarque à St-Étienne de Sery et aux églises Notre-Dame d'Envermeu et de Lillebonne. (1) Les fenêtres qui y sont ouvertes annoncent une construction du XV^e siècle. Il en est de même de la porte latérale, dont le cintre est en anse de panier. L'archivolte est garnie d'un ruban enroulant une torsade de fleurs et de fruits. Au-dessus est une fenêtre surmontée de l'agneau, image du Christ,

(1) M. Cochet, *Églises rurales de l'arrond. de Dieppe*, p. 176; — *Églises de l'arrond. du Hâvre*, t. 2, p. 185.

sculpté en bas-relief. Il soutient du pied une croix, à laquelle flotte un petit étendard, vers lequel il se retourne. Dans le fond des collatéraux on voit des bancs en pierre, comme dans l'église de Gamaches. Nous avons trouvé aussi une similitude complète entre le bénitier de Gamaches et les fonts baptismaux de Bouvincourt. Ceux-ci consistent en une cuve de pierre dure ayant la forme d'un mortier, dont la hauteur comme la largeur sont de 80 centimètres. Remarquons que les cintres du porche et les soubassements du clocher et des anciens piliers sont en tuf.

Le cimetière entoure l'église. Le presbytère tenait au clocher : de tristes ruines en indiquent la place.

Voici la liste des curés depuis 1688 environ :

I. De Saint Yves, Nicolas.

II. Dubos. 1693-1701.

III. Delamotte, Richard. 1701. Mort le 24 septembre 1719, à l'âge de 49 ans et 10 mois.

IV. Fruictier, Nicolas. Installé le 14 octobre 1719, mort en 1727, à l'âge de 52 ans.

V. Beaurain, François-Édouard, installé le 15 septembre 1727, mort le 30 mai 1741. Il était fils de messire Édouard Beaurain, chevalier, seigneur de Bureuil. Son frère Louis-Ferdinand Beaurain, chevalier, seigneur de Bureuil, gendarme de la garde ordinaire du Roi, avait épousé Hélène-Élisabeth de Fontaine, fille du seigneur de l'Isle, St.-Hilaire et Dargnies; et leur fils Pierre-Nicolas-Ferdinand fut baptisé dans ladite église de Bouvincourt, le 6 septembre 1742.

VI. Gasnier du Fougeray, Jean, licencié ès-lois et maître

ès-arts en l'université de Paris, installé le 26 août 1741. C'était un homme très-docte. On a de lui : *Tables sacrées, ou nouvelle méthode pour lire avec fruit l'Écriture sainte*. 1761, in-8 (1).

VII. FICHEUX, Joseph-François, prêtre du diocèse de Rouen, prit possession de la cure le 30 avril 1770 et mourut le 1.er mars 1784.

VIII. LE PICARD, installé le 2 mai 1784. Le dernier acte civil signé de lui est daté du 16 octobre 1792. A la suite on lit : » Cejourd'hui 14 novembre 1792, le présent registre a été clos par les officiers municipaux. »

La loi du 20 septembre de cette année ayant enlevé aux curés le droit de constater l'état civil des citoyens, le Conseil général de la commune (c'est ce qu'on nomme aujourd'hui le Conseil municipal) choisit, le 11 novembre, Jean-Hubert Duminy pour officier public chargé de cette fonction.

Il n'y eut pas de curés depuis la révolution, la paroisse n'ayant pas repris son existence dans l'organisation nouvelle.

Sont inhumés dans l'église de Bouvincourt : messire Nicolas de Frieucourt, damoiselle Antoinette de Frieucourt, précédemment nommés, et aussi ledit messire Louis-Ferdinand de Beaurain, âgé de 43 ans, avec plusieurs autres membres de la même famille.

En traçant la route de Paris à Eu, en 1826, on a découvert, dans le rideau au Nord, plusieurs cercueils en

(1) D. Grenier, Ms. sur la Pic., paquet 24e. — *La France littéraire*, t. 1er, p. 274.

pierre, qui ont été détruits malheureusement, sans avoir été vus et étudiés par quelque archéologue qui en eût déterminé l'âge. Probablement ils avaient été déposés près de la voie romaine dont nous avons parlé. (1)

Les biens de l'église de Bouvincourt consistaient en 1733 en une masure sur laquelle était bâti le presbytère ; une autre enclose, tenue cotièrement moitié du fief du Chellier et moitié de celui du petit Cantepie ; un journal et demi de terre, tenue du fief du Chellier ; quatre journaux et demi de terre en plusieurs pièces ; plus une autre pièce, dont un journal en labour et trois quartiers en bois, tenus cotièrement et en rôture de la terre et seigneurie de l'Isle et St-Hilaire. Le pouillé ou dénombrement des bénéfices de 1736 accuse un revenu de 150 livres à la fabrique. Il était le même en 1692. La cure produisait au XIII[e] siècle 20 livres, et de 7 à 800 livres au XVIII[e]. Le Chapitre de Notre-Dame d'Amiens en était le patron-présentateur. La dîme se divisait entre les jésuites de la ville d'Eu, le Chapître de Gamaches (2) et le curé du lieu. Vers 1337 la dîme de Cantepie fut cédée à l'abbaye du Lieu-Dieu par D. Guillaume, 18[e] abbé du Tréport, moyennant une livre dix sols de rente.

Le territoire communal de Bouvincourt a une étendue de 682 hectares, dont 60 tant en prés qu'en aulnaies, et 178 hectares en bois. La commune est propriétaire de 51 hectares de marais, qui servent à la dépaissance des bestiaux. Le nombre des maisons est de 85; celui des habitants

(1) Voy. § I ci-dessus.

(2) Celui-ci avait un tiers sur l'Isle et St-Hilaire, et un sixième sur Bouvincourt.

de 366. On comptait en 1692 environ 200 communiants, et en 1763, selon Expilly, 48 feux. D. Grenier ne donnait à Bouvincourt que 28 maisons et 448 journaux de terre vers 1703. L'impôt foncier s'élève à 4,760 fr. L'impôt mobilier à 568 fr.

25 garçons et 17 filles reçoivent l'instruction de l'instituteur communal.

Les principaux lieuxdits sont : le Rideau du Gibet, le chemin du Pile, les Pointus, la Vierge, le Paradis, l'Angélus, l'Horiette, les Camprets, le champ aux Brebis, le champ aux Lapins, le Cercle, la haute Borne, le Bézonville, le pré Cayenne, la masure aux Œufs, les Trinques et le camp Poitou. (1) C'est l'un des territoires où les noms caractéristiques sont les plus nombreux.

Les Maires de Bouvincourt furent :

I. JAZET. 1792-1796.
II. LEDUC. 1796-1800.
III. GROGNET. 1800-1804
IV. DUMINY. 1804 1807.
V. Le même JAZET. 1807-1813.
VI. LEPICARD DERAMBURES. 1813-1831.
VII. HAUDRY. 1831-1833.
VIII. GROGNET. 1833-1845.
IX. M. DUMINY, Hubert. En exercice depuis 1845.

(1) Hasardons-nous à en expliquer quelques-uns. N'est-ce pas au *Rideau du Gibet* que se dressaient jadis les fourches patibulaires? — *Pile* vient du mot *pila*, qui avait le sens de *via strata, agger*, chemin empierré, chaussée, selon Du Cange : ce que nous dirons plus loin, à l'Art. Frettemeule, le confirme. — L'*Angélus*, n'était-ce pas une terre dont le cens annuel était affecté à la sonnerie de l'Angélus? — *La masure aux Œufs* vient sans doute de cette famille dont un membre Guillaume Auxœufs prenait à cens quatre journaux de terre du fief St-Hilaire en 1554. — C'est auprès du *Camp Poitou* qu'ont été découverts les tombeaux dont nous venons de parler.

On trouve aux archives communales les Registres de l'État civil à partir de 1693, c'est-à-dire à peu près depuis l'édit du Roi qui en a réglementé la tenue (octobre 1691).

Bouvincourt était partie en Ponthieu et partie en Vimeu, selon Ricart (1). Délegorgue (2) le dit tout en Ponthieu.

Nous rectifierons, en passant, une erreur de Piganiol de la Force, (3) qui croit Azincourt sur la Bresle et le confond sans doute avec Bouvincourt. Nous avons trouvé cette opinion répandue dans le pays. Est-elle due à la lecture de l'ouvrage que nous citons, ou à quelque fait militaire autre que la défaite d'Azincourt ? Il se pourrait : car on assure et il est de tradition qu'un combat entre les Français et les Anglais eut lieu, à une époque qu'elle ne détermine pas d'ailleurs, non loin de Bouvincourt, sur la rive gauche de la Bresle, en un lieu nommé le *Quesne à leu*, que visitent les Anglais qui viennent dans le pays.

Pèlerinage de Saint-Sauveur. — En dehors du village de Bouvincourt et sur la route qui mène à Eu, on rencontre une chapelle dite de St-Sauveur, qui depuis des siècles est en grande vénération dans la contrée et attire beaucoup de pèlerins, particulièrement de pieux marins du Tréport et de Cayeux, dont la dévotion se traduit par de nombreuses oblations. C'est une ancienne Maladrerie, dont les lettres de fondation remontent à l'année 1203.(4) Elle était à la collation du seigneur de Cantepie. Le re-

(1) *Commentaires sur les Coutumes d'Amiens*, p. lxxj. Édit. in-12.
(2) *Notes sur la Coutume de Ponthieu*, Tome 1er, p. x.
(3) Description de la France, t. 2, *Picardie*, p. 412.
(4) D. Grenier, *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 487.

gistre-pouillé de 1692 dit que depuis cinq à six ans personne ne se présentait pour recevoir le revenu qui portait sur trois journaux et demi de terre, et que le curé était obligé de les faire labourer pour avoir sa dîme.

La chapelle actuelle est neuve, bâtie en briques en 1852. Elle n'a de remarquable qu'une maladroite imitation du style ogival. Cette chapelle en a remplacé une autre très-défectueuse depuis longtemps et sans caractère, qui se trouvait un peu plus près du village. Cette substitution a été accompagnée de circonstances assez singulières et a donné lieu à un incident bizarre. Voici les faits en quelques mots. L'ancienne chapelle était érigée sur une pièce de terre qui est possédée maintenant par l'hospice de Doullens, probablement à cause de l'annexion de la Maladrerie. Les nombreuses aumônes étaient annuellement absorbées par d'imparfaites réparations, lesquelles ne purent arrêter la chûte d'une partie des murs et du toit. C'est alors que le zèle des habitants ayant été stimulé par leur desservant, curé de la paroisse de Beauchamp, ils se cotisèrent pour construire une autre chapelle à environ 60 mètres de l'ancienne, sur un terrain communal. Elle fut ouverte et bénie et on y transporta processionnellement les statues de l'ancienne chapelle, le 5 juin 1852, veille de la Trinité. Cependant les pèlerins se divisèrent: les uns continuant d'aller prier dans l'ancienne, les autres venant dans la nouvelle chapelle. L'hospice dénonça les faits à l'autorité, demanda la réintégration des Saints dans la vieille chapelle, à laquelle il se mit en mesure de rendre quelque solidité, puis il ob-

tint de Mgr l'évêque d'Amiens l'interdiction de la chapelle rivale. Mais des scènes scandaleuses eurent lieu en 1853, le jour de la Trinité, et il ne fallut rien moins que la présence de la force armée pour arrêter la colère des villageois, fondateurs de la chapelle neuve. Plus tard cependant on s'entendit : l'hospice de Doullens céda en 1855, moyennant finance, son droit et sa chapelle, qui fut immédiatement démolie.

La statue connue sous le nom de St.-Sauveur paraît fort ancienne. Le personnage est revêtu des habits sacerdotaux ; la chape antique est retenue par une agrafe en forme de trèfle ; l'aube et l'étole sont croisées, la tête est belle, couverte d'une couronne fermée ; les cheveux tombent en boucles sur les épaules et la barbe est partagée. Il y a aussi une vieille statue de St.-Jacques, avec le bâton et la gourde du pèlerin.

Le jour de la fête de la Trinité et pendant la neuvaine suivante, les cultivateurs amènent, de villages même assez éloignés, leurs chevaux et leurs vaches à St-Sauveur. Ils font, avec ces animaux, trois fois le tour de la chapelle, en priant pour qu'ils soient guéris ou préservés de maladies. Il est à remarquer que ce pèlerinage a lieu surtout la nuit. Il commence vers minuit, cette heure mystérieuse des superstitions. Cela ne peut-il pas faire soupçonner une origine fort ancienne? Nous réservons, du reste, notre appréciation sur l'origine de cette Maladrerie et du pèlerinage, comme aussi sur la relation qui peut exister entre celui-ci et l'étymologie du mot Bouvincourt, pour notre travail projeté sur les maladreries. Disons toutefois

dès à présent qu'il nous semble possible que la dévotion populaire ait dévié : que ce n'était peut-être pas au Sauveur des hommes, mais à St-Salve ou St-Sauve, apôtre du pays, qu'elle s'adressait dans l'origine, et que c'est peut-être en son honneur que la chapelle primitive fut élevée entre Bouvincourt et Oust, lieu que Théodoric, roi des Franks, avait donné à ce saint évêque d'Amiens, entre les années 675 et 686. (1)

V.

DARGNIES. (Cornehotte.)

Dargnies (Dargny, Daregni, Dergny, *Dareneyum*) est situé dans la belle plaine du Vimeu, qui s'étend d'Oisemont à la mer, entre les rivières de la Somme et de la Bresle. Cette commune qui comprend l'ancien fief de Cornehotte, ressortissait tout entière à la prévôté de Vimeu. Le fief de Cornehotte était-il distinct de ce qu'on appelait le petit Dargnies *(minor Daregni)* dans une charte de 1229 (2), portant échange de 4 journaux de terre, entre les religieux du Lieu-Dieu et les religieuses de Berteaucourt ?

L'emplacement de l'ancien château de Dargnies ne pré-

(1) Voy. Bollandus, tome 1er. p. 706, col. 2. — Selon M. Guilmeth, p. 5, *Picardie*, saint Sauve avait bâti à Oust un monastère, qui fut détruit sans doute pendant les invasions normandes. — On voit au-dessus d'Oust, dans la plaine vers Meneslies, un tertre élevé, de grande dimension, qu'on nomme la *Tombelle des Romains*.

(2) Cartulaire de Berteaucourt. — Manuscrits de Dom Grenier, paquet 24e.

sente plus aujourd'hui que quelques tertres et monticules, au milieu d'un herbage.

Le premier seigneur de Dargnies que nous ayons vu figurer aux actes, c'est en 1623 messire Charles Paschal, chevalier, seigneur et vicomte de la Cœute ou la Queute, la Barre, Dargny, Cornehotte, etc., conseiller du roi, demeurant audit lieu de la Queute, dépendance de Francières, près d'Abbeville. Il était né le 19 avril 1547 à Coni en Piémont, de Barthélemy Paschal, gentilhomme piémontais, et de Catherine de Fiesque. Après avoir fait ses études à Paris, il se décida à se fixer en France et s'adonna surtout à la jurisprudence. Le roi Henri III l'employa en qualité d'ambassadeur en Angleterre et en Pologne. Puis, en reconnaissance de ses bons services, il le fit chevalier et ajouta une fleur de lis d'or à ses armes (Avril 1578). Paschal portait *d'or à la bande d'azur de gauche à droite ;* c'est au milieu de cette bande que fut placée la fleur de lis. Charles Paschal voyant qu'il n'avait pas d'enfant de son épouse Marguerite Manessier, issue de l'une des plus anciennes familles d'Abbeville et auparavant veuve de Claude Lavernot, sieur de Feuquières, adopta un jeune homme dont, suivant Dom Grenier, on ignore le nom de famille, et qui était, selon M. Louandre, le fils que sa femme avait eu de son premier mari. Il le fit héritier de son nom et de ses biens. Les lettres-patentes du roi pour cette adoption sont du mois de mai 1607, registrées en 1608. Charles Paschal fit son testament devant Pierre Lefébure, notaire royal en Ponthieu, le 26 juillet 1625 et mourut à la Queute, d'une attaque d'apoplexie,

le 25 décembre suivant, dans sa 79e année. On trouve dans le P. Ignace et dans les manuscrits de D. Grenier, la liste détaillée de ses ouvrages (1), dont l'un intitulé *Virtutes et vitia*, fut par lui dédié à son fils adoptif, Philippe Paschal, seigneur d'Épagne. Celui-ci fut un personnage très-estimé, connu sous le nom du président Paschal (2).

Un siècle après, en 1713, on trouve dame Marie de Paschal (3), veuve de messire André du Quesnoy, chevalier, seigneur de Saucourt, elle dame de *Dergny* (4), de Cornehotte et du quint de Cornehotte, qui légua à Jean-Baptiste Fesnel et à Suzanne Renée Fesnel, ses neveu et nièce, la seigneurie et les fiefs dont il s'agit, lesquels consistaient en maison seigneuriale, bois, champart, moulin, censives et terres labourables, selon testament du 15 avril de ladite année, déposé à Legriel, notaire royal à la résidence de Gamaches. Elle mourut au commencement de l'année 1721. En 1765 le seigneur de Dargnies était messire Etienne Louis Fesnel de Beaumont.

Depuis lors les archives du lieu ne nous donnent plus aucun renseignement sur les seigneurs de Dargnies. Le registre-pouillé manuscrit des paroisses de 1692 nous

(1) Voy. *Vidi Fabricii Pibrachii vita*, Paris, 1584, in-12, traduite en français par Gui Du Faur, descendant de Pibrac. Livre curieux.

(2) Voy. *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, par le P. Ignace, p. 511 et suiv. — MSS. D. Grenier, paquet 24e.

(3) Nous suivons l'orthographe des titres. On lit en 1623 : Paschal et en 1713, de Paschal.

(4) Il est remarquable que les villageois prononcent encore ainsi le nom du lieu.

apprend qu'à cette époque la terre était en décret. — Nous avons vu (1) qu'en 1733 P. H. de Fontaine s'intitulait seigneur de Tully, l'Isle, St.-Hilaire et Dargnies. Peut-être cette seigneurie était-elle fractionnée ?

L'église de Dargnies est dédiée à saint Wandrille. Elle date de diverses époques. Le soubassement et certaines parties des murs de la nef paraissent anciens; le silex taillé y est mêlé au tuf. Le portail est tout en tuf; il est petit et s'ouvre en ogive du XIIIe siècle. Dans la nef on remarque quelques têtes grimaçantes. Elle est peu éclairée ; les fenêtres, au nombre de 4, sont petites et demi-circulaires. Le chœur plus élevé que la nef est du XVe siècle. Il est à présumer qu'il était le commencement d'une église nouvelle, qui ne fut pas continuée. Les fonts baptismaux sont en pierre, monopédiculés et de forme octogone.

Sur une épaisse plaque de cuivre de 47 centimètres de haut, sur 29 de large, appliquée contre le mur gauche de la nef, on lit une inscription gravée en lettres gothiques, commémorative d'un legs fait à l'église en 1433. Vers le bas, le donateur est figuré revêtu du surplis à larges manches, l'aumusse sur le bras, à genoux devant un prie-dieu chargé d'un livre ouvert. A côté est l'écu de ses armes. Ce personnage est placé sous un baldaquin dont les irrégularités attestent une main moins habile (*Voy. pl.* III). L'inscription est suivie de l'épitaphe du neveu de ce bienfaiteur de l'église, en caractères plus petits. En voici d'ailleurs le texte fidèle :

(1) § IV ci-dessus.

Lan de grace . iiii . c . xxx . iii maistre Guille le faulcqueur vraiemt z natif Dargny chanoin tres courtois z noble en so taps vivat honestemet official damie fut loguemet z en son dernier an cure de cheens. a legate deux dimagez au vray dire Grebetmaigny et le folie pour luy et pour les siens yl sont seans sans y point cotredire mais le cure sera tenu de dire et celebrer trois messez en la sepmaine les anuchiez (1) faire coe desire le lieu la chose et a heure chartaine coe est areste par sentence haultaine donee Amies de p lofficial cotre vng cure quy dit en general q les messez plus yl ne chanteroit mais fut Juge dit en especial coe les aultre auoiet fait Il feroit pourtant . prions chin en son endroit a tout curez en faire leur debuoir et de prier pour luy aprez tous dis que son a ame puist la trnite voir dictez pour luy chin de profundis ✝

Chy gist Guille le faulcqueur neveux dudit maistre Guille a legate a legle de Dargny trois journaeux de terre a le cherge de celebrer . iiii . messes tous les ans et se doibuet dire toj les vendredis des quatre taps et les anuchez p

(1) Probablement des *annuels* : on trouve dans Roquefort (*Gloss. de la langue Romane*) le mot *annucies* dans le sens d'annuités.

0m 11

Mᵉ GUILLAUME LE FAULCQUEUR, OFFICIAL D'AMIENS,

d'après l'inscription en bronze de Dargnies

Les caractères profondément gravés ont été remplis d'une sorte de cire brune. Ce petit monument est remarquable parce qu'on rencontre peu de gravures anciennes sur métal. Il est à présumer qu'il a été fait dans le village même, qui s'adonne depuis longtemps au travail des métaux pour la serrurerie.

Le 28 mai 1687 Louis Aconger, sculpteur et menuisier à Eu (1), lit-on aux archives locales, s'engagea à faire en chêne, la table et les marches de l'autel de notre église de Dargnies, semblables à celles des dames hospitalières d'Eu, plus deux anges adorateurs ajoutés un de chaque côté, le tout moyennnant 300 liv. Cet autel n'existe plus.

Une crypte, peut-être de celles qui servaient de refuge pendant les guerres d'invasion, peut-être un simple caveau où reposent les cendres des anciens seigneurs, existe sous l'église et se prolonge sous la place publique. En 1855 il s'est fait à l'extérieur une effondrée qui l'a fait connaître.

L'église et toute la dîme de Dargnies furent confirmées par Louis VII, avec celles de Woincourt, au nombre des possessions de l'abbaye de saint Wandrille de Fontenelle, en 1177. Elles provenaient, dit l'acte, des dons du roi Childebert (1).

La chambre des requêtes séant à Paris, par sentence

(1) Peut-être le nom est-il estropié et serait-ce le parent des deux célèbres sculpteurs François et Michel Anguier, natifs d'Eu, dont le père était aussi menuisier.

(1) *Amplissima collectio*, tom. 1er, col. 900. — D. Grenier, manuscrits, paquet 24e.

du 20 octobre 1650, condamna Nicolas Desmarets, laboureur à Dargny, fermier des droits de dîme sur ladite paroisse, moyennant une redevance annuelle de 1,000 liv. tournois, d'en verser l'importance pour les réparations du chœur de l'église.

On lit aussi aux archives locales que le bénitier (qui d'ailleurs n'existe plus) fut relié en 1707, pour quoi il fut dépensé 8 sols ; que l'année suivante le chœur et la nef de l'église furent blanchis par Charles et Nicolas Boulnois, auxquels il fut payé 25 livres, et à Loisel, chaufournier, pour 2 muids de chaux, 5 liv. 10 sols; enfin que les cloches furent refondues en 1778 par Maire, Henriot et Dubois, auxquels on paya 290 livres.

La cure de Dargnies était à la nomination du chapître de Fouilloy. Elle rapportait au XIII[e] siècle 10 livres ; en 1692 la simple portion congrue, probablement 500 liv., chiffre que l'on voit figurer en 1736.

Voici la liste des curés, depuis deux siècles et demi.

I. Le Faulcqueur, Guillaume que nous venons de voir en l'inscription (avant 1433).

II. Martin, Pierre, avant 1512.

III. Godart, Jacques, 1612.

Tous deux s'intitulent curé-propriétaire.

IV. Tavernier, Jehan, bachelier en théologie de la Faculté de Paris. 1618-1626.

V. Simon, Marc. 1628-1644.

VI. Dupont, Antoine, originaire de la ville d'Eu. 1657-1698.

VII. Picard, Jean-Baptiste. 1699-1701.

VIII. Behotte, Pierre. 1701-1707.

IX. Poirée, Charles. 1707, mort le 5 janvier 1736.

X. Frère, Jacques. 1736, mort le 26 novembre 1758, à l'âge de 49 ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Dargnies.

XI. Daroux. 1759-1761. Il s'intitule chanoine de Fouilloy.

XII. Rohault, F. 1761, mort le 30 juillet 1770 et inhumé sous les cloches.

XIII. Marquis, Antoine-Honoré, 1770-1771.

Il disparaît pendant un certain nombre d'années. La cure est alors desservie par le vicaire Boudinel. L'on voit reparaître ensuite le curé Marquis en 1791 et 1792. Rien n'a pu nous expliquer cette longue absence.

Après la lacune de la révolution, on voit :

XIV. Le même Boudinel, Louis, curé en 1804. Il paraît que d'abord, en 1802, cette cure avait été réunie à celle d'Embreville.

XV. Ozenne, 1814. Il avait été vicaire de la paroisse en 1790.

XVI. Huard, 1834-1857.

XVII M. Fresnoy, actuellement en exercice depuis le mois de novembre 1857.

Une déclaration faite devant Leclercq, notaire royal à Ault, le 6 septembre 1693, par les marguilliers de la paroisse, pour satisfaire à la déclaration du roi du 5 juillet 1689, constate que les biens de la fabrique de l'église de Dargnies à cette époque consistaient en : une masure contenant cinq quartiers, cinq pièces de terre d'une contenance réunie de 5 journaux 12 verges et demie, et 24 rentes s'élevant annuellement à 122 liv. 3 sols 10 deniers. En 1736 le revenu était évalué à 150 livres.

On lit en un compte de 1614 que l'église possédait un calice d'argent, un calice d'étain, trois chasubles, deux aubes et un vieux surplis. Les marguilliers y sont appelés *manéglisiers*, hommes d'église. Le vieux mot *man* signifiant homme se retrouve à Amiens, à St.-Omer et ailleurs, dans le mot *cloqueman*, sonneur de cloches (1).

Les décimateurs de la paroisse étaient l'abbé de Saint Vandrille pour un tiers, l'abbé du Lieu-Dieu pour deux gerbes de six, l'archidiacre de Ponthieu aussi pour deux gerbes, et probablement l'abbé et les religieux de St.-Valery pour le surplus, selon l'énonciation d'un bail que nous avons cité ailleurs (2).

Voici les résultats de quelques comptes de fabrique, pris à un siècle l'un de l'autre et avant la révolution.

« 1679, du 1.er janvier au 31 décembre. La recette se monte à la somme de . . .	202 liv.	9 sols	3 den.
Et les mises et reprises à la somme de	194	4	»
Partant, le comptable, pour plus avoir reçu que payé, doibt.	8	5	3
» 1680. Recettes	173	12	»
Mises	162	»	»
Reste	11	12	»

(1) Voy. *Revue de l'art chrétien*, 1857, p. 109 et suiv.

(2) *Gamaches et ses seigneurs*, §. VIII.

» 1779.	Recettes . . .	386	5	6
	Dépenses . . .	308	18	»
	Reste	77	7	6
» 1780.	Recettes . . .	405	13	6
	Dépenses . . .	259	11	3
	Reste	146	2	3

Les comptes de fabrique qui se retrouvent aux archives sont ceux des années 1612 à 1614 inclusivement, suivis de simples arrêtés de comptes pour les années suivantes jusqu'en 1643, sur un registre spécial, et les comptes détachés de 1679 à 1791.

Il y existe aussi 54 testaments, la plupart originaux, reçus par les anciens curés du lieu et contenant des dons au profit de l'église. Nous répéterons ici, en passant, ce que nous avons déjà dit à nos collègues, qu'il nous semblerait utile et dans l'intérêt public que ces testaments disséminés dans toutes les paroisses et qui souvent sont les principaux titres de propriété d'un grand nombre d'habitants, fussent, de l'autorité du Gouvernement, déposés en la garde des notaires du canton.

L'administration communale de Dargnies était confiée, avant la révolution, à un lieutenant et un syndic. Les lieutenants que nous trouvons sont : avant 1612, Wallerand Dage ; en 1618, Wallerand De Lattre ; en 1664 et 1669 Pierre Desmarets, aussi qualifié d'homme vivant et mourant de l'église. En 1792, François Noin était maire. Les maires depuis lors furent :

I. GRANSIR, Martial, an l'an X.
II. VATTEBLED, Simon. An XII.
III. DEPOILLY, Nicolas. 1815.
IV. DÉGREMONT, Jacques. Pendant les cent jours.
V. Le même DEPOILLY, après les cent jours.
VI. DEPOILLY, Pascal, son fils, 1815-1831.
VII. Le même DÉGREMONT, 1831-1850.
VIII. M. FOURNIER, Pierre-Valery, nommé en 1850 et actuellement encore en exercice.

La population de Dargnies est de 820 âmes. A la fin du XVII[e] siècle on comptait seulement 250 communiants, selon le registre-pouillé des paroisses, et 340 habitants en 1700, selon M. Briez (1).

Le territoire contient 370 hectares, et le village, 192 maisons. En 1763 il n'y avait que 112 feux. L'impôt foncier est de 3,825 fr. et l'impôt mobilier de 755.

Les principaux lieux dits sont : les terres du presbytère, les terres baudet, les presles, les rippeaux, près la haute borne, les capelles, Cornehotte et rue de la Houi.

L'école est fréquentée par 53 garçons et 43 filles.

La serrurerie occupe à Dargnies un grand nombre d'ouvriers. Il y a un important atelier de confection et une fonderie de cuivre. Sa population a la passion de la lime, pour employer la juste expression du statisticien que nous venons de citer.

Les registres civils de la commune remontent à 1695.

Nous avons trouvé une telle différence entre la moyenne des naissances et des décès du commencement et celle de

(1) *Notice sur la serrurerie de Picardie*, 1857, p. 62.

la fin du XVIII[e] siècle, que nous la constatons ici, pour qu'on puisse en tirer des conséquences au besoin. De 1697 à 1706 la moyenne des naissances fut de 13, celle des décès, près de 7. De 1780 à 1789, la moyenne des naissances fut de plus de 17, et celle des décès de 13.

Le registre aux décès rapporte, le 26 mars, jour du vendredi-saint 1717, à l'occasion de la mort, à l'âge de 90 ans, du nommé Jean Hochart, natif d'Ouste, qu'après avoir longtemps exercé la profession de cordonnier, il était devenu charpentier si habile qu'il fit et éleva la charpente du toit de l'église neuve d'Ault avant même que celle-ci ne fût bâtie.

Le tremblement de terre du 1[er] novembre 1755 se fit sentir à Dargnies : la mare du château bouillonna, un grand nombre d'habitants en furent témoins (1).

VI.

Embreville. (Huqueleux.)

Le village d'Embreville *(Embrevilla, Hamberi villa)* est séparé de Dargnies par une faible distance, mais par un profond ravin qui rend les communications d'une commune à l'autre des plus difficiles.

La terre d'Embreville était un fief tenu du roi en pairie (2). Elle était, avant la réunion du Comté de Ponthieu

(1) *Almanach de Picardie*, 1757, p. 230.

(2) Le fief tenu en pairie différait seulement du fief noble en ce qu'il payait au domaine du roi 10 liv. de relief, au lieu de 60 sols. Le possesseur d'un tel fief était astreint à rendre la justice : *possessores..... dicuntur pares curiæ domini, quia domino judicanti consilium debent*, dit Du Fresne, sur l'article 7 de la Cout. d'Amiens. Voyez Duchesne, sur la Cout. de Ponthieu, art. 4.

à la couronne (14 mars 1380), tenue en foi et hommage du comte de Ponthieu. Ce fief consistait, à cette dernière époque, en un manoir à Embreville, 25 journaux de terre en deux pièces, plusieurs autres pièces de terre en domaine, un four et un moulin banaux, plusieurs masures et plusieurs terres aux champs tenues à cens, enfin deux arrière-fiefs, dont l'un rendait annuellement *une paire d'éperons en fer*.

Cette terre appartenait, au commencement du XIVe siècle, à Willaume d'Embreville, qui laissa plusieurs enfants, dont une fille devenue seule héritière de sa maison par la mort de ses frères. Celle-ci avait été arrachée des mains de sa mère et enlevée, malgré ses cris, par le sire de Beauchien, qui l'épousa vers 1317 (1). La terre d'Embreville semble être passée ainsi dans cette maison, puis être venue, pour partie seulement, dans celle de Rouault, par l'alliance de Aloph Rouault avec Jacqueline de Soissons, qui descendait des Beauchien par sa mère. Quoiqu'il en soit, hommage fut rendu au roi d'Angleterre, en sa qualité de comte de Ponthieu, en 1279, par le sieur de Vinacourt; et le 10 septembre 1380, Jean de Monchaux, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Embreville *en partie*, avouait tenir en pairie du roi de France, un manoir à Embreville, domaine, cens et mouvances (2).

Suivant un registre-terrier de 1717 environ, la terre,

(1) Voy. ci-devant §. III. — M. Marnier, *Coutumier inédit de Picardie*, p. 59.

(2) MSS. de Dom Grenier, paquet 24. — Reg. Bureau des Finances d'Amiens.

pairie et seigneurie d'Embreville appartenait à Nicolas René Gaillart sieur de Lannoy, moitié en qualité de frère et héritier de Claude Emmanuel Gaillart, fils et héritier de Jacques Gaillart sieur de Lannoy, conseiller d'honneur au siège présidial d'Abbeville, et l'autre moitié en qualité de donataire et légataire de Nicolas Gaillart, sieur de Coulonvillers, ecclésiastique, son oncle paternel. D'après les notes de D. Grenier, Jacques et Nicolas représentaient leur père Jean, fils aîné et héritier de Claude, lui-même fils et héritier d'un autre Jean, qui s'était rendu adjudicataire de ce domaine, en 1600, sur les de Paillart (1). Notre registre porte comme appartenant à Claude Jean-Baptiste Hyacinthe Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, le fief du *Tronquelet*, situé en partie sur Embreville et en partie sur Beauchamp, lequel était mouvant de ladite pairie et consistait seulement en censives. Les biens du domaine de la seigneurie et pairie d'Embreville se composaient, à la même époque, d'un certain nombre de censives, de 82 journaux de terre, de 7 journaux de bois et de droits de champart et de terrage sur 30 journaux de terre, dépendant de la ferme de Grand-Selve qui appartenait à la commanderie d'Oisemont. Les censives de cette seigneurie consistaient en argent, chapons et poules ; seulement Mᵉ Cosme Joseph Du Liége, avocat en parlement, demeurant à Amiens, était tenu, pour un journal de terre, outre 20 deniers, de fournir *un chapeau de roses* le jour de la saint Jean, à peine de 60 sols parisis d'amende.

(1) Mém. topogr. sur le Ponthieu. — Mss. D. Grenier, paquet 24.ᵉ, lettre E, f.° 155.

Un fief dit des *Vaulx Moreaux*, qui dépendait alors de la baronnie d'Hélicourt et fait maintenant partie du territoire d'Embreville, offre cette particularité que la mesure y était plus petite qu'ailleurs. Ainsi le journal qui était à Embreville de 75 verges, n'était ici que de 72 et demie, représentées aujourd'hui par 39 ares 30 cent.

L'église d'Embreville, de construction toute récente. sans aucun caractère, est dédiée à l'Assomption de Notre-Dame. Autrefois succursale de Beauchamp, elle fut, vers 1770, érigée en paroisse, car à cette époque on voit l'ancien vicaire Desmarets prendre le titre de curé. Toutefois les choses s'étaient préparées graduellement. En 1758, le lieutenant du bailliage délivra des registres civils et inscrivit en tête : « *premier registre*, attendu qu'il n'en a jamais été délivré pour telle église. » Bientôt madame Jeanne Gabrielle de Lamotte-Houdencourt, grande d'Espagne et marquise de Gamaches, après avoir obtenu de monseigneur l'Évêque la permission de construire des fonts baptismaux à Embreville, fit présent de tous les vases nécessaires pour leur usage. Ce don semble avoir eu lieu à l'occasion du baptême du nommé Testu, Jean-Parfait-Amand-Marie-Fidèle, dont la marquise fut marraine, et M. Jean-Baptiste-Jacques de Mont-de-Mazin, officier de dragons du régiment de Thiange, fut parrain, le 25 mars 1758. Une tradition du pays veut qu'à cette occasion le marquis de Gamaches, sollicité par un accès de jalousie plus ou moins fondée, ait fait administrer à la marquise une honteuse correction, presque publiquement, par ses gens. Si le fait est vrai, le choix seul des prénoms de l'enfant semble le justifier : car on peut remarquer que le premier prénom du parrain

(Jean) et un prénom de femme (Marie) quoiqu'il ne paraisse point parmi ceux de la marraine, sont mêlés à d'autres et combinés de manière à former une protestation de cœur assez significative.

Nous avons vu à l'article Beauchamp que les deux chapelains de saint Jean-Baptiste de la cathédrale prenaient toute la dîme d'Embreville.

Des réparations importantes furent faites à l'ancienne église ou chapelle en 1778. Le comble et toute la voûte furent rétablis à neuf; pourquoi il fut payé au nommé Roussel 700 livres, et à un couvreur en chaume 5 liv. 12 sols 6 deniers pour avoir travaillé 7 jours et demi à raison de 15 sols par jour, plus 5 liv. 5 sols pour la boisson et la soupe dudit couvreur.

Le cimetière d'Embreville n'est point auprès de l'église, mais en dehors du village, sur le chemin de Beauchamp.

Voici la liste des vicaires-desservants et des curés :

Vicaires :

i. Hébert, Denis. 1664. — ii. Turpin, Nicolas. 1698. — iii. Morel, Antoine. 1719-1730. — iv. Cardon. 1744-1759. — v. Bernard. 1759-1762. — vi. Delaporte, Firmin. 1762. — vii. Desmarets, Jean-Baptiste-Nicolas. 1767. Le 15 avril 1770, il figure encore comme vicaire, et le 21 septembre suivant, comme curé.

Curés :

i. Le même Desmarets. 1770-1790. Après la révolution et le concordat, il fut rétabli dans sa cure jusqu'à sa mort (1803). Puis la cure fut desservie jusqu'en 1808 par le curé de Dargnies. — ii. Poiré. 1808-1822. — iii. Doublet. 1822-1830. — iv. De-

LAMOTTE. 1830-1835. — V. M. PALPIER. 1835. Encore en exercice.

Il existe dans les archives de la fabrique 4 ou 5 testaments originaux ; du reste, presque aucun papier.

A l'occasion d'une maladie dite *mal des ardents*, qui affligea le village vers 1707, les habitants allaient chaque année en pèlerinage à saint Antoine de Tilloy le 29 juin. La procession des pèlerins se borne maintenant à parcourir une partie du territoire.

Selon le dernier recensement, on compte à Embreville 468 habitants. Son territoire est de 533 hectares, dont 19 en bois. Les maisons sont au nombre de 128 ; en 1763 Expilly donnait 206 feux à Beauchamp et Embreville réunis ; l'augmentation ne serait donc que de 14 pour les deux communes depuis un siècle. L'impôt foncier s'élève à 2,925 francs et le mobilier à 545 fr.

L'école est fréquentée par 24 garçons et 17 filles.

Nous avons remarqué les principaux lieux-dits suivants : les Croisettes, où il existait jadis une croix de pierre, au pied de laquelle, en descendant au cimetière de la paroisse à Beauchamp, on plaçait de petites croix, selon l'usage dont nous avons parlé ; le bois Dilloire, le Fontenelle, les terres vineuses : celles-ci sont une sorte de côteau. Y aurait-on jadis cultivé la vigne ? — Une rue du village, celle qui longe l'herbage de la ferme de Huqueleux dont nous allons parler, porte encore le nom de *rue des Huguenots*. Il en est de même du puits percé dans cette rue. La tradition ne nous apprend rien sur l'origine de cette dénomination.

Les maires depuis 1791 furent :

I. LOUVET 1791-an V.
II. VATTRÉ, Alexandre. An V-1810.
III. VATTRÉ, Joseph. 1810-1815.
IV. POIRÉ, Pierre-François. 1815-1816.
V. VATTRÉ, Maurice. 1816-1843.
VI. GILLARD, Charles-Denis. 1843-1848.
VII. VATTRÉ, Pierre-Charles. En exercice depuis 1848.

Presque tous les habitants sont occupés aux travaux de la serrurerie ; on y compte 124 serruriers. (1).

Huqueleux (Hucleu, Hocquelieu) était une ancienne ferme située à l'extrêmité nord du village. Elle consistait en maison d'habitation et bâtiments ruraux, jardins, pâtures, 300 journaux de terre ou 100 journaux à la sole et un bois taillis de 19 journaux. Les droits de dîme, champart et don du terroir de Fontenelle y étaient attachés. Son enclos ne serait-il pas l'emplacement du château détruit, et le reste, une distraction de la seigneurie dont l'abbaye du Lieu-Dieu aurait été dotée par un seigneur du lieu? Cette ferme était de la paroisse Notre-Dame du Lieu-Dieu, et appartenait depuis longtemps à l'abbaye, lorsque la révolution éclata. Consumée vers cette époque par un incendie, elle ne fut jamais rétablie. L'enclos est aujourd'hui parsemé de monticules qui montrent la place des bâtiments détruits. On suit très-bien la trace des murs qui l'enfermaient jadis et que remplacent aujourd'hui des haies d'épines et de ronces. La tradition y indique l'emplacement d'une chapelle qui était

(1) Voy. *Notice sur la serrurerie de Picardie*, p. 62.

dédiée à Notre-Dame. Une effondrée s'était faite, il y a 15 à 20 ans, au pied de la levée que forment les débris du mur d'enceinte; elle avait été imparfaitement comblée. Nous fîmes creuser un puits jusqu'à la profondeur de 4 mètres 50 cent., mais nous ne rencontrâmes qu'une voûte en silex à demi détruite, au-dessous d'abondants décombres, et au-dessus de la cendre en assez grande quantité, mêlée de charbons et de parcelles de poterie de tout âge. Nous pensions d'abord avoir rencontré le caveau de la chapelle; mais c'était une autre ruine méconnaissable et dont l'incendie remonte beaucoup plus haut que celui de la ferme. Nos recherches ne furent pas poussées plus loin.

Embreville ressortissait pour partie à la sénéchaussée de Ponthieu et pour l'autre partie à la prévôté de Vimeu.

VII.

Buigny (Grand Selve, Petit Selve).

Buigny *(Bugniacum)* est un nom que portent plusieurs villages du département de la Somme. Les paysans prononcent *Boigny*. Que signifie cette terminaison *gny ?* Dans l'une de ses lettres sur l'origine des noms de lieux, adressées à la Société des Antiquaires de Normandie (1), M. de Gerville dit que cette finale est celtique et indique le voisinage de l'eau. Il faut avouer que cette étymologie n'est guère appuyée par la terminaison de deux noms de villages de notre canton : *Buigny et Dargny*, qui précisément tous deux sont au milieu de la plaine, loin de tout cours d'eau.

(1) Voy. *Mémoires de la Soc. des Ant. de Norm.*, tome XIII, p. 275.

Buigny-lès-Gamaches était une petite seigneurie qui consistait en 85 journaux de terre, en champarts et en censives. Elle appartenait au marquis de Rouault-Gamaches. On n'y remarque rien qui indique l'emplacement d'un ancien château.

Les champart et droit de don qui appartenaient au seigneur sur le terroir de Buigny et en partie sur les terres du haut de Hélicourt, étaient affermés en 1785 à Pierre Devillepoix, fermier de Grand-Selve, moyennant une redevance annuelle de 420 livres.

Buigny était tout en Ponthieu, selon Delgorgue, et partie en Ponthieu, partie en Vimeu, selon Ricart (1).

L'église ou plutôt la chapelle de Buigny qui fut bâtie, dit-on, par les marquis de Rouault, est en briques et très-défectueuse. Elle est dédiée à sainte Madeleine. C'était anciennement un secours de la paroisse d'Hélicourt; et depuis 1808 elle était sans titre et réunie à Embreville. Elle a été érigée en succursale en 1850. Aussi son histoire religieuse, distincte des paroisses dont elle a dépendu, est-elle bien courte. Son premier curé nommé en décembre 1850, fut M. Vulfran Magnier. Il a été remplacé en 1856 par M. Célestin Bruyer, titulaire actuel. De ses vicaires anciens nous avons trouvé :

i. Delattre, Charles-Antoine. 1768-1771. — ii. Poirée. 1790-1793.

Le territoire de Buigny contient 477 hectares. Sa population est de 486 âmes, d'après le recensement de 1856, et le nombre de ses maisons de 124. Il n'était que de 44

(1) Voy. leurs ouvrages cités au § iv.

en 1703 et on y comptait 723 journaux de terre. En 1763 il y avait 60 feux, plus trois aux fermes : le nombre a par conséquent doublé depuis.

Dans la soirée du 9 janvier 1823 un violent incendie consuma 26 maisons. La perte fut évaluée à 119,000 fr.

On compte dans l'école 29 garçons et 23 filles.

L'impôt foncier s'élève à 4,415 francs et l'impôt mobilier à 725 francs.

Les principaux lieux dits sont : le buisson pouilleux, le chemin de l'annoy, la chaussée Brunehault.

La commune a eu pour Maires :

I. Testu, Pierre, de l'an IX à 1808. — II. Devillepoix, Modeste. 1808-1810. — III. Devillepoix, François. 1810-1815. — IV. Holleville, Pierre-Louis. 1815-1832. — V. Le même Devillepoix, François. 1832-1848. — VI. Devillepoix, Alexandre. 1848-1855. — VII. M. Dufrien, Nicolas-Théophile, en exercice depuis 1855.

Gatien Sandras de Courtils, auteur de romans publiés sous des titres historiques, tirait son origine de Buigny, quoique né en 1644 à Montargis selon les uns, et selon d'autres à Paris, où ses parents se trouvaient alors. Son père, ancien valet de chambre, puis receveur du cardinal de Bentivoglio, abbé commendataire de St.-Valery, était natif de Buigny, qu'il habita d'abord. Il se fixa ensuite à Paris, où il s'était marié. Peut-être était-il de la famille des Jehan et Guillaume Sandraps, mayeurs de Gamaches en 1624 et 1647 (1). Le nom de Courtils fut ajouté par notre écrivain à son nom patronymique pour se donner

(1) Voy. *Gamaches et ses seigneurs*, §. XV.

un titre dans le monde où il était répandu. Il fut enfermé neuf ans à la Bastille, par ordre du Roi, pour ses publications scandaleuses (1).

Petit-Selve, ferme séparée des autres habitations groupées de la commune, faisait partie des domaines du marquis de Gamaches et était régie par la coutume de Ponthieu.

Grand-Selve (Grand Sèvre, Grand Seuve, *Grandis Silva* (2), était une ferme voisine, mais beaucoup plus importante. Ce lieu ne fut-il pas, dans l'antiquité, un bois sacré *(lucus)*, comme *Guaden-Selve*, *Gode-Selve*, *Belen-Selve*, qui tiraient leurs noms soit de quelques uns des attributs de Mercure, soit du nom Germain de ce Dieu, *God, Godan* ou *Wodan* (3)? Nous n'avons pas la prétention de justifier notre hypothèse, et nous bornons à voir ici l'emplacement de bois qui furent sans doute défrichés (4) par des religieux et dont plusieurs bosquets semés dans la plaine voisine sont probablement les restes.

Grand-Selve était un membre de la commanderie d'Oisemont (ordre de Malte). D'après la tradition, il provenait des Templiers. Autour des vastes herbages de la ferme on sent sous le gazon les ruines des murs qui les

(1) M. Louandre, *Biographie d'Abbeville*, etc., p. 342. — Collenot, MSS. — *Nouv. Biogr. génér.* t. XII, col. 228.

(2) N'est-ce pas le Guerland-Selve, *(Gerlandi Silva)* dont il est question dans les chartes confirmatives, sous l'administration de Simon, abbé de Sery ?

(3) D. Grenier, *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 171-172 et 174.

(4) D. Grenier, *ibid.*, p. 69 et suiv.

entouraient autrefois. Une partie de la cuisine du fermier et son cellier formaient l'ancienne chapelle, bâtie peut-être par les Templiers eux-mêmes. On y remarque à droite et à gauche des colonnes rondes, au quart seulement engagées et dont la base suspendue finit en corbeille. Le sanctuaire est hexagonal. La pierre d'autel existe encore. On dit que des pierres sépulcrales couvertes d'inscriptions ont été enlevées, il y a déjà un certain nombre d'années. La porte d'entrée est à plein cintre. Au fond du sanctuaire une fenêtre géminée marque l'ogive naissante. Elle est enfermée dans un encadrement carré, formé extérieurement de colonnettes arrondies, sans base ni chapiteau, ou plutôt d'un simple tore très-détaché. D'épais contreforts parallèles aux murs sont placés à leurs extrémités; les deux contreforts du chœur sont appliqués sur les angles. Partout les larmiers sont très-prononcés. Tous les soubassements des murailles sont en grès. On voit les traces de l'escalier du clocher dans un mur en saillie, le long duquel court un larmier.

Grand-Selve était autrefois de la paroisse d'Oisemont, comme dépendance de la commanderie, où conduisait directement un sentier partant de la ferme.

De cette ferme a toujours dépendu une prairie située à l'extrémité du grand marais communal de Gamaches, dans la vallée de Bresle, vers le Lieu-Dieu. Il semble qu'un petit fort y ait existé. Un tertre élevé de 1 mètre 50 centim. environ était entouré d'un fossé circulaire bien tracé, portant 7 mètres de large et s'écartant du monticule seulement de 5 mètres vers le nord et de 22 mètres vers le sud. Ce monticule avait 18 mètres de long sur 10 de

large. Dans le courant du mois de janvier 1856, des ouvriers travaillant pour le compte de la commune de Gamaches enlevèrent ce monticule et trouvèrent enfouis sous le revers extérieur du fossé au nord une trentaine de squelettes, parmi lesquels on a remarqué des crânes de forte dimension. Le point le plus élevé du tertre n'a présenté qu'un fragment de muraille en moëlons et en tufs, entouré de débris de tout âge. Ainsi, des tuiles romaines à rebords et des débris de pavés vernissés, sur lesquels des fleurs variées d'un jaune vif et sur l'un d'eux une fleur de lis bien dessinée, posée diagonalement. Trois pièces de monnaie ont été trouvées par les ouvriers; l'une est romaine: c'est un bronze, moyen module, à l'effigie de Vespasien (69-79); une autre est un double tournois de Philippe de Valois (1328-1350). Ces monnaies peuvent servir de renseignement sur l'âge des divers débris trouvés. Il est regrettable que le travail ait été fait sans soin, sans que l'on constatât la position des squelettes et sans que l'on cherchât à reconnaître les objets qui les entouraient. C'eût été un moyen de juger de la destination de cet établissement.

A Buigny, comme en beaucoup d'autres lieux de Picardie, le premier dimanche de carême était un jour de fête qu'on nommait *Bohourdi* ou *Béhourdi*. Les jeunes gens allumaient des feux d'éteule dans les champs, principalement vers la ferme du Petit-Selve, et dansaient à l'entour en chantant: *Bouhour! bouhour! saint Christophe, envoyez-nous des pommes grosses, des cafignons pour manger dans l'saison...*; puis ils *houpaient*. C'était comme un appel, une correspondance d'un village à l'autre: souvenir

lointain d'usages qu'on ne s'explique plus bien. Celui-ci n'a cessé que depuis une trentaine d'années.

Nous ferons remarquer, en terminant, que l'*Annuaire* publié en 1852 par la Société des Antiquaires de Picardie, a désigné ces deux fermes sous les noms de *Petit Sery* et de *Grand Sery*. C'est une erreur typographique.

VIII.

Maisnières (Courtieux, Visse, Monchelet, Handrechy, Harcelaine, Gresny-Touvent).

Le village de Maisnières (Mesnières, *Maineriæ*, *Mainera, Maneriæ, Magniera*, peut-être de Maisnie, Maisnil, manoir, noble demeure, ou de *Mansio*, à cause de quelque hôtellerie établie sur la chaussée romaine et ayant été l'origine du village), est le chef-lieu d'une commune multiple, composée de sept sections. Parmi ses annexes, deux sont dans la plaine : le village de Courtieux et la ferme de Gresny-Touvent; les autres, Visse, Monchelet, Handrechy, Harcelaine et Maisnières, sont à cheval sur la rivière de Visme. En exceptant la ferme de Gresny-Touvent, les divers villages qui composent la commune sont placés en ligne, sur une longueur de 4 à 5 kilomètres. La partie basse de Maisnières, vers Frettemeule, se nomme *Calet*.

La terre, seigneurie, vicomté et châtellenie de Maisnières, avec ses dépendances, appartenait aux abbé, religieux et couvent de Saint-Pierre de Corbie, qui en étaient seigneurs tant spirituels que temporels, pourvoyant à la cure. Ses dépendances étaient Visse, Aigneville, Courtieux, Hocquélus, Tilloy et Floriville. Cette terre était amortie et ne payait ni ban, ni arrière-ban. Les abbé et

religieux de Corbie y avaient plusieurs beaux droits de domaine, oblation de l'église de Maisnières et de celles d'Aigneville et de Tilloy, ses secours; ils percevaient les deux tiers, à l'encontre du curé ou de ses vicaires, de toutes les menues ou mixtes-dîmes pour les sept villages. Un bail de 1623, passé devant Devaulx, notaire à Corbie, semble reconnaître aux religieux, comme dépendance de la châtellenie de Maisnières, la justice haute, moyenne et basse; cependant un aveu servi pour l'abbaye postérieurement à 1750, ne leur reconnaît que la justice vicomtière. Quoiqu'il en soit, par sentence du bailli de Maisnières du 5 juillet 1505, un habitant d'Aigneville fut condamné à être pendu pour avoir volé, en l'église de Rambures, deux calices et une petite cuiller d'argent (1).

Cette terre et seigneurie était située dans le ressort de la sénéchaussée de Ponthieu, sauf le pourpris de la cense du domaine, avec les villages et terroirs de Tilloy et Floriville, qui ressortissaient à la prévôté de Vimeu, si l'on en croit les déclarations et les états des biens que nous avons consultés. Cependant Ricart et Delegorgue font des distinctions qu'il serait trop long de rappeler ici.

Le domaine consistait en un manoir, 160 journaux de terre à labour, 22 journaux de pré à foin, deux moulins à blé, l'un à vent et l'autre à eau, desquels étaient baniers tous les sujets des sept villages de la seigneurie, qui devaient le 16e pour mouture au meunier. Le moulin à vent

(1) *Invent. des Chartes de l'abbaye de Corbie*, tom. III, dans les Arch. du département, à Amiens.

était élevé au mont de Visse, entre le chemin d'Aigneville et celui d'Hocquélus, et avait été construit par messire Jean-François Boyer, ancien évêque de Mirepoix et abbé de Corbie, pour la commodité de ses vassaux. Le moulin à eau était assis au village de Visse, avec logement pour le meunier, un petit jardin et deux journaux de terre en deux pièces, sur l'une desquelles avait existé autrefois un moulin à vent. Les sujets étaient aussi baniers aux fours de la seigneurie.

Il existait dans cette seigneurie des hommes courtilliers, c'est-à-dire tenant *courtillerie*. C'était une sorte de fief qui donnait au tenancier le droit d'avoir tor (taureau), ver (verrat), colombier à pied ; il ne devait aucun droit de vif herbage pour les bestiaux à laine, ni aucun don pour les terres qu'il possédait ; mais il était tenu d'assister aux plaids généraux trois fois l'an, par trois jours consécutifs, le lendemain de Quasimodo, le lendemain de la Trinité et le lendemain de la fête des Rois ; le tout à peine de 2 sols 6 deniers d'amende pour chaque défaut. Il est remarquable que ce genre de fief était particulier à la seigneurie de Maisnières. Tous les exemples cités par du Cange à l'appui de ses explications sur le sens du mot *curtillarius*, courtillier, sont pris exclusivement dans les chartes de l'abbaye de Corbie qui concernent cette seigneurie. Ce savant se borne à dire que les courtilliers sont des tenanciers obligés d'assister aux plaids de leur seigneur dominant : « *Domini sui principalis seu capitalis curiam sequi et ejus placitis interesse.* » Son continuateur, D. Carpentier, ajoute : « *Sunt qui possident terram terragio obnoxiam.* » Notre définition, appuyée sur les termes d'un registre portant dénombre-

ment de la seigneurie, est la confirmation et le complément de celles que nous venons de rappeler.

L'abbaye de Corbie avait à Maisnières un fonctionnaire dont la charge assez bizarre consistait à chasser les grenouilles : *fugator ranarum*. Était-ce un emploi accidentel et tout dans l'intérêt du sommeil de l'abbé, lorsqu'il couchait à Maisnières? Car on croit qu'il s'agissait de battre les étangs pour faire taire les grenouilles. N'était-ce pas une fonction permanente qui aurait consisté à faire, pendant les jours maigres et le carême, une cueillette de ces bruyants reptiles pour le repas des religieux? En effet, *fugator* a le sens de *venator*, chasseur, et la raison, dit du Cange, c'est que *venando fugantur feræ*. Quoiqu'il en soit, ces officiers subalternes de l'abbaye, qu'on trouvait aussi à Thennes et à Naours, autres fiefs de Corbie, n'en faisaient pas moins partie de la classe des hommes libres, comme prend soin de l'expliquer le rôle de Corbie, publié par notre savant collègue, M. Bouthors, en ses notes sur les Coutumes locales (1) : « *Fugator ranarum de Naurdis...; de Tanes...; fugator ranarum de Maneriis, fidelitatem facit D. abbati...; omnes isti liberi famuli nostri sunt.* »

Ce même rôle dit que les meuniers des moulins de Maisnières étaient, comme les *fugatores ranarum*, de la classe des serviteurs (*famuli*) de l'abbaye. Ce titre ne les astreignait à aucun devoir féodal, mais seulement au serment de fidélité envers l'abbé, leur seigneur (2).

De la même seigneurie de Maisnières relevaient divers

(1) *Cout. loc. du bailliage d'Amiens*, tom. 1er, p. 331.

(1) Voy. ibid., p. 247, 248 et 333.

fiefs, savoir : 1° celui d'Occoch, dont le chef-lieu était un manoir, contenant 4 journaux, sis à Visse ; 2° le fief de Brailly, dont le chef-lieu contenait aussi 4 journaux : il était situé à Maisnières et appartenait, vers 1750, à messire François de Fléchin, seigneur de Vuamain, qui le tenait par hommage de bouche et de main (1); 3° le fief de Baillon, qui forme maintenant une dépendance de la commune de Frettemeule, et avait droit de pêche sur les immeubles en dépendant.

L'ancien château de Maisnières, dont l'enclave contenait 6 journaux et demi, est depuis longtemps ruiné : il n'en reste, à côté de l'église, qu'une motte longue de 35 mètres et large de 25, qui domine encore le sol voisin de plus de 8 mètres vers le sud-ouest. La terre de Maisnières était l'un des plus beaux et des plus riches domaines de l'abbaye de Corbie. Elle faisait partie de la mense abbatiale depuis le partage fait entre l'abbé et les religieux, le 22 mai 1680. On ne connaît point l'origine de la possession de la première partie de cette terre : elle paraît antérieure au XIIe siècle. En l'année 1142, l'abbé de Saint-Lucien de Beauvais céda à l'abbaye de Corbie la cure de Maisnières, avec ses dépendances et le tiers des dîmes qu'il prétendait lui appartenir d'antiquité, moyennant une redevance annuelle de 4 marcs d'argent au grand

(1) L'hommage de bouche et de main était rendu au seigneur dominant dans le lieu seigneurial du fief, par le vassal en personne, dans un état de soumission et de respect, c'est-à-dire tête nue et un genou en terre, sans épée ni éperons. Voy. *les Coutumes*.

poids et 30 sols en monnaie d'Amiens (1). Des difficultés qui s'élevèrent entre les deux abbayes, furent terminées au synode de Rheims de l'an 1147 (2). Dans le siècle suivant, l'abbaye établit judiciairement ses droits et sa juridiction, et resserre, autant qu'elle le peut, ceux du seigneur châtelain, jusqu'à ce qu'elle devienne enfin, au xv^e^ siècle, seule et unique seigneur et maître. Citons les titres et rappelons les dates.

L'esprit d'émancipation qui se répandait partout avait saisi les habitants de Maisnières : ils s'érigent en commune, insultent l'abbé, qui probablement avait voulu s'y opposer, et le chassent, frappent un prêtre et se font condamner pour ces faits (*quod fugaverant abbatem et in quemdam sacerdotem manus violentas injecerant*) à une amende de 100 marcs d'argent envers l'abbaye, par sentence de commissaires apostoliques, en l'année 1219. Cette même sentence prononce l'abolition de la commune (*judicamus eam penitùs destruendam*), en ce qui concerne ceux des habitants soumis à la juridiction de l'abbaye, lesquels n'auraient pas dû s'ériger en commune sans la permission de l'abbaye, et décharge les habitants de Tilloy de la taille que leur avait à tort imposée la commune (*communia...*

(1) « Conventione facta sub censu quatuor marcarum ad magnum pondus et triginta solidorum *monetæ Ambianensis*, statuerunt ut quicquid ecclesia B. Luciani (Belvacensis) antiquo jure possidebat in prefato altari de Maneriis totum transiret in jus ecclesiæ corbeiensis. » Tels sont les termes de la charte-partie, munie de son cyrographe, qu'on trouve aux *Titres de Corbie*, *armoire* 3, *liasse* 36, Arch. départementales à Amiens.

(2) *Gallia christ.*, tom. IX, 781.

non debet talliare homines de Tillieto). Sur l'appel, d'autres commissaires apostoliques confirment, en mars 1221. Bientôt le seigneur châtelain vient joindre son *veto* à celui de l'abbaye, et le 19 octobre 1225, une transaction entre l'abbaye et Jean, seigneur de Maisnières, porte que la commune sera entièrement abolie dans le village et ses dépendances (1). Elle ajoute que ledit Jean sera justiciable de l'abbaye pour ses tènements; enfin elle fixe et détermine les limites de leurs propriétés et leurs droits respectifs. L'abbaye renonce d'ailleurs à inquiéter le seigneur de Maisnières dans ses possessions : « *Castellum autem et managium et gardinum domini Johannis dicto Johanni a dicta ecclesia remanent in pace.* » Mais, on l'aperçoit, la plus belle part d'autorité appartient déjà à l'abbaye. — Le 25 novembre 1362, elle acquit de Jean Cuères dit Poulain et de demoiselle Ysabelle, son épouse, fille du feu seigneur de Maisnières, « toute la terre, chens (cens), rentes, prés, viviers, yaues, terres ahannables (labourables), sauchois, que ils avoient en le ville, terroir et poste (*potestas,* juridiction), de Maisnières et de Vy, et appartenanches de ycelle;... qu'ils tenoient desdits religieux. » La vente fut faite moyennant 900 florins d'or, dont 700 payés comp-

(1) Les religieux abolirent aussi, plus tard, la commune de Corbie, dans des circonstances à peu près semblables. Ils avaient du reste la commune en horreur, car l'historien du couvent, D. Cocquelin, apprécie en ces termes la victoire de l'abbaye sur la commune, après la destruction du beffroy : « *Ferociam illius pessimæ bestiæ domuit... (abbas).* » Voy. Mém. Soc. Antiq. Pic., tom. VIII, p. 469, et tom. II, p. 348. — M. Bouthors, *Coutumes loc. du bailliage d'Amiens*, tom. Ier, p. 340, 342, note 18.

tant et 200 retenus par l'abbaye en acquit d'arrérages de rente. Elle acquit encore, le 13 mars 1424, moyennant 80 écus d'or, de Henry de Tilly, écuyer, et de demoiselle Jeanne Boutery, son épouse, fille de feu monseigneur Jehan Boutery, sœur et héritière de feu monseigneur Charles Boutery, et à cause d'elle seigneur de Huppy, où il demeurait, le fief nommé la Vicomté-de-Maisnières, tenu noblement et en plein hommage de Raoul, écuyer, seigneur de Maisnières; — et le 5 avril 1459, de Edmond de Maisnières, écuyer, seigneur du lieu et de Rogehem en partie, et de demoiselle Jehanne d'Ococh, son épouse, demeurant à Rogehem, moyennant 220 écus d'or, tout le fief, terre et seigneurie de Maisnières, avec « le chief-manoir dudit fief, là où il soloit avoir ung chastel, comme en chens, rentes, manoirs, masures, gardins, terres labourables, justice et seigneurie... qu'ils tenoient du Roi, nostre sire, et de très-redoutable monseigneur le duc de Bourgogne, à cause de leur comté de Ponthieu, noblement en foy et hommage. » Dès lors tout fut réuni en ses mains. Nous ferons remarquer l'intitulé de l'acte de 1362, fait sous l'autorité du roi d'Angleterre: « *A tous chiaux qui ches presentes lettres verront ou orront, Fremin de Cromont, ad present garde du scel royal, establi de par nostre seigneur le roi d'Engleterre, en ses seigneuries de Ponthieu...* »

La transaction de 1225, dont nous venons de parler, établit que les amendes de 2 sols et demi et au-dessous appartenaient pour moitié à l'abbaye, et pour l'autre moitié au seigneur châtelain. Elle reconnaît à l'abbaye le droit de régler à son gré le cours de la rivière de Merdenchon (*cursum aquæ de Merdenchon*) : c'était sans doute le nom

qu'on donnait en cet endroit à la Visme, puisqu'il n'y existe point d'autre cours d'eau. Du reste, nous retrouvons ce nom ou à peu près (rivière de *Médençon*) en l'aveu postérieur à 1750, que nous avons cité.

Un sieur Willaume de Maisnières (probablement le fils de Jean qui aida à l'abolition de la commune), avait épousé Clémence de Montenai, dont il eut, entre autres enfants, Enguerran de Maisnières. Willaume fut inhumé dans l'église de Valoire, à laquelle il avait fait don d'une rente de 40 sols, au mois d'avril 1249 (1). En 1377 et en 1381 des aveux étaient servis au roi par Robert de Maisnières, surnommé Froissart (2).

L'église de Maisnières est dédiée à saint Crépin et à saint Crépinien. Elle est posée sur le côteau à gauche du chemin d'Abbeville à Gamaches, que borde le cimetière qui entoure l'église. La partie ancienne des murs est en tuf et en silex. Les fenêtres et le portail sont d'un très-bon style ogival. Le portail est tout en tuf, soutenu par quatre colonnes carrées, courtes, hautes seulement de un mètre environ, dont les chapiteaux sont formés de feuilles d'acanthe et de fleurs de lis. Au dessus s'ouvre une fenêtre lancéolée, en ogive trilobée, quatre fois plus haute que large. On a ajouté, au XVI.e siècle, un vestibule en moëllons voûté d'arêtes. Son arc en cintre ogival semble, à distance, se fermer vers le bas, à la manière mauresque : c'est un effet produit par la forte saillie des impostes. —

(1) Mss. de D. Grenier, paq. 21e.

(2) Voy. arrêt du grand conseil du 20 mars 1668 ; Bibl. com. d'Amiens, n.o 3828 — 6.e

Le clocher fut élevé sur une ancienne tour qui elle-même servit de chœur. Il y a quelques années, on a démonté la voûte, dont on voit encore des traces, et le grand arc de la nef, qui passait pour l'entrée même du château ruiné. Ce clocher est une flèche en ardoises.

Les fonts baptismaux sont monopédiculés, octogones, en pierre très-dure. Ils sont entourés d'une guirlande de huit feuilles composées, ayant l'apparence de fleurs de lis placées sur un pédoncule. La foliole principale de chaque feuille est appliquée sur l'un des angles et se replie sur les pans qu'ornent aussi les petites folioles.

On n'y voit aucune figure des saints patrons.

La dîme appartenait à l'abbé de Corbie. Un concordat du 20 mai 1357 entre Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, et les abbé et religieux de Corbie, reconnaît qu'à l'abbaye appartiennent le moulin banal et les droits de dîme, don et terrage rendus et charriés dans sa grange.

A la paroisse de Maisnières étaient jointes deux sections : Aigneville et Tilloy. Chacune des trois églises avait un vicaire. L'abbé de Corbie présentait à la cure, dont le revenu était une portion de 360 livres à la fin du XVII.e siècle, et de 800 livres en 1736. Il était de 28 livres au XIII.e siècle. La fabrique de Maisnières avait 80 livres de revenu en 1692. Nous dirons en son lieu celui des fabriques des deux succursales.

Voici les noms des curés de Maisnières que nous avons pu réunir.

I. Fouache, Jacques. 1620.

II. Ringuet, Charles. 1647-1651.

III. OZENNE, Marc. 1690. Il avait été curé de Harcelaine.
IV. CAPPERON, Charles. 1697-1708.

En 1710 la cure était desservie par frère Joseph DUNET, religieux cordelier, en l'absence du curé.

V. MOITIER, Antoine, sous-prieur de Dompierre sur l'Authie, nommé sur la présentation du cardinal de Polignac. Il prit possession le 20 septembre 1714, et mourut le 29 août 1717, à l'âge de 35 ans.
VI. POHIER, Jean-Philippe. 1718. Il mourut le 12 septembre 1730, à l'âge de 58 ans environ.
VII. HERBET, François. 1730-1745.
VIII. GRISEL. 1745-1791.

Les curés depuis la révolution furent :

I. DELÉCLUZE. 1802. — II. DAVERGNE. 1818. — III. POIRET. 1830. — IV. M. CUMONT. 1831. Encore en exercice.

Des luttes violentes d'intérêt pécuniaire s'élevèrent, au commencement du XVIII.ᵉ siècle, entre les receveurs et représentants de l'abbaye et les curés du lieu. On voit ceux-ci exprimer leur douleur en ces termes, tracés à la fin du registre civil de 1713 : « En ces tems la pauvre » paroisse de Mesnières a esté bien persécutée tant pour le » temporel, que pour le spirituel ; elle a souvent changé » de prestre, les vicaires n'y pouvant rester, estant » tourmentés par le nommé Sébastien Digeon, qui depuis » que les moines de Corbie l'ont eu introduit dans Mes- » nières en qualité de commis, a tousjours fait en sorte » de se rendre recommandable auprès d'eux, en avilnant, » *ut aiunt*, plusieurs terres et reprennant tousjours quel- » que chose sur les petits revenus des pauvres prestres, » sous prétexte de conserver les droits des cardinaux

» Janson et de Polignac et des moines, par qui il se disoit
» sollicité à ces nouveautés qu'il disoit estre obligé de
» faire en conscience et dans la crainte de se damner.
» C'est ce que l'on ne peut trop viser. Que Dieu lui en
» fasse la grâce et à nous tous. Amen. »

Au registre de 1714, *in fine*, on lit encore : « En ce
» temps-là estoit Sébastien Digeon dans la ferme de Mes-
» nières, lequel a bien persécuté les prestres demeurant
» dans ledit Mesnières. Il fut introduit dans ladite ferme
» en qualité de commis par les moines de Corbie, lesquels
» l'ayant jugé très-propre à faire venir l'eau au moulin,
» l'ont tellement protégé dans ses mauvais desseins qu'un
» très-révérend et illustrissime père d'entre eux, pour luy
» préter la main, vint le secourir un jour de feste, au grand
» scandale de toute la paroisse et des lieux circonvoisins,
» pour tirer à la gerbe dans le pré de Calais, contre un
» très-digne prestre, vicaire à Mesnières, nommé Obry.
» Digeon le terrassa et le suffoquait; le moine fut abattu et
» tiré bas à la renverse par son scapulaire : les filles et
» femmes luy jouèrent ce tour et deslivrèrent le bon prestre
» des mains de Digeon qui, contre l'ârest de provision
» qu'obtint M. Capperon, pour lors curé de Mesnières et
» malgré la possession immémoriale, luy vouloit ôter son
» pain, pour augmenter les revenus des moines et s'insi-
» nuer dans leurs bonnes grâces; et quelques années après,
» en 1715, le dit Digeon commis de la ditte ferme pour cer-
» tains bourgeois de Paris et d'Amiens, qui la tenoient du
» cardinal de Polignac, abbé de Corbie, voulant retirer
» une grande partie des revenus de la cure de Mesnières
» et troubler le curé dans la possession de tems immémo-

» rial et malgré le susdit arrest, déchira les habits d'un
» nommé Moitier, alors curé de Mesnières et le chargea
» d'injures atroces, le voulant empescher de dixmer du
» foin dans les prez de la ferme, ce qui estoit comme l'an-
» cienne coutume, et pour se venger le troubla considé-
» rablement dans la possession des menues dixmes, etc.
» — *Charissime successor, faxit Deus ut ab hac parocia*
» *eruatur tale flagellum Dei, quod multos perturbavit.*
» *Deus misereatur hujus parociæ,pacem atque benedictio-*
» *nem ei tibique det. Ora pro me.* »

Ni l'une ni l'autre de ces notes n'est signée.

Rappelons ici, comme contrepoids à ces misères, un acte de charité d'un célèbre abbé de Corbie, Monseigneur le cardinal de Luynes, envers lès pauvres de la paroisse de Maisnières. Le 6 mai 1785, par acte passé devant les conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris (1), l'illustrissime et éminentissime seigneur, Monseigneur Paul d'Albert de Luynes, cardinal, prêtre de la sainte église romaine, archevêque, vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé-comte de Corbie, abbé commendataire de l'abbaye royale de St.-Vigor de Cerisy, commandeur de l'ordre du saint Esprit, voulant assurer aux pauvres des paroisses dépendantes de son abbaye de saint Pierre de Corbie la continuation des charités qu'il y faisait distribuer annuellement, leur a fait donation entre vifs d'une somme de 125,000 livres, par la remise au trésor royal pour constituer 5,000 livres de rente au profit des

(1) La copie est aux archives municipales de Maisnières.

pauvres dans les paroisses de..... et de St.-Crépin et St.-Crépinien de Maisnières.... ; entendant monseigneur que le montant de cette rente soit distribué annuellement par le prieur de l'abbaye, de l'avis des curés des paroisses, savoir..... aux pauvres des paroisses de Maisnières et hameaux en dépendant, dans les proportions qui seront arrêtées entre les curés desdites paroisses, en présence du père-prieur, 1400 livres dont 1000 livres seront distribuées autant que possible en argent et en pain, et 400 livres en bouillons et médicaments. Ce bienfaiteur de la paroisse mourut le 22 janvier 1788. — Par suite de déchéance encourue et de réduction en tiers consolidé, la rente des pauvres de l'ancienne paroisse de Maisnières se trouve n'être plus que du quart environ de ce qu'il était primitivement, c'est-à-dire de 352 fr. 73 c. qui sont administrativement répartis ainsi : 109 fr. 38 à Maisnières, 173 fr. 35 à Aigneville, et 70 fr. à Tilloy-Floriville.

Le 2 juin 1775 la deuxième cloche de Maisnières fut baptisée et nommée Marie-Françoise-Angélique, par Antoine Godard, receveur de la châtellenie et Marie-Françoise-Angélique Lottin.

Il paraît que l'on cultivait le houblon à Maisnières au commencement du XVII.e siècle, car on voit le sergent de la châtellenie, Antoine Thiébault, léguer à Michel, son fils, le 8juin 1614 : « une portion de terre appelée *houbronnière*, tenant au chemin du Marais-Bonhomme, plus toutes les perches à houbron, qui sont plantées aux houbronnières ; » Et dans l'aveu de la seigneurie que nous avons cité, on voit des terreins à usage de houblonnières.

Courtieux (1) (Courthieux, Courtils, Courtillets) paraît avoir pris son nom du mot *Courtil* qui signifie jardin ou herbage, de *Curtis*, peut-être même de l'espèce de fief particulier à la seigneurie et nommé *Courtillerie*, dont nous venons de parler.

On remarque dans ce hameau une vaste place, autour de laquelle il s'étend avec ses grands herbages.

En 1674 on voit Augustin Levasseur (2), écuyer, sieur de Courthieu et dame Marie Auxcousteaux, sa femme. Le premier fit son testament le 30 juillet 1719. Leur fils aîné, Jean Levasseur, né le 9 septembre 1674, était en 1719 seigneur de Croquoison.

Visse (Vy, Vis, Vitz) (3). Le nom de ce hameau paraît venir soit de *Vicus*, soit de *Via*. On remarquera que la chaussée Brunehault, voie romaine tendant d'Amiens à Eu, passe tout près de là.

Il n'est pas rare de rencontrer dans cette localité des débris antiques. Lorsque l'on creusa le canal de décharge du moulin à blé de M. Sueur, il y a environ 30 ans, un grand nombre de monnaies romaines furent exhumées.

(1) D. Grenier (Mss. paq. 24), note un Courtieux dont la tour fut attaquée et capitula. Il s'agit là de Courtieux dans l'Oise, arr. de Compiègne. Voir d'ailleurs l'*Hist. du duché de Valois* par Carlier.

(2) Existait-il quelque parenté entre lui et J. Levasseur, professeur de théologie, né à Visme ? Nous le pensons.

(3) Wist est la forme intermédiaire de *Wisna*, mot correspondant à *Mansio domestica*, selon M. Cocheris (Mém. Soc. Antiq. de Pic., t. XIV, p. 369), ce qui ferait supposer une signification identique pour les deux villages de Visse et de Maisnières, qui se touchent pour ainsi dire.

Nous avons commencé tout près de là, en 1847, une fouille que nous avons dû interrompre, parce qu'elle gênait le propriétaire, dont nous nous plaisons à reconnaître l'empressement à nous aider dans nos recherches. Cette fouille nous a procuré de nombreux tessons de pâtes diverses et principalement de vases en terre de Samos, fort remarquables par les bas-reliefs qui les ornent. Ici un prêtre consulte les augures, là une jeune femme sort du bain et s'appuie sur un vieillard, un jeune homme à la chevelure bouclée, assis devant elle, la contemple, etc. Sur un de ces tessons aussi en terre rouge, autour du pied, à l'extérieur, l'ancien propriétaire sans doute a écrit, avec la pointe d'un instrument, COGNATA TAVI... — Dans un lieu voisin on a rencontré, quelque temps après, d'autres débris de vases, parmi lesquels une petite coupe presque entière, d'un gracieux modèle; on y lit: LVC (Lucius ?) aussi écrit à la pointe. Cette circonstance n'est pas sans exemple, on a également remarqué à Bayeux un nom propre tracé à la pointe sur un vase antique trouvé dans les ruines des Thermes (1).

Il existe à Visse une carrière-refuge dont les chambres sont disposées de chaque côté d'une allée. L'entrée qui est obstruée, se trouve dans un herbage où elle porte le nom de *muche-triquet* (2). C'est peut-être ce que les titres appellent les *avernes de la carrière*. M. Ravin (3) a reconnu en ce même village, sur le bord de la chaussée

(1) *Mém. Soc. Antiq. Norm.* t. XIV., p. 287.
(2) *Muche*, mot picard qui signifie *cachette*.
(3) Ms. aux arch. de la Soc. Antiq. Pic.

Brunehault, des restes d'habitations et des ustensiles à usage d'une *mansio* romaine où s'arrêtaient les voyageurs.

La châtellenie de Maisnières avait son office de notaire, dont le seul titulaire connu résidant à Visse, était Lottin (1767 à 1791).

Monchelet et son écart **Handrechy** (Andrechies) se composent de quelques habitations et d'un moulin à eau. De ce hameau la chaussée Brunehault se dirige dans la plaine vers la belle ferme de Gresny-Touvent. Le nom de Monchelet paraît venir de *Moncella*, petit mont, ou peut-être de *Montis-Cella* : une petite cellule, quelque grange dîmeresse peut-être, bâtie sur le côteau, où l'on remarque quelques monticules, sera l'origine de ce nom.

La dîme appartenait pour deux tiers aux chanoines de Gamaches et pour un tiers au curé du lieu (1).

Harcelaine (Herselaine, Hercheleine) ne dépendait autrefois ni de la seigneurie, ni de la paroisse de Maisnières. C'est la nouvelle formation des communes qui l'a accolé comme annexe à la commune de Maisnières.

Harcelaine était une ancienne châtellenie dont le château-fort n'a laissé aucun vestige. D. Grenier (2) dit que cette terre était tenue du comté d'Aumale par le seigneur de St-Valery. Il ne cite d'ailleurs aucune date, aucun texte, et nous n'avons pu constater ce fait.

Un compte du bailliage de Lille (1405-1406) mentionne Adam d'Aigneville, chevalier, sieur de Herseleine (3).

(1) *Gamaches et ses seigneurs*, §. IX.
(2) Mss. paquet 24.e
(3) D. Caffiaux. *Trésor généalog.*, t. I.er, p. 36.

On trouve en 1418 le sire Jean de Harseleine enfermé dans Gamaches avec Louis Bournel de Thiembronne et autres gentilshommes harcelant les Anglais ; puis en 1420 le même et son frère Gauvain enfermés au Crotoy avec L. Bournel, Jacques de Harcourt et « *mout d'autres gentilz hommes de Vimeu et de Pontieu et d'ailleurs.* » Après la reddition du Crotoy, Jean de Harseleine fit partie des ôtages donnés au duc de Bethfort, et il semble qu'il fut tué avec Jacques de Harcourt, lors de sa trahison à Parthenay (1423). Philippe d'Aigneville, écuyer, sieur de Herceleine, est nommé en la coutume du Boulonnais de l'an 1550 (1).

En 1605, Ambroise de Rocquigny, écuyer, gouverneur d'Étaples, est qualifié seigneur d'Harseleine. Un siècle après, en 1700, on voit Jean L'Esperon, écuyer, seigneur d'Ochancourt, Harcelaine, Monchelet, Handrechy (2). Voici la généalogie de cette nouvelle famille, que nous avons dressée, tant d'après le Nobiliaire de Picardie (3), que d'après les registres civils de la paroisse : Michel L'Esperon, sieur de la Jonquière, marié à Antoinette Tardieu, avait été annobli en 1594, à raison de ses services, par le roi Henri IV. Leur fils Jean, sieur des Granges, épousa, en 1599, damoiselle Marguerite Gaillard, fille de Alexandre Gaillard d'Ochancourt et de feue Marie de Lestoille. Par

(1) *Mém. de Pierre de Fénin*, p. 153-205-208, édit. de M.[lle] Dupont. — Monstrelet, *Chron.* IV, 149 ; V, 52. — Haudicquer, *Nobil. de Pic.*, page 5.

(2) Titres de la Fabrique de Gamaches, 16 décemb. 1700.

(3) Folio 248.

testament de 1619, Jean et son épouse léguèrent à Alexandre L'Esperon, leur fils aîné, le fief d'Ochancourt et la terre d'Andrechies. Celui-ci épousa, le 24 mai 1627, damoiselle Marguerite Manessier. Leur fils Philippe, écuyer, se maria, le 26 juillet 1660, avec Charlotte Aguesseau. De cette union naquit, le 25 septembre 1662, Jean, qui épousa, le 30 avril 1690, damoiselle Marie Leblond, fille du sieur du Plouy. Il est le premier que nous voyions joindre à ses autres qualifications celle de sieur de Harselaine et Monchelet, sans que nous en ayons pu saisir la trace originelle. Jean fut inhumé le 22 juillet 1712. Son fils, aussi nommé Jean L'Esperon d'Ochancourt, seigneur d'Hercelaine, Monchelet, Handrechy, Vauchelle-lès-Authie, etc., mourut le 19 juillet 1782, à 89 ans. C'est lui que le *Nobiliaire* qualifie de puîné et nomme Jean-Baptiste, en lui donnant l'âge de 11 ans en 1705. Son frère aîné, Claude-Jean, était à cette époque âgé de 12 ans et demi. Les biens et titres de cette famille passèrent sur la tête de M^lle^ d'Ochancourt, qui mourut dans un âge très-avancé.

Les armes des L'Esperon sont parlantes : *d'azur, à trois molettes d'éperon à 6 raies d'argent, 2 et 1*. Support : *deux licornes;* cimier : *une licorne issant.*

D'après une tradition du pays, un seigneur du lieu aurait été décapité en punition de quelque crime, à une époque qu'on ne cite pas; et soit en signe de deuil, soit qu'on ait voulu étendre la punition jusqu'aux objets matériels, tous les arbres, grands et petits, de la seigneurie auraient été coupés à tête, ce dont il reste mainte trace. Nous ne savons quelle foi on doit y ajouter.

Harcelaine a une église dédiée à saint Saturnin. Le

chœur a été refait en partie postérieurement à la nef, dont les fenêtres sont ogivales, trilobées, hautes de 1 mètre 45 centimètres, sur 0,65 de large. Une crédence du même style, avec une seule piscine, existe à droite du chœur. Dans la nef on voit des pendentifs en bois et des corniches sculptées, dont se détachent six statuettes à la manière de gargouilles. Le portail s'ouvre en anse de panier, entre deux contreforts épais. Il est surmonté d'un clocher-arcade pour deux cloches : une seule y est suspendue, encore est-elle toute moderne. La porte est en chêne sculpté, mais on a détruit les quatre figures qui se trouvaient au centre des panneaux décorés d'arabesques.

Dans le chœur se trouve la pierre sépulcrale de Jean L'Esperon d'Ochancourt, où sont gravées les armes d'Ochancourt ; dans la nef, celle d'un personnage décédé le 22 mars 1645, dont nous n'avons pu déchiffrer le nom.

Nous avons remarqué, autour de l'église, cette ceinture noire qu'on désigne sous le nom de *litre*, et que les seigneurs avaient assez l'usage d'y faire peindre, décorée de leurs armoiries, en signe de deuil, comme une ceinture environnant la sépulture de leurs ancêtres.

Harcelaine était autrefois et très-anciennement une paroisse, dont la cure avait pour patron le chantre d'Amiens. Celui-ci participait à la dîme par deux gerbes sur neuf, le commandeur d'Oisemont trois, le prieur de Gamaches deux, et le curé du lieu deux. Le revenu de la cure était de 24 livres au XIII[e] siècle, de 200 liv. à la fin du XVII[e], et de 750 liv. en 1736. — Celui de la fabrique était de 100 liv. à cette dernière époque, et de 75 en 1692.

On trouve, aux registres civils, les noms des curés suivants :

I. Silvain, Jean. 1633.

II. Ozenne, Marc. 1664-1669. Il passa ensuite à la cure de Maisnières.

III. Leleu, Antoine. 1695-1700.

IV. Crignon, Charles. 1702.

V. Journé, P. 1742. Mort en janvier 1773.

VI. Lottin, Jean-François, curé de la paroisse Saint-Médard du Hamel, fut pourvu, aussitôt après la mort du précédent, par l'abbé Joiron, chantre en dignité à la cathédrale d'Amiens et patron de la cure, et il prit possession dès le 21 janvier 1773. Mais sa provision fut contestée par Delahaye, curé d'Acheux, qui prétendit devoir être préféré légalement, en qualité de gradué, et l'affaire fut portée devant les juges du bailliage (1). Mais ni l'un ni l'autre ne paraît avoir été maintenu, car ils ne figurent pas aux registres, mais bien le suivant.

VII. Deguerville, A. 1773-1793.

Un ancien obituaire nous donne encore trois noms qui sans doute doivent précéder ceux-là : Derambure, Jean ; Lefebvre, Hubert ; Aupaix.

Dans les archives de la fabrique il existe une trentaine de testaments reçus par les curés et les vicaires.

Le recensement de 1856 donne à la commune entière 761 habitants, dont 331 à Maisnières, 99 à Courtieux, 63 à Visse, 62 à Monchelet, 26 à Handrechy, 171 à Har-

(1) *Mém.* 40ᵉ, au tom. II *du Recueil* nº 3814 de la Bibl. d'Amiens. — Voy. l'édit de décembre 1606, art. 30.

celaine et 9 à Gresny-Touvent, répartis en 218 ménages et 209 maisons. Celles-ci se divisent ainsi : 96 à Maisnières, 25 à Courtieux, 15 à Visse, 12 à Monchelet, 7 à Handrechy, 53 à Harcelaine et 1 à Touvent. L'abbé Expilly comptait 240 feux en 1763 à Maisnières composé, dit-il, de plusieurs hameaux. Ce chiffre comprend Courtieux pour 22 feux, Monchelet pour 20. Mais nous doutons qu'il comprenne Harcelaine, qui figure comme paroisse distincte et qui est porté pour 21 feux. Dans tous les cas, nous avons peine à croire à la diminution qui apparaît. D. Grenier comptait 400 communiants, 67 maisons et 1100 journaux de terre, tant à Maisnières qu'à Visse. A la fin du XVII.e siècle, Maisnières, Aigneville et Tilloy avaient 900 communiants, et Harcelaine 100.

Le territoire de la commune de Maisnières contient 1274 hectares, dont 30 hectares de prés, 20 de bois et 35 de terres vaines et vagues.

Parmi les lieux-dits on voit l'Orival, et le 21 septembre 1671 aux registres civils, un Jacques Levasseur, écuyer, seigneur d'Orival. Notre pensée se reporte ici tout naturellement sur ce Jean Lenoir de Ovival, qui en 1249 fut, avec d'autres gentilshommes, pleige de Gautier Carue, châtelain de Gamaches, lequel avait pillé le manoir d'Alihermont appartenant à l'archevêque de Rouen (1). Où est Ovival ? Ne s'agit-il pas soit du seigneur d'Onival, canton d'Ault, soit du seigneur de notre fief d'Orival ? Nous trouvons aussi : le chemin des pétrons, les tours belles, les trois cornets et les avernes : côteau inculte fort élevé; c'est

(1) *Gamaches et ses Seigneurs*, § XIII.

de cette situation même que dérive l'étymologie du mot : ainsi de l'Auvergne. Dans cette nomenclature ne figure plus le pré *de molatis* qui provenait du seigneur et qui est indiqué en la transaction de 1225 que nous avons citée au commencement de ce paragraphe.

Les Maires de Maisnières depuis 1791 furent :

I. Debeauvais, François. Vendémiaire an VIII.
II. Lecul, Toussaint. An VIII-XII.
III. Le même Debeauvais. An XII - août 1809.
IV. Humel, Nicolas. 1809 - mars 1815.
V. Briet, Charlemagne. Pendant les cent jours.
VI. Le même Humel. Juillet 1815-1816.
VII. Fagot, Marc. 1816-1831.
VIII. Pruvot, Charles-Joseph. 1831-1832.
IX Crusel, Nicolas-Victor. 1832-1835.
X. De Croutel de Lignemare, Alfred. 1835-1836.
XI. Malapert, Pierre. 1836-1840.
XII. Sueur, Benjamin. 1840-1847.
XIII. M. Gignon, Charles-Antoine, en exercice depuis 1847.

L'école compte 91 élèves, 47 garçons et 44 filles.

IX.

Tilloy (Floriville, Hélicourt).

Tilloy (*Tilgeium, Tilgei villa, Tillietum*, lieu planté de tilleuls) était appelé autrefois Tilloy-en-Sery. Il est présumable qu'on nommait Sery non-seulement les vastes bois qui touchent à Bouillancourt et le vallon qui est creusé au-dessous, mais encore le plateau qui y fait suite, jusqu'au versant de la vallée de Visme.

Tilloy forme aujourd'hui une commune avec Floriville,

qui y touche, et Hélicourt au-dessous. Partie de Tilloy et de Floriville dépendait de la châtellenie de Maisnières, et par cette raison, appartenait à l'abbaye de Corbie. Elle y possédait, à titre de domaine, un jardin nommé le *Jardin-de-Corbie*, des cottières et des avernes. Le surplus de la seigneurie, sans que nous puissions en déterminer l'importance, appartenait aux marquis de Gamaches, qui s'intitulaient *vicomtes de Tilloy*.

Le château-fort fut détruit et rasé en 1422, en vertu d'un ordre royal (1). Nous n'en connaissons pas l'emplacement.

Ce village a une église du XVIe siècle. Ses fenêtres sont tripartites, c'est-à-dire divisées par deux meneaux subtrilobés en pointe à leur extrémité et ornés de moulures prismatiques; leurs nervures flamboyantes sont garnies de verres de couleur plus ou moins entiers et de jolis médaillons, où l'on remarque saint Laurent et d'autres saints personnages, des emblèmes et une inscription incomplète (2). Cinq fenêtres sont entières, quatre sont à trois quarts fermées par le bas. Entre les fenêtres à l'intérieur, sont des piédestaux historiés, mais dépourvus de statues. Cette église est dédiée à saint Jean-Baptiste, comme beaucoup d'autres en Picardie, en l'honneur du chef de ce saint rapporté de Constantinople à Amiens en 1206. C'était autrefois une succursale de Maisnières, de même que

(1) *Chroniq. de Monstrelet*, liv. 1er, chap. 276, p. 533.

(2) Ces vitraux antiques deviennent tellement rares, qu'on ne peut trop recommander leur conservation à MM. les curés et les marguilliers. Ils doivent résister aux sollicitations des amateurs et spéculateurs qui tentent de les enlever. C'est un devoir pour la fabrique qui veut respecter les intentions du donateur.

le village était une dépendance de la châtellenie. Aussi son histoire seigneuriale et religieuse se confond-elle avec celle de Maisnières. La cuve baptismale est en pierre, monopédiculée et octogone, du même siècle que l'église. — Une statue en bois, sous le titre de saint Sauveur, représente un vieillard barbu, couronné de la tiare à fleurs d'ache, couvert d'un manteau que retient une agrafe, assis et tenant devant lui, par les bras, un christ bien sculpté, qu'il semble présenter aux fidèles.

L'église de Tilloy, mise d'abord au nombre des paroisses, lors de la nouvelle organisation religieuse, n'y fut pas maintenue. Elle eut pour curé M. Davergne, en 1802. Après avoir été, dans ces derniers temps, succursale de Frettemeule, elle fut érigée en vicariat à la fin de 1854, et le vicaire, M. Lacroix, a été installé le 15 août 1855.

La fabrique avait un revenu de 98 livres en 1692.

Il existe à Tilloy un pèlerinage et une confrérie en l'honneur de saint Antoine. Ils furent institués en 1501 par un nommé Guillaume Prosnier, qui avait perdu tous ses bestiaux. Chacun des confrères donne tous les ans une petite cotisation en argent et 7 litres de blé, et il lui est délivré le jour de la fête un pain de 2 kilog. et 2 boulettes de son, qu'on a fait toucher à la statue du saint. De pareilles boulettes sont jetées aux pèlerins, du haut de l'un des arbres de la place près de l'église, et conservées précieusement comme préservatif de maladies. Quoique moins suivi que celui de Conty (1), le pèlerinage de Tilloy attire cependant beaucoup de monde.

(1) Voy. *Églises de Picardie,* tom. 1er: Conty, p. 18, 19, par M. Rembault.

Floriville (*Floris villa*) n'est séparé de Tilloy, que par un simple chemin passant entre les haies des deux villages.

On trouve, avant 1670, Jacques de Belleval, écuyer, sieur de Floriville; en 1727, messire François de Belleval, écuyer, sieur de Floriville, décédé à l'âge de 60 ans; en 1771, les demoiselles Marie-Anne et Madeleine-Thérèse de Belleval, dames de Floriville, comme cohéritières de François de Belleval.

Hélicourt (Héliscort, *Helicurtis, Helicuria, Helinvilla*) avait le titre de baronie. Celle-ci fut réunie au marquisat de Gamaches, et elle était tenue en pairie du roi, à cause du comté de Ponthieu, par 30 livres de reconnaissance annuelle. Il y avait autrefois à Hélicourt un château-fort, qui fut démoli en même temps que ceux de Tilloy et de Longroy. Le pied du donjon se voit encore dans l'herbage du moulin à blé. Il faisait partie des domaines de Jean II de Bailleul, roi d'Écosse, qui, le 4 mars 1314, donna au sénéchal de Ponthieu hypothèque sur la terre d'Hélicourt, pour 160 livres qu'il devait au roi d'Angleterre, en qualité de comte de Ponthieu, à raison de la mouvance féodale de la seigneurie d'Hélicourt (1). Son fils Edouard donna cette terre au roi d'Angleterre, le 27 mai 1363, en reconnaissance des bienfaits qu'il en avait reçus. Le sénéchal de Ponthieu, Géraud de Bontreshem, en prit possession, en vertu d'un ordre donné au palais de Westminster, sous le grand sceau d'Angleterre, le 6 juin de la même année (2). Après la soumission du Ponthieu, la terre d'Hé-

(1) M. Guilmeth, *Hist. canton. de Picardie, Hornoy*, p. 9, 15.

(2) Rymer, *Acta et fœdera publica*, tom. III, pars 2ª, p. 78, col. 2. — M. Louandre, *Mém. Soc. d'Emul. d'Abbeville*, 1839, p. 310.

licourt fut donnée par le roi de France à Martelet du Mesnil, premier écuyer du corps et maître de l'écurie du roi, en reconnaissance de ce qu'il avait, en deux ans, fait rentrer le comté de Ponthieu en son obéissance. Peu après elle lui fut retirée et réunie au domaine, et en échange il reçut 3,000 fr., par lettres du 21 juin 1370 (1). D. Grenier cite une charte d'Eustache d'Hélicourt, de l'année 1190 (2). Comment cette baronie advint-elle aux Rouault, qui la possédaient encore à la Révolution? Les notes Mss. de D. Grenier nous disent que ce fut au lieu de Jean Le Doux, maître des comptes à Lisle, qui, en 1463, l'avait prise à cens. Dès 1522, Aloph Rouault s'intitule seigneur châtelain d'Hélicourt.

Il y a lieu de croire que le château avait une certaine importance militaire, puisque le roi Charles VI, en son ordonnance sur la police générale du royaume du 25 mai 1413, y nomma un capitaine, dont les appointements toutefois furent réduits à 50, au lieu de 100 livres tournois (3).

La baronie d'Hélicourt consistait, selon les Mss. de D. Grenier, en 88 journaux de terre labourable, 170 journaux de bois taillis, 22 journaux de prés, un moulin à eau, champart, censives, et haute justice. Ses dépendances étaient : la seigneurie d'Izencourt tenue en pairie, celle de Monchelet consistant en trois fiefs, celle d'Epaumesnil, le fief d'Andrechies tenu en pairie, le fief de la prévôté d'Hélicourt, consistant en 12 journaux de terre labourable

(1) P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers, etc.*, VIII, 468.

(2) *Introduct. à l'hist. de Pic.*, p. 487.

(3) Mss. de D. Grenier, paq. 24e., lettre H, f.o 156.

et 8 journaux et demi de riez, enfin 9 autres fiefs, sis en divers lieux. — La seigneurie d'Izencourt avait son siège à Gamaches, rue de la Chaussée. Elle appartenait, suivant titres concernant Guillaume Sacquespée, ancien mayeur de Gamaches, savoir : en 1593, à Jehan d'Ocoche, écuyer; en 1598, aux abbé, religieux et couvent de Foucarmont; en 1603, à Anthoine d'Ocoche, écuyer, sieur d'Izencourt, premier écuyer de la grande et de la petite écurie de monseigneur le connétable; en 1647, à Roberte d'Ocoche. Ce passage aux mains des religieux ne s'explique pas à nos yeux, par les documents que nous possédons. De cette seigneurie d'Izencourt dépendaient aussi divers fiefs, parmi lesquels celui des Vaux-Moreaux, dont nous avons parlé à l'article Embreville et qu'ailleurs on nomme *Gamoreaulx*. La réunion d'Izencourt à la baronie d'Hélicourt a eu lieu avant 1670, peut-être au décès de Roberte d'Ocoche, qui fit son testament devant Jean Prévost, notaire juré au marquisat de Gamaches, le 5 août 1647 (1). — On assure que les officiers des seigneuries d'Hélicourt et d'Izancourt rendaient la justice sous un bouquet d'arbres qui en dépendait, situé auprès de la porte de Gamaches, sur le chemin d'Hélicourt. On voit en effet qu'ils n'étaient pas habitués ou qu'ils n'aimaient pas à se déplacer, puisque, en 1593, en 1603 et en 1618, le bailly de la seigneurie d'Izencourt, qui habitait Gamaches, recevait aveux des tenanciers, avec cette mention : « Fait à Gamaches, *terre empruntée.* » Cette justice, rendue en plein champ, sous les arbres, était d'origine bien ancienne. L'abbé Carlier (2) cite un certain

(1) Arch. de la fabrique de Gamaches.
(2) *Hist. du Valois*, tom. 1er, p. 75.

nombre de lieux en Valois, où cela se faisait à l'imitation, dit-il, des assemblées des Gaulois et des champs de Mars.

On lit aux notes de la vie de saint Valery publiée par les Bollandistes, que l'un des deux chevaliers qui, s'étant chargés de ses reliques, avaient passé la Somme à pied sec, à la marée montante, le comte de Paris, Burgard, fit don à l'abbaye de Saint-Valery, à la fin du xe siècle, et sous le seing du roi Robert, de divers biens dont plusieurs étaient situés à Hélicourt (1).

L'église d'Hélicourt est sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine. Réunie depuis la Révolution à la paroisse de Gamaches, elle fut négligée complètement et la nef est tombée. Il n'existe plus aujourd'hui que le chœur, qui n'offre aucun caractère. Dans le vaste cimetière qui l'entoure, reposent, avec les cendres des habitants d'Hélicourt, celles des habitants de Buigny, qui dépendait autrefois de cette paroisse. Hélicourt vient d'être réuni à Tilloy pour le spirituel, comme il l'était déjà, depuis la nouvelle formation des communes, pour le temporel.

La cure d'Hélicourt était à la présentation du chantre d'Amiens. Elle rapportait 12 livres au XIIIe siècle, 400 liv. en 1692, et 800 liv. en 1736. Le revenu de la fabrique était de 197 liv. en 1692. La dîme était perçue : un tiers par le prieur de Gamaches, un tiers par le commandeur d'Oisemont, et un tiers par le chantre patron et le curé.

Les curés dont nous avons trouvé les noms, sont :

I. Le Bailly, Jacques, vers 1690. — II. Leleu, Nicolas, 1728. III. Routier, 1736, 1758. — IV. Du Bois, 1765, 1778.

(1) Bolland. 1a Aprilis, p. 25, annotat. *g*, tom. 1er — P. Ignace, *Hist. ecclés. d'Abbeville*, p. 465.

Dans l'église d'Hélicourt il existe des reliques de saint Vincent, renfermées dans une châsse en bois doré, et une statue de ce saint, que l'on vient invoquer le 22 janvier pour la maladie des enfants, dite *mal saint Vincent* (le carreau), et pour l'heureuse délivrance des femmes enceintes. Ce pélerinage est assez suivi, surtout par les jeunes ménages de Fressenneville, Woincourt et environs. Saint Vincent est, en quelque sorte, le second patron.

Le territoire de la commune de Tilloy-Hélicourt contient 790 hectares, dont 17 en prés et 106 en bois. On compte 106 maisons, savoir : 47 à Tilloy, 22 à Floriville et 37 à Hélicourt. En 1763, Tilloy et Floriville en avaient 76 et Hélicourt 32. D. Grenier en donne 34 à ce dernier village en 1703, et compose son territoire de 620 journaux de terre. La population de la commune est de 411 âmes, dont 176 à Tilloy, 96 à Floriville et 139 à Hélicourt. On comptait, en 1692, trois cents communiants dans la paroisse d'Hélicourt, qui comprenait Buigny.

L'impôt foncier de la commune s'élève à 6,767 fr., et l'impôt mobilier à 607 fr.

L'école est fréquentée par 21 garçons et 18 filles.

Les principaux lieux dits du territoire sont : La Triquerie, La Grignette, La Coignée, La Queue-du-Renard, Entre-deux-Villes, La Neuville, La Haute-Borne, le Tortoroi, le Moulin-Gouin, le Chemin-du-Festel, les Avernes et La Rue-Déréglée.

Auprès du bois de Floriville se trouve un rideau dit Rideau-*Agnel*. N'est-ce pas un souvenir de cette exclamation du premier jour de l'an, qu'on dit remonter aux druides : Aguenelles, oguenelles, à gui l'an neuf !! D. Grenier dit

que dans tout le Vimeu on allait chanter les Aguenelles, espèces de chansons dont le but était d'obtenir des étrennes. Suivant M. Lecanu (1), l'exclamation dont il s'agit vient de deux mots celtiques : *aguin*, *aldoa*, notre don, ce qui revient à dire : Donnez-nous nos étrennes. Les paysans basques disent encore : *Aguinaldoa !*

Les maires qui ont administré la commune furent :

I. Delattre, François-Joseph. 1793-1815. — II. Dingrémont, Jean-François. 1816-1826. — III. Guillot, Antoine. 1827-1832. — IV. Devillepoix, Louis-Constant. 1832-1837. — V. M. Debeauvais, Pierre-François. En exercice depuis 1837.

Nous avons vu au paragraphe précédent pour quel chiffre les pauvres de ce village devaient participer à la rente léguée par le cardinal de Luynes.

Selon Ricart, Hélicourt était partie en Ponthieu et partie en Vimeu. Selon Délegorgue, au contraire, il était tout en Ponthieu. Tilloy et Floriville étaient, comme nous l'avons dit plus haut, tout en Vimeu.

X.

Aigneville (Courcelles, Hocquélus).

Aigneville, que d'anciens titres écrivent et que les paysans prononcent encore Aingueville, est une commune à laquelle on a réuni le village de Hocquélus et le hameau de Courcelles.

Aigneville, dépendait autrefois de la châtellenie de Maisnières. La seigneurie était tenue en fief noble du roi. D. Grenier nous dit : « Il n'y a aucun fief dans le vil-

(1) *Recherches sur l'origine de quelques usages populaires.*

lage, mais plusieurs gentilshommes s'y sont établis depuis longtemps et y demeurent ou y ont du bien, en 1703, savoir : L. Danzel, écuyer, sieur de Boismont; François Danzel, écuyer, sieur de Villedan ; Louis Danzel, écuyer, sieur de Damvil, garde du corps ; Jacques Danzel, écuyer, sieur de Lignières; Antoine de Hocquélus, etc. Louis de Lorraine, archevêque de Rheims, abbé de Corbie, érigea en fief, par lettres du 27 janvier 1607, une maison assise au village d'Aigneville, avec deux arpents de terre joignant à cette maison, appartenant à Nicolas Danzel, sieur de Boismont. Celui-ci était apparemment issu d'un Pierre Danzel, qui donna dénombrement d'un fief en 1467. Louis Danzel, fils et héritier de Nicolas, a relevé, le 30 septembre 1672, un fief nommé *Brunville,* séant à Aigneville, et a fourni dénombrement le 18 octobre 1678 (1). » D. Grenier ne dit pas que ce fief soit le même qui fut érigé en 1607, mais cela résulte de la déclaration de 1750, que nous avons citée à l'article Maisnières.

Des maisons et masures étaient tenues *en courtillerie* (2) vers 1750, savoir : à Aigneville, par le sieur de La Poterie et le sieur Danzel Danville; à Hocquélus, par messire Antoine Danzel, chevalier, seigneur de Boffles, officier de Sa Majesté, et par le sieur Danzel de Trionville. — On voit, en 1330, Jean d'Aigneville, écuyer (3) ; en 1646, Charles-Antoine de Belleval, écuyer, sieur d'Aigneville ; il avait épousé Françoise de Belleval, qui lui donna : Isabelle, Joa-

(1) Mss. D. Grenier, p. 24e, nos 218-220, fo 74. Registre Corbie.
(2) Voy. au § VIII ci-dessus ce que c'était.
(3) *Trésor généalog.*, par D. Caffiaux.

chim, François et Charles ; en 1677, Joachim de Belleval, écuyer, sieur d'Aigneville, épousa Marie Le Vasseur.

Le chœur de l'église d'Aigneville provient de l'ancienne paroisse Saint-Nicolas de Gamaches, démolie et vendue à la Révolution ; on aperçoit bien le raccordement. Les fenêtres sont en ogive flamboyante, à nervures prismatiques. La nef est ancienne et beaucoup plus étroite que le chœur ; les soubassements des piliers qui soutiennent les murailles sont en tuf ; la petite porte latérale est à plein cintre, et sur la clef de l'arc une croix grecque est sculptée. Cette église, dédiée à Saint-Martin, était succursale de Maisnières ; elle fut érigée en paroisse lors du concordat.

Les curés, depuis lors, ont été :

I. Briet, Antoine-François. 1802-1809. Il avait été vicaire de la paroisse en 1790, et le 26 thermidor an xi, il avait pris possession de la cure en qualité de ministre du culte (assermenté).

II. Hénissart. 1809-1828.

III. Quevauvillers. 1828-1834.

IV. M. Ducrocq, en exercice depuis 1834.

En 1692, le revenu de la fabrique était de 282 liv.

Nous avons vu au § viii qu'Aigneville participait actuellement pour 173 fr. 35 c. à la rente dont le duc de Luynes avait aumôné les pauvres des paroisses dépendant de son abbaye de Corbie.

Hocquélus (Hauquelu, Ocquelu) est situé à l'ouest d'Aigneville. La seigneurie appartenait à l'abbaye de Corbie et était tenue, avec Maisnières, du comté de Ponthieu. Elle consistait seulement en champart et censives.

Il existe à Hocquélus une chapelle seigneuriale fondée et dotée, le 24 octobre 1659, par Charles de Belleval, seigneur du lieu, et Antoine Danzel, écuyer, petit-fils du sieur de Belleval du Rouvroy. Cette chapelle n'offre rien de remarquable. Au-dessus de la porte est un écu aux armes du fondateur. Les familles de Boffle et de Trionville y entretiennent un chapelain. Dès le XVII[e] siècle, ce prêtre était approuvé. Le saint-sacrement et les saintes huiles pour les malades y étaient gardés. On y enterrait aussi.

Par acte du 7 janvier 1377, un Thomas de Hocquélus, écuyer, avoua tenir en fief noble du roi 10 livres à prendre sur les habitants de Feuquières (1).

Courcelles (Courchelles, *Curticella* pour *Minor Curtis*, petit Courtil) est situé entre Aigneville et Courtieux. La seigneurie était tenue du roi et faisait partie de celle de Visme. Elle ne consistait plus qu'en 33 liv. de censives, parce que, en 1360, le seigneur de Visme avait vendu et éclipsé de la seigneurie 49 journaux de terre avec maison, lesquels se trouvaient, en 1703, appartenir à Jacques Gaillard, sieur de Seronville, et en 1728 à sa fille Marie Gaillard de Lonjumeau, demoiselle de Courcelles. Les Belloy et les Cantepie les avaient possédés. Un fief restreint, consistant en 4 liv. de cens sur ces 49 journaux de terre, appartenait, en 1703, à Jean de Créquy, marquis d'Hémont, au lieu de Edme de Lamothe. Courcelles faisait partie des biens donnés à l'abbaye de Centule (Saint-Riquier) par l'empereur Louis-le-Débon-

(1) D. Grenier, Mss. p. 24[e], lettre H, f° 60.

naire. Il figure en un dénombrement de 831, et dans des diplômes confirmatifs de 844, 845 et 856 (1).

Avant la Révolution, Courcelles était de la paroisse de Visme. — Le 18 avril 1782, dame Charlotte Rumet, veuve de messire Jean Danzel, seigneur de Boismont, faisait bénir par Simon, curé de Mons et Boubers, une chapelle qu'elle venait de bâtir en son château de Courcelles. Cette chapelle a disparu avec le château, dont il ne reste que les pavillons.

Le dernier recensement accuse, pour la commune, une population de 712 âmes, dont 422 à Aigneville, 243 à Hocquélus et 47 à Courcelles.

Le territoire de la commune contient 1,058 hectares. En 1703, celui de Courcelles se composait de 260 journaux et celui de Hocquélus de 900 journaux. Le nombre des maisons est de 118 à Aigneville, de 13 à Courcelles, et de 56 à Hocquélus. En 1763, on comptait 68 feux à Hocquélus et 80 à Aigneville; en 1703, à Courcelles 11 maisons et à Hocquélus 40.

Le nombre des écoliers est de 43 garçons et 25 filles.

Liste des maires :

I. Danzel Danville, Louis-Antoine. An xii.
II. Cahon, Antoine. 1812-1815.
III. Danzel de Boffle. Septemb. 1815-1830.
IV. Penel, Marc-Antoine. Novemb. 1830-1831.
V. Briet, Pierre-Antoine. 1831-1843. Entre ce maire et le suivant, il y eut un *interim* de 18 mois, pendant lequel les fonctions de maire furent remplies par Cardon, Pierre-François.

(1) *Chroniq. de Centule*, p. 479, 494, 495, 498. — D. Grenier, ibid.

VI. M. Caudel de Zalleux, en exercice depuis le mois de juillet 1845.

Parmi les lieux dits, nous ferons remarquer, dans le village d'Aigneville, la rue Bataille, près de laquelle étaient le fief du Croquet et le fief noble de Brunville ; La Gatte (1) ou la Jatte, au territoire d'Hocquélus : c'était un lieu où les collecteurs réunissaient la dîme ; le Camp-Dolent, le Temple, situé vers Visse et parsemé de tuiles épaisses à rebord, où l'on a trouvé des médailles romaines ; le Camp (ou *Cant*) du Coq, l'Enclate.

Dans une pièce de terre appartenant à l'hospice de Saint-Valery et nommée les Six, sont des restes très-apparents de constructions antiques. On y a trouvé, vers 1830, une pièce d'or romaine qui a été vendue à un orfèvre.

A Aigneville, comme à Maisnières, on cultivait le houblon. La déclaration du fief acquis d'Ococh, désigne une maison comme ayant été à usage de houblonnière.

Collenot, qui contredit du reste en cela tous les biographes, prétend que Mathieu Béroalde ou Bérould, théo-

(1) Aux annotations de la *Normanniæ nova Chronica* (Mém. Soc. Antiq. Norm., tom. XVIII, p. 34), le mot *gatte* est interprété chemin ou passage creux, mais il n'a eu cette signification que par une sorte de syncope. Ce mot vient du roman, où il avait la même signification qu'en picard, *pro vase rotundo largiori ac minus profundo* (Gloss. de Du Cange, v° Gatte) : une *écuelle ;* ce qu'on a pu étendre à toute chose creuse, comme *cava via,* lui donnant ainsi le sens d'un adjectif. — Le mot *gaste,* en roman, signifiait aussi lieu sec, aride, inculte, selon Roquefort.

logien et historien, né au commencement du xvi[e] siècle, était originaire d'Hocquélus. Ce savant, neveu de Vatable par sa mère, apostasia et mourut à Genève en 1587. Il a écrit *Chronicum Scripturæ Sacræ auctoritate constitutum* (1).

Délegorgue, d'accord avec D. Grenier, met Aigneville, Hocquélus et Courcelles en Ponthieu. Ricard met Aigneville en Vimeu, aussi bien qu'une partie de Hocquélus, et l'autre partie en Ponthieu; il omet Courcelles.

XI.

Frettemeule (Maigneville, Infray, Baillon).

Nous redescendons dans la vallée de Visme qu'il nous a fallu quitter pour finir sans interruption la description des communes qui ont dépendu de la châtellenie de Maisnières. Au reste notre marche est un véritable va-et-vient continuel, puisque, même ici, deux de nos annexes, Maigneville et Infray, sont dans la plaine.

Frettemeule (Frestemœulle, Fraitemeule, *Frottamola, Quatuormolæ*) est un nom qui fait naître l'idée d'un moulin. Probablement il en fut établi un très-anciennement sur la rivière.

Parmi les biens donnés en l'an 696 à l'abbaye de Fontenelle par le bienheureux Wandon, qui en devint plus tard abbé, le chroniqueur en cite qui sont à Frettemeule en

(1) Voy. Collenot, *Notice des hommes illustres contenus dans le tableau peint par Choquet*, Ms. de la Bibl. d'Abbeville,, n° 99. — M. Louandre, *Biographie d'Abbeville*, p. 340.

Vimeu, sur la rivière de Visme, et qui provenaient de son patrimoine (1).

Robert de Frettemeule et Eustache, son fils aîné, seigneurs du lieu, figurent parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Sery, en une charte de l'an 1222.

Plus tard la terre de Frettemeule appartint au noble et puissant seigneur Jean de Mailly, chevalier (1493), puis à son fils, Antoine de Mailly, chevalier, baron de Mailly, seigneur de Ravembergues, qui la vendit, par contrat devant Brahier et Leriche, auditeurs du roi au bailliage d'Amiens, le 16 décembre 1514, à Jean Leforestier, bourgeois d'Amiens. Elle passa à son fils Jean Leforestier, avocat du roi audit bailliage, puis à François Leforestier (probablement son petit-fils) premier du nom, écuyer. Le fils de celui-ci, François Leforestier, deuxième du nom, écuyer, lui succéda, et à lui son cousin Jean Dufour, écuyer, à la représentation de dame Marguerite Leforestier, sa mère, qui avait épousé Pierre Dufour, écuyer. Antoine Dufour recueillit cette seigneurie en la succession de Jean Dufour, son père, et la transmit à son petit-fils, Louis-Antoine de Broutelle, seigneur de Cocquerelle, conseiller du roi, garde-marteau en la maî-

(1) La phrase est ainsi conçue : « *Ex propria hereditate contulit jure possidendi huic Cœnobio, in pago Vimnau, super fluvio Vimina in loco qui vocatur quatuor Molas, tertiam partem de Eora* (*aliàs Cora*), *de Haismedis villa tertiam similiter partem...* » Il nous semble que les premiers mots *tertiam partem* s'appliquent bien à *Eora*, et qu'il s'agit d'une partie du territoire, d'un domaine peut-être, portant ce nom et situé à Frettemeule, *in loco qui vocatur quatuor Molas*. Voy. la chroniq. de Fontenelle, dans le Spicilége d'Achery, t. III, p. 219.

trise des eaux et forêts d'Abbeville, fils de Marie-Anne Dufour et de Philippe de Broutelle, mariés à Frettemeule le 20 août 1694. Sa fille Marie-Charlotte-Elisabeth de Broutelle qui avait épousé messire Antoine-Alexis Crignon, écuyer, sieur de Beauverre, Cocquerel et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, en devint héritière et en fit don par mariage le 27 juin 1773 à sa fille unique Geneviève-Charlotte-Madeleine Crignon de Beauverre, épouse de messire Louis René de Belleval, chevalier, seigneur du Bois-Robin, Digeon, Duranval, patron honoraire d'Ecles et d'Ecles-Varnier, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, capitaine de cavalerie et lieutenant de MM. les maréchaux de France, demeurant au Bois-Robin près Aumale. Cette dame possédait encore la seigneurie en 1780 (1).

La terre de Frettemeule était tenue noblement en pairie et en plein hommage de bouche et de main, à cause de la terre et châtellenie de Cayeu, de monseigneur Charles-Philippe, fils de France, comte d'Artois, duc d'Angou-

(1) Ces documents sont tirés d'un dénombrement de la seigneurie de Frettemeule, servi au comte d'Artois le 14 septembre 1780. Deux autres pièces que nous avons rencontrées nous font connaître qu'Antoine Dufour avait épousé une demoiselle de Broutelle, parente sans doute du Philippe de Broutelle, auquel fut mariée leur fille. Ce sont : un aveu particulier du 16 mars 1689 par Anthoine Dufour, sieur de Frettemeule à cause de damoiselle Elisabeth de Broutelle, son épouse, et un jugement rendu par le bailly d'Amiens le 12 juillet 1713, entre Elisabeth de Broutelle veuve de Antoine Dufour, seigneur de Frettemeule, et messire Nicolas Gaillard de Longjumeau.

lème, de Berry, comte de Ponthieu, seigneur châtelain de St.-Valery et du pays et roc de Cayeu, en 1780. A la même époque le domaine utile de cette seigneurie se composait du chef-lieu manoir seigneurial, de la contenance d'environ 8 journaux, de 3 journaux de pré flottant et de 144 journaux de terre à labour en 7 pièces.

Il existait un certain nombre de fiefs nobles mouvants et tenus en arrière-fief de ladite seigneurie, situés en la paroisse de Frettemeule, parmi lesquels nous citerons: celui de Maigneville dont nous allons parler, ceux de la Gaillarderie et d'Herveloy, tenus par messire Charles Vincent, chevalier, seigneur de Merival, Baillon et autres lieux; un autre par messire Antoine-Nicolas Manessier, chevalier, seigneur d'Offémont et autres lieux, ancien mousquetaire du roi. D'autres fiefs étaient sis au dehors, tels que ceux du Crocquet à Aigneville, de Brancourt au terroir de Lanchères, de l'ancien fief de Lanchères et du Choflet, au village et terroir de St.-Firmin de Béthancourt, banlieue du Crotoy.

A cause de sa seigneurie et comme patron honoraire de l'église de Frettemeule, le seigneur de Belleval avait tous les droits honorifiques et de prééminence dans ladite église: il avait l'eau bénite et l'encens le premier, était recommandé au prône, aux prières vocales des assistants, avait un banc clos et à queue dans le chœur, du côté de l'évangile, etc.

L'église de Frettemeule, située en dehors du village, sur un chemin qui mène à Maigneville, s'élève au milieu d'un bouquet d'arbres qui ombragent le cimetière de la paroisse. Cette église, dédiée à St.-Martin, est en mauvais état et parait ancienne. Les fenêtres sont

courtes, à peine plus longues que larges, marquant légèrement l'ogive. Le portail en plein cintre garni d'un tore est jeté sur le côté Nord. A l'extrémité Ouest où s'élève le clocher, il n'y a, contrairement à tous les usages, aucune ouverture. Sous le porche sont des bancs en pierre ; dans le sanctuaire une piscine en ogive, dont l'archivolte, sans aucun ornement, est simplement ébrasée. Les fonts baptismaux sont en pierre, monopédiculés, octogones, selon un usage assez général dans le canton. Ils peuvent dater du XII.e siècle. Quatre figures de néophytes sont sculptées sur la cuve. On croit en voir aussi des traces sur les colonnes simulées du pédicule.

La cure de Frettemeule était à la présentation du prieur de St.-Pierre d'Abbeville. Le titulaire recevait la portion congrue, c'est-à-dire : 10 livres au XIII.e siècle et 500 liv. au XVIII.e. La fabrique avait, à cette dernière époque, un revenu de 100 livres, il n'était que de 45 livres en 1692. La dîme se divisait entre le patron-présentateur, les jésuites de la ville d'Eu, le chapître de Gamaches, le prieur de St.-Pierre du même lieu, et le commandeur d'Oisemont. On trouve en une charte de Philippe-le-Hardi de l'an 1270 que la dîme de Frettemeule était comprise dans les dons faits à l'abbaye de St.-Martin-au-Bosc par un chevalier nommé Gautier : « *ex dono Walteri militis... decimam territorii de Morichval et Frethmeulle* (1). » Les

(1) *Cartul. Norm.* publié par la Soc. des Antiq. de Norm., au t. XVI.e de ses Mém., p. 183. n.o 798. — La part de dîme faite ici aux jésuites d'Eu, comme aussi sur la paroisse de Visme, n'est-elle pas la représentation des anciens droits des religieux de St.-Martin-au-Bosc, qui était dans le comté d'Eu ?

deux tiers de la grosse dîme de Maigneville et d'Infray appartenaient aux chanoines de Gamaches, qui en faisaient bail en 1748.

Les curés de St.-Martin de Frettemeule ont été :

I. Sospit, qui signa la coutume locale en 1507.

II. Lallemant, L. 1660. Mort le 28 mai 1675. Il était fils de M.e Anthoine Lallemant, conseiller du roi et président au grenier à sel de St.-Valery.

III. Retard, Pierre. 1676. Mort le 7 janvier 1710, à l'âge de 60 ans.

IV. Detuncq, Jean-Nicolas. 1710. Mort le 14 décembre 1748.

V. Hocquet, François. 1748. Mort le 30 septembre 1765, à l'âge de 47 ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Frettemeule.

VI. Lesueur, François-Marie. 1767. Mort le 20 octobre 1781.

VII. Hacot. 1781. Sa signature cesse de paraître aux registres en septembre 1792. Pendant le reste de l'année les actes sont rédigés par les curés voisins, pour l'absence, y est-il dit, de M. le curé de Frettemeule.

Puis après la révolution :

I. Boulenger. 1816-1829.

II. Hennequin. 1829-1857.

III. M. Pruvot, récemment en exercice (1857).

Le 23 février 1726 le curé de Frettemeule baptisait, sous les prénoms de Marie-Anne, une petite fille âgée d'environ trois semaines, qui avait été donnée à nourrir à Jeanne Dupont, femme de Joseph Bourgeois, avec un billet portant engagement de payer les dépenses et déclarant que c'était un enfant naturel appartenant à messire

Charles de Créqui, et dont la mère était Marie-Thérèse de Fériolle de Créqui (1).

Les registres civils de la paroisse remontent à 1654 et se suivent depuis sans interruption.

On remarque à l'entrée du village de Frettemeule une croix en pierre de tuf très-ancienne.

Maigneville s'est écrit tantôt *Magneville*, tantôt *Mainqueville*: les paysans prononcent encore ainsi. L'étymologie est-elle *Magnavilla*, ou *Magneium*, mot quelquefois employé pour exprimer manoir? En l'an 1100 on trouve écrit *Magni-villa*.

A l'extrémité de la rue dite de Visme, vers Busmenard, on rencontre des ruines romaines, comme des emplacements de maisons, des moëllons, silex et tuiles à rebord.

On voit figurer un sire de Magneville parmi les conquérants Normands. Nous ne prétendons pas cependant que ce fut un seigneur du lieu dont nous nous occupons, car ce nom se retrouve en Normandie (2).

Maigneville était un fief noble sans domaine, tenu en arrière-fief de la terre et seigneurie de Frettemeule. Il consistait en censives et mouvances sur des terres, maisons et manoirs. Il appartenait en 1780 à haut et puissant seigneur messire André-Honoré, marquis de Monchy,

(1) Ceci nous rappelle que vers 1840 un habitant du village de Buigny vendit à un colporteur, connu sous le nom du père Lazare, un tableau sur lequel était collé un christ en papier, qui cachait un très-beau portrait sur toile d'un sire de Créqui. Tout annonce que ce tableau provenait du château de Beauchamp.

(2) Magneville ou Manneville-sur-Thil. Voy. au *Cartul. Norm.* cité ci-dessus, p. 153, n.° 703, et p. 244, n.° 963.

chevalier, baron de Visme et vicomte de la Queute, seigneur de Sailly-le-Sec, Flibeaucourt, Ponthoile, Morlay en partie, Francière et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal et chevalier de l'ordre de St.-Louis. Celui-ci l'avait recueilli en qualité d'héritier de feu messire Alexandre Benoît, comte de Monchy, ancien capitaine de cavalerie au régiment de son nom, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, son frère aîné, lequel en était donataire, par contrat de mariage, de messire André, marquis de Monchy, chevalier, seigneur et baron de Visme, aussi sénéchal de Ponthieu, leur père, fils aîné et héritier de messire François de Monchy, chevalier, baron de Visme. Ce dernier en avait fait l'acquisition de messire Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Rogent, suivant contrat du 8 mai 1668.

Le 4 novembre 1388, le sieur de Visme recevait aveu de Thomas de Maigneville, déclarant tenir de la pairie de Visme un fief à Maigneville, consistant en manoir, mouvances et domaine.

Maigneville est à une distance à peu près égale entre Frettemeule et le hameau d'Infray, autre annexe située sur la route départementale de Gamaches à Abbeville.

Infray (Hinfray, Infré) est situé entre Maigneville et Translay. Son nom paraît venir du latin *infrà*, au-dessous, à côté, soit à raison de sa situation au regard de la voie antique qui passait à Translay (INFRA *viam ferratam* (1), soit à cause de sa position auprès de la partie du bois de

(1) Charte de 1219, sous l'administrat. d'Isoard ; cartul. de Sery.

Sery, qu'on désignait par ce même mot : « *Nemus infrà metas parochiæ de Bouillancourt* (1). »

Le fief d'Infray était tenu de la seigneurie de Maigneville. Il a appartenu à Marie Danzel, mariée en 1564 à Jean Lyver, écuyer, sieur de Boencourt, qui devint, en 1568, mayeur d'Abbeville ; en 1602, à Charles Lyver, son petit-fils ; en 1663, à Charles Lyver, qui ne se maria point, et dont hérita sa sœur Isabelle, qui avait épousé Jean Lyver, écuyer, sieur de Bouillancourt-en-Sery, son cousin ; puis à leur fils Louis Lyver, marié avec Charlotte d'Aigneville (2) ; enfin, en 1771, au sieur de Vauchel, comme héritier de Jean Lyver (3).

Le hameau d'Infray a été presque détruit, le 26 janvier 1822, par un violent incendie, qui causa un dommage évalué à 66,576 fr.

Baillon est une ferme située entre Frettemeule et Maisnières et appartenant aujourd'hui à Mme de Rocquemont, née Vincent d'Hentecourt. C'était autrefois un fief noble, qui consistait en maison de 10 journaux, 140 journaux de terre et censives. Ce fief était tenu du comté de Corbie, comme dépendant de la châtellenie de Maisnières. Il provenait de Jean Villain, qui le donna, le 20 août 1485, à sa fille Marguerite, épouse de Jean de Saint-Delis, avocat du roi au bailliage d'Amiens. Le 14 décembre 1500, cette dame, devenue veuve, releva cette terre, qui fut aussi re-

(1) Charte de 1244, sous l'administrat. de Pierre de Bouillancourt, *loc. cit.*

(2) *Nobil. de Pic.*, f° 450.

(3) Reg. aux aveux de Gamach., art. 372. — Déclarat. de la terre de Maisnières.

levée, le 26 avril 1527, par son fils Antoine de Saint-Delis. Son fils aîné Robert, sieur de Heucourt, releva le 6 janvier 1530, puis Robert fils, deuxième du nom, le 5 juin 1591. La veuve de celui-ci, Suzanne de Fer, comme mère et tutrice de ses enfants, releva le 7 mai 1611, et enfin Madeleine Arnoult, veuve de Louis de Saint-Delis, aussi au nom et comme tutrice de Louis, son fils, le 15 septembre 1648. En 1679, ce fief était encore possédé par un sieur de Saint-Delis, marquis d'Hentecourt (1); plus tard par un sieur Seneschal, avocat en parlement, demeurant à Paris, qui le vendit en 1753 (2). Messire Charles-Vincent d'Hentecourt, chevalier, le possédait en 1780.

La population de la commune, d'après le dernier recensement, s'élève à 491 habitants, répartis entre 133 maisons, qui sont au nombre de 52 à Frettemeule, 67 à Maigneville, 13 à Infray et celle de Baillon. L'on comptait, à la fin du XVII[e] siècle, 310 communiants dans la paroisse de Frettemeule. D. Grenier lui donne seulement 46 maisons, Infray non compris, bien entendu.

L'instituteur communal a 72 écoliers, dont 30 filles.

Le territoire contient 734 hectares.

Nous avons remarqué les lieux dits suivants : les Avernes, La Mer, le Chemin et les Prés-du-Petit-Pile (3),

(1) Voy. Dénombrement de la seigneurie de Maisnières, postérieur à 1773.

(2) Mss. D. Grenier, p. 24[e]. — Regist. de l'abbaye de Corbie.

(3) Voyez le sens de ce mot à l'art. Bouvincourt. — Le chemin du Petit-Pile, conduisant de Visme à Maisnières par déviation de la chaussée Brunehault entre Visme et Hantecourt, est actuellement compris dans le chemin de grande communication d'Oisemont à Maisnières.

le Fond-d'Aliane, le Chemin-des-Chasse-Marées et les Rouattes; la rue aux Énettes à Frettemeule; les rues du Vent et d'Érondelle à Maigneville.

La commune eut pour maires :

I. Hocquet, Louis-François. 1790.— An iii.

II. Leger, Jean-François. Nommé le 11 messidor an iii, il refusa, et les fonctions furent remplies successivement par Quaillet, Antoine, et Hocquet.

III. Pruvot, René-Félix. An viii.— Septembre 1815.

IV. Quaillet, Antoine. 1815-1821.

V. Le même Pruvot. 1821-1836.

VI. Hocquet, Louis-François, fils. 1836-1846.

VII. M. Pruvot, Pierre-Louis-Félix. En exercice depuis 1846.

La coutume de Frettemeule, commune avec celle de Bouillancourt-en-Sery, se trouve au recueil de M. Bouthors (1).

Selon Ricard, Frettemeule et ses annexes étaient en Vimeu. Selon Délegorgue, Frettemeule et Maigneville étaient partie en Vimeu et partie en Ponthieu.

XII.

Visme (Wiameville, le Plouy, Hantecourt, Morival).

Cette commune est composée de cinq villages ou hameaux, dont deux, Visme et Hantecourt, sont dans la vallée, et les trois autres dans la plaine.

Visme (*Visma, Vitsma, Vima*), de *Via maris*, chemin de la mer (2) est un beau village placé aux sources de la ri-

(1) *Coutumes loc. du bailliage d'Amiens*, tom. 1er, p. 387.

(2) C'est le nom qu'un aveu du 4 novemb. 1388 donnait à la voie romaine, à son passage tout près de là, dans le Val-Sainte-Marie. — Reg. bur. des finances d'Amiens. — D. Grenier, *Introduct. à l'hist. de Picardie*, p. 487.

vière de ce nom. On croit qu'il fut autrefois le chef-lieu du pays de Vimeu. Ce village est divisé en deux parties : l'une basse, dite Visme-Val, et l'autre haute, dite Visme-Mont. A l'intitulé du registre civil de 1699 on lit : Visme-bas, Visme-haut. C'est dans cette partie qu'existait le château-fort décrit par nous et où, nous croyons l'avoir démontré (1), les habitants du Vimeu tentèrent en vain d'arrêter Edouard d'Angleterre dans sa fuite. Funeste présage, trop tôt réalisé, de la sanglante défaite de Crécy ! Nous ne rappellerons pas ce que nous avons dit sur ce sujet et sur le séjour qu'y fit le roi. Nous ne donnerons pas non plus comme absolument certaine la généalogie d'un noble Anglais qui porte le titre de comte de Visme, qu'a publiée M. Schayes (2) ; nous nous bornerons à quelques citations. Selon lui, le premier qui porta le nom de Visme fut le quatrième fils de Guillaume Ier, comte de Ponthieu, aussi nommé Guillaume ou Gautier, et ce titre lui fut acquis par son mariage, en 956, avec une fille de Renauld de Saint-Valery. Peut-être serait-ce plutôt la fille de son fils Gilard ou Orland, *comte du Vimeu,* l'un des deux chevaliers qui portèrent la châsse de saint Valery, au passage de la Somme. Plus tard on voit Théobald de Visme parmi les conquérants normands en Angleterre (1066); en 1084, Roger; en 1105, Pierre et Adolphe ; en 1184, Raoul, qui signa la charte communale d'Abbeville, et fut, avec Guillaume de Visme, à la cinquième croisade, en 1215 ; Odon

(1) *Gamaches et ses Seigneurs*, p. 117 et suiv.

(2) *Notice historiq. et généalog. sur les comtes de Ponthieu et sur les comtes de Visme.* — Bruxelles, 1843.

de Visme, à la sixième croisade (1240) (1). M. Schayes dit que la seigneurie de Visme passa dans la maison de Cayeu par le mariage de Jeanne de Visme avec Mathien de Cayeu, sire de Senarpont, pendant le XII^e^ siècle (2). Cependant nous trouvons encore, en 1320, un Jehan de Visme, qui siégeait en la cour de Ponthieu à Abbeville. Peut-être est-ce celui qui, avec le sire de Boubers et d'autres nobles seigneurs, s'embarqua au Crotoy pour aider Isabelle à renverser son mari, Edouard II, du trône d'Angleterre et à donner la couronne à son fils. Vers le même temps, ou peu après, on voit Thiébault de Visme plaider contre Hue de Villers, son homme-lige (3). En 1361, Jean de Cayeu, chevalier, seigneur de Visme et de Dominois, reconnaît les droits de justice de Sery sur Busmenart; en 1388, Jean de Cayeu passe l'aveu que nous venons de citer en note: probablement est-ce le même personnage. Son fils aîné Mathieu, chevalier, figure en 1418 comme seigneur de Visme, Senarpont, Bouillancourt et autres lieux. Lui, son frère Hugue, évêque d'Arras, et Jeanne, leur sœur, furent les derniers de la noble et illustre maison de Cayeu (4), qui avait fourni deux vaillants chevaliers à la quatrième croisade, Anselme et Eustache de Cayeu, les généreux fonda-

(1) Voy. Malbrancq, *de Morinis*, tom. II, cap. 3, lib. 8, p. 605; — Bollandus, *Vita sancti Walerici*, 1ª *Aprilis*, p. 35; — *La Noblesse aux Croisades*, par M. Roger, p. 217, 245. — Mém. Soc. d'Émulation d'Abbeville, 1836-37, p. 88.

(2) Ne faut-il pas reporter cette alliance plus tard et faire de Jeanne la mère de Jean de Cayeu, le premier de cette famille que nous trouvions à Visme ?

(3) *Ancien coutumier inédit de Picardie*, p. 15 et 104.

(4) Elle portait *d'or à la croix ancrée de gueules*.

teurs de l'abbaye de Sery. Hugue, devenu héritier de toutes les terres de son frère, vendit celles de Cayeu et de Bouillancourt au comte d'Étampes, vers 1435. Visme et les autres passèrent à sa sœur, Jeanne de Cayeu (1), qui avait épousé messire Jean de Monchy. Leur fils et héritier, Aimond ou Edmond de Monchy (2) épousa en premières nôces l'héritière de Montcarvel, et en deuxièmes noces Madeleine de Montalembert. Il figure dans une charte de 1464. Sans doute il vivait encore lorsque le duc de Lancastre se rendit maître du château de Visme, en 1472, au rapport de Froissart (3). Son fils Edmond II épousa Isabeau de Ligne, dont il eut Jean, qui épousa Marguerite, fille et héritière de Louis d'Abbeville et de Marguerite de Biencourt. Leur fils, aussi nommé Jean, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, bailly d'Amiens, étant gouverneur du Boulonnais, aida avec intelligence le duc de Guise à reprendre Calais (1558). De lui et de Claude de Longueval, sa première femme, naquit Antoine, qui épousa en deuxièmes noces Françoise de Vaux, dont il eut Gédéon, marié à Christine de Viefpont. Leur fils, Charles de Monchy, écuyer, baron de Visme, capitaine d'une compagnie au régiment de monseigneur le duc de Chaulnes,

(1) De la Morlière (*Recueil des illustres maisons de Picardie*, p. 79) dit que ses deux frères furent tués à Azincourt : c'est une erreur. Les documents que nous consignons ici, puisés dans l'hist. Mss. de Sery, nous semblent plus exacts.

(2) De la Morlière (ouvrage cité) et, d'après lui, Haudiquer de Blancourt (*Nobiliaire de Picardie*, p. 351) disent qu'Edmond fut doté, en faveur de mariage, de Visme, Senarpont, etc.

(3) Tome I.er, p.ie 2.e, p. 597. —*Gamaches et ses seigneurs*, p. 122.

épousa Marie de Cavrel, dont il eut : Charles, en 1635; Jeanne, en 1637; Angélique, née le 21 janvier 1641 ; Nicolas, né le 9 juin 1642. Charles de Monchy mourut le 6 février 1650, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Visme. En 1662, le 6 octobre, était inhumé dans le même lieu messire Charles de Monchy, son fils, baron de Visme, dont les descendants sont nommés au § précédent, depuis François, son fils, jusqu'à messire André-Honoré, marquis de Monchy, aussi baron de Visme et vicomte de La Queute (1).

En 1785, messire Marie-Paul-Charles Leblond du Plouy est qualifié baron de Visme, seigneur du Plouy, Acheux, Achery, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourgogne-Cavalerie. Il avait épousé Marie-Jeanne-Augustine de Belloy, dont il eut, le 19 janvier 1787, Aimée-Antoinette ; le 24 novembre 1790, Armand.

La seigneurie de Visme était tenue noblement en pairie du roi, à cause de son comté de Ponthieu, par 60 sols de relief, 20 sols de chambellage et le 5e denier en cas de vente, plein hommage, service de plaids. Elle se composait d'un manoir à Visme, avec 15 journaux de terre, suivant aveu du 9 mars 1377. Un grand nombre de masures et de fiefs, parmi lesquels nous citerons seulement le Plouy, le grand et le petit Bus à Martaineville, Maigneville et Wiameville, étaient mouvants de cette seigneurie. Aussi croit-on que ce lieu avait une grande importance autrefois. Le droit de commune lui fut concédé par Guillaume,

(1) Les de Monchy portaient : *de gueules à trois maillets d'or 2 et 1.*

comte de Ponthieu, en 1212 (1), et confirmé par le roi Philippe-Auguste, en même temps qu'à divers autres lieux du Vimeu (2).

Nous renvoyons, pour le château de Visme-Mont, à notre notice sur Gamaches. Le fief de Visme-Mont consistait en un manoir tenu du Roi par les services et devoirs ordinaires, selon aveu du 8 mars 1385 (3).

L'église de Visme, dédiée à la Nativité de Notre-Dame, date du XVe siècle. Le sanctuaire est en cul-de-lampe. Le chœur a quatre fenêtres ogivales à trèfle dont le lobe supérieur est aigu. Elles ont conservé quelques restes de vitraux de couleur ; dans la première à gauche on remarque trois fleurs de lis élégamment découpées et diversement coloriées. La nef a deux bas-côtés éclairés par des fenêtres géminées, aussi trilobées. Le bas-côté gauche est décoré d'une jolie corniche en boiserie sculptée, à laquelle se relient les compartiments en bois, également sculptés, d'un plafond formant voûte en demi-berceau. De jolies tresses ou guirlandes divisent ces compartiments. Des personnages du nouveau testament s'avancent de la corniche à la manière de gargouilles, comme on le voit dans la nef de Gamaches. Malheureusement cette boiserie se détériore singulièrement. Les colonnes des travées de la nef sont rondes et présentent vers les basses nefs des figures gri-

(1) D. Grenier, Mss., p. 24.e — Mss. de Ponthieu, p. 129.

(2) Ms. Bibl. imp., Registre de Phil.-Aug., n.o 8408 (2. 2. B.) — Autre n.o 9852 (3) f.o 87, v.o, col. 2. — *Mém. Émulat. d'Abbeville*, 1836, p. 114, note 1re.

(3) MSS. D. Grenier, paquet 24e, nos 222-224, fo 136.

maçantes. Les portes latérales sont cintrées en anse de panier ; le grand portail est ogival et le cintre tout en tuf.

Nous signalerons spécialement les fonts baptismaux, aussi du xv[e] siècle. La cuve est en plomb, octogone, couverte de bas-reliefs. Chaque panneau est orné de deux arcades simulées, encadrées dans une grande ogive, à droite et à gauche de laquelle rampe une salamandre environnée d'épines ou de flammes. Les arcatures renfermaient des statuettes qui ont été arrachées de leurs piédestaux. Cette cuve de 0[m], 35 de haut et 0[m], 30 de long, est posée sur une table de pierre de 0[m], 90 de côté, dont les quatre angles sont portés sur des colonnes très-courtes, d'ordre ionique.

Au bas de la nef, sur une pierre sépulcrale qui recouvre les cendres de M[me] Leblond du Plouy née de Rambures, sont gravés deux écus, l'un aux armes de la défunte, l'autre à celles de son mari.

A la base extérieure de l'une des fenêtres du chœur, sur le rebord tombant en larmier, on voit un autre écu sculpté, dont les armes effacées, avec deux anges pour soutiens, paraît avoir été rapporté après la construction.

Le clocher est une flèche pyramidale, octogone, en bois, couverte en ardoises. Le 13 prairial an II la municipalité voulant abattre les bras de la croix, convint avec Ch. Vaucouleurs qu'elle lui paierait 24 livres pour les couper et lui abandonnerait le fer. Dans la nuit du 16 au 17 mars 1838 le tonnerre causa un dégât considérable au clocher.

D'un côté de l'église se trouve le cimetière, de l'autre le presbytère, de construction toute récente.

La paroisse de Visme fit d'abord partie du doyenné

d'Oisemont, puis de celui de Mons créé à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle, et elle en dépendit jusqu'à la révolution. La cure était à la présentation de l'abbé de Forestmontier. Elle rapportait 40 livres au XIIIe siècle. En 1692 son revenu se composait de 800 gerbes de blé en dîme et de 10 journaux de terre à la sole; celui de la fabrique de 150 livres et 14 setiers 9 boisseaux de blé, mesure d'Abbeville. Une déclaration faite au seigneur en 1759 portait le revenu de la cure à 840 liv., celui de la fabrique à 260, dont 165 en biens-fonds et le reste en rentes.

La dîme de Visme fut confirmée à l'hôtel-Dieu d'Abbeville par le pape Grégoire X. En 1692, sur la dîme, le prieur de Biencourt-en-Artois prenait 800 liv., l'abbé de Forestmontier 230, les Jésuites de la ville d'Eu 600, le chapelain de Saint Vulfran 300, et le curé le surplus. On peut juger ainsi de son importance.

Liste des curés :

I. LIAULT, Nicolas. 1635. Au registre des baptêmes de cette année, il s'intitule curé de Visme et doyen d'Oisemont. Mort le 9 décembre 1677. Probablement fils de Philippe Liault, haut-bailly de St.-Valery-sur-Somme.

II. PÉRACHE, Nicolas. 1678-1687.

III. BELLIER, Jean. 1687-1718.

IV. FÉJACQ, Jean. 1718. Mort à Abbeville le 25 août 1737 et enterré en la paroisse Saint Gilles.

V. ROBIQUET, Jean-François. 1737. Mort le 2 septembre 1745, inhumé en l'église de Visme.

VI. BIGORNNE. 1745-1746. Il était précédemment chapelain de la chapelle seigneuriale du Plouy.

VII. SIMON, Pierre. 1746-1790.

VIII. WALLET, Charlemagne. 1790-1792. Le 9 septembre de cette année la municipalité de Visme lui délivra un passe-port pour sortir du royaume. On voit à la date du 14 du même mois (An IV de la liberté, Ier de l'égalité) un acte de baptême par GODQUIN, curé de Tours, à défaut de prêtre fonctionnaire à Visme.

IX. DEZENCLOS, Nicolas-André. Il fut nommé à la cure de Visme et installé le 27 décembre 1792, en vertu des lettres de provision de l'Évêque. Il était précédemment vicaire de St-Quentin-Motte-Croix-au-Bailly. Le 14 germinal an II, Dezenclos déposait à la municipalité ses lettres de prêtrise, et le 24 messidor an III ordre lui était donné de délaisser le ci-devant presbytère, où l'on installait un instituteur.

Depuis la révolution Visme n'eut que trois curés :

I. ACOT, 1802.

II. WALLET, 1803. C'est le même qui avait émigré en 1792.

III. M. DEBOUBERT, 1834, aujourd'hui encore en exercice.

Saint Maxime, évêque de Riez au Ve siècle, fut enterré à Visme, au dire de Dom Grenier, (1) et son corps y fut trouvé en 958. Mais, selon Baillet, il s'agit de Visme-en-Artois. C'est dans le même lieu sans doute que fut aussi trouvé, en 954, le corps de saint Masse.

A Visme en Vimeu naquit le 21 décembre 1571 Jacques Levasseur, docteur en théologie, qui professa cette science avec éclat aux colléges de Navarre et de Montaigu.

(1) *Introd. à l'hist. de Picardie*, p. 272, et MSS. paq. 24e.—MS. Rumet, fol. 22. — Baillet, *Vies des Saints*.

Son père se nommait Hadrien et sa mère Pétronille de Belleval. Il devint, en 1609, recteur de l'Université (1), et mourut en 1636. On lui doit, entr'autres ouvrages, les *Annales de la ville de Noyon*, où il fut archidiacre et juge ordinaire de la cour spirituelle (2).

Jacques Levasseur y fait l'éloge de son oncle François Levasseur, licencié en théologie, aussi archidiacre et chanoine de Noyon, prédicateur pendant plus de 40 ans, né à Visme le 29 octobre 1527, et mort à Noyon le 13 octobre 1623. Son père Jean (l'aïeul de Jacques) était d'extraction noble et avait combattu en Italie avec le sire de Senarpont, sous François Ier. Les expressions élogieuses du neveu, dans le style du temps, sont parfois d'une telle bizarrerie qu'on nous excusera d'en citer quelques-unes : « Il preschoit la sublimité des sens, non des paroles.... Jésus-Christ crucifié, non le goût du monde... Servoit de bon mets qui rassasient, non les plats d'écrevisses qui affament.... Sa Bible qu'il sçavoit comme ses doigts luy fournissoit de quoy à toute heure mettre la nappe évangélique aux pauvres affamez qui demandent du pain et personne ne leur en rompt, lorsqu'on ne s'amuse plus qu'à traicter les riches seulement. Le pain évangélique est trop bis : ceux des villes n'en veulent plus manger, il leur faut des cailles ou autres mets plus exquis...... Enfin donc, ce chesne de Basan est tombé de son long, après un siècle

(1) M. Louandre, *Biogr. d'Abbeville*, p. 211. — MSS. D. Grenier, p. 24e, nos 222-224, fo 130.

(2) P. Daire, *Tableaux*, etc. — Langlet-Dufresnoy, *Mém. du temps*, t. IV. — M. Prarond, *Les hommes utiles de l'arr.t d'Abbeville*, p. 143.

de vie : *Sicut arbores magnæ quæ diù crescunt et una hora exstirpantur*. Avant tomber, plusieurs sont venus à ce chesne pour en tirer le *Guy-l'an-neuf*, c'est-à-dire la bénédiction de ce bon vieillard (1). »

On voit à Visme-Val, sur le chemin de Martaineville, un lieu dit les *Ursulines*. Là, dit-on, était un ancien hôpital ou une maladrerie. Peut-être est-ce le même lieu qu'on appelait *le val sainte Marie*.

Le 2 octobre 1649 le curé de Visme baptisait, sous le nom de Anne, une fille bâtarde de messire Jean de Créquy (2) et de Marie Grébault, présentée sur les fonts par Jacques Marbie et demoiselle Anne de Créquy. Il est remarquable qu'en 1726 pareil fait se reproduisait en l'église de Frettemeule et qu'il s'agissait aussi d'une fille bâtarde d'un autre sire de Créquy.

Le 2 Mai 1816 se manifesta dans le village de Visme un incendie qui fut lentement réprimé, parce que l'absence de cloche fit qu'on ne put sonner le tocsin pour appeler des secours. La perte fut évaluée à 14,712 francs.

Le Plouy (Ploich) est un nom qui se retrouve en plusieurs lieux de Picardie. Indépendamment de notre annexe de Visme, il existe un hameau du même nom

(1) *Annales de Noyon*, p. 1264.— Voy. au §. IX., Les Levasseur, sieurs de Courthieu.

(2) Dans des recherches sur la maison de Créquy, paq. 24e, 199, f° 167 des MSS. de D. Grenier, on trouve, en 1645, Jean de Créquy, fils de Philippe, qui lui laissa, par testament du 5 septembre 1645, la terre de Fréaucourt. Il épousa Madeleine Lefebvre de Caumartin, fille de Jacques Lefebvre de Caumartin, chevalier, sieur de Troisports, conseiller ordinaire du Roi.

près de Donqueur, et un lieu-dit près de Nampont-St.-Martin. Au Plouy-Visme, qui touche presque à Visme-Mont, est un beau château moderne appartenant à M. Ansbert Leblond du Plouy.

La seigneurie du Plouy consistant en une maison avec 16 journaux d'enclos, 137 de terre labourable, 16 de bois et des censives, était tenue en quatre fiefs nobles, dont deux de Visme, un de Pont-Remy et un de Vieulaine. Elle appartint d'abord aux Becquet, ensuite, à la fin du xv[e] siècle, aux d'Acheu sieurs du Plouy, puis aux Leroy de Valenglart et en 1690 à N. Leblond, dont la fille Marie épousa Jean sieur d'Ochancourt, comme nous l'avons dit en parlant des seigneurs de Harselaines; en 1706 à François Leblond (1); en 1745 à Charles-François-Antoine-Marie Leblond, écuyer, chevalier de St.-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Bretagne-cavalerie, qui avait épousé Charlotte-Elisabeth de Rambures. Leurs enfants furent : Marie-Paul-Charles, né le 21 septembre 1745; Charles-Honoré-César, né le 30 juillet 1747; Marie-Maximilienne-Charlotte, née le 30 août 1748; Marie-Paul-Charles, né le 4 août 1749; César-Nicolas, né le 10 mars 1753. Le premier avril suivant mourait, dans sa 29[e] année, la mère de cette belle famille. Le père survécut 37 ans et mourut le 24 mars 1790, à l'âge de 80 ans : il fut inhumé dans le caveau de l'église

(1) C'est probablement Claude-François Leblond, lequel obtint le 30 juillet 1717 un arrêt du conseil du Roi, portant maintenue de noblesse, etc. Ses armes sont: *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 roses de même, 2 en chef et une en pointe.*

de Visme. Son fils aîné est cité plus haut comme baron de Visme.

Les chanoines de Saint Vulfran d'Abbeville possédaient des biens au Plouy.

Quelques biographes pensent que Thomas Beket ou plutôt Becquet (1), archevêque de Cantorbery et lord chancelier d'Angleterre (1157-1162), serait né au Plouy (2), terre qui appartenait à sa famille et que celle-ci existait encore dans le XVII^e siècle. Jacques Levasseur nous apprend que telle était de son temps la tradition dans le village (3). Celle-ci mériterait d'être éclaircie. Notre Picardie aimerait à pouvoir revendiquer ce caractère ferme et ardent qui, pour sauvegarder les droits du clergé, ne craignit pas de se mettre en guerre ouverte contre le roi son bienfaiteur. Déjà cette revendication a été faite sur un autre point de la Picardie. On lit en l'*histoire de Beauvais* par Louvet (4), qu'une chapelle fut fondée à Milly-St.-Hilaire, en l'honneur de ce saint, par les gentilshommes ses parents, dont l'auteur laisse pressentir l'origine française ; et M. Graves, dans sa *Statistique du canton de Marseille* (Oise) (5), dit po-

(1) C'est ainsi que l'écrivent Louvet, l'abbé Carlier, le P. Ignace et les auteurs du *Dictionnaire universel historique*.

(2) Voy. M. Louandre, *Biogr. d'Abbeville*, p. 335. — L'abbé Carlier, *Histoire de Valois*, tom. 1^er, p. 508. — Le P. Ignace, *Hist. ecclésiastique d'Abbeville*, p. 158.

(3) *Annales de l'église de Noyon*, t. 1^er. p. 900. — Jacques Levasseur dit le tenir de son oncle François Levasseur, lequel l'avait appris de messire Pierre Levasseur, son oncle, prêtre décédé à l'âge de près de cent ans.

(4) Tome 1^er, p. 81.

(5) Page 57.

sitivement que saint Thomas Becquet naquit à La Neuville-sur-le-Vault. Il n'en donne aucune preuve, sinon qu'il y a encore près du village un lieu nommé le *Champ saint Thomas*; et qu'en 1173 on bâtit en l'honneur de ce saint la chapelle dont nous venons de parler. Mais la tradition que nous avons rappelée, attestée par un homme sérieux originaire du pays, dont l'aïeul avait dû connaître la famille Becquet du Plouy, mérite une certaine considération. Le P. Ignace et l'abbé Carlier qui dit avoir puisé ce renseignement dans un mémoire manuscrit, assurent que la terre du Plouy était passée de la famille Becquet (1) dans celle d'Acheu, sous le règne de Charles VIII (1483-1498) par le mariage d'Antoinette Becquet, dame du Plouy avec Pierre d'Acheu. On ne doit pas compter pour rien cette circonstance qu'obligé de fuir l'Angleterre, le primat vint chercher un asile dans le voisinage de sa patrie présumée, d'abord à Abbeville, puis dans l'abbaye de Dommartin. Enfin insinuons, bien timidement toutefois, un argument tiré de deux ou trois petites circonstances que nous avons remarquées en lisant les faits et gestes de ce grand homme dans l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. « Thomas Becquet fit ses études à Paris » (p. 56) : fut-ce bien, comme le dit M. Aug. Thierry, pour perdre l'accent anglais qu'on l'envoya en France; ne pourrait-on pas croire que ce fut en souvenir de la patrie ? — « Il vécut jeune dans la compagnie, l'intimité des grands » (p. 57-61) : peut-on n'en attribuer la

(1) Le même mémoire manuscrit donne pour armes à la famille Becquet, l'écu *d'azur aux barres d'argent*, ou bien *fretté d'argent et d'azur*. (*Hist. du Valois*, loc. cit.)

cause qu'à sa souplesse et à son langage épuré? ne serait-ce pas plutôt un indice de son origine *noble et non saxonne*, de sa communauté d'origine avec les dominateurs du pays? — « Le roi, en jetant les yeux sur lui pour l'élever au trône épiscopal de Cantorbery, le considérait comme dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre » (p. 61) : pouvait-ce bien être par cela seul qu'il avait passé sa jeunesse au milieu des nobles conquérants; n'était-ce pas plutôt à cause de sa vraie origine? Nous donnons ces réflexions pour ce qu'elles valent.

Wiameville (Villiameville, *Willelmi villa*) est situé à moins de trois kilomètres de Visme et tout près de Maigneville. La seigneurie de Wiameville appartenait, d'après l'histoire et les chartes de l'abbaye de Sery : en 1321 à Adam Goule, chevalier, seigneur du Bos-Guillaume (1) ; en 1357 à Jean Goule ; en 1362 à son fils Jean ; en 1464 à Ide Goule, héritière de cette famille, qui avait épousé un gentilhomme nommé Jean de Fontaine ; en 1478 à leur fils Guy de Fontaine, curé de St.-Valery ; en 1592 à Hector de Bomy ; en 1599 et 1606 à son fils Philippe ; en 1648 à Aimé de Bomy, écuyer, et en 1780 à Louis-Joseph Creton, président au siége présidial d'Amiens, sieur de Wiameville, comme fils d'Adrien Creton, chevalier, lui-même fils de Jean, aussi chevalier, époux de Élisabeth Fournier (2).

Morival (Morienval, Morichval, Merival) est assis entre Visme et le Translay. Nous trouvons la dernière forme du

(1) Cette double possession de ce seigneur est remarquable à cause de la similitude des noms : *Willelmi Boscus*, *Willelmi Villa*.

(2) *Nobil. Pic.* f.° 195.

nom dans l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Frettemeule, déjà cité, et c'est celle du langage vulgaire. On peut supposer que le nom de ce village signifie val de la mort (*mortis vallis*), car il y a près de là et contre l'ancienne voie de Beauvais à la mer, un champ funéraire antique, connu sous le nom de *champ des tombeaux*, où des cercueils en pierre ont été découverts par M. Ravin.

On voit Gautier et Pierre de Morival nommés en une charte de l'an 1191 ; en 1526 Jean Gaillard, écuyer, sieur de Morival et de Limeu, qui épousa Jeanne Langlès; en 1533 Claude, leur fils, qui épousa Jacqueline Flamen, laquelle était veuve en 1569 ; en 1587 leur fils Claude Gaillard, sieur de Grébeaumesnil et de Morival, conseiller au présidial d'Abbeville, marié à Marie Lyver (de la famille des sieurs de Boencourt) et qui fut mayeur d'Abbeville en 1596 ; Charles son deuxième fils en 1640, et en 1718 Joseph-André Gaillard, chevalier, sieur de Boencourt et de Morival, qui épousa, le 27 mars de cette année Marie-Élisabeth Creton, fille d'Adrien, sieur de Willameville. Il était fils de Louis Gaillard, fils de Jacques, frère de Charles, dont nous venons de parler. Nous verrons à l'article Framicourt d'autres membres de cette famille, dont les biens sont en grande partie possédés aujourd'hui par le général de Lamoricière, du chef de sa femme.

Il existe à Morival une chapelle en assez mauvais état, dédiée à sainte Agathe, dont il y a des reliques. Les femmes vont la prier pour les maux de seins.

D'après la charte de 1270 que nous avons citée à l'article Frettemeulle, le chevalier Gautier avait aussi cédé

à l'abbaye de St.-Martin-au-Bosc la dîme sur le territoire de Morival ; le rédacteur a écrit Morichval.

Hantecourt, hameau entre Visme et Frettemeule, sur la gauche de la rivière. C'était un fief relevant de la seigneurie de Bailleul en Vimeu (1). On voit un Regnier d'Hantecourt et Robert, son fils, tous deux chevaliers, cités en une charte de 1245 ; en 1520 Jean Vincent, seigneur d'Hantecourt, mayeur d'Abbeville et conseiller au présidial, dont le fils Jean Vincent, lieutenant général criminel au même présidial, épousa Barbe de Dourlens, fille de Pierre de Dourlens, conseiller d'Etat ; en 1647 Nicolas Vincent, seigneur d'Hantecourt, conseiller du roi, lieutenant général criminel, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine, mayeur d'Abbeville. — Ce fief provenait aux Vincent des Valine-Le Roy, par achat.

La population de la commune de Visme est de 608 habitants, dont 239 à Visme-Val, 33 à Visme-Mont, 41 à Wiameville, 110 au Plouy, 66 à Hantecourt et 119 à Morival. En 1692 on comptait 450 communiants dans la paroisse de Visme composée des mêmes annexes. Le dernier recensement donne 65 maisons à Visme-Val, 10 à Visme-Mont, 9 à Wiameville, 27 au Plouy, 15 à Hantecourt, et 29 à Morival. Au XIV.e siècle Visme contenait un grand nombre de feux (2). En 1703, on n'y trouve plus que 49 maisons et 21 au Plouy (3). L'école communale compte 26 garçons et 23 filles.

(1) Mss. D. Grenier, paquet 24e.

(2) M. Louandre, *Mém. de la Soc. d'Ém. d'Abbeville*, 1839, p. 324.

(3) Mss. D. Grenier, paquet 24e.

Le territoire de la commune est de 1330 hectares. En 1703 Visme avait 1210 journaux de terre et le Plouy 522, selon D. Grenier. En 1791 on comptait à Visme et ses annexes 2198 journaux.

Le 14 septembre 1793 vingt-deux citoyens de la commune de Visme partaient à la frontière, faisant partie de l'une de ces levées en masse décrétées par le Comité de salut public, la *première réquisition*.

En l'an III Visme faisait partie du canton de St.-Maxent.

On trouve aux archives locales plusieurs procès-verbaux constatant qu'en cette même année des bandes d'hommes armés se présentaient dans les habitations et se faisaient délivrer par menaces du pain et de l'argent. Un habitant effrayé donna jusqu'à mille livres.

Liste des Maires :

I. Lottin, Charles. 1791-1794.
II. Guillot, Antoine. 1794-1800.
III. Verlant, Pierre. 1800-1808.
IV. Maclaire, Louis. 1808-1814.
V. Leblond du Plouy. 1814-1827
VI. Routier, Polycarpe. 1827-1831.
VII. Verlant, Liévin. 1831-1844.
VIII. Poultier, Pierre-François. 1844-1849.
IX. M. Leblond du Plouy, Ansbert. En exercice depuis 1849.

Parmi les lieux-dits du territoire, nous avons remarqué les suivants: le champ Fay, la Hayette, la fosse à Hénons, le Buquet, le Presbytère et la Maladrerie.

Les registres civils de Visme remontent à 1635. Ils contenaient, avant la révolution, outre les actes du village de Visme et de ses annexes actuelles, ceux de Courcelles et

de la partie de Martaineville, qui dépendaient de cette paroisse. Jusqu'en 1668, les actes ne sont pas signés ; mais ils le sont ensuite, et le registre de cette année est paraphé par Pappin, lieutenant-général d'Abbeville au comté et à la sénéchaussée de Ponthieu.

Nous avons remarqué, comme une bizarrerie, que le registre qui comprend les actes de 1635 à 1668 est divisé en deux parties, l'une pour les actes de naissances seulement, l'autre pour les actes de décès et de mariage réunis et confondus.

Visme a-t-il donné son nom à la rivière qui y prend sa source, ou l'a-t-il reçu d'elle? Nous pensons qu'il l'a donné. Si Visme (*Visma*) vient de *Via maris,* comme l'a dit D. Grenier, à cause de la voie qui passait près de ce village, celui-ci a dû d'abord prendre ce nom et le transmettre ensuite à la rivière. Il est remarquable que souvent les rivières ont pris le nom du lieu de leur source ou de celui de leur embouchure. Il serait facile d'appuyer cette assertion d'un grand nombre de preuves.

Notons qu'il existait : 1° à Visme, un fief tenu de Bouberch en arrière-fief, consistant en un manoir, 46 journaux de terre, domaine et plusieurs tenances en rôture; 2° au Plouy, un autre arrière-fief de Bouberch, consistant en un manoir, un bois tenant au Plouy, 114 journaux de terre, etc. (1).

XIII.

Martaineville-les-Bus (Erveloy).

A la naissance de la petite vallée où coule la Visme se trouve le village de Martaineville (Marcaigneville, Mar-

(1) D. Grenier, Mss. paq. 24°, Bouberch.

chaigneville, Martaigneville, Martinneville, *Martegnivilla*) que, pour le distinguer de Martaineville-sur-Mer, on nomme ordinairement Martaineville-les-Bus, à cause de deux fiefs dont nous allons parler, le grand Bus et le petit Bus.

La seigneurie de Martaineville était tenue directement du chapître d'Abbeville et en arrière-fief du comté de Ponthieu, auquel il était dû 6 livres 12 sols 6 deniers et un setier d'avoine pour reconnaissance de fief. Elle consistait en une maison de 4 journaux d'enclos, 27 de terre labourable, des censives, 10 sols de cens pour le bois d'Onicourt mis en labour, et 12 deniers pour la prévôté. Cinq fiefs, dont trois nobles et deux restreints, en relevaient.

Il y avait dans le village divers fiefs, entre autres ceux du grand Bus, du petit Bus et de Beauvais. Celui-ci était tenu de Doudelainville et consistait en maison de trois journaux, 300 journaux de terre labourable, 22 journaux de pâturage, 8 maisons contenant 8 journaux de terre, un moulin à vent, champart et censives. Le fief du grand Bus était tenu de la pairie de Visme et consistait en un manoir à Bus, des domaines et mouvances que détaillait un aveu du 4 novembre 1388. A cette époque il appartenait à Robert d'Aigneville, sieur de Bus. Il fut vendu 36,000 liv. en 1665. Il appartenait, en 1703, à N. Gaude, au lieu de Balthazar Marinier, qui fut au lieu d'Arthur de Vaudrey (1). Le fief du petit Bus, aussi tenu de Visme,

(1) Mss. D. Grenier, paquet 24e. — Registre bureau des finances d'Amiens. — Mém. topogr. sur le Ponthieu.

consistait en une maison de 8 journaux d'enclos, 48 journaux de terre, domaine et censives. Il appartenait, en 1703, à N. Gaude, au lieu de Créquy de Montorgueil, qui était au lieu de François de Créquy.

A Bus était assis un autre fief dit du *Gardin*, tenu du fief d'Embreville à Hallencourt. Il appartenait, en 1703, au sieur des Groiseliers d'Erveloy. Un autre fief, entre Bus et Morival, était tenu du fief de Mérélessart à Hallencourt. Au bout de Martaineville se trouvait le fief d'Erveloy, qui relevait de la seigneurie de Bailleul en Vimeu. Il consistait en un enclos d'environ 15 journaux, 60 de terre labourable à la sole, quelques rôtures et des censives.

La seigneurie de Martaineville appartenait, en 1418, à Jean Journe, sieur dudit lieu, mayeur d'Abbeville; en 1444, à son fils Jean *le jeune*, aussi mayeur d'Abbeville.

En 1585, on trouve Adrien Gaude, écuyer, licencié ès lois, sieur de Saint-Elier et de Martaineville, marié avec Antoinette de Buissy, lequel fit relief envers les chapelains d'Amiens; en 1624, son fils aîné Jean, chevalier, capitaine au régiment de Soyecourt, marié en 1636 avec Marguerite de Croze; en 1700 et 1706, François Gaude, seigneur de Martaineville, qui paraît être le fils du précédent et qui était âgé de 46 ans lorsqu'il produisit, en 1700, pour le maintien de ses titres de noblesse; enfin, en 1732, messire Jean-François de Gaude, chevalier, seigneur comte de Martaineville, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes de corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui avait épousé Marie-Anne Demalortie de Boudeville, comtesse de Hombourg, baronne d'Ecotigny, laquelle mourut veuve et en odeur de sain-

telé, suivant les expressions du registre aux décès, le 28 décembre 1774, à l'âge de 81 ans. A cette époque, messire Philippe-Antoine, comte d'Hunolhstein, son petit-fils, était seigneur de Martaineville et d'Erveloy. Les Gaude portaient : *d'or à un amphistère ou pallefeu, le vol ouvert, de sable, armé et lampassé de gueules ;* support, 2 *lions ;* cimier, *une sirène se peignant, tenant un miroir d'argent ;* et pour devise : *C'est mon plaisir* (1).

D'une note de D. Grenier il semble résulter que le droit de commune aurait été concédé à Martaineville par une charte de 1277.

L'église de Martaineville est sous l'invocation de saint Pierre. Le chœur est de la dernière époque ogivale ; son abside est pentagone ; presque tous les meneaux des fenêtres flamboyantes ont disparu, faute d'entretien, comme dans la plupart des églises rurales. Il y reste quelques débris de vitraux coloriés, où sont figurés des anges, un calice, etc. La construction de cette partie de l'église paraît due à la munificence des seigneurs de l'époque, car on y voit la séduisante sirène de leurs armes supporter les colonnettes en encorbellement qui recevaient jadis la retombée des voûtes. Peut-être était-ce la même figure qui soutenait l'arcade de la crédence qui a été brisée. Cette crédence a l'ogive relevée en accolade et garnie de crochets. Un arc triomphal, de belle dimension, sépare le chœur de la nef. Celle-ci est d'une époque antérieure. On y remarque une descente de croix, sculptée en bois, et quelques tableaux à l'huile, dus pour la plupart à un artiste amateur, feu M. d'Hantecourt.

(1) *Nobil. de Picardie*, f° 197, v°.

L'état de délabrement où nous voyons l'église existait dès 1692, car, dans le registre de sa visite pastorale, l'évêque se plaint que les vitres sont cassées, le chœur découvert en plus d'un endroit et le clocher en très-mauvais état ; ajoutant que le seigneur, quoiqu'il perçût presque toute la dîme, n'avait jamais contribué aux réparations, sous prétexte qu'elle était inféodée.

La paroisse de Martaineville fit d'abord partie du doyenné d'Oisemont, puis de celui de Mons. Une portion du village (Bus) était de la paroisse de Visme ; Erveloy était de la paroisse de Saint-Maxent.

Noms des curés que nous avons trouvés :

I. Poirel, Pierre. Inhumé dans le chœur de l'église, le 24 octobre 1662.

II. Blandin, François. Aussi inhumé dans le chœur, le 10 novembre 1665.

III. Savari, Jean. 1673.

IV. Gobet, Jean, d'Abbeville. 1692.

V. Bourlé, L. 1730-1738.

VI. Tripier. 1739-1751.

VII. Grimbert. 1751-1762.

VIII. Lecomte, F. 1763-1792. Les registres civils furent clos et arrêtés en sa présence, par le maire, le 20 novembre de ladite année.

Depuis la restauration du culte, l'église de Martaineville était réunie à Saint-Maxent ; elle fut érigée en succursale (1) en 1846. Elle a eu deux titulaires :

I. Douillet. 1846-1850.

II. M. Jouard. En exercice depuis 1850.

(1) Dans le langage officiel, suivant l'*Ordo*, il n'y a plus de *cure* que celle du doyenné, les autres sont des *succursales*, et ce qu'on

La cure était à la collation de l'Evêque. Elle rapportait 30 livres au XIII.e siècle; en 1692 le revenu de quatre journaux de terre et 250 livres en dîme, et 600 livres en 1736. Les trois quarts de la dîme de toute part, c'est-à-dire même dans les offrandes des huit principales fêtes, revenaient au seigneur, contre un quart au curé, sauf sur une petite partie du terroir, où dîmaient les religieux de Sery. La dîme du terrage fut donnée en 1205 par Hugues de Fontaine, pour fonder une prébende dans l'Église de Longpré-les-Corps-Saints. A la fin du XIII.e siècle il existait à Martaineville un personnat qui produisait 100 livres. Le revenu de la fabrique était de 60 livres à la fin du XVII.e siècle.

Le territoire de la commune contient 760 hectares, dont 12 hectares de bois. Sa population est de 372 âmes, le nombre de ses maisons de 93. Il n'était que de 14 en 1703, selon D. Grenier; mais c'est, nous le supposons, sans y comprendre Erveloy, car Expilly, vers 1763, y comptait 80 feux. En 1692 il y avait 260 communiants.

L'école est fréquentée par 35 garçons et 26 filles.

La commune a eu pour Maires :

I. GIGNON, François. 1792.

II. VINCENT D'HANTECOURT, Aloph-Yvonet. 1810-1838.

III. DENEL, Jean-Baptiste. 1838-1852.

IV. M. VINCENT D'HANTECOURT, Aloph. En exercice depuis le mois de novembre 1852.

nommait autrefois de ce dernier nom est une *annexe*; par conséquent il n'y a qu'un seul curé et des desservants. Nous avons cependant conservé, dans le cours de ce travail, les anciennes expressions, pour être mieux compris.

Voici les principaux lieux-dits du territoire que nous avons remarqués : les Bérilliers, le Champ Bigout, la Croix de Pierre, la Druelle, les Epinchaux, entre deux villes, la Gaillarderie, les Longuets, le Mont-Rôti, les Plats-Pieds, la Tête de Vache. Une rue du village se nomme, comme à Aigneville, rue Bataille.

On remarque dans la ferme d'Erveloy un beau colombier en bois, bâti en 1674, date qu'on lit sur la porte. On communique dans le haut par une échelle pivotante assez ingénieuse. Des tombeaux romains en pierre ont été trouvés à Martaineville, près de la voie d'Amiens à la mer.

Martaineville ressortissait à la sénéchaussée de Ponthieu, selon Délegorgue, et pour partie seulement selon Ricard et pour l'autre partie à la prévôté de Vimeu. Ricard met aussi tout Erveloy en Vimeu.

XIV.

Cerisy (Buleux, Arleux).

Cerisy et Buleux sont deux villages dont la distinction est presque imperceptible ; ils sont situés entre Martaineville et Oisemont, et réunis en une seule commune distante de Gamaches d'environ 14 kilomètres.

Cerisy (Cherisy, Serisy) touche à la limite du canton. On trouve dans le pays plusieurs familles du nom de Cérisy.

On voit vers 1535 Pierre de Fontaine, écuyer, sieur de Cerisy, petit-fils de Gille, seigneur de la Neuville-au-Bois et de Ramburelles ; en 1550 son fils Antoine, marié avec Michelle de Caumont. En 1581 leur fils aîné épousa

Geneviève Tardieu ; leur fils Joachim , sieur de Woincourt, épousa en 1624 Marie , fille de René de Roussel , écuyer ; en 1648 Pierre, sieur de Cérisy , épousa Antoinette de Lestoille ; en 1695 Nicolas Joachim, leur fils puîné, épousa Léonore-Françoise d'Amerval. Il paraît avoir succédé à son frère aîné Jacques-Antoine. Cette famille portait : *vairé d'or et d'azur ;* supports, 2 *lévriers ;* cimier, 1 *lévrier naissant* (1).

La seigneurie relevait de celle de la Ferté-lès-St.-Riquier.

Buleux se trouve vers Ramburelles. La seigneurie était un fief mouvant de Bailleul en Vimeu.

On voit en 1455 Alerme ou Aléaume, seigneur de Buleux, figurer aux chartes de Sery ; en 1507, Charles de Buleux , seigneur dudit lieu ; avant 1632, Oudart de Fontaine, chevalier, sieur de Buleux et d'Estrejus, marié avec Michelle de Montmorency ; en décembre 1633 Pierre de Fontaine , écuyer , sieur de Buleux.

Haudiquer (2) cite Jean de Bellengreville comme ayant recueilli en la succession de Joachim de Bellengreville, la terre de Buleux, qui lui fut adjugée par arrêt du parlement de Paris le 26 juillet 1626 , après une longue contestation du marquis de Gamaches , Nicolas Rouault. Son fils Jean, chevalier, épousa Catherine Lyver, le 26 novembre 1672. Nicolas-Paschal de Bellengreville , chevalier, marquis et seigneur de Buleux, mourut le 5 février 1775. Le registre aux baptêmes de Visme (1703) cite

(1) *Nobil. de Pic.*, f.° 167.
(2) En son *Nobil. de Pic.* p. 35.

Philippe de Rambures, sieur de Buleux, demeurant à Biencourt.

Arleux (Harleux, *Harloas*) était situé à l'extrémité de Cerisy. Ce fief appartenait en 1790 à M. de Riencourt de Vaux-Marquenneville. Ses habitations ont complètement disparu. Une vieille croix de pierre se dresse au bout de la rue qu'on nomme encore rue d'Arleux, à la limite du territoire d'avec celui de Fresne-Tilloloy.

L'église de Cerisy est dédiée à la nativité de Notre-Dame. Elle nous a paru avoir des parties très-anciennes, restes sans doute d'une église ruinée, comme l'indique le portail. Les deux bas-côtés sont séparés de la nef principale par des travées dont les arcades ogivales s'appuient sur des colonnes cylindriques, basses et épaisses, avec les chapiteaux en pierre tuffeuse fort dure, très-bas et ornés de larges feuilles grossièrement taillées.

Dans le bas de l'église se trouvent des fonts baptismaux très-anciens, pour le baptême par immersion. La cuve monolithe, arrondie en dedans et en dehors, est encadrée dans une table quadrangulaire, que supportent des colonnes placées deux à deux sur chaque face. Ce monument a un mètre de long, 0,72 de large et autant de haut. Il nous a paru presque semblable à celui de Saint-Nicolas d'Amiens, qu'on voit au Musée de la Société des Antiquaires de Picardie, n.° 102.

La paroisse de Cerisy-Buleux dépendait du doyenné d'Oisemont, et Arleux de la paroisse d'Oisemont.

Liste des curés antérieurs à la révolution :

I. Deforceville, Charles. 1668-1669.

II. Foucart, Nicolas. 1672-1696.

III. Foucart, Gabriel. 1708. Mort le 26 septembre 1731, à l'âge de 73 ans.

IV. Patoulet, Charles. 1731. Mort le 30 janvier 1772, âgé de 72 ans.

V. Poirée. 1772-1791.

Depuis la réorganisation du culte :

I. Le même Poirée. 1802-1816. Il était membre de la Société d'Émulation d'Abbeville. On a de lui un *Essai sur les longitudes*. Dans un travail resté manuscrit, il avait la prétention de simplifier la langue écrite et parlée (1).

II. Bosquet. 1817-1827.

III. Tétard. 1827-1829.

IV. Alain. 1829-1837.

V. Gauthey. 1837-1849.

VI. M. Malivoir. En exercice depuis 1849.

La cure avait pour patron le chapître de Noyelle-sur-Mer. Elle rapportait 16 livres au XIIIe siècle ; le tiers de la dîme et 50 livres du chapître en 1692, 450 livres en 1736. La dîme appartenait, pour les deux tiers, au chapître, à l'encontre du curé. — Le revenu de la fabrique était de 54 liv. en 1692. Il n'y avait point de presbytère.

Le territoire de la commune est de 560 hectares.

Le dernier recensement accuse 504 habitants, dont 272 à Cerisy et 232 à Buleux, logés dans 127 maisons, 61 à Buleux et 66 à Cerisy. Expilly comptait 88 feux dans la paroisse. En 1692, il y avait 270 communiants.

L'impôt foncier s'élève à 5,395 francs, et le mobilier, à 672 fr.

Le nombre des écoliers est de 63, dont 23 filles.

(1) M. Prarond. *Les Hommes utiles de l'arr.*[t] *d'Abbeville*, p. 178.

La commune a eu pour maires :

I. Dallery, Nicolas-Louis-Boniface. An III-1815.
II. Ternisien, Antoine, chevalier d'Ouville. 1815-1832.
III. Routier de Cerisy, Antoine. 1832-1837.
IV. Riquier, Chrysostôme. 1837-1843.
V. Lemaire, Jean-Baptiste. 1843-1852.
VI. M. de Boiville, Alphonse. En exercice depuis 1852.

Les principaux lieux-dits sont : les Épréaux, le Montrelet, la Maladrerie vers Saint-Maxent ; le sol y est d'une couleur noirâtre et indique qu'il a été habité.

Buleux a donné naissance à un célèbre chirurgien du XVIe siècle. Jean Tagault, issu d'une famille très-misérable, étudia la médecine à Paris et ne tarda pas à se faire une grande réputation, qui le fit connaître jusqu'à la Cour. Il s'adonna spécialement à la chirurgie, d'après les conseils du cardinal du Belley et des médecins du roi ; il professa l'un des premiers cette branche peu connue et très-négligée alors, et enseigna particulièrement ce qui concerne le traitement des fractions et des luxations. Tagault mérita le titre de restaurateur de la chirurgie en France, remplit quatre années de suite les fonctions de doyen de la Faculté de médecine (1) et publia sur son art plusieurs ouvrages remarquables (2). Son fils Jean étudia la philosophie et se distingua dans cette science. Il composa plusieurs ouvrages d'érudition et un poème adressé au peuple et au sénat de Genève, dans lequel il décrivit la situation de cette ville. Un poète, du nom de Barthélemy

(1) Voy. Reg. de la Faculté de médecine, vers 1535.

(2) M. Louandre. *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, p. 313. — *Almanach de Picardie*, 1767.

Tagault, qui florissait dans le même temps, a fait imprimer, en 1538, *le Ravissement d'Orithye* (1).

Cerisy-Buleux ressortissait à la prévôté de Vimeu.

XV.

Rambures.

Sur le point culminant de la belle et fertile plaine du Vimeu s'élève un antique castel, au pied duquel s'étend un magnifique village : c'est Rambures (Rambore, *Raimburiæ*), qui n'est distant de la vallée de la Bresle que de 2 kilomètres. Nous ne décrirons pas avec détail ce château qu'ont épargné jusqu'à présent et la main impitoyable du temps, et l'action des éléments, et la politique des grands, et le marteau des spéculateurs. Tant d'autres en ont parlé, poètes, romanciers, historiens. Nous y renvoyons (2) et nous nous contentons de quelques mots. Quatre grosses tours en briques et en pierres de taille, couronnées d'une galerie couverte et de machicoulis, reliées entre elles par des demi-tours, descendent, en s'élargissant, dans des fossés profonds, dans lesquels s'ouvrait, dit-on, un souterrein qui descendait jusqu'à la Bresle. Rappelons les sombres caveaux creusés sous cette masse, les conduits secrets et nombreux dont sont percés les murailles, ces toits aigus aux girouettes criardes, et la hardiesse de ce svelte beffroi qui domine le tout et regarde

(1) *Bibl. univ. de Gesner.* — *Bibl. fr. de Goujet*, tom. XII, p. 106. — *Bibl. de La Croix du Maine*, tom. Ier, p. 96. — *Biogr. médicale*, t. VII.

(2) Voy. M. Louandre, *Hist. d'Abbeville*, tome II, p. 329-431. — MM. Dusevel et Duthoit, *Le Département de la Somme, description*, etc.; — *Rambures*, roman historique, par M. Du Casse.

au loin dans la plaine. Reportons-nous en esprit à ces brillants faits d'armes de nos preux chevaliers servant la France sous leur pesante armure, et comme le font chaque jour les touristes, allons admirer l'imposante majesté de ce château qui n'a plus d'aîné dans notre Picardie, pas même de contemporain. Que de vicissitudes il éprouva pendant les guerres de Bourgogne et d'Angleterre, comme dans tous les temps de nos troubles civils!

La seigneurie de Rambures en Ponthieu était tenue de celle du Quesne, en deux fiefs nommés *Dunois* et *Tancarville*, en souvenir sans doute de ces illustres généraux sous lesquels les sires de Rambures avaient combattu glorieusement. Sept fiefs en Ponthieu et 41 en bailliage en relevaient, selon D. Grenier. — Sous Philippe-Auguste on voit parmi les fiefs de St.-Valery celui de Rambures *(feodum de Rambure)* tenu du comté d'Aumale (1).

La coutume locale de Rambures, rédigée en 1507, attribue à la seigneurie toute justice haute, moyenne et basse, sous le ressort de la châtellenie de Gamaches (2).

Le P. Anselme (3) donne la généalogie des Rambures, mais ne remonte pas au-delà de 1320. Cependant ailleurs (4) il cite un David de Rambures en 1107. Un historien (5) nous montre un demi-siècle plutôt Asson de Rambures assistant à la cour plénière que le roi Henri I[er]

(1) MSS. D. Grenier, p. 24,[e] lettre R, f[o] 28.

(2) *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. 1[er], p. 417.

(3) *Hist. généalogique et historique*, etc. tome VIII, p. 65 et suiv.

(4) *Le Palais de la gloire*, p. 574.

(5) Lecarpentier, *Histoire de Cambray*, Preuves, p. 7. — D. Grenier, MS. p. 24[e].

tint à Compiègne le 5 août 1058; son fils David mort en 1103 et inhumé en la cathédrale de Cambray, lequel fut père de David que nous venons de nommer, et aïeul de Jean, lui-même père de Robinet de Rambures, marié à Ivette de Melun. De ceux-ci naquirent deux fils: Guillaume, qui fut la tige des seigneurs de Biencourt, et Jean, sire de Rambures, qui épousa Lutgarde de Walincourt, dont issut la postérité que nous allons rappeler et désigner. Nous ferons abstraction des précédents documents, afin de ne pas amener de confusion en suivant les listes combinées des généalogistes. Vers 1320 Jean de Rambures, considéré comme premier du nom, était gouverneur de Guise; il avait épousé une dame nommée Adéline ou Adélucie. Hugues, leur fils, épousa Jeanne dame de Drucat, dont il eut Jean II, qui assista à la semonce faite à Compiègne au mois de septembre 1339 et fut gouverneur d'Arras en 1360. Son fils André, chevalier, conseiller et chambellan du roi, capitaine de Boulogne et de Gravelines, servit en 1364, sous le comte de Tancarville, en Champagne, puis en Normandie sous Guillaume des Bordes en 1367 et 1378, enfin sous le sire de Sempy en Picardie pendant les années 1380 et 1381 (1). De Jeanne de Bregny ou de Berny, sa femme, il laissa David, qui fut en 1411 grand maître des arbalétriers de France, chevalier, chambellan et conseiller du roi. Il servit en Picardie sous le comte de St.-Pol et fut fait prisonnier à l'attaque du château de Mercq. Son mérite le fit choisir pour l'un

(1) Il mourut devant le château de Mercq, près Calais, en 1405, selon le P. Anselme, tome VIII, p. 65. — Cependant Monstrelet ne le cite point parmi les morts. Voy. *Chronique*, p. 35.

des 12 gouverneurs des affaires de l'Etat pendant la démence de Charles VI (1410) (1). Il fut tué à Azincourt avec trois de ses fils issus de sa femme Catherine d'Auxy. Leur quatrième fils André, 2e du nom, combattit les Anglais, en 1421, sous la conduite de Jacques de Harcourt et leur enleva St.-Riquier, Pont de Remy, Rue et Gamaches. En 1430 il fut fait prisonnier et emmené en Angleterre, où il resta 10 ans. Il fut maître des eaux et forêts de Picardie et épousa Péronne de Créquy. Jacques leur fils aurait d'abord servi le roi Louis XI en la guerre du *bien public* (1465), et il aurait suivi ensuite le parti des princes, car nous voyons en 1473 la terre de Rambures confisquée et donnée à Joachim Rouault, puis restituée à Jacques de Rambures par un article de la trève faite en 1475 entre le roi et le duc de Bourgogne (2). Il avait épousé Marie de Berghes et vivait encore en 1488. Leur fils André, IIIe du nom, chevalier, fut chambellan du roi, sénéchal et gouverneur du Ponthieu en 1492, maître des eaux et forêts de Picardie; il fonda, du vivant même de saint François de Paule, le couvent des Minimes d'Abbeville, où il fut inhumé en 1513. De sa femme Jeanne de Halwin-Piennes, il eut 14 enfans, dont l'aîné Jean III échanson ordinaire du roi, maître des eaux et forêts de Picardie, qui épousa, en premières noces, le 26 novembre 1521, Anne de la Mark, et en deuxièmes noces le 9 octobre 1538 Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin et de Courtenay. Elle lui donna, entr'autres enfants,

(1) M. Louandre, *Biographie d'Abbeville*, p. 283.

(2) *Gamaches et ses seigneurs*, §. XVII. — Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 447.

Jean IV, sire de Rambures, d'Hornoy et de Dammartin. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes. Celui-ci épousa le 24 juin 1571 Claude de Bourbon, dame de Ligny et de Lambercourt. Leur fils Charles fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dans la promotion faite à Paris, en l'église des Augustins le 31 décembre 1619. Il était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, vice-amiral en Picardie, fut gouverneur de Doullens et du Crotoy et maréchal de camp. On l'avait surnommé *le brave Rambures*. Par suite de blessures qu'il avait reçues à Ivry et au siège d'Amiens, il fut obligé de se faire couper le bras droit. Il mourut à Paris le 13 janvier 1633. De René de Boulainvilliers dame de Courtenay et châtelaine de Vaudreuil, sa seconde femme, il eut un premier fils François, tué jeune à la tête de son régiment; une fille, Charlotte, mariée en 1645 à François de la Roche, marquis de Fontenilles, et enfin un second fils Charles, marquis de Rambures et comte de Courtenay, qui épousa Marie Boutru et mourut à Calais le 11 mai 1671, à l'âge de 39 ans. Il fut enterré aux minimes d'Abbeville. Son fils Louis-Alexandre fut tué en Alsace, à l'âge de 17 ans, par une imprudence que raconte à peu près ainsi le registre aux décès du village de Rambures: « Le 23 juillet 1676, à cinq heures du matin, pendant que ce jeune seigneur s'entretenait avec quelques officiers, à la tête de son régiment, un soldat du régiment de La Ferté déchargea son mousquet devant lui, à 600 pas du groupe, et la balle alla frapper Rambures sous l'œil gauche. Il mourut le lendemain vendredi. C'était le dernier qui portât le nom de Rambures. » Les terres de

cette illustre maison furent partagées entre ses deux sœurs, dont l'aînée, Marie-Rénée, épousa Joseph Cadart d'Ancezune, duc de Caderousse, et la cadette, Marie-Armande, épousa Gaspard-Scipion-Armand de Polignac. La terre de Rambures passa depuis dans la maison de La Roche Fontenilles que représentait en 1763 messire Antoine-César de La Roche, et en 1788 madame la marquise de Sablé. Elle appartient aujourd'hui à M.me la marquise de Fontenilles, née de Sablé.

Les Rambures portaient *d'or à trois fasces de gueules.* Leur cri de guerre était : *A moi Rambures!* qu'un dicton populaire avait ainsi qualifié, avec quelques autres :

> *Rambures, Rubempré, Renty,*
> *Belles armes, piteux cry* (1).

En 1390 Jehan d'Araines *dit* Lionnel (2), chevalier, se qualifiait sire de Rambures en partie, selon des lettres de saisine, données par lui le 4 novembre, auxquelles est appendu son scel en cire verte, malheureusement brisé et par conséquent illisible.

L'église de Rambures, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, est cachée entre les habitations du village et les murs du parc du château, et n'offre rien de bien remarquable. Son clocher est une flèche octogone en ardoises, posée sur une ancienne tour carrée que soutiennent des piliers montant dans toute sa hauteur. Le chœur a été rebâti, dans la seconde moitié du XVII.e

(1) La Colombière, *Science héroïque*, p. 474.

(2) C'est lui sans doute qui fut commis par le roi de France à la garde des frontières du Boulonnais, en 1405.— Voy. Monstrelet, *Chroniques*, liv. 1er, ch. 24, p. 36.

siècle, par le chapître de St.-Firmin-le-Confesseur d'Amiens, gros décimateur de la paroisse.

La chapelle du château, dédiée à St.-Nicolas et à la la nomination du seigneur, avait un revenu d'environ cent livres en 1692. Elle était chargée d'une messe par semaine, mais qui s'acquittait dans l'église paroissiale, parce que la chapelle était mal entretenue à ladite époque.

Cette paroisse dépendait du doyenné d'Oisemont.

Nous avons trouvé les noms suivants de ses curés :

I. CACHELEUX, Nicolas. 1567. Il fut présent à la révision des coutumes, qui eut lieu en ladite année.

II. BOULLET A. 1669. Mort en 1676.

III. ROGER, M. 1677.

IV. WIOT, Jean. 1682.

V. JAIN, François, natif d'Oisemont. 1692-1706.

VI. TONNEL, N. 1706-1740.

VII. GRIGAULT, Pierre. 1743-1775. Il eut en 1764 une difficulté avec le chapitre de St.-Firmin pour la dîme. Un mémoire imprimé à cette occasion a été, par lui sans doute, intercalé dans les registres aux actes civils.

VIII. MOYENCOURT. 1775-1779.

IX. ROUSSEL. 1779-1791.

X. DURAND. Juin 1791-octobre 1792. Les registres aux naissances et aux décès sont clos le 12 de ce mois par le maire.

Depuis la révolution :

I. COUTURE. 1802-1808.
II. BÉCACHE. 1808-1819.
III. DURAND. 1819.
IV. BOUCHER. 1819-1821.
V. SAUCIER DE LA BODERIE. 1821-1823.
VI. GUILBART. 1823-1829.
VII. M. DUMONT. En exercice depuis 1829.

Le chapitre de St.-Firmin-le-Confesseur d'Amiens était patron-présentateur à la cure, qui produisait 20 livres au XIII.e siècle, la portion congrue à la fin du XVII.e siècle, et 500 livres en 1736. Expilly dit qu'elle valait 1000 livres de son temps. Le chapitre prenait toute la dîme. Le revenu de la fabrique était de 60 livres en 1692.

Le territoire de la commune contient 990 hectares. D. Grenier le dit, en 1703, de 1,293 journaux, et un état estimatif, qui a servi de base à la répartition de la contribution foncière pour 1791, le dit de 2,361 journaux. Ce dernier chiffre est le plus exact, et se rapproche assez bien de la contenance actuelle.

La population est de 827 âmes, et les maisons au nombre de 210. En 1703, il y en avait 84, selon D. Grenier, et 104, en 1763, selon Expilly. Nous soupçonnons leurs chiffres peu exacts, car dès 1692 on comptait 8 à 900 communiants dans la paroisse. — L'impôt foncier s'élève à 8,590 fr., et l'impôt mobilier à 1,139 fr.

Un instituteur primaire donne l'instruction à 66 garçons, et une institutrice à 54 jeunes filles.

Maires de la commune :

I. DUPONT. 1792.
II. FORCEDEBRAS, Claude. An VIII-an X.
III. BAUSSAULT. An X-1816.
IV. SERÉ. 1816-1831.
V. VACOSSAINT. 1831-1842.
VI. M. PÉGARD. En exercice depuis 1842.

Les principaux lieux-dits du territoire, sont : le Haut-du-Bois-des-Moines, La Chapellerie, La Voyette-des-Hu-

guenots, le Chemin-Langlès, le Champ-de-la-Bataille, le Fond-du-Camp-du-Mont, L'Aiguillon et les Hautes-Bornes. Ces noms sont très-significatifs.

Rambures ressortissait en partie à la sénéchaussée de Ponthieu, et en partie à la prévôté de Vimeu. Sa coutume locale lui était commune avec Villeroi.

XVI.

Ramburelles (le Bosquet).

Le village de Ramburelles (*Ramburellæ*), dont le nom semble signifier petit Rambures, est un beau et important village, tant par sa situation que par son industrie. Il est traversé par la route départementale d'Amiens à Eu, et situé à 11 kilom. de Gamaches, et seulement à 4 kilom. d'Oisemont, autre chef-lieu de canton. Non loin est son annexe, le Bosquet, qui, à distance, présente vraiment plutôt l'aspect d'un petit bois que d'un hameau, et où il n'y a d'ailleurs rien à signaler.

On croit qu'il a existé un petit château-fort dans l'herbage de M. Nicolas Peltier, situé rue du Four, où des terrassements ont mis quelques ruines à découvert.

La seigneurie de Ramburelles était tenue noblement et en pairie de la châtellenie de Bailleul-en-Vimeu. Cette terre n'avait pas été vendue depuis plusieurs siècles en 1698, nous dit D. Grenier.

Les seigneurs du lieu furent, en 1270, Jean de Monchy, qui confirma un achat fait par les religieux de Sery (1); en 1459, Gille de Fontaines, seigneur de La Neuville-au-Bois, fils de Guillaume; en 1492, Beaugeois, son fils,

(1) Cartul. de Sery.

écuyer, qui épousa Michelle de Boencourt; en 1507, leur fils aîné Jacques de Fontaines, seigneur de La Neuville-au-Bois, qui se maria le 30 mars 1508 avec Guyonne de Belloy ; en 1538, leur fils Nicolas, qui épousa Françoise de Pas; en 1574 et 1581, leur fils Raoul de Fontaines, seigneur de Rambehen, Forcheville et Arondel; ensuite son fils puîné Jacques, qui épousa Gabrielle de La Radde. Ils paraissent avoir eu trois enfants, savoir : Pierre, qui, dans des titres de 1622 et 1623, est qualifié seigneur de Ramburelles ; Nicolas, qui l'est à son tour dans des titres de 1631 et de 1648, et enfin une fille, Barbe de Fontaines, qui succéda à ses frères (1). Elle se maria en secondes noces avec Louis Gaillard de Longjumeau, seigneur du Fayet, lequel descendait de Michel Gaillard, chevalier, seigneur de Longjumeau et du Fayet, pannetier ordinaire du roi, et de Souveraine d'Angoulême, sa femme, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, qu'il avait épousée en 1512. Louis Gaillard et Barbe de Fontaines eurent deux fils, dont l'aîné, messire Charles Gaillard, chevalier, seigneur de Ramburelles, épousa Jeanne Lebon, et vivait encore en 1670. Leur fils aîné, Nicolas Gaillard, aussi chevalier, est qualifié seigneur de Ramburelles, en 1678 ; il vivait encore en 1713, comme on le voit en une sentence rendue le 12 juillet au bailliage d'Amiens, sur une contestation entre lui et Élisabeth de Broutelles, veuve de Antoine Du Four, seigneur de Frettemeule. En 1728, damoiselle Suzanne de Gaillard-Longjumeau possédait la seigneurie de Ramburelles.

(1) Voy. *Nobil. de Pic.*, f° 167; et P. Anselme.

Les Gaillard-Lonjumeau portaient : *d'argent semé de trèfles de sinople, à deux perroquets affrontés de même, membrés et becqués de gueules, surmontés en chef de deux croix de St.-Antoine de gueules; écartelé d'Angoulême qui est de France, au lambel d'argent de trois pièces, chargé de trois croissants de gueules, brisé d'une barre d'argent.*

Les Fontaines portaient : *d'or, à l'écu bordé de gueules, chargé de trois écussons de vair de quatre traits, aussi bordés de gueules.* Ils descendaient, selon Haudicquer, de Aléaume de Fontaine, seigneur de Long, de Longpré et de la Neuville-au-Bois.

Le seigneur de Ramburelles avait toute justice haute, moyenne et basse, sous le ressort et la souveraineté de la seigneurie de Bailleul.

L'église de Ramburelles est sous le vocable de la nativité de Notre-Dame. La nef est basse et paraît très-ancienne. Le chœur est beaucoup plus élevé, sa construction ne date que du XVI.e siècle. Il est éclairé par de grandes fenêtres ogivales divisées en trois parties, dont les meneaux prismatiques se contournent en flammes capricieuses. On y voit encore, dans quelques restes de vitraux coloriés, de gracieuses figures d'anges, les armes des seigneurs, etc.

Le 31 mai 1728 les trois cloches furent refondues. Le curé Belleguise eut la précaution louable de conserver et de copier sur l'un des registres civils de cette année les inscriptions qui existaient sur les anciennes cloches. On lisait sur la grosse : « Noble seigneur Raoult de Fontaines, seigneur de Ramburelles, Rambehen, Forcheville et Arondel ; Nicolas de Fontaines l'aîné et Jacques de Fontaines,

ses enfans : 1574. Nous feït M.e Ancel Gourdin. » — Sur la seconde : « Jean du Gard, écuier, seigneur de Morvillier et Fresneville et Saulsoy, conseiller du roy, notre sire, son séneschal et gouverneur de Ponthieu. Dam.elle Jeanne de Fontaines, sa femme et Marguerite de Fontaines, sa sœur, l'an 1574. » — Sur la troisième : « Jacques Charlo, lieutenant de Ramburelles, Pierre Caullier, menglier, Jehan Bizet, Guillo Olive et Louis Davin, tous particuliers dudit lieu de Ramburelles, en l'an MDLXXIV. »

Le 6 juin 1728 les nouvelles cloches furent baptisées par le curé, en présence de damoiselle Suzanne de Gaillard, demoiselle de Ramburelles, qui nomma la grosse cloche, *Suzanne ;* de damoiselle Françoise de Gaillard Lonjumeau, demoiselle du Fayet, qui nomma la seconde *Françoise,* et de damoiselle Marie de Gaillard-Lonjumeau, demoiselle de Courcelles, qui nomma la troisième *Marie.*

L'écolâtre et le pénitencier d'Amiens, présentaient tour à tour la cure, qui produisait seize livres au XIIIe siècle et, selon le Ms. de 1692, 300 livres prises sur la dîme et en formant le tiers ; un autre tiers appartenait aux patrons, et le dernier à l'abbé de St.-Valery. Le dénombrement des bénéfices de 1736 porte cette cure à 700 livres de revenu. En 1138 Guarin, évêque d'Amiens, confirma la cure au prieuré de Dompierre, et en 1218 l'évêque Évrard en attacha les revenus à la dignité de pénitencier (1). Cette paroisse était du doyenné d'Oisemont.

(1) Mss. D. Grenier, paquet 24.e, lettre R, f.o 28. — d'Achery, *Spicilegium*, t. XII, p. 165.

Liste des curés :

I. Haguet. 1668-1683.

II. Jain, Antoine. 1683. Mort le 24 mars 1701.

III. Belleguise, Nicolas. 1701. Mort le 3 mai 1743. Il était en 1731 doyen de chrétienté d'Oisemont.

IV. Poiriez. 1743. Mort le 1.er décembre 1757.

V. Simon, L. 1759. Mort le 10 mars 1782. Il était précédemment curé de Biencourt.

VI. Lebret. 1783.

VII. Crosnier. 1786-1791.

Depuis la révolution :

I. Roussel, installé en 1802.

II. Marchand. 1838-1842.

III. Cauet. 1842-1856.

IV. M. Dubois, en exercice depuis 1856.

Sous l'administration curiale de Belleguise, le 1.er mai 1739, furent déposées dans leurs chasses, en l'église de Ramburelles, les reliques de St.-Fructueux et de St.-Exupérance, martyrs, en présence des curés de Witainéglise, Rambures, Biencourt, Doudelainville, du vicaire de Villeroy et autres. Les copies des authentiques enchassés avec les reliques existent sur l'un des registres civils, ce sont : 1.° lettres de N. S. P. Clément XII, du 3 juillet 1738 ; 2.° certificat ainsi conçu : « Je soussigné Jean-Baptiste Routier, fils de feu Adrien Routier et de Marie Pourvilain, certifie qu'ayant eu le bonheur, dans mon voyage à Rome, d'obtenir de Notre Saint Père une caisse, dans laquelle sont deux ossements des précieuses reliques de St.-Fructueux et de St.-Exupérance, martyrs ....., j'en ai fait présent à l'église paroissiale de Notre-Dame de Ramburelles... etc. »

Les registres civils conservés commencent en 1668.

D'après le dernier recensement, la population de la commune est de 409 âmes, dont 63 au Bosquet. En 1692 il y avait 150 communiants dans la paroisse.

Le territoire de la commune a une étendue de 459 hect. Le nombre des maisons est de 108, dont 13 au Bosquet. Il y a à Ramburelles une manufacture de cotonnettes très-importante, créée et exploitée par MM. Delattre, qui occupe environ 180 ouvriers, la plupart tissant chez eux. Les produits sont teints et apprêtés dans l'établissement.

L'impôt foncier de Ramburelles s'élève à 4,678 francs et le mobilier à 591 fr.

L'école compte 25 garçons et 12 filles.

Voici quelques lieux-dits qui ont fixé notre attention : la Mabillette, la Côte des Saules, le Montrelet, le Camp-du-Mont : un sentier du même nom traverse un chemin vert, dit le chemin de la rivière, qui conduit à Neslette.

Noms des maires :

I. Riquier, Louis. 1790-1815.
II. Detuncq, Jean-Baptiste. 1815-1828.
III. Calippe, Théophile. 1828-1835.
IV. Delattre, Jean-François. 1835-1856.
V. M. Delattre, Arthur, depuis le mois de juin 1856.

La commune ne possède aucuns biens communaux.

Dans la nuit du 16 au 17 mars 1696, un incendie dévora la maison de Nicolas Doin, qui périt avec son fils au milieu des flammes qu'ils avaient affrontées pour sauver leurs meubles.

Ramburelles ressortissait à la prévôté de Vimeu.

XVII.

Biencourt.

Biencourt (*Bonidi curtis*) est un petit village touchant presque au Translay, entouré de routes, sans qu'aucune y pénètre. L'accès en est triste et assez difficile.

La seigneurie était un fief noble tenu du roi par un seul hommage de bouche et de main, selon aveu de 1377, époque à laquelle elle relevait en fief, pour la plus grande partie, de l'abbaye de Saint-Valery. Elle consistait en terres et en domaine. En 1703, c'était une ferme, avec enclos et terres à labour, qui rendait 100 setiers de blé, 400 liv. d'argent et 300 liv. de censives. D. Grenier la comprend parmi les fiefs mouvants alors de Bailleul-en-Vimeu.

On cite (1), en 1140, Anselme de Biencourt et Elinand, son frère; en 1170, Hainfroy, chevalier de Biencourt, lequel se croisa, suivit Philippe-Auguste en Palestine et se trouva à la prise d'Acre (1191) (2).

On a pensé que Guillaume de Rambures, fils puîné de Robinet de Rambures et de Ive de Melun, qui vivait vers 1220, eut en partage la terre de Biencourt et fut la tige des seigneurs de ce nom. « Ses biens, dit l'auteur de l'histoire de Cambray (3), entrèrent successivement dans les maisons d'Abbeville et de Monchy. » Voici comment eut lieu cette transmission. En 1400, vivait Nicolas, seigneur

(1) Cherin, *Recherches*, etc., 1785, selon M. Roger, *Bibl. histor. de Pic.*, p. 290.

(2) Chartes de Sery. Il portait: *de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or*. Voy. *Galeries histor. de Versailles*, tom. VI, 2e partie, p. 154.

(3) Lecarpentier, page 928, 2e p^{ie}.

de Biencourt et de Poutraincourt, marié avec Alix La Gentienne, et mort en 1421. Vers 1500, Antoinette de Biencourt porta cette terre à Louis d'Abbeville, son mari (1). Leur fille et unique héritière, Marguerite d'Abbeville dite d'Ivergny, épousa Jean de Monchy, chevalier, sieur de Senarpont, vers 1520. La terre passa à Jean, leur fils, à Antoine, leur petit-fils, à François, fils de ce dernier, et vers 1640, à Charlotte, fille de François, mariée à un Créquy-Frohen (2).

En 1670, Antoine de Belleval, écuyer, était seigneur de Biencourt. Il mourut le 4 mars 1671, et eut pour successeur Charles de Belleval, sieur d'Aigneville, sur lequel la terre fut mise en décret et acquise par Pierre Le Boucher, écuyer, sieur du Castelet, qui possédait en 1692 et encore en 1703, selon D. Grenier. Le seigneur de Biencourt, en 1793, était M. Jean Tillette de Buigny.

Le joli château moderne, dont l'avenue traverse la grande route de Rouen à St.-Omer, appartient à M. de Hauteclocque, du chef de sa femme, née du Hodent.

L'église de Biencourt est dédiée à saint Martin. Le portail est en ogive. Les fenêtres de la nef sont géminées, flam-

(1) L'histoire continue à mentionner une branche collatérale des Biencourt, sieurs de Poutraincourt (M. Roger, *Bibl. histor. de Pic.*, p. 290); mais celle-ci ne possédait plus la seigneurie de Biencourt. C'est ainsi qu'on voit, en 1567, les de Biencourt au procès-verbal de révision des coutumes (page 231), comme seigneurs de Poutraincourt seulement. En 1604, un Jean de Biencourt, sieur de Poutraincourt, passa au Canada et contribua à la fondation de la colonie française (M. Estancelin, *Recherches sur les Navigateurs normands*, p. 323).

(2) Mss. D. Grenier, p. 21ᵉ, lettre B, fº 182.

boyantes, à lobes aigus ; celles du chœur sont plus anciennes. Celui-ci est plus étroit que la nef. A leur séparation, existait une poutre transversale, sur laquelle étaient sculptés les mêmes motifs qu'à Saint-Étienne de Boultencourt. Cette poutre a été détruite il y a une trentaine d'années. Aux fenêtres on voit encore deux vitraux coloriés, sur l'un desquels est figuré *l'arbre de Jessé*. Douze personnages, dont le costume est assez curieux, représentent les chefs des tribus d'Israël et tiennent des phylactères où sont inscrits leurs noms. Au-dessous on lit ces mots écrits sur trois lignes : **EGREDIETVR VIRGA DE RADICE JESSE**. Le donateur est figuré à genoux, avec son nom : **PIERRE DABOVAL**. Plus bas est cette inscription imparfaite :

..... LESIARV̄ CATHE...
..... TIANISS! REGIS
..... RV̄ ET NAVARR.
..... STALLINV̄ OPVS.

Le tout est écrit en caractères romains. Cependant sur le côté deux noms sont en lettres gothiques : **Nicolas dupre. Jehan rachine.** Ce sont les artistes qui nous semblent avoir pris le titre de verriers des églises cathédrales et du roi de France et de Navarre, très-chrétien.

Sur l'autre vitrail est représenté le mystère de l'Annonciation. La sainte Vierge est assise sur un siége à dais, dont les accoudoirs se contournent sous la forme de sirènes. Le Père éternel, coiffé de la tiare et tenant à la main le globe terrestre, domine la scène. Aux pieds de l'ange on remarque des fractions d'une inscription qui semble avoir porté les noms des donateurs et des ver-

riers, mais le tout est bouleversé. On y distingue ces mots : ..... procureur de dourlens..... leurs femmes..... mil vᶜ.... sueur et lois verri...., qui, tout en renseignant sur l'âge de ces vitraux, peuvent aider à en reconnaître l'origine.

La paroisse dépendait du doyenné d'Oisemont. Elle eut pour curés :

I. COQUELIN, François. 1668. Mort le 3 août 1686.

II. MANIER, Jacques. 1686. Mort le 1ᵉʳ juillet 1734.

III. SIMON, L. 1735-1759. Il était doyen de chrétienté d'Oisemont en 1751.

IV. HURTEL, Louis. 1759-1763. Nommé par Mgr de La Motte, il avait pris possession le 28 décembre 1759, par devant un notaire d'Oisemont. Mais parce que la cure se trouvait sise en Ponthieu, il prit de nouveau possession par devant un notaire d'Abbeville. A la mort de Moconduy, curé d'Ault, il fut nommé doyen de chrétienté de Gamaches, le 21 août 1753. De Biencourt il passa à Verton.

V. DE SAINT, François, 1766. Mort subitement, à l'âge de 54 ans, le 15 mai 1786. Il était originaire de Bougainville et avait été vicaire de Ramburelles. Il fut nommé, pour l'absence de Mgr l'évêque, par son vicaire-général, messire Jean-Gabriel-Nicolas-Némésius de Remond de Modène, archidiacre de Ponthieu, abbé commandataire de Saint-Josse-sur-Mer.

VI. BLONDIN. Juin 1786. Il fut aussi curé de Rue.

VII. SIMON, Charles-Laurent. Septembre 1786. Il fut aussi curé d'Arry, et mourut à Biencourt, en 1829. Le 13 février 1791 il avait prêté serment devant les membres de la municipalité, qui écrivaient au procès-verbal : « Nous

le respectons et chérissons comme notre père spirituel. »

Quatre mois après il était remplacé par :

VIII. LABALESTRIER. Juin 1791.

Et depuis la révolution :

I. SIMON, Charles-Laurent, sus-nommé. 1er messidor an XII, 20 juillet 1804. Il mourut à Biencourt en 1829.

II. MARCHAND. 1831-1837. Il passa ensuite à Ramburelles.

III. LAMY. 1837-1845.

IV. DANICOURT. 1845-1849.

V. THORY. 1849-1855.

VI. M. VIGNON. En exercice depuis 1855.

La cure avait pour patron l'évêque. Elle rapportait 12 liv. au XIIIe siècle, 250 à la fin du XVIIe, et 600 en 1736. Le curé était décimateur de la paroisse. Selon de La Morlière, Guillaume de Rambures avait donné cette dîme à l'abbaye de Sery. Elle fut inféodée en 1209, dit D. Grenier (1).— Le revenu de la fabrique était de 90 liv. en 1692, et de 100 liv. en 1736.

La moyenne cloche ayant été cassée, fut refondue en 1768. Elle eut pour parrain messire P.-F. Le Boucher, écuyer de monseigneur le duc d'Orléans, et pour marraine Catherine-Josèphe Tillette, épouse de M. Manessier, vicomte de Selincourt. Ce baptême fut l'occasion d'une belle fête que décrit complaisamment le curé, dans le registre aux baptêmes. Il ajoute que cette même année le chœur fut pavé à ses dépens et la nef à ceux de la fabrique, qu'on posa les bancs du seigneur et qu'on enleva la balustrade

(1) Mss. p. 24e. — De La Morlière, *Maisons illustres de Pic.*, p. 126.

qui séparait le chœur de la nef et un *casse-nez*, sans doute une clef fort saillante, au-dessus de la petite porte.

Le territoire de la commune contient 222 hectares : c'est le plus restreint du canton.

Selon le dernier recensement, la population est de 207 âmes, le nombre des maisons de 54. Expilly y comptait 57 feux, et en 1692 il y avait 160 communiants.

L'impôt foncier est de 2,009 fr., et le mobilier de 316 fr.

L'école est fréquentée par 17 garçons et 7 filles.

Liste des maires :

I. SAGNIER, François. 1790.
II. GUILLOT, Pierre. 1792.
III. POULTIER. An II.
IV. HOCQUET, Jean-Baptiste. 1800.
V. LEFEBVRE DU HODENT. 1814.
VI. GUILLOT, Louis. Pendant les cent jours.
VII. Le même LEFEBVRE DU HODENT. 1816-1845.
VIII. Le même GUILLOT, LOUIS. 1845-1855.
IX. M. GUILLOT, Louis-François. En exercice depuis 1855.

Les lieux-dits du territoire sont presque tous indicatifs de leur situation, ou de la direction des chemins ; nous citerons seulement la fontaine Binet.

Les registres aux baptêmes et décès remontent à l'année 1657.

On cite à Biencourt un exemple de longévité remarquable : Marie-Catherine Millon, veuve de Nicolas Later, laboureur, mourut le 29 juin 1776, à l'âge de 102 ans, sans infirmités. Elle avait encore travaillé à sa vigne sept jours auparavant et fait son pain jusqu'à la veille de sa

mort. Nous avons en vain cherché son acte de décès : ce qui nous fait supposer qu'il y a eu erreur de lieu sur le fait rapporté par les *Affiches de Picardie* (1).

Biencourt était tout en Vimeu.

Le Biencourt où l'abbé de St.-Riquier, Anschaire, fonda un prieuré en 1090, n'est pas le nôtre, comme l'avait pensé M. Louandre (2), mais Biencourt-en-Artois. Une note de D. Grenier le reconnait ainsi.

Sur les registres aux baptêmes, le curé de Biencourt a constaté qu'en 1766 et les deux années suivantes le blé valut 2 liv. 8 sols le boisseau de Blangy, et en 1774, 2 liv. 16 sols. Plus loin il plaisante ceux qui prenaient en 1775 des terres à 25 liv. de location par journal, plus 3 liv. de pot de vin, lorsque 5 à 6 ans auparavant ils regardaient comme fous ceux qui les louaient 16 et 17 livres.

XVIII.

Translay. (Busmenard.)

Le Translay (Estranlaus, Tranleel, Translez, Trasnel) à 10 kilomètres de Gamaches, est coupé en croix par les deux routes de Rouen à St.-Omer et d'Amiens à Eu. Selon D. Grenier (3), Translay viendrait de *Translata via*, lieu placé au-delà du chemin, à cause de la situation de l'antique voie d'Amiens à la mer, au regard de ce village.

(1) N° 32, p. 128 de 1776. — D. Grenier, MSS. paq. 24e.

(2) Voy. *Recherches sur la topographie du Ponthieu*, dans les Mém. de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1839, p. 300.

(3) *Introduction à l'histoire de Picardie*, p. 426. — Ce nom se retrouve ailleurs, ainsi auprès du village de Port. *Ibid.* p. 495.

« C'est, dit M. de Cayrol (1) au passage des chemins indigènes transformés en voies romaines qu'il faut attribuer la dénomination de certains lieux », parmi lesquels il cite précisément Translay. On trouve ce village désigné sous le nom d'Estranlaus en Vimeu, dans une charte de Simon, comte d'Abbeville, de l'an 1239 (2).

Il a existé au Translay un château-fort garni de tourelles, environné de fossés profonds. Ses ruines forment un tertre élevé et d'une certaine étendue, de forme carrée, près duquel passe la route départementale d'Amiens à Eu par Gamaches ; il est peut-être un de ceux qui furent abattus par suite des ordres de Richelieu en 1627 (3).

La seigneurie du Translay était tenue noblement du roi par un seul hommage de bouche et de main, avec haute justice et châtellenie, à cause de son comté de Ponthieu. Elle consistait en 1378, outre le *chastel*, en un jardin de 5 journaux, 134 journaux de terre en quatre pièces, des cens sur les masures dont plusieurs étaient démolies, des censives sur un grand nombre de terres aux champs, et enfin divers fiefs et mouvances à Willameville, Maigneville et ailleurs. — Cette terre et seigneurie avait été vendue en 1273 par Alphonse, écuyer, fils de Jean de Rouvroy, seigneur de Tricot, à Philippotte, comtesse de Gueldre, laquelle quatre ans après, c'est-à-dire au mois d'août 1277, y fonda une chapelle en l'honneur de Notre-

(1) *Géographie de la Gaule*, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, t. III, p. 244.

(2) MSS. D. Grenier, paquet 24e, lettre T, f° 250.

(3) Voy. Aug. Thierry, *Essai sur le Tiers-État*, p. 170.

Dame, et l'aumôna de 14 livres de rente. Elle en pourvut Jean, son chapelain, et voulut qu'après elle la collation en appartînt au chapitre de S[t]-Vulfran d'Abbeville (1). En 1304 le comte de Gueldre (son fils sans doute) vendit la ville, château et seigneurie du Translay au comte de St.-Pol, pour 8,000 livres. Mais le 9 mars de la même année Edward, roi d'Angleterre, comme mari et bail (tuteur, administrateur) d'Eléonore de Castille, comtesse de Ponthieu, retint par puissance féodale cette seigneurie pour le même prix (2). On ne voit pas comment elle sortit de ses mains. Cependant le 10 octobre 1378 Jean de Waliquierville, chevalier, sieur dudit lieu et du Transleel, à cause d'Alips de Biauvais, son épouse, dame du Transleel, rendait aveu pour ladite seigneurie et érigeait la commune (3).

On voit figurer au procès-verbal de révision des coutumes de 1567, par son procureur, Jeanne de Canteville, veuve de Robert de Hallencourt, pour les terres et seigneuries de Bettembos et de Tranlez, à elle appartenant de son chef, ou comme tutrice et ayant la garde-noble de Louis de Hallencourt, son fils.

Le château du Translay percevait un droit de *travers* (4) sur le chemin royal de Paris à la mer, qui passait devant la porte de Busmenard, dit D. Grenier. N'est-ce pas plutôt

(1) MSS. D. Grenier, paq. 24[e]. — Extrait du cartulaire noir de St-Vulfran, p. 130.

(2) MSS. D. Grenier, loc. cit.; — *Chronique de Ponthieu*, p. 159. — *Mémoire topographique sur le Ponthieu.*

(3) Registre du bureau des finances d'Amiens, selon D. Grenier.

(4) Sorte d'impôt perçu sur les marchandises qui traversaient une seigneurie, une ville. Ce droit appartenait ordinairement au châtelain haut-justicier.

la voie d'Amiens, ou le chemin vert dont nous avons parlé (1).

L'église du Translay est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Elle n'a rien qui attire l'attention. Le portail est ogival à l'extérieur; une seconde ogive beaucoup plus grande est marquée sur le plein du mur. A l'intérieur l'ouverture est un arc très-surbaissé. Cette disposition se rencontre dans l'une des fenêtres. Notre pouillé des paroisses de 1692 dit qu'à cette époque l'église était couverte en chaume. Cet état de choses a duré longtemps encore, car elle n'est couverte en ardoises que depuis 25 ans.

La paroisse dépendait du doyenné d'Oisemont.

Liste de ses curés :

I. Cerisé, Claude. 1670.

II. Naudin, Nicolas. 1673. Mort le 7 août 1718, à l'âge de 70 ans, après avoir été 45 ans curé.

III. Féret, François. 1718. Mort le 8 avril 1739.

IV. Levoir, Alexis. 1739. Mort le 30 décembre 1762.

V. Depoilly. 1763. Il exerçait encore le 7 décembre 1792.

Depuis la révolution la paroisse du Translay n'est plus qu'une succursale de celle de Biencourt.

La cure avait pour patron-présentateur le chapitre de St.-Vulfran d'Abbeville. Elle produisait 10 livres au XIII^e siècle, 1,200 gerbes de grain à la fin du XVII^e et 400 liv. en 1736. Le curé avait la dîme, en rendant 14 setiers de blé et autant d'avoine au chapitre. — Le revenu de la fabrique était fort petit en 1692 : le registre-pouillé ne le détermine pas autrement.

(1) Voy. § 1er, page 171.

Busmenard était un bénéfice de l'abbaye de Sery, comprenant une ferme dont avait le gouvernement un religieux de l'abbaye, qu'on nommait le *maître de Busmenard*, ou *magister Rohastri;* Rohastre était le nom que portait anciennement ce lieu *(Rohastrum, curia Rohastri)*. C'est ainsi qu'il est désigné dans les titres et chartes de l'époque voisine de la fondation de cette abbaye. On ne sait pas en quel temps et à quelle occasion le nom de Rohastre fut changé en celui de Busmenard qu'on voit figurer pour la première fois en une charte de 1314, dont nous parlerons ailleurs. Nous ferons remarquer qu'une portion du territoire de Busmenard se nomme encore aujourd'hui *Rohâtre* ou *Roâtre*. C'était probablement une dépendance de l'ancienne ferme, et elle en a retenu le nom. Dans une Notice sur l'abbaye de Sery, nous dirons quand et comment Rohastre vint aux mains des chevaliers du Temple, d'où elle passa en celles des religieux de Sery.

Il existe à Busmenard, dans l'enceinte de la ferme de M. Duflos, une petite chapelle qui n'a rien de remarquable. On y voit un ancien banc en bois de chêne, sur le dossier duquel on a gravé ces mots : BANC DES RR. ABBE ET RELLIGIEUX DE N.-D. DE SERI, SEIGNEURS DE CE LIEU. La place d'un ancien écu s'y trouve bien marquée. La chapelle était desservie par l'un des religieux de Sery, sur une commission de son supérieur. Ricart se trompe en faisant dépendre Busmenard de la paroisse de Watteblérie. Aucune des deux chapelles n'était en titre ; elles avaient seulement, depuis 1632, un desservant commun qui, en 1668, se nommait Limozin. Ce n'était en 1677 qu'une chambre sans fonts baptismaux ni cimetière.

Le territoire de l'ancienne paroisse du Translay contenait 480 journaux (1) de terre en 1703; celui de la commune actuelle contient 561 hectares. Le nombre des habitants est de 308, dont 78 à Busmenard. Il y a 21 maisons dans ce hameau et 60 au Translay, 81 au total. En 1692 on comptait 140 communiants au Translay, et 47 maisons en 1703. — L'impôt foncier s'élève à 5,055 fr. et le mobilier à 369.

L'école est fréquentée par 21 garçons et 23 filles.

Comme nous l'avons dit, Translay fut autrefois érigé en commune. D'assez longs détails à cet égard se trouvent dans les MSS. de D. Grenier. M. Louandre (2) cite un aveu de Jean de Melun, comte de Tancarville et du Translay, de l'an 1286, qui rappelle quelques-uns des droits et prérogatives de la commune, du maire et des échevins. Nous n'avons rencontré aucun nom des anciens maires. Les nouveaux furent :

I. Cacheleux, Jacques. 1793.
II. Dupuis, Louis. Brumaire an IX-an XII.
III. Duflos, Jacques. 20 prairial an XII-1831.
IV. Barbier, Chrysostôme. 1831-1848.
V. M. Ducastel, Joseph, en exercice depuis 1848.

Principaux lieux dits : Près le Travers (3), le Meurdrifossé (4), le chemin des Chasse-Marées qui vient de Ga-

(1) Ce chiffre est loin de représenter la contenance actuelle du territoire ; ce qui provient, ce nous semble, de ce que les contenances des seigneuries et des fiefs n'y étaient pas comprises. La même remarque est à faire aux autres paroisses.

(2) *Hist. d'Abbeville*, tom. Ier, page 199.

(3) Dans le voisinage du chemin de l'Abbaye-au-Bois.

(4) Ce lieu est rappelé dès l'an 1249, dans les titres de Sery.

maches, le chemin du Pierre *(sic)* (1), la Gatte, et l'Y (2).

Il existait au Translay huit fiefs, dont un nommé le fief de Dromesnil appartenait en 1703 à François de Hallencourt, comte de Dromesnil.

On remarque, en avant de l'ancien château, la place du village qui est belle et vaste.

Délegorgue met le Translay et Busmenard tout en Ponthieu, et Ricart met Busmenard en Vimeu, et le Translay partie en Vimeu et partie en Ponthieu.

XIX.

Framicourt le Grand et le Petit (Witainéglise).

Le village de Framicourt (Framiercourt, Framercourt, Frémicourt), qui touche presque au Translay, est divisé en deux parties : le Grand et le Petit Framicourt.

Framicourt-le-Grand était un fief tenu du marquisat de Gamaches et consistant en une maison seigneuriale, des terres, bois et censives. On voit au cartulaire de Sery un Willaume de Framicourt, en 1246. Au procès-verbal de révision des coutumes de 1567, figurait Charles d'Ococh, mineur, seigneur de Framicourt. Nous pensons que c'est le fils de celui qui avait fait preuve de noblesse, le 15 septembre 1541, et avait été maintenu (3). Ce fief appartenait en 1703 à André-Joseph Gaillard de Boencourt, aux droits des d'Ococh, en 1768 et 1777, à Louis-Jean-Baptiste Gaillard, chevalier, mayeur-commandant de la ville

(1) On trouve aussi un chemin *du Pierre* à Vaux-en-Amiénois. Voy. carte 7e, n.o 331, aux *Arch. départem.*

(2) Ce nom vient de la jonction en cet endroit de deux chemins.

(3) Haudicquer de Blancourt, *Nobil. de Pic.*, p. 395.

d'Abbeville, lequel était né le 26 septembre 1733, de messire Louis-Joseph Gaillard de Boencourt, conseiller du roi, premier président au siége présidial d'Abbeville, et de son épouse Angélique d'Auberville.

La seigneurie de Framicourt-le-Petit était tenue du roi et consistait en maison de 6 journaux, en 62 journaux de terre labourable et en censives. Elle appartenait, en 1703, à François Truffier, écuyer, sieur d'Augicourt, qui avait acheté de Henri Lever, sieur de La Vassorie (1).

Par aveu du 6 mars 1377, Jean de Boubers, sieur de Chepy et de Framercourt-le-Petit, déclarait tenir du roi un fief situé à Framercourt-le-Petit, domaine et four banal (2). C'est probablement le même fief que, dans une autre note de D. Grenier, on voit être aussi tenu du roi et consister en 13 journaux de bois, 100 journaux de terre labourable, domaine et four banal. Un autre fief audit lieu était tenu dudit de Boubers, par Henri de Biencourt, avec des tenances en rôture. Hugues Malicorne, grand pannetier du roi Louis XI, mayeur d'Abbeville en 1463, était seigneur de Millencourt et du Petit-Framicourt. — Il y avait entre Framicourt et Watteblèry un fief nommé le *Petit-Conseil*, tenant au chemin de Framicourt (3).

L'église de Framicourt n'a pas de caractère remarquable. Ses fenêtres sont ogivales, à moulures prismatiques, une seule exceptée, dont le cintre est en anse de panier et angulaire comme au Translay. Le portail est à

(1) Mss. D. Grenier, paq. 24e; — Topogr. du Ponthieu.

(2) Registre du bureau des finances d'Amiens, selon D. Grenier.

(3) Voyez Saisine de 1601, dans les archives de la fabrique de Saint-Étienne.

plein cintre; au-dessus sont sculptés deux écus entre deux palmes et surmontés d'une couronne. A l'entrée se voit un joli bénitier en pierre, composé de feuillages qui enveloppent un écu dont le blason a disparu pour faire place à ces mots récemment écrits à la pointe : ASPERGES ME.

Dans le sanctuaire est une piscine. L'abside est polygone. Cette église, dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, n'était d'abord qu'une chapelle qui dépendait de l'église et paroisse de l'Abbaye-au-Bois. Elle en fut détachée et érigée en cure vers l'an 1580, et en 1664 on la réunit à la chapelle de Watteblérie.

En mars 1261, une chapelle fut fondée à Framicourt et transférée, en mai 1292, à la cathédrale d'Amiens, avec tous les droits appartenant aux chapelains (2).

La paroisse de Framicourt était du doyenné d'Oisemont, et sa cure un bénéfice de l'abbaye de Sery.

Voici les noms des anciens prieurs-curés que nous avons trouvés :

I. Seigneur, Louis. 1664-1674.
II. Roussel, Jacques. 1677.
III. Dubos, Nicolas. 1690-1692. Il était natif d'Oisemont.
IV. Duflos, J. 1692-1734.
V. Thibaut. 1736-1747.
VI. Homassel, F. 1748-1792.

La cure avait naturellement pour patron l'abbé de Sery. Elle produisait, au XIII[e] siècle, 10 liv., la portion congrue au XVII[e], et 400 liv. en 1736. La dîme appartenait au couvent de Sery, à qui elle fut donnée par son abbé, Thomas

(2) Mss. D. Grenier 24[e].

Tallet, en 1490. — Le revenu de la fabrique était de 42 liv. en 1692.

Witainéglise (Witen-église, Huitainéglise, *Witiniglisium, Octava Ecclesia*) touche à Framicourt-le-Grand.

La seigneurie était un fief mouvant de Bailleul et tenu du comte de Ponthieu. Elle consistait en 56 journaux de terre labourable, un enclos d'un journal et des censives. Il y avait dans le village deux fiefs : l'un noble, tenu de la seigneurie de Cambron, provenait de François Flament, et l'autre, consistant en 4 journaux de terre labourable et quelques censives, appartenait, en 1703, à M. de Rambures, sieur de Harleux, demeurant à Biencourt; en 1763, à messire Antoine-César de La Roche, et en 1788, à madame la marquise de Sablé, nommés à l'article Rambures. Les seigneurs de Witainéglise furent, en 1567 et 1581, Antoine de Donqueurre, qui figura au procès-verbal de révision des Coutumes; en 1606, Claude de Donqueurre, écuyer, marié avec demoiselle de Noielles; en 1692 et 1703, Charles d'Ococh, écuyer, demeurant à Framicourt-le-Grand, fils d'Antoine, lui-même fils d'un autre Antoine.

Il y a à Witainéglise une église dédiée à saint Martin, qui, en 1692, était en bien mauvais état : il pleuvait dans le chœur, la nef tombait, le presbytère de même. C'est depuis lors sans doute que la nef fut réparée en briques à l'extérieur, mais elle ne paraît pas encore des plus solides. A l'intérieur, ses fenêtres presque à plein cintre, entourées d'une moulure concave, et très-basses autrefois, indiquent une construction fort ancienne.

Cette paroisse dépendait aussi du doyenné d'Oisemont.

Les curés furent :

I. OLIVE, François. 1663.
II. GRANTHOMME, Pierre. 1686.
III. BUTEUX, P. 1691.
IV. BARBIER, F. 1696-1731.
V. BELLEGUISE. 1733.
VI. DUHAMEL, N. 1736-1748.
VII. VAREMBAULT. 1751-1752.
VIII. DE BUIRE, Pierre-Louis. 1753.
IX. DESMARETS, Jean-Baptiste. 1753. Mort en 1757.
X. CAUCHY, Charles. 1758-1792. Il mourut dans sa paroisse le 7 juin 1798, selon l'épitaphe qu'on lit sur sa tombe près de l'église.

La cure avait pour patron l'archidiacre de Ponthieu. Elle rapportait 10 liv. au XIII^e siècle, la portion congrue en 1692, et 400 liv. en 1736. La dîme appartenait aux religieux de Sery. — Le revenu de la fabrique était fort modeste.

La paroisse de Witainéglise fut réunie, lors du rétablissement du culte en 1802, à celle de Framicourt, dont les curés depuis lors furent :

I. CUMONT. 1802-1811.
II. RUELLE, 1811-1823.
III. GUILBART. 1823-1827.
IV. MIANNAY. 1827-1836.
V. M. DERAMBURES, en exercice depuis 1836.

Le territoire de la commune de Framicourt contient 502 hectares. Sa population est de 305 âmes, dont 114 à Framicourt-le-Grand, 59 à Framicourt-le-Petit et 132 à

Witainéglise. En 1692 on comptait 80 communiants à Framicourt et 140 à Witainéglise. D. Grenier donne en 1703 à Witainéglise 23 maisons, et 15 à Framicourt-le-Petit ; Expilly en donne 17 vers 1763 à cette section, et 30 à Framicourt-le-Grand. Il y a aujourd'hui 33 maisons à Framicourt-le-Grand, 15 à Framicourt-le-Petit et 32 à Witainéglise.

L'impôt foncier est de 4,845 fr. et le mobilier de 438.

L'instituteur a 68 élèves, 39 garçons et 29 filles.

Liste des maires :

I. Duflos. 1790.
II. Routier, Charles-François. 1793-An XI.
III. Potel, Jean-Baptiste. 1807.
IV. Olive, Pierre-Alexis. 1818-1825.
V. Duflos, Nicolas-Augustin. 1826-1835.
VI. Routier, Auguste, 1835-1841.
VII. Dupont, Jean-Baptiste. 1841-1847.
VIII. M. Verdure, Louis, en exercice depuis 1847.

Les principaux lieux-dits du territoire sont : les Pointes, le Mont-Rôti, les Panettes, les Fées, les Masures : en ce dernier lieu, assez éloigné du village, on rencontre des ruines, ce qui en explique le nom.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1664. Ils constatent, chose assez rare, qu'en l'année 1768 il n'y eut ni mariage, ni baptême dans la paroisse.

Ricart met Framicourt en Vimeu. Délegorgue distingue et met le petit Framicourt en Ponthieu, et Witainéglise partie en Vimeu et partie en Ponthieu.

XX.

Bouillancourt-en-Sery. (Watteblérie.)

Bouillancourt (Boullaincourt, *Bolencuria*) est situé tout près des bois nommés autrefois les bois de *Sery* (1), nom qui nous semble, comme nous l'avons déjà dit, avoir été appliqué à une étendue de terrein assez considérable. Ce village était autrefois qualifié bourg, tant à cause de sa forteresse, qu'à raison de sa population (2).

Il y existe un château moderne bâti sur les ruines d'une forteresse du moyen-âge. L'enceinte intérieure était flanquée de huit tours, dont les créneaux étroits étaient à l'usage de la flèche et antérieurs à l'usage des armes à feu. L'enceinte extérieure était aussi défendue par plusieurs tours et protégée par un fossé sec, assez profond, garni d'un parapet. Cette forteresse fut-elle de celles que fit raser Richelieu ? Nous ne savons. Mais on reconnait encore deux restes de tours contre les murs actuels, et en faisant, il y a quelques années, des opérations de bornage, on retrouvait dans le voisinage l'emplacement, le pied même des tours disparues.

La terre et seigneurie de Bouillancourt-en-Sery était tenue noblement, en deux hommages par indivis, de la châtellenie et seigneurie de St.-Valery-sur-la-mer (3). Elle appartenait, dès le XIIe siècle, à la maison de Cayeu et ses descendants figurent comme seigneurs de Bouillan-

(1) Cartulaire de Sery. Carte de Picardie de Sanson, de 1656.

(2) Expilly, *Dictionnaire géographique et historique*.

(3) Voy. M. Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, tome 1er, p. 388.

court dans les chartes de l'abbaye de Sery. Bouillancourt semble être passé, au milieu du XIV[e] siècle, à N. de Cayeu, sœur de Jean, épouse de N. de Bruières, qu'on voit cités devant le prévôt du Vimeu, en 1363, pour entreprise sur l'abbaye de Sery. En 1400, N. Des Bordes, chevalier, châtelain de Beaumail et chambellan du roi, était, probablement comme mari d'une fille héritière de la dame de Bruières, seigneur, au moins en partie, de Bouillancourt, qui passa à Hugues de Cayeu, évêque d'Arras, par testament du 19 septembre 1418, selon l'auteur d'une histoire manuscrite de Sery (1). Hugues de Cayeu fut le dernier représentant de cette illustre famille. Il vendit la terre de Bouillancourt au comte d'Etampes, vers 1435. Elle appartenait, lors de la première rédaction des *Coutumes* (1507), à Anthoine de Mailly, chevalier, conseiller et chambellan du roi; en 1567 lors de la révision des *Coutumes* (2), à Henriette de Clèves, épouse de Ludovic de Gonzague de Clèves, duc de Nivernois, prince de Mantoue, comte d'Eu. Cette dame mourut en 1595. Son fils Charles de Gonzague vendit Bouillancourt en 1628 à Charles, sire de Rambures. Il fut dit dans l'acte que le prix de la vente serait employé à secourir plus promptement ledit seigneur en la conservation de ses états de Mantoue. Mais cette terre fut retirée par Henri d'Orléans duc de Longueville, seul héritier de Catherine de Gonzague, sa mère, et revendue par le duc, en 1634, à Jean

(1) In-f° par le F. Hyacinthe Sauvage; 1677. — Voy. l'extrait de cette histoire à la Bibl. S.[te]-Geneviève de Paris, MS. n° 962, p. 816.

(2) Voy. Procès-verbal à la suite du *Commentaire de* Ricard, p. 227-228.

Lyver (1), devant Vautier, notaire au Châtelet de Paris. L'un de ses descendants, Charles Lyver du Quesnoy, fils puîné d'un autre Jean, qui paraît être le fils de Louis Lyver et de Charlotte d'Aigneville, nommés comme seigneurs d'Infray au § XI, vendit Bouillancourt à Jacques-Louis-François Roussel, conseiller au Parlement, par qui il fut revendu le 8 mars 1753, devant Garcerand notaire au Châtelet, à Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Wiry et autres lieux. Son fils messire Jacques-Joseph Le Boucher, possédait en 1780 la terre de Bouillancourt. Il est représenté aujourd'hui par M. Camille-Emmanuel Le Boucher de Richemont, son fils.

En février 1204, le seigneur de Bouillancourt (Willaume de Cayeu) fit réparation au comte de Ponthieu pour désobéissance.

En 1692, le seigneur de Gamaches était seigneur de Bouillancourt en partie, selon le registre-pouillé des paroisses.

L'église de Bouillancourt est sous l'invocation de saint Jacques-le-Majeur. Elle fut bâtie à la fin du XV[e] siècle, en remplacement de celle qui, trop voisine du château, avait été détruite. Le chœur est moins large que la nef, qui est voûtée en planches et ornée de corniches en bois à figures grimaçantes. Les fenêtres sont bipartites, en ogive trilobée, à nervures flamboyantes. L'une d'elles est garnie de vitraux coloriés, où l'on voit saint Martin divisant son man-

(1) Il portait : *d'argent, à 3 roses de gueules* ; et sa femme Anne de Bellengreville : *d'azur à la croix cantonnée de 4 molettes d'éperon de même.*

teau à la porte d'Amiens, et aussi l'Annonciation, avec les mots de la salutation angélique en écriture anguleuse dite gothique. Au bas on lit les noms du donateur : rene nicole durot cure dudit lieu. — Le bénitier est semblable à celui de Gamaches, en forme de mortier, de 35 centimètres de diamètre. Il a pour supports des anges.

Dans le chœur, une charmante peinture sur toile représente l'adoration des bergers. C'est une fraîche et naïve pastorale biblique, où les figures sont fort expressives. Marie découvre avec complaisance le nouveau-né que saint Joseph désigne du doigt. Les anges, du haut du ciel, contemplent cette scène mystérieuse, qui se passe dans le voisinage d'un temple. Cette peinture, d'environ 0m 55 sur 0m 33, est enfermée dans un cadre richement sculpté.

L'église n'était point encore pavée en 1692. Elle appartint à l'abbaye de Sery dès les premiers temps de son établissement.

Vers l'année 1430, pendant la guerre contre les Anglais, Hugues de Cayeu fit raser l'église de Bouillancourt, parce que, se trouvant élevée au devant de l'enclos de la basse-cour et à 5 ou 6 pieds seulement du château, il craignait qu'il ne lui en advînt quelque dommage. Depuis 20 ans les habitants étaient privés d'église, lorsque, sur leur demande, Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, seigneur de Bouillancourt, par lettres données à Hesdin, le 20 septembre 1450, leur accorda la permission de rebâtir une église au lieu où était le presbytère et de reporter celui-ci sur l'emplacement de l'église démolie : « Laquelle, y est-il dit, pour ce que la place où elle souloit estre est si

prochaine de nostre ditte forteresse, ils n'enduroient bonnement se rassurer et la faire faire en ladille place, doubtant que en temps à venir elle ne fut de rechief desmolie et abbatue, et pour ce éviter, si nostre plaisir estoit, la feroient volontiers asseoir au lieu et en la place là où est le presbytère, etc (1). » Toutefois l'église ne fut rebâtie telle qu'on la voit aujourd'hui que 30 ans après. — Le presbytère, que remplaça l'église, était autrefois un manoir à quelque distance de l'église, qu'avait donné au couvent de Sery, en l'an de grâce (*anno gratiæ*) 1218, Willaume de Cayeu : « *Totum managium quod est citrà capellam B. Jacobi* (2). »

Les curés de Bouillancourt n'ont été que des vicaires amovibles jusqu'en 1660 qu'ils ont pris des provisions des évêques d'Amiens ; ils ne portaient même que le titre de chapelains, et leur église celui de chapelle, comme on le dit ci-dessus et en une donation faite en 1400 par Adam Gouvion : « Ensemble a délaissé et aumosné ledict Adam au cappelain desservant la cappellerie de Bouillencourt 10 solz de rente ou cens annuel pour dire et célébrer chascun an perpétuellement en ladicte chapelle de Bouillencourt, chinq messes de *requiem,* etc. »

Voici les noms des prieurs-curés que nous avons trouvés antérieurs à la révolution :

I. Dubot, Nicole-René. Nommé sur le vitrail.

II. Delattre. 1617. Mort en 1640, selon le nécrologe de Sery au 22 septembre.

(1) Voy. Extr. de l'hist. Ms. de Sery, p. 42.

(2) Ibid., p. 38.

III. Matte, François-Richard. 15 mars 1639. Mort en 1666, selon le nécrologe, au 18 novembre. Il rédigea tous les actes civils en latin, ce qui fut continué jusqu'au mois d'avril 1668.

IV. Pignier, Nicolas. 1667.

V. Perdu. 1672.

VI. Fréville, Gabriel, 1674.

VII. Girard, 1675.

VIII. Levesque, Francois, religieux de l'abbaye de Sainte-Larme. 1685-1712.

IX. Lecomte, F.-M. 1715.

X. Mangin, F.-N. 1716.

XI. Hocmelle, Jean. 1722-1756.

XII. Rolland de Vilque, qui permuta avec Hocmelle et fut mis en possession par acte notarié du 19 août 1756. Mort en 1760.

XIII. Saleur, messire Nicolas-Brice. Mis en possession par acte notarié du 1er juillet 1760. Dès 1755, il remplissait les fonctions de desservant à Watteblérie.

XIV. Delens. 1768-1790. Il fut d'abord curé de Watteblérie.

Autant les mutations furent fréquentes jusqu'à cette époque, autant elles le furent peu depuis, car de la révolution à ce jour on n'y compte que deux curés :

I. Boucher. 1808-1829.

II. M. Goguet. En exercice depuis 1829.

La cure avait pour patron l'abbé de Sery. Elle rapportait 14 liv. au XIIIe siècle, 300 liv. en novales en 1692, et 600 liv. en 1736. L'abbé de Sery était décimateur et ne contribuait pas pourtant à l'entretien de l'église, ni à celui du vicaire. — Le revenu de la fabrique était de 125 liv. à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe.

Une chapelle, dédiée à saint Eustache, fut érigée dans l'une des tours du château, par Willaume de Cayeu, qui voulut qu'elle fût desservie par l'un des religieux de Sery, lequel serait inamovible, tant au regard du seigneur qu'au regard de l'abbé. Et pour lui fournir de quoi vivre, il lui assigna, au mois de juillet 1218, du consentement de sa femme Isabelle, de Willaume son fils, et de Catherine (*Katarina*) sa femme, de Jean, Wibert et Béatrice, ses autres enfants, trois mesures et quatre setiers de blé (*tres modios bladi et quatuor sextarios ad usuram et victum canonici... qui... ministrabit*). Il donna en outre à perpétuité, aux religieux de Sery, une mesure et demie, plus deux setiers de blé (*de prædicto blado recipient modium et dimidium et duos sextarios*) chaque année sur le moulin Herlant (*in molendino de Herlant*), et autant sur celui d'Ansaine, à l'ancienne mesure de Blangy (1), mais à la condition qu'ils lui fourniraient toujours un chapelain pris parmi eux, que le seigneur ne pourrait d'ailleurs jamais faire chevaucher avec lui, ni en guerre, ni aux tournois (*nec prætermittendum quod abbas de Sery canonicum capellanum sive propter iram, sive propter rancorem quemlibet erga me vel heredes meos conceptum, a dicta capellana non poterit aliquatenus amovere. Ipsum autem capellanum heredes mei, neque in guerra neque in torneamento vel alibi unde Christi ministerium in dicta capella retardetur secum facient equitare*).

(1) Il est assez difficile d'apprécier exactement la relation de ces *anciennes* mesures avec les métriques. Nous savons seulement qu'à l'époque de l'adoption de celles-ci, le setier de Blangy contenait 9 boisseaux et le boisseau 9 pots. Le pot est à peu près représenté par 2 litres.

L'église de Bouillancourt possède des reliques de sainte Colette, dans un reliquaire d'argent. Elles lui ont été données par M. Le Boucher de Richemont, qui les avait obtenues de Mgr l'évêque de Besançon, en 1808, c'est-à-dire aussitôt aprés la canonisation. Ces reliques sont, le premier dimanche de mai, l'objet d'un pèlerinage, où l'on invoque la sainte pour la guérison des maux d'yeux.

C'est sur cette paroisse que fut originairement fondée l'abbaye de Sery, dans les bois de ce nom, au lieu nommé encore aujourd'hui l'Abbaye-au-Bois.

Watteblérie (Vuatbléry, Wouatblaye), est un village complètement détaché de Bouillancourt et situé de l'autre côté de la route qui conduit de Rouen à Saint-Omer. Aux titres de l'abbaye de Sery on voit qu'en 1258 le seigneur de Watblérie était Jean dit *Wateblé*, fils de Gautier dit *Wateblé* et de Haanor, que sa femme se nommait Jeanne et ses frères Bauduin et Adam.

En 1785, messire François-Joseph Le Moine de Blangermont était seigneur de Watbléry, Chaussoy, les Essarts et autres lieux, et demeurait au château de Watbléry.

Il existe à Watteblérie une petite chapelle en briques qui n'a rien de remarquable. Elle était jadis une annexe ou dépendance de la cure de l'Abbaye-au-Bois. L'un des religieux la desservait. En 1632, on obtint de Mgr l'évêque d'Amiens la permission de faire desservir par un même religieux les deux chapelles de Busmenard et de Watteblérie. Celle-ci fut réunie à la cure de Framicourt, par suite de conventions intervenues, le 9 mars 1664, entre les habitants de Watteblérie, notamment Jean Le Moyne, écuyer,

sieur de Blangermont, et César de Tours, sieur des Noières, d'une part, et le Curé de Framicourt d'autre part ; lesquelles furent ratifiées par Mgr l'évêque d'Amiens, le 26 avril, et par les religieux de Sery, le 10 mai suivant. Cependant en 1728 c'était encore un religieux de Sery qui desservait les deux chapelles de Watteblérie et de Busmenard, par commission et sans titre de curé. Les registres civils, qui ne datent que de 1722, donnent même encore le titre de desservant à François Salmon, en 1730. Suit la nomenclature des curés de Watteblérie, d'après les mêmes registres :

I. Delage, Antoine. 1736.
II. Mathelin, Joseph. 1744.
III. Maré, Alexis. 1752. Ces deux derniers étaient précédemment prieurs-curés de Saint-Etienne-en-Sery.
IV. Charpentier. 1759.
V. Delens. 1765.
VI. Duval, Jean-François. 1768-1786.
VII. Riclot. 1787-1792.

Le territoire de la commune de Bouillancourt contient 1,611 hectares, dont 513 hectares en bois ; on remarquera l'importance relative de ce chiffre. La population, d'après le dernier recensement, est de 1,075 âmes, dont 158 à Watteblérie. En 1692, il y avait 600 communiants. Expilly lui donnait 209 feux en 1763. Le nombre des maisons est aujourd'hui de 241 à Bouillancourt, et de 37 à Watteblérie, en tout 278. — L'impôt foncier s'élève à 12,711 fr., et le mobilier à 1,374 fr.

L'école est fréquentée par 63 garçons et 75 filles.

Les maires de Bouillancourt ont été :

I. Delhomel, Jacques-Martin. An VIII.
II. Le Boucher de Richemont, Jacques-Joseph-Pascal. An VIII-1812.
III. Godde d'Ancenne, Alexandre-Augustin. 1812-1830.
IV. Marcourt, Charles. 1830-1837.
V. Clébet, Jean-Jacques. 1837-1848.
VI. Carpentier, Jean-Laurent. 1848-1853.
VII. M. Pruvost, Pierre-Daniel. En exercice depuis 1853.

Les principaux lieux-dits sont : le Paradis, l'Ecce homo (ainsi nommé d'une statue de Jésus-Christ flagellé qu'on remarque à l'entrée du chemin qui y conduit), la Vallée Marotte, le fief, le Rouâtre, les petits et les grands arrachis (ce sont sans doute des parties de bois défrichées), la Bouillère, les Carbonnières, le chemin des chasse-marées et le sentier du Roui. On remarque dans la partie du bois de Bouillancourt, dite le bois de la croix, une ruine connue sous le nom de *château Byron*, située sur une éminence qui domine la vallée de la Bresle en regard du marais de Bouttencourt. Dans une autre partie, dite le bois de la Malmaison, se trouve une vaste enceinte avec levées de terre, contre une friche communale.

Les registres aux baptêmes et décès remontent à l'année 1639.

Ce village avait une coutume locale commune avec Frettemeule (1). Il ressortissait en entier à la prévôté de Vimeu, selon Ricart. Délegorgue le dit partie en Vimeu et partie en Ponthieu.

(1) Voy. *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors, tome 1er, p. 387.

XXI.

Bouttencourt. (Ansenne, Monthières, Sery.)

La commune de Boultencourt a trois annexes. Elle s'étend tout entière sur la Bresle, sur une longueur de 5 kilomètres. Le chef-lieu de la commune, Boultencourt (Bottencort), n'est séparé de la petite ville de Blangy (Seine-Inférieure) que par l'un des bras de la rivière qui forme la limite des deux départements. Il est en regard de Blangy *(ergà Blangiacum)*, comme s'exprimaient les anciens titres. C'est ce voisinage, cette relation de chaque jour, de chaque instant, qui a suggéré à Blangy la pensée d'une union, que Boultencourt a toujours repoussée avec énergie et que le Ministre vient de refuser définitivement, parce qu'elle serait vraiment mal assortie. Nous devons constater ici que cette prétention n'est pas nouvelle. Nous l'avons retrouvée en un travail manuscrit attribué à M. Estancelin, où, en désignant ce village comme un véritable faubourg, l'auteur dit que c'est ce qui donne plus encore à Blangy le caractère de ville (1).

La seigneurie de Boultencourt (2) appartint à la maison de Cayeu jusqu'au xv^e^ siècle. En 1493 et en 1499 Jean de Mailly, chevalier, seigneur baron dudit lieu, de Bours, de Cayeu, de Frettemeule et de Bouillancourt, était aussi seigneur de Boultencourt.

L'église paroissiale de Boultencourt a été bâtie primiti-

(1) *Mém. sur le comté et duché-pairie d'Eu*, tome III, p. 20.

(2) Dans la liste des conquérants normands publiée par Leland, on voit un *Buttencourt*. Voy. *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, tome 1er, p. 456, par Aug.in Thierry.

vement par saint Leu, évêque de Sens, qui la dédia à saint Etienne, patron de sa cathédrale. Elle est située à cent pas de l'abbaye de Sery, près de la route d'Eu. Elle était la mère-église de Monthières et servait anciennement, comme aujourd'hui, de paroisse à Ansenne aussi bien qu'à Bouttencourt. Cette église a deux collatéraux séparés de la nef centrale par des colonnes cylindriques dont les chapitaux sont décorés ou d'une guirlande ou d'une torsade. L'arc qui sépare le chœur de la nef est une belle ogive, dont les retombées reposent sur un faisceau de colonnettes. On y remarque une poutre transversale où sont sculptés les instruments de la passion, auprès de l'agneau armé d'un étendard. Les extrémités de cette poutre sont tenues entre les dents de deux requins, qui semblent vouloir la dévorer. La nef et le chœur sont ornés d'une corniche en bois sculpté, dont se détachent 26 statuettes de saints; six de celles du chœur ont disparu. De la voûte descendent de jolis pendentifs aussi en bois. L'époque dite de transition a laissé son souvenir, tant dans les très-petites fenêtres de la nef, où sont quelques restes de vitraux peints, que dans la crédence dont l'ogive garnie de tores repose sur des colonnettes à chapitaux ornés de feuilles recourbées en volute. Dans le vitrail de la nef, au-dessus du portail, on voit le Sauveur des hommes et un écu *d'azur à 3 fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules;* l'une des fleurs de lis est renversée : nous supposons que c'est par erreur de l'ouvrier. — Il existait autrefois, à droite du sanctuaire, un tableau peint sur la muraille, représentant l'institution du saint Sacrement. Au-dessous un écriteau rappelait une fondation de messes et le don à l'église d'une chasuble.

d'une aube de lin et d'un calice d'argent avec sa patène. — Dans la basse-nef à gauche s'ouvre un puits, objet de la dévotion populaire. Le jour de la fête de Saint Etienne, plus de 1,500 pèlerins y viennent puiser de l'eau qu'ils boivent ou qu'ils emportent comme préservatif contre les fièvres d'accès. — La cloche fut refondue en 1732.

L'église de Saint-Etienne était l'un des bénéfices de l'abbaye de Sery. On ne sait par qui elle lui fut donnée. Une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'an 1185, en fait mention. La cure fut d'abord à la présentation de l'abbé de Sery, ensuite à celle du prieur claustral, depuis la cession qu'en fit l'abbé commendataire, Alphonse de Halwin, en 1648. Elle produisait 10 liv. au XIII[e] siècle et 500 en 1736. Le registre-pouillé de 1692 ne le constate point, le curé vivant en communauté dans l'abbaye. La dîme appartenait à celle-ci. Le revenu de la fabrique était de 120 liv. environ à la fin du XVII[e] siècle.

Les archives de la fabrique, qui remontent à l'année 1580, nous ont fourni la nomenclature des curés.

En 1743, les habitants des villages de Bouttencourt et d'Ansenne firent citer les religieux, prieur et couvent de Sery, en qualité de gros décimateurs de la paroisse, pardevant le lieutenant au bailliage d'Amiens, pour les faire condamner à reconstruire le chœur, la chapelle et le clocher de l'église Saint-Etienne-en-Sery, qui se trouvait alors interdite par suite de leur mauvais état. La nef compromise avait elle-même besoin de réparations, que les paroissiens se plaignaient de ne pouvoir faire sans une levée par provision sur les habitants

et les propriétaires de la paroisse. Les religieux évoquèrent l'affaire au grand Conseil (1). Comment fut-elle terminée? Nous ne savons; mais les réparations furent faites d'une manière plus ou moins heureuse.

Liste des prieurs-curés :

I. De Fauquembert, Firmin. Ses lettres de provision furent visées par Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens, le 25 février 1362. Il est fait mention de lui au nécrologe de l'abbaye, sous la date du 29 octobre ; on y rappelle qu'il fit don au couvent de deux calices d'argent et d'un encensoir de même métal.

II. Collinard, Pierre, 1582.

III. Ansselin, Nicole. 1607.

IV. Duflos, Joachim. 1615.

V. Lecarpentier, Adrien. 1661.

VI. Josnet, Remy. 1672.

VII. Lebrun, Rigobert. 1684, 1692.

VIII. Bigeois, Claude. 1706.

IX. Mangin, Nicolas. 1711, 1714.

X. Mansuy, Jean-Baptiste. 1717.

XI. Thibaut, Nicolas. 1728.

XII. Hardy, Adrien. 1733.

XIII. Maré, Alexis. 1749.

XIV. Mathelin, Joseph. 1754.

XV. Delvincourt, Jean-Baptiste. 1765, 1767.

XVI. Limouzin. 1772.

Hôpital.— Guillaume de Cayeu fonda à Boutlencourt un hôpital sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et le pourvut d'un aumônier, d'un clerc, d'un religieux-directeur, de

(1) Délibération devant notaire à Gamaches, du 22 juillet 1743.

deux serviteurs mercenaires. Sept pauvres malades *(paupe-res ibidem jacentes)* devaient y être soignés. Guillaume défendit d'y recevoir aucun frère ou aucune sœur convers sans sa permission et sans l'assentiment de l'abbé de Sery. Enfin il aumôna cet hospice : 1° de 100 arpents de terre, savoir : 81 situés entre Framicourt et le chemin conduisant de l'Abbaye-au-Bois à Busmenard (*intra Framiecourt et viam publicam que ducit ab abbatia in bosco ad Busmenart*), et les 19 autres au territoire de Bouillancourt ; 2° de mille anguilles à prendre à Cayeu, ou bien, s'il n'était pas possible de se les procurer, de mille harengs (*mille allec*), le tout livrable au commencement du carême ; 3° de tous les droits qu'il percevait ordinairement sur la cervoise (bière) à Ansainne et à Boutencourt (*quidquid habeo vel habere potero in redditu cervisie apud Ansainne et apud Boutencourt*) ; 4° enfin et pour récréer les pauvres malades, du mort-bois (1) à prendre dans sa forêt de Sery autant qu'une bête de somme en peut porter en trois fois dans un jour (*ad recreandum pauperes jumentum ter in die de mortuo nemore onustum in foresta mea de Seri*) ; mais avec défense d'en vendre ou donner à qui que ce fût, sinon de l'assentiment du donateur.

(1) Qualification donnée à certaines espèces de bois. On lit en une déclaration du roi, du 4 octobre 1533, qu'en fait de forêts, ces mots : « *bois-mort*, signifient bois sec et en estant ou gisant, et *mort-bois* signifient bois de saux, mort-saux, épine, puinne, seür (sureau), aune, genest et genesvre, et non autre. » Voy. Blanchard, *Table des Ordonn.*, p. 70. Les termes de cette déclaration peuvent servir à la distinction des haies vives d'avec les haies mortes. Ces dernières sont précisément faites avec les diverses espèces de bois ici spécifiées.

D'un autre côté, Jean, seigneur de Monchaux, aumôna la même maison hospitalière aussi de ses revenus sur la cervoise à Ansesne *(sic)* et à Bouttencourt, et de tout ce qui lui appartenait dans la masure où fut faite cette fondation. La charte qui constate ces dons est datée du 6 des kalendes de mars (24 février) 1203. Elle eut pour témoins, entre autres, Hugues, abbé de Longvillers (*Longivillaris*), et l'abbé de Sery, Raoul de Monchaux, à qui fut confiée la direction de cette maison. L'année suivante il chargea un de ses religieux de l'administration.

En 1278, la 4e férie après l'Epiphanie, un compromis relatif au moulin et aux fours de Bouttencourt, eut lieu entre les frères de l'hôpital et le seigneur de Montigny *(Witanum de Monteigniaco)*. En 1292, au mois de février, 2e férie avant St.-Pierre, apôtre, Marie damoiselle de Guelre, dame du Translet *(Maria domicella de Guelre domina de Transleto)* fit don à l'hôpital d'une maison située à Blangy, qui provenait de Hainfroi Barras, et de 3 journ. de terre entre le bois de Sery et le chemin qui conduit de Blangy à Translet. Enfin au mois de mars 1315, le samedi après l'Annonciation Notre-Dame, l'hôpital acquit de Thomas, dit de Morival, 10 sols de rente à percevoir sur son tènement à Blangy (1). Le religieux administrateur a toujours joui du revenu de l'hôpital, quoique depuis très-long temps il ne reçût plus de pauvres, jusqu'en l'an 1672 qu'il fut réuni à l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare; les biens ont été unis ensuite à l'hospice de Saint-Valery-sur-Somme.

(1) Cette dernière charte est en français. *Arch. départem., fonds de l'Évêché*. D, 24.

On trouve, en une charte de l'abbaye de l'an 1225, Regnier, directeur (*magister*) de l'hôpital, et au nécrologe, à la date du 13 des kalendes de mai (19 avril) sans indication d'année, Anthoine de Lhomel, chapelain de l'hôpital.

L'hôpital et tous les bâtiments ont probablement été ruinés au temps des guerres des Anglais ; il n'en était resté qu'une petite chapelle couverte en chaume, avec 30 ou 40 livres de rente (1).

Maladrerie. — Quelques années après l'établissement de cet hôpital, les habitants de Blangy avaient fondé à Boultencourt, sous le nom de Saint-Barthélemy, une maladrerie qui apparemment fut unie à l'hôpital Saint-Jean. En 1293 ils prétendirent priver l'abbé de Sery de l'administration qui lui appartenait. Mais une sentence de Guillaume de Mascon, évêque d'Amiens, l'y maintint, dit que les abbé et religieux avaient droit à la perception des grosses dîmes et le religieux-administrateur à douze livres de rente et aux offrandes qui se faisaient à la chapelle, et ordonna que cet administrateur portât honneur et respect au curé de Saint-Etienne, dans la paroisse duquel la maladrerie était située. Au mois de décembre 1270, Jean Pate fit don à la maladrerie de tous les biens meubles et immeubles qu'il possédait à Boultencourt (2). Le nécrologe de Sery, à la date du 6 des kalendes de novembre (27 octobre), fait mémoire de frère Joseph Beaubrun,

(1) Voy. Extr. de l'hist. Ms. de Sery, p. 34, loc. cit. — Le registre-pouillé des paroisses, de 1692, dit qu'il y avait une seule chapelle pour l'hôpital et la maladrerie, et qu'on l'a laissée en ruine depuis la réunion à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

(2) *Arch. départem., fonds de l'Évêché.* D, 24.

curé de Frières, et administrateur hospitalier de Saint-Jean et de Saint-Barthélemy de Bouttencourt.

Couvent de Cordeliers. — C'est à Jean de Mailly qu'on doit la fondation à Bouttencourt d'un couvent de Cordeliers. On trouve au cartulaire de l'abbaye de Sery des lettres concernant cet établissement, que nous ne croyons mieux faire que de copier. En voici le texte : « A tous ceux etc. Je Jehan de Mailly, baron et seigneur temporel dudit lieu de Mailly scitué au dioceze d'Amiens, certifie par mon seing manuel cy-dessous mis et en parolle de chevallier, que mon intention première fust, est et tousjours sera que la bulle que j'ay impétrée pour l'édification du couvent de Boutancour, scitué auprès de l'abbaye de Sery et en la paroisse de Saint-Etienne, soit pour les frères mineurs vivants sous le vicaire immédiat du ministre provincial de Franche, comme ceux de Mailly, Dourlens et Abbeville ; auquel j'ay baillé et donné de mon propre motif ledit lieu pour habiter perpétuellement en l'observanche régulière, non voulant que en ce aucune contradiction, empeschement ou turbation leur soit fait selon que le juge exécuteur de ladite bulle chanoine d'Amiens nommé Pierre de Coldreio par autorité apostolique sous pènes de grandes censures ecclésiastiques, commande que en juste exécution mon intention et volonté soit du tout ensuivie et suivie. Ensi que de ce comme dit est, ay icy fait mettre et appendre mon scel de mes armes et ces présentes signées de mon nom, Faites en la cité de Cambray, le second jour du mois d'octobre 1499. — *(Signé)* Jehan de Mailly. » (1).

(1) Voy. Ext. de l'hist. Mss. de Sery, Chartes, p. 360.

Cette maison, qui a subsisté jusqu'à la révolution, servait depuis longtemps à recevoir les personnes de bonne famille qui avaient eu le malheur de perdre la raison, pour lesquelles on payait de fortes pensions (1).

Ansenne (Ancenne, Ensène, *Andesagina*) est un village assis sur la rive droite de la Breslé qui le sépare de celui de Monchaux. Il est célèbre par l'exil de Saint-Leu ou Saint-Loup, qui y fut relégué par le roi Clotaire II, vers l'an 620. Le peuple de ce pays était encore payen : il y porta la lumière de l'évangile et convertit le duc Boson Landegisile et une partie de ses soldats, frappés de ce que le saint évêque avait rendu la vue à un aveugle, dit l'auteur anonyme de sa vie. (2).

Nous soupçonnons qu'à cette époque, Ansenne et Monchaux, avec son château bâti sur le versant de la colline, étaient compris sous la première dénomination, et que dans la forteresse étaient logés le duc et ses soldats.

La seigneurie d'Ansenne était tenue de la châtellenie de Saint-Valery. Elle appartenait en 1258 et en 1274 à Jean de Cayeu, fils de Humbert ; en 1507 à Jean de Monchy, chevalier, aussi seigneur de Soreng et autres lieux ; vers 1590 au sieur de Monchy d'Inglessens, (3) qui acheta des religieux de Sery, le moulin aux draps existant à Ansenne et en fit bâtir un autre entre Monchaux et So-

(1) *Mém. Mss. sur le comté d'Eu*, tome III, p. 20.

(2) *Apud Surium*, tom. V, p. 3. — *Bolland.* Acta SS. 1ᵉ septemb., p. 559. nº 12. — D. Grenier, *Introduct. à l'hist. de Pic.*, p. 306.

(3) Ce nom est ainsi écrit en un Mss. de M-H-C, intitulé : *Descrip. et narré des droictz... du comté d'Eu*, fº. 369 ; Haudiquer, en son *Nobiliaire*, écrit d'Inguessens.

reng. Des contestations s'élevèrent à cet égard entre lui et le comte d'Eu. Il paraît que, même avant cette époque, une grande pierre servant à délimiter les deux domaines portait d'un côté les armes des comtes d'Eu, de l'autre celles des seigneurs d'Ansenne.

Au recueil des coutumes du bailliage de 1507 on trouve celles d'Ansenne. De l'art. 3 *in fine*, on pourrait induire qu'à cette époque leseaux de la mer montaient quelquefois encore jusques là par la baie de la Bresle (1).

Monthières (Montières, Montier) est un autre village assis sur la droite de la rivière, en regard et à une faible distance du village de Soreng.

La seigneurie de Monthières était un fief noble relevant en plein hommage de la pairie et seigneurie de Lambercourt. On trouve en 1233 Richard de Montiers, qui fit un don à l'abbaye de Sery. La terre appartenait en 1499 à Jehan de Mailly que nous avons nommé, en 1654 à messire François Clément du Vault, maréchal des camps et armées du roi ; en 1740 à Charles Clément du Vault, chevalier, marié à Françoise Renouard ; en 1752 à son fils mineur Louis-Clément du Vault, chevalier, lequel était en 1760 capitaine de cavalerie au régiment de colonel-général ; en 1765 à messire Marie-Antoine Godde, écuyer, conseiller du roi, maître particulier des eaux et

(1) « Ung chascun Seigneur.. peut laisser.. en friche et riez.. ; et combien que durant ce temps ung chascun y ait acoustumé... faire paistre leurs bestes.. 20, 30, 40 ans et plus,.. néantmoins il est loisible audit Seigneur reprendre laditte terre... *soit que la mer cœuvre ou descœuvre laditte terre* ainsi délaissée. » *Cout. loc.*, p. 381.

forêts de Picardie. Elle est encore dans cette famille, aux mains de M. Saint-Léon Godde de Monthières.

Il y a à Monthières, dans l'enceinte du château, une chapelle dédiée à saint Pierre. L'arc surbaissé de ses fenêtres petites et basses, la fenêtre du portail longue et étroite, à plein cintre, le grand arc ogival taillé à vive-arête, dénotent une certaine antiquité. On y voyait encore en 1728 quelques restes de vitraux, aux armes des Mailly, qui ont disparu complètement.

Cette chapelle dépendant de la cure de St.-Etienne-en-Sery, était desservie par un religieux qui demeurait en l'abbaye. Il n'y disait qu'une messe basse les dimanches et fêtes et ne chantait point de vêpres, si ce n'est cinq à six fois l'an, aux principales fêtes. Son revenu se composait de la dîme du lieu et de 33 livres de rente sur différentes maisons pour fondations faites.

Sery (1) (*Seriacum*). Ce hameau a pris son nom de l'abbaye qui, primitivement établie dans les bois de Sery, y fut ensuite transférée. Cette abbaye sera l'objet d'une notice particulière que son étendue nous empêche de joindre ici. Le hameau se compose de quelques habitations et de deux filatures établies sur les ruines du cloître.

Il y a un Sery-Maizières en Laonais (Aisne), au-dessous de Ribemont. Le Girard de Sery nommé au registre de Philippe-Auguste, (2) est probablement de ce lieu.

(1) Selon l'abbé Carlier, le nom de *Sery*, comme celui des *Essarts*, servait à désigner un lieu nouvellement défriché au milieu des bois, pour être livré à la culture. (*Hist. du duché de Valois*, t. 1er, p. 33.)

(2) Bibl. impér. Mss. n° 9852 — 3. f° 40, r°., col. 1. — Mss. D. Grenier, paq. 24e, lettre S, n° 218.

La paroisse de Boutlencourt est celle du canton qui a le plus fréquemment changé de curé depuis la révolution. Cela peut être dû à la fatigue de la cure et à la situation peu agréable et presque isolée du presbytère, situé non loin du village d'Ansenne. Voici les noms des titulaires :

I. Ruelle. 1802-1809.
II. Neudin. 1809-1829.
III. Lecomte. 1829-1834.
IV. Damade, 1834-1837.
V. Hareux. 1837-1849.
VI. Pauchet. 1849-1852.
VII. Pruvot. 1852-1857.
VIII. M. Brunel. En exercice depuis 1857.

Le territoire de la commune contient 773 hectares, dont 31 de bois et 142 de prés.

La population est de 702 habitants, dont 304 à Bouttencourt, 244 à Ansenne, 116 à Monthières et 38 à Sery. En 1692 la paroisse comptait près de 400 communiants. Le nombre des maisons est de 92 à Bouttencourt, 67 à Ansenne, 26 à Monthières et 10 à Sery. (1). Expilly donne à la paroissse 230 feux. — Les filatures de Sery occupent environ 80 ouvriers, celle de Hottineau qui y touche, 50. Une papeterie qui fonctionnait depuis longtemps à Monthières, vient d'être organisée sur une grande échelle.

L'impôt foncier de Bouttencourt s'élève à 7715 fr., et l'impôt mobilier à 960 francs.

L'école de l'instituteur est fréquentée par 63 garçons, et celle de l'institutrice par 75 filles.

(1) Les nombres que nous avons donnés sont ceux des maisons habitées. Les tableaux de recensement en contiennent en outre un certain nombre non habitées ou en construction, que nous avons négligées.

Les Maires de la commune ont été :

I. Godde de Monthières. 1793.
II. Lotte-Decoisy, Etienne An VIII.
III. Le même Godde de Monthières. 1802-1830.
VI. Fruictier, Pierre-Charles Marie. 1830-1848.
V. Godefroy, Pierre Nicolas. 1848-1850.
VI. M. Godde de Monthières, Saint-Léon. En exercice depuis 1850.

Les lieux-dits principaux sont : la vallée Mazin, la Lirette, la petite Seigneurie, l'Épervier, les Varennes de Sery et de Monthières, la rue Pilvergue, la rue des Fous.

Boultencourt a une étude de notaire qui a remplacé celle existant jadis à Ansenne.

Bouttencourt et ses annexes ressortissaient à la prévôté de Vimeu.

XXII.

Quelques villages limitrophes du Canton.

Certains villages limitrophes du canton de Gamaches et assis au bord des eaux de la Bresle, sur la rive normande, méritent d'être ici mentionnés, parce que leurs intérêts ont été mêlés à ceux des communes que nous venons de visiter, ou parce qu'ils ont appartenu au même seigneur, ou enfin parce qu'ils ont été, à une époque, soumis à la même juridiction. Nous trouvons d'abord près de nous, au point où nous venons de nous arrêter, *Soreng*, puis, en descendant la vallée, *Bazinval*, l'*Epinoy*, *Longroy*, *Gousseauville et Incheville*.

Soreng (Soren, *Sorenc*) est un village séparé de celui de Monthières-lès-Bouttencourt par la rivière de Bresle et

une partie de marais. Il dépend de la commune de Monchaux, contient 53 maisons peuplées de 175 habitants. En 1763 l'abbé Expilly comptait 134 feux tant à Soreng qu'à Bazinval-picard, et 11 en la partie normande de Bazinval. Il plaçait parmi les paroisses du doyenné de Gamaches celle de Bazinval-Soreng. Dans ce dernier village nous avons remarqué une rue dite de *Lombarderie* ou *Lombardie*, et un lieu nommé le *Camp Dolent*.

On trouve un Sorereng parmi les conquérants normands. Le fief de Soreng dépendait du marquisat de Gamaches. Sous Philippe-Auguste il était tenu du comté d'Aumale par le seigneur de St.-Valery.

L'église et le cimetière du village sont placés sur un rideau très-escarpé. La construction de cette église accuse plusieurs époques. Le portail est à plein-cintre, entouré d'un double tore de forte dimension; au-dessus, une fenêtre longue et étroite aussi à plein cintre. Les autres fenêtres sont ogivales, d'un tiers plus hautes que larges. Au sud, il existe une chapelle latérale voûtée d'arêtes, dans laquelle s'ouvrent trois fenêtres ogivales géminées. Il n'y a plus d'autel, mais à droite on voit une crédence dont l'arcature est à trois lobes aigus. Cette chapelle a conservé des vitraux coloriés fort curieux. Nous ne pensons pas qu'ils aient été décrits. Dans l'un des panneaux de la fenêtre du fond, un roi âgé, la couronne en tête, le sceptre fleurdelisé à la main, porte sous un manteau blanc semé de fleurs de lis d'or, un vêtement violet serré aux bras et aux jambes; à la droite et à ses pieds, un page tient un nouveau-né sur ses genoux. Ce n'est pas le juge-

ment de Salomon, car on verrait les deux mères. A gauche on lit l'inscription suivante :

mesire, loys, geet, a, done, ce, paneau, lā, vᶜᶜ, xx viii,

Dans l'autre panneau on aperçoit un être posé sur un piédestal, vêtu de jaune ombré, ventru, les jambes cambrées, les mains appuyées sur les genoux. Il a aux épaules des ailes semblables à celles de la chauve-souris. Est-ce le diable, est-ce un personnage mystique ? A chacun de ses côtés se dresse un dragon aussi de couleur jaune ombrée. Dans le trèfle au-dessus de ces panneaux, on voit un ange vêtu d'une tunique blanche, sur laquelle est un manteau bleu. Une sorte de banderole ou de phylactère, peut-être des ailes, de couleur rouge, s'étendent à droite et à gauche. Dans le cintre ogival d'une autre fenêtre un reste de vitrail montre deux tireurs d'arc nus. Peut-être provient-il du don d'une compagnie d'archers ?

L'Épinoy (Espinoy, Espiney, *Spinetum*, lieu planté d'épines) est un hameau autrefois seigneurie, aujourd'hui dépendance spirituelle et temporelle de Monchaux. On n'y compte que 11 maisons et 36 habitants.

L'église maintenant détruite, était sous le vocable de saint Remy, la cure à la présentation de l'abbaye de Sery. C'était l'un de ses curés séculiers, maître Thomas Bachelier, natif du lieu, qui avait bâti cette église en 1535. Pour en perpétuer la mémoire, il avait fait graver sur une pierre où il était représenté, contre la muraille du sanctuaire, du côté de l'Évangile, cette inscription :

« L'an de salut mil trente cinquiesme
En septembre cinq cent vingt cinquiesme,

Fust ce chancel bien construit en son estre
Par un nommé Thomas Bachelier, prestre,
Humble curé de ce lieu, ès-arts maistre,
Lequel fonda une messe a tousjours
A célébrer au vendredy, recours
Pour la payer au trésor de paroisse
Qui est obligez, afin que l'on ne cesse
A prier Dieu qu'en paradis l'adresse. »

L'ancienne église que celle-ci remplaça est mentionnée, sous le nom de *Spinetum*, en une charte du duc Robert de Normandie, qui la donne à l'église de Rouen (1).

La seigneurie de l'Epinoy appartenait à la maison de Rouault. Il paraît qu'en 1474 le sire de Domart en avait fait don, aussi bien que de Bazinval, au sire de Poix, mais que Joachim Rouault, seigneur de Gamaches, y fit opposition (2) et revendiqua ces seigneuries, utilement sans doute, puisqu'elles devinrent membres du marquisat érigé plus tard et restèrent aux Rouault.

Bazinval est situé au fond d'un petit vallon, d'une sorte d'anse ouvrant sur la vallée de la Bresle. Ce village a 461 âmes et 130 maisons. Il dépend actuellement du canton de Blangy. Deux hameaux, les Saulx et le Vert-Pignon, font partie de la même commune. L'église est dédiée à saint Martin. Comme curés séculiers du lieu, nous citerons: en 1477 Geoffroy Gille, en 1482 Jean Le Blond, dont les noms se sont rencontrés dans les titres de l'ab-

(1) Voy. *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, par M. Leprévost, au tome XI^e des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 9.

(2) Voy. *Gamaches et ses seigneurs*, §. XVII.

baye de Sery, et en 1720 Lesenne, nommé en l'acte dont nous allons parler.

Ces curés avaient, selon une déclaration notariée de 1751 faite par les habitants du lieu, toute la petite dîme, ce qui s'entendait des masures, plants, jardins et novales (1); plus la tierce gerbe à l'encontre des gros-décimateurs.

L'église de Soreng avait été donnée en 1163 par Hugues, archevêque de Rouen, à l'abbaye de saint Germer de Flay, au diocèse de Beauvais, avec ses dépendances, c'est-à-dire les chapelles de Bazinval et de l'Epinoy. En 1177, Hugues, abbé de St.-Germer, la céda à l'abbaye de Sery. L'archevêque de Rouen approuva, en présence de Guillaume de Sorenc, qui fit abandon de son droit de patronat. La même année Guillaume de Sorenc, sa femme et son fils, renouvelèrent la cession du patronat *(representationem ecclesiarum de Sorenc, et de Bazinval et Espinay)*.

Nous avons établi ailleurs (2) que ces trois paroisses étaient autrefois en Picardie, comme conséquence de la délimitation primitive des deux provinces, la ligne extérieure de la forêt, et qu'elles s'y sont maintenues, au moins en partie, jusqu'à la révolution, malgré les tendances envahissantes de la province normande et de ses ducs. Le P. Ignace (3), qui écrivait dans la première moitié du XVII^e siècle, les compte positivement au nombre de celles qui composaient alors le doyenné de Gamaches. Disons toutefois que les registres aux baptêmes et aux dé-

(1) On nomme ainsi les terreins nouvellement défrichés. Voy. le Glossaire de Du Cange.

(2) *Gamaches et ses seigneurs*, §. IV.

(3) *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, p. 509.

cès de la paroisse de Bazinval de 1674 à 1736 sont timbrés de la généralité de Rouen et paraphés par le bailly, vicomte et juge criminel d'Eu, et qu'à partir de 1737 ils sont timbrés de la généralité d'Amiens et paraphés par le président de la prévôté de Vimeu, en exécution, y est-il dit, de la déclaration du roi du 9 avril 1736. D'un autre côté, Duplessis (1) comprend ces paroisses dans le doyenné de Foucarmont. Tout cela indique des tiraillements qu'il serait peut-être curieux d'éclaircir. Elles sont aujourd'hui du canton de Blangy.

Il est bon d'ajouter, en ce qui concerne Bazinval, qu'on y distinguait le *fief normand*, membre de la baronie de Longroy, qui fut vendu au comte d'Eu par le marquis de Gamaches, et le *fief picard* qui resta appartenir à la famille de Rouault.

Longroy (Lonroi, Longrei (2), *de Longo-radio*, *de Longo-rege* (3), village qui n'est séparé de Gamaches que par la rivière de Bresle, quelques prairies et une partie d'un marais communal où gisent de nombreuses

(1) *Description de la haute Normandie*, tome 1er.

(2) Voy. *Magni Rotuli*, *Norm.*, édités par MM. Léchaudé d'Anisy et Charma, aux Mémoires Ant. Norm, tome XVI, p. 80, et *Cartulaire normand*, édité par M. Delisle, *ibid.*, p. 300, note. On lit quelquefois *Longrei* dans les anciennes chartes, comme on écrivait *teise* pour toise, *lé* pour loi, *fé* pour foi; et c'est probablement à cause de la similitude de consonnance de deux mots différents que l'on a traduit par longo *radio* au lieu de longo *rege*. On lit aux mêmes recueils *Coudrei* pour Coudroy : telle est d'ailleurs encore aujourd'hui la prononciation normande.

(3) Voy. *Magni Rotuli* passim, et *Cartulaire normand*, p. 37 et passim. — *Regest. Visitation.* de Eudes Rigaut.

ruines romaines, à quelques pas d'une remarquable tombelle. C'était jadis une baronie possédée par les marquis de Rouault. Nous allons voir comment elle était entrée dans cette maison. Mais disons d'abord qu'un Guillaume de Longrei transigea en 1212 avec les moines de Marmoutier, pour des propriétés voisines de Bellême, et qu'il reçut en 1214 de Philippe-Auguste la terre de Robert du Coudroi. Son sceau porte : *une fasce et une croix ancrée au canton sénestre.* — Son fils Jean, chevalier, fit une donation au prieuré du Vieux-Bellême, en 1231. Son sceau est tout différent ; il porte : *deux lions passants, regardants, avec un lambel de 5 pendants.* — Dans une charte confirmative de donations à l'abbaye de St.-Martin-au-Bosc, par Philippe-le-Hardi, en 1270, figure, au nombre des donateurs, Bartholomé de Longroy (1).

Un siècle et demi plus tard, Jean seigneur de Longroy et Marie de Querriou, dame de Monsures, sa femme, avaient donné leur fille unique, Guyotte de Longroy, en mariage à Jean de Craon dit le jeune, seigneur de Domart, Bernaville et autres lieux, qui mourut en 1420. Leur fils Jacques de Craon mort à Rhodes, vers 1440, en allant en terre sainte, avait épousé Bonne de Fosseux en 1427. Il eut pour successeur Antoine de Craon, son fils, né en 1434, dont les biens furent confisqués, parce qu'il avait suivi le parti du duc de Bourgogne. Louis XI les donna en 1473 à Jean de Soissons, seigneur de Moreuil, qui avait épousé, en 1441, Jeanne de Craon, sœur de Antoine de Craon, lequel mourut sans enfants. Leur fils Jean de Soissons, deuxième

(1) M. Delisle, *opere citato*, p. 183 et 300.

du nom, eut de Marie Bournel de Thiembronne, qu'il avait épousée en secondes nôces, le 13 novembre 1509, une fille unique, Jacqueline, qui épousa, en 1527, Aloph Rouault, dont elle eut, entre autres enfants, Nicolas Rouault, lequel hérita la terre de Longroy en même temps que celle de Beauchamp, et la transmit à sa postérité.

La baronie de Longroy fut démembrée à diverses époques. D'abord la seigneurie d'Incheville s'en éclipsa, puis le comte de Rouault (Charles-Joachim) vendit au comte d'Eu le 25 mai 1762 toute la partie qui en relevait sur la paroisse de Millebosc, sur les fiefs de Bazinval et de Gousseauville (1). Aussi, dans un aveu servi par le comte de Rouault le 20 février 1771, la seigneurie de Longroy n'est-elle désignée que comme quart de baronie s'étendant au village dudit lieu et au hameau de la Tuilerie, et dont le bois de Longroy contenant 254 journaux, faisait l'une des plus importantes dépendances.

Il existait à Longroy un château-fort, dont il reste quelques ruines dans un herbage contre la rivière de Bresle. — C'est Longroy et non Lenroy qu'il faut lire dans les *Mémoires* de Fénin (1), lorsqu'il énumère les forteresses du Vimeu qui tenaient le parti du Dauphin, et lorsqu'il dit que J. de Luxembourg mit cette place en son obéissance en 1422. Le château de Longroy fut rasé, comme plusieurs autres petits forts du voisinage, par ordre royal de cette même année, au dire de Monstrelet (2). L'inspection des ruines nous a fait reconnaître une restauration.

(1) *Mémoires sur le comté d'Eu*, MS., tome III, p. 54 et 125.

(2) Pages 172 et 178. Ed.on D.elle Dupont.

(3) *Chronique*, chap. 276, p. 533.

Le pied du donjon que l'on voit encore a tout un revêtement de briques. Cette restauration eut-elle lieu par suite de la déclaration du Roi du mois de février 1572, qui ordonna de réparer et de ravitailler tous les châteaux et les places fortes du royaume? Quoiqu'il en soit, il fut abattu de nouveau, ou désormais inutile et abandonné, il s'affaissa de lui-même.

C'est dans le château de Longroy qu'était logé Warwick, lorsqu'il traita de la reddition de Gamaches, le 27 juin 1422 (1).

Sur la pente du côteau que couronne la sombre forêt d'Eu s'élève l'église dédiée à saint Clément. Elle domine le village et forme avec lui un charmant paysage. Le baptistère est pareil à celui de Saint-Pierre de Gamaches. Il porte la date de 1552. L'un et l'autre sont sans doute un don de leurs seigneurs communs, Aloph Rouault, et son épouse Jacqueline de Soissons. La cure était à la nomination du seigneur de Gamaches, baron de Longroy.

La population de Longroy, selon le dernier recensement, est de 387 âmes, le nombre des maisons de 98. En 1763 il y avait 54 feux.

On trouve sur le terroir de Longroy, non loin de Gamaches, un lieu dit La Côte-Rôtie. Ce paraît être un nouvel indice que la vigne fut cultivée dans nos contrées. Un autre lieu se nomme la Maille-d'Argent.

Incheville (Haincheville, Hainseville, Hinseville) et **Gousseauville** (Gousoville, *Gozovilla*) forment, avec Breuilly-lès-Landes, une seule commune, dans laquelle

(1) *Gamaches et ses Seigneurs*, §. XVI.

on compte 523 habitants et 130 maisons, dont 90 à Incheville, 28 à Gousseauville et 12 à Breuilly. L'abbé Expilly ne donne que 10 feux à Gousseauville et 42 à Incheville, en 1763. Cependant un auteur, que nous avons plusieurs fois suivi et cité, dit qu'en l'année 1539 il y avait à Incheville 65 ou 66 maisons. Chacune d'elles rendait annuellement au comté d'Eu 9 deniers et 10 œufs (1). Les deux villages ont chacun une église ; elles sont des succursales de la paroisse de Longroy. L'église de Gousseauville est sous l'invocation de saint Leger, qui, dit-on, aurait fini ses jours dans ce lieu. Sur la cloche on lit : « Je fus nommée Jeanne-Gabrielle par très-haut et très-puissant seigneur Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte d'Egreville, guidon de gendarmerie, et très-haute et très-puissante dame M^{me} de Lamothe-Houdancourt, marquise de Gamaches, l'an 1751. »

L'église d'Incheville est dédiée à saint Lubin. Le sol qui l'environne, est bien exhaussé depuis qu'elle fut construite, car on y descend par plusieurs marches à une profondeur de plus de 50 centimètres. Le chœur, en abside polygone, est du XII^{e} siècle. On y trouve deux inscriptions tumulaires, mais peu lisibles.

L'église d'Incheville, avec son patronat et toute la dîme, avaient été donnés à l'abbaye de Saint-Martin-au-Bosc, par Hugues d'Inseville, avec des biens et la terre située entre deux bois, depuis la croix de pierre, près d'Inseville, jusqu'à la terre de Saint-Martin, dans le Val-de-Mortaigne, comme on le voit en la charte de Philippe-le-Hardi, de l'an 1270.

(1) *Mém. sur le comté d'Eu*, Ms., t. II, p. 342.

Le seigneur de Gamaches, baron d'Incheville, nommait à la cure.

Nous renvoyons, pour les autres documents sur cette église et sur celle de Gousseauville, à l'excellent travail de M. l'abbé Cochet sur les *Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe*.

La seigneurie d'Incheville appartenait, au XIIIe siècle, à Hugues d'Inseville, comme nous venons de le voir, au XVIe, aux Bournel de Thiembronne. Elle passa dans la maison de Rouault en même temps et de la même manière que la baronie de Longroy, dont elle s'était autrefois éclipsée, pourquoi on la désignait comme quart de baronie. — Il y existait jadis un château très-fort, asile des barons de Longroy, mais qui était détruit avant 1539, comme on le voit par un aveu servi à cette époque à François de Clèves, comte d'Eu (1).

Rappelons ici les fouilles entreprises par M. l'abbé Cochet et nous, en juin 1856, dans un antique cimetière, à l'entrée d'un vallon nommé La Gorge-Saint-Martin et autrefois le Val-de-Mortaigne, nom bien significatif. Elles ne donnèrent pas malheureusement les résultats que nous attendions et dont nous avions formulé l'espoir à la Société des Antiquaires de Picardie. Toutefois elles ne furent point totalement infructueuses. Nous avons déposé au musée de la Société les objets trouvés, c'est-à-dire des vases en terre rouge et grise, deux en verre commun, deux petites bassines en bronze, un collier de perles en verroterie, les unes unicolores, les autres émaillées de couleurs diverses

(1) *Mém. sur Eu*, MS., t. III, p. 124.

et de toutes grosseurs, avec l'agrafe en argent, enfin une médaille en argent, petit module, à l'effigie de l'usurpateur *Magnus Maximus* (383-388 de Jésus-Christ). Six tombes seulement nous ont apparu entières : les autres semblent avoir été remuées et bouleversées anciennement, soit par l'action des eaux pluviales sur une pente rapide, soit par la culture, soit par des fouilleurs intéressés. Il est à remarquer que tous les squelettes avaient les pieds au couchant, moins un placé en sens tout inverse, c'est-à-dire orienté. Les vases étaient posés à leurs pieds. Il nous a semblé que ce n'était point là un cimetière de guerriers, de conquérants, car l'apparence d'aucune arme n'a frappé nos yeux. Cela nous dit que cette nécropole date d'une ère de paix, au moins locale, probablement des temps qui ont précédé l'invasion franke, c'est-à-dire la fin du IVe ou le commencement du Ve siècle.

D'autres tombes ont été aperçues dans notre vallée, sur le penchant de ses côteaux verdoyants et boisés. Que n'ont-elles été explorées dans l'intérêt de la science ! Car le sol est un livre dont il faut soulever les feuillets qu'y accumulent la nature et le temps, pour y lire l'âge, l'histoire et les mœurs de nos pères, que la Providence y conserve écrits en caractères hiéroglyphiques....

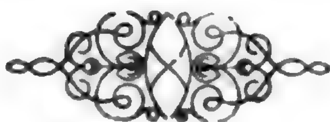

LES ŒUVRES D'ART

DE LA CONFRÉRIE

DE NOTRE-DAME DU PUY, D'AMIENS,

MÉMOIRE POSTHUME DE M. LE D.r RIGOLLOT,

REVU ET TERMINÉ

PAR M. A. BREUIL,

Membre résidant.

Les Manuscrits de Pagés, appartenant à la Bibliothèque communale d'Amiens, renferment l'indication des œuvres d'art exécutées pour la Confrérie de Notre-Dame du Puy, et la description de la plupart de ces œuvres. Le Recueil de miniatures et de chants royaux, offert, en 1517, par la ville d'Amiens, à la mère de François I^{er}, et actuellement conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous le n° 6811, fournit de précieux renseignements à l'égard de 47 tableaux reproduits, ou plutôt imités par les miniatures. Enfin les notices de M. François Machart, qui font partie des manuscrits de M. Achille Machart (1), ajoutent au travail laissé par M. Pagés quelques utiles observations.

M. Rigollot, notre regretté collègue, a conçu l'heureuse

(1) Bibliothèque d'Amiens.

pensée de mettre à profit ces divers documents, et d'en extraire, sous forme de catalogue chronologique, une histoire des œuvres d'art de la Confrérie du Puy. Il pouvait abréger sa tâche en se bornant à citer les textes mêmes du chroniqueur Amiénois : il a jugé plus convenable de leur faire subir un certain remaniement, dans l'intérêt du lecteur. Pagès, sans doute, est très-savant et très-judicieux, mais sa prose ne se distingue ni par la correction ni par l'élégance ; souvent, d'ailleurs, ses notes directement relatives aux œuvres d'art du Puy, se trouvant mêlées à des réflexions ou à des dissertations étrangères à ce sujet, ont besoin, pour se produire avec clarté, d'être dégagées de leur alliage. On doit donc, je le pense, savoir gré à M. Rigollot d'avoir rectifié la forme des textes de Pagès, sans en avoir altéré la substance.

Lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses chères études, notre collègue n'avait pas encore terminé son mémoire sur les œuvres d'art du Puy. L'introduction était complète, mais des lacunes assez nombreuses existaient dans le catalogue descriptif. La Société des Antiquaires de Picardie, dans les mémoires de laquelle j'ai publié l'*Histoire de la Confrérie*, m'a chargé de revoir et d'achever l'œuvre de M. Rigollot. Après avoir confronté son travail avec les textes de Pagès, j'ai pensé qu'il était bon de faciliter au lecteur la même confrontation, au moyen de notes de renvoi. Cette révision aride ne demandait que de la patience ; le plus difficile pour moi, c'était de suppléer les appréciations personnelles que M. Rigollot se proposait de joindre à la description des œuvres d'art encore existantes. Comme les papiers de notre collègue ne me fournis-

saient aucune note qui pût me guider dans cette partie de ma tâche, j'ai dû, pour l'accomplir, avoir recours au bon jugement de quelques artistes.

Avant M. Rigollot, M. Auguste Janvier avait songé à extraire des manuscrits de Pagès une histoire des œuvres d'art du Puy; les matériaux qu'il a rassemblés, et qu'il a complaisamment mis à ma disposition, m'ont été souvent fort utiles.

J'ai profité aussi des connaissances spéciales de M. Goze en matière héraldique. Il m'a aidé à compléter quelques armoiries imparfaitement données par Pagès, et m'en a fourni d'autres, que Pagès n'avait pas indiquées.

Le *Catalogue* est suivi de sept appendices. Les trois premiers ont un rapport direct avec l'histoire des œuvres d'art de la Confrérie du Puy; les quatre autres se rattachent à l'histoire générale de cette association, et rentrent dans la série de pièces justificatives qui forment le complément de l'ouvrage publié par moi dans le tome XIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

L'appendice n° 4 renferme une pièce dont l'original, conservé aux archives du département, est d'une lecture très-difficile. Notre collègue, M. Boca, est parvenu à déchiffrer ce curieux document et à nous en donner une copie complète. Ce n'est pas, du reste, le seul service que cet excellent paléographe ait rendu aux auteurs du présent mémoire, et je me plais ici à lui adresser de sincères remerciments.

Je remercie également M. l'abbé Martin, notre collègue, qui a bien voulu copier dans un imprimé, devenu très-

rare, le document qui forme la matière de l'appendice n° 7.

La Société des Antiquaires de Picardie aurait voulu illustrer splendidement l'histoire *des œuvres d'art du Puy*, en y joignant un grand album qui eût offert le dessin de toutes les œuvres conservées, tableaux, statues, tombeaux, médailles, etc. ; mais plusieurs considérations, parmi lesquelles figure en première ligne celle des frais d'exécution, ne lui ont pas permis de réaliser actuellement son désir. Trois planches seulement, représentant les cadres et les tableaux de 1518, 1520 et 1521, accompagnent la publication du mémoire. M. Duthoit a dessiné ces merveilles de l'art avec la fidélité et le goût délicat qui caractérisent son talent.

En terminant cet *avertissement*, je dois faire une observation, sur laquelle j'appelle particulièrement l'attention. M. Rigollot emploie souvent la forme du *présent*, plus vive et plus commode que celle de l'*imparfait*, pour décrire, suivant les renseignements laissés par Pagès, les œuvres d'art, même celles qui n'existent plus. Le lecteur voudra bien se rappeler, pour éviter toute méprise, que toutes les fois qu'il s'agit d'une œuvre d'art encore existante, le catalogue mentionne *expressément* cette existence (1).

A. Breuil.

(1) Un astérisque, placé à côté du chiffre de l'année de maîtrise, annoncera la mention d'une œuvre d'art actuellement conservée.

INTRODUCTION.

La confrérie de Notre-Dame du Puy, d'Amiens, nommée aussi académie des Rhétoriciens, était une association à la fois pieuse, littéraire et artistique. Cette association, née à une époque déjà fort reculée, eut le mérite de réunir tout ce que la ville pouvait renfermer de personnes éclairées, et d'exciter, d'entretenir chez elles le goût des lettres et des beaux-arts. Grâce à la générosité des maîtres du Puy, Amiens possédait au commencement du XVIII[e] siècle une collection de tableaux unique en son genre, et la plus intéressante qu'il soit possible d'imaginer pour l'histoire de la Peinture en France. Si cette collection existait encore, elle nous ferait connaître d'une manière certaine, et année par année, l'état et les progrès de la peinture, depuis le milieu du XV[e] siècle, sous le règne de Charles VII, jusques après la seconde moitié du XVII[e], c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans.

Quoiqu'il ne reste malheureusement des richesses rassemblées par la Confrérie du Puy que de rares débris, j'ai pensé que l'énumération de ses tableaux et de ses sculptures, l'indication des sujets qui s'y trouvaient traités, les renseignements conservés sur leur histoire, et les circonstances de leur destruction, devaient offrir un assez vif intérêt. J'ai donc entrepris de réunir dans cette in-

troduction, et dans le catalogue qui la suit, tout ce qu'il m'a été possible de savoir sur les œuvres d'art produites par la célèbre association amiénoise.

J'ai trouvé sur la collection de tableaux, dont la cathédrale fut longtemps dépositaire, des renseignements abondants et précieux dans une description de cet édifice écrite, au commencement du XVIII[e] siècle, par un estimable bourgeois d'Amiens, nommé Jean Pagés (1). Cette description, œuvre d'un homme consciencieux, mais nullement connaisseur, laisse beaucoup à désirer. L'auteur, qui énumère les tableaux en suivant l'ordre des piliers et des chapelles où ils étaient attachés, se préoccupe plutôt du sujet et de la pensée religieuse que de l'exécution artistique; il estime particulièrement ceux dont la dorure jette le plus d'éclat (2). Remercions toutefois le bon Pagés d'avoir fait l'inventaire de cette collection,

(1) Les manuscrits de Pagés ont été déposés à la Bibliothèque communale d'Amiens en 1845.

(2) M. Rigollot se montre un peu sévère à l'égard de Pagés. L'auteur de la *Description de la cathédrale* possédait des connaissances très-variées. Il avait particulièrement étudié l'architecture, dont il emploie couramment les termes techniques. En peinture, Pagés n'est pas un connaisseur, nous le voulons bien, mais il aime cet art, et un sens droit le guide généralement dans ses appréciations. Il s'attache trop souvent à décrire des parties secondaires d'un tableau, au lieu de concentrer l'attention sur les principales; mais on voit, par les jugements portés sur des œuvres encore existantes, qu'il ne confond pas l'excellent et le bon avec le médiocre, et qu'il apprécie dans une peinture d'autres mérites que la vivacité des couleurs et l'éclat de la dorure.

A. Br.

et, surtout, de l'avoir fait dans un temps où les vieux tableaux, de même que nos églises gothiques et les plus belles productions de l'architecture du moyen-âge, ne rencontraient qu'indifférence ou dédain.

Il est reconnu que la Confrérie de Notre-Dame du Puy était établie à Amiens, au moins dès l'année 1389. A partir de cette époque jusqu'en 1755, on possède la liste des maîtres ou présidents, et l'on connaît la devise, en l'honneur de la Vierge, que chacun d'eux avait adoptée. Chaque année, cette devise, ou plutôt ce refrain donné par le maître en exercice, servait de sujet aux *chants royaux* composés par les Rhétoriciens à la louange de la Reine du Ciel. L'auteur du chant royal, qui, au jugement de la compagnie, avait remporté le prix, recevait une couronne d'argent, et les confrères le reconduisaient honorablement à son hôtel.

Au milieu du xv[e] siècle, les anciens règlements furent renouvelés, et, dans une assemblée tenue par les membres de la Confrérie le 15 février 1451, il fut décidé que les peintres seraient également conviés à célébrer à leur manière les louanges de la sainte Vierge. Pour atteindre ce but, la devise choisie par le maître, et formant le refrain obligé des chants royaux du concours, dut, en même temps, servir de thème pour un tableau allégorique dont la Vierge était constamment le principal personnage. On y voyait presque toujours aussi le portrait du maître du Puy qui l'avait offert, et assez ordinairement les portraits des membres de sa famille et des personnes de qualité qu'il voulait honorer.

« Item, dit l'art. 10 des statuts de 1451, fera faire le dict maistre présent, et conséquamment ses successeurs à venir, tableau où sera figuré le mistère approprié pour la feste et solemnité principale du dict Puy, qui sera mis au lieu accoustumé en l'église Cathédrale d'Amiens, le dict jour de Noël, pour y demeurer l'année ensiévant, en prenant et emportant le tabel de l'année précédente estant au dict lieu, par demandant congié et licence là où il appartient; et, après le portement et raportement d'yceulx tableaux, le dict maistre sera tenu de faire mettre la table pour assembler les rhétoriciens et faire racorder les balades faictes sur le refrain baillié par le dict maistre pour le révérence du jour (1), et donner pris en la manière accoustumée. »

On voit, par cet article des statuts, que le tableau offert à la Vierge du Puy et placé en cérémonie le jour de Noël, dans la cathédrale, y restait exposé durant une année, au terme de laquelle il faisait place au tableau du maître nouveau. Mais, le 9 janvier 1493, il fut décidé que les tableaux demeureraient attachés aux piliers de la cathédrale (2), où la Confrérie avait fixé son siège en

(1) Voir sur les prix des ballades, et spécialement sur celui de la ballade de Noël, *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIII, p. 498.

(2) « Item que le tableau présent et ceulx qui cy après seront mis en ladite église, demourront en icelle église, à les mettre es lieux à la dévocion de ceulx qui les auront faict faire, et du congié de Messieurs du Chapitre, sans les faire plus grands que cestui qui y est à présent, et de l'histoire plus honeste que sera possible; lequel tableau sera rapporté et mis en ladite église, en dedens le jour

1488. En conséquence de cette décision, plusieurs tableaux, précédemment retirés par les maîtres du Puy, furent rapportés dans l'église.

C'est un fait digne de remarque qu'à Amiens, au milieu du xv^e siècle, une confrérie, formée en majeure partie de gens d'église et de bourgeois, ait fait exécuter chaque année un tableau en l'honneur de la Vierge. La dépense de cette exécution devait être assez lourde, et, pour que les maîtres l'acceptassent, il fallait que le goût des beaux-arts, et en particulier celui de la peinture fussent alors notablement développés chez nos ancêtres; il fallait aussi qu'Amiens renfermât des artistes capables d'exécuter les tableaux d'une manière satisfaisante. La réunion de ces diverses conditions peut, à notre avis, s'expliquer par l'existence d'écoles florissantes de peinture dans une province limitrophe de la Picardie, dans la Flandre, alors gouvernée par des princes français, et qui n'était pas un pays étranger, comme elle le devint plus tard après une longue séparation.

Les frères Van-Eyck avaient, pendant la première moitié du xv^e siècle, doté de leurs chefs-d'œuvre les principales villes flamandes. Ils avaient créé un genre de peinture fondé sur l'imitation naïve et fidèle de la nature, imitation que toutes les intelligences pouvaient apprécier, et à laquelle ils avaient joint des procédés d'exécution qui donnaient à leurs ouvrages un éclat admirable, une durée in-

de Pasques, après que le maistre anchien aura levé son tableau le jour de Noël, pour donner lieu au nouveau, comme est coustume. » — Délibérations prises en 1493, art. 2. — (Extrait de D. Grenier, 20^e paquet, n° 2.)

définie. Jusque là on n'avait vu que des représentations vagues et indécises, sans caractère individuel, et ne reproduisant les traits d'aucun personnage d'une manière reconnaissable. Les yeux s'ouvrirent alors, comme en présence d'un jour inespéré, éclatant après une longue nuit, et chacun dut s'intéresser vivement à un art qui, abstraction faite du charme inhérent à ses compositions, fit reparaître le véritable portrait, celui où l'on se reconnaît, et où l'on retrouve l'image d'une personne chérie.

En 1451, époque où la Confrérie du Puy, en renouvelant ses statuts, y faisait entrer l'exécution annuelle et régulière d'un tableau, cinq ou six ans au plus s'étaient écoulés depuis la mort de l'illustre Jean Van-Eyck. Les nombreux élèves qu'il avait formés à Bruges durent se disperser, et quelques-uns vinrent probablement se fixer à Amiens. Les plus beaux tableaux qui nous restent, c'est-à-dire ceux de 1499, 1518, 1519, 1520, 1521, 1525, où l'on trouve un sentiment religieux si remarquable, des détails si nombreux et si délicats, un si frappant caractère de vérité dans les portraits, ces tableaux, disons-nous, ont eu pour auteurs, soit des artistes flamands, soit des disciples de ces artistes.

En 1517, François Ier étant venu à Amiens avec la duchesse d'Angoulème, sa mère, cette princesse prit tant de plaisir à entendre réciter les chants royaux rimés par les rhétoriciens, et, sans doute aussi, à voir les tableaux exposés dans la cathédrale, qu'elle désira posséder un recueil des poésies et un souvenir des peintures. Les magistrats municipaux d'Amiens firent donc exécuter du mieux qu'ils purent le manuscrit souhaité. Il est actuel-

lement conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 6811, et porte pour titre : *Miniatures anciennes en l'honneur de la Vierge*, ou mieux, *Chants royaux en l'honneur de la sainte Vierge, prononcés au Pui d'Amiens.* Ce manuscrit renferme 48 chants royaux et autant de grandes miniatures, d'abord peintes en grisaille, ou en blanc et noir, par un amiénois nommé Jacques Plastel, chargé de prendre copie des tableaux, puis mises en couleur par un enlumineur ou *historien* de Paris, appelé Jean Pinchon (1). Guy *le flameng*, autre enlumineur, demeurant à Amiens, fut chargé de dessiner et d'enluminer les grandes lettres des chants royaux. Ces grandes lettres, dont le dessin est très-varié, commencent chaque strophe.

Le manuscrit devait reproduire les images de 47 tableaux appartenant à la confrérie du Puy, et existant dans la cathédrale en 1517 ; pour frontispice, on lui réservait le portrait de la duchesse d'Angoulême, avec la cérémonie de la présentation du volume. Deux échevins en charge, Adrien de Monsures et Pierre de Louvel, se rendirent effectivement au château d'Amboise, où se trouvait la mère de François Ier, et lui offrirent solennellement le recueil qui leur avait été confié. Cette collection de miniatures, exécutée d'ailleurs avec un talent assez médiocre, nous semble due en grande partie à l'imagination de Jacques Plastel. Cet artiste aura trouvé plus commode de composer, comme il l'entendait, les images destinées à accompagner les chants royaux, que de copier

(1) On trouvera dans l'appendice n° 1, le détail des dépenses faites à l'occasion du manuscrit.

avec exactitude les tableaux de la cathédrale. Rappelons aussi que Plastel faisait seulement des grisailles, et que la mise en couleur était confiée à un enlumineur parisien, qui ne pouvait avoir sous les yeux les originaux. Par suite de ces diverses circonstances, les miniatures paraissent avoir toutes un caractère uniforme et ne reproduisent pas la variété de composition et d'exécution que devaient offrir les tableaux de la cathédrale, ouvrages d'artistes nombreux, dont les dates diverses embrassaient un espace de 47 ans. (1) L'inexactitude de ces miniatures est d'ailleurs attestée d'une manière palpable. En effet, le Musée de la Société des Antiquaires de Picardie possède un tableau peint en 1499, et ayant pour devise :

Arbre portant fruit d'éternelle vie.

Ce tableau, dans lequel on remarque le portrait du roi Louis XII, et qui est l'un de ceux que le manuscrit a la prétention de reproduire, renferme des détails bien plus nombreux que ceux offerts par la miniature. Sous le rapport de l'art, cette miniature incomplète ne donne du tableau qu'une idée fausse.

En résumé, le recueil de la Bibliothèque impériale ne peut que très-imparfaitement faire connaître l'état de la peinture à Amiens durant la seconde moitié du quinzième siècle et au commencement du seizième. Cependant il m'a fourni des indications précieuses sur le sujet des ta-

(1) Une uniformité du même genre existe dans les chants royaux : il semble qu'un même rimeur les ait composés. Ce qui est certain, c'est que 40 sols furent payés à un *rhétoricien* pour composer les chants royaux qui manquaient à plusieurs tableaux.

bleaux offerts par les maitres du Puy, et il m'a été très-utile pour la confection du catalogue.

Les maîtres continuèrent d'offrir chaque année de nouveaux tableaux, qui s'accrochaient successivement aux murs et aux piliers de la cathédrale, et qui étaient devenus assez nombreux vers la dernière moitié du dix-septième siècle pour former dans cet édifice un véritable encombrement. Un grand nombre, particulièrement les plus anciens, étaient garnis de volets, souvent peints des deux côtés, qui développaient le sujet du panneau central, et représentaient quelquefois les donateurs. Ces volets, servant à garantir de la poussière la composition principale, s'ouvraient les jours de fête; ils avaient besoin d'espace pour se déployer, et augmentaient ainsi l'encombrement causé par la multiplicité des tableaux.

En 1670 ou 1671, on eut la malheureuse pensée, sous prétexte qu'ils gênaient la vue, de détacher presque tous les volets(1) et de les placer contre les murailles de plusieurs chapelles et dans d'autres endroits de la cathédrale. Par cette manière d'agir, on diminua, on annula même l'intérêt historique qui s'attachait à ces peintures accessoires, et, pour plusieurs, il devint difficile ou impossible de retrouver leur date et le nom du maître donateur. (2)

(1) Au témoignage de Pagés, quelques-uns de ces volets étaient très-beaux. Ceux du tableau de 1510, qui représentent le sacre de David et le sacre de Louis XII, sont conservés au musée de Cluny, sous le nº 725.

(2) Cela fait comprendre comment Pagés indique le sujet de quelques peintures, qu'il nous a été impossible de rapporter à leurs do-

C'était là le prélude de la guerre faite plus tard à la précieuse collection des tableaux du Puy. Les intentions hostiles se manifestèrent en 1709 par le décrochement de quelques peintures, dont peut-être la place avait été mal choisie. Cet enlèvement partiel ne suffisait pas à certains chanoines ligués contre la Confrérie, et qui, depuis plusieurs années, voulaient faire disparaître de la cathédrale les tableaux, les sculptures et les œuvres d'art, auxquels cet édifice était redevable d'une partie de sa splendeur. Une occasion s'offrit de réaliser leur dessein : ils ne manquèrent pas de la saisir. En 1723, le Père de la Ferté, jésuite, devait prêcher le Carême dans la cathédrale. Il souffrait de la goutte, et, en examinant l'escalier de la chaire, il s'aperçut que cet escalier était difficile à monter, parce que la corniche du bas d'un tableau dépassait un peu le boudin du pilier contre lequel la chaire était posée. Il en fit l'observation à l'évêque et au chapitre. Les chanoines s'empressèrent de faire ôter le tableau dénoncé comme gênant, puis deux autres tableaux attachés au même pilier. A la suite d'une délibération du chapitre, l'œuvre de destruction commença, et un grand nombre d'ouvriers, envahissant la cathédrale, la dépouillèrent violemment des peintures et des sculptures dont elle était décorée. Les confrères du Puy s'avisèrent un peu trop tard de s'opposer à l'enlèvement de ces précieux monuments de la piété de leurs prédécesseurs, car l'acte de vandalisme durait déjà depuis trois jours, lorsqu'ils dé-

nateurs. Le nombre des tableaux du Puy conservés de son temps dans la cathédrale peut ainsi avoir été plus considérable que celui qui résulte de notre catalogue chronologique.

putèrent à Beauvais, où Messieurs du Chapitre avaient leurs causes commises. (1) Le député de la Confrérie rapporta à Amiens une requête répondue par M. le lieutenant-général de Beauvais, par laquelle il était fait défense à Messieurs du Chapitre d'aller plus loin, jusqu'à ce que les parties fussent réglées en justice. Elle leur fut signifiée sur-le-champ, et ils répondirent que le fait de l'enlèvement des tableaux regardait Mgr l'évêque, qui, seul, était maître de la nef de l'église cathédrale. Les confrères du Puy présentèrent une autre requête d'opposition à M. le lieutenant-général d'Amiens, qui ordonna que les parties viendraient par devant lui le lendemain pour être réglées. Mgr l'évêque, à qui la seconde requête avait été signifiée, appela de l'ordonnance. Cet appel arrêta tout court les confrères. Alors, le Chapitre triomphant mit à la besogne, le reste du jour et la nuit suivante, un si grand nombre d'ouvriers, que le lendemain il ne restait plus un seul tableau à décrocher.

Tel était l'état des choses le 20 février 1723. Dans la nuit du 11 au 12 mars suivant, on fit disparaître toutes les épitaphes et tous les monuments funéraires sculptés, de moyenne grandeur, qui se trouvaient placés à l'extérieur des chapelles, contre leurs piliers; et, comme ces sculptures étaient solidement attachées avec des crampons ou des barres de fer, on en brisa la majeure partie. Il

(1) Il y avait alors 27 ans que les causes du Chapitre étaient commises à Beauvais, par suite d'un conflit de juridiction qui avait eu lieu entre lui et le Présidial d'Amiens, le Chapitre ayant détenu dans la prison de la Barge un homme prétendu criminel, dont l'innocence fut prouvée.

aurait fallu, pour les conserver entières, travailler plusieurs jours : on préféra les mutiler ou les détruire afin d'abréger l'ouvrage. De nombreux débris furent pillés par la populace !

Ces scènes de dévastation excitèrent naturellement la verve des rimeurs amiénois. Citons quelques passages d'une composition fort médiocre, conservée dans les manuscrits du temps :

Quel démon, rempli de malice,
Vient dépouiller dans un moment
Ce saint et superbe édifice
De tout son plus bel ornement !
Avec quelle indigne furie
Se déborde ici l'hérésie !
Cette église défigurée
Ne peut plus montrer en ce lieu
Qu'une misérable mosquée,
Et non le temple du vrai Dieu.

Trop libérale Confrérie,
Vos dons, vos vœux et vos présents
A la glorieuse Marie
Vont bientôt s'envoler aux vents ;
On détruit, on pille, on ravage,
On n'épargne pas une image,
On arrache les écriteaux,
On trouble, malgré la nature,
Les morts dedans leur sépulture,
En démolissant leurs tombeaux.

Poursuis, Chapitre infatigable,
Achève ton impiété,
Prends ce que laisse d'admirable
La vénérable antiquité, etc.

Un rimeur composa aussi vingt et une stances, de quatre vers chacune, terminées toutes par un des mots du *Nunc dimittis*, auxquelles un avocat du Chapitre répondit sur les mêmes rimes. Voici les trois premières stances avec leur contre-partie. La Vierge est supposée s'adresser au Chapitre, dans l'œuvre de l'avocat de la Confrérie :

LA SAINTE VIERGE.

As-tu pu sans aucune envie
Oter les présents qu'on m'a faits ?
Tu passeras pour un impie,
Si, sans bruit, tu ne les remets *nunc*.

D'une église fort embellie
Tu veux ôter tous les tableaux,
Et dans le temps que chacun crie,
Insolemment, tu dis tout haut : *dimittis*.

Quand on te donne un bénéfice,
Est-ce donc pour en abuser ?
En détruisant mon édifice,
Sais-tu qu'on pourrait bien chasser *servum* ?

L'AVOCAT DU CHAPITRE.

Avons-nous ôté par envie
Les tableaux que l'on a défaits ?
On ne peut passer pour impie,
Lorsqu'en ôtant on les remet *nunc*.

L'église est bien plus embellie,
Lorsqu'on ôte tous les tableaux,
Et certainement chacun crie,
En les voyant et dit tout haut : *dimittis*.

Quand on nous donne un bénéfice,
Ce n'est pas pour en abuser,
C'est pour prier dans l'édifice,
Dont on ne voudrait pas chasser *servum*

Ce puéril verbiage, ces mauvaises rimes, ne pouvaient consoler les confrères du Puy ni de l'injure faite à leur compagnie, ni de la perte de leur collection. Une partie des tableaux périt dans le rapide et brutal enlèvement ; un certain nombre fut envoyé à diverses églises rurales du diocèse. Cinq des plus précieux, (1) par la délicatesse

(1) Ces tableaux sont décrits dans le catalogue sous les dates de 1518, 1519, 1520, 1521 et 1525. Un même artiste a peint les trois premiers, qui l'emportaient de beaucoup sur tous les tableaux de la collection par le mérite de l'exécution.

et le mérite de la peinture, ainsi que par la beauté singulière des cadres, échappèrent à la proscription générale; ils furent mis à part et relégués dans une chapelle assez obscure, dite des *Machabées*, annexe de la cathédrale. Pendant un siècle, ils y restèrent oubliés et cachés à tous les regards. Là pourtant ne devait pas se terminer leur histoire, et la partie de leurs aventures qui nous reste à raconter n'est pas la moins bizarre. Quoique ces tableaux, dans leur modeste asile, ne causassent aucune gêne, Mgr de Bombelles, évêque d'Amiens, fit marché avec un peintre en bâtiments pour les lui céder, en compensation du badigeonnage de la chapelle. M. du Sommerard, qui se trouvait alors par hasard à Amiens, eut connaissance de cet arrangement, et, au lieu de profiter d'une si belle occasion pour enrichir son cabinet de monuments précieux, il fit loyalement des démarches qui empêchèrent la réalisation du marché. Mais, à son retour à Paris, il appela l'attention de quelques personnes, attachées à Madame la duchesse de Berry, sur le mérite des tableaux et sur le peu de cas qu'on en faisait à l'évêché.

Peu de temps après, en 1825, la princesse fit un voyage de plaisir à Amiens. Elle était descendue au palais épiscopal. Il fut question des tableaux du Puy, qui, à cette époque, avaient été enlevés de la chapelle des Machabées. Au premier mot, l'évêque (c'était alors Mgr de Chabons) s'empressa d'offrir ces tableaux à la duchesse, et le Chapitre en confirma promptement le don. Le talent des habiles ouvriers qui avaient exécuté les stalles de la cathédrale, s'était déployé avec amour dans l'admirable

travail des cadres, surmontés d'aiguilles, de clochetons, de dentelures. Madame de Berry, heureusement, fut surtout frappée de ces délicatesses de sculpture; elle prit les cadres et laissa les tableaux. Démontés, posés par terre dans un vestibule de l'évêché servant de passage à tous venants, où les enfants de chœur jouaient après vêpres, où s'exerçait aussi la Musique de la Garde nationale, ces tableaux subirent de cruels outrages, et les yeux de nombreuses figures furent méchamment percés, au grand regret des amis des arts. Tel était l'état des choses, lorsque la Société des Antiquaires de Picardie s'étant formée et ayant résolu de créer un Musée d'antiquités, désira naturellement placer dans ce dépôt les remarquables peintures que le sort semblait poursuivre de ses rigueurs. Quelques personnes avaient d'ailleurs pensé à former pour la ville une galerie de tableaux. Le vénérable évêque, Mgr de Chabons, à qui l'on demanda les tableaux du Puy, crut faire chose bonne et utile, en les accordant. Deux furent donnés au Musée d'archéologie, deux autres à M. Le Merchier, notre collègue, alors maire d'Amiens. Lorsque ces peintures se trouvèrent placées dans la grande salle de la Bibliothèque communale, les dégradations qu'elles avaient subies frappèrent tous les yeux, et l'on s'occupa de chercher un artiste habile qui pût leur restituer leur fraicheur primitive et réparer les injures du temps et des hommes; on désira aussi faire exécuter des cadres dignes de ces peintures, quoique moins riches que ceux dont elles avaient été dépouillées. Pendant que la Société d'archéologie était paisiblement occupée de ces projets, Mgr Mioland, qui avait succédé

dans l'évêché d'Amiens à M[gr] de Chabons, réclama les tableaux, comme ayant été seulement prêtés par son prédécesseur. La Société, après avoir fait auprès de l'autorité administrative toutes les démarches possibles pour les conserver, fut obligée de les rendre par décision ministérielle. L'insistance avec laquelle l'évêché les avait réclamés prouvait que leur importance était enfin comprise. Nous devons dire que M[gr] Mioland, mis en possession des tableaux restitués, les fit placer dans un vestibule intérieur du palais épiscopal, en les réunissant à quelques autres peintures d'une date moins ancienne, et provenant également de la Confrérie du Puy. Dans leur situation nouvelle, ces tableaux furent préservés des outrages auxquels ils avaient été trop longtemps exposés par suite d'une impardonnable incurie.

Ces précieux monuments de l'art français sont actuellement placés dans la cage de l'escalier de l'évêché (1).

Nous avons, plus haut, parlé des cadres donnés en 1825 à M[me] la duchesse de Berry. Ils avaient été transportés par ses ordres au château de Rosny, et un artiste distingué les avait réparés en remplaçant plusieurs figurines brisées ou volées. On jugera de la valeur de ces précieuses sculptures lorsqu'on saura que les cinq cadres ne furent pas estimés moins de vingt mille francs, et que leur restauration coûta à la princesse une somme de sept à

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites par M. Rigollot, les tableaux du Puy ont subi un nouveau déplacement, qui n'a pu que nuire à leur conservation ; on les a rétablis dans la chapelle des Machabées, où ils sont actuellement (février 1858).

huit mille francs. Il est facile de comprendre les regrets que dut nous inspirer la perte, jugée longtemps irrémédiable, de ces sculptures, datant des premières années du XVI^e siècle, et aussi remarquables par le caractère de leur style que par l'excessive délicatesse de l'exécution. En 1847, on apprit que les cadres tant regrettés se trouvaient encore au château de Rosny, et nos collègues, MM. Guerard et Dufour, eurent la pensée de s'adresser à M^me la duchesse de Berry, pour la prier de vouloir bien faire don de quelques cadres à la Société des Antiquaires de Picardie. La princesse répondit gracieusement à cette demande, et, en 1848, trois de ces précieux ouvrages vinrent enrichir notre musée (1). Deux présentent un

(1) Voici la lettre écrite par M^me la duchesse de Berry, en réponse à la demande faite par M. Guerard, président.

« 26 novembre 1847.

» Monsieur,

» J'avais fait préparer dans mon palais de Venise un emplacement » pour y recevoir les cadres dont vous me parlez. J'y tenais non- » seulement comme monuments d'art, mais surtout parce que c'était » un don fait par des Français, et que partout où se portent mes re- » gards chez moi, je suis heureuse d'y retrouver la France. Cepen- » dant je ne puis résister à la prière que vous m'adressez au nom » de la Société que vous présidez si dignement. Je partagerai avec » vous. Si les cadres sont au nombre de cinq, je vous donnerai la » grosse part, ne m'en réservant que deux. S'il n'y en a que quatre, » nous partagerons. Les cadres sont tout prêts à être placés. Je les » avais fait restaurer avec beaucoup de soin. Que le sacrifice que je » fais prouve bien à Amiens que je ne l'ai pas oubliée. Quant à vous,

modèle de ce que l'ornementation des édifices gothiques a jamais produit de plus fini et de plus élégant ; le troisième offre un très-curieux spécimen du style, alors nouveau, qu'employaient les architectes du cardinal Georges d'Amboise, et qui préludait à ce qu'on a appelé la Renaissance des Arts.

La Confrérie du Puy encourageait, comme on le voit, les divers arts du dessin. Outre les peintures et les sculptures en bois, elle offrait aussi des statues en marbre. Certaines statues furent même son propre ouvrage, comme cela arriva lorsque notre éminent sculpteur, Nicolas Blasset, fut, par deux fois, maître du Puy. Dans quelques circonstances, les confrères se réunissaient pour offrir en commun des monuments ou des ouvrages d'orfévrerie d'une grande valeur. Telle était, par exemple,

» Monsieur, je désire que vous y trouviez une marque particulière » de mon estime.

» *Croyez, Monsieur, à toute mon estime et affection.*

» MARIE-CAROLINE. »

Outre la signature, Mme la duchesse de Berry a écrit de sa propre main les mots en italiques.

— Dans la séance tenue par la Société des Antiquaires de Picardie, le 9 novembre 1848, M. Charles Dufour annonça l'arrivée des cadres à Amiens. Notre zélé collègue, dans le mois d'octobre précédent, était allé à Rosny, en s'y faisant accompagner d'emballeurs de Paris. Plusieurs jours furent consacrés à l'opération de l'emballage, que la nature des objets rendait fort délicate. M. Dufour la surveilla dans ses moindres détails; il accepta bravement tous les ennuis de son séjour dans un pauvre village qui n'offrait aucune res-

une belle statue de la Vierge, en argent, exécutée à la fin du xve siècle, sur le piédestal de laquelle se trouvaient représentées en émail les armoiries de vingt-huit maîtres du Puy (1).

En examinant le catalogue chronologique des tableaux ou des sculptures offerts à la Vierge, on verra que nous parlons toujours des œuvres, et presque jamais de leurs auteurs. Ces œuvres, en effet, sont presque toutes anonymes. Notre catalogue est, en quelque sorte, la contrepartie de certaines publications érudites, dans lesquelles on a rassemblé, en les extrayant d'archives ou de comptes de bâtiments, des noms de peintres, de sculpteurs, d'imagiers, de doreurs, sans qu'il soit possible d'être renseigné sur leurs œuvres et sur leur genre de talent. Ces hommes étaient-ils des artistes véritables ou de simples peintres en bâtiments, des statuaires ou des menuisiers, telle est la question qui reste sans réponse. L'incertitude où nous sommes sur leur valeur réelle tient à

source, et toutes les difficultés du transport des cadres de Rosny à Paris, et de là à Amiens.

La Société des Antiquaires, en votant des remercîments à Mme la duchesse de Berry, n'oublia ni les services rendus avec tant de dévouement par M. Dufour, ni les démarches faites avec un plein succès par M. Guerard et par M. Blin de Bourdon, qui avait bien voulu appuyer la demande des tableaux ; elle voulut que l'expression de sa reconnaissance envers ces Messieurs fût consignée au procès-verbal de la séance.

(1) Voir *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil, tome XIII des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, p. 515 et 516. Voir aussi l'appendice, n° 3.

ce que l'artiste et l'artisan, l'homme de génie et le manœuvre, n'ont fait qu'un en France pendant tout le moyen-âge et encore longtemps après. Nous devons, en effet, descendre jusque vers la seconde moitié du XVIIe siècle pour voir s'établir entre eux une distinction formelle, et il ne fallut pas moins pour l'obtenir que la volonté du Roi, énergiquement secondée par de hautes influences, qui favorisèrent la création d'une Académie de peinture, contrairement aux prétentions des maîtres-peintres et sculpteurs. (1)

Les peintres des XVe et XVIe siècles, même les plus renommés, ceux qui portaient le titre de peintres du Roi, et qui étaient attachés à la cour, ne signaient pas leurs œuvres. C'est grâce à des circonstances purement fortuites qu'on sait, par exemple, que les belles miniatures d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, sont l'œuvre de Jean Fouquet, le dessinateur qui au XVe siècle fit le plus d'honneur à la France. Par suite aussi du défaut de signature, les précieux portraits faits par les Clouet ont été la plupart du temps attribués à Jean Holbein. Cependant les noms qui viennent d'être cités appartenaient à des peintres salariés par les princes et tenant la première place parmi ceux qui se distinguaient dans leur art.

Le nombre des artistes français qui vécurent au XVe siècle, et dont on a recueilli les noms, est d'ailleurs fort restreint. Parmi eux se rencontre, à un rang fort hono-

(1) Le Comte de Laborde, *de la Renaissance des arts à la cour de France*, p. XXVIII.

rable, maitre Colin d'Amiens. Vers 1482, le roi Louis XI s'adressa à lui pour l'exécution d'un portrait qui devait servir au mausolée que ce prince songeait à se faire élever. Le nom de Colin d'Amiens est célébré par les poètes du temps, et il est placé entre les noms des peintres les plus connus. Très-probablement quelques-uns des tableaux du Puy, décrits dans notre catalogue, sont son ouvrage : mais comment les reconnaître ?

On trouve dans d'anciens comptes que lorsqu'il s'agit en 1532 de restaurer à la hâte l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, où devait avoir lieu l'entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre, des maîtres et compagnons peintres, mandés d'Amiens, furent employés pour cette restauration. Ils s'appelaient Guillaume Laignel, Anthoine de Monceau, Jehan Fluni ou Fleun, Jehan Rabache, Jehan Dubois et Jacques Sellières. Qui peut nous dire si ces diverses personnes n'étaient pas simplement des peintres décorateurs ou en bâtiment ?

Aux noms qui viennent d'être cités, il faut ajouter celui de Pierre Palette, qui, en 1522, *estoffa* et mit en couleur les statues de *l'Invention du corps de saint Firmin*, conservées encore au pourtour du chœur de la cathédrale; celui d'un peintre verrier, Debruyne, qui travaillait en 1503 (1). Peut-être parviendra-t-on à en découvrir quelques autres ; en attendant qu'il soit possible de les rapporter aux tableaux de notre catalogue, force est de se contenter des renseignements recueillis par nous sur une collection unique dans l'histoire de l'art français. En les

(1) Dusevel, hist. d'Amiens, 2e éd. p. 310.

parcourant, le lecteur picard éprouvera sans doute comme nous un vif sentiment de reconnaissance pour les membres de la confrérie du Puy, pour ces hommes religieux, amis des lettres et des beaux-arts, qui, dans le noble but d'honorer la Vierge et de léguer à la postérité de pieuses peintures, s'imposaient des dépenses considérables. Payons-leur ici un tribut d'éloges et réparons l'ingratitude et l'ignorance de ceux qui, en 1723, ont méconnu la valeur de leurs offrandes.

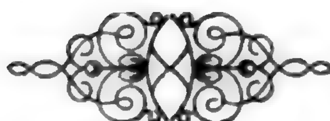

CATALOGUE

DES

TABLEAUX ET AUTRES ŒUVRES D'ART

DE LA

CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DU PUY.

ANNÉE 1452.

Maître Simon PERTRISEL, marchand ou tavernier (1). — Devise :

Digne eschielle de terre où ciel l'adresse.

Le tableau de 1452, un des plus anciens de ceux qui se trouvaient à la cathédrale avant 1711, année où il en fut retiré, était petit, accompagné de peu d'ornements, mais fort bien peint. Il représentait la vision que Jacob eut en songe de l'échelle céleste ; on y voyait peintes les armes du donateur. Il portait d'azur, à trois perdrix d'or, deux en chef et une en pointe.

Simon Pertrisel fut échevin en 1481 et 1493.

1457.

Jacques JOUGLET :

Dame des cieux à ses servans propice. (2).

(1) Voir les *Manuscrits de Pagès*, tome 1er, 1er dialogue, p. 58.

(2) Cette devise appartient réellement aux maîtres de la confrérie. On voit, par une délibération du 25 mars 1457 (voir *la Confrérie du*

1458

Jean Framery, procureur au siège du bailliage d'Amiens.

Miroir de foi, d'amour et d'espérance.

Nous connaissons le tableau par la 47e miniature du Ms. offert à la duchesse d'Angoulême. Cette miniature a été reproduite avec ses couleurs dans la planche xxviii de la neuvième série *des Arts au moyen-âge*, de feu M. du Sommerard.

Au milieu d'un riche miroir de forme circulaire, la vierge est agenouillée sur la terre et porte son enfant sur ses genoux. Dans la bordure de ce miroir, on a représenté en buste Jésus-Christ ou le Père Eternel, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'évangéliste, saint Pierre et d'autres apôtres, en tout neuf personnages. Un pied, richement doré et supporté par quatre animaux symboliques, soutient le précieux emblême. A gauche du miroir, un concert d'anges; à droite, le donateur, représenté avec une robe brune et une aumonière à sa ceinture.

1461.

Guy de Tallemas, procureur au bailliage.

Lampe rendant en ténèbres lumière.

Le tableau de ce maître forme le sujet de la 45e minia-

Puy, par M. A. Breuil, dans le tome xiii des *Mém. des Ant. de Picardie*, p. 616), que Jacques Jouglet ayant laissé *décheoir la feste*, tous les maîtres, conformément aux statuts de 1451, l'avaient relevée et faite à leurs dépens, et qu'ils avaient aussi en commun fait exécuter le tableau de l'année.

ture du Ms. La vierge, placée debout dans une niche, au fond d'une église gothique, soutient une lampe, vers la lumière de laquelle l'enfant Jésus porte la main; le donateur est revêtu d'une robe bleuâtre, à reflets dorés.

1466.

Martin Davennes, cordonnier.

Scel royal ou Dieu prit forme humaine.

La première miniature du Ms. de la Bibliothèque impériale a pour sujet le tableau donné par Martin Davennes. — La sainte Vierge est représentée devant une tapisserie que soutiennent quatre anges, elle tient de la main gauche, sous l'enfant Jésus, une espèce de grand sceau où la devise est inscrite. Cette même devise est répétée sur une banderole tenue par le donateur, en costume laïque, et agenouillé dans le bas du tableau. Dans le haut se voient le Père Éternel et le Saint-Esprit.

1469.

Les maitres, au lieu du prieur de Saint-Martin.

Des chrétiens excellente bannière.

Jean Haste, prieur de Saint-Martin-aux-Jumeaux, refusa la maîtrise par ordre de son abbé; les maîtres, dit l'*Extrait* d'Antoine Mouret, (1) *firent la feste et le tabel.*

Ce tableau nous est connu par la 46e miniature du Ms.

(1) V. *la Confr. du Puy*, par M. A. Breuil; *Mém. de la S. des Antiq. de Picardie*, tome XIII, p. 616.

de Paris. Quatre anges soutiennent une grande bannière sur laquelle la Vierge est peinte avec son enfant ; deux autres anges, suspendus dans les airs, la déploient. Derrière cette bannière on voit une foule nombreuse. Le fond du tableau représente une ville fortifiée. Le donateur porte une robe brune.

1470.

Jehan le Barbier, pastichier.

Harpe rendant souveraine harmonie.

Son tableau est imité dans la septième miniature du Ms. — La sainte Vierge, placée dans son appartement, entre deux anges, à la robe d'or, aux aîles d'or, aux cheveux d'or, tient une harpe de la main gauche et l'enfant Jésus de la main droite. Aux pieds de la Vierge, sont deux oiseaux, dont l'un paraît être un paon. Le donateur, en robe brune, est agenouillé sur le devant du tableau.

1471.

Jean de Béry, écuyer, seigneur d'Essertaux.

Au pelican forest solacieuse.

Nous avons, pour apprécier le tableau de ce maître du Puy, la description de Pagés (1) et la 21e miniature du Ms. Voici d'abord ce qu'en dit Pagés : « On voit au milieu de ce petit tableau la représentation d'une forêt, sur le côté celle d'une ville ; plusieurs animaux sont peints proche de la forêt et sur les volets, avec une inscription relative à chaque animal, en qui on a cru trouver quelque rapport

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dialogue, p. 32.

avec les qualités de la sainte Vierge, qui est peinte en pied proche de la forêt. »

Dans la miniature, la vierge est placée avec son enfant devant une forêt occupée par des bûcherons, et dans le voisinage de laquelle des tentes sont dressées. Dans un nid, posé devant la Vierge, on voit trois jeunes oiseaux se tournant vers leur mère qui arrive en volant; deux autres beaux oiseaux, les mêmes que ceux de la miniature de 1470, ornent le tableau. Le donateur, en robe noire, est agenouillé devant un prie-Dieu.

Suivant Pagés, la peinture de la cathédrale le représentait vêtu d'une robe de maïeur, avec l'écu de ses armes. Il portait d'argent, à la feuille de scie posée en fasce, les dents en haut, accompagnée de trois têtes de lévriers de même, accolés d'or, deux en chef et une en pointe. Ces armes sont bien celles de la famille de Béry, connue sous le nom d'Essertaux. Deux de ses membres, Mille et Guillaume, ont plusieurs fois occupé la charge de maïeur de 1417 à 1470; quant à Jean de Béry, il n'a point été maïeur; il était receveur des rentes de la ville en 1421.

1472.

Pierre Boulon (mort en exercice).

Lune prenant du vrai soleil lumière.

Dans le compte de 1504, rendu par Jehan Dardre, prévôt de la confrérie (1) on lit au chapitre des recettes :

(1) *Comptes* de 1502-1503-1504, rendus par Jehan Dardre : Cahier de papier in-4°, couvert en parchemin, 21 rôles. *Arch. du Dépt. Carton de la Confrérie du Puy.*

« Item le viel tableau de :

Lune prenant du vrai soleil lumière.

Que soloient avoir les maistres nouveaux durant leur année et leur maistrise a esté vendu par conseil et advis des maistres à maistre Pierre Dumas . . XL sols. »

Pierre Dumas était maître de la confrérie en 1502; ne serait-ce pas le même tableau qu'il a offert cette année là, avec la devise :

Soleil rendant éternelle lumière.

1473.

Robert Faverel, marchand :

Pierre au désert produisant iaue vive.

La 29e miniature du Ms. de Paris représente la sainte Vierge tenant son enfant debout sur une pierre cubique, comme sur une sorte de piédestal, au milieu d'une belle campagne boisée. Sur le devant du tableau, Moïse, tenant une verge à la main, paraît toucher cette pierre. A droite et à gauche, sont divers personnages, à la tête desquels on distingue un empereur, un cardinal, un roi.

1474.

Jéhan Marchant, prêtre, clerc de l'église paroissiale de Saint-Martin-aux-Waides.

Calice eslut au divin sacrificé.

La huitième miniature du Ms. représente la sainte Vierge devant un autel et posant l'enfant Jésus dans un calice où il est plongé jusqu'au ventre. Elle est entourée de

divers personnages ; un d'entr'eux a un lion à ses pieds, un autre un bœuf (sans doute Saint-Marc et Saint-Luc) ; plusieurs s'inclinent devant l'autel, auprès duquel est agenouillé le donateur, vêtu d'une robe brune. Pagès (1), en parlant du tableau de Marchant, se borne à dire qu'on n'y avait pas épargné l'or, et que l'on y voyait dans le lointain la ville d'Amiens avec la cathédrale, *telle apparemment qu'elle était du temps où le tableau avait été peint*. Il ajoute qu'on remarquait aussi dans le lointain l'église de Saint-Acheul, couverte de tuiles, avec un clocher différent de celui qui existait en 1709. Il s'occupe ensuite des sujets traités sur les volets du tableau. Sur l'un on voyait Saint-Domice, habillé d'une soutane de couleur rouge, avec un manteau vert brun, tirant sur le violet; le saint personnage portait une grande calotte rabattue sur les oreilles et tenait à la main un livre couvert en rouge ; il était auprès de son ermitage, construit dans l'épaisseur d'une forêt. Sur l'autre volet, le peintre avait représenté Sainte-Ulphe, en habit de religieuse, tel que le portaient les dames du Paraclet d'Amiens. La sainte était auprès de sa cellule, placée dans un lieu marécageux, où l'on n'avait eu garde d'oublier les grenouilles dont Ulphe fit cesser le coassement.

1476.

Jéhan Delattre, procureur : (2).

Du feu d'amour colonne lumineuse.

(1) *Ms. de Pagès,* tome 1er, 2e dial. p. 32 et 39.

(2) « Me Jean Delattre, procureur, fust faict maistre en 1476, et par l'advis des autres maistres, continua la feste et solemnité quy se

La 28e miniature du Ms. a reproduit ou imité le tableau. On voit dans le ciel la sainte Vierge et son enfant entourés de flammes ; au-dessous s'étend la mer, où se noient de nombreuses personnes, et où vont s'engloutir quelques canons, montés sur leurs affûts. Sur le devant, on voit Moïse, reconnaissable à la longue verge qu'il porte à la main; sa sœur Marie, tenant un tambour et frappant sur cet instrument ; d'autres personnages encore, qui célèbrent leur délivrance après le passage de la Mer-Rouge. Le donateur, agenouillé suivant l'usage, porte une robe grise.

1477.

Jehan Obry, sergent à masse de la Ville :

Puy d'yaue vive aux humains pourfitable.

Dans la 13e miniature du Ms. de Paris, la sainte Vierge, au milieu d'une campagne, pose son fils sur le rebord d'un puits ; à sa droite, des femmes ; à sa gauche, des hommes ; et, sur le devant, les personnages en quelque sorte obligés de ces tableaux, un pape, un roi, un cardinal, etc. Le donateur, à genoux, porte une robe grise.

1478.

Martin Martin, marchand :

Terre donnant fruict de grace et de gloire.

faisoit le dict jour de la Chandeleur, au jour de la Nativité de Nostre-Dame, huitième jour de septembre, et la présentation du tabel au jour de la Nostre-Dame, my-aoust. » *Extraits des ord. et délib. de la Confr.* — Voir *la Confr. du Puy*, par M. A. Breuil. *Mém. des Ant. de Pic.* tome XIII, page 616.

La 11e miniature du Ms. représente la sainte Vierge tenant son enfant, au milieu d'une verdoyante campagne; à sa droite, une troupe d'anges ; à sa gauche, un pape, un roi et d'autres personnages.

Le donateur, agenouillé sur le devant du tableau, est habillé en laïque.

Martin était neveu d'Alphonse le Mire, qui avait donné les grandes orgues de la cathédrale.

Pagés (1) nous dit que dans le tableau, où la sainte Vierge était considérée comme une terre bénite qui a produit le fruit de grâce, le peintre avait profilé la ville d'Amiens, dont on apercevait les principaux édifices; assez près de la ville se montrait un château bâti sur une éminence. Ce ne peut-être, remarque naïvement Pagés, le *Château* ou *Castillon*, qui a été détruit en 1116 ou 1117.

1479.

Sire Fremin LE NORMAND, écuyer, seigneur de Hourges et de Longpré-les-Amiens, maïeur en 1469 et 1473 :

Médicinalle et fructueuse olive.

La 25e miniature du Ms. représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus debout au milieu d'une belle campagne, où de nombreuses personnes des deux sexes sont occupées à faire la récolte des olives.

On se demande pourquoi, sur cette miniature, le donateur a le costume d'un chanoine.

1480.

Jehan BERTIN, grénetier d'Amiens, échevin en 1482 :

GRENIER rempli du sel de Sapience.

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 39.

On voit dans la 16e miniature la sainte Vierge debout sous une légère construction, et placée sur un amas de blé que mesurent et ensachent diverses personnes ecclésiastiques et laïques. Deux saintes sont aux côtés de la Vierge.

Le donateur, en robe brune, est agenouillé sur le devant.

1482.

Jehan Matissart, marchand (1) :

Mont auquel Dieu s'apparut aux humains.

La 32e miniature représente, au milieu d'une campagne, la sainte Vierge portant son fils ; un vieillard à barbe grise, peut-être David, est à genoux auprès d'elle ; on aperçoit des tentes dans le fond, qui est occupé ainsi que le devant par des gens de guerre. Le donateur porte une robe noire fourrée.

1483.

Vincent le Cat, marchand :

Plaisant Hester (2) du roi des cieulx eslute.

(1) « Me Jean Matissart fust esleu maistre le jour de Notre-Dame, en septembre 1482, et la feste se continua jusques à la Chandeleur 1483 ; auquel jour fust ordonné par les maistres que la feste à l'advenir s'entretiendroit au dict jour de la Chandeleur. » *Extraits des Ord. et délibérations*, par Ant. Mouret; voir *la Confr. du Puy*, par M. A. Breuil, dans le tome XIII des *Mém. des Ant. de Pic.* p. 616.— Ainsi les maitres annulaient la délibération de 1476, prise sous la maitrise de Jean Delattre et citée plus haut ; la Chandeleur redevenait la fête du Puy, et le tableau de l'année devait, conformément aux statuts de 1451, être apporté le jour de Noël.

(2) Esther et Judith, ayant procuré la délivrance d'Israël, sont regardées comme des types de Marie, et, à ce titre, elles figurent souvent dans les peintures religieuses.

Dans la 17e miniature, la sainte Vierge tient l'enfant Jésus, qui pose une couronne sur la tête de sa mère. Autour de Marie, le peintre a figuré diverses circonstances de l'histoire d'Esther ; on la voit se présentant devant Assuérus, recevant la couronne, prenant place au banquet royal, etc.

Le donateur porte une robe noire fourrée sur une cotte rouge.

1484.

Jehan du Gard, licencié ès-lois, élu ; échevin en 1482, 1483, 84, 87, 88, 89.

Isle de mer d'aménité remplie.

Dans la 14e miniature, la Vierge tient son enfant au milieu d'une île, où des évêques paraissent donner la bénédiction. Un pape frappe la terre, devant un bélier, avec un instrument en forme de pic.

Dans une ville, en dehors de l'île, un empereur est assis sur son trône, et divers personnages, un pape, un cardinal, un roi, un guerrier, discutent entre eux.

Le donateur, comme de coutume, est agenouillé sur le devant du tableau.

Une ancienne légende raconte, que l'Empereur Trajan avait envoyé dans une île dépourvue d'eau deux mille chrétiens, qui devaient extraire les pierres des carrières. Le chant royal auquel correspond la miniature en explique le sujet par ces vers :

Sur une isle de mer en peine austère,
Traian transmit deux milles xpistiens,
A desrocher de grans marbres matere ,
Pour les palais romains faire excellens.

Puis envoia Clément le pape insigne,
Auquel laignel du pied dextre fit signe,
Lors print son picq, aiant d'eaue carence,
Lisle frappa, se eust eaue en affluence.
A ceste isle moralement Marie,
Poons signer et le dire en présence,
Isle de mer damenite remplie.

1485.

Jacques Lengles, procureur greffier de la ville d'Amiens :

De terre et ciel triumphante princesse.

Pagés (1) nous apprend que le tableau de Jacques Lengles se trouvait de son temps dans la cathédrale, mais il n'en donne aucune description. La 12e miniature supplée à son silence. La sainte Vierge, placée sur un trône, dans une construction gothique, a derrière et devant elle une multitude d'anges, dont plusieurs exécutent un concert avec divers instruments de musique.

Les personnes figurées sur le devant du tableau paraissent appartenir à la famille du donateur. Celui-ci est agenouillé et revêtu d'une robe laïque ; une levrette est placée devant lui.

1486.

Jean de Saisseval, écuyer, sieur de Pissy, — échevin en 1491, 1492, 1493, 1496, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1507, 1508, 1509, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521 ; maïeur en 1510.

Lavoir rendant parfaicte purité.

(1) *Ms.* tome 1er, 2e dialogue, p. 49.

Le tableau a été imité par la 31ᵉ miniature du Ms. de Paris. La sainte Vierge placée devant une élégante construction, dans le style de la Renaissance, est debout sur le bord du bassin supérieur d'une fontaine, auprès de laquelle on voit, à droite, un pape, et à gauche, faisant comme un pendant au pape, un personnage qui a sa toque derrière le dos et qui paraît être un fou. Autour de la fontaine se trouvent des hommes et des femmes, portant la plupart un agneau blanc.

Le donateur est revêtu d'une robe brune fourrée.

Voici la première strophe du chant royal correspondant à la miniature.

Salomon fist ung lauoir composer
De fin airain que, pour belle existence,
Rond en largeur par hault fit disposer,
Et estroit bas, produisant effluence
Deaue en vaisseau par sy grande affluence,
Que en ceste eaue pour ce temps lotion
Faisoient ceulx quy de immolacion
Ou sacrifyce eurrent auctorité,
Signant la Vierge estre en perfection
Lauoir rendant parfaicte purité.

1487.

Jehan Rohault, marchand :

Vierge assenech, (1) du vray saulveur espeuse.

Dans la 3ᵉ miniature, la sainte Vierge, debout au milieu d'une place, dans l'enceinte d'une ville, tient par la main l'enfant Jésus, revêtu d'un costume royal. A sa droite et à

(1) Sage.

sa gauche, divers personnages et des dames; sur le devant, un coche ou chariot auquel on attelle deux chevaux. — Le donateur est en dehors de la ville, vêtu de gris et en costume laïque. Le peintre a figuré sur le devant un oiseau et un singe.

1488.

Robert Bigant, procureur à Amiens, échevin en 1465.

De l'angle (1) *du grant conseil consistore.*

20e miniature du Ms. de Paris. La sainte Vierge est debout devant les degrés d'une construction gothique ; de petits anges placés sur les marches, ou auprès des marches, l'accompagnent ; elle est entourée de personnages des deux sexes. Sur le premier plan du tableau, un pape et un empereur sont agenouillés devant elle.

Le donateur, en robe noire, est placé devant un prie-Dieu.

1489.

Etienne le Vasseur, marchand :

Le jardin clos où crust le vray laurier.

26e miniature du Ms. La sainte Vierge, portant son enfant, est debout au milieu d'un jardin clos de murs et entouré d'un berceau couvert de pampres ; auprès d'elle est une fontaine. Deux anges, dépourvus d'aîles, paraissent garder la porte à l'extérieur du jardin ; un roi et un personnage vêtu en laïque, se trouvent en dehors du jardin, ainsi que le donateur, agenouillé devant un prie-Dieu.

(1) Ange.

1490.

Pierre le Coustellier, marchand :

Ciel contenant lumière glorieuse.

10e miniature. — La sainte Vierge, placée dans le ciel entre deux anges, tient le petit enfant Jésus, duquel émane une douce clarté. Au-dessous, on aperçoit une ville, et, sur le devant, un pape, un roi, et divers personnages. Le donateur, en robe grise, est agenouillé devant un prie-Dieu.

1491.

Robert de Cambrin, écolâtre et chanoine de l'église de Notre-Dame d'Amiens :

Soubs l'éternel recteur sage régente.

2e miniature. — La sainte Vierge, placée sur une chaire ou sur un trône, dans une église, et tenant dans ses bras l'enfant Jésus, a devant elle un pupître et un livre ; elle semble présider et enseigner une assemblée, où se trouvent saint Jean-Baptiste, des apôtres, des saints et des saintes, un pape, un roi, un évêque, des moines, qui occupent des stalles et des bancs.

Le donateur, à genoux devant un prie-Dieu, porte la soutane rouge et le surplis.

1492.

Adrien de Hénencourt, seigneur de Hénencourt, docteur en décret, prévôt et chanoine de l'église Notre-Dame d'Amiens, et chancelier de Noyon :

De vraye paix trésorière excellente (1).

(1) Voyez le chant royal d'Adrien de Hénencourt dans *la Confrérie*

Pagès (1) nous dit que le tableau qui offrait cette devise et qui portait des marques d'ancienneté, fut enlevé de la cathédrale au mois de juillet 1709; il ajoute qu'on y avait représenté l'histoire de Jahel perçant la tête de Sisara.

La 9e miniature du manuscrit de Paris ne reproduit pas ce trait d'histoire biblique. La sainte Vierge y tient son fils posé sur une colonne basse et enjolivée; elle est enfermée dans une enceinte fortifiée, garnie de tours (*un fort donjon de vertu admirable*, dit le chant royal), et elle est environnée d'anges et de saintes qui portent chacune une petite tour. A la porte de l'enceinte on voit une femme ayant les attributs de la justice, un glaive et une balance; en dehors, un pape, un roi et divers personnages.

Le donateur, agenouillé sur le devant du tableau, a des cheveux blancs et porte l'habit de chanoine.

1493.

Jehan Dardre, conseiller en la cour du roi et bailli de la châtellenie et baronnie de Picquigny :

Aube du jour qui le monde illumine.

4e miniature du manuscrit. — La Vierge, debout, tenant son enfant, au milieu d'une campagne, est l'objet de l'adoration de nombreuses personnes. Sur le devant, et dans les édifices d'une ville, se trouvent un roi, un pape, un cardinal, des bourgeois, etc. Au bas est représenté le donateur, vêtu d'une robe noire.

du Puy, par M. A. Breuil, tome XIII des *Mém. des Antiq. de Pic.*, p. 644 et suiv.

(1) *Ms.*, tome 1er, 1er dial., p. 63.

1494.

Simon DE CONTY, chanoine d'Amiens :

Basme donnant oudeur aromatique (1).

36e miniature. — La sainte Vierge tient son enfant debout, dans une île entourée de flammes, où l'on voit trois arbres, une fontaine et deux personnages. Dans d'autres îles environnantes se trouvent des personnes de toutes conditions, et, sur le devant de la miniature, on aperçoit un pape, un empereur, un roi ; tous paraissent recevoir ou offrir un objet blanc, qui, vraisemblablement, est le baume célébré dans le chant royal. Un chanoine l'offre au donateur, qui porte une robe noire fourrée d'hermine.

1495.

Jehan DE FLANDRE, notaire :

Du vray David fonde (2) *victorieuse.*

18e miniature. — La sainte Vierge, portant son enfant, est debout entre l'armée des Philistins et celle des Hébreux. Sur le devant, David vient d'atteindre avec sa fronde le géant Goliath, qui chancelle sous le coup.

Le donateur porte une robe grise fourrée.

1496.

Fremin PINGRÉ ou PINGUEREL, licencié en décret, péni-

(1) Voir dans *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil, tom. XIII des *Mém. des Antiq. de Pic.*, p. 641 et suiv., le chant royal de Simon de Conty.

(2) Fronde.

tencier et chanoine scelleur en l'église Notre-Dame d'Amiens :

A l'unicorne agréable pucelle.

Pagés (1) nous apprend que l'on conservait de son temps les volets du tableau, de moyenne grandeur, donné par F. Pingré.

La miniature 27e du manuscrit montre la sainte Vierge tenant son enfant et agenouillée ; une licorne blanche vient se réfugier auprès d'elle. Sur un plan inférieur, devant la sainte Vierge, on remarque une espèce de puits ou fontaine. A gauche de la sainte Vierge, une reine, à cheval, est accompagnée de dames et d'un piqueur ; de l'autre côté, des personnages, à pied et à cheval, paraissent en partie de chasse. Dans le fond on a représenté un sanglier atteint par un chasseur, et un cerf.

Le donateur porte le costume de chanoine ; derrière lui sont un homme et une femme, faisant sans doute partie de sa famille.

On sait que, suivant la merveilleuse tradition du moyen-âge, la licorne ne pouvait être domptée que par une vierge.

Une boisson bue dans un vase fait avec la corne de cet animal devait guérir celui qui avait pris le poison le plus redoutable ou qui avait été atteint de la flèche la plus dangereusement empoisonnée.

Ces idées se retrouvent dans la première strophe du chant royal correspondant à la miniature décrite :

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 22.

Le unicorne est en rigeur si poissant,
Que on ne le scet par art de veneur prendre,
Et par sa corne est venin banissant
Du lieu ou touche et qui le pœult comprendre.
Pour ce à la fin de lunicorne avoir
Hors la forest lescript faict assavoir
Que on lui presente et face ostention
Dune pucelle en pure intention,
Car sa rigeur lors mue en doulceur belle,
Que on presente pour sa detention
A lunicorne agreable pucelle.

1497.

Jehan de Saint-Delis, seigneur de Heucourt, Havernas et Bernapré :

De mer estoile adreschant l'homme à glore (1).

6e miniature. — La sainte Vierge est debout sur le bord de la mer. Jonas sort du ventre de la baleine ; un vaisseau porte un pape, un empereur, un roi (peut-être saint Louis), un cardinal ; un second vaisseau est monté par des évêques et des gens d'église ; un troisième par des bourgeois.

Le donateur, agenouillé, porte une robe grise.

Pagés (2) a seulement remarqué qu'on avait peint en

(1) Gloire.

(2) Tome 1er, 1er dial., p. 112. — Pagés dit qu'à la place du tableau de 1497, placé primitivement contre une colonne de la clôture du chœur de Notre-Dame-l'Anglette, et ôté en 1705, on mit la statue de l'enfant Jésus, en marbre blanc, terrassant le démon sous la figure d'un serpent. Cette sculpture, ouvrage de Blasset, était un don de François de Vitri, seigneur des Auteux. Le piédestal et les deux têtes d'anges qui l'accompagnaient avaient été sculptés par Cressent, sculpteur d'Amiens. — Ce monument existe encore à la cathédrale.

grisaille ou en clair obscur, derrière les volets du tableau, Jésus-Christ et la Samaritaine.

1498.

Robert DE FONTAINES, licencié ès-lois, seigneur de Monstrelet, conseiller du roi et bailli du temporel de l'évêché d'Amiens.

Au gendre (1) *humain consolable fontaine.*

23e miniature. — La sainte Vierge, placée devant une chaire gothique, pose son enfant sur une espèce de bénitier soutenu par une colonnette. Dans diverses constructions environnantes se trouvent des personnages, dont plusieurs portent des bouteilles ou des vases pleins d'eau. Sur le devant, une dame, richement vêtue (elle porte une robe bleue, semée de fleurs d'or), offre à un homme une carafe remplie d'eau.

Le donateur, en robe noire, est à genoux à côté de cette dame.

Pagés (2) décrit le tableau auquel correspondait la miniature, et il en indique le sens mystique.

La Vierge, dit-il, y est figurée sous le symbole d'une fontaine intarissable; des hommes et des femmes, sortant de divers châteaux et de diverses maisons, viennent avec des vases puiser l'eau d'une belle fontaine, sur laquelle est placée la figure de la Vierge. Ces châteaux et ces maisons sont ornés de jolis donjons de formes variées. — On reconnaît aisément, ajoute notre auteur, que l'artiste qui a

(1) Genre.

(2) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 48.

fait ce beau tableau, est le même à qui l'on doit celui de 1500. L'un et l'autre sont admirables par leur délicatesse et la vivacité du coloris.

1499.*

Antoine de Coquerel, greffier des Elus, puis conseiller au bailliage d'Amiens, et bailli de Moreuil :

Arbre portant fruict d'éternelle vie.

19e miniature. — La sainte Vierge est placée au milieu d'un jardin entouré de jolies fontaines et gardé par des anges ; elle soutient son fils et le pose, comme un fruit, sur le haut d'un arbre touffu, qui monte jusqu'à sa ceinture. Dans le bas du tableau, des anges exécutent un concert.

Le donateur, vêtu d'une robe fourrée, est à genoux ; derrière lui sont des personnes de sa famille.

Pagés (1), à l'occasion du tableau de 1499, se borne à cette explication :

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 21. — Pagés parle aussi d'un monument servant d'épitaphe à Thibaut Coquerel, chanoine de la cathédrale. Il était représenté à genoux, devant un autel sur lequel se trouvait l'image de la sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-de-Liesse. Cet ouvrage en pierre, délicatement sculpté et exécuté en 1520, était pratiqué dans la muraille, du côté gauche, en entrant dans la cathédrale par le portail faisant face au cloître Saint-Nicolas. — Thibaut de Coquerel et Pierre Dumas, chanoine aussi, mort en 1517, firent construire à leurs dépens une muraille destinée à fortifier une portion du transept droit.

— L'écu des Coquerel, d'azur à trois coquelets d'or, crettés, becqués et membrés de gueules, à la bordure componnée d'argent et de

« Le donateur compare la sainte Vierge à un arbre portant un fruit qui nous donne la vie éternelle, bien différent de cet autre fruit dont goûtèrent nos premiers parents, et qui causèrent leur mort et celle de tous leurs descendants. »

Le tableau d'Antoine de Coquerel existe encore. Il appartient au musée de la Société des Antiquaires de Picardie. Malheureusement il a été coupé et réduit ainsi aux deux tiers de sa hauteur primitive. La Vierge se trouvait sur un rocher formant île; mais, par suite de la mutilation, l'on ne voit plus que le bas de sa robe et ses pieds. A sa droite est un ange qui touche l'orgue, à sa gauche un autre ange qui chante et tient un cahier de musique; devant elle se tient debout un archange. Dans le voisinage du rocher on distingue quatre petites îles remplies de personnages. Au bas du tableau se groupent et se mêlent les figures saillantes : un pape, presqu'entièrement effacé à cause de la dégradation que la peinture a subie, un cardinal, un évêque, un empereur, un roi (peut-être Louis XII). Derrière le donateur, agenouillé, on aperçoit plusieurs dames debout, faisant sans doute partie de sa famille. Leurs têtes charmantes sont peintes avec une remarquable finesse. Tous les personnages du premier et du second plan s'offrent les uns aux autres un fruit rouge ayant l'apparence

gueules, figure dans la rose occidentale de la cathédrale, au-dessus du grand portail. Suivant l'opinion la plus générale, cette rose aurait été donnée par Firmin de Coquerel, mayeur d'Amiens en 1359 et 1361. — L'écu des Coquerel se trouve aussi sur la console qui porte la statue de saint Michel, au-dessus de la porte du transept droit.

d'une mûre. Les coqs qui figuraient dans les armes des Coquerel ne sont pas oubliés dans le tableau. En résumé, cette peinture, la plus ancienne de celles qui ont été conservées, est très-remarquable pour l'époque de son exécution. Le sentiment religieux est empreint sur toutes les figures, qui sont pleines de naïveté et d'expression.

1500.

Arnoul Jacquemin, prêtre, chapelain, curé de Cisterne (1) et notaire de la cour spirituelle :

Digne CISTERNE à l'eaue désirée.

Pendant que Bethléem était au pouvoir des Philistins, David s'était réfugié dans la caverne d'Odollam. Tourmenté par la soif, il dit qu'il désirait boire de l'eau de la citerne de Bethléem. Trois israélites, qui l'entendirent, traversèrent le camp des Philistins et rapportèrent de cette eau; mais David ne voulut pas la boire et l'offrit au Seigneur.

Tel était le sujet du tableau de 1500, sujet d'ailleurs suggéré au donateur par le nom de sa cure, qu'il avait fait entrer dans le refrain palinodial.

La 24e miniature du manuscrit de Paris représente la Vierge debout avec son enfant, au milieu d'une ville fortifiée. A ses pieds se trouve une petite enceinte circulaire, palissadée et garnie de verdure. En dehors de la place, on voit des guerriers à cheval. Sur le devant du tableau, et dans une autre enceinte fortifiée, David soutient sa tête

(1) Citerne est actuellement une commune du canton d'Hallencourt, arrondissement d'Abbeville.

en signe de tristesse ; trois militaires lui présentent des vases, sans doute remplis d'eau.

On a vu plus haut qu'un même peintre avait exécuté le tableau de 1500 et celui de 1498, et que Pagés donnait à ces deux ouvrages les plus grands éloges.

1501. *

Jehan LE CARON, seigneur de Bouillancourt-sur-Miannay (1), receveur des aides :

Sacrée ampoule à l'unction royale.

Le tableau de Jean le Caron était un des plus curieux de ceux qui ornaient la cathédrale. Le donateur y était représenté avec les personnes de sa famille, et derrière l'un des volets, on le voyait encore peint, presque de grandeur naturelle, avec l'écu de ses armes : il portait d'argent au chevron de gueules, accompagné d'un trèfle de sinople posé en pointe.

Ce tableau se composait d'un panneau central et de deux volets. Ces volets, qui existent encore, ont pour sujet, l'un le sacre de David, l'autre celui de Louis XII.

Pagés (2) décrit ainsi la peinture du milieu. — « La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, est assise sur un trône au bas duquel sont représentés presque tous les souverains de l'Europe, vêtus de leurs habits royaux et tenant chacun l'écu de leurs armes, peint de ses métaux et couleurs.

(1) Bouillancourt-sur-Miannay est actuellement une section de la commune de Miannay, canton de Moyenneville, arrondissement d'Abbeville.

(2) *Ms. de Pagés* tome 1er, 1er dial. p. 72 et suiv.

Ces souverains, placés sur une même ligne, forment presque un demi-cercle. Le premier est le pape, couvert de ses habits pontificaux, et accompagné de quelques cardinaux ; il porte la tiare à triple couronne, surmontée d'un globe et d'une croix. L'empereur est placé de l'autre côté de la ligne, ayant un écu d'or avec un aigle de sable : sa couronne est ouverte et rehaussée en forme de mitre. Après le pape, vient le roi de France, avec le sceptre en main, la couronne garnie de fleurs de lis et le manteau d'azur, semé de fleurs de lis sans nombre. Ensuite viennent le roi de Naples et de Sicile, le roi de Castille et de Léon, le roi d'Aragon, les rois de Portugal, d'Angleterre, d'Ecosse, de Suède, de Danemarck, de Norwège, de Pologne, de Hongrie, de Moscovie. »

La 22e miniature du manuscrit de Paris représente la sainte Vierge, placée dans une petite niche, qui paraît suspendue dans le ciel ; elle tient une fiole (la sainte ampoule) à la main, et l'enfant Jésus, placé devant elle, est couronné par deux anges. D'autres anges entourent la Vierge ; quelques-uns sont en costume de chevalier, ayant la tête couverte d'un heaume, qui cache entièrement le visage. A droite, toujours dans le ciel, on voit un empereur et des évêques ; à gauche et au-dessous de la Vierge, différents personnages, qui portent des écus et peuvent figurer les pairs laïques. Les personnes des deux sexes qui se trouvent dans le bas de la miniature, sur la terre, appartiennent sans doute à la famille du donateur, qui est agenouillé et porte une robe noire.

Cette description montre que la miniature est loin de reproduire fidèlement le tableau.

Pagés parle aussi des deux volets qui accompagnaient ce tableau, et que le Chapitre avait fait détacher au mois de mars 1712, puis replacer un mois après. Acquis par M. du Sommerard, ces volets font actuellement partie du musée de Cluny, où ils sont placés sous le n° 725. Le livret de ce musée décrit ainsi les peintures, dont il fait ressortir l'intérêt. « Dans le volet de droite, le roi Louis XII est à genoux, couvert de la robe fleurdelisée; auprès de lui se tient l'archevêque Guillaume Briconnet, entouré des pairs ecclésiastiques et laïques, et des grands dignitaires qui lui confèrent les attributs de la royauté. La chapelle est pavée de mosaïques; l'autel est couvert d'un riche retable, et au-dessus de la figure du roi est appendu le dais avec l'inscription : « *ung Dieu, ung Roi, une foi.* » Dans les galeries sont groupés des écuyers sonnant des trompettes, dont les bannières sont à l'emprise du roi, le porc-épic et les L couronnés. Dans le volet de gauche, le roi David est à genoux, portant le sceptre et prêt à recevoir la couronne. Samuël est agenouillé derrière lui et tient dans les plis d'un voile la corne remplie de l'huile sacrée. La chapelle, dont le fond est garni d'un immense dais en drap d'or, est remplie d'hommes d'armes en costume du XV^e^ siècle, portant sur la poitrine les attributs du saint roi, la harpe couronnée; les mêmes attributs sont brodés sur les bannières des trompettes.

Le livret, ajoute que ces volets ont été sauvés d'une destruction imminente par M. Thieulloy, d'Arras (1).

(1) Ces volets sont lithographiés sur la planche 35 de la 4e série de l'Album de *la Renaissance des Arts*.

1502.

Pierre DUMAS, prêtre, chapelain, secrétaire de Mgr. Philippe de Clèves, évêque d'Amiens, — chanoine de saint Firmin-le-Confesseur, licencié en décret :

Soleil rendant éternelle lumière.

Pagés (1) se borne à dire que le tableau offert par Pierre Dumas était de très-bon goût.

La 5e miniature du Ms. de Paris montre la sainte Vierge tenant son enfant et placée dans le ciel du paysage, d'où elle domine et illumine la mer et la terre. Au-dessous, on voit en divers lieux, tribunes ou chambres, un roi, un magistrat, qui semblent tenir leur cour ou rendre la justice, et que la Vierge éclaire de sa divine lumière.

Le donateur, en costume de chanoine, est à genoux sur le devant.

1503. *

Pierre VILAIN, avocat, bailli du chapitre, depuis conseiller du roi, juge et garde de la prévôté de Beauvoisis.

Cour souveraine administrant justice.

39e miniature. — la sainte Vierge est assise dans un prétoire, ayant à ses côtés la Science et la Justice. Elle tient son fils et elle ouvre un livre ; une femme l'implore, en se jetant à ses pieds. Dans le préau se trouvent des personnages de toute sorte, parmi lesquels des infirmes et des pauvres demandent l'aumône aux passants. Sur le devant, des hommes et des femmes, un papier à la main,

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 22.

paraissent se rendre au tribunal de la Vierge, ou en revenir.

Le donateur est vêtu d'une robe grise.

Pierre Vilain portait : d'argent à trois fasces de sable et à trois merlettes de même, en chef.

Notre collègue, M. Demarsy, possède une médaille de plomb qui offre précisément ces armoiries.— Au revers, le champ est occupé par une Vierge couronnée, tenant l'enfant Jésus. A côté on distingue encore un puits, bien que le haut soit tout à fait fruste (1).

Cette médaille était probablement un *méreau de distribution*, frappé durant la maîtrise de Pierre Vilain. (Voir l'appendice n° 5).

1504.

Jehan LE PRÉVOST, procureur et conseiller en la cour du roi, à Amiens.

Au souverain Moyse humble fiscelle (2).

Le sujet du tableau donné par le Prévost était complexe ; il représentait Moïse sauvé des eaux et Jésus-Christ dé-

(1) Ces détails ont été communiqués par M. Demarsy, dans une lettre en date du 6 février 1858.

(2) Fiscelle, du latin *fiscella*, petit panier de jonc ou d'osier. Il signifiait aussi un clayon à faire égoutter les fromages, et la langue romane employait les mots *fisselle* et *fesselle* avec cette signification. Dans le patois du départ. de l'Orne on trouve encore *foicelle* que MM. Duméril interprètent ainsi dans leur *Dictionnaire du patois normand* : vase percé de trous pour faire égoutter le fromage ; panier de jonc qui sert au même usage.

robé à la fureur d'Hérode. Suivant le témoignage de Pagés (1), les figures en étaient fort bien peintes.

Dans la 35e miniature, la Vierge est debout avec son enfant au milieu d'une ville ; devant elle, un enfant emmailloté repose dans une corbeille flottant sur l'eau, et la fille de Pharaon le fait remarquer aux femmes de sa suite. Dans le fond, Pharaon est assis sur son trône ; ses satellites, dispersés dans les rues et dans les maisons, égorgent ou jettent dans le Nil les enfants des Israëlites ; les mères se hâtent de fuir avec les enfants que le fer n'a pas encore atteints. — Dans un appartement, un ange réveille une femme endormie : c'est l'avertissement donné à la mère de Jésus de fuir en Egypte.

Sur le devant du tableau, le donateur, à genoux, est représenté avec l'écu de ses armes. Il portait d'azur à la bande d'or, accompagnée d'une étoile de même, posée à la gauche du chef, et à la coquille d'argent placée à la droite de la pointe de l'écu.

1505.

Robert Fouache, écuyer, seigneur de Glisy (2) :

De dons divins libérale boursière.

Pagés (3) nous apprend que les figures du tableau étaient bien variées et qu'un or éclatant en rehaussait les draperies.

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 1er dial. p. 60.

(2) Glisy, annexe actuellement de Blangy-Tronville, canton de Sains, arrondissement d'Amiens.

(3) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 4.

Dans la 33e miniature, la sainte Vierge paraît debout devant un léger édifice gothique ; une bourse rouge est suspendue à sa main droite, avec laquelle elle soutient aussi son enfant. A droite, des femmes ; à gauche, des dignitaires ecclésiastiques l'entourent ; des laïques, s'adressant à elle comme dispensatrice des grâces que Dieu veut bien accorder aux fidèles, semblent lui demander d'ouvrir sa bourse en leur faveur.

Le donateur est représenté avec une robe noire. Il portait d'azur au lion d'or armé et lampassé d'argent. Son écu était surmonté d'un casque, timbré, à cinq grilles, et un peu tourné.

1506.

Pierre Pèredieu (ou Pierre-Dieu) prêtre, grand-maître des écoles d'Amiens.

Siège au GRANT MAISTRE administrant science.

La 37e miniature, qui a été lithographiée sur la planche xxx de la 9e série de l'atlas des *Arts au moyen-âge*, de M. du Sommerard, nous montre la Vierge assise sur un trône au milieu d'une salle, et tenant un livre dans lequel elle fait lire l'enfant Jésus. A sa droite et à sa gauche, des femmes, richement parées, portent différents attributs, des livres, des instruments de musique, un *cœur*. Sur le devant, un maître, assis devant un bureau, semble enseigner, et des personnes de toute condition, des gens d'église, des docteurs, des enfants, lisent ou écoutent.

Pagés (1) s'est complu à décrire le tableau donné par

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 8 et suiv.

Pèredieu. Il en trouve la composition fort curieuse, le dessin particulier, et sa description, confrontée avec la miniature, prouve que celle-ci n'offre qu'une imparfaite esquisse de l'œuvre compliquée du peintre.

L'artiste, voulant y présenter l'image de toutes les sciences, a peint sous différentes figures symboliques les arts libéraux et mécaniques. Les jeunes filles qui les représent portent chacune les attributs qui leur conviennent. Une d'elles tient d'une main une sorte de tablette sur laquelle sont tracés les caractères de l'alphabet, et de l'autre une clef, pour marquer que la *Grammaire* ouvre la porte qui donne accès aux autres sciences. La *Rhétorique* et la *Philosophie* ont pour interprètes des professeurs en robe et en bonnet, qui instruisent des jeunes gens assis sur des bancs. D'autres écoliers apprennent l'arithmétique et s'exercent à compter soit avec des jetons, soit avec une plume. La *Science des nombres* est représentée par une jeune fille, dont la robe est parsemée de chiffres arabes ; une autre, tenant un papier noté et une harpe, personnifie la *Musique*, qui est enseignée à des enfants de chœur par leur maître. *La Géométrie* tient un quart de nonante, et, auprès d'elle, des jeunes gens tracent avec le compas des cercles et d'autres figures. L'*Astronomie*, dont la robe est parsemée de figures emblématiques et de signes propres à cette science, tient à la main un astrolabe et considère les mouvements des astres ; auprès d'elle est une sphère.

L'*Agriculture* a sa place dans le tableau, de même que la *Navigation*, qui tient un astrolabe et d'autres instruments, et dans le voisinage de laquelle on remarque un tonneau. Le *Négoce* lui-même trouve sa personnification

dans une jeune fille, qui tient une aune. La *Médecine* n'a pas le privilège de cette gracieuse représentation : elle est figurée masculinement par différents médecins en robe, qui ordonnent des remèdes aux malades.

Une même figure de femme représente la *Guerre* et la *Chasse*. Cette femme, armée d'un arc, qu'elle tient à la main, porte un sabre à sa ceinture, et foule aux pieds un homme terrassé. Un chien est auprès d'elle. Pagés constate une particularité assez surprenante, c'est que cette figure porte à la bouche une pipe, dont il sort de la fumée (1).

Les *Arts mécaniques* sont rappelés par des ouvriers frappant sur l'enclume, ou travaillant à divers ouvrages.

Le donateur enfin est peint au bas du tableau avec l'écu de ses armes : d'azur, au pélican d'or nourrissant ses petits, aussi d'or.

Pagés ajoute que les figures, peintes en grand nombre dans ce beau tableau, ont des attitudes convenables, que le coloris, les carnations, y sont naturels, les draperies bien jetées, et que l'on n'a point épargné l'or dans les ornements.

1507.

Nicolas Boulengier, marchand.

Forge ordonnée au souverain chief-d'œuvre.

(1) L'usage du tabac n'était pas encore connu en France en 1506 ; il est certain que la pipe aura été ajoutée plus tard.—Pagés, à propos de cette pipe, cite les vers suivants :

Le tabac amuse à l'armée
Les malheureux, les fortunés ;
Soldats le prennent en fumée,
Et les officiers par le nez.

38[e] miniature du Ms. La sainte Vierge est debout devant un édifice dans le style de la Renaissance. Le Saint-Esprit plane au-dessus de sa tête, et elle pose son enfant sur une enclume. Autour d'elle, cinq ou six femmes frappent sur cette enclume avec des marteaux. A gauche, plusieurs hommes, dont un porte une mandoline ; au bas, quatre jeunes filles assises, et qui chantent ensemble, les yeux fixés sur un cahier de musique, que l'une d'elles tient sur ses genoux.

Le donateur, accompagné de personnes de sa famille, porte une robe brune,

1508.

Robert DE COQUEREL, prêtre et chanoine de la cathédrale.

Du seur (1) *chemin infaillible Montjoye.*

30[e] miniature.— La sainte Vierge, tenant son fils entre ses bras, est assise au milieu d'un riche paysage ; des voyageurs de diverses conditions, des pélerins, parmi lesquels est un cardinal à cheval, se dirigent de plusieurs côtés vers la Vierge. Le Père Eternel, que l'on voit ordinairement au haut de ces peintures, appparaît ici dans le ciel, au milieu d'une enceinte de murailles : c'est la Jérusalem céleste.

On appelait *Montjoie* des amas de pierre formés par les pélerins sur le lieu où le but de leur pieux voyage se découvrait à leurs regards. Dans une acception plus large, on appelait aussi *Montjoie* les monceaux de pierre placés

(1) Sûr.

sur les chemins pour indiquer, pour jalonner la route des pèlerins, et Montjoie a évidemment ce sens dans la devise de Robert de Coquerel. Une élévation de terre, située entre le village de Saint-Fuscien et Amiens, sur laquelle se voyait une croix de pierre, est désignée, dans les anciens titres, sous le nom de Montjoie. (1)

Arrivant au tableau de R. de Coquerel, nous dirons que le sujet parut si particulier à Moreri, qu'il en fit une mention expresse dans son *Dictionnaire historique*, au mot *Montjoie*.

Suivant Pagès (2), le coloris de ce tableau était beau, la perspective agréable. On y remarquait un homme avec un hoqueton ou cotte d'arme de couleur rouge, ayant une grande croix blanche sur la poitrine. Cette croix, ajoute notre historien, était la marque de ceux qui s'enrôlaient pour la croisade contre les Albigeois. (3)

Sur les volets, qui ne manquaient pas de mérite, on avait représenté en six petits sujets différents les six grâces demandées par les chanoines de la cathédrale à la Vierge dans la prière chantée tous les jours après complies :

(1) Les anciens titres de la terre de Cagny donnent le nom de Montjoie à cette éminence au milieu de laquelle s'élève une croix sur son piédestal. De là on découvre la cathédrale, lieu de dévotion, où de nombreux pèlerins viennent vénérer les saintes reliques, et particulièrement le chef de saint Jean-Baptiste ; de cette hauteur l'on découvre aussi l'église de Sains, que plusieurs personnes vont visiter par dévotion, comme étant l'endroit où, l'an 603, furent découverts les tombeaux des saints Fuscien, Victoric et Gentien, martyrisés pour la foi, l'an 303. — *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial. p. 24.

(2) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial. p. 23.

(3) *Ibid.* tome 1er, 1er supplément, p. 7.

Sancta Maria,
Succurre miseris,
Juva pusillanimes,
Refove flebiles (vel debiles),
Ora pro populo,
Interveni pro clero,
Intercede pro devoto fœmineo sexu.

« Toutes les figures faisant partie des scènes motivées par ces diverses supplications, sont peintes, dit le bon Pagés, avec des attitudes naturelles et convenables. L'expression douloureuse de quelques-unes est si touchante, qu'elle excite la pitié, et les postures humiliées des autres sont si dévotes, qu'elles peuvent servir de modèles à ceux qui implorent les mêmes grâces. »

Sur ces volets on voyait aussi le roi de France, Louis XII, priant à genoux avec la reine, Anne de Bretagne. Auprès d'eux étaient leurs armoiries.

Robert de Coquerel, à l'occasion du don de son tableau, fit faire une médaille de plomb. La sainte Vierge, tenant son enfant, était placée sur un monceau de pierres entre des arbustes et des fleurs. Au revers, se trouvait l'écu de la famille de Coquerel, décrit plus haut. (1)

1509.

Nicole DE LA COUTURE, cordelier, docteur en théologie, évêque d'Hébron, suffragant de François d'Hallewin, évêque d'Amiens. (2)

Mer spacieuse aux viateurs propice.

(1) Cette médaille était probablement un méreau.

(2) Mgr. de Hallewin ayant été nommé, à l'âge de vingt ans, évêque

D'après Pagés (1), le tableau représentait une mer tranquille, chargée de plusieurs beaux vaisseaux, de forme antique, et blasonnés des armes du roi de France et de celles d'autres princes souverains. — Il était à volets, comme le précédent, et sur l'un de ces volets on voyait Moïse marchant dans le désert à la tête du peuple juif, et guidé par une nuée lumineuse.

La 15e miniature du manuscrit nous montre seulement a sainte Vierge placée sur une barque avec des personnes qui, tenant un bassin et un panier rempli de pièces d'or, les offrent à d'autres personnes placées sur le rivage. Sur l'arrière de la barque figure le donateur, agenouillé, en habits d'évêque. Plusieurs autres barques sillonnent la mer.

Le tableau décrit par Pagés montrait aussi le donateur revêtu de ses habits pontificaux. Auprès de lui on distinguait son écu : d'azur à trois épis de blé d'or mis en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or mises en fasce.

1510. *

Gilles Damourettes, marchand, receveur de Rubempré :

Seur (2) boulevert contre tous ennemys.

d'Amiens, eut d'abord pour suffragant et grand vicaire l'évêque d'Hébron, Nicole de la Couture ; après la mort de ce dernier, Nicolas de Lagrenée, originaire d'Amiens, abbé de saint Jean-les-Amiens, et aussi évêque titulaire d'Hébron, remplit auprès de l'évêque d'Amiens les mêmes fonctions.

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 1er dial. p. 61.

(2) Sûr.

Pagés (1) loue la beauté de la peinture. La façade de la cathédrale d'Amiens, dit-il, y est représentée avec une délicatesse admirable; on y remarque aussi d'anciennes fortifications et les tours *à l'antique* de la ville d'Amiens.

Dans la 13ᵉ miniature du manuscrit, la sainte Vierge est placée sur la plus haute tour d'une ville fortifiée, dont la porte se distingue par son élégance; dans les airs et autour de la Vierge volent des anges armés d'arcs, de glaives, et qui paraissent combattre. Des hommes et des femmes de toute condition, placés sur le devant du tableau, hors de la ville, semblent jouir du repos sous la protection de la sainte Vierge.

Dans l'ouvrage intitulé *Monnaies inconnues des évêques des Innocents, etc.*, on trouve le dessin d'une pièce de plomb, probablement un méreau (2), que Gilles Damourettes avait fait frapper pendant sa maîtrise. Ce *plomb vil* a été plus respecté que le beau tableau qu'il avait fait peindre, et dont la coupable conduite des chanoines de la cathédrale a causé la perte.

1511.

Antoine DE ROCOURT, prêtre, licencié ès-lois et en décret, chanoine d'Amiens, seigneur de Bouteillerie-lès-Amiens :

Au souverain Seigneur de tout le monde.

(1) *Ms. de Pagés,* tome 1ᵉʳ, 2ᵉ dial., p. 17.

(2) (Voir l'appendice nº 5). — Cette médaille, dessinée sous le nº 78 dans l'ouvrage des *Monnaies*, etc., fait partie de la collection de médailles léguée par M. Rigollot à la Société des Antiquaires de Picardie. A. BR.

Dans ce tableau, dit Pagès (1), la sainte Vierge, tenant son fils dans ses bras, est placée au centre d'un globe terraqué ; les cieux circulent autour de la terre immobile, suivant le système de Ptolémée.

Le donateur est représenté à genoux, vêtu d'une soutane écarlate, que l'on distingue à travers le surplis fait d'une fine toile. Auprès de lui sont ses armes. Il porte d'azur, à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre roues de trois quarts.

Sur la 40e miniature du manuscrit, la Vierge, entourée d'un nombreux chœur d'anges, est placée debout devant les degrés d'une construction légère. Ses pieds posent sur une surface renfermant un double cercle et figurant le monde terrestre et céleste. Sur le devant du tableau se trouvent des personnes de diverses conditions, parmi lesquelles on distingue un pape et un cardinal.

Pagès nous apprend que sur les volets du tableau de M. de Rocourt (volets détachés en 1709), on avait peint avec une exquise délicatesse les six âges du monde, et spécialement la création de la femme, que le Père éternel formait avec une côte d'Adam. Il ajoute que, derrière ces volets, l'artiste avait représenté le Jugement universel avec la rémunération des bons et la punition des méchants.

1512.

Jacques LE COUSTELLIER, marchand :

Mont de Liban à l'homme consolable.

La 34e miniature du manuscrit montre la sainte Vierge

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial., p. 44.

debout avec son enfant, au milieu d'une petite île. Sur le rivage, séparé de l'île par un petit espace, se trouvent des personnages de toute condition, roi, pape, cardinaux, etc., qui implorent la Vierge.

Le donateur est revêtu d'une robe grise.

1513. *

Pierre Cousin, procureur en la cour spirituelle :

Clavigère du royalme céleste (1).

Ce tableau, dit Pagés (2), est d'un beau coloris; la perspective en est bien ménagée, et les figures ont des attitudes naturelles; mais les connaisseurs trouvent que la tête de la Vierge est un peu trop grosse, en proportion des autres parties du corps. Sur les piédestaux de deux colonnes peintes dans le tableau, on lisait ces mots : *Par grand labeur*. L'explication s'en trouve dans une tradition intéressante, suivant laquelle le tableau aurait été l'œuvre d'un jeune garçon qui, sans avoir jamais appris la peinture, l'aurait achevé après trois années consécutives de travail.

M. Dusevel possède un fragment de ce curieux tableau. On y voit le donateur agenouillé, et quelques autres personnages. On y trouve aussi quelques détails d'architecture dans le goût de la Renaissance. La peinture n'est pas sans mérite, et il est difficile de croire qu'elle soit l'œuvre d'un homme totalement étranger à la pratique de l'art. L'écu de Cousin, appendu à une colonne, est parfaitement conservé dans ce débris de tableau. Le maître du

(1) *Clavis David, quæ cœlum aperis.*
(2) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 25.

Puy porte : d'or au chevron de gueules, chargé d'une étoile à cinq rais et deux trèfles d'or, et accompagné de trois cœurs de gueules, deux en chef et un en pointe.

Dans la 41e miniature, la sainte Vierge, placée sous un léger édifice de style gothique, fait tenir une clef à l'enfant Jésus. Deux anges exécutent un concert ; l'un d'eux pince la harpe et l'autre touche l'orgue. Derrière Marie se tiennent debout trois femmes nimbées. La première tient un glaive, la seconde une sorte de puits, d'où sort à demi un dauphin ; la troisième, vêtue en religieuse, tient un livre. Nous présumons que ces trois personnages représentent la Force, la Bonté et la Sagesse, qui sont désignées dans la strophe suivante du chant royal :

Trois portes sont en déité affable,
Que Marie œuvre aux humains franchement.
La première est Puissance *insupérable,*
Que a vice faict résister vaillamment.
Sapience *est seconde, et curieuse*
Aux ignorans donner science heureuse,
Et la tierce est la clémente Bonté
Du Sainct-Esperit, lequel par sa pité
A nous pécheurs souvent se manifeste,
Prouvant la Vierge à la réalité
Clavigère du royalme céleste.

Des hommes et des femmes occupent à droite et à gauche le devant de la miniature.

Le donateur porte une robe noire.

1514.

Michel Laloyer, marchand drapier-chaussetier :

Aux desvetus gracieuse DRAPIÈRE.

Dans la 42e miniature du manuscrit, reproduite sur la planche XXXII de la 9e série de l'Album des *Arts au moyen-âge*, la sainte Vierge, debout devant un comptoir, sur lequel elle a posé l'enfant Jésus, tient dans la main droite une aune ; elle s'apprête à mesurer une pièce de riche étoffe, qu'une femme place sur ce comptoir.

Trois femmes à droite et autant à gauche, occupant des comptoirs latéraux, manient des étoffes de diverses couleurs.

Sur le devant, des personnes de moyenne condition se rendent au magasin de draperie.

Le donateur, agenouillé, porte une robe brune.

1515.

Antoine Louvel, marchand :

Mère de grâce et de miséricorde.

La 44e miniature du manuscrit représente la Vierge assise sur une chaire d'or, entourée d'anges ; elle semble, ainsi que l'enfant Jésus, donner à deux jeunes dames des lettres de grâce, que celles-ci remettent à leur tour à des personnages placés derrière elles. Aux pieds de la Vierge, quatre anges exécutent un concert de musique. Sur le devant du tableau, des hommes et des femmes paraissent appartenir à la famille du donateur ; une petite fille, placée en face de lui, est accompagnée d'un oiseau, sans doute un héron.

Le donateur est vêtu de noir.

Dans le tableau de la cathédrale, outre le portrait du donateur, dont les armes étaient d'or, à trois têtes de louve

de sable, deux et une, on voyait, au témoignage de Pagés (1), plusieurs dames de la famille d'Antoine Louvel. Elles portaient des ceintures dorées, et elles étaient habillées *magnifiquement et majestueusement*.

Avec la description relative au tableau de 1515, nous avons épuisé la série des miniatures renfermées dans le manuscrit de la bibliothèque impériale.

1516.

Antoine Dardre, procureur, conseiller au bailliage :

Arc céleste des humains l'assurance.

Dans le tableau, la sainte Vierge était comparée à l'arc-en-ciel, que Dieu avait donné comme gage d'alliance avec Noé. Les carnations des figures sont vives et naturelles, dit Pagés (2). On remarquait, parmi les personnages, le bedeau de la Confrérie, portant suspendue à sa manche l'image d'argent de la Vierge (3).

Le tableau était accompagné de deux volets peints en clair-obscur ou en grisaille, sur lesquels le peintre avait représenté divers traits de la vie de saint Antoine, patron du donateur.

1517.

Antoine de Saint-Delis, lieutenant-général du bailliage

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 52.

(2) *Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 8, et tome 2e, 5e dial., p. 159.

(3) Voir la *Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil, tome XIII des *Mém. des Antiq. de Picardie*, note de la page 515.

d'Amiens, conseiller du roi, seigneur d'Heucourt (1) et d'Havernas (2) :

Humble ancelle (3) *du haut Seigneur prévue.*

Pagés (4) se borne à indiquer l'existence du tableau dans la cathédrale.

1518.*

Antoine Picquet, conseiller, procureur du roi :

Au juste poids véritable balance.

Le tableau d'Antoine Picquet passait pour être un des plus remarquables. La sainte Vierge, portant entre ses bras Jésus-Christ, en occupe le milieu ; le Père éternel, placé dans une nuée, tient devant elle une balance, et l'enfant Jésus tient les cordons de l'un des bassins. Les Vertus, représentées par de jeunes filles, retirent de ces bassins plusieurs couronnes, qu'elles distribuent à ceux qui les ont méritées. Sur un des côtés du tableau, on voit le roi François I[er], avec Madame d'Angoulême, son fou Triboulet, des seigneurs, le pape, des cardinaux, des évêques. Au bas on remarque le donateur entouré des personnes de sa famille et avec l'écu de ses armes. Il porte d'azur à la bande de gueules, chargée de trois vases d'or, accompa-

(1) Heucourt, aujourd'hui commune du canton d'Oisemont, arrondissement d'Amiens.

(2) Havernas, commune du canton de Domart, arrondissement de Doullens.

(3) *Ancilla*, servante.

(4) *Ms. de Pagés*, tome I[er], 2[e] dial., p. 55.

gnée de huit trèfles de même. Les figures, dit Pagés (1), sont peintes très-délicatement ; la perspective aérienne et la dégradation des couleurs sont parfaitement observées ; le lointain du paysage est si bien représenté, que l'œil y fait plus de chemin en un moment qu'on ne pourrait en parcourir dans l'espace de plusieurs heures.

Le tableau d'Antoine Picquet est au nombre de ceux qui sont conservés à l'évêché d'Amiens. Il a été lithographié sur la planche 35 de la 6e série des *Arts au moyen-âge*, de M. du Sommerard.

Cette peinture et celles de 1519 et de 1520 sont dues au même artiste ; il a placé son portrait dans la première et la dernière.

Le cadre, conservé au musée de la Société des Antiquaires de Picardie, est l'un des trois cadres que Mme la duchesse de Berry a bien voulu remettre à cette Société. Nous en offrons le dessin ainsi que celui du tableau dans la planche IV.

1519. *

Andrieu DESPRÉS, prêtre, licencié en décret, avocat en la Cour de l'Évêché d'Amiens.

PRÉ ministrant pâture salutaire.

Ce tableau, conservé à l'évêché d'Amiens et lithographié sur la planche XXXIII de la 6e série des *Arts au moyen-âge*, était, du temps de Pagés (2), regardé comme un des

(1) *Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 59.

(2) *Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 2.

TABLEAU OFFERT A LA CONFRERIE DE NOTRE DAME DU PUY

A AMIENS

par Picquet en 1518

plus beaux de la collection. La Vierge, dit-il, y est représentée assise, donnant le sein à l'enfant Jésus. Un charmant paysage occupe le lointain ; les eaux tranquilles d'une rivière, serpentant dans de vastes prairies, rafraîchissent les lieux qu'elles arrosent ; elles servent de promenoir à des cygnes qui se baignent et se mirent dans leur cristal ; des personnes, placées dans de petites barques, goûtent le plaisir que donne cette nature enchanteresse ; des châteaux, des maisons, des jardins, des bocages, concourent à l'effet agréable du tableau. Le coloris tendre, naturel, n'est pas un de ses moindres mérites.

A. Després porte d'azur au chevron d'or, accompagné d'un soleil et d'une lune posés en chef, et d'une étoile posée en pointe, le tout d'or.

Pagés ne s'est occupé que du joli paysage qui occupe le plan supérieur de la peinture ; mais que de choses restent à dire pour louer les autres parties de ce délicieux tableau ! Au sommet, le Père éternel paraît dans les nuages ; le Christ est assis à son côté ; le Saint-Esprit, sous forme de colombe, plane au-dessous d'eux ; il est environné de rayons qui s'épandent sur les eaux et sur les prairies ; l'herbe verdoie, les fleurs éclosent, les visages sourient ; tout s'anime, tout prend un air de fête autour de la Vierge, assise au centre du tableau, et qui donne le sein à l'enfant Jésus. Comme la charmante figure de Marie respire la candeur et la chasteté ! Quelle dignité modeste dans son attitude ! Que de grâces aussi dans les quatre femmes qui entourent la Vierge et qui tiennent, l'une un oiseau sur la main, les autres des fleurs !

Les personnages du premier plan, groupés autour du

donateur et portant chacun leur bouquet, sont tous d'une exécution très-remarquable. Délicatesse de dessin, noblesse d'attitudes, sentiment religieux empreint sur toutes les physionomies, couleurs harmonieuses, parfaitement fondues dans la masse, tels sont les mérites qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Le cadre de ce beau tableau est resté en la possession de M^me^ la duchesse de Berry.

1520. *

Nicolas le Caron, prêtre, conseiller :

Palme eslute du Sauveur pour victoire.

« C'est, dit Pagés (1), un des plus remarquables tableaux de la cathédrale par la quantité des figures et l'habileté avec laquelle elles sont peintes. On y voit une partie de la ville d'Amiens. Le profil de la façade et d'un des côtés de la cathédrale est peint avec tant de délicatesse, que ce superbe édifice n'occupe pas plus de quatre pouces sur la toile, quoique les parties les plus petites y soient exactement représentées. Une grande rivière est toute chargée de vaisseaux : les uns voguent tranquillement sur les eaux ; les autres, plus rapprochés de la ville, mettent à terre plusieurs soldats armés de toutes pièces. Ces guerriers se battent contre d'autres qui veulent les empêcher d'entrer dans la place, dont les fortifications sont nettement dessinées. D'un côté du tableau s'offre un château bâti sur une hauteur couverte d'un bois, et parmi les arbres on découvre la maison du prieuré de Saint-Remi-

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 58.

del | Imp. Lamercier Paris | Ch. Normand lith

TABLEAU OFFERT A LA CONFRÈRIE DE NOTRE DAME DU PUY

A AMIENS

au-Bois, communément appelé Notre-Dame-de-Grâce ou le prieuré de l'Hermitage-Ringuet, ainsi qu'il est désigné dans le procès-verbal de la *Réformation et rédaction des Coutumes tant générales que particulières du bailliage d'Amiens*.

De l'autre côté du tableau on voit une large campagne, embellie de bocages, une église et quelques autres bâtiments.

Dans le bas, sur le premier plan, de nombreuses figures sont peintes avec des attitudes si habilement diversifiées, qu'il est plus facile de les admirer que de les décrire. Quelques-unes ont tant de relief, qu'elles paraissent sortir du tableau ; d'autres semblent se perdre dans le lointain.

La figure de la Vierge, plus grande que les autres, est placée dans le milieu, sous un *palmier*, dont le tronc et les branches s'élèvent à une hauteur remarquable.

Le donateur est peint avec sa famille. »

Disons à notre tour que le talent du peintre des tableaux de 1518 et 1519 n'a pas faibli dans le tableau de 1520, conservé à l'évêché. La délicatesse du pinceau se fait remarquer dans les carnations. Les nombreuses figures du premier plan sont des miniatures charmantes, pleines d'expression et de sentiment religieux.

Le cadre magnifique du tableau a été remis par M^me^ la duchesse de Berry à la Société des Antiquaires de Picardie. Il est dessiné, ainsi que le tableau, sur la planche v.

1521.*

Laurent Le Boulengier (dit Georges), bourgeois et marchand :

Le vrai support de toute créature.

Pagés (1) trouve le tableau très-beau ; il en admire surtout l'agréable paysage, auquel il fait l'application d'une strophe empruntée à l'ode de Lamothe sur la Peinture.

Mais d'où vient qu'ici me surprennent
Ces prés, ces bois et ces vallons?
Mes regards au loin se promènent
A travers de vastes sillons ;
Je vois les fontaines riantes,
Coulant des roches blanchissantes,
Abreuver des champs altérés ;
Par quel art un si court espace,
Que ma main touche et qu'elle embrasse
Lasse-t-il mes yeux égarés ?

Ce grand tableau, qui fait partie de la collection de l'évêché, pourrait bien aussi avoir eu pour auteur le peintre des trois tableaux précédents ; il est malheusement presque perdu par suite des dégradations qu'il a subies. Toute la peinture du milieu est tombée en s'écaillant. La tête du donateur et celle de sa femme sont encore intactes. Cette dernière est fort jolie. — Le cadre, moins beau que celui de 1520, a été remis à la Société des Antiquaires de Picardie par Madame la duchesse de Berry ; il est dessiné sur la planche VI, qui reproduit également le tableau d'après un croquis, heureusement pris par MM. Duthoit, il y a vingt ans.

1522.

Jacques Bloucquel, curé de Sentelie (2), trésorier de la cathédrale.

Digne BOUCLIER de valeur et défense.

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 11.

(2) Sentelie, aujourd'hui commune du canton de Conty, arrondissement d'Amiens.

TABLEAU OFFERT A LA CONFRERIE DE NOTRE DAME DU PUY

A AMIENS

par le Boulengier en 1521.

La sainte Vierge peut nous garantir des affreux malheurs de la guerre. Cette puissance spéciale était glorifiée dans le tableau de 1522, où l'artiste avait peint dans le fond une ville tout en feu, et, sur le devant, une bataille avec ses sanglantes horreurs.

1523.

Robert du Gard, avocat, conseiller du Roi, bailli du temporel de l'évêché, et de la baronie et châtellenie de Picquigny.

Loi de clémence au pécheur convenable.

Suivant Pagés (1), le cadre du grand tableau de R. du Gard se distinguait par sa sculpture dans le genre gothique; mais la peinture de ce tableau était à demi effacée.

1524.

Hugues de la Rue, avocat au siége du bailliage, écuyer, seigneur de la Motte en Beauvaisis.

Rets sans fracture au fils de Dieu propice.

Simple mention du tableau dans Pagés (2). H. de la Rue portait écartelé au 1er et au 4e de gueules à trois fasces d'argent; au 2e et au 3e d'azur chargé de six boules d'or, 3, 2 et 1.

1525. *

Philippe de Conti, licencié ès-lois, seigneur du Fores-

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 44.
(2) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 59.

tel, du Quesnoy et Damery (1), capitaine des arbalétriers d'Amiens, mayeur en 1522.

Pour notre loy militante COMTESSE.

Le tableau de Philippe de Conti existe encore à l'évêché ; il a été lithographié sur la planche IX de l'Atlas *des Arts au moyen-âge*, chap. VI.

Cette peinture représente un tournoi. Des pages et des valets, aux extrémités de la carrière, portent les écus de leurs maîtres, ornés de leurs émaux et couleurs. Les tambours battent, les trompettes sonnent, les fifres jouent. Sous une espèce de tente, sont placés les juges du camp. La sainte Vierge et son fils, au milieu du tableau, distribuent les prix aux vainqueurs.

Pagés (2) rappelle que, le 3 mars 1459, le comte de Charolais fit publier un tournoi dans la ville d'Amiens, où se trouvèrent plusieurs seigneurs de haute distinction ; il pense que le tableau qui nous occupe pourrait avoir été inspiré par le souvenir de cette solennité locale. Il nous semble difficile d'admettre une telle supposition, car soixante-six ans s'étaient écoulés entre 1459 et 1525, époque du tableau. Le souvenir du tournoi devait être bien affaibli dans Amiens.

(1) Le Forestel, autrefois maison seigneuriale et forêt dans le Santerre, près de Courtemanche (canton et arrondissement de Montdidier).

— Le Quesnoy-en-Santerre, annexe de Parvillers, canton de Rosières, arrondissement de Montdidier.

— Damery, aujourd'hui commune du canton de Roye, arrondissement de Montdidier.

(2) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 49.

On lit dans le tome 5, p. 123, des *Arts au moyen-âge*, que le tableau de Philippe de Conti représente les fêtes et tournois donnés à Amiens lors du passage de François Ier, à sa sortie des prisons de Madrid. Cette assertion est démentie par l'histoire. En effet, François Ier se trouvait encore prisonnier à Madrid, en 1525; il fut rendu à la liberté le 18 mars 1526 et vint à Amiens en 1527.

Du reste, M. du Sommerard, en faisant reproduire le tableau dans son ouvrage a reconnu le haut mérite qui le distingue. La composition est très-riche et très-variée; les attitudes des personnages du premier plan sont belles et nobles; le second plan se fait remarquer par un mouvement plein de vérité. Les couleurs sont beaucoup moins fondues que dans les tableaux de 1518, 1519 et 1520; mais elles devaient être très-vives, et l'on regrette que le temps et le soleil en aient terni l'éclat.

Dans le refrain :

Pour notre loy militante COMTESSE,

Philippe de Conti avait fait un jeu de mots sur son nom de famille. Cette noble famille est fort ancienne. Guillaume de Conti fut plusieurs fois mayeur d'Amiens. Jean de Conti et Pierre de Conti remplirent les mêmes fonctions; enfin, le donateur du tableau, Philippe, occupa cette magistrature en 1522.

Il est représenté au bas de son tableau avec l'écu de ses armes. Il porte d'or, au lion de gueules rampant.

1526.

Philippe Matissart, marchand de vins, à l'enseigne des *Verds cercles*, sur le grand-Marché :

CERCLE au vaisseau du vin de Sapience.

Pagés (1) se borne à indiquer l'existence du tableau.

On sait d'ailleurs que l'enfant Jésus y était représenté assis sur un tonneau.

1527.

Christophe de LAMETH, chanoine d'Amiens et de Noyon :

Au roi des rois couronne glorieuse.

Dans son tableau, au goût duquel Pagés (2) rend justice, Esther, vêtue de ses plus riches habits, le diadème sur la tête, se jetait aux pieds d'Assuérus, pour obtenir de lui la révocation de l'édit contre les Juifs.

Les armes de Hénencourt figuraient dans le tableau. Hénencourt porte : écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois maillets de sable ; aux 2 et 3 de Beauvoir, qui est d'argent à deux bandes de gueules, le tout d'or à trois maillets de gueules (3).

1529.

Pierre FAVRE ou FAURE, écuyer, receveur-général de Picardie :

Du très-haut FAVRE admirable artifice.

Son tableau peint délicatement, et dont le lointain était

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 51, et aussi tome 2e, 5e dial. p. 162.

(2) Pagés, t. 1er, 1er dial. p. 82.

(3) Les armes de Ch. de Lameth, décrites par Pagés lui-même, dans le détail qu'il donne des 28 écus figurant sur le piédestal de la Vierge d'argent, sont : de gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croix recroisettées de même.

fort bien touché (1), offrait un beau temple de figure polygone, consacré à la Vierge. On en remarquait les trois dômes, placés l'un sur l'autre. Marie, représentée en pied, et tenant son fils entre ses bras, était placée dans le vestibule de ce temple.

1533.

François Bidare, licencié-es-lois, avocat :

Du vrai amant la toute belle amie.

La sainte Vierge était considérée dans le tableau comme l'objet du plus grand amour de son cher fils. Un charmant paysage embellissait le fond de cette peinture, et le lointain en était fort agréable (2).

1534.

Charles Leclerc, diacre, bachelier en décret et chapelain de Notre-Dame :

Myrrhe donnant odeur incomparable (3).

Ce tableau, selon Pagés (4), était un des plus remarquables de la cathédrale. Des palais superbes, des châteaux d'une architecture magnifique, bâtis dans le voisinage de belles rivières, y formaient un lointain agréable. Le donateur était représenté à genoux, revêtu d'un surplis. On le voyait entouré de ses parents, dont les portraits se re-

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 55.

(2) *Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 4.

(3) *Sicut mirra electa, dedi suavitatem odoris. Eccles.* cap. 24, vers. 20.

(4) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 25.

commandaient par la carnation naturelle, le coloris tendre, et donnaient au tableau son principal mérite.

Sur le prie-Dieu du jeune ecclésiastique, l'artiste avait peint ses armes. Il portait d'azur à la bande d'or accompagnée d'une aigle de même, posée au côté gauche du chef, et à la rose d'or posée au côté droit de la pointe.

1535.

Hugues Cordier, bourgeois et marchand cordier :

Contre ennemis forte et terrible armée (1).

La Vierge est considérée avec la sainte église sous l'image d'une armée rangée en bataille. Elle est représentée tenant son fils entre ses bras. D'un côté, l'on voit plusieurs escadrons et bataillons rangés en bataille, dans les intervalles desquels sont disposées des pièces de campagne ; de l'autre côté, un petit escadron, dont les cavaliers et gendarmes sont montés sur diverses espèces d'animaux symbolisant les péchés mortels. Ainsi la luxure est figurée par un bouc, la gourmandise par un porc, la paresse par un âne, etc.

Ce tableau, dit Pagés (2), est un des plus beaux de la cathédrale ; on y admire le nombre des figures, leur coloris, leurs attitudes naturelles ; l'architecture délicate d'un palais que l'artiste y a placé ; enfin une mer tran-

(1) *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* Cant. cap. 6. vers. 3. — Le tableau de Cordier et sa devise renfermaient une allusion historique. Voir *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil; *Mém. des Antiq. de Picardie* ; tome XIII, p. 544 et 545.

(2) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 42.

quille, dans le lointain de laquelle la vue semble se perdre.

1536.

Frémin PINGUEREL, bourgeois et marchand :

Heureuse nef dont Dieu est le pilote.

Ce tableau montre un grand navire armé et équipé. La Vierge, tenant son fils entre ses bras, est représentée en pied sur le pont ; les anges font la manœuvre. Les voiles sont amenées et pliées, parce que la mer est tranquille. On aperçoit sur ses bords une grande ville avec un beau port, orné de son môle et défendu par des tours et des bastions (1).

1537.

Pierre DUPEUTEL, dit Blondelet, marchand pâtissier, ou cuisinier. (Mort en 1567.)

Du saint convive agréable maîtresse.

Par le mystère de l'incarnation du fils de Dieu dans les chastes entrailles de la Vierge, elle nous a donné cette nourriture céleste que nous goûtons dans le festin spirituel de l'Eucharistie, et à l'occasion de laquelle l'Eglise chante si souvent ces belles paroles : *ô sacrum convivium in quo Christus sumitur !* Pagés explique par ces réflexions la devise et le sujet du tableau de Dupeutel (2). Nous croyons que cette devise renfermait aussi une allusion à sa profession et à un magnifique repas, pour la préparation du-

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial. p. 7.

(2) *Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 8, et tome 2, 5e dial. p. 163.

quel il avait rempli les fonctions de maître-Queux (1).

Dupeutel avait pour armoiries : de gueules à la meulette d'or accompagnée de deux lardoirs de même, mis en pal, la pointe en bas ; elles figuraient dans son tableau.

1538.

Nicolas LE BOULENGIER, bourgeois et marchand :

Trône excellent pour le Roi pacifique (2).

Dans le tableau de ce maître, la Vierge, tenant son fils entre ses bras, est représentée assise, sur un trône d'ivoire très-élevé et revêtu d'or pur, semblable à celui que se fit construire le roi Salomon ; sur les marches, on voit six lionceaux d'or de chaque côté, avec deux autres plus petits, à droite et à gauche. M. le Boulengier portait : d'or au chevron de sable, accompagné de trois marteaux de même, deux et un (3).

1539.

Louis DUFRESNE, marchand drapier.

Dame de paix où toute joie abonde.

Son tableau représentait la Nativité de N. Seigneur.

1540.

Jean Langlès, notaire en la Cour spirituelle d'Amiens, secrétaire du chapitre de la Cathédrale.

Tronc général de plénière indulgence.

(1) Voir la *Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil ; *Mém. des Antiq. de Picardie*, tome XIII, p. 547.

(2) Dans le petit office de l'immaculée Conception, la Vierge est appelée *Trône de Salomon*. — Note de M. A. Janvier.

(3) *Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 5.

Le cadre du tableau était orné de plusieurs petites statues en demi-bosse, dont le bois était délicatement sculpté, et qui représentaient les sept sacrements; on y avait joint l'*Aumône*.

Jean Langlès portait : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois singes ou enfants d'argent à demi-assis, ou les genoux pliés (1).

1541.

Robert Bellejambe, hôtelier, à l'enseigne du *Pot d'Etain*.

POT pur portant potion précieuse.

Tableau mentionné par Pagés (2), sans détails.

La devise renfermait une allusion à l'enseigne du célèbre hôtel tenu par Bellejambe (3).

1543.

Pierre Faverin, avocat et sous-official de la Cour spirituelle, official de l'abbaye de St.-Jean-les-Amiens.

PIERRE d'autel portant la sainte hostie.

Melchisédech vient offrir à Abraham le pain et le vin. Sur une table de marbre blanc, dont les quatre pieds ou piliers ont pour supports les quatre évangélistes, l'enfant Jésus est debout, soutenu par sa mère et présentant une hostie (4).

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 51.

(2) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial., p. 58, et aussi tome 2, 5e dial., p. 162.

(3) Voir la *Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil; *Mém. des Antiq. de Picardie,* tome XIII, p. 519.

(4) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 1er dial. p. 55.

1544.

Jean HOLLEBAULT, procureur en la Cour spirituelle.

HAULT BOIS donnant fruit en temps convenable.

Pagés (1) mentionne seulement le tableau.

1545.

Jean de MACHY, procureur et notaire en la Cour spirituelle.

Du saint Conseil salutaire concile.

Le concile de Trente ayant été convoqué et commencé en 1545, M. de Machy fit peindre la Vierge tenant son fils dans ses bras, et assise sur un trône placé au milieu des Pères du Concile.

Ce maître du Puy portait : d'azur à l'ancre d'argent, le bâton d'or accompagné de deux roses ou étoiles d'or mises en chef (2).

1546. *

Jean PONÉE, bourgeois d'Amiens.

Reine régnante en liesse éternelle.

Son tableau, dit Pagés (3), avait pour sujet la translation de l'arche d'alliance et la mort foudroyante d'Oza, qui n'avait pas craint de porter la main sur cette arche. Par un singulier anachronisme, le peintre avait placé des canons en batterie sur les fortifications de Jérusalem.

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 17.
(2) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial. p. 55.
(3) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial. p. 75 et 76.

Ces détails fournis par Pagés ne donnent qu'une idée fort incomplète du tableau, qui a été conservé, et qui se trouve à Paris, en la possession de M. Ledien, notre compatriote. — Au dernier plan, la sainte Vierge, assise sur les nuages, tient l'enfant Jésus dans ses bras. Des anges l'environnent et exécutent un concert. Au second plan, s'élève la ville de Jérusalem, vue à vol d'oiseau. Au-dessous de cette ville, le peintre a placé deux sujets ou deux scènes accessoires. La première, à gauche, est celle dont parle Pagés. L'arche d'alliance brille sur un chariot doré traîné par des bœufs, et devant lequel marche David, suivi du peuple d'Israël. Près de l'arche un homme est étendu par terre : c'est Oza, frappé de mort. — La scène, placée à droite, est moins facile à interpréter. Un roi est assis sur son trône, et devant lui s'agenouille une femme, accompagnée de femmes et d'hommes qui se tiennent debout.

Au premier plan du tableau, le donateur et sa femme sont à genoux, chacun devant un prie-Dieu. Ponée est vêtu d'une robe noire fourrée, il a une calotte sur la tête. Tous deux sont accompagnés de personnes de leur famille.

Le mari porte d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux oiseaux de même, et en pointe d'un trèfle aussi d'or. La femme porte d'or à trois aigles de sable, deux et un. (Blasons communiqués par M. Goze).

La partie supérieure de ce beau et grand tableau a beaucoup souffert ; mais les têtes du premier plan, si remarquables par leur exécution fine, leur expression naïve et le sentiment religieux qui s'y trouve empreint, sont encore bien conservées.

1547. *

Jean Turbain ou Turbin, prêtre et avocat en la Cour spirituelle, curé de Bovelles et de Fouilloy en Normandie, depuis official de l'évêché.

De Jésus-Christ élucide sacraire (1).

Pagés (2) se borne à mentionner ce tableau qui existe encore et qui orne le maître-autel de l'église d'Ovillers (canton d'Albert). D'après les renseignements qu'a bien voulu nous fournir notre collègue, M. de Valicourt, ce tableau ne paraît pas avoir beaucoup de mérite. Au dernier plan, la Vierge, environnée d'anges, tient l'enfant Jésus. Malheureusement, la tête de la mère de Dieu est presque disparue, par suite de l'écaillement de la peinture. David, saint Mathieu, saint Luc, ces deux derniers avec leur attribut, se remarquent parmi les personnages qui occupent les autres plans. La présence de saint Luc pourrait bien n'avoir d'autre cause que la syllabe *Luc* renfermée dans le troisième mot de la devise. — Le tableau, nous dit M. de Valicourt, a conservé son cadre, dont la sculpture, assez peu finie, est empâtée sous des couches épaisses de badigeon et de peinture. L'ensemble de ce cadre représente une sorte de frontispice.

1548.

Augustin Cousin, prêtre et chapelain.

Triomphe exquis au chevalier fidèle.

(1) *Lucidum sacrarium*, brillant sanctuaire.
(2) *Ms. de Pagés,* tome 1er, 2e dial. p. 11.

Le lointain du tableau de ce maître est embelli d'un agréable paysage. On voit la sainte Vierge portée dans un chariot d'or, enlevé au ciel par des chevaux également d'or, et, au-dessous, sur la terre, un grand serpent ou dragon à plusieurs têtes, qui semble vouloir s'élancer contre ce char.

L'architecture du cadre de ce tableau, faite de bois doré en sculpture, est soutenue par deux pilastres ou colonnes hermétiques, formées par deux statues de femme en demi-bosse, sortant de leurs gaînes (1).

1549.

Antoine Lemaire, prêtre et chapelain de Notre-Dame :

Moyen vers Dieu pour les péchés du monde.

Dans le tableau de ce maître on voyait le roi Henri II en habit de guerre (2).

1550.

Antoine Pingré, bourgeois et marchand :

PIN GUÉrissant par son bon fruit nature.

Simple mention sans détails (3).

1551.

Grégoire Le Sellier, bourgeois et marchand brasseur :

BRAS SEUR (sûr) et fort pour défense et victoire.

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial., p. 59.
(2) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial., p. 25.
(3) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial., p. 21.

On sait seulement que dans son tableau la sainte Vierge tenait l'enfant Jésus entre ses bras (1).

1552.

Pierre Pièce, bourgeois, marchand et apothicaire :

De Jésus-Christ vierge et mère féconde.

Il fit représenter dans son tableau Marie comme vierge et comme mère de Dieu (2).

1553.

Nicaise Marchant, tavernier, bourgeois et marchand :

Mère de Dieu, aux humains doux ombrage.

Simple mention (3).

1554.

Michel Laloyer, le jeune, bourgeois et marchand :

Vierge honorée en majesté royale.

Tableau représentant l'Adoration des Mages. — La Vierge, assise, tenant son enfant sur ses genoux, est placée au pied de deux grandes arcades richement ornées et accompagnées de festons (4).

1555.

Jean-Baptiste Le Maire, prêtre, chanoine de Notre-

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 2e dial., p. 61 et 62.
(2) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial., p. 11.
(3) *Ibid.*, même dial., même page.
(4) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial., p. 98.

Dame, de Saint-Firmin et de Saint-Nicolas, et chantre de Notre-Dame.

BAPTISTE eut joie au salut de Marie.

Tableau ayant pour sujet la Visitation de la Vierge (1). On voit au bas les portraits des trois papes Urbain VI, Boniface IX et Sixte IV, représentés à genoux, vêtus de leurs habits pontificaux et la tiare en tête (2).

1556.

Pierre Rogeau, Elu :

Lait virginal nourrissant Dieu et homme.

La sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus. — Très-beau coloris; carnations vives et naturelles (3).

1557.

Antoine Le Bel, bourgeois :

Pour nous sauver BEL et heureux message.

La Salutation angélique est le sujet du tableau. On y voit aussi représentés Adam et Eve, pour faire comprendre que l'incarnation du Verbe doit nous délivrer de la mort éternelle, châtiment du crime de nos premiers parents. — Beau coloris, figures bien dessinées (4).

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 1er dial., p. 86, et 1er suppl., p. 22.

(2) Ces papes ont fondé la fête de la Visitation. — Note de M. A. Janvier.

(3) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 21.

(4) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial., p. 85.

1558.

Jean Ponée, prêtre, vicaire de la collégiale de Saint-Firmin-le-Confesseur :

Verge florie à Joseph épousée.

Le mariage de la sainte Vierge. — Saint Joseph tient à la main une verge fleurie. L'air des figures est grand et majestueux ; le coloris et les carnations sont naturels. Le peintre a représenté l'intérieur d'un temple dont l'architecture est fort belle (1).

1559.

Jessé Andrieu, bourgeois et marchand apothicaire :

Germe à David, de JESSÉ la racine.

Tableau représentant un arbre de Jessé, dans les branches duquel l'artiste a peint des capitaines, des juges et des rois. — Les côtés du cadre sont ornés de deux pilastres ou colonnes hermétiques, qui sortent de leurs gaînes de bois doré et soutiennent l'architrave. La sculpture de ces colonnes est remarquable (2).

1560.

Jean Laloyer, bourgeois et marchand :

Pour son LOYER Vierge ès cieux couronnée.

Le sujet du tableau est le couronnement de la Vierge par les trois personnes de la Sainte-Trinité. Le peintre les a

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 1er dial., p. 84.
(2) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial., p. 82.

représentées par trois figures humaines de même grandeur, de même âge, avec les mêmes traits et les mêmes habits (1).

Le cadre du tableau était accompagné, sur les côtés, de deux pilastres, au-devant desquels on voyait deux grandes statues soutenant chacune d'une main une corbeille de fleurs et de fruits posée sur leur tête, et tenant de l'autre main, l'une l'écu de France, l'autre le chiffre du donateur (2).

1561.

Mathieu OSTREN, marchand :

De mère et fils sibylles ont prédit.

La sainte Vierge en pied, tenant l'enfant Jésus, et ayant à ses côtés six sibylles dans une belle attitude. — Le coloris de toutes les figures est vif, les carnations bien naturelles. En résumé, le tableau est très-beau (3).

Pagès remarque que l'on voit des sibylles peintes sur les volets de plusieurs tableaux ; ordinairement une sibylle est placée à côté de la représentation d'un mystère ou d'une action de la vie de Jésus-Christ.

1562.

Gui PINGREL, bourgeois et marchand :

PIN portant fruit aux humains salutaire.

(1) Cette forme donnée à la Sainte-Trinité est remarquable. On la trouvait également dans un tableau qui décorait la grande salle du serment des arbalétriers amiénois. — Note de M. A. Janvier.

(2) *Ms. de Pagès,* tome 1er, 2e dial., p. 67.

(3) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial., p. 94.

Apparition du Seigneur à Abraham, devant la porte de sa tente, sous le chêne de Mambré. Dans le lointain, le peintre a représenté la vallée de Mambré. « Il me semble, dit Pagés (1), que, dans l'autre côté du même tableau, on voit le prophète Elie, couché sur l'herbe, à qui un ange présente un *pain*. Cet aliment doit lui donner assez de force pour arriver, par divers détours, à la montagne d'Horeb, après avoir erré dans la solitude pendant quarante jours et quarante nuits de marche. »

Le cadre du tableau, en bois doré, est orné d'une façon particulière. Deux colonnes accouplées et cannelées, d'ordre ionique, portent chacune sur leur chapiteau deux enfants nus, qui soutiennent eux-mêmes avec leur tête un autre chapiteau, d'ordre ionique.

1563.

Jean de Collemont, bourgeois et marchand, mayeur d'Amiens en 1571, 1578, 1580, 1587, 1588 :

Des cieux rosée en toison descendue.

Le miracle de la toison, alternativement sèche et humide, que Dieu opéra à la demande de Gédéon, était le sujet de ce beau tableau. Le cadre était orné de deux statues de femmes en pied, sculptées en bois doré ; elles supportaient l'entablement d'un fronton sphérique, et tenaient d'une main un pan de leur robe, remplie de fleurs et de fruits (2).

(1) *Ms. de Pagés,* tome 1er, 1er dial., p. 55.

(2) *Ibid.*, tome 1er, 1er dial., p. 63.

1564.

Mathieu LEDOUX, bourgeois :

LE DOUX issu du fort pour nourriture.

Adam et Eve ; Adam cueille le fruit défendu. — Le tableau représentait aussi Samson trouvant un rayon de miel dans la gueule du lion qu'il avait tué (1).

1565 ou 1566 (nouveau style).

Jean BRUNEL, marchand.

BRUNE je suis, toutefois douce et belle.

Nigra sum sed formosa : ce passage du Cantique des Cantiques a inspiré le tableau. Marie tient amoureusement son fils entre ses bras. Dans le lointain on aperçoit une agréable campagne, un troupeau de moutons renfermé dans un parc et des châteaux bâtis sur les sommets de quelques montagnes escarpées. — Ce tableau est un des plus estimés (2).

1567.*

Nicolas ROCHE, notaire royal et procureur au bailliage et siége présidial d'Amiens (3).

ROCHE d'où sort la fontaine d'eau vive.

Le tableau représentait Moïse faisant sortir l'eau du rocher. Le camp du peuple d'Israël y était peint d'une

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 1er dial., p. 52, et 2e dial., p. 61.

(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 61.

(3) Voir *la Confr. du Puy*, par M. A. Breuil; *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. XIII, p. 520.

manière fort délicate, avec des pavillons et des tentes de toutes couleurs. On voyait aussi la sainte Vierge, tenant son fils entre ses bras, et assise sur un rocher d'où coulaient de différents endroits des eaux abondantes. Un pape, un évêque, le roi de France, François II, et d'autres personnages, venaient recueillir dans des coupes l'eau jaillissante.

Le cadre était orné de deux colonnes hermétiques ; les détails de sculpture, en harmonie avec le sujet, étaient rehaussés par une dorure éclatante (1).

Un tableau portant pour devise :

Roche d'où sort la fontaine d'eau vive

est conservé au musée de la Société des Antiquaires de Picardie ; mais les détails ne sont pas conformes à la description faite par Pagés. On y cherche inutilement le camp du peuple d'Israël, le roi de France, François II, etc.

Au dernier plan l'on voit la mer couverte de vaisseaux et sur le rivage une ville dominée par des montagnes. Le paysage ne manque pas de perspective.

Au-dessous la sainte Vierge est assise sur un rocher formant une sorte de banc semi-circulaire, d'où l'eau coule de toutes parts, et qui est superposé à un édicule élégant. Sous cet édicule se tient debout le Sauveur, que couvre seulement le manteau de pourpre de sa passion. De sa main gauche jaillissent à la fois du sang et de l'eau, recueillis dans des coupes et versés ensuite sur la tête des assistants.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial. p. 62, et aussi t. 2, 5e dial., p. 163.

Le sang et l'eau jaillissent aussi du côté droit du Christ et tombent dans un baptistère, où un enfant est baptisé par un évêque.

Au second plan du tableau, au-dessus du baptistère, Moïse est représenté frappant le rocher de sa baguette. La peinture est, du reste, assez médiocre.

1568.

Robert de Sachy, sieur d'Haudvillers, bourgeois, marchand drapier, échevin.

CHASSIS où luit le SOLEIL de justice.

La sainte Vierge, en devenant mère, n'a rien perdu de sa virginité: *Neque sidus radio, neque virgo filio fit corrupta.* Jésus-Christ est sorti du chaste sein de Marie, comme le rayon de soleil passe à travers le verre sans l'altérer. C'est cette idée qui avait inspiré le tableau de R. de Sachy. Il y était peint vêtu de la robe d'échevin; on remarquait sa physionomie heureuse, son air grave, qu'une longue barbe noire rendait encore plus imposant.

Le cadre du tableau était orné de deux statues isolées, en bois doré, représentant deux dryades ou nymphes des bois, au pied fourchu posé sur une tortue (1). La devise du maître renferme une allusion à son nom et aux an-

(1) *Ms. de Pagès*, t. 1er, 2e dial., p. 11; voir aussi le 2e supplt., p. 31. — On peut, selon Pagès, donner de ces figures de nymphes différentes explications. Peut-être leurs pieds de biche sont-ils l'emblême de la légèreté du sexe; peut-être aussi les tortues indiquent-elles que les femmes vertueuses doivent être retirées dans leur maison, comme ces animaux le sont dans leur écaille. La tortue est

ciennes armes de sa famille : d'azur à trois chassis de fenêtre d'or, posés deux et un, accompagnés en chef d'un soleil de même.

Les de Sachy, dit Pagés (1), portent présentement : échiqueté d'argent et de sable à l'orle d'azur.

1569.

Jean BOISTEL, prêtre et chapelain de la cathédrale.

BOISTEL sacré, rempli de toute grâce.

Simple mention.

Ce maître portait : d'azur au boistel ou boisseau d'or (2).

1571.

Pierre BOISTEL, bourgeois et marchand.

Du peuple serf l'entière délivrance.

Esther, prosternée aux pieds d'Assuérus, implore en faveur du peuple juif la miséricorde de ce prince.

Pierre Boistel porte d'azur, à une patte de griffon d'or posée en chef, et à une croix recroisettée, aussi d'or, posée en pointe, à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable (3).

le symbole que l'on a donné à la *Vénus pudique*, placée dans le parc de Versailles.

Enfin les deux figures pourraient représenter la Vitesse foulant aux pieds la Lenteur, ou symboliser une alliance, une combinaison de la Vitesse avec la Lenteur, équivalente pour le sens à la maxime : *festina lentè*, hâte-toi lentement.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 11.

(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 49.

(3) *Ibid.*, t. 1er, 3e dial., p. 81.

1572.

Raoul Guébain ou Guébuin, marchand drapier.

Vigne plantée au mont de sauvegarde.

Simple mention (1).

1573.

Charles Lefebvre ou Lefeuvre (2).

Du FÈVRE grand, œuvre excédant nature.

Pagés (3) se contente de remarquer que les personnes de la famille de M. Lefeuvre sont coiffées de chapeaux de feutre, dont la forme, très-haute, est en façon de pain de sucre, ce qui paraît une mode nouvelle de l'an 1573. Dans les autres tableaux de la même époque, les hommes sont représentés la tête nue, ou avec des toques, des bonnets à larges bords, que l'on faisait en drap ou en étoffe de soie, quelquefois de différentes couleurs.

1574.

Antoine Pingré, bourgeois et marchand, et pour la seconde fois maître du Puy.

Victoire en main d'une forte pucelle.

Sisara, général des Cananéens, est tué par Jaël, qui, pendant son sommeil, lui enfonce un clou dans la tête.— Le tableau représente aussi Jeanne d'Arc qui, secondée

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 11.

(2) Voir *la Confrérie du Puy*, par M. A Breuil, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIII, p. 542.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 17.

par des troupes françaises, défend vigoureusement contre les Anglais une tour placée à la tête d'un pont d'Orléans. Le cadre est orné de deux statues en bois doré, dont l'une représente le jeune David tenant d'une main sa fronde garnie d'une pierre, et de l'autre le sabre de Goliath. L'autre statue représente Judith (1).

1575.

Vincent Chardon, bourgeois et marchand.

Tige d'où vient le CHARDON chasse-peste.

La sainte Vierge est comparée à la tige d'une plante qui passait pour avoir la vertu de chasser les maladies (2).

1576.

Nicolas Choquet, bourgeois et marchand.

Puissante tour où l'Éternel s'arrête.

Sanglante défaite de l'armée de Sennachérib. Pagés (3) fait remarquer que la défaite de l'armée Assyrienne est représentée comme ayant lieu pendant le jour, tandis que, suivant l'Écriture, elle eut lieu pendant la nuit. L'ange du Seigneur est peint tenant son épée d'une main et son bouclier de l'autre. Il vole au-dessus des troupes de Sennachérib, qui s'entretuent comme feraient des troupes ennemies.

Dans le même tableau on voit le meurtre d'Holopherne, et Judith tenant à la main l'épée et la tête de ce général.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial., p. 63.
(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 25.
(3) *Ibid.*, t. 1er, 1er dial., p. 78.

1578.

Alexandre Roche, procureur et notaire.

Ferme ROCHEr, produisant eau de grâce.

La Vierge est assise sur un rocher, d'où l'eau coule en abondance. Les petites colonnes qui ornent les côtés du cadre sont torses d'une manière toute particulière et semblent s'embrasser l'une l'autre par leur contour, ce qui fait que le milieu de leur fût porte à faux : disposition, dit Pagés (1), opposée aux règles de la bonne architecture.

Roche porte : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roches, ou poissons d'argent, deux et une.

1579.

Nicolas de Blangis, bourgeois et marchand.

Vierge au BLANC GIST, des humains l'asseurance.

Simple mention (2).

1580.

Louis Petit, bourgeois et marchand.

Du plus PETIT et plus grand, fille et mère.

Pagés (3) se borne à dire que le tableau était de grande dimension.

1581.

Jean Dufresne, bourgeois et marchand.

FRESNE élevé par dessus toute plante.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 55.
(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 48.
(3) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 62.

L'Assomption de la Vierge. — Les apôtres, réunis autour du tombeau de Marie, y cherchent son corps, qui s'élève vers le ciel. A côté de cette assomption le peintre a placé la résurrection du Christ. Le donateur est représenté avec sa famille. Suivant la remarque de Pagés (1), les hommes, au lieu de porter des chapeaux en pointe comme dans le tableau de Lefeuvre, portent des chapeaux à petits bords et à forme basse.

1582.

Jacques Fournier, chirurgien.

Au languissant onction gracieuse.

Jésus rendant la santé au paralytique, près de la piscine.— Le peintre a joint à ce sujet la parabole du Samaritain; mais, au lieu du Samaritain, c'est l'enfant Jésus lui-même qui verse l'huile et le vin sur les plaies du voyageur.

Le donateur est peint avec sa famille (2).

1584.

Charles de Sachy, sieur d'Haudvillers, bourgeois et marchand.

Miroir parfait où le peuple se mire.

La sainte Vierge, miroir de perfection. — Tableau de moyenne grandeur; coloris tendre et délicat (3).

1585.

Jean Pécoul, bourgeois et marchand.

Sujet certain de la foi toujours vive.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 2.e dialog. p. 17 et 65.
(2) *Ibid.*, t. 1.er, 2.e dial. p. 58.
(3) *Ibid.*, t. 1.er, 2.e dial. p. 32.

Suivant Pagès (1), le tableau était très-beau. Le cadre était orné d'une sculpture délicate en bois doré, qui représentait diverses sortes de tourments infligés par les tyrans aux martyrs.

1586.

Toussaint Rolland, bourgeois et marchand.

Fleur de TOUSSAINT ROULLANT du flot de grace.

Ce maître donna la clôture de la chapelle de St.-Jean-Baptiste, (ancienne chapelle de St.-Pierre) derrière le chœur. Cette clôture était en bois peint et doré. Quatre cariatides y remplaçaient les colonnes (2).

1587.

Jean-Baptiste Gaillard, chanoine de St.-Firmin.

Mystère ouvrant la céleste barrière.

A côté d'une figure de la Vierge, représentée en pied, et tenant d'une main l'enfant Jésus, qui lui-même tient une croix dans la main restée libre, on voit le baptême administré par le diacre Philippe à l'Ethiopien, favori de la reine Candace. Cet eunuque n'a pas le teint noir, quoique plusieurs personnes de sa suite soient peintes avec une peau de cette couleur. Sur les flots de la mer, on aperçoit deux hommes, dont l'un pince les cordes d'un luth, et l'autre celles d'une harpe. Le premier est porté sur le dos d'un dauphin, et représente sans doute Arion.

(1) *Ms. de Pagès*, t. 1.er, 2.e dial. p. 22.
(2) *Ibid.*, t. 1.er, 2.e dial. p. 40.

Le donateur est peint en surplis, accompagné de plusieurs personnes de sa famille (1).

1588.

Jean-Baptiste Roche, bourgeois et marchand.

ROC assuré contre tout orage.

La sainte Vierge est assise sur le haut d'un rocher battu de tous côtés par les vents et les orages. Elle demeure ferme et inébranlable, pendant que la tempête renverse de grandes pyramides, dont les pointes semblent vouloir s'élever jusque dans les nues. Coloris vif et naturel (2).

1589.

Jean Quignon, bourgeois.

Fleuron conçu sans vice entre les vices.

L'immaculée conception. — La Vierge est représentée semblable au lys entre les épines : *sicut lilium inter spinas* (3).

Quignon porte : bandé d'argent et de gueules, de huit pièces (blason communiqué par M. Goze).

1590.

Jean Pièce, prêtre, chapelain et chantre de Notre-Dame.

PIÈCE sans prix, au PRETRE-grand offerte.

La Présentation de la sainte Vierge au temple. — Le

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 1.er dial. p. 105.
(2) *Ibid.*, t. 1.er, 2.e dial. p. 41.
(3) *Ibid.*, t. 1.er, 2.e dial. p. 2.

donateur est peint à genoux, vêtu de ses habits de chœur; il est accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques vêtus de même. Au milieu de cette réunion, se trouve un évêque en costume pontifical : ses habits et ses ornements sont délicatement peints et dorés. C'est sans doute le portrait de Nicolas de Pellevé, cardinal, évêque d'Amiens, mort à Sens en 1594 (1).

1591.

François Couvrechef, prêtre, chapelain et maître des enfants de chœur.

VOIX accordant le ciel avec la terre.

M. Couvrechef avait donné en 1591 la clôture de la chapelle de l'Annonciation, vulgairement appelée du *Jardinet*. Dans son tableau, placé au haut de cette clôture, il était peint en surplis, et agenouillé devant la Vierge, qui tenait son fils entre ses bras. La devise de M. Couvrechef faisait allusion à sa qualité de maître de musique et à la *voix* de la très-sainte Vierge, dont la parole, par son consentement au mystère de l'Incarnation, a *accordé le ciel avec la terre*, c'est-à-dire, a réconcilié l'homme avec Dieu.

La clôture donnée par le maître du Puy était en pierres dorées, délicatement travaillées et percées à jour ; elle était embellie de plusieurs petites colonnes, d'ordre corinthien, cannelées et bandées de feuillages et d'autres ornements. On y voyait en bas-relief plusieurs petites figures

(1) *Ms. de Pagès*, t. I.er, 1.er dial. p. 83, et aussi t. III, p. 47 du supplément.

jouant de divers instruments; sur les piédestaux, les quatre pères de l'église latine étaient aussi sculptés en bas-relief. Dans un autre endroit, ajoute Pagés (1), M. Couvrechef, sculpté en demi-bosse, enseignait des enfants de chœur (2).

1592.

Sire Jean DE COLLEMONT, plusieurs fois mayeur d'Amiens, et, pour la seconde fois maître du Puy.

Le MONT prévu du sage avant tout âge.

Pagés n'indique pas le sujet du tableau, il se borne à dire que Jean de Collemont s'y était fait peindre en robe de mayeur, avec l'écu de ses armes au bas. Ce maître portait: d'azur, à trois coquilles d'or, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable; pour support deux licornes d'argent, et au cimier du casque une demi-licorne (3).

1593.

Firmin DUFRESNE, bourgeois et marchand.

FRESNE ennemi de la serpente race (4).

(1) *Ms. de Pagés* t. 1.er, 2.e dial. p. 14.

(2) La chapelle de l'Annonciation est une des premières qui ont été construites dans la nef de la cathédrale. L'autel fut béni le 7 avril 1378. A la première clôture, donnée en 1591 par M. François Couvrechef, a succédé la grille actuelle, exécutée, ainsi que la décoration intérieure de la chapelle, en 1765, aux frais de M. Horard, chanoine de la cathédrale. — Gilbert, *Description de la Cathédrale d'Amiens*, p. 156.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 1.er dial. page 64.

(4) *Pagés*, t. 1.er, 2.e dial. p. 33 et 34. — Au sujet de la devise, il fait la citation suivante empruntée à l'abbé de Valmont : « Les ser-

Le tableau de ce maître était placé dans le couronnement de la chapelle St.-Augustin, dont il avait donné la clôture. Le duc de Mayenne y était représenté avec une taille grande et majestueuse, la couronne de duc sur la tête. En 1593, un certain nombre de bourgeois d'Amiens se trouvaient engagés dans le parti de la ligue et reconnaissaient le duc de Mayenne comme lieutenant-général du royaume; l'hommage que lui rendait Firmin Dufresne, en le plaçant dans son tableau, s'explique donc aisément.

La clôture de la chapelle St.-Augustin, dit Pagés, est une des plus hautes de la cathédrale, l'architecture en est très-belle. Huit moyennes colonnes et vingt-huit autres petites, d'ordre corinthien, en pierres dorées, bandées, cannelées et ornées de feuillages, sont sculptées et accompagnées d'ornements percés à jour, d'une délicatesse admirable. Le piédestal continu qui sert de clôture basse à cette chapelle, est aussi en pierres; il est orné des figures des quatre évangélistes et de deux autres saints, sculptés en bas-relief sur les six dés des six piédestaux.

1594.

Jean Bonnard, docteur en la faculté de médecine.

BON NARD donnant à l'homme odeur divine.

Le tableau de ce maître, peint sur un globe de bois sculpté, était un des plus curieux. La sainte Vierge tenant son fils entre ses bras, portait à la main quelques branches

pents ont tant d'antipathie pour le frêne, que, si l'on met ces animaux entre un feu et des branches de frêne, ils choisiront plutôt de se jeter dans le feu que de passer par dessus les branches de cet arbre. »

de nard, plante odoriférante et jouissant de propriétés médicinales. Il y avait ainsi dans la devise une triple allusion, la première au nom du donateur, la seconde à sa profession, la troisième enfin à ces paroles chantées par l'église en l'honneur de la sainte Vierge : *dum esset rex in accubitu suo, nardus mea dedit odorem suavitatis.* — Cantic.

M. Bonnard s'était fait peindre avec sa famille dans le haut du tableau. Pour témoigner son amour et son respect à Henri IV, qui avait fait sa première entrée à Amiens le 18 août 1594, il fit représenter ce prince, vêtu de ses habits royaux, avec la couronne et le sceptre. En voyant le tableau, quelque temps après, dans la cathédrale, Henri IV dit en riant qu'il considérait M. Bonnard comme son père, puisqu'il l'avait mis au *monde.* En effet, le tableau, en forme de globe, représentait le *monde*, suivant le système de Ptolémée. Au centre, le monde terrestre était figuré dans un planisphère de cinq à six pieds de diamètre. On y voyait les quatre éléments, la terre immobile partagée en différents pays et climats, couverte de figures d'hommes, d'animaux et de plantes; la mer remplie de poissons et chargée de vaisseaux; l'air plein d'oiseaux et de figures de divers météores; enfin, le feu, dont la sphère était représentée par de petites flammes bordant les contours du planisphère.

L'attention se portait ensuite sur de grands cercles placés les uns dans les autres et représentant chacun un ciel particulier. La lune occupait le premier cercle, Mercure le second, Vénus le troisième, le soleil le quatrième, Mars le cinquième, Jupiter le sixième, Saturne le sep-

tième, le firmament, ou le ciel des étoiles fixes, le huitième. A ces huit premiers cercles, l'artiste en avait ajouté deux, dont l'un, suivant sa pensée, devait figurer un ciel mobile, et l'autre était occupé par l'Empyrée. — Le ciel des étoiles fixes montrait les douze signes du zodiaque sculptés et dorés en demi-bosse. Les Gémeaux étaient remplacés par un homme casqué, tenant son épée à la main, peut-être parce que le mois où le signe des gémeaux domine est celui où les armées entrent en campagne.

Le cercle du ciel empyrée, le plus grand et le plus large de tous, était occupé par des statues de saints et de saintes aussi dorées, et séparées les unes des autres par de petites nuées. Chaque saint ou sainte avait des attributs différents ou les instruments de son martyre. Le Père éternel et les deux autres personnes de la Trinité se trouvaient placés à l'endroit le plus élevé du ciel empyrée.

Deux colonnes isolées, d'ordre composite, accompagnaient les côtés de ce grand ouvrage, enfermé à demi par une grille de fer, faite en échiquier, qui en défendait l'approche jusqu'au tiers environ de sa hauteur. Deux anges en bois doré, étaient placés au bas du globe. Ils semblaient porter sur leur dos et soutenir avec la main cette grande machine (1).

1595.

Sire Augustin DE LOUVENCOURT, bourgeois, mayeur en 1596.

Toujours la Vierge on LOUE EN COUR céleste.

(1) *Ms. de Pagès*, t. 1.er, 2.e dial. p. 26 — Le tableau de Bonnard était placé contre la troisième clôture de la chapelle N.-D. l'Anglette.

La Ste Vierge paraît au milieu d'une gloire, dans un ciel ouvert et lumineux, sur un fond d'or. Elle est environnée de divers personnages, un pape, un empereur, un roi, qui prient à genoux et chantent ses louanges. Augustin de Louvencourt et son épouse, Barbe Gamin, sont représentés dans le tableau avec les personnes de leur famille ; au milieu se trouve Henri IV.

Le maître du Puy et sa femme avaient donné la clôture de la chapelle St-Honoré (1), et leur tableau était placé sur le couronnement de cette clôture.

L'architecture formant la clôture de la chapelle St.-Honoré, dit Pagés (2), est d'une belle ordonnance. Huit colonnes accouplées, d'ordre corinthien, dont le fût est lisse, soutiennent un beau cintre de chaque côté ; la porte de bois doré, délicatement sculptée, ainsi que tout le reste de l'ouvrage, porte dans son couronnement le beau tableau d'Augustin de Louvencourt.

Henri IV honorait de son estime et de sa familiarité ce sage et zélé mayeur (3).

Louvencourt porte d'or, à trois têtes de louve de sable, deux et une.

(1) Les embellissements actuels de la chapelle St.-Honoré ont été exécutés en 1781 aux dépens de M. Cornet de Coupel, chanoine de la cathédrale. — Gilbert, *Description de la cathédrale d'Amiens*, p. 171.

(2) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 2.e dial. p. 57.

(3) Il fonda le 25 février 1615 le salut que l'on chantait dans la cathédrale la veille de la Purification, et le chapitre ordonna qu'après les vêpres du jour de la fête, les grosses cloches fûssent sonnées ou *bucquées* pour appeler les fidèles au salut.

1596.

Jean Vuatebled, bourgeois et marchand.

Digne rempart de l'église fidèle.

Le tableau était placé au milieu du couronnement de la chapelle St.-Quentin. On y voit, dit Pagés (1), le portrait de M. Pierre Famechon, procureur du roi, seigneur d'Etouvy en partie, vêtu de sa robe de mayeur. Il porte à sa ceinture une bourse d'étoffe rouge, appelée *tasse*, dont les mayeurs se servaient pour garder les lettres renfermant les ordres de la Cour.

Jean Vuatebled avait donné la clôture de la chapelle St.-Quentin. Dans cette clôture faite de pierres blanches, dorées et délicatement travaillées à jour, ornée de colonnes d'ordre ionique et corinthien, on remarquait quatre statues en pierre, isolées, peintes et dorées, représentant les quatre docteurs de l'église latine, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire-le-Grand.

Le tableau était accompagné de deux statues de pierre, en demi-bosse, l'une d'homme, l'autre de femme, sortant de leur gaîne, servant de pilastres ou colonnes hermétiques, et portant l'entablement et le couronnement de la clôture (2).

(1) *Ms. de Pagés*, t. I.er, 1.er dial. p. 80.

(2) *Ms. de Pagés*, t. I.er, 1.er dial. p. 80. — La chapelle de St.-Quentin n'est plus une chapelle, c'est un passage de communication entre l'église et l'intérieur de l'évêché. La décoration intérieure, exécutée par Carpentier en 1783, a été enlevée, et l'on a restauré la décoration primitive en pierre, que cachaient des lambris en menuiserie.

1597.

Nicolas Lefranc, marchand.

LE FRANC aux FRANCS donnant toute FRANChise.

Descente de Jésus-Christ aux enfers ; délivrance des âmes dans les limbes. — Jésus, encore enfant, tient d'une main la sainte Vierge et de l'autre une croix avec laquelle il frappe aux portes de l'enfer. Le roi Henri IV est peint dans le tableau, vêtu de ses habits royaux (1).

1598.

Antoine Choquet, religieux de l'abbaye de St.-Martin-aux-Jumeaux, et curé de St.-Leu.

Des cieux hautains, PAIX en terre apportée.

Jésus-Christ et la sainte Vierge foulent aux pieds un monceau d'armes brisées. C'est une allusion à la paix de Vervins, conclue le 2 mai 1598, et publiée à Amiens le 7 juin suivant (2).

Dans le tableau on voit le portrait de monseigneur de la Marthonie, évêque d'Amiens. Ce prélat porte une calotte rouge sur la tête. Il est encore peint, dit Pagés (3), avec la même coiffure dans d'autres tableaux, et notam-

(1) *Pagés*, t. I.er, 1.er dial. p. 120.

(2) *Ms. de Pagés*, t. I.er, 2.e dial. p. 42. — « Dans l'après-midi du 7 juin, monseigneur de Bléries, doctoral ou théologal de la cathédrale, fit une très-belle prédication, à la suite de laquelle la paix fut publiée ; nos concitoyens répandirent mille larmes de joie ; il y eut en ce moment plusieurs décharges d'artillerie, et le soir furent allumés de très-beaux feux de joie. »

(3) *Pagés*, t. I.er, supplément au 2.e dial. p. 7.

ment dans celui placé au haut de la clôture de la chapelle Ste.-Brigitte, donnée par M. de Prouville. Pagés, à cette occasion, réfute l'assertion de Thiers, qui prétend que le cardinal de Richelieu a le premier porté une calotte.

Nicolas Choquet, marchand à Amiens, et petit-neveu d'Antoine, fit nettoyer et redorer, en 1707, le tableau de 1598.

1599.

Nicolas LEBEL, apothicaire.

Ton nom sur nous est une huile de grace (1)

Simple mention (2).

1600. *

Louis DE VILLERS, bourgeois et marchand, sieur de Rousseville.

Du Jubilé belle VILLE AIR résonne.

La sainte Vierge est assise devant une des portes de la Jérusalem céleste (*Apocalypse,* ch. 21). — Ce tableau, qui servait autrefois de couronnement à la clôture de la chapelle St.-Étienne, donnée par Louis de Villers et sa femme, Marie Gonnet (3), a été conservé. Il est actuellement en la possession de notre compatriote, M. Abel Terral, peintre d'histoire, à Paris. Outre le donateur et sa femme, on y remarque Henri IV et plusieurs personnages, qui figurent aussi dans les tableaux de 1601 et 1603. Toutes

(1) Oleum effusum, Maria, nomen tuum. — *Cantic.* cap. 1. v. 3.

(2) *Pagés*, t. 1.er, 2.e dial. p. 41.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 2.e dial. p. 14.

les têtes ont du caractère et de l'expression. Celle du donateur est vraiment belle.

Il porte d'or à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople ; sa femme porte d'argent à trois fasces ondées de gueules.

1601. *

Jean DE SACHY, sieur d'Haudvillers, marchand, quatre fois premier échevin d'Amiens.

Terre d'où prit la Vérité naissance.

Le tableau de ce maitre servait de couronnement à la clôture de la chapelle de St.-Louis, par lui donnée en **1601** (1). Il appartient aujourd'hui au Musée de la Société des Antiquaires de Picardie.

Au dernier plan, la sainte Vierge tient son fils entre ses bras : un ange lui présente des clefs. A la droite de Marie sont deux femmes représentant la Miséricorde et la Vérité ; à sa gauche, deux autres femmes, la Justice et la Paix, s'embrassent : *Justitia et pax osculatæ sunt.* — Au dessus de ces figures, dans un nuage, on voit encore la Justice avec sa balance et son épée. — Au premier plan, le donateur et sa femme sont à genoux, chacun devant un prie-Dieu. Au milieu d'eux se trouvent Henri IV et Marie de Médicis, et à leurs pieds, Louis XIII enfant, couché dans son berceau. Derrière le groupe royal, se tiennent de nombreux personnages, parmi lesquels on croit reconnaître Mgr de la Marthonie, évêque d'Amiens, et le duc de Caumont la Force.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1.er, 2.e dial. p. 57. — La chapelle de Saint-Louis s'appelle actuellement Notre-Dame de la paix.

Par un heureux hazard, le chant royal de Jean de Sachy a été conservé (1) comme son tableau, et son monument funèbre existe encore dans la cathédrale. Pagés décrit avec beaucoup de détails ce dernier ouvrage, attribué au sculpteur amiénois Blasset. « Ce monument, dit-il (2), qui sert d'épitaphe à Jean de Sachy, ancien premier échevin et à demoiselle Marie de Révelois, son épouse, est d'un si beau travail, qu'on peut le considérer dans la cathédrale, comme on ferait d'un bijou dans un cabinet rempli d'autres raretés. Son architecture forme une arcade ornée de moulures portant sur les impostes, avec une belle mensole au milieu. Le fond de la niche est d'un marbre de Rance, en Hainaut, d'un rouge sale mêlé de veines et de tâches blanches ou bleuâtres. Quatre colonnes d'ordre corinthien, dont le fût lisse est de même marbre, portent l'entablement, orné d'une belle corniche, d'une frise délicatement travaillée en bas-relief, et d'une architecture embellie de moulures délicatement sculptées. On voit dans la frise, sur les chapiteaux des colonnes, deux têtes de mort ailées, qui conviennent au sujet. L'entablement est surmonté d'un fronton sphérique, avec un vase soutenu par un acrotère placé au milieu de la cimaise. L'écu des armes de M. de Sachy, parti de celles de son épouse, est placé au milieu du tympan,

(1) Voir l'*Histoire litt. du P. Daire*, p. 103 ; voir aussi *la Confrérie de N.-D. du Puy*, par M. A. Breuil, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, tom. XIII, p. 559 et suivantes. — M. Breuil, trompé par le P. Daire, a appelé l'auteur du chant royal : Pierre de Sacy ; c'est Jean de Sachy qui en est réellement l'auteur.

(2) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 56.

excédant un peu la cimaise. La statue de M. de Sachy, vêtu d'une robe de magistrat, avec la toque d'échevin à la main, et celle de son épouse, toutes deux faites de marbre blanc, sont placées à genoux à l'endroit, et devant les piédestaux des colonnes. La draperie en est bien jetée, et les plis bien disposés. Leurs attitudes sont naturelles et conformes à celles de personnes qui prient devant la mère de Dieu. La Vierge tient son fils d'une main, et de l'autre un petit *puits* qui désigne la Confrérie du Puy, dont M. de Sachy était maître ; sa statue, d'un port majestueux, est en pied et porte sur la tête une petite couronne radiale. Saint Jean-Baptiste (1), représenté sous la figure d'un enfant accompagné d'un agneau, est placé à côté de la divine Marie, dans le bas de l'ouvrage. La figure de la Mort, que représente un cadavre à demi-décharné, tenant d'une main une faulx, est couchée dans un drap à demi-courbé, d'où sort d'un côté le bras de cette figure. Une colonne d'ordre toscan, de marbre rouge veiné de blanc et de bleu, est posée sur un piédestal de marbre blanc, avec un chapiteau de même. — M. Jean de Sachy, mort le 9 février 1644, et Mlle de Révelois, son épouse, morte le 25 février 1662, furent enterrés devant ce mausolée ; privilége rarement accordé dans la cathédrale, ainsi que nous l'apprend une longue inscription gravée en lettres d'or sur une table de marbre noir (2). »

(1) Patron de M. de Sachy.

(2) Cette épitaphe est donnée par Gilbert, *Description de la Cath. d'Amiens*, p. 175. — Le mausolée se trouve dans le bas-côté gauche de la nef, contre le pilier qui sépare la chapelle N.-D. de la Paix de la chapelle St.-Firmin.

1602.

Frère Antoine POSTEL, prieur des Jacobins d'Amiens, docteur en Théologie.

Vraie doctrine aux humains annoncée.

Postel avait donné à la cathédrale une chaire, dans laquelle il prêcha le premier. Sur le couronnement de cette chaire était placé son tableau, au centre duquel on voyait Henri IV et le dauphin Louis XIII.

1603.*

Jean BOULLET, bourgeois et marchand, ancien échevin.

Arc triomphal peint d'histoires nouvelles.

La sainte Vierge, comme une illustre princesse, est placée sous un arc de triomphe. — Pagés n'en dit pas davantage sur le tableau, qui est conservé dans la collection de l'évêché. — On y trouve Henri IV, tenant par la main la petite princesse Elisabeth de France, née en 1602. Derrière le roi se groupent divers personnages, dont plusieurs ont déjà paru dans les tableaux de 1600 et 1601.

Les trois tableaux, dus sans doute au même artiste, ne sont pas remarquables sous le rapport de l'exécution; cependant les physionomies des personnages ont du caractère et une expression naïve. Dans le tableau qui nous occupe, les draperies de la Vierge sont bien agencées.

Jean Boullet et Anne de Sachy, son épouse, avaient donné la clôture de la chapelle S.te-Marguerite, en même temps que le tableau. Cette clôture, dit Pagés (1), est

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 15.

d'une belle architecture. On y voit quatre statues d'apôtres en bois doré, dans quatre niches carrées, formées chacune par quatre colonnes d'ordre ionique. Ces colonnes sont séparées l'une de l'autre par des arcades qui soutiennent l'entablement et les ornements supérieurs. Parmi les ornements sont placées les statues des huit autres apôtres et de plusieurs saints (1).

1604.

Antoine DE MONTAUBERT, grénetier, secrétaire de M. François de l'Ile, chevalier, seigneur de Treignel, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens.

PUY salutaire où s'étanche la soif.

Au milieu d'un paysage délicatement peint, Jésus, assis sur le bord d'un puits, converse avec la Samaritaine. Le donateur s'est fait peindre avec Catherine Desnœux, son épouse, et leurs enfants (2).

(1) Pagés (t. 1er, 2e dial., p. 15 et suiv.) parle aussi du retable d'autel qui décorait alors la chapelle Ste-Marguerite : « Au milieu de ce retable, dit-il, est un grand tableau représentant Ste-Marguerite, de grandeur naturelle, qui terrasse et foule aux pieds un dragon ; c'est l'ouvrage de M. Hergosse, peintre flamand, demeurant à Amiens. Il est placé au milieu du retable, peint par M. Muset, en marbre feint. Ce retable a été donné par M. Benoise, abbé de St.-Sauve de Montreuil et par M. Bourré, tous deux chanoines de la cathédrale. On y voit les écus de leurs armes peints et sculptés. » — La grille de fer qui ferme actuellement la chapelle Ste-Marguerite a été donnée en 1768 par M. Pingré, écolâtre de la cathédrale. — Gilbert. *Descript. de la Cath.*, p. 161.

(2) *Pagés*, t. 1er, 1er dial, p. 111.

Montaubert ayant donné une partie de la clôture de la chapelle Notre-Dame l'Anglette, son tableau se trouvait placé dans cette partie.

Pagés la décrit ainsi : « elle est ornée de huit grandes colonnes d'ordre corinthien, dont les abaques ou tailloirs sont bien creusés et recoupés en dedans. Elles portent un fort bel entablement. Dans les entrecolonnements, deux niches renferment deux grandes statues, en bois doré, du roi David et de son fils Salomon, fort bien sculptées. Les quatre colonnes du milieu sont posées sur un piédestal continu, orné de sculptures en bas relief, et les quatre autres colonnes des côtés sont séparées de celles du milieu par des retraites. »

1605.*

Jacques Destrées, marchand tanneur :

Temple illustré de lumière éternelle.

La Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, est assise devant la façade de la cathédrale d'Amiens. Ce monument est peint avec une exactitude telle, que l'on en distingue les moindres parties. Une espèce de soleil, tout brillant d'or, répand sur le tableau une vive et merveilleuse lumière (1). Au-dessous du portail, l'artiste a peint le

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial. p. 23. — « Le peintre, dit Pagés, peut avoir imité la manière de Bernard Van Orlay de Bruxelles, qui, lorsqu'il voulait donner à de certains endroits de ses tableaux beaucoup d'éclat, principalement dans une lumière céleste, couchait des feuilles d'or sur son impression, et peignait dessus. Ce peintre flamand vivait du temps de Charles-Quint, et était au service de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas. »

roi Henri IV, vêtu d'un manteau noir doublé d'hermine.

Destrées et Jacqueline Palliart, son épouse, avaient donné l'une des deux clôtures de la chapelle saint Paul, et leur tableau était placé dans cette clôture (1).

M. de Chénevières a bien voulu m'informer, le 10 janvier 1850, que la collection du général l'Epinois, alors en vente, contenait un tableau provenant de la Confrérie du Puy d'Amiens, et ayant pour devise :

Temple illustré de lumière éternelle.

C'était bien le tableau donné par Destrées, et le catalogue de la vente l'Epinois, qui en donnait d'ailleurs une très-fausse explication, l'attribuait au peintre Porbus, et disait que parmi les personnages on croyait reconnaître Henri IV et ses enfants, les deux Bouillon, Achille de Harlay, le Maréchal de Joyeuse, du Bouchage, Urbain Laval de Bois Dauphin, et M. de Nérestan. — Ce tableau, suivant ce que me marquait une seconde lettre de M. de Chénevières, en date du 13 janvier, était découpé d'une façon très-bizarre.

(1) L'autre clôture de la chapelle était ornée de quatre colonnes d'ordre composite, accompagnées de deux statues de Saint Jean-Baptiste et de Saint Jean l'Evangéliste ; elle fut offerte en 1612, par M. Jean Collenée, curé de Saint-Firmin en Castillon. *Pagés*, t. 1er, 2e dial. p. 22. — La chapelle de saint Pierre et saint Paul, autrefois connue sous le nom de chapelle de *l'Aurore* ou du *Point du jour*, reçut en 1750 de nouveaux embellissements, qui furent exécutés aux dépens de M. Cornet de Coupel, alors chapelain de la cathédrale. — Gilbert, *Descript. de la cath. d'Amiens*, p. 225.

A la vente, M. de Chénevières l'a poussé, pour la Société des Antiquaires de Picardie, jusqu'à 355 francs; mais il a été adjugé moyennant 370 francs, et se trouve actuellement en Angleterre.

1606.

Guillaume Révelois, marchand :

Oracle saint qui RÉVÈLE LOIX saintes.

Simple mention du tableau. — Il était placé au couronnement du devant de la clôture de la chapelle de saint Pierre, et avait été offert en 1606 par Guillaume Révelois, et Marie Devillers, son épouse (1).

Révelois porte de gueule, bandé d'argent de trois pièces, chargées chacune de trois fleurs de lys naturelles, renversées.

1607.

Rolland de Villers, bourgeois et marchand :

D'humilité le signalé modèle.

Simple mention (2). — Dans l'*Extrait* fait par Antoine Mourel des ordonnances et délibérations de la Confrérie (3), on voit que le 9 septembre 1607, « *il a été arresté que les maistres du Puy feront faire à leurs despens un tableau du prix de 200 livres, pour ne s'estre en ladite année présenté aucun bourgeois ou autre pour faire la charge de*

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial. p. 44.

(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial. p. 44.

(3) V. *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil ; *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XIII, p. 620.

maistre. » Il résulterait de cette citation que Rolland de Villers n'aurait pas accepté la maîtrise, et que les maîtres réunis auraient donné le tableau. Cependant on sait qu'en 1684, ce tableau fut redoré au moyen d'un legs spécial fait à la Confrérie par le chanoine Pierre de Villers, qui avait voulu entretenir le don fait par son parent.— Il n'est pas rare de trouver de semblables contradictions dans les documents qui concernent la Confrérie.

Du reste, la destinée du tableau a été fort triste. Plusieurs de nos compatriotes en ont vu les debris appropriés aux plus *humbles* usages, dans une maison de la rue des Lirots.

1608.

André Bourse, bourgeois et marchand.

Vierge de paix du ciel et de la terre.

On sait que Bourse, son épouse, Jacqueline Benoist, et les membres de leurs deux familles, étaient peints dans le tableau ; au milieu de cette réunion amiénoise, l'artiste avait représenté le roi Henri IV. Pagés loue la bonne exécution des portraits et leur coloris naturel (1).

1609.

Louis Artus, marchand teinturier.

Portrait qui rend celui qui le voit chaste.

Son tableau était une copie du portrait de la sainte Vierge, qui, suivant la tradition, aurait été peint par saint Luc. Il se trouvait placé dans la partie de la clôture

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial., p. 42.

de la chapelle N. D. l'Anglette, donnée par Artus, en la même année 1609.

Quatre grandes colonnes, de bois doré, d'ordre composite, et deux grandes statues de saint Louis et de sainte Marguerite, placées dans leurs niches entre les colonnes, formaient l'ornement de cette partie de clôture (1).

1610.

François FAUQUEL, bourgeois et marchand.

Fleur, la beauté des célestes campagnes (2).

Simple mention (3).

— « Ce fut en 1610, dit Pagés (4), que vint à Amiens le peintre Quentin Varin ou Vuarin. Il avait appris à peindre sous la direction de maître François Gaget, chanoine de Beauvais. Quelques peintures de ce chanoine existent dans la cathédrale; mais elles n'approchent pas de celles de son élève. Varin, après avoir fait à Beauvais un grand nombre d'ouvrages qui ne lui procuraient que d'insuffisantes ressources, vint à Amiens dans l'espoir d'y trouver une meilleure rémunération de son talent. Il peignit des familles entières dans plusieurs tableaux de la cathédrale. Son succès toutefois ne répondit pas à l'idée qu'il s'était faite de son mérite. Il partit pour Paris et se logea dans un grenier de la rue de la Verrerie, chez un marguillier de l'église de saint Jacques de la Boucherie,

(1) *Ms. de Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 25.
(2) *Ego flos campi. Cant.* cap. 2, vers. 1.
(3) *Pagés*, tome 1er, 2e dial. p. 33.
(4) *Ibid.*, tome 2, suppl. p. 7.

qui lui commanda un grand tableau où il représenta saint Charles Borromée en extase, avec saint Michel en pied. L'intendant de la reine Marie de Médicis vit par hasard ce tableau, il en fut charmé, et s'informa du nom et de la demeure du peintre. Bientôt il alla le trouver dans son galetas et le conduisit chez la reine. Un dessin, dont l'intendant lui avait suggéré l'idée, et qui se distinguait par la netteté jointe à l'imagination, fut admiré à la Cour. On s'y applaudit d'avoir trouvé dans Paris l'artiste que l'on faisait chercher dans les pays étrangers. Varin reçut donc la mission de travailler aux peintures de la galerie du nouveau palais du Luxembourg. Malheureusement il s'était trouvé associé avec un poète nommé Durand, qui travaillait aux inscriptions. Celui-ci, ayant du penchant pour la satire, écrivit contre le gouvernement, fut arrêté et condamné à être pendu. Varin, alarmé du supplice de son associé et craignant le même sort, se cacha si bien, qu'il fut impossible de découvrir le lieu de sa retraite. Que ne pouvait-il savoir, qu'au lieu de menacer sa liberté et sa vie, on le cherchait pour lui faire continuer ses travaux! Lorsque sa disparition eut fait échouer les intentions bienveillantes de ses protecteurs, ils furent obligés de le remplacer par le peintre d'Anvers, Rubens.

Varin pourtant revint à Paris quelques années après sa fuite, et il peignit pour la reine une *Présentation de Jésus au temple*, qui orne présentement le retable d'autel de l'église des Carmes, près du Luxembourg. Il peignit encore le *Paralytique*, qui est à Fontainebleau, et plusieurs ouvrages, soit à Paris, soit à Beauvais. Il s'attachait à peindre en raccourci. Il est le premier

peintre français qui ait bien réussi dans la perspective. Le frère Bonaventure d'Amiens, capucin, lui avait recommandé cette partie de la science du peintre, et lui en avait enseigné les premiers éléments. »

— Il est regrettable que Pagés n'ait pas désigné les tableaux de la cathédrale peints par Varin durant son séjour à Amiens, si toutefois il connaissait ces tableaux.

1611.

Florent Bellot, contrôleur du grenier à sel.

Vierge allaitant le BELLOT (1) *des fidèles.*

La sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus. — Dans ce tableau, formant le couronnement de la clôture de la chapelle St.-Christophe, donnée par Bellot et sa femme, Antoinette Blondin, on voyait Marie de Médicis, alors veuve de Henri IV, en habits de deuil ; elle tenait par la main son fils Louis XIII.

La clôture de la chapelle St.-Christophe était ornée de quatre grandes colonnes en bois peint, d'ordre corinthien. Deux niches, placées dans les entrecolonnements, renfermaient les statues en bois doré de saint Florent, patron du donateur, et de saint Christophe (2).

(1) *Bellot*, gentil, s'applique surtout aux enfants dans le langage picard.

(2) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 3. — La chapelle a été décorée et fermée d'une grille en fer, en 1763, aux dépens de M. Cornet de Coupel, chanoine de Notre-Dame. — Gilbert, *Description de la Cath.*, p, 152.

1613.

Louis Dufresne, bourgeois et marchand.

Don de l'époux qui l'épouse console.

Son tableau, placé dans le couronnement de la clôture de la chapelle St.-Jean-l'Évangéliste, qu'il avait donnée, représentait le mystère de la Pentecôte.

La clôture de la chapelle St.-Jean-l'Évangéliste (aujourd'hui Notre-Dame de Bon-Secours) était d'une architecture gothique; quatre grandes statues en bois doré, représentant les quatre Pères de l'Église latine, étaient placées en pied dans les endroits où auraient dû se trouver les grandes colonnes. De petites colonnes, d'ordre composite, embellissaient aussi cette clôture (1).

Dufresne portait : d'or, au frêne arraché de sinople.

1614.

Germain Séjourné, marchand drapier.

Jésus pour nous a SÉJOURNÉ en terre.

Son tableau, placé dans le retable d'autel de la chapelle St.-Nicaise (2), représentait la *Naissance de Jésus-Christ*. « Ce tableau dont le fond, dit Pagés (3), suppose une nuit profonde, ne laisse pas d'être éclairé, mais il ne tire son jour que d'une certaine clarté imprimée sur le corps

(1) *Pagés*, t. 1er, 1er dial., p. 125. — Dans le 1er dialogue du tome 1er, p. 8, il parle aussi d'un tableau de Louis Dufresne représentant la Nativité.

(2) Aujourd'hui chapelle de St.-François d'Assise.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial., p. 87.

de l'enfant Jésus. La réflexion de cette clarté se répand avec proportion sur toutes les surfaces des figures groupées sur la toile, et chacune en reçoit autant qu'il est nécessaire pour que l'on puisse discerner les mouvements et les attitudes, dans les positions plus ou moins éloignées qu'occupent les personnages.

Un petit tableau où sont peints les portraits de M. Séjourné et de Marie Sevestre, son épouse, a servi de modèle à celui qui vient d'être décrit. Attaché primitivement au côté droit de la chapelle St.-Nicaise, il sert de retable dans celle de St.-Jean-Baptiste. »

1615.

Jean Gonnet, bourgeois et marchand, ancien échevin.

D'un tel trépas paranGON N'EST au monde.

Le tableau, représentant la mort de la sainte Vierge, couchée sur son lit et entourée par les apôtres, était placé dans la clôture de la chapelle de l'Extrême-Onction donnée par Gonnet. Il y était peint avec les personnes de sa famille et l'écu de ses armes; il portait : d'argent, à trois fasces ondées de gueules (1).

1616.

David Quignon, bourgeois, marchand et ancien échevin.

Gloire à celui QUI NOM sur tous noms porte.

L'adoration des mages. — Le tableau était placé dans le retable d'autel de la chapelle St.-Paul, donné par D. Quignon (2).

(1) *Ms. de Pagès*, t. 1.er, 2.e dial. p. 63 et 64.
(2) *Ibid.*, t. 1.er, 1.er dial. p. 98.

Gilbert, en décrivant la chapelle de St.-Pierre et St.-Paul, dit que le tableau actuel du retable, représentant l'*Adoration des mages,* a été peint par Parrocel. Ce tableau porte en effet la signature de Parrocel. Il a été restauré en 1846 par Amédée Dupuy. On sait qu'Etienne Parrocel, né à Paris en 1720, exposa au salon de 1765 un tableau représentant l'*Adoration des mages.* Peut-être ce tableau a-t-il été substitué en 1765 ou 1766, dans la cathédrale, à celui qu'avait vu Pagés en 1709.

Quelle que soit l'origine de cette peinture, elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution. Le fond offre une architecture assez riche, l'Enfant Jésus est gracieux; mais le sentiment religieux manque à la composition.

1617.*

Firmin Pestel, religieux de St.-Martin-aux-Jumeaux, curé du Bosquel (1).

Le feu sacré qui le saint puits conserve.

Le prophète Élie est enlevé au ciel dans un char de feu, tiré par des chevaux de feu; il laisse tomber son manteau sur Élisée. Le maître du Puy s'est fait peindre à genoux, revêtu d'un surplis, et avec l'écu de ses armes. Il porte d'or, barré de trois pièces de gueules (2).

(1) Le Bosquel, aujourd'hui commune du canton de Conty, arrondissement d'Amiens. Au moment de la Révolution, la cure était desservie par un chanoine régulier de S.te-Geneviève ; elle était à la nomination de l'évêque d'Amiens, comme abbé de St.-Martin-aux-Jumeaux.

(2) *Ms. de Pagés,* t.er, 2.e dial. p. 21.

Ce tableau a échappé à la destruction : il est conservé dans l'église de Tilloy-lès-Conty.

1618.*

Adrien DE LA MORLIÈRE, chanoine de la cathédrale, auteur des *Antiquités de la ville d'Amiens.*

Vierge qui vint LA MORT LIER au monde.

La sainte Vierge délivre l'homme des suites du péché originel.—Adrien de la Morlière s'est fait peindre, comme le précédent maître, à genoux et en surplis. Le cadre du tableau est accompagné de deux grandes colonnes torses, à huit circonvolutions, d'ordre corinthien, dont le fût, peint en azur, est orné de feuilles de lierre dorées (1).

— Ce tableau, aujourd'hui dépouillé du cadre décrit par Pagés, fait partie de la collection de l'évêché. C'est une peinture assez médiocre; on peut louer cependant le sentiment religieux dans l'attitude de la Vierge.

De la Morlière portait : d'azur au lierre d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de sinople, avec la devise : *vel fulva virescam.* (Blason communiqué par M. Goze).

1619.

Firmin DUCROCQUET, marchand.

Heureux CROCQ EST l'amour qui tout attire.

(1) *Ms. de Pagés,* t. 1er, 2e dial. p. 48. — A la p. 49, Pagés ajoute : « le père de de la Morlière s'appelait Raoult de la Morlière, et était Élu en l'élection de Péronne, Montdidier et Roye; mais sa mère, Anne Delattre, était originaire d'Amiens, et avait pour aïeul Robert Delattre, sieur de Nouveaulieu, et demoiselle Simone Caignet, fille de Nicolas Caignet, autrefois mayeur d'Amiens (en 1514 et 1515). »

Rien sur le sujet du tableau. — Il avait été donné par Ducrocquet et Chrétienne Muette, son épouse; il était accompagné de deux colonnes d'ordre corinthien, torses en vis, et à douze circonvolutions (1).

1620.

Jean Leclerc, marchand plombier.

L'amour trouvé au temple par l'amante.

Ce tableau, placé dans le retable d'autel de la chapelle St.-Jacques, représentait Jésus enfant au milieu des Docteurs. Le retable et le tableau étaient un don de Leclerc, qui, quatre ans auparavant, avait déjà donné les vitres placées derrière l'autel de la chapelle où reposait le chef de St.-Jean-Baptiste. Ce retable, en bois doré, se distinguait par une admirable délicatesse et faisait le plus grand honneur à Blasset, qui l'avait sculpté. Sur les côtés se voyaient les portraits de Jean Leclerc et de Magdeleine Letellier, sa femme (2).

Blasset épousa la veuve de Leclerc: elle était fort riche.

(1) *Ms. de Pagès*, t. 1.er, 2.e dial. p. 21.

(2) *Ibid.*, t. 1.er, 1.er dial. p. 102.— Pagès ajoute : « la clôture de la chapelle St.-Jacques fut donnée en 1578 par la communauté des marchands merciers-épiciers, et des merciers secs de cette ville. Le milieu de cette clôture est surmonté d'un fronton brisé, et, à la place du tympan, est une statue en bois doré représentant St.-Jacques, alors le patron de cette grande communauté. — Les vitres de cette chapelle se distinguent par des couleurs d'une vivacité surprenante; on y voit représentées diverses sortes de marchandises, et différentes occupations des marchands de la communauté des merciers, qui ont fait faire ces belles vitres. »

1621.

Pierre de Rouverois, marchand.

Mère qui meurt voyant mourir sa vie.

Jésus descendu de la croix par Joseph d'Arimathie. — Le tableau était placé dans le retable d'autel de la chapelle de St.-Jean-Baptiste (1). Ce retable en bois bruni, doré sur les extrémités, est, dit Pagés (2), d'une sculpture délicate ; deux grandes colonnes cannelées, d'ordre corinthien, en soutiennent l'entablement. Il a été donné par de Rouverois et sa femme, Marie Damiens, dont les portraits sont peints dans des tableaux placés à côté de l'autel.

1622.

Jean Paliart, marchand brasseur.

Rameau de paix et foudre de justice.

Dans son tableau, qui fait partie du retable d'autel de la chapelle St.-Nicolas (3), on voit une grêle épaisse tomber violemment sur les troupes d'une armée rangée en bataille, tandis qu'elle épargne une autre armée opposée à celle-ci. Entre l'une et l'autre, la sainte Vierge est assise et tient son fils sur ses genoux. Devant l'Enfant-Dieu est agenouillé Louis XIII, vêtu de ses habits royaux, la couronne en tête. L'enfant Jésus semble lancer la foudre d'une main sur l'armée que la grêle accable, tandis que, de l'autre main,

(1) Pagés veut sans doute désigner la chapelle du *Sauveur*, dans le bas-côté gauche de la nef : elle portait originairement le nom de St.-Jean-Baptiste.

(2) *Ms. de Pagés,* t. 1er, 1.er dial. p. 119.

(3) Aujourd'hui de l'*Incarnation*, dans le bas-côté droit de la nef.

il donne au roi une branche d'olivier, comme symbole de paix (1).

Le donateur est représenté avec son épouse et sa famille dans un petit tableau, placé contre la muraille, entre le retable et la clôture de la chapelle. Il est vêtu en bourgeois, avec des habits noirs (2).

1623.

Adrien Decourt, marchand.

Astre en DÉCOURS après pleine lumière.

Le sujet du tableau donné par Decourt et Marguerite Quignon, son épouse, était emprunté au douzième chapître de l'Apocalypse. On y voyait la Vierge avec des aîles d'aigle, placée sur la lune, environnée des rayons du soleil et couronnée d'étoiles. De son sein, le jeune enfant appelé à gouverner le monde prenait son essor vers les cieux, où Dieu lui tendait les bras. Dans le bas du tableau, St.-Michel combattait un dragon roux, à sept têtes, couvertes de sept diadêmes et de dix cornes. Le fond représentait une ville voisine de la mer. Le cadre était accompagné de deux statues en bois doré et peint, représentant St.-Adrien et S.te-Marguerite, patrons des donateurs (3).

(1) Voir *la Confrérie de N.-D. du Puy,* par M. A. Breuil, t. XIII des *Mém. des Antiq. de Pic.*, p. 546.

(2) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 15 ; voir aussi le supplément aux matières des trois premiers dialogues, p. 32.

(3) *Ibid.*, tome 1er, 2e dial. p. 63.

1624.

Mathieu Renneuve, prêtre, chapelain et sous-trésorier de la cathédrale.

Marie à tous porta cette lumièRE NEUVE.

La Transfiguration. — Les figures des trois apôtres, témoins de ce prodige, expriment bien la surprise et la joie qu'il leur cause.

Ce tableau était placé dans le retable d'autel de la chapelle de Notre-Dame l'Anglette (aujourd'hui chapelle de St.-Ch.-Borromée ou de St.-Joseph), donné par Renneuve.

Dans un autre tableau, attaché à une des colonnes isolées de la chapelle, le donateur était peint vêtu du surplis, les mains jointes; il portait une longue barbe. Mathieu Renneuve, natif de Noyon, avait fait le pélerinage de la Terre-Sainte. Dans ses armes on voyait la croix de Jérusalem, qui est potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même, dans un écu d'or.

Pagés décrit ainsi (1) le retable d'autel de la chapelle Notre-Dame l'Anglette: « Ce retable, d'un bois bruni, doré sur les ornements, est d'une belle ordonnance. La sculpture en est délicate. Quatre grandes colonnes cannelées, d'ordre corinthien, dont les listels sont dorés, répondent à quatre pilastres de même ordre, qui, placés derrière ces colonnes, soutiennent un bel entablement orné de modillons, de denticules, d'oves, et d'une belle frise dorée. L'entablement porte un couronnement, dont le milieu est embelli d'un grand cadre, dans lequel on

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial., p. 113.

voit une statue assise de la sainte Vierge, de grandeur presque naturelle, tenant son fils Jésus. Deux colonnes d'ordre composite accompagnent cette belle statue (1). »

1625.

Nicolas Blasset, architecte, et sculpteur du Roi.

Clef de salut pour le rachapt de l'homme.

Ce maître donna un ouvrage de sa composition. C'était une grande sculpture en bois doré, d'une exécution très-délicate. La sainte Vierge y figurait, considérée comme la clef mystérieuse ouvrant la porte du ciel. Elle offrait une clef à Jésus-Christ, qui montrait le premier homme lié à un arbre. On voyait dans le cadre de cette scène cinq figures de petits anges sculptés en bosse; chacun portait une lettre du nom de Marie.

Le couronnement de l'ouvrage, dit Pagés (2), est orné d'un fronton sphérique sur lequel sont assises trois statues de femmes, délicatement travaillées. Dans deux cartouches qui accompagnent le cadre, on remarque le portrait de Blasset et celui de Madeleine Letellier, sa première femme.

Il paraît que ce portrait représentait Blasset à l'âge de vingt-cinq ans. Plus tard, son bel ouvrage ayant été, par privilége, conservé dans la chapelle St.-Augustin, on

(1) « Les vitres de cette chapelle, ajoute Pagés, sont peintes de diverses couleurs d'un éclat surprenant. On y voit différents ouvriers travailler sur l'enclume à diverses sortes d'ouvrages, ce qui fait conjecturer que ces vitres ont été données par des artisans de différentes communautés qui travaillaient en fer. »

(2) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 8 et suiv.

remplaça la première figure par une autre qui représentait notre sculpteur à l'âge de 58 ans.

Les côtés du cadre de l'œuvre de Blasset, ajoute Pagés, sont ornés de deux grandes statues en bois doré, peintes de couleurs naturelles. L'une représente Esther, dont la beauté, toute charmante dans l'ancien Testament, fut effacée dans le Nouveau par celle de la très-sainte Vierge, ainsi que nous l'apprennent ces mots écrits au-dessous de la statue : *Estherâ pulchrior*. L'autre statue représente Marie, sœur de Moïse, tenant un tambour de basque à la main. Au-dessous on lit l'inscription : *Mariâ lætior*. Le sens de ces paroles est celui-ci : La sœur de Moïse, dans l'Ancien Testament, a témoigné sa joie, au son des instruments, lorsqu'elle marchait à la tête des femmes pendant et après le passage de la Mer rouge ; elle remplissait alors un rôle analogue à celui de son frère, qui conduisit les hommes durant ce passage et dans les stations diverses du désert. Si vive que fut l'allégresse ressentie et communiquée par la sœur de Moïse, elle devait être surpassée par celle de la divine Marie ; car la Vierge nous a donné le Rédempteur de nos âmes ; elle a enfanté le Dieu qui, par sa mort et sa résurrection, a rouvert la porte du ciel, fermée par le péché : *Clavis David quæ cœlum aperis*.

1626.

Louis ROCHE, prêtre et bachelier en Théologie.

ROCHE écrasant des enfers la puissance.

Roche donna une lampe d'argent, qui fut suspendue de-

vant le grand crucifix du Jubé de la cathédrale, et sur laquelle était gravée la devise (1).

1627.*

Antoine PINGRÉ, seigneur de Genonville (2), conseiller du roi, receveur-général des aides et gabelles de Picardie, alors premier échevin d'Amiens.

Vierge à PLEIN GRÉ rayonnante de gloire.

La chapelle de N. D. du Puy, dans la cathédrale d'Amiens, fut décorée, en 1627, aux frais de M. Antoine Pingré et de Marie Correur, sa femme. L'assomption de la Vierge est représentée dans le tableau d'autel; les figures sont de grandeur naturelle. Parmi les apôtres, les uns manifestent leur étonnement à la vue d'un cercueil vide, les autres regardent la Vierge s'élevant au ciel.

— Ce tableau, conservé, est d'une bonne exécution. On y remarque de belles têtes d'apôtres, et la sainte femme, couverte d'un manteau rouge, qui se penche sur le cercueil. La composition est pleine de mouvement, et le coloris rappelle l'école flamande, à laquelle appartenait l'auteur de cette toile, le peintre Franken.

Le donateur, dans son écu, placé en deux endroits de la chapelle, porte d'argent au pin de sinople, chargé de plusieurs pommes de gueules, et surmonté d'un gré, ou grive, de sable (3). — Pagés décrit ainsi la chapelle de la Confré-

(1) *Ms. de Pagés*, t. 2, 5e dial., p. 159.

(2) Genonville, autrefois maison seigneuriale dans le Santerre, située sur l'Avre, de la paroisse de Moreuil, relevant de Moreuil.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial. p. 67.

rie (1) : « Cette chapelle fait la symétrie, dans la croisée de la cathédrale, avec celle de saint Sébastien ; elle en diffère en ce que la plus grande partie des ornements sont en bois doré, tandis que ceux de la chapelle saint Sébastien sont en pierre. La chapelle de la Confrérie du Puy est ornée de quatre belles colonnes couplées, isolées, et de deux demi-colonnes placées sur le retour de cette chapelle et engagées dans œuvre, dont les fûts lisses, en marbre noir, supportent des chapiteaux d'ordre Corinthien. Ces chapiteaux, embellis de deux rangs de feuilles, de huit grandes volutes angulaires, et de huit petites hélices ou caulicoles, posées contre leur cloche ou tambour, soutiennent l'architrave, avec une belle frise, ornée de branches et de feuilles dorées, sur un fond d'azur. Sous cette architrave, entre les demi-colonnes et les quatre colonnes couplées, on voit deux têtes d'anges dorées, servant de consoles. La corniche est ornée de denticules et de modillons dorés, faits en feuillages et en volutes. Dans le milieu est placée une grande statue en pierre dorée, plus haute que nature, représentant la sainte Vierge, qui soutient du bras gauche son cher fils Jésus, et qui tire de la main droite un enfant tombé dans un puits (2). Deux autres grandes

(1) *Pagès*, t. 1er, 2e dial. p. 65.

(2) Au-dessous de la statue, se trouve l'inscription suivante : *Origo confraternitatis putei.* — Voir sur l'origine de la Confrérie, *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil ; *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIII, p. 489 et suiv. — Il est à remarquer que Pagès ne parle pas de l'inscription placée sous la statue de la Vierge, tandis qu'il mentionne soigneusement les légendes latines placées au bas des autres statues de la chapelle du Puy.

statues de ronde bosse, en pierre dorée, sont posées sur des piédouches, placés sur la corniche des deux colonnes couplées. L'une représente le roi David, tenant dans les mains une harpe, qu'il semble vouloir pincer, pour chanter, à la louange de la divine Marie, ces paroles tirées du psaume 44 : *astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato*. L'autre statue, de même grandeur, représente le roi Salomon, tenant d'une main une petite table, qu'il montre de l'autre, pour y faire lire ces paroles du chapitre 8 de ses *Cantiques*, adaptées à la sainte Vierge : *ascendit de deserto deliciis affluens*. Ce passage de l'écriture et le précédent sont gravés en lettres d'or sur des tables de marbre noir, posées au-dessous des statues.

Sur les côtés du retable d'autel, on voit deux autres belles statues, grandes comme nature ; l'une est celle de Judith, posée en pied dans une attitude fière et majestueuse, levant les yeux au ciel, comme pour le remercier d'avoir permis qu'elle ôtât la vie au superbe Holopherne, dont elle tient la tête, d'une main, et le sabre, de l'autre. Une table de marbre noir, posée à ses pieds, renferme, gravées en lettres d'or, ces paroles que le peuple juif chanta à la louange de cette illustre veuve : *tu gloria Jerusalem* (Judith, 5, 10). L'autre statue est celle de la reine Esther, également très-bien sculptée, ayant une attitude toute royale, et exprimant une engageante douceur. Les paroles gravées en lettres d'or, au bas de cette statue, sont celles-ci : *posuit diadema regni in capite ejus*. Les deux inscriptions latines conviennent d'ailleurs très-bien à la louange de Marie.

Une balustrade sert de clôture à la chapelle ; elle est

formée par des balustres de cuivre jaune, façonnés en petites colonnes ; le même métal a été employé pour les battants de la porte, qui sont délicatement travaillés à jour. Les appuis de cette balustrade, faits d'un marbre noir, supportent huit vases en cuivre jaune, ornés de belles moulures ; les degrés ou marches, aussi de marbre noir, forment un demi-cercle ; enfin le pavé se compose de compartiments de marbre de diverses couleurs. »

La décoration de la chapelle du Puy, décrite par Pagés, existe encore ; elle est lithographiée dans *la Picardie* de Taylor.—Suivant Gilbert, les statues seraient l'ouvrage de Blasset.—La statue d'Esther, brisée pendant la révolution, a été remplacée par une statue de sainte Geneviève, provenant de l'ancien couvent *des Sœurs de la Providence.*

1628*.

Augustin Cordelois, prêtre et chapelain :

Vierge ès acCORDS DE LOIX d'amour parfaite.

La Vierge est peinte dans une attitude de défaillance, au moment où elle est séparée de Jésus, après l'Ascension. Des anges la relèvent et la soutiennent ; Jésus, du haut des cieux, tend les bras à sa mère et semble l'appeler auprès de lui. Ce tableau passait pour n'être qu'une copie de celui qui se trouvait derrière le maître-autel de l'église des religieuses de saint François, appelées sœurs-grises. Il était placé dans le retable d'autel de la chapelle saint Etienne, donné par Cordelois. (1)

(1) Le tableau décrit par Pagés paraît avoir la plus complète analogie avec celui qui existe encore dans la chapelle saint Etienne, et que Gilbert (*Description de la cathédrale*, p. 158) attribue au frère

« Ce retable, dit Pagés (1), est orné de modillons dorés, taillés en feuillages et en volutes, avec des denticules. Quatre grandes colonnes de bois blanchi, cannelées, à doubles listels dorés, d'ordre corinthien, en font un des principaux ornements. Deux statues de bois doré, sculptées de grandeur naturelle, dont l'une représente saint Etienne et l'autre saint Augustin, assis sur des roulements

Luc. Cependant si Augustin Cordelois a donné le tableau actuel, il ne peut être l'ouvrage du frère Luc, car ce peintre est né à Amiens en 1615, et n'avait, par conséquent, que 13 ans au moment de la maitrise de Cordelois. — On voit d'ailleurs que, suivant Pagés, le tableau de la chapelle saint Etienne passait pour n'être qu'une copie de celui qui se trouvait dans la chapelle des Sœurs-grises. Nous nous sommes reporté à la description de cette chapelle, faite par Pagés, et nous y avons trouvé ce qui suit : « Un grand tableau, placé dans le contre-retable d'autel, représente la Vierge dans cet excès de langueur où la jeta l'absence de son cher fils, après son ascension dans le ciel. Quelques-uns veulent que ce tableau, *peint par M. de Lahire*, habile peintre de Paris, soit l'original de celui dont il est parlé au sujet de la chapelle saint Laurent (saint Etienne) dans la cathédrale. »

Si le tableau actuel est le même que le tableau décrit par Pagés, c'est donc une simple copie de celui qui se trouvait chez les Sœurs-grises, et nullement un ouvrage du frère Luc ; si ce tableau a été substitué à la peinture vue par Pagés, nous pensons encore qu'il ne peut-être attribué au frère Luc. En le comparant avec le beau tableau de ce peintre, qui est conservé chez les dames du Sacré-Cœur, on partagera notre opinion. Les deux ouvrages n'ont entre eux aucune ressemblance d'exécution.

Le tableau de la chapelle saint Etienne n'est, à vrai dire, qu'une ébauche, ayant quelque mérite. Sous le rapport du dessin et de l'expression, la vierge est assez remarquable.

(1) Ms. de Pagés, t. 1er, 2e dial. p. 12.

placés contre les piédestaux des colonnes, embellissent encore ce retable d'autel. Il est surmonté d'un fronton angulaire brisé. Dans le milieu du tympan, on voit un ange sculpté de grandeur naturelle, qui tient un cœur d'une main, et de l'autre une flèche, dont la pointe est enflammée.

Ce cœur figure celui de la sainte Vierge, qui demeurait dans l'abattement sur la terre, pendant qu'elle était séparée de son fils, unique objet de ses tendres délices. »

1629.

Adrien DE LA MORLIÈRE, pour la seconde fois maître du Puy (1).

Belle d'effet, d'apparence brunie.

Au lieu d'un tableau, il donna à la Confrérie une croix d'argent pesant sept marcs. (2)

1630.

Alexandre LECLERC, prêtre, maître ès-arts, chanoine et préchantre de Notre-Dame.

Phare guidant des humains l'espérance.

Il fit faire le retable d'autel de la chapelle saint Michel, autrement dite des saints Crépin et Crépinien (3), avec un petit tableau, posé contre la muraille, devant l'au-

(1) Voir l'année 1618.

(2) *Pagés*, t. 2, 5e dial. p. 161.

(3) Aujourd'hui chapelle saint Salve, bas-côté gauche de la nef.

tel de cette chapelle. Au bas de la peinture on lisait le refrain : *phare,* etc. (1)

1632.*

Jean QUIGNON, bourgeois et marchand, ancien échevin.

Dessus l'enfer agréable victoire.

Quignon et Madeleine Boullet, son épouse, donnèrent une grande et belle statue en marbre blanc, qui représentait la Vierge foulant aux pieds un squelette, figure de la Mort, et écrasant un serpent, figure du démon. Cette statue isolée était placée dans un grand cadre de marbre noir, embelli de pilastres, d'ordre composite, en marbre de Rance. Ce marbre du Hainaut est veiné de rouge sale, de blanc et de bleu. Un fronton sphérique formait le couronnement, et, sur la cimaise, on voyait de petites figures d'anges en marbre blanc, délicatement sculptées ; une colonne de marbre noir, d'ordre toscan, soutenait tout l'ouvrage (2).

Pagés donne les plus grands éloges à l'œuvre de sculpture offerte par Quignon.

Cette œuvre de sculpture est attribuée à Blasset ; elle existe encore, presque entière, dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, à la cathédrale. L'attitude de la Vierge est remplie de mouvement et convient très-bien au sujet ; sa tête est belle ; les draperies sont d'un style large, et parfaitement traitées.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 2, 5e dial. p. 159.

(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial. p. 60.

Quignon porte : d'argent, à la bande de gueules, de quatre pièces.

1634 et 1635.*

1634 : Jean Hémart, bourgeois et marchand.

Jésus mourant dES MARTyrs est la gloire.

1635 : François Mouret, ancien échevin, seigneur de la Mairie de Vers et autres lieux.

Forte est la mort, l'aMOUR EST sa victoire.

Ces deux maîtres firent exécuter, en 1634 et 1635, la décoration de la chapelle de saint Sébastien, dans la cathédrale. Cette décoration existe encore aujourd'hui.

Pagès décrit ainsi la chapelle : « On y voit quatre belles colonnes couplées et quatre demi-colonnes engagées dans œuvre, dont le fût est en marbre noir lisse, et qui appartiennent à l'ordre corinthien. Deux statues en pierre, de grandeur naturelle, représentant saint Louis et saint Roch, font la décoration des deux côtés du bas. Sur la corniche, ornée de modillons dorés, en feuillages et en volutes, sont assises deux autres statues en pierre. L'une, celle de la Paix, tient une corne d'abondance, l'autre, celle de la Justice, tient une balance. Au milieu de ce corps d'architecture et de sculpture, paraît une statue en pied, entièrement isolée, plus grande que nature, représentant saint Sébastien, percé de flèches. (1)

(1) Gilbert (*Descript. de la cath.* p. 210) attribue à Blasset les statues de la chapelle saint Sébastien. — En 1832, MM. Duthoit ont exécuté une statue de saint Louis, pour remplacer celle qui avait été brisée en 1793.

Le grand tableau du retable d'autel, dit encore Pagés, a pour sujet la *Descente de croix*. La sainte Vierge est plongée dans la douleur à la vue du corps de son fils. On y voit les portraits de Mgr Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et du roi Louis XIII. MM. Hémard et Mouret, donateurs, sont peints aussi dans le tableau avec leurs devises (1). Un autre vers palinodial, gravé en lettres d'or dans un cartouche en marbre noir, renferme un double jeu de mots sur les noms des deux donateurs; il est ainsi conçu :

En Jésus ET MARie notre aMOUR EST uni. (2)

1636.

Mathieu Guillou, prêtre et chanoine, sous-trésorier de la cathédrale.

Vierge aux élus un TRÉSOR amassé.

Il fit faire la table d'autel de la petite chapelle où repo-

(1) Le tableau actuel n'est pas celui qui avait été donné par les deux maîtres du Puy, et que décrit Pagés. Il représente Jésus en croix : la Vierge et saint Jean se tiennent debout auprès du Sauveur. — Gilbert prétend que cette peinture a été exécutée en 1638 par Quentin Varin. Nous sommes persuadé qu'il se trompe. C'est un ouvrage très-médiocre, substitué, l'on ne sait par quelle main, et à quelle époque, au tableau de 1634-1635, dont il diffère complètement.

(2) Mouret portait : d'azur, au bouquet d'amourettes d'or, en cœur, accompagné en flanc de deux étoiles de même, et de trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe. (Blason communiqué par M. Goze).

sait le chef de saint Jean-Baptiste. Sur cette table on lisait sa devise (1).

1637.*

François Dufresne, sieur d'Omécourt, marchand et bourgeois d'Amiens.

Humilité sur les cieux exaltée. (2)

M. Dufresne et Geneviève Cornet, sa femme, firent exécuter par Blasset un groupe en marbre blanc, qui représente l'assomption de la Vierge. Marie, accompagnée d'anges, s'élève aux cieux, pour y être couronnée par les mains du Père Eternel. « Cet ouvrage, placé, dit Pagés (3), contre une des faces de la troisième colonne isolée du côté gauche de la nef, est supporté par une colonne lisse en marbre noir, d'ordre toscan, et entouré d'un cadre également en marbre noir. »

—Cette Assomption, due au ciseau de Blasset, à laquelle Gilbert (*Descript. de la Cathédrale,* p. 241) paie, comme Pagés, un tribut d'éloges, avait été enlevée de la nef, et placée, nous ne savons à quelle époque, au dessus de l'autel de la *petite paroisse.* Ce bel ouvrage, qui, dans les projets de l'architecte Viollet-Leduc, ne pouvait plus faire partie de la décoration de la *petite paroisse,* a disparu de la

(1) C'était dans la chapelle de saint Lambert, aujourd'hui supprimée, et dont l'emplacement sert de vestibule d'entrée au portail de saint Christophe, que reposait le chef de saint Jean-Baptiste. Il y resta jusqu'en 1759, époque à laquelle il fut transféré dans la chapelle qui porte aujourd'hui son nom.

(2) *Respexit humilitatem ancillæ suæ, et exaltavit humiles.*

(3) *Ms. de Pagés,* t. 1er, 2e dial. p. 64.

cathédrale. Un ancien marchand de nouveautés, M. Leroy-Boulogne, a fait transporter le groupe dans la *Maison de charité* voisine de Notre-Dame. La Vierge est actuellement placée dans la petite chapelle de cette maison, au-dessus de l'autel. Cette statue, grande comme nature, faite pour être vue à une certaine hauteur, touche au plafond, et sa masse écrase l'autel. Il était impossible de lui choisir une place moins convenable. Quant aux anges et au Père-éternel, M. Leroy-Boulogne, ne sachant qu'en faire, les a tout simplement relégués dans un coin du grenier de la maison de charité (1).

1647.

François Dufresne, prêtre et chanoine.

Reine des cieux, des FRANÇOIS tutélaire.

Il donna une chasuble et un parement de retable d'autel (2).

(1) Au mois de mars 1857, j'ai informé la Société des Antiquaires de Picardie de ces faits déplorables. La Société a chargé son bureau et quelques-uns de ses membres de se rendre auprès de M.gr l'évêque d'Amiens, et de demander que, dans le cas où l'*Assomption* ne pourrait être replacée convenablement, soit dans la cathédrale, soit dans une autre église d'Amiens, elle fût remise au Musée, comme objet d'art. M.gr l'évêque a d'abord reçu les délégués de la Société avec une parfaite bienveillance, puis, dans une conférence particulière, que M. Dufour et moi nous avons eue avec sa Grandeur, elle nous a promis que l'*Assomption* serait *honorablement et convenablement placée*. — A. Breuil.

(2) *Ms. de Pagès*, tome 2.e, 5.e dialogue, p. 161.

1648. *

Honoré Quignon, avocat, seigneur de la mairie de Fréchencourt.

Fils de David, à bon droit HONORÉ.

Quignon et Madelaine d'Araynes, sa femme, donnèrent les sculptures relatives à l'histoire de la Vierge, qui surmontent les tables en marbre noir où se trouvent gravés les noms et les refrains des maîtres de la confrérie. Ces sculptures en marbre blanc, attribuées à Blasset, existent encore dans la cathédrale, ainsi que les tables.

Sur la première table est gravée l'inscription suivante :

« *A la gloire de Dieu et à l'honneur de la sainte Vierge, M.*e *Honoré Quignon, advocat, maître de la confrérie de Nostre-Dame du puits en ceste année, et dame Madelaine d'Araynes, sa femme, ont donné ceste représentation de Nostre-Dame du puits et les autres apposées au dessus des cinq tables suivantes, l'an* 1648.

*Et les maîtres de la dicte confrérie érigée en ceste église, esmus de la piété de leurs devanciers, pour exciter la dévotion des gens de bien, ont faict faire ces tables contenantes les noms, qualités et refrains des M*es *qui se sont enrôlés en la dicte confrérie depuis l'an* 1389 *jusqu'à présent.* »

Voici les sujets des bas-reliefs placés au dessus des tables :

1. La Vierge tenant l'enfant Jésus et posant la main sur un puits.
2. La Présentation de la Vierge au temple.
3. L'Annonciation,
4. La Visitation.

5. La Présentation de Jésus au temple.
6. L'Assomption.
7. Le couronnement de la Vierge.

1649.

Jean Patte, prêtre chapelain, maître de musique de la cathédrale et ancien enfant de chœur.

Nourrisson de Joseph, vrai Dieu, fils de Marie.

Ce maître donna le retable d'autel de la chapelle St.-Quentin, avec un tableau où l'on voyait la sainte Vierge et saint Joseph représentés en pied, et tenant l'enfant Jésus par la main. Les portraits de Jean Patte, vêtu d'un surplis, et de son père, vieillard vénérable aux cheveux blancs, et portant *des habits noirs de bourgeois*, selon les expressions de Pagès (1), étaient peints dans deux tableaux placés dans des cartouches ovales à bordure dorée, attachés aux deux côtés de l'autel, sur des colonnes couplées, d'ordre ionique.

1650. *

Frère Claude Pierre, prêtre, religieux profès, chanoine régulier de l'abbaye de St.-Acheul, vicarial en l'église Notre-Dame pour cette abbaye.

PIERRE sacrée où le serpent se brise.

Un groupe de sculpture, dû au ciseau de Blasset, fut offert par le maître de 1650. Cet ouvrage existe encore dans le transept droit de la cathédrale. Voici la description qu'en donne Pagès (2) :

(1) *Ms. de Pagès*, tome 1er, 1er dial. p. 104.
(2) *Ibid.*, tome 1er, 2e dialogue, p. 20.

« Un chanoine, vêtu d'un surplis, est à genoux devant la divine Marie, qui tient Jésus entre ses bras. Ce dévôt ecclésiastique semble s'avancer pour baiser le bout du pied de l'Enfant-Dieu. Il est présenté par saint Claude, son patron, portant la chape, coiffé de la mître, et tenant la crosse à la main. Ce groupe magnifique est un des plus beaux ouvrages de Blasset. Il est soutenu par un piédestal, au milieu duquel on voit une très-belle tête humaine.

Au bas est placée l'inscription suivante :

Frère Clavde Pierre, p.[bre] religieux profez, chanoine regulier de l'abbaye de S[t].-Achœul-lez-Amyens, et vicarial en l'église de Nostre-Dame d'Amyens pour la dicte abbaye, a offert à Dieu et à la glorieuse Vierge mère ceste image, en l'année 1650; *estant maistre de la confrérie de Nostre-Dame du Pvi.*

Pierre sacrée où le serpent se brise. »

1651.

Gaspard Baillet, marchand brasseur.

D'un BRAS SEUR (1) *je soutiens celui qui BAILLE ET donne.*

Il donna deux chandeliers d'argent (2).

1652.

Philippe du Tilloy, marchand brasseur.

D'UTILE LOI gardienne fidèle.

Il donna un bénitier d'argent (3).

(1) Sûr.

(2) *Ms. de Pagés*, tome 2, 5e dial., p. 160.

(3) *Ibid.*

1653.

Pierre DE VILLERS, prêtre, bachelier en Théologie, doyen du Chapitre de Vignacourt.

Vierge aux pécheurs VILLE ET lieu de refuge.

Il donna une chasuble, un voile et d'autres ornements (1).

1654.*

Antoine MOURET, bourgeois.

Son service est si doux qu'il n'est qu'aMOUR ET joie.

La statue donnée par A. Mouret, et sculptée, dit-on, par Blasset, était originairement placée contre le pilier qui se trouve devant la chapelle de St.-Honoré. « Cette belle statue en marbre blanc, dit Pagés (2), représente la sainte Vierge regardant amoureusement son fils qu'elle tient entre ses bras. La taille de Marie est noble et majestueuse. Elle est placée dans un beau cadre, délicatement sculpté, dont le fond est de marbre noir. Une colonne de marbre noir, d'ordre toscan, soutient ce riche ouvrage. »

La statue de la Vierge se trouve actuellement dans la chapelle de Notre-Dame de la Paix, la cinquième du bas-côté gauche de la nef (3). Elle est digne, selon Gilbert (4), de fixer les regards des artistes et des amateurs des arts; la draperie qui recouvre la tunique de la Vierge passe pour un chef-d'œuvre de sculpture.

Nous pensons, nous, que l'enfant Jésus est beaucoup

(1) *Ms. de Pagés*, t. 2. 5e dial., p. 160.
(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial., p. 58.
(3) Autrefois chapelle de St.-Louis.
(4) *Description de la Cath. d'Amiens*, p. 172.

plus remarquable que la Vierge. Il est d'une vérité frappante. Sa figure, gracieuse et divine, attire et captive les regards.

1655.*

Antoine Pièce, sieur de Bours (1), bourgeois.

PIÈCE sans prix, Vierge et mère sans tâche.

Il fit don d'un bel ouvrage de sculpture, dû au ciseau de Blasset. Dans un grand cadre de marbre noir, veiné de blanc, se trouve un groupe en marbre blanc, qui représente en demi-bosse l'ange Gabriel saluant la Vierge, agenouillée dans une humble attitude. Le Père éternel, sous la figure d'un vieillard vénérable, et le Saint-Esprit, sous celle d'une colombe, occupent le milieu du fronton angulaire, qui forme le couronnement de l'ouvrage (2).

Cette sculpture de Blasset existe encore aujourd'hui dans la seconde chapelle du bas-côté droit de la nef, appelée chapelle de l'Annonciation, et connue autrefois sous le nom de *Notre-Dame du Jardinet*.

On lit au bas cette inscription :

Vient d'Antoine Pièce, maistre de la confrérie de N.-D. du Puy, et de Françoise Décourt, sa femme ; présentée à la glorieuse Vierge en 1655, cent trois ans après que le bisaïeul dudit Pièce a esté maistre de la même Confrérie (3).

1656.

Nicolas Barbe, marchand.

Du jardin clos rhuBARBE salutaire.

(1) Le Bours était une dépendance de la paroisse de St.-Firmin, dans le Marquenterre.

(2) *Ms. de Pagès*, t. 1er, 2e dial., p. 62.

(3) Voir l'année 1552.

Barbe et sa femme, Antoinette Delattre, donnèrent deux bénitiers. Ils étaient en marbre blanc de Rance, veiné de plusieurs couleurs. Une colonne, avec son piédestal de marbre noir de Charlemont, leur servait de support. Des tables, de marbre noir, posées au-dessus de ces bénitiers, montraient gravées en lettres d'or les devises suivantes, qui renfermaient des jeux de mots sur les noms des donateurs :

J'adore Jésus-Christ du culte DE LATRie.
J'honore sainte BARBE et me donne à Marie (1).

1658.

Jean Quignon, prêtre, chapelain et vicaire de Notre-Dame.

Offrande pacifique en ce saint temps de paix.

Ce maître donna le tableau du retable d'autel de la chapelle de St.-Jean-l'Évangéliste, représentant la Purification de la Vierge et la Présentation de Jésus au Temple.

Le retable de la chapelle de saint Jean l'Evangéliste (2), dit Pagés (3), est en bois doré; les deux côtés sont ornés de pilastres et de colonnes corolitiques, d'ordre corinthien, dont les fûts, tournés en lignes spirales, sont chargés de feuillages à l'entour.

1659.

Jean Delattre, bourgeois et marchand :

Jésus naquit de la très-sainte Vierge.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 2e dial., p. 62.
(2) Aujourd'hui chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours.
(3) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial. p. 101.

Il fit faire un tableau de sculpture représentant la Nativité de Jésus-Christ.

« L'écu de M. Delattre, dit Pagés (1), est attaché à l'un des deux pilastres, d'ordre composite, qui ornent le cadre de ce bel ouvrage. On voit qu'il porte d'azur, à trois aigles ou aiglons d'or, deux et un. Sur l'autre pilastre, se trouve le même écu parti, et divisé en deux parties égales par une ligne, qui va du haut en bas. Une moitié est remplie par l'écu de M. Delattre, et l'autre par celui de Mlle Marguerite Ducrocquet, son épouse, qui porte d'or, à deux escurieux d'azur, les deux escurieux assis, croquant chacun une noix, l'un au côté senestre du chef, et l'autre au côté dextre. »

1661.

Antoine Picart, prêtre et chanoine de la cathédrale, seigneur d'Aubercourt. (2)

Contre l'asPIC ART est seur en Marie.

Il donna trois cents livres pour réparer les grandes et les petites orgues de la cathédrale (3).

Picart porte : de gueules, à trois chausse-trapes d'argent, posées deux et une (blason communiqué par M. Goze).

1662.

Christophe Cusson, bourgeois :

éCUSSON pris dans le sein d'une vierge.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 1er, 1er dial. p. 87.

(2) Aujourd'hui annexe de Demuin, canton de Moreuil, arrondissement de Montdidier. — Jacques Picard, seigneur d'Aubercourt, était lieutenant du bailli d'Amiens, en 1586.

(3) *Ms. de Pagés*, t. 2, 5e dial. p. 160.

Il donna un parement d'autel, en gros de Naples blanc, brodé d'or et d'argent, puis des rideaux et des pentes de satin blanc. (1)

1663.

Messire Charles d'Ailly, abbé de saint Fuscien-au-Bois.

Vois dans ce CHAR LES gages d'ALLIance.

Il donna une chasuble, un voile, deux coussins, et un custode à deux envers. (2)

D'Ailly porte : de gueules, à l'alizier d'argent posé en couronne et en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur, de trois tires. (Blason communiqué par M. Goze).

1664.

Nicolas Leleu, prêtre chanoine de saint Nicolas-au-Cloître, sous-trésorier de la cathédrale.

L'ELEUe en qui le verbe s'est fait homme.

Il fit enrichir et dorer le retable d'autel de la chapelle de sainte Ulphe (3). Dans le tableau placé au centre de ce retable, il était représenté à côté de Mgr Faure, évêque d'Amiens.

1665.

Christophe Ringard, prêtre, chapelain de la Confrérie.

Du souveRAIN GARDant le saint troupeau.

(1) *Ms. de Pagès* t. 2, 5e dial. p. 161.

(2) *Ibid* t. 2, 5e dial. p. 161.

(3) *Ibid.*, t. 2, 5e dial. p. 160. — La chapelle de saint Ulphe est aujourd'hui la chapelle du Sauveur, dans le bas côté gauche de la nef.

Il donna sa maison à la Confrérie, en s'en réservant l'usufruit (1).

1666.*

François QUIGNON, chirurgien.

Croix aimable à Jésus, quoiQU'IGNOMinieuse.

« Son tableau, dit Pagés (2), est un ouvrage de Claude François, dit frère Luc, Récollet. La Vierge, peinte de grandeur naturelle, y tient dans ses bras son fils Jésus, qui regarde amoureusement la croix. Le frère Luc a peint en outre, en camaïeu, dans l'intérieur des volets, la *Salutation angélique* et la *Nativité de notre Seigneur*. »

— Ce tableau est conservé dans la chapelle des *Dames du Sacré-Cœur* d'Amiens. Il a, dit-on, été restauré, il y a une dizaine d'années. — L'enfant Jésus se recommande par un coloris très-frais, une bonne exécution, et par l'expression sublime de sa physionomie. La figure de la Vierge est trop charnue et sans caractère, mais son attitude est excellente, et ses draperies sont bien traitées. Le petit ange, qui porte la croix et la présente à l'enfant Jésus, produit un très-bon effet et mérite des éloges. En résumé, ce tableau, dont la composition est fort ingénieuse, fait le plus grand honneur au frère Luc. On regrette que les volets soient perdus.

Au bas de la toile se trouvent les quatre vers suivants :

Saincte Vierge agréez ce tableau très-chrétien,
Pièce de frère Luc, aussi saincte que belle,
Que vous offre François Quignon le chirurgien,
Avec Jeanne Véru, son épouse fidèle.

(1) *Ms. de Pagés*, t. 2, 5e dial. p. 160.
(2) *Ibid.*, t. 1er, 2e dial. p. 10.

1667.

François Landon, bourgeois et marchand :

Heureux le jour de L'AN DON de grâce appelé.

Il donna une tunique et une dalmatique de brocart d'argent, à fleurs d'or. (1)

1668.

Jean Doderel, marchand orfèvre :

D'ORDRE EST La Vierge en charité sublime.

Il fit don d'un calice d'argent ciselé, doré à l'intérieur, et de la patène, pesant ensemble quatre marcs (2).

1670.

Jacques Hémart, prêtre, chanoine et pénitencier de Notre-Dame d'Amiens.

PÉNITENCE est le fruit de Jésus ET MARie.

Il donna à la Confrérie un petit bassin d'argent ciselé, avec des burettes de même métal, pesant ensemble trois marcs, une once, six gros. (3)

1671.

Charles Rigauville, échevin :

Des claires eaux du PUITS J'ARROSE cette VILLE.

Il donna deux pentes et deux rideaux de velours bleu, garnis de franges d'argent (4).

(1) *Ms. de Pagés*, t. 2, 5e dial. p. 161.
(2) *Ibid.*, t. 2, 5e dial. p. 160.
(3) *Ibid.*, t. 2, 5e dial. p. 160.
(4) *Ibid*,. t. 2, 5e dial. p. 160.

1675.

Jacques Postel, marchand cirier, épicier :

Vierge, chacun t'invoque en ton POSTE ÉLevé.

Il donna une chasuble de brocart, fond d'argent à fleurs d'or (1).

1678. *

Michel Martin, procureur et notaire.

MICHEL MARTIN accompagne Marie.

« Il fit don d'une statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, qui représente la Vierge tenant son fils entre ses bras. Elle était placée dans une grande niche en bois doré, accompagnée de deux colonnes d'ordre ionique (2). »

Cette statue, attribuée à Blasset, se trouve actuellement dans la chapelle de l'Incarnation, la troisième du bas-côté droit de la nef.

1681.

Guillaume Pihan, prêtre, chapelain de Notre-Dame.

Marie pleurant Jésus exPIANT nos péchés.

Il donna un missel couvert de maroquin rouge, et deux chandeliers de cuivre, à trois pans (3).

1685.

Charles Degrain, prêtre, chapelain de la confrérie.

GRAIN germé dans le sein d'une Vierge féconde.

(1) *Ms. de Pagès*, t. 2, 5e dial. p. 160.
(2) *Ibid.*, t. I.er, 2.e dial., p. 10.
(3) *Ibid.*, t. II. 5.e dial., p. 160.

Il donna deux voiles, l'un de brocart rouge, et l'autre noir, garnis de dentelles d'argent (1).

1686.

Charles GUÉBUIN, prêtre, chapelain de Notre-Dame.

Ton mérite est un GUÉ BIEN assuré, Marie.

Il donna trois aubes, garnies de dentelle.

1693.

Jean PELLÉE, échevin.

Marie, pleine de grâce, fut par l'ange apPELLÉE.

C'est le dernier maître dont les tables de marbre mentionnent la devise.

Nous ajoutons à ce catalogue quelques renseignements puisés dans Pagès, relatifs au frère Luc et à Blasset.

LE FRÈRE LUC.

Claude-François, appelé le frère Luc en religion, était originaire d'Amiens. Fort jeune encore, il alla étudier la peinture à Paris, sous la direction de Voüet. Après y avoir séjourné quelque temps, il fit le voyage de Rome, pour s'y perfectionner par l'étude des grands maîtres. Revenu à Paris, le jeune peintre ne manqua pas d'occasions d'exercer son talent, et ses ouvrages lui valurent une réputation méritée. Ce brillant début semblait lui promettre une haute fortune; mais, préférant l'humilité de la religion aux espérances du siècle, il entra comme

(1) *Ms. de Pagès*, t. II. 5.e dial., p. 160.

religieux dans le couvent des Récollets du faubourg St.-Martin, en 1641. Trois ans plus tard, en 1644, il fit profession, à l'âge de vingt-neuf ans. M.gr de Pèrefixe, archevêque de Paris, voulut l'élever au sacerdoce; mais sa modestie l'empêcha de céder au désir de son protecteur, et il ne reçut que le diaconat. Il remplit de ses tableaux plusieurs maisons de son ordre, et mourut le 17 mai 1685, âgé de 72 ans (*Pagés*, t. I.er, 2.e dial. p. 65).

Pagés mentionne comme ayant été donné en 1671, par M. Casse, ou Mathieu Vasse, chapelain, un tableau où le frère Luc avait représenté la Vierge et son fils, peints de grandeur naturelle. Jésus tenait par la main Marie, qu'il élevait et conduisait dans la gloire (*Pagés*, t. I.er, 2.e dial., p. 64).

Un autre tableau du frère Luc décorait l'église des Jacobins d'Amiens; il avait pour sujet l'Assomption de la Vierge. Trois tableaux dus au même peintre, et qui existaient à Amiens, représentaient l'Assomption.

Dans un tableau de l'église des Augustins, représentant la sainte Vierge, à laquelle saint Augustin présente un enfant mort, le frère Luc avait fait son propre portrait (1).

(1) M. Dusevel (*Hist. d'Amiens*, 2.e édit, p. 116), s'exprime ainsi au sujet de ce tableau. « On raconte qu'étant tombé du haut du pont du Cange dans la Somme, à l'âge de 12 à 15 ans, il (le frère Luc) n'échappa à la mort que par une espèce de miracle, et que, pour en témoigner sa reconnaissance à la Vierge, il promit de se faire Récollet. Il exécuta plus tard cette promesse, et, pour en conserver la mémoire, il peignit un tableau qu'on voyait dans l'église des Augustins d'Amiens, sur lequel le saint fondateur de l'ordre était repré-

BLASSET.

Les renseignements de Pagés ne s'accordent pas avec ceux qu'a donnés le P. Daire, bien que celui-ci prétende avoir pris dans les écrits de Pagés ce qu'ils renferment d'utile. Voici l'analyse de ces renseignements.

L'épitaphe de Nicolas Blasset, architecte et sculpteur du roi, mort en 1659, et de demoiselle de Sachy, son épouse en troisièmes noces, est gravée, dit Pagés, sur une table de marbre placée dans l'église de S^t.-Firmin-le-Confesseur. Contre une colonne contigüe, est attachée une autre épitaphe de Blasset et de demoiselle Postel, sa seconde femme. La table de marbre sur laquelle l'inscription est gravée en lettres d'or, est entourée d'un cadre de pierres blanches et dorées, accompagné sur les deux côtés de deux têtes de mort. Sur le couronnement de cet ouvrage, on voit, en bas-relief, l'ange Gabriel annonçant à la sainte Vierge l'heureuse nouvelle.

Dans l'église de St.-Martin-au-Bourg, se trouvent une statue de la Vierge et une autre statue peinte et dorée de Ste.-Catherine, placées debout sur des piédestaux. A côté l'on voit la statue de St.-Martin, coupant son manteau, pour en revêtir un pauvre estropié, à demi nu, placé près de lui. Ces trois figures, isolées, et grandes à peu près comme nature, sont l'ouvrage de Blasset ; elles ont été

senté, montrant un enfant mort à la Vierge, pour le ressusciter. Au fond de ce tableau (actuellement placé dans l'église de Neuville-sous-Lœuilly, canton de Conty) étaient retracées toutes les circonstances de l'accident à la suite duquel le frère Luc avait failli périr. Les étrangers regardaient cette peinture comme un précieux modèle de coloris et de perspective. »

données par les porteurs de dais et de palmes de cette paroisse.

— Dans le cimetière S[t].-Denis, une admirable composition de Blasset a pour sujet la résurrection de Lazare, représentée en figures de grandeur naturelle. Cet ouvrage incomparable a été sculpté aux frais de M. François Hémart, qui y est représenté à genoux, revêtu d'une robe d'échevin, avec d'autres personnes de sa famille. C'est un mausolée magnifique.

A côté de celui-ci se trouve un mausolée non moins beau, mais moins grand, et présentant moins de figures. La Vierge, de grandeur naturelle, est assise et tient l'enfant Jésus entre ses bras; au dessus, l'on voit la figure de la Mort, qui, couchée et à demi enveloppée d'un suaire, présente à Jésus-Christ une couronne de laurier. C'est aussi un ouvrage de Blasset, sculpté en 1641, pour servir de tombeau à M. François Mouret, bourgeois d'Amiens, et à plusieurs de ses parents.

— La belle image de la sainte Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, mérite quelques détails. Peu de temps avant l'époque de la bataille de Rocroy, donnée le 19 mai 1643, le prince de Condé, alors duc d'Enghien, se trouvait à Amiens, où il formait son armée. Un frère convers, portier de l'abbaye de St.-Jean d'Amiens, appelé frère Norbert, et qui se distinguait par sa dévotion à la sainte Vierge, dit au prince qu'il remporterait bientôt une victoire signalée, si, avant la bataille, il se mettait à genoux, et réclamait l'intercession de Marie auprès de son cher fils Jésus. Le religieux assurait qu'une révélation de la mère de miséricorde lui avait appris ce glorieux succès;

il ajoutait que, sur le champ de bataille, le prince se souviendrait de cette prédiction, et aurait la pensée de faire exécuter une belle image de la Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire. En effet la prédiction se réalisa; lorsqu'il vit la victoire assurée, le héros de Rocroi se mit à genoux au milieu du champ de bataille, et commanda à tous les siens d'imiter son exemple, pour remercier Dieu. Il se souvint du frère Norbert, et fit placer dans l'église de l'abbaye de saint Jean d'Amiens une statue de marbre blanc, ouvrage de Blasset (1). Au bas du piédestal l'artiste avait sculpté l'écu des armes du prince, qui porte de Bourbon, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton raccourci de gueules, posé au milieu et péri en bande. Cet écu était accolé de celui de la princesse, son épouse, qui porte d'or à trois fasces ondées de gueules. Ce sont les armes des Maillé-Brezé.

— Dans le cloître des Jacobins d'Amiens, on voit plusieurs grandes statues en pierre, représentant des saints et des saintes de l'ordre de St.-Dominique, exécutées par Blasset.

Dans l'église des Augustins, il y a une statue de St.-Fiacre, du même sculpteur, et, dans l'église de St.-Martin-aux-Jumeaux, l'autel est orné de plusieurs petites figures qu'il a délicatement travaillées. L'église des Minimes renferme aussi des ouvrages de notre sculpteur. Ce sont

(1) Cette statue est actuellement conservée dans l'église de St.-Remi, et décore la chapelle de la Ste.-Vierge. Elle a été reproduite par M. Duthoit, pour en faire le sujet du lot principal de la *Loterie Picarde*, et elle a été fondue en argent. Les draperies en sont belles; mais la tête de la Vierge est trop petite, et sans proportion avec le corps. (Voir dans le Journal l'*Illustration*, le n° du 14 janvier 1854.)

d'abord deux statues de grandeur naturelle, peintes et dorées, représentant St.-François de Paule et St.-Honoré, puis une statue de Jésus-Christ tenant une grande croix, et qui se trouve placée sur le tombeau de dame Marie Dufresne, épouse de Sachy.

Dans une salle principale de l'hôtel-de-ville, on remarque une statue en pierre de la Ste.-Vierge, grande comme nature. Les ornements de la draperie sont dorés. C'est encore une œuvre de Blasset (1).

(1) Ici s'arrête le travail de M. Rigollot. Pour compléter les renseignements sur les ouvrages de Blasset, nous allons extraire de l'*Histoire d'Amiens*, de M. Dusevel, ce qui se rapporte à deux compositions capitales de notre sculpteur, c'est-à-dire au mausolée de M. de Lannoy, dans l'ancienne église des Cordeliers (saint Remi), et à celui du chanoine Lucas, dans la cathédrale. A. Breuil.

Sur le premier mausolée, M. Dusevel s'exprime ainsi, page 117: « On voit dans le chœur de l'église, à gauche, le superbe mausolée de Nicolas de Lannoy, seigneur de Dameraucourt, gouverneur de la ville d'Eu et connétable héréditaire du Boulonnais, et de Madelaine Mutterel, dame de Fauville, son épouse, bienfaiteurs de la communauté des Cordeliers. Il est en marbre noir, blanc et jaspé, s'élève à une hauteur de plus de treize mètres, et égale en magnificence les tombeaux de nos rois. Le célèbre Blasset l'exécuta en 1631. L'artiste a représenté, au fond de l'arcade, M. et Mme de Lannoy, nus et déjà couverts des ombres de la mort. Sur la plinthe qui règne audessus, paraissent les mêmes personnages à genoux et habillés à la mode du temps où ils vivaient. Des emblêmes, les armoiries des défunts, et des vers latins, embellissent encore ce cénotaphe. — M. le baron Taylor en a donné un dessin dans son *Voyage pittoresque en Picardie.* »

— A la page 107 de son *Histoire*, M. Dusevel parle en ces termes du mausolée du chanoine Lucas. « La reconnaissance éleva le mausolée du chanoine Lucas, homme bienfaisant et vertueux, qui consacra

une partie de sa fortune à l'établissement d'une école de charité en faveur des orphelins d'Amiens. Le chanoine, revêtu de son costume, est représenté à genoux devant la sainte Vierge, portant l'enfant Jésus dans ses bras. Entre ces deux figures est placée celle du génie funèbre, vulgairement connu sous le nom d'*Enfant pleureur*. Sa tête repose sur sa main droite, la gauche est appuyée sur un sablier. Jamais la douleur n'eut de plus fidèle interprète, ni une expression plus touchante; sous les traits de ce génie, Blasset a exprimé, avec le sentiment le plus vrai, les regrets de l'enfance abandonnée, arrosant de ses larmes la tombe de son bienfaiteur. Quelques précautions qu'aient prises les amis des arts, pendant la tourmente révolutionnaire, pour soustraire ce chef-d'œuvre aux injures du vandalisme, il n'a pu en être entièrement garanti. Un misérable, dont la frénésie ne sera pas moins immortelle que le chef-d'œuvre qu'il a osé mutiler, en a brisé le nez et le pied droit.

APPENDICES.

N.º I.

Dépenses faites pour le manuscrit offert à la duchesse d'Angoulême (1).

(Extrait du *Registre aux Comptes* de la ville d'Amiens, du 28 octobre 1517 au 27 octobre 1518).

Aultres mises et deniers paiez par ledit grant compteur aux personnes et pour les causes qui ensuivent.

Premierement madame la duccesse dAngoulesme, mere du Roy, estant en ceste ville dAmiens au moys de juing de lan mil cincq cens et dix sept, meue d'une singuliere devocion envers la glorieuse vierge Marie, mere de Dieu, fist dire et declarer a messieurs mayeur, prevost et eschevins, quelle vouldroit bien avoir le pourtraict de tous les tableaux, ensamble les balades et champs royaulx mys et presentez a lhonneur dicelle vierge en la grande eglise dicelle ville par les m.es de la confrairie que on dit du Puich, celebree et solempnisee en icelle grande eglise.

(1) Pour faire connaître ces dépenses, M. Rigollot avait emprunté à Pagés quelques notes, dont ce dernier n'indique pas la source et qui sont fort inexactes. Nous avons jugé à propos de remplacer les notes de Pagés par la pièce originale, émanée du grand-compteur et tirée du Registre aux Comptes de 1517. A. Breuil.

Sur quoy, lesdits maieur, prevost et eschevins desirans complaire a icelle dame, et adfin quelle eust la ville et les habitans en bonne recommandacion envers le roy nostre seigneur, son bien ayme fils, delibererent de faire faire ung grant livre en beau velin ouquel seroient pourtraictz lesdits tableaux et balades et champs royaulx, assavoir le pourtraict dun tableau en une parge dicelluy livre et la balade dicelluy tableau en lautre parge a lopposite, le plus richement que faire se porroit, et apres seroit ledit livre lye et couvert de beau velours pers, ce fait, seroit presente et offert en pur don a icelle dame au nom de ladite ville. En ensuivant laquelle conclusion et deliberacion mesdits sieurs ont convenu et fait marchie avec Jaque Platel, paintre, pour faire et tirer de blancq et noir le pourtraict desdits tableaux en nombre de XLVIII, comprins une histoire y mise a voluncte ou estoit la representacion dicelle dame la duccesse et de ceulx qui luy presentoient ledit livre, à la somme de . . . . XLV l.

Item a sire Jehan des Beguignes, prestre, pour avoir escript en bonne lectre de forme les dictes balades et champs royaulx dedens icelluy livre, la somme de . . XII l.

Item au dit sire Jehan, pour le parchemin ouquel lesd^ts pourtraictz et balades ont este fais et escrips . . LXXII s.

Item a Guy le Flameng, enlumineur demourant audit Amiens, pour avoir bien richement fait et enlumine les grandes lectres des dites balades . . . . XIII l. X s.

Item et pour ce que en aucuns desd^ts tableaux, comme a cellui de feu Guy de Thalemas et autres, les balades estoient adhires, mesd^ts sieurs en ont fait faire d'autres par Nicolas de la Motte, rethoricien auquel a este donne pour sa peine ung escu de . . . . XL s.

Item apres que les d^ts pourtraictz diceulx tableaux furent

faiz et tirez de blancq et noir, a raison quil ny avoit ouvrier en ceste ville pour le bien et souffissamment enluminer et estoffer, fut conclud que Pierre Louvel, qui estoit commis pour aller a Paris faire taxer les despens esquelz monsieur du Reux avoit este condempne envers lad ville, porteroit icelluy livre audit lieu de Paris et marchanderoit de icelluy enluminer et histoirier le plus richement quil seroit possible pour lhonneur de lad[e] ville, ce qui a este fait, ouquel voiage led Louvel seiourna XIX jours, pour chascun desquelz luy fut taxe XXXII s., qui montent a . . . XXX l. VIII s.

Item a este paie a Jehan Pinchon, enlumineur et historien demourant aud Paris, et qui deue lui estoit par marchie fait avec luy pour avoir enlumine bien richement XLVIII histoirez estans audit livre, la somme de . VI[xx] l.

Aux enffans et serviteurs dud Pinchon a qui leur avoit este promis adfin de besongner bien et soigneusement aud ouvrage . . . . L s.

Item a Pierre Favereux relyeur, demourant a Paris, pour avoir nettoye, tympane, cele, dore, relye et couvert led livre, la somme de. . . . . VI l.

Item pour une grande custode noire en laquelle a este mis et porte led livre, comprins les cordons de soye persse . . . . XXXVIII s.

Item pour le velours pers dont led livre a este couvert . . . . , VII l. XII s.

Item pour le canevach, cotton et toille ciree en laquelle led livre a este empacquette, pour doubte quil ne fut dommage . . . . XII s.

Item pour le vin et despence fete en faisant avec led enlumineur icelluy marchie. . . . . XXIIII s.

Item pour le salaire dicelluy qui a este querir led livre de ceste ville dAmiens en la ville de Paris et icelluy ap-

porte aud Amiens, en ce comprins quatre balades adioustees a icelluy livre aud lieu de Paris. . . . LXXVI s.

Item et apres que led livre eust este veu et visite par mesd[ts] sieurs il fut conclud que Andrieu de Monssures et Pierre Louvel, eschevins de lad ville, yroient icelluy presenter a lad dame, mere du roy, lors estant à Amboise, en luy supliant quelle voulsist avoir tousiours la ville et les habitans en bonne recomandacion, mais paravant ce faire, seroit led livre porte et monstre a monsieur de Piennes, lieutenant du roy en Picardie, et aussi a monsieur Dardes, son filz, estans a Pernois, adfin davoir deulx quelques bonnes lectres audreschier, ce qui a este fait, et a este paie aud de Monssures pour ung jour par luy vaquie . XXXII s.

Item et pour ce que durant que lesd sieurs Andrieu de Monssures et Louvel estoient allez en court presenter icelluy livre, mesd[ts] sieurs eurent lectres du receveur general de France, M[r] Jehan Ruze, contenans que le roy demandoit demprunct a icelle ville XV[c] l. fut escript a dilligence ausd[ts] de Monssures et Louvel que par le moyen de lad dame, mere du roy, ilz obtinssent, se possible estoit, exempcion dud emprunct, ce quilz feirrent, ouquel voiage ilz vacquerrent XXXVI jours, pour chascun desquelz leur a este paye XXXII s., qui font ensamble . CXV l. IIII s.

Item a este paye au clerc de monsieur le secretaire Gedoyn pour la descharge de lad somme de XV[c] l. ung escu de . . . . XL s.

Item a maistre Pierre de Monsoy, procureur en parlement, pour avoir fait et dreschie une requeste pour presenter au roy, ung escu de . . . . XL s.

III[c] LXX l. XVIII s. (1).

(1) En additionnant les articles du compte, nous avons trouvé deux livres de moins que le Grand-Compteur, c'est-à-dire seulement 368 l.

N.° II.

**Cierges placés devant les tableaux. — Volets des tableaux, et cloquemans chargés de les ouvrir.
Peintres chargés de nettoyer les tableaux.**

On a vu, dans l'Introduction, qu'une des obligations principales des maîtres était de faire exécuter un tableau, qui devait rester à perpétuité exposé dans la cathédrale. La plupart ajoutèrent à l'offrande du tableau la fondation d'un cierge, qui devait être placé devant, et allumé les jours de fêtes. On trouve dans les papiers de la Confrérie diverses listes des maîtres qui ont fondé des cierges. Le nombre se monte à plus de soixante. La fondation pour *l'entretenement perpétuel d'un cierge et candélabre*, *mis et posé au-devant du tableau*, exigeait, en 1504, un capital de trente livres tournois. Le chiffre s'éleva successivement, par suite de la dépréciation de l'argent, à 40, 50 et 75 livres. Plusieurs remplaçaient ce capital par un cens, ou rente annuelle de 50 ou 60 sous, établi sur des maisons ou autres immeubles. L'établissement des cierges prouve bien l'importance que l'on attachait aux tableaux.

Beaucoup de ces tableaux, comme nous l'avons dit, étaient fermés par des volets ou panneaux, qui ne s'ouvraient qu'aux grands jours et dans les occasions où les cierges étaient allumés (1). Des serviteurs, aux gages de la Confrérie, étaient chargés de cette ouverture, ainsi qu'on

18 s. Au reste, en prenant les chiffres du Grand-Compteur tels qu'ils sont, on trouve que, eu égard à la valeur de la livre tournois en 1517, la somme de 370 livres, 18 sous, représente 1,920 fr. 60 c. de notre monnaie actuelle. A. Breuil.

(1) Les réglements déterminaient les jours et les heures.

le voit dans les comptes. Dans celui de 1502-1503 (1), un article porte : « Item à Tassinot et ses compaignons pour avoir ouvert et clos les tableaux et allumé les chierges estant au devant d'iceulx, ensemble pour allumer les lampes . . . . LXIII sols.

Le compte de 1544 (2) dit : « Quil a esté payé VI livres à Jehan le Prevost, Robert Bouchier et autres *cloquemans* de la dite confrairye, pour par eulx avoir, durant l'an de ce compte, ez festes solempnelles, ouvert et clos les manteaulx des tableaulx de la dite confrairye, allumé et esteint les sierges des candelabres estans au devant d'iceulx, et iceulx sierges mys en seureté aprez les festes passées ; — ouvert les manteaulx des grands portaulx de la dite église aux hommes de la dite confrairye. »

A la suite, on trouve dans le même compte :

« Item a Pierre Duval, peintre, demourant a Amyens, pour par lui avoir nettoyé les tableaulx de la dite confrairye, a esté payé . . . . XXVII sols, VI d.

N.° III.

Grande statue d'argent de la Vierge du Puy.

Dans l'inventaire des reliquaires, ornements, etc., dressé en 1656 (3), la grande statue d'argent et ses accessoires sont ainsi décrits :

(1) *Compte* rendu par Jehan d'Ardre. — Cahier de papier in-4° couvert en parchemin, 21 rôles. — *Archives du Département, Carton de la Confrérie.*

(2) *Compte* rendu par Fremin Pinguerel et Michel Laloyer pour 1543-1544 ; cahier en papier de 82 rôles. — *Archives du Département.*

(3) *Inventaire* fait par Jehan Patte, Nicolas Blasset, Honoré Quignon, Antoine Mouret, anciens maîtres — 14 rôles.— *Arch. du Dépt. Carton de la Confrérie.*

« Premièrement, la grande image de Nostre Dame du Puy, d'argent, doré en quelques endroits, avec des pierreries, le puy, sceau et couronne d'argent, tenant son petit Jésus, au col duquel est un collier d'or émaillé, et en la main une pomme d'argent doré, et au dessus de sa teste un diadesme d'argent doré, le tout pesant 34 marcs d'argent ;

Item, une petite chaisnette d'argent à l'entour du col de la Vierge, à laquelle est attaché un petit rond d'argent doré, où, d'un costé, sont les images des trois rois, et, de l'autre, un crucifix avec son grand *agnus dei* d'argent, auquel est à l'un des costés l'image de saint Martin avec une croisette d'argent, où il y a cinq rubis esmaillez avec un corail enchassé en argent, le tout pesant ensemble neuf onces.

Item, le pied d'estail, sur lequel repose la dite grande image, à pied de lions de cuivre, auquel sont au costé du dit pied les noms, surnoms et armes de vingt huit maistres et confrères de la confrérie, sur des plaques et lames d'argent, le dit pied pesant tant en argent, cuivre que fer, trente six livres et demie. »

Pagés (t. 2, p. 156), nous fait connaître les noms et les armoiries des maîtres, qui figuraient sur les lames d'argent du piédestal. Laissons le parler. « Je vous ai dit aussi qu'il y avait une très belle statue d'argent que l'on pose sur l'autel de la confrérie les jours que l'on en célèbre la feste ; mais je ne vous ai pas dit les noms de ceux qui l'ont donnée. Le piédestal d'argent de cette statue est de figure hexagone. On voit sur les six faces 28 écus d'émail représentant en métaux et couleurs les armoiries de 28 confrères, qui ont donné cette belle statue d'argent, savoir six sur la face du devant, six sur celle de derrière, huit sur les

deux côtés de la première, et huit sur les deux côtés de la seconde :

1° Écu de Mr Andrieu de Hénencourt, qui porte écartelé, au 1er et 4e de Hénencourt, qui est d'argent à 3 maillets de sable 2 et 1 ; au 2e et 3e de Beauvoir, qui est d'argent à deux bandes de gueules ; sur le tout de Mailly Conty, qui est d'or à trois maillets de gueules.

2° De Mr Pierre Dumas, licencié en droit, chanoine de Notre-Dame, de St Firmin, et secrétaire de Mgr; maître de cette confrairie en 1502. Il porte d'azur, au mas de navire d'or, accompagné de voiles pliées, d'une fasce ondée d'or, et de deux roses d'argent en pointe de l'écu.

3° Jean de Saisseval ; d'azur, à deux bars adossés d'argent.

4° Antoine de St Delis, seigneur d'Heucourt, de Havernas, de Bernapré, maître en 1517, qui porte de sinople, à l'aigle d'argent becqué et membré de gueules, tenant un perroquet d'or en ses serres, becqué et membré de même.

5° Antoine de Louvel, qui porte d'or, à trois têtes de louve de sable.

6° Antoine Picquet ; d'azur, à la bande de gueules chargée de trois vases d'or, accompagnée de six trèfles de même.

7° Estienne Levasseur ; d'argent, à trois oiseaux de sinople bécqués et membrés de gueule.

8° Robert de Cambrin ; d'argent, à trois chevrons de gueules.

9° Simon de Conty ; d'or, au lion de gueules rampant, chargé de trois chevrons de vair.

10° Jean Rohaut ; il a un chiffre de marchand.

11° Christophe de Lameth ; de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croix recroisettées de même.

12° Pierre Cousin, prêtre chapelain ; d'or au chevron de

gueules, chargé de deux trèfles et d'une étoile de même, posée en chef, accompagné de trois cœurs de gueule, 2 et 1.

13° Sire Jean le Prévost; d'azur. à la bande d'or, accompagnée d'une étoile de même, posée au côté senestre du chef, et à la coquille d'argent, posée au côté dextre de la pointe de l'écu.

14° Mathieu de Sacquespée ; de sinople, à un aigle d'or chargé sur l'estomac d'une épée d'argent en bande, qu'il tient par la poignée avec le bec, la tirant du fourreau de sable, le tout d'or, la garde de même.

15° Robert Faverel, marchand, maître en 1473; d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois mouches de sable, deux et une.

16° Jehan Bertin, grénetier d'Amiens, maître en 1480; qui porte d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois étoiles de même, deux et une.

17° Jean du Gard, licencié ès lois, Élu pour le Roi ; d'azur, chargé de trois jars d'argent becqués et membrés de gueules, deux et un, à la bordure componée d'argent et de gueules.

18° Jean Dardre, maître en 1493, conseiller en la Cour du roi, et bailli de Picquigny; d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux glands aussi d'or, posés en chef, et d'un limaçon d'argent posé en pointe, aux cornes de gueules.

19° Jean de St Delis, seigneur d'Heucourt, d'Havernas et de Bernapré, maître en 1497; armes comme Antoine de St-Delis.

20° Robert de Fontaines, licencié ès lois, seigneur de Monstrelet, maître en 1498; d'or, à la fasce ondée de sable accompagnée d'une merlette de même, posée en cœur, et de trois étoiles de gueules, deux et une.

21° Antoine de Coquerel, conseiller au siége du bailliage d'Amiens et bailli de Moreuil, maître en 1499; d'azur componé d'argent et de gueules, à trois coquelets d'or becqués et crestés de gueules, deux et un.

22° Robert Fouache, écuyer, seigneur de Glisy, maître en 1505; d'azur, au lion d'or armé et lampassé de même, accompagné de trois étoiles aussi d'or, deux et une; support: deux lions, le casque de côté, grillé; cimier : un lion dans un vol.

23° Michel Laloyer, marchand drapier chaussetier, maître en 1504, qui porte d'azur, à un chevron d'argent, accompagné de la lettre gothique ch posée en pointe, et de deux étoiles d'or mises en fasce dans le chef.

24° Antoine Dardre, conseiller en la Cour du Roi, maître en 1516, porte comme Jean Dardre.

25° Andrieu Desprez, prêtre et avocat, maître en 1519; d'azur, au chevron d'or accompagné d'un soleil et d'une lune, posés en chef, et d'une étoile, posée en pointe, le tout d'or.

26° Pierre Vilain (*armoiries non décrites*). (1)

27° Jean le Caron de Bouillencourt, receveur des aides, maître en 1501; d'argent, au chevron de gueules, accompagné d'un trèfle de sinople, posé en pointe.

28° Arnoul Jacquemin, prêtre chapelain, et curé de Cisterne, notaire en la cour d'Amiens; d'argent, à trois têtes de coq de sable, crestées et becquées de gueules, deux et une. »

— Dans les comptes de 1502-1503-1504, rendus par Jean Dardre, on trouve le curieux détail des recettes et des dépenses faites à l'occasion de la grande vierge d'argent.

(1) Il portait d'argent, à trois fasces de sable, accompagnées en chef de trois merlettes de même. (Blason communiqué par M. Goze).

— État que fait et rend Jehan Dardre, prévost et l'un des maistres de la Confrérie Nostre Dame du Puy en Amiens, à MM. les maistres et confrères d'icelle Confrérie,

De la recepte et mises par lui faites touchant l'image Nostre-Dame que lesdits maistres ont fait faire d'argent ès années qui commenchèrent au jour Nostre-Dame Chandeleur de l'an mil v^c^ *et deux, finant à pareil jour* v^c^ *et trois, et pour la seconde finant à pareil jour Nostre-Dame Chandeleur* v^e^ *et quatre.*

Et primes de l'argent ou deniers procédant de donacion faite par les dits maistres et autres personnes cy aprez nommées que le dit Dardre a receu :

— De Mgr M^e^ Robert de Cambrin, escolatre d'Amyens, l'un des dits maistres, a esté receu la somme de . vi^xx^ l.

— De Mgr le Doïen d'Amiens, M^gr^ m^e^ Adrien de Henencourt . . . . x l.

De M^gr^ le grenetier sire Jehan Bertin . . . . xxii l.

— De M^gr^ le Penitanchier, maistre Fremin Pinguerel xi l.

— De Jehan de Bery, s^r^ d'Essartiaux, iiii escus d'or à la roze alouez pour. . . . . vii l. vii s. iii d.

— De Jehan Le Caron, recepveur . . . . . . cx s.

— De D^lle^ Madelaine, vesve de feu Vinchent Lecat . xi l.

— De Mademoiselle de Henencourt deux escus d'or à la roze, valissans . . . . lxxiiii s.

— De Jehan Matissart xx testons qui vallent . . ix l.

— De M^gr^ l'Esleu, maistre Jehan du Gard . . . xi l.

— De Jehan de Saisseval . . . . cx s.

— De M^gr^ maistre Simon de Conty . . . . . xi l.

— De Mess^re^ Arnoul Jacquemin . . . . c s.

— Des exécuteurs de deffuncte mad^e^ de Disquenne . xi l.

— De M^gr^ l'archidiacre d'Amyens Clérin . . . . c s.

— De Jehan de Flandres . . . . c s.
— De Antoine de Coquerel . . . . c s.

Somme ii c. lviii l. i s. iii d.

— *Autre recepte faicte en vaisselle d'argent en nature des personnes cy aprez nommées.*

Et primes, des exécuteurs de deffuncte madame de Disquenne, par don et légat par elle faict à ladite confrairie, une tasse d'argent pesant . . . . ii marcs.

— De d[lle] Gilles de Boves, par don et légat co[e] dessus, ung gobelet pesant . . . . vi onches.

— De Jacques Lengles ung gobelet pesant . iiii onches.

— De Estienne Levasseur ung gobelet pesant iiii onches.

— De la v[e] de feu Jehan Rohault ung gobelet pesant . . . . i marc.

— De M. M[e] Pierre Dumas ung gobelet pesant . i marc.

— Item une escalle donnée par deffunct Simon Pertrizel, convertie aud ymage, pesant. . . . i marc v onches.

— De la v[e] de feu Jehan le Barbier ung gobelet pesant . . , ... vi onches.

— De la f[e] Fremin le Parmentier ung gobelet pesant . . . . iiii onches demie.

Somme de la dite vaisselle viii marcs v onches demie.

Laquelle vaisselle a esté bailliée et délivrée en nature à l'orfèvre qui a fait la dite ymage.

— *Mises faites par ledit Jehan d'Ardre pour l'ymage.*

Et primes pour l'achat fait aux manegliers saint Martin au Bourg de iii escuelles d'argent pesans ensemble iiii marcs iiii onches et demye à xi l. x s. le marcq montent à. . . . . lii l. ix s. iiii d. obol.

Item acheté de Anthoine Delabroie huit marcs et demy à cinq estrelins d'argent à xi l. vi s. le marcq, qui montent à . . . . iiii^xx xvi l. ii s. vi d.

Pour l'achat fait à Peringne le Natière de iii gobelets d'argent pesans ensemble deux marcs ii onches au pris de xi l. x s. le marcq. . . . . xxv l. xvii s. vi d.

Item acheté à Nicolas des Hoteux ung pot à eaue d'argent pesant ii marcs demy, une onche, au pris de xi l. x s. le marcq, montent ce qui lui a esté payé la somme de. . . . . xxx l. iii s. ix d.

Item acheté de Jehan Matissart iii marcs d'argent en gros de millan, qui montent, paiement fait en monnoie du roy, à . . . . xxxiiii l. x s.

Payé au dit Nicolas des Hoteux pour xiii onches et demye d'argent qui restoient à parfaire, au dit pris de xi l. x s. le marcq . . . . xix liv. viii s. i d. ob.

Somme du dit argent acheté pour la fourniture du dit ymage xxii marcs v onches v esterlins à divers pris qui montent à . , ... ii c. lviii l. xi s. ii d.

— *Autres deniers payés pour ledit immage.*

Item presté à icelluy Nicolas des Hoteux et son frère pour le vin du marchié à l'ostel de M^gr le Grenetier. . . . xx s.

Item à Anthoine Cauwain pour avoir fait de bos l'image pour patron . . . . xlviii s.

Item à luy pour le patron du piet . . . . x s.

Item paié audit Nicolas et son frère tant moins de la faichon du dit ymage, le xxii^e jour de juing cinq cens et trois . . . . ix l.

Item, à Ricquer Hauroie pour avoir fait en peinture le patron du piet dud ymage . . . . ii s.

Item paié à Jacques Humbert pour iii douzaine et de-

mye de pierres à lui achetées par Antoine de Coquerel et Estene Levasseur . . . . LXII s. VI d.

Item ausdits Nicolas et Regnaut son frère a esté payé la somme de XXIX l., sur la fachon et en tant moins dud ymage, comme par leur quictance dactée du XV^e jour de février, l'an mil cinq cens et trois, appert, pour ce, ycy XXIX l.

Item payé ausdits orfèvres, le III^e jour d'avril ensuivant, sur la dite faichon et dont ilz ont passé quictance devant Hector Deleporte et Nicolas de Saisseval. . XX l. II s. VI d.

Somme. . . . . LXVII l. V s.

Somme toute des dites mises en argent baillié par ce compteur 325 l. 17 s. 3 d. tournois, en quoy sont comprins 22 marcs 5 onches 5 estrelins par lui achetez et baillez en nature à l'orfèvre.

Et si a baillé encore au dit orfèvre VIII marcs 5 onches et demie de l'argent en nature donné par les maistres cy-dessus nommez, emploiez en la fachon dudit ymage.

Font ces deux parties d'argent en nature délivré audit orfèvre 31 marcs, 2 onches demie et 5 estrelins.

Fait, conclut et accepté par les parties, c'est assavoir par Jean de Saisseval, seigneur de Pissy, Jehan Le Caron, receveur des aides, M.^e Pierre Vilain, juge de Beauvoisis, Jéhan le Prevost et Anthoine de Coquerel, maistres de ladite confrairie, et ad ce faire commis par les autres maistres d'une part et par Anthoine Dardre filz et héritier dudit feu Jehan Dardre d'autre part.

A Amiens, le premier jour de may l'an mil V^e et six.

VILAIN. DE CESSEVAL (*sic*).

LE CARON. LE PREVOST

A. DARDRE.

(Extrait du compte rendu par M[e] Pierre Vilain, maistre, en l'an mil cinq cens et trois, finissant en 1504.)

Au chapitre des mises appert.

Item a esté payé par led M.[e] Pierre pour 4 marcs d'argent emploiés ou piet de l'image N.-D. . . . . . XLV l.

Item a esté payé par ledit M.[e] Pierre sur la dorure du piet de ladite ymage 14 salus d'or de . . . XXVI l. V s.

Item a ledit maistre Pierre Vilain donné ung marcq d'argent en vaiselle, qui a esté emploié à faire le piet dudit ymage, en nature, pour ce, ycy . . . . néant.

Item a esté paié par icellui maistre Pierre à Nicolas Deshoteux, orfèvre, sur le faichon dudit piet, quatre escus soleil, au pris de chacun escu, sont . . . . VII l. VI s.

Item a esté donné par Jehan Dardre deux salus d'or qui ont esté emploiez en ladite dorure d'icellui piet :

Oublié et par dessus les dits XIIII salus, icy . . néant.

Item a esté paié par ledit M.[e] Vilain à Nicolas Deshoteux tant pour luy que pour son frère, pour le restant tant de l'image que du piet de ladite ymage et du cuivre qu'il a livré. . . . . XXVII livres (1).

(1) En résumé, si l'on réunit à la somme de 325 livres 17 sous 8 deniers fournie à l'orfèvre par Jehan Dardre, celle de 105 livres 11 sous fournie par Vilain, plus la valeur de 8 marcs 5 onces et demie de vaisselle d'argent, livrée en nature par J. Dardre, c'est à dire une somme de 99 livres 18 sous 1 denier et demi, on obtient pour la dépense faite à l'occasion de la *Vierge d'argent* un total de 531 livres 6 sous 4 deniers et demi, représentant 2,906 fr. 30 c. de notre monnaie actuelle.

N.° IV.

Monitoire pour découvrir ceux qui ont dérobé ou lacéré les chants royaux ou les ballades exposés par les confrères du Puy dans la cathédrale (1).

Officialis Ambianensis presbiteris omnibus Ambianensis diocesis ac apparatoribus nostris salutem in domino. Querimoniam honorabilium virorum magistrorum, confratrum et consororum venerabilis et deodevote confraternie, sub titulo dive virginis seu Nostre Domine de Puteo, in insigni cathedrali ecclesià Ambianensi erecte et institute recepimus; continentem quod, à sexdecim annis citrà, nonnulli malevoli, iniquitatis filii seu filie, sue salutis immemores, ac deum pre oculis non habentes, quos ignorant, instigante diabolo satore zizanie, furtivè, sacrilegiosè et aliter

(1) Auprès des tableaux des maîtres, placés principalement contre les piliers de la cathédrale, se trouvaient de petits cadres de bois renfermant les chants royaux couronnés, qui servaient en quelque sorte de livrets pour l'explication des peintures. Ces compositions, écrites sur parchemin ou sur vélin, étaient surtout précieuses en ce que les grandes lettres initiales de chaque vers offraient des dessins variés. De 1528 à 1544, on s'était aperçu de la guerre faite par la malveillance aux petits cadres de la confrérie; plusieurs avaient été soustraits, et ceux qui étaient restés dans l'église avaient été souillés de taches d'encre, noircis avec du charbon, percés de coups d'épée ou de couteau, déchirés avec les mains ou avec les ongles. Sur la plainte des maîtres du Puy, l'official de l'église d'Amiens lança, le 25 août 1544, un monitoire par lequel il ordonnait aux auteurs de la soustraction ou des dommages causés aux petits tableaux, comme à tous ceux qui avaient connaissance de cette soustraction et de ces dommages, de se faire connaître, dans un délai de cinq jours, sous peine d'excommunication. — Quelques inexactitudes de détail s'étaient glissées dans notre mémoire sur la *Confrérie du Puy*, en ce qui concerne l'affaire du monitoire. L'explication qui précède servira de rectification au paragraphe de la p. 526 du t. XIII des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Pic.* — A. Breuil.

perperàm et nequiter, tedioque (ut presumendum est) affecti de honore tam benedicte tamque gloriose virginis impenso, plures cantus regales seu regios, vulgari et materno eloquio appellatos *chantz roiaulz* vel *ballades*, in pretacte intemerate Virginis Marie (post Deum) laudem, decus, et honorem, rhetoricâ arte et ornato loquendi modulo compilatos; in pergameno seu velino descriptos; et in parvis tabellis seu *tablettes* appositos sive affixos; in dictâ Ambianensi ecclesiâ et in illius pilaribus aliisve dicte ecclesie locis, propè magnos tabellos in quibus historie (de quibus hujusmodi regales cantus mentionem faciunt et loquuntur) depinguntur, appendentes sive appensos et tenentes, unà cum dictis parvis tabellis ligneis, in quibus exponebantur et erant, totaliter furati sunt, rapuerunt, in suas domos aut alibi detulerunt importaverunt que, detinuerunt et de illis ad sui commodi libertatem et voluntatem disposuerunt occultaverunt que, tacuerunt, tacent, occultant et recellant. Alios hujusmodi cantus regales, necnon primas cujuslibet linee litteras illuminatoriâ aut aliâ subtili et decoratâ arte confectas et conscriptas sive depictas, cum gladiis, cultellis, canibulis aut aliis ferreis instrumentis absciderunt; alios manibus suis et unguibus aut aliter laceraverunt, ruperunt et demoliti sunt in toto vel parte; attramento, carbone aliove nigro liquore, maculaverunt, fedaverunt et deturpaverunt, in suarum periculum animarum eternam que dampnationem, dampnumque et interesse predictorum conquerentium, nostrum (ad de premissis sibi occultis habendam revellationem) officium et presentes nostras litteras implorantium. Quibus justa petentibus, et ne delicta maneant impunita, annuentes, vobis et vestrum cuilibet mandamus quatenùs, in ecclesiis vestris in generali, moneatis ex parte

nostrâ, sub penâ excomunicationis omnes hujusmodi cantuum regalium raptores, detentores, abcisores, ruptores, demolitores, in toto vel parte, laceratores, mutilatores et deturpatores, suosque in præmissis fautores, adjutores, consiliatores ac quovismodo culpabiles, scientesque et non revellantes, ut infrà quinque dies, monitionem ipsam immediatè sequentes, dictis conquerentibus occulta et ea quæ de præmissis eorumve circumstantiis et deppendentiis sciunt, revellent. Alioquin ipsos his inscriptis excomunicamus. Quos, si per alios quinque dies indesequentes dictam excomunicationis sententiam in se sustinuerunt, etiam hæc per scripta aggravamus, ac cum eis scienter participantes, interdicto ecclesiastico, supponamus. Et si, per alios quinque dies immediatè sequentes, clavibus ecclesie pertinacim spretis, dictam aggravationis sententiam, in se quando absit, sustinuerint, illos scilicet hec per scripta reaggravamus, eosdem excomunicatos, aggravatos, et cum illis scienter participantes, interdicto ecclesiastico, suppositos et reaggravatos, singulis diebus dominicis et festivis, candellis accensis et demùm ad terram projectis et, in signum maledictionis, pedibus conculcatis, campanis pulsantibus, etiàm per affixionem copiarum presentium, signo manuali notarii subsignati roboratarum, et cum presentibus debitè collationatarum, valvis dicte ecclesie ambianensis aut aliis in locis in quibus videbitur expediens, denuncietis; ab hujusmodi denunciatione non cessantes donec absolutionis beneficium, rubore confusi, obtinuerint. Et aliud à nobis receperitis in mandatis, opponentes, si qui sunt, citetis Ambianis, coràm nobis, ad competentem diem, contrà dictos conquerentes, suas oppositionum causas dicturos; et de modo vestre executionis vestramque residentiam nobis resciscatis. Datum sub sigillo

curie ambianensis et signetto nostro, anno Domini M° V° XLIIII° die XXV[a] Augusti.

(Signé) L. ROCHE (1).

N.° V.

Distribution de Méreaux.

Dans les réglements il est fait mention des distributions qui se faisaient aux maîtres et maîtresses, lorsqu'ils assistaient aux messes de la Confrérie. Ces distributions paraissent avoir consisté, au moins dans l'origine, en méreaux, que les maîtres et les maîtresses donnaient au boulanger de la Confrérie en échange de pains (2). Les méreaux étaient rapportés au prévôt de la Confrérie, qui les payait à raison de six deniers chacun. Les maîtresses recevaient ordinairement des demi-plomets, valant trois deniers. On en comptait deux pour un plomet.

(1) Dans les comptes de 1543-1544, rendus par Fremin Pinguerel et Michel Laloyer, on lit l'article suivant :

« Item font icy lesdits prevotz compteurs mise de la somme de XXVII s. IX d. tournois paiez a Loys Roche, notaire en la court spirituelle de ceste ville et cité d'Amyens, d'une part, pour par luy avoir faict une monycion pour admonester ceulx et celles quy ont laceré et deschiré les balladés des tableaulx de la dite confrairye, — avec certaines ataches pour atacher en divers lieulx ; adfin que nul ne prétende cause de ignorance ; — avecq la somme de c solz paiez d'une autre part à Fussien Palette, pour avoir, en diverses églises de ladite ville, prononché ladite monycion, pour ce icy... VI liv. VII s. IX d.

En marge est écrit : « Passé, veu lesdites lettres de monycion au dos desquelles apert que elles ont esté prononcées à plusieurs églises de ceste ville d'Amyens. »

(2) On mettait sur ces pains une marque particulière. Il résulte du compte de 1544 qu'une somme de vingt-six sols, six deniers, a été payée à Adrien Obry, orfèvre de la Confrérie, pour la confection de deux moules de marbre *portant les impressions des pains tant des maistres que des maistresses.*

Nous lisons dans le *Compte* de 1544 que, pour 1,118 méreaux, reçus depuis le 28 février 1543 jusqu'au 23 janvier 1544, Pierre Bétrémyeux, boulanger de la Confrérie, reconnaît avoir touché la somme de 27 livres et 19 sols tournois. Il reconnaît de plus avoir touché 17 sols pour 34 plomets.

Ces méreaux ou plomets étaient en étain fin, ainsi que nous le prouve l'article suivant, tiré du même compte :

« Item font ici lesditz prévotz compteurs, mise de xxvi s. vi d. paiez a Grégoire le Sellier, maneglier de l'église St.-Leu, pour cinq livres, trois carterons de fin estain, pour faire les plometz tant des chantres que pour le pain des hommes et femmes, maistres et maistresses. »

Nous avons publié, en 1837, dans l'ouvrage intitulé : *Monnaies inconnues des évêques des Innocents*, un de ces méreaux. On voit d'un côté la sainte Vierge portant son enfant et ayant auprès d'elle un puits ; de l'autre côté, sur lequel il y a une enseigne de marchand, où l'on distingue les lettres G et D, se lit la légende *Gille Damourette, maistre du Puis*. — Gille Damourette a été maître en 1510. C'est le seul méreau de cette espèce que nous ayons pu découvrir (1).

—Les comptes font voir qu'il y avait aussi des méreaux pour les chantres. L'article cité plus haut du compte de

(1) On a vu, à la date de 1503, la mention d'une médaille de plomb portant les armes de Pierre Vilain. Cette pièce, que possède M. Demarsy, était sans doute un méreau comme celle de Gilles Damourette. — M. Demarsy, dans une lettre du 6 février 1858, nous annonce qu'il possède aussi une pièce de plomb, sur laquelle on lit : MONETA EPI DE PVTEO — 1521. On y voit un rébus composé d'un chat, d'un rat, et, au-dessous, d'une corde ou *lac* à deux nœuds. Nous n'osons rien affirmer sur la destination de cette pièce. A. Breuil.

1544 les mentionne ; un autre article du même compte est ainsi conçu :

« Item a messire Jehan de Bray, messire Jehan de Beaurepar, messire Nicole Careson et messire Valentin de Quehen, prestres, chantres ordinaires de la dite Confrairye, pour par chacun de eulx avoir par chacun jœudi de cest an, chanté chacun sa partie de musicque, à la messe ordinaire de la dite Confrairye, a esté payé à chacun de eulx, pour chacun des dits jours de jœudi, XII deniers. — Icy pour la recepte des plommetz a eulx délivrés pour chacun desdits jours de jœudi . . . . . . x l. VIII s.

— Item a maistre Wulfran Samyn, chantre extraordinaire à ladite Confrairye, pour par luy avoir, par chacun desdits jours de jœudi, chanté sa partie de musicque, a esté distribué XXXII plometz, pour la redicion desquels luy a esté payé . . . . XXXII sols.

Le plomet des chantres, valant un sou, avait donc une valeur double de celle du méreau ou plomet des maîtres.

On trouve dans l'ouvrage des *Monnaies inconnues, etc.*, la figure d'un méreau de chantre. D'un côté, est un puits, et autour la légende : *Pour les chantres du Puy ;* l'autre côté a pour légende : *Sancta Maria, ora pro nobis.* Dans le champ, se trouvent la date 1543 et une espèce de nœud ou lacs. C'est un rébus, que l'on peut interpréter par *rude soulas*, plaisir laborieux, comme est celui des chantres (1).

(1) La distribution des méreaux aux maîtres et maîtresses, ainsi que celle qui était faite aux chantres, avait cessé en 1571, car on lit dans le compte de cette année qu'il « a esté payé et desboursé pour les distributions faictes aux dits maistres et maistresses, *au lieu du pain que l'on soulloit fournir*, la somme de . . . . . . LXIIII l. II s. III d.

Le même compte fait connaître que, pour la messe fondée par Pierre Pièce et célébrée le 1er août, il a été payé aux maistres chascun XII deniers, aux maistresses VI deniers.

Le compte de 1571-1572 (1) nous apprend aussi que l'on donnait aux chantres le cuignet de Noël. « A esté payé aux chantres pour le cuignet de Noël . . xII sols (2).

N.° VI.

Distribution de pâtés à l'occasion de la fête de la Purification.

Il s'était introduit, probablement dans le cours du XVII^e siècle, une cérémonie singulière chez les confrères du Puy. Le jour de la Purification, pendant la messe solennelle, une jeune fille, habillée en reine, représentait la Vierge (3). Elle était assise sur un théâtre, élevé dans la nef de la Cathédrale, et elle en descendait au moment de l'offrande pour se rendre à l'autel et y offrir deux tourterelles, imitant ainsi l'acte que la sainte Vierge avait accompli devant Siméon pour le rachat de son nouveau-né.

Il paraît, d'après le *compte* rendu par Guillaume Pihan, en 1682-1683 (4), qu'à cette époque on faisait une distribution de pâtés et même de biscuits et de macarons, à l'occasion de la cérémonie de la *Petite Vierge*.

En consultant la série des fondations de messes, résultant de l'état général, publié en 1731, on voit que, pour leur assistance aux messes, il était fait généralement aux maîtres une distribution d'un sou, quelquefois de deux sous. — A certaines messes, à certains saluts, on leur distribuait aussi des bougies.

(1) *Compte* rendu en 1571-1572 par Jean Laloyer ; cahier de papier, 33 rôles d'écriture, couverture en parchemin. *Arch. du Départ., carton de la Confrérie.*

(2) Le cuignet (en picard cogno) est, suivant Mr l'abbé Corblet, un petit pain rond qu'on fait à Noël. Dans quelques communes du Ponthieu, dit-il, celui qui donne le pain bénit offre un *cogno* au maître d'école.

(3) Voir *la Confrérie du Puy*, par M. A. Breuil; *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIII, p. 513.

(4) In-f° papier, 8 feuilles ; *Arch. du Départ.— Carton de la Confrérie.*

Voici le détail du compte :

Payé au menuisier pour le théâtre . . .	XLV s.
Au tapissier	XL s.
Pour 14 pastés, compris celuy de la Petite Vierge	III l. XV s.
Pour les biscuits et les macarons . . .	L s.
Pour le pasté du m.tre de musique et de six antiens chantres.	VI l.
Pour le pasté de six autres	XXXVI s.
Pour le pasté de l'organiste et souffleur .	XXVIII s.
Pour le pasté du sacristain.	VIII s.
Au guidon pour ouvrir la porte	X s.
Pour le carillon . . . , ...	XX s.
A Dubisson pour porter les pastés . . .	XX s.

N.° VII.

État général des fondations de la Confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens (1).

(1731.)

Février.

1. Grand salut après vêpres à la chapelle du pilier rouge, fondé par M. Antoine Pièce.

2. Haute messe solennelle, jour de la fête, à onze heures; distribution de bougies.

(1) Cet état des fondations a été extrait par M. l'abbé Martin, notre collègue, d'un imprimé fort rare, ayant pour titre : *Indulgences octroyées, par N. S. père le pape Innocent, aux confrères, maistres et maistresses de la Confrérie de Notre-Dame du Puy, érigée en l'église cathédrale d'Amiens; Amiens, chez Louis Godart, imprimeur du Roi et du Collège, rue du Beau-Puits, à la Bible d'or*, MDCCXXXI. — Le tout, c'est-à-dire les indulgences, et la liste des fondations, est renfermé en 31 pages, format in-12.

Le même jour, grand salut après vêpres, fondé par M. Augustin Louvencourt et damoiselle Barbe Gamin ; distribution de bougies.

3. Haute messe de *Requiem* pour les confrères trépassés, à dix heures.

MARS.

12. Haute messe de saint Grégoire, à sept heures, fondée par M. Grégoire Sellier ; distribution d'un sol.

19. Haute messe de saint Joseph, à sept heures, fondée par maître Augustin Cordelois, chapelain de la cathédrale ; distribution de deux sols.

21. Haute messe de *Requiem*, à sept heures, fondée par M. Robert de Sachy ; distribution d'un sol.

24. Grand salut à quatre heures, fondé par messire Firmin Pingué, chanoine ; distribution de bougies.

25. Haute messe, jour de l'Annonciation, à sept heures, pour les confrères.

Grand salut jour de Pâques, à cinq heures ; distribution de bougies.

AVRIL.

Haute messe de N. D. de Pitié, à sept heures, le vendredy devant le dimanche des Rameaux, fondée par Messire Pierre Faverin, chanoine ; distribution d'un sol.

12. Haute messe de *requiem*, à sept heures, fondée par M. Simon Pertrisel ; distribution d'un sol.

Haute messe de la Décollation de saint Jean, à sept heures, fondée par sire Jean de Collemont et mademoiselle Louise Pingré ; distribution d'un sol.

Haute messe de l'octave de saint Jean, à dix heures, fondée par Monsieur Jean Delattre ; distribution de bougies et d'un sol.

MAY.

1. Haute messe de saint Jacques et saint Philippe, à dix heures, fondée par Mademoiselle Marguerite Baron pour Monsieur Philippe du Tilloy; dist.on de bougies et d'un sol.

2. Haute messe de saint Germain, à dix heures, fondée, par M. Germain Séjourné; distrib.on de bougies et d'un sol.

3. Haute messe de *requiem*, à sept heures, fondée par M. Pierre Mouret; distribution d'un sol.

8. Haute messe de saint Michel, à dix heures, fondée par M. Michel Martin, notaire; distrib.on de bougies et d'un sol.

9. Haute messe de saint Nicolas, à dix heures, fondée par M. Nicolas Blasset; distrib.on de bougies et d'un sol.

16. Haute messe de saint Honoré, à dix heures, fondée par Monsieur François Mouret, pour Mademoiselle Honorée de Villers; distribution de bougies et d'un sol.

17. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par le dit sieur; distribution d'un sol.

19. Haute messe des Trépassés, à dix heures, fondée par Messire François Boistel, chanoine de la cathédrale; distribution d'un sol.

24. Haute messe de *quinque gaudiis*, à sept heures, fondée par messire de Hénencourt, doyen et chanoine de la cathédrale; distribution d'un sol.

JUIN.

2. Haute messe de la Vierge, à sept heures, fondée par Messire Simon de Conty, chanoine de la cathédrale; distribution d'un sol.

Haute messe le lendemain de la Trinité, à dix heures, fondée par Mademoiselle Marie Revellois, femme de Monsieur Jean de Sachy; distribution de bougies et d'un sol.

6. Haute messe de la Vierge, à sept heures, fondée par M. Robert de Bellegambe; distribution d'un sol.

10. Haute messe des Trépassés, à dix heures, fondée par M. François de la Tour ; distribution d'un sol.

13. Haute messe de saint Antoine de Padoue, à dix heures, fondée par M. Antoine Mouret ; distribution de bougies et d'un sol.

14. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par M. Antoine Mouret; distribution d'un sol.

19. Les Vigiles après Vêpres, fondées par M. Raoul Guebuin ; distribution d'un sol.

20. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par M. Raoul Guebuin, distribution d'un sol.

24. Haute messe de saint Jean-Baptiste, à sept heures, fondée par M. Jean Laloyer ; distribution d'un sol.

30. Haute messe de saint Pierre, à dix heures, fondée par M. François Mouret pour messire Pierre de Villers ; distribution de bougies et d'un sol.

JUILLET.

2. Haute messe de la Visitation de la Vierge, à sept heures, fondée par messire Arnould Jacquemin, chanoine ; distribution d'un sol.

Haute messe de la Dédicace, à sept heures, fondée par Messire Nicolas de la Cousture, évêque d'Hébron, et suffragant de Monseigneur l'évêque d'Amiens ; distrib.[on] d'un sol.

22. Haute messe de la Madelaine, à sept heures, fondée par Messire Robert Coquerel, chanoine de la cathédrale ; distribution d'un sol.

25. Haute messe de saint Jacques, à sept heures, fondée par M. Jacques Destrée ; distribution d'un sol.

29. Haute messe de sainte Marthe, à sept heures, fondée par M. Louis du Fresne ; distribution d'un sol.

Aoust.

1. Haute messe de saint Pierre, à sept heures, fondée par M. Pierre Pièce ; distribution d'un sol.

10. Haute messe de saint Laurent, à sept heures, fondée par M. Louis du Fresne ; distribution d'un sol.

14, Haute messe la veille de l'Assomption de la Vierge, à sept heures, fondée par Mademoiselle Geneviève Cornet, veuve de M. François du Fresne ; distribution de bougies et d'un sol.

15. Haute messe de l'Assomption, à sept heures, pour les confrères. — Le dit jour, grand salut après vêpres, fondé par M. Antoine Pingré ; distribution de bougies.

16. Haute messe de saint Roch, à dix heures, fondée par M. Jean Hémart ; distribution de bougies et d'un sol.

17. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par M. Jean Hémart ; distribution d'un sol.

19. Haute messe de saint Louis cordelier, à dix heures, fondée par M. Louis de Villers ; distribution d'un sol.

25. Haute messe de saint Louis, à dix heures, fondée par M. Louis Petit ; distribution d'un sol.

Septembre.

8. Haute messe de la Nativité de la Vierge, à sept heures, pour les confrères.

17. Haute messe de *requiem*, à sept heures, fondée par Mademoiselle Marie Péredieu, veuve de M. Simon Pertrisel ; distribution d'un sol.

21. Vigile à trois heures, fondée par maître Christophe Ringard ; distribution d'un sol.

23. Commendaces et haute messe de *requiem*, fondées par maître Christophe Ringard, chapelain ; distribution de deux sols.

27. Haute messe de saint Cosme et saint Damien, à sept heures, fondée par M. François Quignon; distr.^{on} d'un sol.

Le dit jour, Vigiles, à trois heures, fondées par maître Gaspard Viseur, prêtre; distribution d'un sol.

28. Commendaces et haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par maître Gaspard Viseur, prêtre; distribution de deux sols.

29. Haute messe de saint Michel, à sept heures, fondée par M. Michel Laloyer, le jeune; distribution d'un sol.

Octobre.

1. Haute messe de *requiem*, à sept heures, fondée par M. Guillaume le Sellier; distribution d'un sol.

4. Haute messe de saint François, à dix heures, fondée par M. François Mouret; distribution de bougies et d'un sol.

5. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par François Mouret; distribution d'un sol.

Novembre.

2. Haute messe de *requiem*, à sept heures, pour tous les confrères trépassés.

21. Haute messe de la Présentation de la Vierge, à sept heures, fondée par Messire Pierre Dumas, chanoine; distribution d'un sol.

25. Haute messe de sainte Catherine, à dix heures, fondée par Mademoiselle Madelaine Postel; distribution de bougies et d'un sol.

25. Vigiles, à trois heures, fondées par M. Jean le Clercq; distribution d'un sol.

26. Commendaces et haute messe de *requiem*, à dix heures, fondées par M. Jean le Clercq; distribution de deux sols.

29. Haute messe de *requiem*, à dix heures, fondée par Mademoiselle de la Tour; distribution d'un sol.

DÉCEMBRE.

8. Haute messe de la Conception de la Vierge, à sept heures, pour les confrères.

Grand salut, à trois heures, fondé par Messire Pierre Sabatier, évêque d'Amiens ; distribution de bougies.

Le mercredi des quatre-temps, haute messe de la Vierge, à sept heures, fondée par M. Jean Brunel ; distr.on d'un sol.

12. Haute messe de *requiem*, à sept heures, fondée par Messire Charles Quignon, chanoine, pour Messire Jean Boullenger, chanoine ; distribution d'un sol.

24. Haute messe la veille de Noël, à sept heures, fondée par M. Antoine le Maire, prêtre et chapelain ; distribution d'un sol.

25. Haute messe de Noël, à sept heures, pour les confrères.

JANVIER.

1. Haute messe de la Circoncision, à sept heures, fondée par M. Jean du Fresne.

2. Haute messe du saint nom de Jésus, à dix heures, fondée par Mademoiselle Madelaine Postel, veuve de M. Jean de Sachy, distribution de bougies et d'un sol.

6. Haute messe des Rois, à dix heures, fondée par M. David Quignon ; distribution d'un sol.

8. Vigiles à trois heures, fondées par Mademoiselle Madelaine le Tellier, veuve de M. Jean le Clercq ; distribution d'un sol.

9. Commendaces et haute messe de *requiem*, à dix heures, fondées par Mademoiselle Madelaine le Tellier ; distribution de deux sols.

10. Haute messe de saint Guillaume, évêque, à sept heures, fondée par M. Guillaume Pihan, chapelain.

17. Haute messe de saint Antoine, à dix heures, fondée par M. Antoine Damiens, avocat au Parlement.

20. Haute messe des Trépassés, fondée par Messire François Boistel, chanoine, pour M. Jean François Boistel, son frère.

Le dernier lundi, haute messe du saint Esprit, à dix heures, fondée par M. Jean Boullet; distribution de bougies et d'un sol.

— Haute messe de la Vierge, tous les jeudis de l'année, à sept heures.

— Suivent les fondations de messes à basse-voix, à l'autel du pilier rouge.

La première fondation a été faite par M. Jean Bertin, grénetier ; elle a été réduite à vingt quatre messes par an.

La seconde, par Messire Jean de Cambrin, doyen de la cathédrale, a été réduite à vingt messes par an.

La troisième, par Messire Robert de Cambrin, chanoine, écolâtre de la cathédrale, a été réduite à 160 messes par an.

La quatrième, par M. Vincent Lecat, marchand, a été réduite à trente six messes par an.

La cinquième, par M. Louis du Fresne, marchand, a été réduite à seize messes par an.

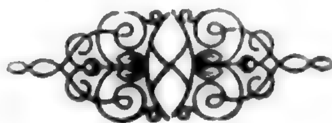

SITUATION FINANCIÈRE

DES

VILLES DE PICARDIE, SOUS SAINT LOUIS,

PAR M. CH. DUFOUR,

Membre résidant.

Après l'expédition désastreuse qu'il venait de faire en Orient, saint Louis, rentré en France, entreprit de mettre de l'ordre dans l'administration des communes. L'ordonnance qu'il rendit à cet effet, en 1256, mérite d'autant plus de fixer notre attention que nous ne connaissons pas de réglement plus ancien, émané de la puissance royale et qui ait eu pour objet d'organiser le service municipal, dans ses rapports avec le souverain à qui il appartenait de le contrôler. Il s'agissait d'opérer toute une réforme. Cinq articles ont suffi cependant au bon roi pour présenter le système d'unité qu'il s'efforçait de faire prévaloir dans la marche des affaires publiques, car il sentait déjà la nécessité de transformer en monar-

chie cette France féodale, soumise à tant de coutumes diverses et souvent contradictoires.

Cette ordonnance[1] fixe d'abord au lendemain de la fête saint Simon saint Jude, c'est-à-dire au 29 octobre, l'élection des maires.

Par l'article 2, il est enjoint aux nouveaux maires, aux anciens et à quatre notables dont deux devaient être pris parmi ceux qui auraient eu l'administration de la ville pendant l'année, de venir aux octaves de la saint Martin, c'est-à-dire vers le 17 novembre, pour rendre, à Paris, le compte de leurs recettes et de leurs dépenses.

L'article 3 interdit aux villes de commune de prêter à personne sans l'autorisation royale et de ne faire aucun présent, *fors vin en potz ou en bariz*.

Mais il y avait un autre abus à réprimer, c'était relativement aux voyages qui se faisaient en trop nombreuse compagnie aux dépens des villes; aussi Louis IX décide que le maire seul ou celui qui tiendra sa place pourra aller en cour ou ailleurs pour les affaires de la ville; il ne doit avoir avec lui que deux personnes, le clerc ou le greffier et celui qui est chargé de porter la parole; il leur est défendu de faire plus de dépenses qu'ils n'en feraient, s'ils voyageaient pour leurs propres affaires.

Enfin l'article 5 concerne la garde des deniers de la ville, qui devaient être renfermés dans la *huche commune*; personne n'en pouvait rien retenir, si ce n'est celui qui était chargé de la dépense, encore ne lui était-il permis d'avoir plus de 20 livres par devers lui.

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. 1.er p. 82.

C'est à cette ordonnance que nous devons les précieux comptes communaux du XIII.e siècle, dont l'existence aux Archives de l'Empire nous a été révélée par M. Douet d'Arcq. Notre honorable et savant collègue, dans ses *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, a publié en effet un procès-verbal de 1260, dressé par les commissaires du roi et mentionnant toutes les villes qui avaient présenté leur situation financière en exécution de l'ordonnance qui vient d'être rappelée [1]. Sur les trente-cinq communes qui se sont conformées aux prescriptions du roi, il en est vingt-six qui dépendent de la Picardie, et le puissant intérêt que présentent leurs comptes nous suggère de mettre au jour ceux qui ont pu être retrouvés ; car Senlis, St.-Quentin, Corbie et Doullens, dont le procès-verbal des commissaires royaux fait également mention, n'ont pas été favorisés comme les autres communes, et l'état de leurs recettes et dépenses sous saint Louis se trouve actuellement perdu.

Comment expliquer que d'autres communes non moins importantes n'aient pas obtempéré à l'ordonnance? Laon, Soissons, Clermont étaient alors placés sous l'autorité directe du roi ; mais leurs comptes paraissent n'avoir point été présentés, du moins en 1260, puisque le procès-verbal des commissaires n'en parle pas. Quelques années plus tôt, lorsqu'il s'était agi de la guerre de Bretagne, ces communes s'étaient cependant jointes aux autres

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. — Documents inédits concernant la province*, t. III, p. 178.

villes de la Picardie pour prêter à saint Louis le serment de fidélité[1]. En 1248, à l'occasion des préparatifs qui se faisaient pour la croisade, le roi demanda aux communes les secours dont il avait besoin pour son voyage. Laon lui fournit 3,000 livres, Beauvais 3,400, et Lenain de Tillemont ajoute : « On voit par les sommes particulières » que la Picardie fournissait plus que les autres pays[2]. » Comme cette province a joué un rôle important sous le règne de Louis IX et qu'elle dépendait entièrement de son domaine, nous ne comprenons pas que toutes les communes picardes n'aient point fourni leur état de revenus et de dépenses, en conformité de l'ordonnance que nous avons citée. Faut-il attribuer leur silence au peu d'autorité que la volonté royale exerçait alors sur les cités, ou bien à cette appréhension que nous signalerons dans un instant chez quelques-unes, que la réforme ne les mît trop à la discrétion du pouvoir, toujours disposé à leur demander des subsides ?

Parmi les documents que nous publions, il en est cinq qui déjà sont connus, nous voulons parler des comptes d'Amiens[3], de Noyon[4], de Chambly, de Beaumont et d'Asnières-sur-Oise[5]. Nous les reproduisons cependant

[1] *Vie de saint Louis*, par Tillemont, tom. I, p. 529.

[2] *Op. cit.*, tom. III, p. 118.

[3] *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État. — Région du Nord*, par Aug. Thierry, t. 1.er, p. 221.

[4] Le compte de Noyon a été par nous communiqué aux Assises archéologiques de cette ville, en 1856. Voir les *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tom VI, p. 181.

[5] *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 178.

pour ne pas interrompre une série de pièces qui se rattachent toutes à l'histoire financière de la Picardie, à une époque aussi reculée.

Les actes qui font l'objet de notre publication sont renfermés aux Archives de l'Empire dans le carton J. 385; ils sont tous sur parchemin de divers formats, en écriture du temps, et la plupart sont même encore scellés.

Au XIII.e siècle, la langue française, à son berceau, n'était qu'un mélange de roman et de latin barbare; cependant elle était déjà adoptée de préférence à la langue latine qui ne compte que cinq actes dans ceux que nous publions, ce sont les comptes de St.-Riquier, Crépy en Laonnois, Asnières-sur-Oise, Chambly et Beaumont. Ceux des deux dernières villes offrent même cela de remarquable que des phrases françaises se trouvent intercalées dans la version latine[1].

Mais la forme dans laquelle ces comptes sont présentés ne varie pas moins que leur texte. Les uns sont d'un laconisme désespérant; ainsi à Amiens, Compiègne et Montdidier on s'est contenté de fournir le chiffre de la dette communale, sans le moindre détail sur les éléments qui la constituaient. Les villes de Beauvais, Roye et Chauny ont au contraire consigné dans leur état les renseignements les plus propres à faire saisir la physionomie

[1] Si les actes des communes étaient généralement écrits en français, il en était différemment des actes royaux et religieux, qui étaient rédigés en latin. Quant aux actes des seigneurs, ils étaient tantôt en français, tantôt en latin, selon la capacité littéraire des clercs attachés à leurs personnes, ou selon les personnes auxquelles leurs actes étaient adressés. (*Note de M. H. Cocheres.*)

de l'administration municipale, alors qu'elle n'avait encore que de faibles points de contact avec l'autorité royale.

Une même pensée semble avoir présidé à l'établissement du bilan communal, c'est la crainte que l'ordonnance de 1256 n'eût pour objet la levée de quelque nouvelle imposition. Ainsi dans la plupart des comptes on a passé prudemment sous le silence les ressources qui devaient former le chapitre de la recette ; en même temps on exposait les charges avec tout le développement qu'elles comportaient. A Roye, par exemple, le passif est relevé avec soin, on énumère toutes les dettes qui pèsent sur la commune, on mentionne en passant et pour mémoire les quelques créances provenant des tailles qui n'avaient pas encore été payées, puis on termine par une réflexion qui donne toute l'économie du compte-rendu. On dit au roi : *Et bien saichies que le vile est povre et au desous et chascun an se deffait, ne n'a rentes ne pourfiz de quoi ele se puis aidier, ainsint vous fais on savoir l'estat de le vile de Roie au plus cler que nous poons.*

Le mayeur de Noyon, pour protéger la ville contre les nouvelles exactions qu'il redoutait, n'a pas manqué de rappeler les sacrifices qu'elle avait déjà faits pour le service du roi, lors de la croisade ou de la guerre de Flandre et qui ne devaient cependant point trouver place sur son bilan, puisque la dépense était acquittée. Cette pièce est empreinte d'un ton de doléances qui laisse percer la pensée d'une représentation.

Il est vrai que les villes de Picardie avaient eu de lourdes charges à supporter pour aider saint Louis dans ses diverses entreprises. A cette époque l'absence de tout

système de contributions régulièrement levées chaque année obligeait le souverain à recourir aux communes, chaque fois qu'il avait à faire face à des dépenses extraordinaires, comme celles que la guerre entraîne à sa suite. Ainsi lorsqu'il traita, en 1258, avec le roi d'Angleterre, pour rentrer définitivement en possession de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou, saint Louis s'engagea envers Henri III à lui payer une indemnité pécuniaire, et pour remplir son obligation il lui fallut lever un impôt sur les villes. Mathieu Paris nous le rappelle par ces mots : *fecit igitur colligi maximam pecuniam.* [1] C'est cette dépense que les communes de Picardie portent en compte sous le titre de : *Don au Roi pour le pais d'Engleterre.* Mais il faut prendre garde de considérer les sommes relatives à cet objet comme représentant, dans les états que nous publions, tout ce que les villes ont eu à payer.

Aug. Thierry a commis à cet égard une erreur que nous devons relever ; il a pensé que les 1,266 liv. 13 sols 3 deniers qui figurent sur le bilan d'Amiens constituaient tout le don que cette ville avait fait pour la paix d'Angleterre [2]. S'il avait eu sous les yeux la série des comptes communaux que nous éditons, il se serait facilement convaincu que cette somme ne formait qu'un simple reliquat de la dette municipale ; car Beauvais avait été taxé à 1,750 livres, et comme l'impôt a été sans doute perçu en raison de l'importance des villes, il est vraisemblable

[1] *Mathæi Paris historia major*, éd. de 1644, pag. 657, lettre F.
[2] *Histoire du Tiers-État*, etc., tom. I. p. 221.

qu'Amiens aura été soumis à une plus forte contribution.

Mais ce qu'il est essentiel d'observer, c'est que le réglement de l'impôt avait été réparti sur plusieurs exercices, pour parler le langage du système financier qui nous régit ; en effet, la commune d'Athies, en énonçant qu'elle doit encore au roi 13 liv. 6 s. 8 dén., prend soin d'ajouter que c'est pour le dernier payement ; le maire de Crépy-en-Valois fait la même observation pour les 333 liv. 6 s. 8 dén. qu'il restait devoir. L'état de Chambly comprend deux années ; dans la première, Jean Fecart, mayeur entrant, reçoit un compte dans lequel le don du roi est porté pour 580 livres 66 sous et 3 deniers, et lorsqu'il sort de la mairie, la ville ne devait plus pour cet objet que 350 livres. Il est manifeste par cette citation que la levée faite par Louis IX était payable en plusieurs annuités, et cette circonstance ne nous permet point de résumer dans un tableau, comme nous en avions eu tout d'abord la pensée, la part contributive fournie par chaque commune.

Mais les villes n'avaient pas eu à satisfaire seulement aux demandes d'argent du souverain, elles étaient en outre pressurées par le comte d'Anjou, qui ne se faisait point scrupule de leur emprunter pour ne pas rendre.

C'est à l'occasion de la guerre que souleva la succession du comté de Flandre que les exigences du frère de saint Louis se sont manifestées. Il s'était fait avancer des sommes importantes par les communes picardes, sans leur en donner la moindre reconnaissance, et lorsque celles-ci réclamaient le titre de leur créance, elles en étaient réduites pour l'obtenir, à consentir une remise. Nous en trouvons la preuve dans le compte de Noyon qui

s'exprime ainsi à ce sujet : *Au départir de l'ost, on nous fist à savoir que li quens avoit mestier d'argent et qu'il averoit vilenie se nous ne li aidions, nous li prestames* XII^{c} *liv. et l'en quistames* III^{c} *pour avoir ses lettres pendans de* IX^{c} *liv.* Voilà, il faut en convenir, un droit de sceau chèrement payé. A Amiens comme à Wailly, on avait *pardonné* le tiers de sa dette. A Montreuil, les habitants ont suivi l'exemple de Noyon et le mayeur *quita on le comte d'Anjou* II^{c} *lib.* XXXVI *lib. por avoir assenement du remanant des deniers qu'il devoit à le vile.*

Les communes picardes s'étaient bien gardées cependant d'accorder au comte d'Anjou une entière confiance. Plusieurs d'entr'elles avaient eu le soin de réclamer la garantie de la comtesse de Flandre. Voici quelques citations qui démontreront que l'on n'avait prêté au frère de saint Louis que sous le cautionnement de Marguerite : *De le quele dete le ville de Biaukaisne a les lettres le contesse devant dite, et les letres le conte d'Anjau.* — La ville de Chambly ne s'exprime pas d'une manière moins précise : *Debetur nobis secundum nostram opinionem,* II^{c} *l. de bono debito, cum debito comitisse Flandrensis, que nobis debet* VIII^{xx} *l. pro comite Andegavensi ; et nos habemus litteras dicte comitesse sigillo suo sigillatas.* — Dans le deuxième compte de Chauny, nous voyons le mayeur faire recette de LIIII liv. VI s. VIII deniers que la comtesse de Flandre lui paye au nom du frère de saint Louis. — De leur côté, les habitants de Crepy déclarent que Marguerite leur doit pour le comte d'Anjou 666 liv. 13 sols 4 deniers. — Enfin c'est dans les mêmes termes que la créance est portée dans le compte de Wailly-sur-Aisne :

La contesse de Flandres IIᶜ *lib. et* XIII *lib el* VI *sols et* VIII *den. de parisis por le conte d'Anjou dou prest que la vile li feist et si l'en relacha ou le tier.*

De l'examen de tous ces comptes, il résulte pour nous que la taxe, à laquelle une ville se trouvait soumise par le Roi, devenait l'objet d'une taille qu'elle levait ou d'un emprunt qu'elle contractait. Ainsi, lorsqu'Amiens fait au comte d'Anjou la remise du tiers de sa dette, le mayeur Jean de Croy n'en porte pas moins les 1237 francs au passif de la ville, et il ajoute : *et che doit le vile auvec le somme devant dite.* Pourquoi cela ? c'est que la ville avait à rembourser directement à ses bailleurs de fonds ce que le comte d'Anjou n'avait plus à lui payer ; autrement la dette du frère de Saint-Louis aurait été portée à l'actif de la commune pour les deux tiers qu'il restait devoir et il n'aurait été fait au passif nulle mention du dernier tiers dont on le déchargeait.

Les dettes de la ville d'Amiens qui, en 1259, s'élevaient déjà à 7,815 liv. 17 s., somme équivalente à 1,052,733 fr. de notre monnaie actuelle, devinrent, sept ans après, l'objet d'un arrêt du Parlement. Le Recueil des Olim[1] nous apprend en effet que pour amortir un passif considérable, le mayeur avait obtenu du Roi la levée d'un denier par livre sur les ventes et achats faits dans la ville. L'évêque d'Amiens protesta contre cet impôt, qu'il appelait une maltôte, en soutenant que son église seule avait le privilége de percevoir sur les marchandises vendues, le droit connu sous le nom de *respit de S*ᵗ*.-Firmin.* L'affaire fut portée au Parlement

[1] T. I, p. 644, §. V.

que Saint-Louis tint à Paris à la Pentecôte de l'année 1266, et il fut jugé que l'opposition de l'évêque n'était pas fondée. L'impôt a été en conséquence maintenu, par ce motif que les habitants consentaient à le payer[1]. En 1382 un nouvel arrêt du Parlement autorisa une assise de six ans sur les vins, la bierre, la cervoise et la guède. La ville d'Amiens avait alors un arriéré de 24,000 livres à payer; elle devait en outre chaque année 4,300 livres pour les rentes à vie, et 8,000 livres pour les autres charges de l'administration.[2]

Ces impôts indirects n'étaient autorisés qu'autant que la taille, qui représente pour nous les contributions directes dans notre langage moderne, était insuffisante pour couvrir le passif. Il est plusieurs fois question de la taille dans les comptes que nous mettons au jour; d'après ceux de Chauny, on taillait tous les ans, car en 1259, la taille a produit 584 liv., et en 1260, 588 liv. Les bases de cet impôt se trouvent rappelées par le mayeur de Montreuil, Mikiel Taukart, *qui tailla en se mairie de le livre du mueble* VIII *den. et* IV *den. de l'iretage et valut le taille* IX^c^ *lib.* IIII^xx^ *lib.* LXIII *sols* V *den.*

Un autre revenu communal consistait dans le droit de nouvelle bourgeoisie; c'était la contribution que l'on acquittait pour entrer dans une commune. A Chauny, elle variait sans doute suivant l'état de fortune du nouveau bourgeois; ainsi, nous voyons Jean de Condren payer XX sols d'entrée de commune, Carlier de Pierremande,

[1] *Vie de Saint-Louis*, par Lenain de Tillemont, T. 4, p. 390.
[2] Aug. Thierry, *Op. cit.*, t. I, p. 702.

LX sols pour le même motif, tandis que Danel le candilier n'avait versé entre les mains du compteur que XVI sols pour ses lettres de bourgeoisie. On sait qu'à Amiens l'une des conditions d'admission de la bourgeoisie consistait dans le paiement d'une somme de cinq sols et que ce prix n'a jamais varié.

Pour bien apprécier la valeur de la monnaie à cette époque, il est essentiel non-seulement de considérer ce que valait alors un marc d'argent et le nombre de pièces qu'il fournissait à la taille [1], mais encore de comparer la valeur d'une livre au XII[e] siècle avec le pouvoir commercial de notre monnaie actuelle. D'après les auteurs les plus recommandables, et notamment MM. Leber, Augustin Thierry [2] et Henri Martin [3], la livre parisis pesait quatre

[1] D'après les *Recherches sur le système monétaire de St.-Louis*, que M. Natalis de Wailly a publiées dans le tom. XXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, on taillait dans un marc 58 gros tournois ou sols tournois, et on aurait continué de procéder ainsi jusqu'au jour où Philippe-le-Bel commença la fabrication des doubles parisis et des doubles tournois. Sous le règne de saint Louis, le marc d'argent valait 54 sols, et la valeur intrinsèque du gros tournois était de 89 centimes 86/100. Mais M. Natalis de Wailly ne s'est point occupé de la valeur relative des monnaies, nous voulons parler de leur pouvoir commercial. Cette partie si intéressante de l'histoire monétaire de la France a été particulièrement traitée par M. Leber.

[2] *Op. citato*, T. 1, p. 222.

[3] *Histoire de France*, T. IV, p. 113. — Voir aussi pour la valeur de la monnaie ancienne comparée avec notre monnaie actuelle, le *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, T. VI, préface, p. 35, et le *Pouillé du diocèse de Troyes*, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 43.

onces et valait en 1259 vingt-sept de nos francs. Mais « ce n'est là, nous dit-on, qu'une valeur purement nominale et la valeur réelle est beaucoup plus grande. Des calculs qu'on peut croire exacts établissent qu'au XIII.e siècle, le pouvoir de l'argent était six fois plus fort qu'aujourd'hui [1]. » En d'autres termes et d'après l'opinion que nous venons de rapporter, une livre parisis permettait de se procurer une quantité de blé six fois plus grande que celle que nous achèterions aujourd'hui pour vingt-sept fr., somme représentative de la valeur de la monnaie ancienne. D'après ces données, les 236 livres dont Montreuil consentait la remise au comte d'Anjou, pour se faire payer du surplus de sa créance, vaudraient actuellement 38,232 fr.

En Picardie, la livre de compte était la livre parisis, qui était, comme on le sait, plus forte d'un quart que la livre tournois. Dans tous ces comptes il est rarement fait mention de la livre tournois [2]; si Beauquesne et Cerny en parlent accidentellement, c'est à l'occasion de la dette du comte d'Anjou et de la comtesse de Flandre. Le compte de Noyon et celui de Roye, dans lequel on fournit de nombreux détails, ne renferment chacun qu'une seule citation de la livre tournois, qui peut être attribuée à l'inadvertance du clerc par qui la copie en aura été faite.

Si maintenant on examine la cause des dettes considérables dont nos communes étaient grevées, on observera

[1] Aug. Thierry, *Op. citato*, t. 1.er, p. 222.

[2] Dans ses *Études sur l'ancienne administration des villes de France* (Bibliothèque de l'École des Chartes, T. IV de la 1.re série, p. 152), M. Martial Delpit constate que dans les comptes communaux d'Amiens, on n'employait que la livre parisis.

que les rentes à vie entraient pour beaucoup dans leur passif. Les villes ne connaissaient pas d'autre système d'emprunt, le prêteur aliénait son capital moyennant des annuités qui lui étaient servies sous forme de rente viagère.

Les présents que l'usage commandait envers les personnages de distinction, en passage dans une ville, contribuèrent encore à obérer la caisse communale. Pour quelques poissons, *capons et gastiax* que les habitants de Roye ont offerts à l'archevêque de Reims et à l'évêque d'Amiens, ils ne manquent pas de se plaindre de ce que leur ville, située sur la grande route de Flandre, est *à grant trespas*.

Un autre article que nous avons remarqué sur quelques-uns de ces budjets de dépense, ce sont les voyages des maïeurs pour les affaires des communes. A cet égard, le compte de Roye est de beaucoup le plus intéressant, parce qu'il montre la cause même des déplacements que l'on faisait aux frais de la ville.

Cependant les fonctions des maïeurs étaient alors rétribuées, nous en trouvons la preuve dans plusieurs comptes; c'est ainsi qu'à Wailly comme à Chauny le chef de la commune reçoit huit livres parisis *por sen servise*, et à Beaumont, dix livres. A Beauvais il est également payé avec *les pers,* c'est-à-dire les échevins, et à douze ils reçoivent dix liv. six sols et dix den. Il paraît qu'à Amiens les fonctions des échevins étaient entièrement gratuites, comme permet de le penser un compte de 1387 et 1388, analysé par Augustin Thierry; mais le maire figure en tête du chapitre affecté aux pensionnaires de la ville, et il reçoit pour tout émolument le prix d'achat d'un palefroi [1]. Mon-

[1] *Hist. du Tiers-État*, T. 1, p. 751.

treuil indemnisait aussi son maïeur, et cette règle devait être adoptée dans les autres communes, bien que leurs comptes n'en fassent point mention. Les chartes communales sont généralement sobres de détails sur tout ce qui concerne le régime intérieur, elles se sont beaucoup plus occupées de régler des questions de juridiction avec le seigneur qui érigeait la commune que de nous éclairer sur l'organisation municipale, mais les comptes de dépenses suppléent heureusement au silence des actes constitutifs de l'affranchissement.

L'un des comptes que nous publions présente un intérêt particulier, en ce qu'il nous révèle le taux de l'argent vers le milieu du XIII[e] siècle. Ainsi, quand la ville de Crepy-en-Valois mentionne ce qu'elle doit, elle nous apprend que sur sa dette de 334 liv. envers un bourgeois, il y a 34 liv. d'intérêt; à une bourgeoise il est dû 440 liv., y compris l'intérêt qui est de 40 liv. On avait donc emprunté à dix pour cent.

L'ordonnance de saint Louis ne semble pas avoir été exécutée avec beaucoup d'empressement. C'est seulement deux ans après que Beauvais et Saint-Riquier présentent leur état de situation; Amiens ne rend son compte qu'en 1259 avec Montreuil-sur-mer, Péronne, Noyon, Roye, Brai et Chauny. D'autres communes, Beauquesne, Cappy, Compiègne, Montdidier, Wailly et Crépy-en-Laonnois ont attendu jusqu'en 1260; et cette même année Chauny présente son deuxième compte. Les villes picardes avaient chaque année à produire leur état de recettes et de dépenses, mais elles paraissent n'avoir point continué d'exécuter les prescriptions royales; du moins les comptes que

nous publions sont-ils les seuls que conservent les Archives de l'Empire.

Ce qui démontre d'ailleurs qu'à cette époque l'autorité du Roi n'était pas fidèlement respectée et qu'elle avait à lutter encore contre l'indépendance des communes, qui n'entendaient point renoncer à leurs usages, c'est que malgré l'article 1er de l'ordonnance, elles ont continué de faire leur élection d'après les anciennes traditions. Ainsi à Amiens, à Beauquesne, à Montdidier, à Noyon, à Brai, le maire entrait en exercice dans la semaine de Pâques, c'est-à-dire au commencement de l'année. Le mois de juin ou la St-Jean était l'époque de l'élection du nouveau maire dans les communes d'Athies, de Compiègne, de Crépy, de Péronne. Dans d'autres localités, comme à Chauny, on le nommait à la Pentecôte. Peut-être dira-t-on qu'il était de règle de laisser un certain laps de temps s'écouler entre la nomination à la St-Simon St-Jude et la prise de possession soit à Pâques ou à la Pentecôte ; mais il faut remarquer qu'un si long intervalle ne trouverait aucune explication et que d'ailleurs, à Montdidier, c'est le jour même où Pierre de Hangest est nommé maire, qu'il prend en ses mains la garde des deniers communaux. La ville de Beauvais paraît cependant s'être conformée à l'article 1er de l'ordonnance de 1256, car ses deux maieurs entrèrent en exercice le premier dimanche après la Toussaint, ce qui permet de supposer qu'ils avaient été nommés peu de jours auparavant, c'est-à-dire au 29 octobre.

Le premier acte du nouveau maire était de recevoir le compte de celui qu'il remplaçait dans l'administration

de la commune. Dans chacune de nos pièces, on les voit tous deux, en effet, établir ensemble la situation financière, et cela se passait à Péronne, *devant le consel de le vile et les maïeurs des mestiers et ciax qui oir le vaurent*, ou comme à Wailly, *ou berfroi par devant tous les jurés en plain siège*. Cette publicité dans l'apurement du compte était une garantie qui allégeait d'autant la responsabilité du nouveau maire.

Ne peut-on pas induire de là que le principe du budget était alors connu ? Par cela même que l'on établissait dans chaque compte, à l'entrée du nouveau maire, ce que la ville restait devoir, on arrêtait nécessairement ce qu'elle avait à payer ; quant à l'actif communal les créances arriérées en formaient le principal élément, puis la taille qui était levée chaque année permettait de faire face aux dépenses. Dans un travail fort intéressant qu'il a publié [1], M. L. Delisle se demande si, au XIII^e siècle, les villes connaissaient d'avance leurs recettes et leurs dépenses. L'ensemble des comptes picards nous semble répondre affirmativement.

En nous faisant connaître le procès-verbal de **1260**, M. Douet d'Arcq estime que les comptes auraient été présentés à des commissaires que St.-Louis avait envoyés dans les communes, pour constater l'état de leurs revenus. Cette opinion ne nous paraît point s'accorder avec l'article 2 de l'ordonnance de 1256, qui enjoignait au contraire aux nouveaux maires et aux anciens de venir à Paris aux octaves de la St-Martin, pour fournir la situation

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tom. V, 2^e série, p. 278.

financière des villes appartenant au roi. Mais il y a plus, nous retrouvons, dans quelques-unes des pièces que nous publions, la dépense qui a été faite pour le voyage des comptables.

Ainsi dans le compte de Wailly-sur-Aisne, nous lisons : *Au dépens le maïeur et ses compaignons quand il furent à la cour à la chandeliere por dire l'estat de leur vile et por respiter leurs deniers*, VII *lib. de par*.

Le compte de Roye n'est pas moins précis : *Item pour le voie ou le maires et sire Mikex Mathons et Gilles Amant alèrent à le court pour faire savoir l'estat de le vile* XII *liv.* XVII *sols* IX *deniers*.

Il nous semble donc incontestable qu'Odon de Royac et Jean de Nemours ont rempli leur mandat de commissaires à Paris même, et que les comptes leur étaient apportés des divers points de la Picardie et des autres provinces.

Dans l'histoire si complète qu'il nous a laissée de la vie de St.-Louis, Lenain de Tillemont ne pouvait passer sous le silence un fait tout nouveau dans l'histoire administrative et qui révélait l'esprit de réforme que le bon Roi apportait dans la direction des affaires publiques. Voici ce que nous lisons à cet égard, sous l'année 1258 :

« On voit par divers mémoires tant de cette année que
» des deux suivantes, que saint Louis se fit rendre compte
» en ce temps-là par les villes de Picardie et par quel-
» ques autres, tant des biens et des revenus qui leur
» appartenaient que des dettes et des dépenses dont elles
» étaient chargées. Rouen, Beauvais, etc., donnèrent

» leur déclaration. Jean de Nemours et Odon de Royac » receurent une partie de ces comptes en 1260.[1] »

Tout ceci est parfaitement exact, mais Lenain de Tillemont s'écarte de la vérité lorsqu'il attribue à l'année 1262 l'ordonnance pour l'élection des maires des villes, pour leur conduite et pour le compte qu'ils devaient rendre après la saint Martin. Il place ainsi l'effet avant la cause, et il n'a pas fait attention que l'édit royal devait être nécessairement antérieur aux déclarations des communes qui, spontanément, n'auraient pas révélé au roi leur situation financière.

Une dernière observation fera apprécier la haute importance des documents que nous publions. Amiens, qui est assurément la ville de Picardie dont les archives municipales offrent le moins de lacune, possède la suite de tous ses comptes en 451 registres. Mais le plus ancien ne remonte qu'à 1383, et celui dont les Archives de l'Empire conservent l'original lui est antérieur de près de 125 ans! Quant aux autres communes qui ne possédaient jusqu'à présent aucun élément de leur ancienne

[1] T. IV, p. 134. — Ce passage démontre que Lenain de Tillemont a eu connaissance des comptes que nous publions. Nous avions espéré un instant retrouver, parmi les copies qu'il avait faites, les actes concernant Senlis, St.-Quentin, Corbie et Doullens, dont les originaux manquent actuellement au Trésor des chartes; mais la Bibliothèque impériale n'a pas su mieux conserver les portefeuilles que le biographe de saint Louis avait composés de pièces justificatives. Le Ms. F, cité en note dans l'édition de la Société de l'histoire de France, doit être par nous particulièrement regretté, puisqu'il semblait renfermer les copies de nos comptes picards.

comptabilité, elles trouveront dans ces pièces de précieuses indications sur les noms de leurs maïeurs au XIII.ᵉ siècle, sur des réparations de chaussées, de portes ou de moulins, sur les frais de voyage que les affaires communales ont nécessités, sur l'importance des rentes à vie et une foule de détails administratifs qui appartiennent aujourd'hui à l'histoire.

Avant de laisser parler les actes eux-mêmes, nous devons exprimer à M. le comte Léon de Laborde, Directeur des Archives de l'Empire et Membre de l'Institut, notre reconnaissance pour avoir bien voulu nous autoriser à les mettre au jour. Tous nos remerciements les mieux sentis sont également acquis à M. Douet d'Arcq, qui nous a obligeamment aidé de ses conseils et dont la précieuse collaboration nous a été des plus profitables.

Nous classerons nos documents par ordre alphabétique et nous rejeterons en note les détails propres à en éclaircir le texte.

PROCÈS-VERBAL

DES COMMISSAIRES DU ROI

QUI ONT REÇU LES COMPTES DES COMMUNES [1].

Anno Domini M.° CC.° sexagesimo, die Exaltacionis Sancte-Crucis, reddiderunt ville communiarum regni compotos villarum suarum et status, magistro Odone de Lorriaco, decano Sancti-Aniani, et magistro Johanne de Nemosio presentibus de mandato domini regis, de anno quinquagesimo nono.

Medunta debet v^c xxvii lib.[2].

Ambian. debet vi^m iiii^c lvii lib. ii sol. vi den. Item pro dono domini regis xvi^c lxvi lib. xiii sol. iiii den. et xvii^c et xl lib.[3] de redditu ad vitam; et Johannes de Croi tradidit Fremino Ruffo ad predictum.

[1] Cette pièce, qu'il nous paraît indispensable de reproduire en tête des comptes des communes picardes, est conservée aux Archives de l'Empire, carton J. 385. Nous en donnons le texte d'après la publication qu'en a faite M. Douet d'Arcq dans ses *Recherches sur les anciens Comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 178.

[2] Dans les originaux des comptes, les livres, sols et deniers sont indiqués différemment, tantôt par un sigle, tantôt par le mot lui-même écrit en toutes lettres. Pour établir de l'uniformité dans notre texte, nous avons adopté partout la même forme abréviative; c'est le seul changement que nous nous soyons permis. Ainsi nous avons conservé avec soin l'orthographe, bien qu'elle varie souvent dans la même pièce.

[3] Le défaut de concordance entre ces sommes et celles portées dans le compte d'Amiens que nous publions (pièce n° 1), démontre que

Pontisara[1] debet IX^c IIII^xx lib. CXV sol.

Meullant. IIII^c LXVI lib. XI sol. VI den. Johannes de Aubergenvilla tradidit Bertino la talle.

Bellaquercus; Corbia; Dorlans; Capiacum; Perona; Athies in Viromandia; Bray super Sommam; Chambliacum; Mons Desiderii; Compendium; Roya: Belvacum; Crispiacum in Valesio; Noviomum; Rothomagum; Bellus Mons super Ysaram; Poissiacum; Chaudardre; Pons-Audomeri; Silvanectum; Mosterolum super Mare; Asnerie; Sanctus-Quintinus; Chauniacum super Ysaram; Crispiacum in Laudunesio; Velliacum super Ausonam; Conde; Serniacum in Laudunesio; Craindelain; Novavilla in Belvasio; Sanctus Richarius in Pontivo.

cette ville avait fourni au Roi un second état de son passif. Le premier est dressé lorsque Jean de Croy entre en exercice, c'est-à-dire en 1259; le second, à la prise de possession de la mairie par Firmin le Roux en 1260.

Ce dernier, dont une rue de la ville d'Amiens porte encore le nom, a été chargé onze fois des fonctions de maïeur. D'après le catalogue que le P. Daire nous a donné dans son *Histoire de la ville d'Amiens*, t. I, p. 75, il aurait exercé pendant les années 1229, 1232, 1234, 1236, 1238, 1243, 1247, 1249, 1253, 1260, 1268.

[1] Pontoise appartenait au diocèse de Rouen, et se trouvait, par conséquent, en dehors de la Picardie. Pour nous renfermer dans notre sujet, nous n'avons donc pas à publier le compte de cette localité.

I. — AMIENS.

Quant Mahix li Monnier essi de le mairie d'Amiens[1], l'an de l'Incarnacion nostre Segneur M CC et chinquante et nuef, au terme de le Paske[2], le vile d'Amiens devoit III^{m} IIII^{c} IIII^{xx} XVII liv. III sols et VIII den., se les detes ke un devoit à le vile, chest à savoir li cuens d'Anjau et autres gens, fussent venues ens.

Et si a le vile pardonné au conte le tiers de se dete, ki monte à XII^{c} et XXXVII liv., et che doit le vile auvec le somme devantdite.

Et d'autre part le vile devoit adonc au roi XLI^{c}[3] liv. et LXVI liv. et XIII sols et IIII den. du don ke le vile li avoit fait pour le pais d'Engleterre.

[1] Mathieu le Mongnier a été appelé quatre fois à la mairie; il a été maire, en 1244, en 1251, en 1254 et enfin en 1258. La famille Le Mongnier a fourni trois autres maires, Firmin le Mongnier en 1228, Jean le Mongnier en 1318 et Pierre le Mongnier en 1321. On pense qu'elle était originaire d'un ancien monétaire d'Amiens, *monetarius*, d'où elle aura tiré son nom de le Mongnier.

Lors de son premier exercice, Mathieu le Mongnier avait été condamné à fonder six chapelles d'un revenu annuel de 20 livres parisis pour expier le meurtre des cinq clercs que le bailli d'Amiens, Geoffroi de Milli, avait fait conduire aux fourches patibulaires. (Aug. Thierry, *histoire du Tiers-État*, t. I p. 209.)

[2] Pour faciliter l'intelligence des dates énoncées dans ces comptes, nous devons fixer, d'après l'*Art de vérifier les dates*, les échéances de Pâques pour la période de temps qu'ils embrassent.

Année 1258. — Pâques le 24 mars.
Année 1259. — Pâques le 13 avril.
Année 1260. — Pâques le 4 avril.
Année 1261. — Pâques le 24 avril.

[3] *Sic*. lisez XII^{c}.

Et si devoit adonc le vile d'Amiens xviii^c et xv liv. de rente à vie [1].

Et en tel estat estoit le vile d'Amiens quant Jehans de Croy entra en le mairie, le mardi de Paskères, en l'an devant dit [2].

Origin. non scellé.

II. — ASNIÈRES-SUR-OISE [3].

Omnibus Christi fidelibus ad quorum noticiam presentes littere pervenerint, major et jurati communie Asneriarum, salutem in Domino. Notum facimus quod Hugo dictus Serranus, major communie Asneriarum, anno Domini M.° CC.° LIX.°, secundum quod in presenti scripto continetur, recepit villam Asneriarum a Nicol Forestario, majore precedente.

Debebat villa burgensibus de Silvanectis, vi^xx lib. et vii, et xxx pro usura, L sols. ex altera parte, et xvi lib. de minutis debitis.

Summa debitorum receptorum viii^xx lib. et xvi.

Hoc fuit receptum dicti Hugonis, de firmis ville: de magna firma, iiii^xx lib; de furno, xx lib. Item, de traverso, xxv lib.

[1] En rapprochant les diverses sommes qui figurent dans cet état, on constate que la ville d'Amiens devait pour causes diverses 7,815 liv. 17 sous. Aug. Thierry, (*op. cit.*, t, I, p. 222), évalue ce passif à 1,052,737 f. Un an après, c'est-à-dire lorsque Firmin le Roux reçoit le compte que lui rend Jean de Croy, la ville devait 9,463 liv. 24 sous 6 den., ou bien 1,274,611 fr. 52, c'est-à-dire que, dans le cours d'une année, le passif communal s'était accru de 221,878 fr. 55 c.

[2] En 1259, Jean de Croy prend possession de la Mairie pour la seconde fois; car il avait déjà exercé, comme maire, en 1252; il remplit les mêmes fonctions en 1265.

[3] Cette commune dépendait du diocèse de Beauvais; car le pouillé des bénéfices de ce diocèse la comprend dans le doyenné de Beaumont; elle faisait par cela même partie de la Picardie, qui, au sud-ouest, a toujours été délimitée par l'archevêché de Rouen.

Item, de quatuor pressoriis, xx lib. Item, de chareagio, c. sol.

Summa valoris firmarum VII^{xx} lib. et x.

Item, de arreragiis minutorum debitorum, xxviii lib. Item, de denariis mutuo receptis a burgensibus, $VIII^{xx}$ lib.

Summa tocius recepte Hugonis antedicti, veterum firmarum et mutui, XVI^{xx} lib. et XVIII.

He sunt expense Hugonis Serrani, anno Domini M° CC° LIX°.

Pro firma ville, c et x lib. Item, cuidam clerico pro redditu ad vitam, xxx lib. Item, majori et clerico, pro stipendiis eorum, VIII lib. Item, duobus clavigeris et tribus servientibus qui custodiunt villam, VII lib. Item, burgensibus de Silvanectis, VI^{xx} lib. et VIII. Item, in expensis ad querendum denarios superius dictos apud Leygni, XL sol. Item, in expensis ad faciendum III pagamenta, LX sol. Item, pro minutis querelis exequendis coram preposito Bellimontis, XL sol. Item, abbati et conventui Regalis-Montis, XX sol, redditus eorum. Item, pro expensis decani Sancti-Aniani Aurelianensis quando venit ad inquisitionem faciendam pro placito Regalis-Montis, L sol. Item, in expensis ad tria parlamenta pro monachis Regalis-Montis, IIII lib. Item, in expensis pro placito Regalis-Montis, VIII lib. et v sol. et VIII den. Item, in expensis hominum qui venerunt de villis vicinis ad inquisitionem faciendam coram decano et in exhenniis proborum hominum, IIII lib. et v sol. Item, in pressoriis reparandis, VII lib. Item, in reparatione domus-ville, XXXVII sol. Item, in solutione minutorum debitorum de tempore Nicolai Forestarii, XII lib. et II sols. et IIII den. Item, in conductione equorum ad negocia ville exequenda, IIII lib. Item, in reparatione pontis de Tever., LX sol.

Summa expensarum XVI^{xx} lib. et XVIII.

Hic est status ville in quo tradidit eam Hugo Serranus

Theobaldo de Salicibus, majori, anno Domini, M.° CC.° LX.°

Debebat villa burgensibus VIII^xx lib., et XXVIII pro usura. Item, LX sol. ex altera parte apud Silvanectum. Item, VIII lib. et XV sol. in minutis debitis.

Summa debiti IX^xx lib. et XIX et XV sol.

Hoc est quod debetur ville. Comitissa Flandrie debet LX et sex lib. et tresdecim sol. et III denarii turonenses.

He sunt firme ville tradite Theobado a predicto Hugone: Magna firma ad IIII^xx lib. Furnus ad XX lib. Traversum ad XXV lib. Quatuor pressoria ad XX lib. Carchagium ad C sol.

Summa valoris firmarum, VII^xx lib. et X.

Origin. scellé.

III. — ATHIES.

Veschi tout lestal de le vile d'Athies [1], si con Simons Tournes ki fu maires devant le sain Jehen le rendi au maieur Jehan Quentin. Il rendi ke le vile devoit au roi XXX liv. caskun en et se doit li vile au roi de sen ruef [2] à le prochainne tout sains ke nous atendons XIII liv. et VI sol. et VIII den., et s'est li daerains paiemens; et se doit li vile de Misele Roais VIII^xx liv. en mennaie [3] et à Oudart Vike XX liv. en mennaie et à monsenieur Jehan Le Dien VIII liv. en mennaie.

Veschi chou ke le vile d'Athies a de rente. Li justiche vaut

[1] Il y a en France plusieurs communes de ce nom; mais le procès-verbal des commissaires royaux de 1260 ne laisse aucun doute sur la localité dont le compte est fourni; elle y est appelée *Athies in Viromandia*.

[2] D'après le *Glossaire* de Roquefort, le mot *ruiz* signifie *taille*, *impôt*. On fait sans doute ici allusion au don du Roi pour la paix d'Angleterre.

[3] Il faut bien se garder de traduire le mot *mennaie* par celui de *monnaie* qui n'aurait là aucun sens. D'après D. Carpentier, *mennaie* signifierait... grâce et miséricorde, et d'après Roquefort, puissance, protection, pouvoir, droit que l'on a sur une chose, possession. Pour Du

à le vile caskun en x liv. l'un en plus l'autre mains, et li estal L. sols l'un en plus l'autre en mains, et li louaiers des maisons IIII liv. et II sols l'un en plus l'autre mains; et suer chou il les convint retenir de carpenterie et de couvreture.

Origin. — Sceau perdu.

IV. — Beaumont-sur-Oise.

Valor ville Bellimontis.

Molendina valent LXXVII lib. x sol.. Furni XXXVII lib. x sol.. Prata et gardinum XLV lib.. Majoria Noville XX lib.. Vinagium VIII lib.. Mensure cum quibus vina venduntur LX sol.. Theolonium VI lib. x sol.. Insula XL sol.. Foragium XVI lib. x sol.. Foresta aque XVIII lib.. Averia nemoris x lib.. Torcularia LXIIII lib.. Censa Sancti Remigii C lib.. Census de Natali Domini et Sancto Johanne XXXVII lib.. Banni XX lib.; ista valent aliquando magis aliquando minus.

Summa IIII C LXIIII lib.

De ista summa villa reddit domino regi IIII c. lib. v sol. et

Cange, le mot *manaia* indiquerait une poignée de quelque chose que ce soit. Aucune de ces explications ne nous paraît satisfaisante. Dans le compte de Montreuil, il est également fait mention *des detes ke le vile doit en manaie*, et nous sommes portés à attribuer à ce dernier mot la même valeur qu'à celui de *mennaie*. Suivant nous, on ferait par là allusion aux sommes que les communes devaient à titre de consignation, de dépôt, et qu'elles avaient provisoirement en leurs mains, *in manu*. Une citation que Roquefort a extraite d'un roman du moyen-âge semble justifier notre explication : *Por Deu or penser de moi, car je met mon cors et ma vie en vostre mannaie.*

Le mot *mennaie* répondrait donc à celui de *kemandise* que nous verrons dans le compte de Bray; c'est ce que le mayeur de Compiègne appelle les *quemandes*. Par suite, la commune d'Athies mentionnerait ici dans son compte les capitaux qui lui avaient été déposés, et dont elle devait par conséquent la restitution à Misele Roais, à Oudart Vike et à Jehan le Dien.

majori x lib., clerico x lib., servienti ville c sol., receptori c sol., pro torcularibus, molendinis renovandis xx lib., aliquando minus. Pro redditu ad vitam XLVI lib.

Thomas Maucion cepit, de Johanne Bercario, villam ad M et v c. lib.; de ce on devoit à la vile IIc liv. Et Thomas Maucion a lessié la vile à II M. et IIIIxx liv. LXVII sols v den.; de ce Thomas a paié III c. liv. d'usure, et por fermiers qui ne porrent paier. c liv., et de despens II c. x sols; dont vez ci les parties.

Majori, receptori, clerico et famulo, xxx lib.. Pro domo ville augenda, L lib.. Pro torcularibus et molendinis renovandis, xx lib.. Pro salicibus emptis et pro planter, xv lib.. Pro gardino claudendo xxv sol.. Pro presentibus regis Anglie et comitis Pictavis, et aliis presentibus, xxx lib.. Pro tribus paus ville facturis, in expensa et cambio, VIII lib. v sol.. Pro via Latiniaci et pro corratier [1], c sol.. Pro tribus viis de Crespeio, VI lib., in expensa et cambio. Pro duabus viis Attrebati, in expensa et pro corratier, VII lib.. Pro quatuor viis de Compendio, in expensa et cambio, VII lib.. Pro requierre I nostre borgeis qu'on apeloit Dauverre, par IIII feiz, VI lib.. Pro viis Belvacensibus occasione litigandi, in advocatis et expensa, c sol.. Pro equis locatis, VII lib. x. sol.. Pro via Senonis, L sol..

Summa II c. lib. x sol..

De ce en doit à la vile IIII c. liv., dont li quens d'Angou doit IIII xx liv.

Origin. — Sceau perdu.

V. — BEAUQUESNE.

A homes nobles et saches les maistres de le cort de Fran-

[1] Ce mot paraît d'une mauvaise lecture à M. Cocheris, ou il serait mal écrit; en tous cas il nous semble désigner le charretier (*carretier*) ou le conducteur qui avait conduit à Lagny (Seine-et-Marne).

che, li eskevin de Biaukaine, salut et aus appareillés [1] à tous leur commandemens. Nos faisons à savoir à vostres nobleches que quant nos entrames en l'eskevinage de Biaukaisne, le merkedi dernié Paskes qui passé est, le vile de Biaukaisne devoit VIII^xx liv. et LX VI liv. de par. Chest asavoir VI^xx liv. et X liv. de par. à Jakemon le Noir, borgois d'Arras, à paier le nuit de le saint Andrieu prochainement avenir, et XXII liv. de par. au roi, à paier à II termes qui passé sunt, à l'Ascention et à le Tousains, et XXVI liv. as serjans de le vile de Biaukaine. Et vous faisons asavoir que le contesse de Flandre doit à le vile de Biaukaisne IIII^xx liv. de tornais à paier au diemenche devant le feste saint Michiel le premiere qui est à venir. De le quele dete le vile de Biaukaisne a les letres le contesse devantdite, et les letres le conte d'Anjau. Che fu fait et ches letres donées en l'an del Incarnation Nostre Seigneur M et CC et LX, le devenres après le tousains.

Origin. scellé.

VI. — BEAUVAIS.

En l'an de l'Incarnacion Nostre Sengnor M et CC et LVIII le diemenche après le Tousains prochain entrerent Jehans de le Ruele et Pierres Maugier en le merie de Beauves et vesqui li devantdis Jehans maires dusques à le Purificacion Nostre Dame tant seulement. Et apres son trespassement li devantdis Pierres et li per si compaingnon apelerent ovec aus à maieur Jehans le Castelain et furent en le mairie li devant dis Pierres et Jehan [2] dusques en l'an de l'Incarnacion

[1] *Appareillés* pour *prêts*, *accoutumés*.

[2] Ce passage établit clairement que l'autorité municipale était exercée à Beauvais par deux maires ; plus bas, à la fin de ce même compte, nous verrons les nouveaux mayeurs, Willaume de le Formenterie et Michel le Maqain recevoir ce compte des deux mayeurs sortants. Nous lisons dans la *Vie de saint Louis* par Lenain de Tillemont, t. II, p. 157 :

M. et CC et LX le diemenche après le Trinité, pour ce con leur defendi que il ne feissent mie nouvel maieur fors par le congie de le court et furent leur despens du tans devantdit tel. Sil est asavoir en quemuns presens de vins IIII[xx] liv. et LXXV sols et VIII den. As serjans de le vile et au clerc qui fet les escris de le vile VI[xx] liv. et XV sols. A Pierres de Lergni [1] L liv. et XII sols pour le pes de ses letres. As chevaus de trois maieurs XXX liv. A nostre Sengnor le roi pour le pes d'Engleterre M. liv. et VII[c] et L liv. Au juge de Canbrai pour le contens des jors du ples encontre l'evesque XVI liv. As freres meneurs pour aus vestir XVI liv. A l'evesque pour le pes que mesire Pierres de Fontaines et maistre Jaques d'Arraz firent IIII[c] liv. Pour les amendes de le court le doien pour l'acoison du plet de saint Syphorien LXXV liv. et XV sols. As frères de saint Jaque XX liv. Pour les despens à chaus qui taillièrent X liv. et VIII sols. A mestre Jehan de Rue et à mestre Willame à le Choe et à autres avocas C et VIII liv. A Hue Bequet et à Oede Louvel et à autres, pour les hommes de le quemune aidier devant laie justise XXV liv. A Willame de Gremerviller le mire de le vile pour sa rente qil a en le vile IX liv. A le gaite du marchié VIII liv. As despens le doien de Tours et à mesire Colars de Menou pour traitier de le pes de l'evesque et de le vile C et VII sols [2]. As despens de chaus

« La commune (de Beauvais) estoit gouvernée l'an 1212 par dix pairs et » deux maires, qui estoient nommés par les pairs et présentés à l'é- » vesque. »

[1] *Au texte: Lēgni.*

[2] Dès 1233, une sédition avait éclaté à Beauvais, par suite de la nomination que fit saint Louis d'un étranger, comme maire de cette ville. L'évêque prétendit avoir seul le droit de faire justice et de punir les séditieux. Le roi soutint que comme juge supérieur, le jugement de l'affaire lui appartenait, et vint à Beauvais pour faire arrêter les coupables. Sur le refus de l'évêque de lui payer 80 liv. parisis pour ses

qui vindrent fere l'enqueste saint Syphorien VII liv. et VII sols et III den. As présens le roi qant il vint à Beauvès [1] pour faire le pes de le vile et du vesque VIII liv. et VII sols. Au feu qui fu fes le vegile saint Jehan VIII liv. Pour poissons qui furent presentés au roi d'Engleterre LXXVII sols. A chaus qui vindrent fere l'enqueste pour Phelipe Cailleur VI liv. II sols mains. Au pont Nostre Dame atorner [2] C et IX sols. As pavemens de le vile et as cauchiés LXXIX liv. et II sols. Es douzaines les maieurs et les pers X liv. et VI sols et X den. As contéeurs de deniers VI liv. et VII sols. Au let de l'ostelerie XLII sols. As saques et à chire pour seeler XLIII sols. En cange de deniers, XII liv. et XII den. Des deniers quil paierent pour présens qui furent fes au tens d'autres maieurs IX liv. et VIII sols et IIII den. A Willame du Bourc le roine, XL sols. En pluseurs letres de le cort de crestienté L. sols. Pour le cheval Hue Bequet, qui fut bléchiés u servise de le vile LX sols. A corretiers [3] de deniers d'Arraz et de Péronne et d'autres lieus XVIII liv. Pour le loier de le maison où l'on met les gages LX sols. A le lumière qui art en le boucherie XL sols. A trois portes atorner XLIII sols. et VI den. Et en menus despens con apele frè de vile C et XVII liv. et XII sols et IIII den.

frais de voyage, saint Louis fit saisir son temporel, et Milon protesta en mettant son diocèse en interdit. Cette affaire, qui est racontée avec beaucoup de détails par Lenain de Tillemont (*op. cit.* t. IV, p. 156), dura de longues années, et plusieurs passages du compte de Beauvais nous paraissent faire allusion à ce différend qui se continua ensuite entre le maire et l'évêque.

[1] Le jeudi, 13 mars 1259, saint Louis était à Beauvais, d'après Lenain de Tillemont. (*op. cit.* t. IV, p. 204).

[2] Restaurer, réparer, orner (Roquefort).

[3] Ce mot peut signifier tout à la fois le charretier ou le conducteur qui avait apporté les deniers d'Arras et de Péronne, et le courtier qui avait fait le change de ces monnaies.

Le somme de tous ces despens devantdis III m liv. et XLIX liv. et VI sols et II den. Et si despendismes en voies, sil est asavoir en pluseurs lieus à pallemens [1] et à autres voies con fit à le cour le roi et à Canbrai et à Arraz et en autres lieus pour le plet encontre levesque, et pour les rentes à vie porter, et pour deniers emprunter et paier V cc liv. et IIII xx liv. et XVIII liv. et V sols et III den. Et si paiasmes des rentes à vie, XVIII cc liv. et XXV liv. et XV sols. Et si paiasmes d'usures, pour le dète que le vile devoit et pour les deniers le roi qui furent empruntez et pour paier les rentes à vie, et pour paier IIII cc liv. à l'evesque et pour autres despens qu'il convint enprunter à cous XIIII cc liv. et XIX liv. et XI sols. Et si eusmes en defaute pour gent qui furent taillié en deus lieus et pour deniers qui furent portés hors de le vile par pluseurs fois XIX liv. et VIII sols et I den. Le somme de tous ces despens V m liv. et IX cc liv. et XLIIII sols et VI den. Le rechoete des rentes à vie vendues II m liv. et IIII cc liv. et XXXVI liv. et XIIII sols. Et des cauchiés et des amosnes et des amendes VII xx liv. et LXXII sols et IIII den. Le somme de toute le rechoete sans le taille II m liv. et V c liv. et IIII xx liv. et VI sols et IIII den. Et le taille si monte V m liv. et II c liv. et IIII liv., sèle venoit toute ens [2]. Le somme de toute le rechoite et de le taille VII m liv. et VII cc liv. et IIII xx liv. et IIII liv. et VI sols et IIII den. Et ensi recheusmes nous plus que nous ne despendismes VIII cc liv. et IIII xx liv. et XLII sols. Et Beauvès devoit, qant li devant dis Jehans et Pierres entrerent en le mairie, par deseur ce con li devoit se toutes les detes fussent bones con devoit à le vile de Beauvès, IIII m liv. et II c liv. et

[1] Conférence, assemblée solennelle pour délibérer, parlement (Roquefort).

[2] Ens, *intus*, dedans, c'est-à-dire, dans la caisse municipale ; en d'autres termes..., si toute la taille était recouvrée.

xl liv. et iiii sols. Et pour ce que li devant dis Jehans, li Castellains et Pierres Maugier à l'oissue de leur mairie baillièrent à Willame de le Formenterie et à Michiel le Maqain noveaus maieurs de le vile de Beauvès en dete de iii m liv. et iiice liv. et lviii liv. et iii sols., se toutes les detes qui estoient deues à le vile de Beauvès fussent bones et bien paies. Etsi devons à nostre segnor le roi xvii ce liv. et l liv. qui ne sunt mie nommees en ces detes devant dites. Et est asavoir que les detes qui sunt deues à Beauvès que de le nouvele taille, que de le viès taille piechà fete qui monte v m liv. et v c liv. et xxi liv., pour ce que il i a clercs tailliés et pluseurs autres gens dont l'on ne puet joir, nous ne les prisons mie à tout venir ens à plus de iiiim liv. et v c liv. Et ensi doit Beauvés par deseur le value de ce con li doit que de le somme devant nommée que de le dete nostre sengnor le roi, que du déçai des detes qui sunt deues à Beauvès vi m liv. et vi xx liv. et xi liv. et iii sols. Et si doit de rentes à vie chascun an xii liv. et lxvii liv. et x sols. Et toutes ces choses devant dites nous vous certefions par nostre seel.

Origin. scellé.

VII. — BRAY-SUR-SOMME.

En l'an del incarnation nostre segneur m. cc. et lix. fu Pierres Moutons eslis Maires de Brai, el jour de close Paske; se trouva le vile en dete de xi c liv. xxxvii liv. et viii den.; se trouva de moeble que deniers ses que en detes que on devoit à le vile viii xx. liv., sans le dete le contesse de Flandres.

Ves chi après les rechoites[1] celui Pierron de celi anée que desplois[2] que de deniers en kemandise[3]:

[1] Recettes.

[2] Profits, revenus divers.

[3] D'après l'ancien droit municipal d'Amiens, les magistrats de la ville étaient les dépositaires des deniers appartenant aux mineurs, et

D'un enfant orfenin xxv liv. IIII sols et II den. en kemandise.

Des deniers de l'église lv sols en warde;

Pour le demisele de Friencourt LXVIII liv. et III sols en kemandise.

De Mahiu Leurens XII liv. en kemandise.

De Robert le bouchier xx liv. en kemandise pour deux filles Huon Machart.

De dame Aelis Werote IIII liv. por le testament sen baron [1] en kemandise.

De Huon Machart CCC et LXX liv. en kemandise.

De demisele Marien de Vals cent liv. en kemandise.

De le maison du pois XVIII sols de cens là où on poise les blés et les ferines.

De Aelis Billaude xx sols de cens.

Fourfait.

De Jehan Cophin IIII liv. et XIII sols d'amende.

De Jehan Bervalt VI liv. et IX sols de fourfait.

De Mikiel de Blangi VI liv. et IX sols de fourfait.

De Harle VI liv. de fourfait.

De menus fourfais XIII liv. et VII sols.

Soume des rechoites celui Pierron VI^{c} liv. XL liv. XI sols et IX den., et VIII^{xx} liv. qil trouva de moeble que deniers ses que detes que on devoit à le vile.

Ce sont VIII^{c} liv. XI sols et IX den. que li devant dis Pierre rechut.

Ves chi après chou que chils Pierres paia et fraia en celi anée :

la caisse municipale les recevait en consignation, ou en kemandise (commandise), à charge d'en servir les intérêts et de restituer le capital à la majorité de l'ayant droit. Ce sont de semblables dépôts que mentionne le compte communal de Bray.

[1] Pour Mari.

Paiement.

Au roi CC liv. paiiés à trois paiemens, c'est à savoir LXVI liv. XIII sols et IIII den. à cascun paiement.

As enfans Marieu denchi [1] XL sols paiiés.

Au testament Agosne XVII liv. paiiés.

Au segneur de Susane VIII sols de cens paiiés.

A le demisele de Friencourt cent et X liv. paiiés.

A l'aumosne que on devoit pour Wautier Waiffier LXI sols et II den. paiiés.

Au luminaire VI liv. et XV sols paiiés.

Au fil Grart Pintele VII sols paiiés.

As enfans Werri de Mourecourt C sols paiiés.

A le fille Heudiart de Lihons C et X sols paiiés.

A un enfant orphenin LXXII liv. et XII den. paiiés.

Au testament Rogier Werot XII liv. paiiés.

Frait.

As cauchies faire X liv. VI sols et VIII den. deseure le prix que eles valent par an.

As apentis entour le moustier [2] XXIII sols et VIII den.

A retenir le droiture d'une gressoie là où on prent grès avoec le vile, dont plais estoit meus à une autre vile LXV sols et IIII den. de cous.

Pour les trois paiemens le roi porter à Paris, et pour autres besoignes XI liv. de cous à trois voies.

As voies atirer as entrées de le vile, où il n'a nient de cauchié XXIIII sols et VII den.

Pour aler à Blangi et à Saint-Pol, pour enquerre le fait de vilenie que on avoit fait à un bourgois XL sols et VIII den. de cous.

[1] Ce mot porte dans le texte un signe d'abréviation. N'a-t-on point voulu désigner la commune d'Andechy, canton de Montdidier ?

[2] Église.

Pour aler à Saint Quentin, pour conseil LV sols et VIII den. à deus voies.

Pour aler à Amiens parler à l'official pour le testament Agosne XLI sols et II den. de cous à trois voies.

Au moustier de le vile refaire VI liv. XV sols et III den. et XVIII sols et II den. as verrières.

A le maison du pois refaire XVI sols et V den.

A le voie de Paris, quant on i ala pour une capelerie [1] que li curés de Brai i kemanda à aler pour parler au Vesque d'Amiens XXXVII sols de cous.

Pour aler parler au Baillieu à Amiens pour arbres que li Prevos faisoit cauper en le vile XXX sols de cous : et pour parler à l'official à une autre fois pour le Maladrerie de Brai XXIX sols et VI den. de cous.

As serjans de le vile XXIX liv. et V sols et VI den. pour serviches.

Au Procureur en le Cour à Amiens pour le vile de Brai XL sols pour serviche.

A le fermeté [2] de le vile retenir VIII liv. et XIX sols.

As prousens [3] de le vile XIIII liv. VI sols et VI den.

En menus frais C sols XIII sols et V den.

Soume de frais et de paiemens V^c XL liv. et XXX sols et I den.

Soume du moeble [4] que chils Pierres laissa que en deniers ses que en detes que on devoit à le vile XIII^xx liv., sans le dete le contesse de Flandres qui doit à le vile C liv. VI liv. XIII sols et IIII den.

[1] Chapelle.

[2] Fortifications, remparts, ou château.

[3] Pour présents.

[4] Valeurs mobilières.

Ves chi après les detes que chils Pierres laissa que le vile devoit quant il issi de le Mairie:

A le demisele de Friencourt XIII^{xx} liv. VI liv. et XIII sols de kemandise.

A un enfant orphenin VIII^{xx} liv. LXIII sols et V den. de kemandise.

Au luminaire Nostre Dame LI sols et I den. en warde.

A une orfenine XIIII liv. de kemandise.

A deux orphenins frères X liv. de kemandise.

A Mainsent ki fu bailsiele [1] Huon Machart X liv. de kemandise.

Au fil Grart Pintele XLIII sols de kemandise.

Au chierge devant *corpus Domini* pour l'âme mon segneur Wautier Malart LXVII sols et II den. de kemandise.

A un serjant à aler outre mer pour l'âme Huon Machart XX liv. de kemandise.

A acater rente pour avoir un chierge qui tousdis ardera devant *corpus Domini* pour l'âme le femme Pierron Mouton VIII liv. XVII sols et IIII den. de kemandise.

A le mainsnée [2] fille Jehan de Basentin VI^{xx} liv. de kemandise.

As enfans Pierron Omont IIII^{xx} liv. de kemandise.

As enfans Marien denchi XL sols de kemandise.

A Martinete de Mourecourt X liv. de kemandise.

As deus maisnées filles Huon Machart VIII^{xx} liv. de kemandise.

A Marguerite, le fille Jehan de Vals CCC liv. de kemandise.

à Wautier de Chiuwignes [3] XII liv. de kemandise.

[1] Dans le glossaire de D. Carpentier, *Baisselle* signifie... servante.

[2] Lisez : *mainsnée* ou *maisnée*, c'est-à-dire, cadette.

[3] Chuignes, canton de Chaulnes (Somme).

Au Roi vi^{xx} liv. xiii liv. vi sols et viii den. de le promesse que on li fist pour Engleterre.

Soume des detes que li vile devoit quant chils Pierres issi de le Mairie xiii^{c} liv. xviii liv. et xx den

Soume del moeble que le vile avoit que detes, que deniers ses par tout quant li devant dis Pierres issi de le mairie xviii^{xx} liv. vi liv. xiii sols et iiii den. que de le dete que le contesse de Flandres doit que par tout; dont il est à savoir que à rabatre ces moebles devant dis de toute le soume que le vile devoit, il demourèrent ix^{c} liv. li liv. viii sols et iiii den. que le vile devoit par tout.

Le vile a de cens xxxviii sols iiii den. et iii capons; et de chou redoit le vile xiii sols viii den. et v capons.

Et si est à savoir que de quele evre [1] que le vile soit semonsé de paiier aucune de ches detes de kemandise devant dites, il les convenroit paiier dedens xl jours à quel coust que il les convenist querre.

[*Au dos:*] Che est li escris de l'estat de le vile de Brai seur Soume.

Origin. scellé.

VIII. — CAPPY.

A lor chier Segnor li Roi de Franche par la grasse de Deu et as maistres de se cort, li maires et li juré de Capi [2], salus et servige. Nos vos envoions l'estat de vostre commune de Capi. Ke li vile de Capi doit cascun an à le feste saint Remi dis et noef mius d'avainne et noef liv. vi sols mains au Roi et x sols à un chevalier de Maunies [3] Avoc tot cho li molin nostre

[1] Heure, moment.

[2] Canton de Bray (Somme).

[3] Ou Maumes? sur l'original. C'est sans doute Mametz, canton d'Albert (Somme).

Segnor le Roi ne valsent ke dis muis de blé ; or valent vint et deus par la raison ke tot el de Capi sont banier et les covient meure à ses molins. Et por ces choses devant dites et por les frais de le ville paier covient il taillier cascun an à Capi. Et sachiez que Raoul Denise, maires de Capi en l'anée passée, laissa le vile sans dete et en autel point le prit Grigoires del Val maires en cesti anée et sans moble [1]. Che fu fait en l'an del Incarnation nostre Segnor mil deu cens et soissante el mois de septembre.

Origin. — Sceau perdu.

IX. — CERNY.

La commune de Cerny [2] doit à vie de home cccc liv. et xx liv., et si doit cele commune ixᶜ liv. desques [3] ixᶜ liv. il en i a cccc liv. xx liv. mains en commande et vᶜ liv. et xx liv. qui vont acous à bourgois ; et si doit cele commune vi xx liv. au roi pour le marchiet qu'il fist au roi de Aingleterre, et si n'a cele commune nule rente. Si li doit la contesse de Flandres cc liv. et xxxiii liv. et vi sols et viii den. de tournois. Et si doit li baillius xl liv. de par. pour l'ost de Brainne de Gerart de Escri que il doit paier ou faire payer à Gerart de Escri. Ce fu fait l'an de l'Incarnation nostre Signeur mil et cc et lxi ou mois de juign.

Origin. — Sceau perdu.

X. — CHAMBLY.

Excellentissimo domino suo L., Dei gratia illustri regi Francorum, major et pares de Chambliaco, totaque communitas

[1] Sans changement, dans le même état.

[2] Cette commune est celle que le procès-verbal de 1260 désigne sous le nom de *Serniacum in Laudunesio*. Cerny en Laonnois, qu'il ne faut pas confondre avec Cerny-les-Bucy, est à 13 kilom. de Laon (Aisne).

[3] Pour *desquels*.

ejusdem ville, salutem et servicium, cum omni honore et reverencia, sue voluntati modis omnibus debitum et devotum.

Majestati vestre regie notum facimus, quod cum Johannes Fecart successit majoriam ville Chambliaci, recepit coram omni communia a precedenti majore compotum ville Chambliaci. Ita quod villa debebat tunc temporis, XIII^{cc} lib. LXXVIII lib. IIII sol. et I den. Scilicet : Primo, pro dono vestro, V^{cc} lib. IIII XX lib. LXVI sol. et VIII den. Post, pro elemosinis XI lib. XV sol. Pour renchirissemenz bailliarum [1] ville, XXVII lib. Pro minutis debitis, X lib. Roberto Fovetel XI lib. II sol. et V den. Pueris Petri d'Orgemont de Chambliaco IIII^{xx} lib. et XV lib. Petro Flori de Claromonte, IIII cc lib. et pro bonitate [2], XL lib. et pro redditu suo, L lib. Petro Davernes, Remensi, XXX lib. ad vitam, ad brandones annis singulis persolvendas. Marie dicte Latripière, Remensi, XX lib. ad vitam, ad dictum terminum persolvendas. Evrardo, mercatori Remensi, L lib. ad vitam, ad predictum terminum persolvendum. Renaudo de Sancto-Vincencio, civi Silvanectensi, L lib. ad vitam, ad augustum medium persolvendum.

Quando autem dictus Johannes exivit de majoria ville Chambliaci, reddidit compotum coram omni communia. Ita tamen quod villa debet ad presens XV^{cc} lib. XXXIII lib. Scilicet, pro dono vestro III cc lib. L. lib. Pueris Petri Dorgemont, de Chambliaco, IIII^{xx} lib., et XV lib. pro bonitate.

[1] M. Bouthors pense que, par ces mots, il faut entendre une augmentation survenue dans les redevances que la ville de Chambly payait pour le droit de tonlieu et les autres services qu'elle avait sans doute pris à ferme.

[2] Voici la définition que le glossaire de du Cange nous donne de ce mot : *Exactio sub specioso bonitatis nomine, tanquam gratuito a subditis dominis præstaretur*. Il s'agit donc ici de quelque droit seigneurial.

Johanni Fovetel, de Chambli, VIII^xx lib. Guillelmo dicto le Blaetier, civi Silvanectensi, XXXIIII lib., et VII lib. pro bonitate. Henrico dicto Lechat, civi Silvanectensi, IIII xx lib., et VII lib., pro bonitate. Roullando dicto Bridoul, burgensi de Crespeio, II cc lib., et XXX lib. de bonitate. Hugoni de Laferte, burgensi de Crespeio, C lib. et XV lib. pro bonitate. Milloni dicto Leblanc, Remensi, II^cc et XXX lib. de bonitate. Renaudo de Sancto-Vincencio, civi Silvanectensi, L lib. ad vitam. Petro Flori de Claromonte, LXXV lib. ad vitam. Evrardo Marcheant, civi Remensi, L lib. ad vitam. Marie dicte Latripière, Remensi, XX lib. ad vitam. Petro Davernes, Remensi, XXX lib. ad vitam.

Et notandum est quod summa debiti ville Chambliaci augetur in tempore dicti Johannis de VII XX lib. et XVIII lib., de concensu et voluntate tocius communie nostre ville; et ecce ratio quare inferius agnotata: Primo, pro bonitatibus antedictis CIIII lib., quas centum quatuor libras successor in majoria post dictum Johannem solvet. Item, pro ecclesia Beate-Marie de Chambliaco, XL sol. Pro domo ville, LX sol. Pro la bancloche[1], LXV sol. Item, pro cursibus aquarum patendis, XXXI lib. Pro canbiatione denariorum, LV sol. Pro furnis et pontibus, et eciam molendinis, reparandis, XII lib.

Summa facta VII^xx lib. XVIII lib.

Item, dictus Johannes recepit de firmis ville, IIII XX lib. desuper firmam vestram quam vobis annuatim nos pagamus, et ecce inferius ubi apposuit nominamus. Primo, pro presentibus, XVII lib. Pro renchirissemenz bailliarum ville, XVII lib. Pro denariis querendis, et negociis nostre communie procu-

[1] On appelait ainsi la cloche qui annonçait l'ouverture des plaids-annaux, lesquels se tenaient tous les ans pour les jugements à rendre en présence des habitants du lieu (Roquefort).

randis, XII lib. Pro clerico et servientibus ville, XXIII. Pro tribus pagamentis vestris, ad Templum faciendis, VII lib. Expensis pro placitis in assisiis et in aliis locis, VI lib.

Summa facta IIII^XX lib. et XL sol.

Debetur nobis secundum nostram opinionem, II CC lib. de bono debito, cum debito comitisse Flandrensis, que nobis debet VIII^XX lib. pro comite Andegavensi, et nos habemus litteras dicte comitisse sigillo suo sigillatas [1].

Actum anno Domini M.° CC.° LX.°, die sabbati ante festum Beati-Michaelis.

Origin. — Sceau perdu.

XI. — CHAUNY [A].

Il remest au conte de le vile de Chauni, le mecredi après le Pentecouste, en l'an de l'incarnation mil II^c LIX. Que li vile dut de rente à vie chacun an II^c LVIII liv. et se dut XIII^e LX liv., XVII sols, et à ce conte sire Gobers de Saint Nicolai, borgois de Chauni, fu fait maire por warder le mairie de le vile de Chauni chele année, et rechut ce conte et tant dut li vile à l'entrée de se mairie.

Et est asavoir que chil qui wardoient et rechevoient l'avoir de le vile durent à ce conte à le vile: VII^XX VIII liv, IX sols VI. den.; et puis on il fait plusieurs rechutes en le mairie chelui Gobert, c'est à savoir :

De le taille de le vile V^c IIII^XX IIII liv.

De chelui qui qieut le caucié de le vile XXVI liv.

Deu fil Gilon le Saunier XXXIIII sols.

De Jehan Salenbien VI liv. X sols, por le fille Coillet.

De chiaus de Waulaincourt XXVI liv..

De Bérart Lescohier VII liv. de vies caucié.

De Jehan de Condren XX sols d'entrée de commungne.

[1] Voir la note 2 de la page 632.

De Carlier de Pierremande lx sols de ysue de communne.
De Wiet Liétart xx sols d'entrée de communne.
D'un clerc de Péronne x liv. qu'il rendi à le vile.
De Pillot xl sols qu'il devoit à le vile.
De Jehan Caqet xx sols d'entrée de communne.
De Jehen Saisine xl sols des deniers Cosenne.
Des enfants Hainmeri xxx sols d'entrée de communne.
De Simonnet des Molins xl sols d'entrée de communne.
De Quentin de Molinniaus xx sols d'entrée de communne.
De Maroie de Marisel c sols.
Deu fil Maroie de Givri [1] et d'autrui ix sols.
De maistre Robert Poillette x liv.
De Ernaut d'Espaingni lx sols d'entrée de communne.
De Danel le Candillier xvi sols d'entrée de commune.
Deu fil Wibert le taneur vi liv. xv sols.
De monsingneur Jakemon Musart c liv.
De Jehen de Fourdren xxxvi sols.
De Estevene le clerc de Genli iiii xx liv. } des deniers
De Jehen Bricart xxviii liv. xv sols } de Genli.
De Jehen de Pont Saint Marc xl liv.
De Gérart de Hairouval lx liv.
De Perron le Carlier xx sols d'amende.
De Simon de Noion xx sols d'amende.
De iiii persones xx sols d'amende.
De ii persones xx sols d'amende.
De iiii persones xx sols d'amende.
De Jehen Loupart xx sols d'amende.
De Ernaut Despaingni xx sols d'amende.
De Jehen Despaingni xx sols d'amende.
De Gerart de Cartiers xx sols d'amende.

[1] Ou peut-être Guni.

De Williaume çacemarée xx sols d'amende.
De Penchant et se femme xx sols d'amende.
De IIII persones xx sols d'amende.
De Estevene Ivetel xx sols d'amende.
De II persones xx sols d'amende.
De II persones xx sols d'amende.
De II persones xx sols d'amende.
De II persones xx sols d'amende.
De Jehen Bellet C sols d'amende.
De IIII persones xx sols d'amende.
De Williaume Maledenrée xx sols d'amende.
De Perron Danvergni [1] XL sols d'amende.
De Raoul Hugon x liv. d'amende.
De le parisie C sols d'amende.
De Jakemon Blanche xx sols d'amende.
De II persones xv sols d'amende.
De x tavreniers x liv. d'amende.

Somme de che que li Recheveur devoient et de ce qu'il ont puis rechut : XII [c] XIII liv., IX sols, VI den.

Ves chi les paies et les despenses que chil qui wardoient et rechevoient l'avoir de le vile fisent en l'anée que cis Gobert fu Maires.

A Bauduin de Cambrai XXX liv. de rente à vie, à close pentecouste, à l'entrée de le Mairie chelui Gobert et encore à chelui Bauduin XXX liv. de rente à vie, à close pentecoste, à l'isue de le Mairie chelui Gobert, por che qu'il oisi de le Mairie après le close pentecoste.

A le femme Disdier qui fu, XX liv. de rente à vie, à le feste Saint Pierre entrant aoust.

A Jehen Rose et à Robert, sen frère, C liv. de rente à vie, à le tousains.

[1] Ou peut-être d'Amingni.

à Maistre Aden de Clastres, xiii liv. de rente à vie, à lendemain de le tousains.

A Wiart Ravemer, xx liv. de rente à vie, à le Saint Martin en iver.

A Maistre Nicolas, xxx liv. de rente à vie, as xx jors.

A le brandone, xx liv. de rente à vie, as brandons.

A Rasent de Lens, xxv liv. de rente à vie, à close Paske.

As despens quant on porta ces paies, xxxv sols.

A le fille Coillet, xx sols, de ce que li vile li devoit.

Au fil Wibert le taneur, iiii liv., xviii sols, que li vile li devoit.

A Jehen Erart de Saint-Quentin, iii^c liv. que li vile li devoit.

Au despens deu porter et au frai, xx sols.

A Monsingneur Jakemon Musart, xx liv., de che que li vile li devoit.

A Oudart Heselin, lxxv sols, de ce que li vile li devoit.

A Mikiel le flament, xx sols, de ses buers [1].

A Bernart le chisne, lviii sols viii deniers por le voie de Coudren.

Au Maieur et à ses compaingnons, viii liv. xxi den. m. [2] au Parlement à Paris, à le pentecoste.

As wardes des pastures xl sols.

A menus despens en pluiseurs lius xx sols.

A menus despens en pluiseurs lius xxii sols.

Au poison xx sols vi den. con présenta Monsingneur de Neele et Monsingneur Perron, le chambrelain, quant il furent à Chauni por le cause d'Engouren de Couci [3].

[1] Sans doute pour buens,— biens, propriété.

[2] Ce sigle doit signifier : — maille.

[3] En 1259 Enguerrand de Coucy fut arrêté par ordre du roi pour

A Monsingneur Julien et au bailliu, LXIII sols por leurs despens quant on fist l'enqeste deu pont l'Eveske.

Au Maieur et à ses compaignons et as tesmoins, CIIII sols por leurs despens quant on fist l'enqeste deu Pont l'Eveske.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs fois, XX sols.

As Jacobins de St.-Quentin, XX sols qu'on leur donna por Dieu.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

A menus despens à pluiseurs fois, XXI sols.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

A Robert de Foulenbrai et à Raoul Hugon et le clerc de le vile, X liv. XIII sols au Parlement à Paris, à le saint Martin; ils demourèrent trois semainnes.

Au Maieur et à ses compaingnons XX sols VI den. à Saint-Quentin.

As Cordeliers de Noion, XX sols qu'on leur donna por Dieu.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

Au Maieur et à ses compaingnons, VII liv. XVI sols à Paris au Parlement de le Candelière.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols.

A menus despens à pluiseurs fois, XX sols VI den.

Au Maieur et à ses compaingnons XXXIII sols IX den. au Bailliu à Compiengne.

avoir fait pendre trois jeunes clercs qui avaient chassé sur son domaine ; les pairs et les barons furent appelés à le juger (Tillemont, IV, p. 180). C'est sans doute pour ce procès que Simon de Nesle, conseiller et Pierre de Brosse, chambellan de St.-Louis, allèrent à Chauny.

A menus despens à pluiseurs fois, xx sols.

A menus despens à pluiseurs fois, xxi sols vi den.

A menus despens en pluiseurs lius, xx sols.

A Robert Mauclerc xx sols por le damage de se nef.

A menus despens en pluiseurs lius, xxiiii sols viii deniers.

A Maistre Lucas chanoinne de Paris, xl sols qu'on li donna d'une amende qui estoit paié.

A Robert de Foulenbrai, xx sols por le damage de se masure.

A Monsingneur Gilon de Viri et à Perron de Leroucourt, xx sols qu'on leur donna d'une amende paié.

Au clerc de le vile, xvi livres por sen service.

As viii waites de le vile, xviii liv.

As ii sergans le maieur, xv liv. por leur service.

As ii waites d'aoust, xx sols.

A le waite deu befroi, c sols.

Au maieur, viii liv. por sen service.

As cous [1] de le fremeté de le vile et des pons et des cauciés refaire et de le ramée, xlvii liv. xxxii den.

As cous de le hale qui estoit commenchié à faire qu'en pierre, qu'en caus, qu'en saulo [2], qu'en maçons, qu'en manovriers, xli liv. xii sols; et en chele hale vendera on les dras et les denrées de le vile.

As cous des vins qu'on présenta à bonnes gens, xxxv liv. iii sols.

As cous des chevaus por faire les besoingnes de le vile, xiiii liv. xiiii sols.

Somme de paies et de despenses : viii^c iiii^xx xi liv. vii sols.

Et est à savoir que ces paîes et ces despenses rabatues des

[1] Depens, frais.

[2] Au texte, on pourrait lire aussi bien *saulon*, sans doute pour solin, charpente.

rechutes, li Recheveur de l'avoir de le vile durent III^e XXII liv. II sols VI den. au conte qui fu fais le mecredi après le close Pentecoste, en l'an de l'incarnation mil II^e LX, quant cis Gobers oisi de se Mairie.

Et li quens d'Angou dut ausi à le vile, VI^xx liv. LIII sols IIII den.; li femme Jehenne de Guni IIII liv. VII sols IIII den.; li abbés de Roiaumont X liv.

Somme de che qon doit à la le vile : IIII^e LIX liv. III sols.

Et ves chi les dettes que li vile devoit quant sire Gobers oisi de se Mairie :

Au fil Lamourouse, IIII liv.

A Mikiel le flament, X liv.

As oirs damisele Ysabel de curtins, II^e LX liv.

As oirs Monsingneur Jehen de Hangest, II^e liv.

A Oudart Heselin, LXXVI liv. V sols.

A Jehen Saisine, L liv.

Au fil Renaut le bege, L liv.

As enfans Walengrin, IX liv.

A maistre Robert Poullette, II^e X liv.

A Gobin Cosenne, C. XII sols.

A le fille Lorent le Vanier, C sols.

A Monsingneur Gilon de Viri, XL liv. X sols.

As enfans Jakemon de Labie, XXX sols.

A le fille Perugon, VIII liv.

A Monsingneur Jakemon Musart, IX^xx liv.

A Perron Pestel, de Couci, C liv.

A Evet Loucette, C sols.

A le fille Coillet, C. X sols.

Au fil Gilon le Saunier, XXXIIII sols.

Au fil Wibert le Taneur, XXXVI sols VIII den.

A le nièche Robert le selier, XXXVI sols.

As oirs Monsingneur Aubert de Hangest, C. VIII liv. XV sols, qui sunt en commande de par le Bailliu.

As enfans Hesain Malcdenrée, XL liv.

A Jehennette, fille Gérart de Haironval, LX liv.

Au Roi, IIc L liv.

Somme: XVIc IIIIxx IIII liv. VIII sols.

Et rabatu che qon doit à le vile de che que li vile doit, il demeure que li vile doit XIIc XXV liv. V sols et le rente à vie qui devant est ditte, et à ce point laisa cis Gobers le dette de le vile quant il oisi de le Mairie, et adonc sire Pierres Buire, borgois de Chauni, fu fais Maires et rechut le dette de le vile eu point que cis Gobers laisa le dette, en l'an de l'Incarnation mil IIc lx, le mecredi après le close pentecouste.

Et bien sachiez que li Rois a evu de nous puis qu'il fu croisiés XVc liv., et li quens d'Angou nous cousta bien Vc liv.

Origin. scellé.

XII. — CHAUNY [B].

Il demoura au conte de le vile de Chauni, le mercredi après le close pentecouste, en l'an del incarnation mil ans IIc LX, quant Gobers de saint Nicolai, bourgois de Chauni, oissi de de le Mairie, et Pierres Buire, bourgois de Chauni, fu fais maires qe li vile dut XIIc XXV liv. V sols et IIc LVIII liv. de rente à vie conté et rabatu de ce can devoit à le vile de ce qe li vile devoit.

Et est à savoir que cil qui wardoient et recevoient l'avoir de le vile durent à ce conte à le vile IIIc XXII liv. II sols VI deniers, et puis ont il fait pluiseurs rechutes en l'anée qe cil Pierres a esté Maires, c'est à savoir de le taille de le vile, Vc IIIIxx VIII liv.

De celui qui tient le cauchié de le vile, XXI liv. IIII sols.

De Jehan de Pont saint Maartin, XL liv.

Des enfans de Genli C IIIIxx XI liv. V sols.

De Colin de Givri, V sols.

Des enfans Jehan de Viri, XLV liv.

Des testamenteurs Renaut Verce, xxviii liv
De Emmeline de Premonstre, xlvi liv.
Deu fil Raoul de Premonstre, xvii liv. iii sols viii den.
Deu fil Jehan Narrine, xx liv. xv sols.
De Mon singneur Jakemon Musart, xx liv.
De Jehan Avingnon, xvi sols.
De marien [1] con vendi xiiii liv. iiii sols viii den.
De le comtesse de Flandres, liiii liv. vi sols viii den.,
pour le comte d'Anjou [2].
De Portourcel, x sols pour saisine.
Den fil Gilon le Saunier, xi liv. x sols.
Des enfans Ernous le beste, xiii liv. xviii den.
De le fille Lorens de Godelent, xl sols.
Des oirs Williaume le mannier, x sols.
De Simon de Nouveron, xx sols d'amendes.
De Ernaut despaingni, xx sols d'amendes.
De iiii persones, xx sols d'amendes.
De ii persones, xx sols d'amendes.
De Simon de Noion, xl sols d'amendes.
De Warin le bouchier, xx sols d'amendes.
De ii persones, xx sols d'amendes.
De iiii persones, xx sols d'amendes.
De Hessain de Taringni et Pierron, son fil, lx sols d'amendes.
De iii persones, xx sols d'amendes.
De Thoumas deu pont, xx sols d'amendes.
De Lorent le machon, xx sols d'amendes.
De Gobert Aubuin, xx sols d'amendes.

[1] Ou marieu, — marais.

[2] Les 54 livres 6 sols 8 deniers que la comtesse de Flandres rembourse pour le compte de Charles d'Anjou démontrent, comme cela résulte de divers comptes de cette série, que Marguerite s'était constituée, vis à vis des communes picardes, la caution du frère de St.-Louis.

De Gervaise Despaingni, xx sols d'amendes.

De III persones, xx sols d'amendes.

De III persones, xx sols d'amendes.

De III persones, xx sols d'amendes.

De IIII persones, xx sols d'amendes.

De Perron Dauvergui et se femme, xx sols d'amendes.

De Jehan le caucheteur, XL sols d'amendes.

De II persones, xx sols d'amendes.

De Oudart de Novervel, IIII liv. d'amendes.

De Perron le carlier et se femme, xx sols d'amendes.

Somme de ce qil devoient et de rechutes, XIIII c LXIIII liv. XV sols.

Ves ci les paies et les dépenses qe cil qi recevoient l'avoir de le vile fisent en l'anée qe cil Pierres Buire fu Maires.

A le femme Disdier qi fu, xx liv. de rente à vie à le Feste Saint Pierre entrant aoust.

A Jehan Rose et à Robert, son frère, c liv. de rente à vie à le feste Toussains.

A maistre Adan de Clastres, XIIII liv. de rente à vie à lendemain de le Toussains.

A Wiart Ranemer, xx liv. de rente à vie à le saint Martin.

A le brandane, xx liv. de rente à vie as brandons.

A Rassent de Lens, xxv liv. de rente à vie à close Paske.

As despens quant ces paies XXVIII liv.

A le fille le Coillete, C. x sols qe li vile li devoit.

A mon Singneur Gilon de Viri, XL liv. x sols qe li vile li devoit, pour se nièce.

A le nièce Robert le solier, XXXVI sols qe li vile li devoit.

Au fil Wibert le taneur, XXXVI sols qe li vile li devoit.

A Herbert Lekerie, x liv. qon li donna d'une amende.

A maistre Robert Poulete, II c liv. x sols qe li vile li devoit.

As despens quant on porta ces deniers à Cambrai, XL sols.

Au Roi, C liv. au despens et frai VII sols.

A le fille Perugon, VIII liv. qe li vile li devoit.

A Oudart Hesselin, LXXVI liv. V sols que li vile li devoit.

A mon singneur Jakemon Musart, LXX liv. de ce qe li vile li devoit.

A Mikiel le flamenc, XX sols pour ses buers.

Au Maieur et à ses compaignons, C. V sols à Paris.

A Gobert Leleu, L sols con li donna d'une amende.

A Perron Dauvergni, XL sols con li donna d'une amende à le proiére le Bailliu

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XXII sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

Au Maieur et à ses compaignons, C. III *(sic)* à Paris à le septembrece.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A Estevene Ginetel et à Wautier le maunier, pour le voie de Douai, XXIIII sols VI deniers.

A Jehan Saisine, XL sols con li donna d'une amende.

As frères Meneurs de Noion, XX sols con leur donna pour Dieu.

A menus despens, XX sols en pluiseurs lius.

A Haudoul, XX sols pour le warde de le pasture.

A maistre Simon le wantier et à Mahiu de le grange, C sols pour leur salaire.

As Jacobins de Saint Quentin, XX sols con leur donna pour Dieu.

A Jehan Berlet, L sols con li donna d'une amende.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XXII sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XXIII sols.

Au cens de le maison de le vile, LIX sols.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

A Guiart, XL sols, pour le voie de capelin.

A menus despens en pluiseurs lius, XX sols.

Au maieur et à ses compaingnons, LX sols au Roi à Compiengne

A Raoul Le Kerie et à Perron Restaut, XVIII sols

Au clerc de le vile, XVI liv. pour son service au Bailliu.

As II sergans de le vile XV liv. pour leur service.

As VIII wartes de le vile XIX liv.

A le warte dou berfroi, C sols.

Au maieur VIII liv. pour son service.

As cous de le fremeté de le vile, des cauchies, des pons refaire et des ramées, LVIII liv.

As cous de le hale, que li vile a fait faire, II^{c} XXVIII liv. IIII sols, VI deniers.

As cous des vins con a présentés à bonnes gens, XXXVIII liv.

As cous des tenans pour faire le besongne de le vile XII liv. X sols.

Somme : XI^{c} LXXVII liv. XIII sols

Et ces paies et ces despenses rabatues des rechutes devant dites, li Receveur de l'avoir de le vile durent à le vile II^{c} IIII^{xx} VII liv., II sols, au conte qui fu fais en l'an de l'incarnation mil II^{c} LXI le lendemain de l'Assension eu mois de juing.

Et li quens d'Anjou dut à le vile LXIX liv. VI sols VIII deniers; li femme Jehan de Givri, IIII liv. XXVIII deniers; li abbés de Roiaumont, X liv.; Huars Buchis, IIII liv.; Jehans casiers li cancierres, XIIII liv. XVI sols.

Somme de ce con doit à le vile : III^{c} IIII^{xx} IX liv. VI sols.

Et vees ci les detes que li vile doit :

Au fil Lamourouse IIII liv.

A Michiel le flamenc. X liv.

A damoiselle Isabel de Curtins, II^c LX liv.

A mon Singneur Jehan de Hangest, II^c liv.

A Jehan Saisine, L liv.

Au fil Renaut le bège, L liv.

As enfans Walegrin, IX liv.

A Gobin Cassene, VI liv.

A le fille Lorent le vanier, C sols.

As enfans Jakemon de labie, XXX sols

A mon singneur Jakemon Musart, VI^xx X liv.

A Evet Loucete, C sols.

Au fil Gilon le saunier, XIII liv. IIII sols.

As enfans mon singneur Aubert de Genli, III^c liv.

As enfans Gobert Maledenrée, IIII^xx liv.

A Jehennete, le fille Gérart de Haironval, LX liv.

Au Roi, CL liv.

As enfans Jehan de Viri, XLV liv.

A Emmeline, jadis femme Raoul de Premonstre, XLVI liv.

Au fil Raoul de Premonstré, XVII liv. III sols VIII den.

A Perron Pestel, de Couci, C liv.

Au fil Jehan Narrine, XX liv. XV sols.

As enfans Ernoul le beste, XIII liv. XIX den.

A le fille Lorent de Godelent, XL sols.

As oirs Williaume le mannier, X sols.

Somme: XV^c LXXVIII liv. VII sols.

Et rabatu ce con doit à le vile de ce qe li vile dut XI^c IIII^xx IX liv., et se dut de rente à vie II^c XXVIII liv., en l'an del incarnation mil ans II^c LXI au mois de juing, lendemain de l'Assension, et adonc sire Pierres Buire, bourgois de Chauni, conta et oissi de la Mairie et sire Herbers Le Kerie, bourgois de Chauni, fu fais Maires et rechut le dete de le vile en ce point.

(Au dos :) Status ville Chauniaci.

Origin. non scellé.

XIII. — COMPIÈGNE.

C'est li contes de le vile de Conpiegne qui fu fais quant Jehans de Chambaudon oissi de la mairie l'an de l'Incarnacion nostre Segneur m^{o} cc^{o} lx^{o} le vegile de le saint Jehan Baptiste. Le vile devoit de quemandes[1] xxxii^{c} liv. c. sols et se devoit de dettes montans as cous xxxvi^{c} l liv. Summa vi^{m} viii^{c} lv liv. sans le rente à vie dont le vile devoit m iiii^{xx} v liv. et on devoit le ville en dettes li quens d'Anjout xix^{c} liv. et d'autres dettes paiaules m xi liv. xvi sols et de mauvieises dettes ccc lxvi liv. ii sols.

Origin. non scellé.

XIV. — CREPY-EN-LAONNOIS.

Excellentissimo domino suo, Ludovico, Dei gratia, regi Francorum illustri, maior et jurati communie de Crespi in Laudunesio, salutem in eo qui regibus dat gloriam et honorem.

Excellentie vestre statum communie de Crespi duximus significandum qui status talis est. Nos debemus vobis annis singulis triginta modios bladi et quinquaginta modios avene ad mensuram de Gastinois, de tali blado et de tali avena videlicet que proveniunt et crescunt in territorio dicte ville de Crespi, de quo blado solvimus et reddimus quolibet anno capellano vestro de Lauduno novem modios, castellano de Lauduno unum modium, presbiteris curatis de Lauduno duos modios, ecclesie sancti Johannis in abbatia Laudunensi unum modium, et ecclesie sancti Vedasti Suessionensis unum modium.

Item debemus vobis annis singulis quater viginti libras

[1] Commandes, dépôts à rendre, capitaux consignés au nom de mineurs.

cathalaunenses veteris monete pro quibus solvimus vobis quater viginti libras Parisienses quolibet anno et ex alia parte debemus vobis quolibet anno decem libras Parisienses.

Item debemus vobis singulis annis trecentas gallinas et ducentos modios vini de quibus ducentis modiis vini nos solvimus et reddimus quolibet anno monialibus de Monsteruel en Therasche sexaginta et decem modios ex parte una, et ex alia parte septem modios qui eis debebantur singulis annis a tempore illo, videlicet antequam esset communia apud Crespi, quos solvimus eis de mandato vestro.

Item, solvimus singulis annis de dicto vino conversis de Chaumont versus Rosetum en Therasche triginta modios de mandato vestro, et monialibus de Santigni juxta Crespi septem modios. Preterea nos debemus singulis annis domino Guidoni, militi de Revillon, duodecim libras et dimidiam Parisienses. Postea significamus vobis quod redditus de Crespi communie ejusdem ville debiti valent nunc temporis quolibet anno in blado, videlicet quinquaginta et unum modium bladi ad mensuram de Lauduno et triginta et septem modios avene, qui redditus a viginti annis citra ultimo preteritis usque nunc non valuerunt tantum de quindecim modiis uno anno per medium alterius, et credimus veraciter quod ille qui tenet illos redditus modo ad trecensum, et tenere debet per tres annos amittet in dicto contractu.

Item nos habemus singulis annis tam in censibus et ventis quam emendis quinquaginta libras Parisienses vel circiter uno anno per medium alterius.

Item habemus singulis annis ducentos et sexaginta modios vini de annuo redditu, qui tantum non valuit a viginti annis citra usque nunc de triginta modiis uno anno similiter per medium alterius et melius decrescere possunt quam crescere, sicut credimus.

Item habemus singulis annis de annuo redditu trecentas et sexaginta gallinas, et debet nobis annis singulis abbas sancti Nicholai in Bosco unum modium frumenti ad mensuram de Gastinois, duobus denariis pejoris meliore pro parte territorii sui de Wairi, et debet nobis idem abbas quolibet anno septem modios et sex sextaria vini de vineis suis de Dormiermont. Ita quod quando dictum vinum paratum est et positum in doliis, nos accipimus dictos septem modios et sex sextaria vini de illo de quo volumus post tactum dolii cujuslibet, antequam dictus abbas aliquid habeat vel tollat de dicto vino.

Item debet nobis dictus abbas quolibet anno pro meso suo de Tortoi quam pro censibus et carrucis suis et pro custodia terrarum suarum de Crespi quadraginta solidos et tres denarios Parisienses. Postea significamus vobis quod nos debemus ad custus quingentas libras et decem libras Parisienses de quibus debent nobis minute gentes de dicta communia de Crespi quadraginta libras Parisienses quas pro eis mutuo recepimus pro redditibus suis solvendis de quibus satisfacere non poterant propter communem tempestatem que fuit apud Crespi et in territorio ejusdem ville, sicut bene dici audivistis; per quam tempestatem bene ceciderunt in eadem villa triginta domus bone et pulchre quas reficere vel reparare non possunt, saltem medietas vel amplius illorum quorum erant dicte domus et bene credimus et veraciter quod medietas hominum de Crespi vel circiter tanta paupertate oppressa sit et ad tantam inopiam devenerit per dictam tempestatem, quod vix aut nonquam possint imposterum se et familiam suam imposterum sustinere. Postea significamus vobis quod nos debemus vobis ad presens sexcies viginti libras et tredecim libras et sex solidos et octo denarios Parisienses de quibus mittimus vobis ad presens medietatem. Et sciatis quod vir nobilis comes Andegavensis, frater vester, debet nobis per litteras suas

centum libras Parisienses. Et quod in anno presenti et in anno proximo preterito posuimus in opere per dictam tempestatem pro fossatis et calceis nostris reficiendis sexaginta libras parisienses. Et quod a decem annis citra uno anno per medium alterius bene expendimus occasione appellationum coram nobis factarum de Catallis et hereditatibus in treffundis nostris existentibus ad curiam domini Laudunensis episcopi interpositarum quod vix possumus ea rehabere quando ea requirimus sine magnis custibus et expensis, et placitorum que habuimus adversus vicinos nostros qui sunt fortes et graves gentes, usque ad summam sexaginta librarum Parisiensium et quod bene expendimus quolibet anno pro villa et territorio de Crespi custodiendis viginti libras Parisienses tam in servientibus quam aliis rebus. Et sciatis quod antecessores nostri tempore Philippi regis dictam villam de Crespi ab ipso Philippo receperunt ad communiam pro tanto, quantum valebat. Et quod dicti antecessores nostri in dicta recepcione duplicaverunt redditus suos quos ipsi dicto domino regi tunc debebant in blado, in vino et in denariis, que premissa omnia et singula vestre excellentie ad mandatum vestrum significamus. Bene et diu valeat regia majestas vestra.

Date fuerunt presentes littere et sigillate sigillo nostro anno Domini M° CC° sexagesimo, in vigilia beati Martini hyemalis.

Origin. scellé.

XV. — CREPY-EN-VALOIS.

L'an de grace mil CC LVIII ou mois de jung mit li rois Estene de Berron en la merie de Crespi à la requeste des Bourgois de Crespi, et à ce mois la vile de Crespi devoit V^m VI^c XXVI liv. XV sols par., XXIIII liv. par. deuz à Phelipot de Maurecourt et XVIII liv. deuz à un vallet pour boute[1] de deniers que il

[1] Le mot *boutes* est mis là pour..... *intérêts*

avoit prestez à la ville par deus années que Huarz de Lacourt lessa à conter quant il fut meres. Et l'on devoit à la ville de Crespi à ce mois xi^c xv liv. viii sols iiii den. par. Et demoura rabatu ce que l'on devoit à la ville que la ville dut ou mois devant dit iiii^m v^c liii liv. vii sols vi den. Et ou darien conte que cil Estienes fit à la ville ou chief de l'anée devant dite, dut la ville de Crespi v^m c iiii liv. vii sols xi den. et l'on dut à la ville à ce conte m iiii^xx ix liv. xii sols v den. Et demoura que la ville dut au conte devant dit rabatu le rabat iiii^m xiiii liv. xv sols vi den.

L'an de grace mil cclix demoura Estienes devant nommez en la merie de Crespi dou commandement le roi à la requeste des bourgois de la ville, et ou darien conte que cil Estienes fit à la ville ou chief de la seconde année en l'an devant dit, dut la ville de Crespi en monnoie de parisis au fil Li sours prins en commande as enfanz Michiel Couvreeur iiii liv. xviii sols ix den. En commande à la fille Estiene Piart xvii liv. x sols iiii den. En commande à mestre Willaume de Digon li liv. iiii sols. En commande as enfans Baudouin de Og.^r xxxii liv. En commande aus deus darriens enfans Jaque Maillart cx liv. xix sols xi den. En commande au mainsné Maillart viii^xx xviii liv. xvii sols x den. ob. En commande à Henri de Ouchi chevalier v^c liv. En commande au fil Ennesson li Barbiere xxvii sols. En commande au fil Richart Lesellier viii sols. En commande au fil Thomas Lenglet xlvi sols iiii den. En commande as hoirs Gauthier Suell? viii liv. En commande à Colet de Chaumont xxi liv. xii sols. En commande à Oudart de Berron x sols viii den. En commande au fil Lambert cordouennier xxxix sols ii den. En commande à Ernoul de la Ferté c liv. En commande à Marguerite de la Ferté ii^c liv. En commande as enfanz Pierre Buletel xlvi lix. xviii sols. En commande au fil Lacourbe xxx sols. En commande au fil

Perron de Levignen LXXII sols. En commande as enfanz Perron de la Ferté XI liv. XVI sols V den. En commande à la fille Jehan Vallet LXXVIII sols V den. En commande à Estiene de Berron....[1] IIc liv. En commande à Mahaut la Grant LX liv. En commande à Garnier frepier CXV sols. En commande à Pierre de la Ferté XL liv. En commande, somme de la commande. XVIc VI liv. XXII den. p.

Et dut la ville de acouz à ce conte à un vallet CX liv. des quiex deniers il i a XVIII liv. pour boute de deus années, à un bourgois IIIc XXXIIII liv. dont li XXXIIII liv. sunt de boute pour l'année, à un bourgois VI xx XIIII liv. dont li XIIII liv. sunt de boute pour l'anée, à une bourgoisse IIIIc XL liv. dont li XL liv. sunt de boute pour l'anée, à un bourgois VIc liv. dont il a par an VIc liv. de boute, à un bourgois IIIIc XLV liv. VI sols VIII den. dont li XLV liv. VI sols VIII den. sont de boute pour l'anée, à un bourgois Vc LVII liv. dont li LVII liv. sunt de boute pour l'année. Summe des deniers à couz deuz IIm VIc XX liv. VI sols VIII den. plus. Et dut la ville à ce conte au roi pour le darrien paiement de son don IIIc XXXIII liv. VI sols et VIII den.

Summe de la deste que la ville dut au conte deseure escrit auquel Estienes de Berron yssi de la merie de Crespi IIIIm Vc LIX liv. XV sols II den. sen rabation Vc LXXVIII liv. X sols VI den. ob. que Jehans Tonloiers adunques agentiers de la ville devoit à la ville, VIc LXVI liv. XIII sols IIII den. que la contesse de Flandres devoit à la ville pour le conte de Angout, pour le doien de Saint Aingnan VI liv. ; pour la meson Saint Ladre de Crespi XX liv. qu'elle doit à la ville. Summe dou rabat XIc LXXI liv. III sols X den., et demora que la ville dut à ce conte le rabat rabatu IIIm IIc IIIIxx VIII liv. XI sols IIII den.

La ville de Crespi a par an de rente à héritage de cens et

[1] Ici, au texte, cinq à six mots d'effacés.

des mestiers de la ville II^c XXXIII liv. XIX sols par. Et croit et descroit par an cest sanz les moulins de la ville et li moult coutent plus à la ville que il ne valent par an. Et la ville doit par an à héritage II^c IIII^{xx} liv. C IIII sols et à vie de homme II^c X liv. par. Summe que la ville doit par an que à héritage que à vie de homme IIII^c IIII^{xx} XV liv. IIII sols par.; rabatu II^c XXXIII liv. XIX sols que la ville a par an de rentes, il demeure que la ville doit par an que à héritage que à vie de homme II^c LXVI liv. V sols par.

Origin. scellé.

XVI. — MONTDIDIER.

En l'an de le Incarnacion nostre Seigneur mil CC et soissante, lendemain de Paskes, Pierres de Hangest fu fais maires de Mondidier. A chel jour le vile devoit en pluseurs leus à bones gens quatre mile livres set chens livres soissante onze livres XIIII sols et VIII den. Le vile de Mondidier ne devoit riens à usure, mais le vile doit soissante quinze livres à vie. Et de che pluseurs gens doivent à la vile nuef chens livres soissante chieunc livres et onze sous.

Origin. scellé.

XVII. — MONTREUIL.

Quant Mikiex Taukars entra en le mairie après Jehen de Belraim anno domini M^o CC^o L^o IX^o, adonkes avoit le vile de mueble V^c liv. LX liv. IIII sols, et de chou devoit ele au roi ke LX liv. IIII sols, et de ces V^c liv. paia Mikiex Taukars au roi en se mairie III^c liv. Et des detes ke on devoit à le vile i a il bien II^c liv. de mauvaises detes, de vielles sorberies[1], de

[1] Le mot *sorberie* nous paraît d'une mauvaise lecture; il est sans doute là pour *tourberie*, que le supplément de D. Carpentier traduit par.... terrain propre à faire des tourbes. Le glossaire de Du Cange, après avoir traduit le mot *torba* par tourbourie ou *torbarum confectura*,

vies pavement et de vielles tailles dont on ne puet trouver persounes ne hoirs ne iretages, lau on en puist rien avoir. Et i estoient ces mauvaises detes tres devant à chou grant tans ke sire Jehans de Chanbaudon fust maires de Monstruel. Et tailla on en le mairie Mikiel Taukart de le livre du mueble viii den. et iv den. de l'iretage, et valut le taille ix^c liv. iiii^xx liv. lxiii sols v den.; et des coilloites des portes du pois, de le colloite du vin, des cens de le torberie, des meffais de le ville, del lais Onestasse Wagon et des tailles devant dites en toutes values xvi^c xv liv. x sols; et de ceste recoite et value paia Mikiex Taukars en se mairie por rente à vie ke le vile doit viii^c lb. et v lb. Et por les serviges de le vile, c'est à savoir au maieur, au clerch de le commuigne, au clerch as argentiers, as sergans le maieur et as waites qui waitent tout len c liv. xix liv. vii sols et as presens ke le vile a fais du vin xxxix liv. x sols v den. et por machounerie, por carpenterie, por mairien [1] ke on a mis por le fortereche de le vile retenir, et por le cauchié de Nueville et por les maus pas amender iiii^xx liv. lxiii sols iii den. et por les fres viii^xx liv. xxvii den.; et quita on le conte d'Angau ii^c liv. xxxvi liv. por avoir assenement du remanant des deniers qu'il devoit à le vile. Et remaint à le vile de mueble, outre chou ke ele doit, se les detes fussent bones, xi^xx liv. xii liv. xi sols.

Che sont les fermes [2] ke le vile de Moust. doit à vie.

cite un compte des revenus du comté de Ponthieu de 1554 où il est dit : *des revenus et proffits de la teollerie* (tuilerie) *de la dite ville d'Abbeville..... néant, pour ce que en l'année de ce compte, ne de longtemps n'ont esté fait aucunes tourbouries.* Plus loin, on lira dans le même compte de Montreuil *torberie*, et non plus *sorberie*; les deux mots ont évidemment le même sens.

[1] Mairien — bois de charpente, (glossaire de D. Carpentier).

[2] Le mot *firma*, dans le glossaire de Du Cange, est traduit ainsi :

Fermes de mi mai.

A Freessent femme Leurent Wagon, L liv.

A Ranoul Witegot, x liv. adonc.

A Ruesselain Mesenge de Douai, xx liv., lendemain de mi mai.

Fermes à le saint Jehen.

A Pierron de Trois Markais le père, xx liv.

A Bernart Harduin, borgois d'Arras, L liv.

A Renier le clerch, x liv., al jor saint Joasse.

A Jehen Drinart d'Arras, x liv., al jor saint Pierre à l'entrée d'auoust.

Fermes de le mi auoust.

A Rainberge de Landast de Douai, xx liv.

A Jehen de France de Douai, XL liv.

A maistre Pierron de Trois Markais, xx liv.

A maistre Jehen Guernon, xx liv.

A maistre Thiebaut de Baudevinemunt, canone d'Arras, xxx liv.

Fermes de le saint Remi.

A le femme Jakemon le Noir, L liv.

A Robert de Monchi, xxv liv.

A le femme Jehen d'Inglos, C liv.

A maistre Willaume, le clerc Symon de Villers, bailliu d'Arras, XL liv.

A Marien, fille Hainfroi le Mounier, C sols.

A Jakemon, le clerc d'Arras, x liv.

A Daniel de le vile de le Best, x liv.

A Isabel, femme Aliaume de Monchi, xxx liv.

A Jakemon le Noir, xx liv.

Census sive redditus annuus ob firmam debitus. Il s'agit donc ici des rentes que devait la ville de Montreuil, à cause sans doute de certains immeubles qui lui avaient été cédés en toute propriété ou en simple jouissance.

Fermes des Octaves de le saint Remi.

A Jehen de Séclin de Douai, prestre, x liv.

A Margueritain, fille Jehen Pain Moullié, de Douai, xxx liv.

A Jakemon, clerc, fil Wion Audefroit, xl liv., à Douai.

Fermes de le saint Jehen au tierc jor del Noel.

A Jehen le Cras d'Arras, l liv.

A Julienain, fille Nicolon Morte Anguile d'Arras, x liv.

Fermes de le Candelier.

A maistre Jehan Guernon, x liv.

A maistre Thiebaut de Baudevinemont, canone d'Arras, xx liv.

A Gileuni, fille Jakemon d'Arras, xxv liv.

A signeur Jehen Paront, capelain de Nostre-Dame d'Arras, xx liv.

Soume sor le tout ke le vile de Monstruel doit de rente à vie: viii^c liv. et v liv.

Che sont les detes ke le vile doit en manaie[1].

[1] Voir la note 3 de la page 608. — Dans son savant ouvrage sur les *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, notre honorable collègue et ami, M. Bouthors, a traduit le mot *manaye* par *intérêts des capitaux des mineurs*. (Voir son Glossaire, t. II, p. 724). Il a précisément rencontré ce mot dans la coutume de Montreuil qu'il a publiée. Tout en reconnaissant que sa définition répond parfaitement au sens de la coutume d'Audruick, nous persistons à penser que le mot *manaie* s'entendait d'un dépôt en principal comme en intérêts. Ce qui nous le démontre, c'est que Montreuil n'aurait point révélé sa véritable situation dans son compte, si cette ville s'était bornée à porter au passif les intérêts seuls des capitaux qu'elle avait à restituer. L'élévation des sommes ne justifie pas moins notre explication. Cette partie du compte est d'autant plus curieuse, que nous voyons la cité se faire consignataire non seulement des deniers des mineurs, mais encore de ceux qui appartenaient à la guilde marchande, à la halle, au roi et à la reine d'Espagne.

A le Geude markeande vii[xx] liv. xiii liv. v sols vi den.
Al Wal vi[xx] liv. ix liv. xv sols ii den.
As enfans Geraut de Rumelli, c et vi liv.
As enfans Jehen de Trois Markais, lxv liv. xxxiii den.
A saint Nicolai, viii liv. x sols x den.
A Pierron Rigaut, c sols xxxiii den.
As enfans Omer de Wime, xxxv sols.
A maistre Jehen Guernon, x liv.
A Renelme[1] de Buetin, xxxviii sols.
As enfans Marien Gueraudele[2], c et l liv.
As enfans Nicolon de Cauquelle, xi liv. xvii sols iiii den.
Au Roi, ii[c] liv.
A le Roine d'Espaigne, xxxvi liv.
Soume ke le vile doit : viii[c] iiii[xx] vii sols x den.

Origin. scellé.

XVIII. — LA NEUVILLE-LE-ROY.

La nueve vile le roi en Biauvoisins doit à bourjois de Crespi xiiii[xx] liv. et xvii liv. et viii sols à cous, et à bourjois de nostre vile iii[c] liv. et xxiii liv. à cous, et au Segneur de Lesglentier iiii[xx] liv. sans cous, et l liv. au roi de sen don. Après nous devons à vie à 1 borjois de Clermont et à se fame xl liv., et à 1 borjois de Compiegne et à se fame xxx liv., et à 1 borjois de nostre vile xxiii lib. Summa de vita vi[xx] liv. et xiii liv. Et se devons au roi c liv. de ses rentes et l. liv. à ses aumones.

Origin. — Sceau perdu.

XIX. — NOYON.

En l'en del Incarnacion Nostre Segneur Jehucrist m et cc et lix Wistasses li chiriers fu maires de Noion toute l'ennée

[1] Ou Reveline.
[2] Ou Geraudele.

entièrement et laissa le mairie le mecredi de le grant Pasque prochainne ensievant après; et à chel tempoire que il en issi, li vile de Noion devoit vii^c liv. et iiii^xx liv. et c sols des rentes à vie par en, et xxxi liv. et xii liv. en deniers, et vii^c liv. au roi du don pour la pais du roi d'Engleterre, et de ches xxxi liv. et xii liv. devant dis devons nous à ii gentieus fames viii^c liv. et xx liv. sans nul coust, et à i gentil home vi^c liv. et xx liv. sans nul coust, et à ii autres gentieus homes xii^xx liv. sans nul coust, et à un Noe? voisin c liv. sans nul coust, et à i home de Chierisi vi^c liv. à cous, et à quatre personnes de Peronne vii^c liv. et xxx liv. à cous. Et de seur tout che nous doit li quens d'Anjou ix^c liv. de qoi nous paions les montes[1] qui sont nombre en le dete devant dite sans che que nous li avons donné. Et à che tempoire devant dit li vile avoit quen amendes quen deniers de vies talles quen wages viii^c liv. de par. à tout venir. Ens chi de seure est nomes li estas en qoi li vile de Noion estoit le mercredi de le grant Pasque qui passes est prochainnement et sachies pour coi li vile de Noion est cheue en si grant dete[2].

Quant li rois ala outremer, nous li donames xv^c liv., et quant il fu outremer, li roine nous fist entendant que li rois avoit mestier de deniers. Nous li donnames v^c liv. Et quant li rois revint d'outremer, nous li prestames vi^c liv., si n'en reusmes que c. liv., ains li donnames le remanant. Et quant li rois fist se pais au roi d'Engleterre, nous l'en donnames xii^c. Et chascune année nous devons le roi ii^c liv. de tournois par le raison de no commugne que nous tenons de lui, et chascune année nos presens des alans et des venans nous coustent bien c liv. ou

[1] Montes.... intérêts, usure. (Suppl. de D. Carpentier.)

[2] Il y a ici, au texte, un vide assez considérable, rempli par des tirets et des points.

plus. Et quant li quens d'Anjou fu en Hainnaut, on nous fist savoir que il avoit besongne de vin, nous l'en envoiasmes x tonniaus qui nous coustièrent c liv. conduis. Après il nous fist savoir qu'il avoit mestier de sergans pour son honneur garder, nous l'en envoiasmes v^c quen Hapre[1] quen Valenchiennes qui nous coustèrent v^c liv. quens conduis quen despens ou plus; et quant li quens fu à Saint-Quentin, il manda la commugne de Noion et ele i ala pour son cors garder qui bien nous cousta vi^c liv. en conduit et en despens, et tout che fist li vile de Noion au conte pour honneur dou roi. Après au departii de l'ost on nous fist à savoir que li quens avoit mestier d'argent et qu'il averoit vilenie se nous ne li aidions, nous li prestasmes xii^c liv. et l'en quitasmes iii^c por avoir ses letres pendans de ix^c liv. Et sachies que onques puis que li vesques de no vile vint à tere, il ne fu année qu'il ne nous convenist despendre toute no talle quen consaus jure quen despens, et si li donnasmes anten iiii^c liv. pour se pais avoir et si n'en poons à chief venir; et seur tous ches erremens nous sommes prest et appareillies de faire vo plaisir à nos pooirs.

Origin. scellé.

XX. — PÉRONNE.

En l'an de le Incarnacion m cc et lix issi Robers de Lihons de le mairie de le vile de Péronne et Jehan d'Athies i entra. Fu li contes rendus à le Saint Jehan en esté par devant le consel de le vile et les maieurs des mestiers et ciax qui oir le vaurent. Se devoit li vile par tout sans rente à vie xlvi^c liv. lxxi liv. xi sol. et i den. Et se fraia cix Jehans en cele anée quen rente à vie paier quen autres frais xiii^c liv. xvii sol. et x den. Et ensi dut li vile lix^c liv. lxxii liv. ix sol. vi den. Et en cele anée es-

[1] Ce mot nous semble moins désigner la ville d'Ardres dans le Pas-de-Calais, que celle d'Ast dans la province du Hainaut (Belgique).

ploita cix Jehans xxii^c liv. et xvi liv. de cc livrées de terre à vie quil vendi et s'esploita quen forfais quen autres coses viii^xx liv. et xvi liv. et iii sol. et vii den. Somme de ces esplois xxiii^c liv. iiii^xx liv. xii liv. iii sol. et vii den. Et ensi demeure que li vile deut par tout sans rente à vie xxxv^c liv. iiii^xx liv. vi sol. Et de chou doit li contesse de Flandres xi^c liv. iiii^xx liv. vi li. xiii sol. et iiii den. Et se cele dete estoit venue ens, si revenroit li dete de le vile à xxiii^c liv. iiii^xx liv. xiii liv. x sol. et iii den. sauf chou quen cele dete que li Contesse doit, ont aucun qui issu sont de le kemune leur part à l'avenant quil ont paie partie de dete. Et devoit li vile quant cix Jehans entra en le mairie vii^c liv. et xxv liv. de rente à vie, et quant il en issi se dut vii^c liv. et lv liv. de rente à vie. Et fu cix contes rendus l'an de l'Incarnacion m cc et lx à le Saint Jehan Baptiste quant cil Jehans issi de le mairie et Robers de Lihons y entra devant le consel de le ville. Et sacies que li vile n'a que xl sol. de rente par an, sauf les caucies et les estachons [1] qui bien coustent autant à retenir com il valent.

Origin. scellé.

XX. — ROYE.

Chist escris fu fais l'an de l'Incarnation Nostre Segneur mil cc lix ke sire Estenes Gasselins rendi le mairie de Roie, le diemence devant le saint Jehen, et fu maires sire Josses li vilains. Quant sires Josses rendi le Mairie de Roye, le vile devoit à mon segneur Jehen de Cramailes, mil livres.

Item, à Madame Marie de Bosqueax cc liv.

Item, à mon segneur Raoul Flamenc ccc liv. et lxxvi liv.

Item, à Nothin de Diencort xviii^xx liv. et xiiii liv.

Item, au Roi iiii liv. vii sols vi den. pour les fourfais.

Item, au roi cccc liv. deu don le Roi.

[1] Estacons... maisons, boutiques (supplément de D. Carpentier).

Summe de che que le vile de Roie doit XXIIIᶜ liv. et LIIII liv. et XVII sols VI den.

Chest che que l'en doit à la vile de Roye.

Simons Rochars XX sols.

Item, Jehans Crespiax XXI liv. de taille de l'anée maistre Jehen de Blanmunier [1] et de l'anée devant.

Chest che ke l'en doit à la vile de l'anée sire Estene.

Hues li mortiers XXIII liv.

Item, me sire Jehans de Cramailes IIII ˣˣ liv. et IIII liv. de tornois.

Item, me sire Jehans de Cramailes, VII liv., d'autre part.

Item, à Jehans Nothins IIII ˣˣ liv. d'une part et XV liv. et X sols d'autre part.

Item, li neveu Garin le fourbeur VI liv. XV sols IX deniers.

Chest che kon doit à la vile de l'anée segneur Jossun IIII liv. X sols et puis VI liv. et puis VIII liv. et puis XX liv.

Item me sire Jehans de Cramailes VII ˣˣ liv. et X liv.

Summe de che que l'en doit à la vile CCCC liv. IX liv. et XIX sols et IX den. et sa la vile XL liv. et XVIII sols.

Summe de che que la vile doit deseur ce ke l'en li doit et qu'ele a eu devers XIXᶜ liv. et LXXIX sols et IX den. et se sunt ostées les mauvaises detes ke l'en doit à la vile.

Chest che ke le vile a fraié en rente à vie à la mairie segneur Jossun :

A mon segneur Henri le capelain XL liv. pour rente à vie à la saint Remi.

Item, à maistre Jehan de Paris XL liv, la moitié à la saint Remi et l'autre moitié à la Chandeleur.

Item, à Simon Platecorne de Saint-Quentin L liv. à lendemain de la Tout-sains.

[1] Ou Blanpuinier.

Item, à Guillaume as pous L liv. à la nuit de la saint Andrieu.

Item, à Marie Crespine d'Arras xxx liv. à mi février.

Item, à Raoul d'Ongnoles XL liv. à la Circoncision.

Item, à Ael Donhies de Quentin xx liv. à le mi mai.

Item, à Jehen de Duellet de Saint Quentin xx liv. à mi mai.

Item, à Jehen Esteve de Saint Quentin xx liv. à la mi mai.

Item, à Simon Porée de Saint Quentin L liv. à la mi mai.

Item, à Grart Faverel d'Arras xxv liv. à la mi mai.

Item, à Robert Crespin d'Arras xxv liv. à la mi mai.

Item, à Jehen Cosset d'Arras xv liv. à la mi mai.

Item, à la femme Jehen Cosset xv liv. à la mi mai.

Item, à maistre Pierre Malot XIIII liv. à la mi mai.

Summe de che frait CCCC liv. et LIIII liv.

Item avec che li frais des C liv. que li rois a de le vile chascun an.

Item chest li frais des despens de l'anée segneur Jossun :

Au clerc de la vile. xxv liv.

Item au maistre sergant XI liv. XII den.

Item, à la gaite qui corne C sols.

Item à IX gaites qui gaitent les portes par nuit et qui vont par la vile pour le garder, à chascun L sols, che sunt XXII liv. et x sols.

Item, as présens deu vin xxv liv. et à la fois il i a plus par an, et à la fois peu mains.

Item, au despens des présens de poissons, de capons et de gastiax que la vile fist à l'archevesque de Rains et à l'évesque d'Amiens quant il trespassoient par la vile et à autres bones gens arrus da la vile XVII liv. pour l'anée, et à la fois il i a plus et à la fois mains, quar la vile est en grant trespas.

Item as autres menus despens, si comme as avenues de cordes, de chire, de tonniax à metre iaue pour le doute des

fus et pour semoure de forains et as sergans qui vont et qui vienent et à garder les prisons qui meffont à la vile et à ratirer les portes et autres menus frais XXVI liv. III sols, ou là entour.

Chest li frais des voies de l'anée segneur Jossuin.

Pour le voie où Tumassins li borgne ala à Troies porter as maistres des foires unes lettres de par le vile, X sols IIII den.

Item, pour le voie à Amiens ou li maires et sires Tumas Mathons, et li clers de le vile alèrent le lundi devant le saint Jehen décollassé pour che que li officiax avoit semonsé le vile, XXXV sols IIII den.

Item, pour le voie où sires Werris et Estenes Wasselins, Gilles Amans et Ernoux li rous alèrent entour le septembrèche à Saint Quentin et à autres viles pour conseiller deu droit Jehen le cat et les chastelaines[1], XLIX sols III den. marc.

Item, pour le voie où Aubris li tailleur et Robert Belins alèrent au Plaissié pour en droit un homme de le vile qui pris i estoit, VI sols VII den.

Item, pour le voie à le court où li Maires et Werris Waignars et Ernous li rous alèrent le venredi devant le saint Mathi, pour en droit che que le gens de Roie n'osoient aler as foires de Champaigne pour l'achoison de segneur Lucas, VIII liv. XI sols II den.

Item, pour le voie à Blerencort, où sire Werris et Gilles Amans alèrent à mon segneur Perron de Fontre conseiller deu droit l'afaire Jehen Lucat, XI sols IIII den.

Item, pour le voie à le court ou Ernous li rous et Gilles Amans alèrent le juesdi devant le saint Luc pour en droit Jehen Lucat, IIII liv. XII sols VIII den.

Item, pour le voie où Mikex Mathons ala à Saint Quentin

[1] Ou peut-être *Chastelnies*.

parler à mon segneur Perron de Fontre deu droit Jehen le cat, xi sols ii den. marc.

Item, pour le voie où Oudars de Roieglise porta à Saint Quentin Simon Platecorne L livres pour rente à vie, x sols vii den.

Item, pour le voie à le court où sire Tumas Mathons ala pour en droit cc liv. deu don le Roi que le vile avoit paies et le Cours redemandoit le tiers de ces cc liv., xxxix sols iiii den.

Item, pour le voie où Simons Mairesse porta à Arras Willaume as pons L liv. pour rente à vie, xv sols et viii den.

Item, pour le voie à Paris, où sire Mikex Mathons et Ernous li rous alèrent porter c liv. deu don au Roi et pour parler des foires, viii liv. xvii sols.

Item, pour le voie à Oscans où Pierres Joete et Aubris le tailleur alèrent aporter deniers, vi sols ii den.

Item, pour une autre voie à Oscans où Pierres Joete ala aporter deniers, v sols.

Item, pour le voie où Grars Pochons ala à Amiens contre le prestre de l'ostelerie, viii sols.

Item, pour le voie à Noion et à Chauni où sire Tumas Mathons ala pour le besongne de le vile contre mon segneur Jehan Vae et autres chevalier, xix sols iiii den.

Item, pour le voie à Mondidier où Gilles Amans ala parler au Bailleu pour le besongne de le vile contre les chevalier, v. sols i den.

Item, pour le voie où li sergans de le vile ala à Compiègne pour le vile, v sols.

Item, pour le voie à Amiens où Raous li seliers et Ernous li rous alèrent contre le prestre de lostelerie, xlviii sols i den.

Item, pour le voie à Noion ou Estenes Gasselins ala porter maistre Jehen de Paris sa rente à vie, v sols v den. obole.

Item, pour le voie où li Maires et sire Mikex Mathons et Gilles Amans alèrent à le court pour faire savoir l'estat de le vile, XII liv. XVII sols IX den.

Item, pour le voie à Saint Quentin où Raous li seliers et Estenes Gasselins et Garins de Hangest alèrent pour en droit Remainne Crespiel et Huet, XLIII sols.

Item, pour le voie à Arras où Simons Mairesse porta Marie Crespine XXX liv. pour rente à vie, X sols et VI den.

Item, pour le voie à Soissons où Warins de Hangest et Aubris li tailleur portèrent mon segneur de Cramailes VII^{xx} liv. et X liv. XXVII sols X den.

Item, pour le voie où Huars li cordiers ala parler à la dame de Dargies pour le besongne de le vile, VI sols et VIII den.

Item, pour le voie où Mathex li petit et Aubris li tailliere et Jehans Barbe alèrent à Chauni awec le prevost pour mener prisonniers, XXV sols et XI den.

Item, pour le voie où sire Tumas Mathons et Ernous li rous alèrent parler au segneur de Neele pour le vile, VIII sols I den.

Item, pour le voie à Mondidier où li maires et sire Werris et Ernous li rous alèrent parler au Bailleu pour leur bourgois, XXI sols IX den.

Item, pour le voie à Chaelons où Amans ala pour le vile contre un clerc, XII sols.

Item, pour le voie à Saint Quentin où sire Werris et Ernous li rous alèrent pour conseiller au maieur et as jurés de Saint Quentin de che que li Prevos avoit pris un leur bourgois, XXXVIII sols III den.

Item, pour le voie à Mondidier où sire Mikex Mathons, sire Werris et Ernous li rous alèrent pour che kuns bourgois de Roie avoit foit semoure autres bourgois à l'assise à Mondidier que faire ne devoit, XX sols I den.

Item, pour le voie où li Maires et Gilles Amans alèrent après

le Bailleu à Neele pour en droit Aubri le Putier et Bosquet, v sols IIII den.

Item, pour le voie à le court où Jehans Wales et Robers Belins alèrent pour requerre les bourgois de Roie que li Prevos avoit mené à Chauni, XXXVIII sols I den.

Item, pour le voie à Chauni où Jehans Barbe, Raous Frichons et Raous de Saint Quentin alèrent awec le Prevost quant il i mena les homes de Roie, XIX sols.

Item, pour le voie où Estenes Wasselins et Robers Belins alèrent à Bialen [1] et à Hem parler au segneur de Neele pour le besongnes des sauniers [2], VII sols et IIII den.

Item, pour le voie à Compiègne où sire Werrisis et Ernous li rous alèrent parler au Bailleu pour endroit Jehen Riquier et ses compaignons, XXIIII sols IX den.

Item, pour le voie où à Senlis où Ernous li rous et Robers Belins alèrent autrefois parler au Bailleu pour chele meesme besongne, XXVI sols IIII den. obole.

Item, pour le voie à Biauvais où Ernous li rout et Grars Pochons alèrent pour en droit Gillon Amant, XXVI sols V den.

Item, pour le voie où li Maires et sire Tumas Mathons alèrent pour requerre che que mesire Bertremiux li cas leur avoit restoré, XXII sols IIII den.

Item, pour le voie à Saint Quentin et à Arras où Maihex li petit et Aubris li tailleur et Oudars deu Ponchel alèrent porter devers pour rente à vie à mi mai, XLIII sols XI den.

Item, pour le voie à le court où sire Mikex Mathons et Ernouz li rous alèrent entour l'assention pour en droit Gillon Amant et pour avoir respit des deniers que le vile doit au roi, XI liv. XIII sols II den. marc.

Item, pour le voie où sire Tumas Mathons et Jehans Valés

[1] Sans doute Beaulieu-lès-Fontaines, canton de Lassigny (Oise).

[2] Sauniers... marchands de sel (supplément de D. Carpentier).

alèrent à Amiens pour en droit Jehen Wasselin, xxviii sols ix den.

Item, pour le voie à Amiens où Jehans Walet et Moihex li petit alèrent pour che meesmes, xxiiii sols vii den.

Item, pour le voie à le court où sire Werris et Ernout li rous alèrent pour l'acoison de Willemet Sarmounel, lxvi sols ix den.

Item, pour le voie à Compiègne où sire Werris et Aubris li taillierre alèrent pour requerre restor [1] pour Renaut Bere, xx sols.

Summe de ches voies: iiii [xx] liv. ix liv. iiii sols x den. et si à autres voies de desouz v sols; menues et petites de quoi le summe est xxvii sols et v den.

Summe de tous les frais que le vile de Roie a fait l'en ke sire Josses fu Maires comme despens, comme rente à vie, comme sergans, comme voies, comme tout autres frais: vii [c] liv. et lxxvi liv. et vi sols ou là entour.

Et chascun an il convient avoir autretant de frais ou plus ou petit mains, sans che que li Rois n'en prende autre chose que les c liv. qu'il a chascun an de le vile, et convient que li bourgois prendent ches frais à iaux et à leur taille qui ne vaut ke xii [xx.] liv. et x liv. par an, selonc che con taille as autres bones viles leur voisines; mais il prendent de iaux et de leur trois tailles, et plus selonc che que leur frait montent et à le fois trois tailles et demie et à le fois quatre tailles ou plus, selonc che que detes et frait leur croissent et che kon prent des trois tailles devant dites, ou deu plus convient il prendre par semaines; kar chil qui doivent le taille sunt si povre et au desouz qu'il ne porroient paier à une fois: et chest poverté leur est venue par les deniers que li Rois a eu de le vile puis qu'il ala en Bertaigne, de quoi le summe monte

[1] Restor... dédommagement, récompense (*Supplém.* de Carpentier).

duskes à XLII^e^ liv. de paresis, et ont bien couste chil XLII^e^, liv. comme usures comme autres cous II mil de Paresis et plus.

Et fu li communs de le vile de Roie en Henau en l'ost le conte d'Angou tout chil qui armes pooient porter et qui aidier se pooient et à Crievecuer et à Saint Quentin, et tout là où li commandemens le conte vout et les vout mener: pourquoi le vile fraia et fu en damache dusques à IIII^c^ liv. et L liv. ou là entour.

Et bien saichies que le vile est povre et au desous et chascun an se deffait, ne n'a rentes ne pourfiz de quoi ele se puis aidier; ainsint vous fais on savoir l'estat de le vile de Roie au plus cler que nous poons.

(Au dos :) Chist escris est de le vile de Roie.

Origin. — Sceau perdu.

XXI. — ST.-RIQUIER.

Hec erant debita que villa Sancti Richarii debebat in introitu Firmini majoris anno Domini M^o^ CC^o^ L^o^ octavo. Cuidam burgensi Abbatisville II^c^ lib. Cuidam burgensi Sancti Richarii VIII^c^ et L lib. Liberis Reneri Achart XI^xx^ et VIII lib. et XVI sol. Petro, filio Roberti Cayet IIII^xx^ et XIIII lib. et V sol. et VIII den. Girauldo de Naors LX lib. Cuidam burgensi Abbatisville XIII^xx^ et X lib. Sarre Gabloche IIII^xx^ lib. Willelmo Anglico VI^xx^ lib. Bernardo de Donvaas XX lib. Domino regi de dono suo V^c^ et L lib. Summa per totum II^m^ et VII^c^ et LXV lib. et III sol. et VIII den. sine firmis que valebant tunc XXI^xx^ lib.

Hec sunt nomina illorum quibus debentur firme apud Atthrebatum prima die marcii solvende. Jacobo de Beugi XXX lib. Andree Louchart XXX lib. Roberto Huelart XXV lib. Jacobo Nigro XXV lib. Domino Valtero Danier presbitero X lib. Roberto Blondeil X lib. Johanni Blondel XX lib. Heudiardi

Maradvintc c. sol. Summa apud Atthrebatum VIII^xx lib. et c sol. Item, Domino d'Outrebais L lib. in festo beati Johannis. Domino Martino capellano Ambianensi XX lib. Summa que modo debetur c lib. c sol. minus.

Debita que debebantur ville in introitu dicti majoris. Dominus Comes Andegavie debebat IX^c lib. Radulphus de Hospitali L lib. Arrieragium taillearum seu emendarum non solutarum et aliarum rerum inter bona debita et non bona computabatur tunc ad VII^xx et XIX lib. et VIII sol. Set ista debita quamvis in debitis computentur sunt magis dampnosa quam utilia ville.

Hec sunt receptiones facte in majoratu dicti majoris. Collecte talliarum valuerunt V^c et XLIX lib. Emende forefactorum XVI lib. et XV sol. Intrantes communiam et auxiliantes ville XL lib. et XI sol. Dictus Radulphus de Hospitali solvit decem libras. Ponderagium lane et locatio domus in qua ponderatur valuerunt octo libras et XII sol. Et recepte fuerunt de dicto arreragio LIII lib. et V sol et VII den. De calceia ville XXXVIII lib. et XV sol. et V den. In archa ville erant IX^xx lib. et XL sol. Mutuo et in custodia recepit dictus major L lib. et XII sol. et III den. Summa tocius recepte tocius anni IX^c et XLIX lib. et XII sol. et IIII den.

Hec sunt expense vel misiones in anno et majoratu predicto. Solverunt domino regi III^c lib. Expenderunt pro gente domini regis, familiis, servientibus et nunciis ejusdem XLVI lib. Solverunt Willelmo Anglico VI^xx lib. Pro firmis LX et X lib. quia prima dies martii non exidit in dicto majoratu. Pro presentibus vinorum et custodibus quorum XLIII^c lib. et et V sol. Pro novis muris et retentione operum, et pro calceia et pavimento ville VI^xx et XVII lib. et XIII sol. et IIII den. Clerico ville, et servientibus et excubiis et aliis clericis qui fuerunt in negociis ville XLVI lib. et VI sol. Pro custibus denariorum

quos villa debebat, et pro cambitione LV lib. Pro presente vini facto novo episcopo IX lib. et XIIII sol. In expensis burgensium factis ad curiam Parisius, Ambianis, Atthrebato et alibi LX et XI lib. et XIIII sol. Et reliquit in archa ville dictus major XL et IX lib. Summa per totum IX^c et XLIX lib. et XII sol. et IIII den.

Et sic dictus F. exivit majoratum, et tunc intravit Petrus qui modo major est in die hastiludii [1] nuper preterito anno Domini M° ducentesimo L° nono. Hec sunt debita ville in exitu dicti F. et introitu dicti P. Cuidam burgensi Abbatisville II^c lib. Cuidam burgensi Sancti Richarii VIII^c et L libras et II sol. Liberis Reneri Acart XIII^xx et VII lib. et VIII sol. Petro filio Roberti Cayet IIII^xx et XVI lib. Petro filio Petri Cayet IIII^xx et XII lib. et V sol. et VIII d. Girauldo de Naours LX lib. Sarre Galyothe IIII^xx lib. Bernardo de Donvaast XX lib. Filie Valteri Flori C sol. et alibi VIII lib. et II sol. Cuidam burgensi Abbatisville XIIII^xx et XV lib. Domino regi de dono suo IIII^c et L lib. Summa II^m et IIII^c lib. et XXIII lib. et XVII sol. et VIII den. Et super hiis hec sunt que debentur ville dicto anno die hastiludii. Dominus comes Andegavie IX^c libras. Radulphus de Hospitali XL lib. Et arreragium si esset bonum qui monte ad VII^xx lib. et XVII lib. et XVIII sol. Summa istorum si possent intus venire M lib. et IIII^xx et XVII lib. et XVIII sol.

Origin. scellé.

[1] Le *dies hastiludii* correspondait au premier dimanche de carême; c'était en Picardie un jour de fête qui faisait époque dans les annales, et qui portait le nom de Behourdis. D. Grenier a consacré plusieurs pages à faire ressortir l'intérêt historique de ce jeu de l'escrime et à en décrire le cérémonial. (Voir son *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 106 et 380).

XXII. — Vailly-sur-Aisne.

Si est li estat de la commune de Vailli de l'année qui passa à Pentecouste de l'année que sire Jehans fu maires.

Si est ce que la communetes de Vailli doit à vie.

A Herbert Cochelet de Rains et à Raoulin sen fil, xx liv. de par.

A Jehan Cochelet de Rains et à Marie sa fille, xx liv. de par.

A Evrart Marchant de Rains et à Bourdin son fil, L liv. de par.

A Rose la feme Perron le Blant de Rains xxv liv. de par.

A Bauduin Chavenchon de Rains et à Ysabel sa fille, XL liv. de par.

A Thomas le Keu de Rains, xx liv. de par.

A Colet Estrille de Rains et à sa feme, xxv liv. de par.

A Raoul Robaille de Loon, IIII^{xx} liv. de par.

A Annès la feme Bauduin Estrille de Loon, L liv. de par.

A monsegnor Gervaise le prestre de Berleu, xx liv. de par.

Somme de deniers à vie, III^{c} liv. et L liv. de par.

Si est ce que la communetes de Vailli doit en autre manière.

A 1 bourjois de Rains, VII^{c} liv. et LXXIII liv. de par.

A 1 autre bourjois de Rains, LIIII liv. de par.

A 1 autre bourjois de Rains, LX liv. de par.

A 1 bourjois de Loon, III^{c} liv. et L liv. de par.

A 1 bourjois de Vailli, II^{c} liv. de par.

Au Roi, por le don de la pais d'Engleterre, II^{c} liv. et XIII liv. et VI sol. et VIII den. de par.

A 1 omme de Soissons, C liv. de par. de commande.

Somme XVII^{c} liv. et LX liv. et VI sol. et VIII den.

Si est ce que on doit à la commune de Vailli.

La contesse de Flandres, II^{c} liv. et XIII liv. et VI sol. et VIII

den. de par. por le conte d'Anjou dou prest que la vile li feist et si l'en relacha on le tier.

Li malade de la maladrie de Vailli, IX[xx] liv. de par.

Messires Herves de Camberon, XXXII liv. de par.

Somme IIII[c] liv. et XXV liv. VI sol. et VIII den.

Si sunt les resoites de celi année.

De la taille, IIII[c] liv. et LX liv. II sol. et demi de par.

De la chaucié, XVIII liv. de par.

Des estaus des bouchiers, VI liv. de par.

Dou prestre de Berleu, VII[xx] liv. et C sol. de par.

Des forfais, X liv. de par.

Des V viles qui sunt de la commugne[1] por deniers à vie que il doivent et por bontes de deniers que il tiennent, XXIII liv. de par.

[1] Les lettres de commune de Vailly-sur-Aisne, que le *Recueil des Ordonnances des Rois de France* a publiées (T. XI, p. 237), nous apprennent que les cinq villes, associées à l'affranchissement, étaient Condé, Chavonne, Celles, Pargny et Filain. C'est une chose digne de remarque et qui nous paraît avoir échappé à l'attention de bien des historiens que, dans le Laonnois, un certain nombre de localités se soient ainsi réunies pour profiter du droit de commune. En dehors de l'exemple que nous venons de citer, nous pouvons mentionner l'institution de la commune de Crépy-en-Laonnois, dans laquelle sont entrés les villages de Chamouille, Beaulne, Chivy, Courtonne, Verneuil, Bourg et Comin. Cette association entre les communes nous semble avoir eu pour mobile la nécessité d'alléger les charges auxquelles donnait lieu la concession des lettres d'affranchissement. Les villes avaient à payer aux rois comme aux seigneurs, qui accordaient l'institution communale, des sommes assez considérables, en sus desquelles elles étaient soumises à des redevances annuelles. Aussi plusieurs villes ont-elles renoncé à leur droit communal plutôt que de continuer à supporter des charges au-dessus de leurs forces. En se réunissant ainsi à d'autres communes voisines, le fardeau devenait pour elles moins lourd, parce

Don prodomme de Soissons, c liv. de par. de commande.
Somme VII^c liv. LXII liv. et II sol. et demi.

Si sunt les dépenses de celi année.

Au depens li maieur et ses compaingnons quant li rois les manda à la Toussains por dire raisons que cil de Vauceles n'eussent mie la vingne que il avoient achaté, VIII liv. de par.

Au paiement de deniers que le commune doit à vie, III^c liv. et L liv. de par.

A 1 bourjois de Rains, LXX liv. de par. de bontes.

A 1 autre bourjois de Rains, LXIIII liv. de par. con li devoit.

A 1 bourjois de Loon, XXXV liv. de par. de bontes.

A 1 bourjois de Vailli, XX liv. de par. de bontes.

Au depens de jures qui porterent ces deniers et qui firent ces paiemens par pluseurs foies, VI liv. de par.

Au don le maieur por sen servise, VIII liv. de par.

A l'escrivain de la commune, C sol. de par.

Au semmoneur [1] de la ville, C sol. de par.

Au peseur des blés, LX sol. de par.

A la waite Perrint? C sol. de par.

A III vardes qui vardent les biens de toutes l'année, XVI liv. de par.

qu'il se trouvait réparti sur un plus grand nombre de contribuables.— M. Bouthors, dont l'érudition doit faire autorité en pareille matière, ne partage point notre sentiment. Il estime que les associations de cette nature, dont il a retrouvé des traces dans le Marquenterre, tendaient à assurer indivisement aux communes le droit de pâturage sur tout le territoire qu'embrassait la puissance du seigneur contre lequel l'affranchissement était accordé par les rois.

[1] Semonner, dans le *Glossaire* de Carpentier, signifie *semondre*, *avertir*, *inviter*. Le mot *semoneur* peut donc se traduire par celui de sergent ou d'huissier.

A III vardes qui vardent les biens par le tans d'aoust et de vendenges, IIII liv. et x sol. de par.

Au marlier [1] de l'esglise, c sol. de par.

A 1 livre por l'esglise, LXII s. et demi de par.

As souneurs de la Bancloche, XXXIIII sol. de par.

Au depens le maieur et ses compaignons quant il furent à la court à la Chandeliere por dire l'estat de leur vile et por respiter leur den., VII liv. de par.

A chevaus Louis, XIII liv. et II sol. de par.

En presens, XII liv. de par.

En menues depenses, x liv. de par.

A 1 cler de la court de Soissons qui est procureus de la vile, c sol.

A la maladrie de Vailli, XXI liv. que on leur presta por aus sirvir.

A l'oste de Soissons, XII liv. de par.

A Loon.... de Loon (*sic*), x liv. III sol. III (*sic*).

A lasise de la vile, LX sol. de par.

Somme des depenses VII^{c} liv. et LXII liv. II sol. et demi.

Si contes fu fais ou berfroi de Vailli par devant tous les jurés en plain siege de l'année qui passa à Penthecouste que sire Jehans fu maires. Cy fu fait le lundi après la saint Martin en yver, en lan del incarnacion M° CC° LX.

Origin. scellé.

[1] Marlier, clerc destiné à sonner les cloches, à servir la messe (Roquefort). On en a fait notre mot *marguillier*.

APPENDICE.

Pour compléter, autant qu'il est en notre pouvoir, la communication que nous désirions faire à la Société des Antiquaires de Picardie, nous devons ajouter quelques pièces d'un haut intérêt, qui se rattachent intimement au sujet que nous venons de traiter.

La première, que nous publions dans cet appendice, avait échappé à nos recherches, bien qu'elle soit également renfermée dans le carton J. 385 du Trésor des chartes aux Archives de l'Empire. C'est le compte de Crandelain, commune du canton de Craonne (Aisne). Une autre commune du même département, Chaudardes, canton de Neufchatel, a également fourni son état de recettes et de dépenses au roi saint Louis, comme cela résulte du procès-verbal de 1260 ; mais nous n'avons pu le retrouver. Tout nous porte à croire que la commune de Condé, mentionnée dans le même document, est celle de Condé-en-Brie [1]. La position que cette localité occupe sur le procès-verbal, entre deux communes du département de l'Aisne, nous autorise à la considérer comme

[1] Dans le registre *Noster*, dont nous parlons plus loin, un extrait de compte concerne cependant Condé-sur-Marne (.... *Condeti super Matronam*.)

dépendante de la Picardie. En sorte que sur les 35 communes dont les noms ont été relevés par les commissaires du Roi, il en est 29 que cette province serait en droit de revendiquer, comme s'étant des premières conformées à l'ordonnance de 1256.

La seconde pièce nous a été gracieusement communiquée, comme la première, par M. Douet-d'Arcq; elle nous paraît être la vérification par un commissaire du Roi, des comptes fournis par les villes de Montdidier, Cerny, Neuville-le-Roi et Roye. La différence qui existe dans plusieurs chiffres nous autorise même à penser que l'examen aura porté sur des états de situation autres que ceux qui ont été publiés plus haut. En effet, dans la pièce de l'appendice, la commune de Cerny, qui s'était engagée à payer au roi 240 liv. pour la paix d'Angleterre, est portée comme devant encore 160 liv., tandis que dans l'état de situation de 1261 (nº IX), elle ne reste plus devoir que 120 liv. Ne doit-on pas en tirer cette conséquence que cette pièce se réfère à un compte antérieur ?

La pensée du commissaire, chargé du dépouillement des comptes, a été bien certainement de déterminer les dettes que ces villes avaient contractées par suite des exigences royales, et ce n'est pas là un des côtés les moins intéressants de ces nouveaux documents.

Les quatre actes, que nous donnons sous le nº II, sont écrits sur une seule et même feuille de parchemin, circonstance qui vient encore démontrer que ce ne sont point des comptes originaux émanant des villes, mais un résumé ou rapport présenté au Roi par l'un de ses commis-

saires. Cette pièce est conservée aux Archives de l'Empire, dans le carton J. 385, n° 15.

Sous le n° III nous présentons un extrait du registre *Noster* de la Chambre des comptes [1]. C'est également, suivant nous, un rapport fait au Roi sur la situation financière des communes picardes; on y trouve beaucoup moins de détails que dans les comptes originaux, fournis par les villes; les recettes et les dettes y sont brièvement relevées; mais ce document n'en présente pas moins d'intérêt et nous le considérons comme constituant un véritable arrêté de compte. On y détermine les éléments de l'actif et l'importance du passif. La date de 1262 que nous retrouvons dans plusieurs actes de cette pièce, nous fait penser que ces règlements s'appliquent à des états de situation postérieurs à ceux que nous avons donnés dans la première partie. Avec ce document, les villes de St.-Quentin, Laon et Senlis retrouvent la première page de leur histoire financière, car, comme nous l'avons déja fait observer, les comptes qu'elles ont fournis en 1260 à Jean de Nemours et Odon de Royac n'existent plus aux Archives de l'Empire.

Dans ce registre *Noster* et à la page 756, notre estimable ami, M. H. Cocheris, a retrouvé la liste de toutes les villes qui jouissaient du droit de commune sous saint Louis, et que nous publions en tête du rapport présenté sur les comptes de Compiègne, St.-Quentin, Crepy-en-Laonnois,

[1] Il se trouve à la page 748 du tome I des Mémoriaux de la Chambre des Comptes, conservé aux Archives, dans la section administrative, sous la cote P. 2288.

Bruyères-en-Laonnois, Vailly-sur-Aisne, Laon, Cerny-en-Laonnois et Senlis.

Il y a cela de remarquable qu'à la page 748, le rapport est présenté dans l'ordre même où les villes que nous venons de désigner figurent sur la liste. Cette nomenclature semble avoir été dressée pour le service de la Cour des comptes, afin de la fixer sur les communes dont elle avait à contrôler la comptabilité.

Les actes que nous renfermons sous le n° III ont été transcrits sur le registre, peu de temps sans doute après l'incendie de la Cour de comptes ; ils ont été collationnés par Jean-Silvin Fremin, qui a prêté serment en qualité de maître de cette Cour, le 13 août 1734. M. Cocheris, à qui nous devons ces renseignements, nous fait remarquer que la liste des villes est certainement incomplète ; mais, comme elle figure sur l'ancien livre *Noster* de la Cour des comptes, il en conclut que les villes qui s'y trouvent désignées auront été toutes mises en commune par le Roi et non par des seigneurs [1].

Enfin nous terminons cet appendice par un document d'une grande valeur historique. C'est un *soit communiqué* fait à Philippe-le-Bel par son chancelier qui, sur la proposition sans doute de l'évêque de Laon, signale au roi les avantages qu'il retirerait pour son trésor en confisquant la commune de cette ville. Cette pièce, éminemment curieuse, a été découverte par notre excellent collègue M. Cocheris, qui devait la publier dans le Catalogue

[1] Si quelques-unes d'entre elles cependant doivent à des seigneurs l'institution communale, leurs lettres d'affranchissement auront été confirmées et approuvées par les rois.

des documents manuscrits sur la Picardie, que la science historique devra à ses laborieuses investigations. Il a bien voulu nous réserver la satisfaction de faire connaître le premier cet acte, qui se trouve aux Archives de l'Empire, Trésor des chartes, carton J. 233, n° 38.

Nous lui en adressons nos remerciements les plus sincères.

I.

Viro venerabili nobili et honesto domino L. regi francorum, major et jurati communie de Crandelain, in domino salutem et debitam reverenciam cum honore. Noverit vestra nobilitas quam communia de Crandelain magna paupertate est agravata quod nobis est dedecus coram vobis tantam paupertatem denominare. Inde est quod vobis per litteras nostras certificamus quod communia de Crandelain debet diversis creditoribus, ad vitam hominum videlicet : Remigio Chauquin de Rains lx lib. parisis ; item debet Evrardo Marcheant ad vitam, lx lib. parisis; item debet filie dicti Evrardi ad vitam, viginti lib. parisis; item debet magistro Johanni Buignet ad vitam xl lib. parisis ; item debet Joberto le Clop de Loom, ad vitam, xii lib. et dimidiam parisis; item debet ad vitam domino Renaldo de Venderesse et ejus socio domino Albrico de Cuisi lx lib. parisis, videlicet cuilibet xxx lib. par.; item debet Wiardo Barbitori Laudunensi ad vitam xxv lib. parisis ; item debet relicte Henrici Cornillot xii lib. et dimidiam parisis. Communia debet hec debita denominata dictis creditoribus annuatim quamdiu vixerint. Item communia de Crandelain debet annuatim usuras diversis creditoribus iiii^{c} lib. parisis et li lib. parisis. Hec debita fue-

runt facta pro statu tocius communitatis, videlicet pro discordiis[1] quas dicta communia habuit contra abbatem sancti Johannis Laudunensis et quibusbam aliis calvacaciis factis aliquando pro mandato domini regis cum ballivis et prepositis suis per diversa loca. Item fuerunt facta pro exercitu facto comiti Andegavensi, in terram Hanonie. Item fuerunt facta pro quodam mutuo facto domino comiti Andegavensi, videlicet de ducentis lib. turonensis quas debet adhuc dicte communie, sicut patet per litteras dicti comitis. Item, predicta debita fuerunt facta similiter in parte pro quibusdam denariis, quos dominus rex habuit aliquando a dicta communia, videlicet quum ivit ultra mare, et quum rediit similiter. Item predicta communia debet xxx lib. parisis annuatim persolvendas in perpetuum, videlicet abbati et conventui sancti Johannis Laudunensis, vigintim et septem lib. et dimidiam parisis, et domino Roberto de Belna quinquaginta solidos parisis. Item major et jurati communiæ de Crandelain credunt quam homines morantes in dicta communia debent diversis creditoribus multa debita que in hoc scripto non denominantur, pro quibus debitis pauperes communie nimis agravantur, sicut apparet per villas dicte communie. Item, major et jurati dicunt quod predicta debita communie fuerunt facta in parte, quia dicta communia emit pondus bladi, domino abbati sancti Johannis Laudunensis. Hoc vobis per litteras, sigillo tocius communie sigillatas

[1] Le différend qui était survenu entre la commune de Crandelain et l'abbé de St.-Jean de Laon, est sans doute celui auquel a mis fin la sentence d'Angilbert, bailli royal de Vermandois, que nous trouvons citée dans l'ouvrage de M. Cocheris (*Notices et extraits des Documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. Ier, n° 413, §. 111). Cette sentence, rendue en 1255, avait eu pour objet de régler la manière de convoquer les francs-hommes de l'abbé dans certains cas.

significamus, vestram excellentiam deprecantes ut nobis aliquid remedium, ex hoc quod vobis debemus, faciatis. Actum anno domini millesimo cc.° lx.° mense novembris. Valete in domino.

Origin. non scellé.

II.

Montdidier.

Communia Montisdesiderii debet ad vitam diversis personis lxxv lb. Item debent diversis creditoribus sine usuris iii m ix xx lb. par.

Hec est causa tanti debiti. Primo pro dono facto domino regi quando ivit ultra mare m lb. Item, eidem quamdiu fuit in dicta terra duabus vicibus m lb. Item, eidem in reddítu suo ii c lb. Item, pro mutuo facto comiti Andegavensi pro exercitu Hanonie iiii c lb. Item, pro expensis factis a dicta communia in dicto exercitu iiii c lb. Item, pro dono facto domino regi pro pace Anglie viii c lb. Summa xxxviii c lb.

Cerny.

Communia de Cerniaco et aliarum villarum [1] de dicta communia debent ad vitam diversis creditoribus v c lxvii lb. Item, debent ad custus iii c iiii xx ix lb. Item, sine custibus iii c iiii xx lb. Item, domino regi pro pace Anglie viii xx lb. Summa xiiii c iiii xx xvi lb.

[1] Comme nous l'avons rappelé dans la note de la page 662, les autres cités dépendantes de la commune de Cerny, qui a été érigée en 1184, étaient Chamouille, Beaulne, Chivy, Courtonne, Verneuil, Bourg et Comin. La charte concédée par Philippe-Auguste se trouve au *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. xi, p. 231, et dans la Thaumassère, *Coutumes locales*, p. 238.

Hec est causa. Pro mutuo facto comiti Andegavensi pro exercitu Hanonie xiiii^xx lb. Pro expensis factis in dicto exercitu prosequendo iiii^xx lb. Item, pro expensis factis apud Valencin. pro dicto exercitu xxxii lb. Item, pro calvacaciis factis de mandato ballivorum et prepositorum domini regis c lb. Item, pro quadam emenda facta tempore Andree Juvenis c lb. Item, pro dono facto domino regi quando ivit ultra mare iii^c lb. Item, pro dono facto eidem domino regi quamdiu moram fecit in dicta terra ii^c lb. Item, pro dono facto eidem in reditu suo transmarino viii^xx lb. Item, pro dono facto eidem pro pace Anglie xii^xx lb. Item, pro expensis factis pro jure communie sue retinendo ii^c lb. Summa xiii^c iiii^xx xii lb.

Neuville-le-Roy.

Communia Nove ville Regis in Belvacino debet ad vitam vi^xx xiii lb. Item, debet diversis creditoribus sine usuris vi^c liiii lb. Item, domino regi pro dono ei facto pro pace Anglie c lb.

Summa per totum viii^c iiii^xx vii lb.

Hec est causa istius debiti. Primo pro dono facto domino regi quando ivit ultra mare c lb. Item, pro dono facto eidem duabus vicibus qnamdiu fuit ibi cx lb. Item, eidem pro pace Anglie iii^e lb. Item, pro quadam emenda levata ab ipsis tempore quo dominus Petrus de Fontanis fuit ballivus ii^e lb. Item, pro mutuo facto comiti Andegavensi pro exercitu Hanonie xiiii^xx lb. tur. Item, pro expensis quas fecit dicta communia prosequendo dictum exercitum duabus vicibus ii^e lb.

Summa xi^c xxxiiii lb. preter expensas magnas quas pro jure communie sue retinendo quas estimare nesciunt.

De qua summa XI^c XXXIIII lb. predicta debent ad presens tantummodo VII^c LIIII lb

ROYE.

Communia Roye debet ad vitam III^c LIIII lb. diversis personis. Item, domino regi ad perpetuitatem C lb.[1] Item, diversis creditoribus II^m lb.[2] Summa II^m V^c LIIII lb.[3]

Hec est causa dicti debiti. Primo pro dono facto domino regi pro exercitu Britannie VI^c lb. Item, pro dono facto eidem in reditu suo de Britannia IIII^c lb. Item, pro dono facto eidem quando ivit ultra mare XII^c lb. Item, pro dono facto eidem quamdiu moratus fuit ultra mare per tres vices XI^c lb. Item, pro dono facto eidem domino regi pro pace Anglie VI^c lb. Item, pro expensis quas dicta communia fecit pro exercitu Hanonie III^c lb. preter alias expensas quas dicta communia fecit eundo in exercitum predictum quas nesciunt estimare.

Summa IIII^m II^c lb. De quibus ad presens desunt II^m V^c LIIII lb.

[1] Les cent livres que le Roi percevait chaque année sur la ville de Roye et dont il a été fait mention dans le compte rendu par cette commune en 1259, constituaient la redevance qu'elle s'était engagée à payer, en considération des lettres d'affranchissement qui lui avaient été acccordées par Philippe-Auguste.

[2] Il y a ici dans le texte la place de cinq à six mots grattés.

[3] Le total devrait être de 2954 livres ; mais il est à remarquer qu'un grand nombre d'additions sont fautives dans les actes que nous publions. Quelques-unes des erreurs peuvent bien être imputées à une mauvaise lecture ; il est souvent difficile de bien saisir les sommes tracées en chiffres romains, mal formés.

III.

NOMINA VILLARUM QUE HABENT COMMUNIAS.

Compendium [1].
S.tus Quintinus.
Crispeium.
Bruerie in Laudun.
Velliacum.
Condetum
Laudun.
Cernacum.
Brayum.
Calvus mons.
Sylvanectum.
Ambianum.
Duland.
Novium.
Corbia.
Chaudadrum.
Suessio.
Medunta.
Melentum.
Belus mons
Calniacum.
Peronna.
Pons.
Athero.
Chambliacum.
Pissiacum.
Bellaquercus.
Capiacum.
Sanctus Richerius.
Monstreuil.
Roya.
Cumdelanum.
Crispiacum in Laudun.
Senonum.
Pompognium.
Mons Desiderii.
Pons audemarus.
Nova villa belluac.
Ruel.
Rothomagum.
Falesia.
Serencier.
Cala.
Pontissara.
Bellovacum.
Beron.

Collationné par nous, Conseiller maître à ce commis,

FREMIN.

[1] Nous croyons devoir donner ici la date des chartes de commune concédées à toutes ces localités dont nous rétablissons les noms en français, en suivant l'ordre du texte.

Compiègne (1153). — St.-Quentin (1109). — Crepy-en-Valois (1143).

COMPIÈGNE.

Computus ville Compendii. Recepta de minagio et coustumis Compendii pro toto anno, octingenti quindecim librarum. De nundinis ibidem pro toto, centum libre. De prepositura Marcigum venetr et girundum mesnili pro toto, septem viginti libre. De locationibus domorum et minuitis censibus ibidem, viginti libre. De expletis et talia summa, mille centum librarum expensarum feodorum elemosinarum pro toto anno, nonagenta quinque libre.

Joannes Provincial assumptus in majorem Compendii in nativitate sancti Joannis Baptiste, anno sexagesimo secundo villam Compendii invenit in statu inferius annotato. Debita que eidem ville tunc debeantur : duo millia sexcenti trigenta libre et hec debita bona sunt et mille quadringente sexagenta quinque libre que dicuntur precipua. Eadem villa tunc debe-

— Bruyères-en-Laonnois (1186). — Vailly-sur-Aisne (1185). — Condé-en-Brie (1185). — Laon (1110). — Cerny-en-Laonnois (1184). — Bray-sur-Somme (1210). — Chaumont (1182). — Senlis (1201). — Amiens (1190). — Doullens (1212). — Noyon (1181). — Corbie (1180). — Chaudardes (1216). — Soissons (1131). — Mantes (1150). — Meulan (1220). — Beaumont-sur-Oise (1223). — Chauny (1167). — Péronne (1207). — Pont-Ste.-Maxence (?). — Athies (1212). Le texte porte *Athero* pour *Atheiæ*. — Chambly (1222). — Poissy (1223). — Beauquesne (?). — Cappy (?). — St.-Riquier (1126). — Montreuil (1188). — Roye (1183). — Crandelain (1196). — Crepy-en-Laonnois (1184). — Sens (1189). — Pompoint (?). — Montdidier (1195). — Pont-Audemer (1204). — La Neuville-le-Roy (1200). — Rueil (?). — Rouen (1204). — Falaise (1204). — Serencier: cette localité pourrait être Serans-le-Boutillier dans le canton de Chaumont-en-Vexin (Oise). — Chelles (?). — Pontoise (1188). — Beauvais (1144). — Berognes, hameau de Chelles, près de Couloisy (Oise); M. Cocheris a trouvé plusieurs fois Berognes pour Beron. Ce nom de lieu peut encore s'appliquer soit à Baron, dans l'arrondissement de Senlis, soit à Boran, canton de Neuilly-en-Thelle (Oise).

bat annuatim ad villam (sic *pour* ad vitam) mille octoginta libras et ad usuras tria millia centum quinquaginta duo libras et sine usura, tria milia centum sexaginta quatuor libras.

SAINT-QUENTIN.

Robertus Pourcelet assumptus in majorem sancti Quintini die octavo anno nativitatis sancti Johannis Baptiste anno sexagesimo secundo villam sancti Quintini invenit in statu inferius annotato debita que debentur N. et hec dicuntur bona. Et eadem villa debebit de redditu ad vitam sexcentas quinquaginta quindecim et trecentas sex libras ad usuram et octingentas octo libras sine usura.

Item eadem villa habet in redditibus sexcentas septuaginta tres libras quinque solidos et sex denarios de residuis, et in minutis redditibus tredecim libras duodecim solidos sex denarios.

De his debentur pro feodis et elemosinis duo modii frumenti et septuaginta quinque libre.

CRESPY EN VALOIS [1].

Johannes de Champtaudon [2], assumptus in majorem Cris-

[1] Le texte porte en rubrique *Crépy-en-Laonnois*; mais ce doit être par erreur. Car la liste des villes de commune que nous avons donnée plus haut mentionne cette localité dans la deuxième colonne, et celle qui occupe le troisième rang dans la première, porte le nom de Crispeium sans autre désignation.

[2] Le compte de Compiègne qui a été publié dans la première partie, a révélé le nom de Jehan de Chambaudon comme maire de cette ville; il y a une analogie manifeste entre cette appellation et celle que nous voyons donner au maire de Crepy-en-Valois. Si le copiste qui a transcrit cette pièce sur le registre de la Cour des comptes n'a point commis d'erreur, ne pourrait-on admettre que Jean de Chambaudon, après avoir quitté Compiègne, se serait retiré à Crépy-en-Valois, où les fonctions de maire lui auraient été également confiées, deux ans après son exercice dans la première de ces deux villes?

piacii, die nativitatis sancti Johannis Baptiste anno sexagesimo secundo villam Crispiaci invenit in statu inferius annotato. Debita que et debebantur quadringente octoginta quindecim libre duodecim solidi mob. et hec dicuntur bona et quadraginte sexaginta tres libre duodecim solidi sex denarii que dicuntur parva.

Eadem villa habet in redditibus per annum, undecies viginti libras et tria molendina que tenent de rege et debent ducentas octoginta decem libras redditus per annum et septies viginti quatuordecim modios bladi ad mensuram.

Eadem villa debet ad vitam per annum ducentas decem libras et ad usuram tria millia sexcentas octoginta quatuordecim libras, septemdecim solidos et sine usura undecies centum libras et decem solidos, sex denarios ob.

Bruiere en Laonnois.

Delluim assumptus in majorem Brueriarium in Lauduno, in crastino pentecostes anno sexagesimo secundo villam invenit in statu inferius annotato. Redditus ville, sexties viginti libre.

Item habet in bonis debitis quadringentas sexaginta libras, unde debet duodecies centum quinquagenta quatuor libras, quindecim solidos ad usuram et centum libras sine usura, ducentas ad vitam.

Vailly-sur-Aisne.

Adam de Retomastrum in majorem Veliaci in crastino pentecostes anno sexagesimo secundo villam invenit in statu inferius annotato. Redditus ville centum libre viginti unum solidum, feodo et elemosina septuaginta tres libre, reste (*sic*) viginti octo libre duodecim denarii.

Item habet in bonis debitis trecentas octoginta decem libras et ipsa debet viginti sexties viginti decem libras ad vi-

tam et undecies centum sexaginta libras ad usuram et septies centum quinquaginta tres libras sine usura.

LAON.[1]

Hebertus, dictus major de Semeliaco, assumptus in majorem Lauduni tertia die pasche anno sexagesimo secundo villam invenit in statu inferius notato.

Redditus ville, trecente sexaginta tres libre expend. feod. et elemosin. ducente triginta sex libre; reste (*sic*) sexties viginti et octo libre.

Item habet in bonis debitis septingentas libras et ipsa debet quingentas triginta libras ad vitam et usuram tria millia ducentas libras, et undecies centum libras sine usuris.

CERMAYE.[2]

Robertus de Cominiaco assumptus in majorem Cermai die crastino Penthecostes villam invenit in statu inferius annotato.

Redditus nulli feodum et elemosine.

[1] Avant l'article qui concerne Laon, le registre *Noster* renferme celui de Condé-sur-Marne ; nous le passons comme étranger à la Picardie. Le même motif nous fera mettre de côté la notice sur Chaumont qui, dans le registre, précède celle de Senlis.

[2] Nous ne savons où placer cette localité, dont le nom nous paraît avoir été mal traduit par la main qui a copié tous ces actes sur le registre *Noster*. En effet, d'après l'ordre des villes sur la liste que nous avons publiée, le compte de Cerni (*Cernacum*) devait trouver ici sa place ; le copiste aura lu sans doute sur l'original de l'acte....... *in majorem Cermai* pour.......... *in majorem Cernaci* ; il aura été ainsi conduit à tracer en rubrique un nom de localité que nous ne trouvons nulle part. Cet acte s'appliquerait-il à Sermaise, près de Noyon (Oise), ou à Sermoise, près de Braine-sur-Vèle (Aisne). Le nom seul du Maire pourra lever toute incertitude ; en attendant, nous croyons devoir publier l'acte, parce qu'il concerne une commune picarde, suivant de grandes probabilités.

Nihil habent in bonis debitis et debet ad vitam quadringentas nonaginta duas libras decem solidos, et ad usuram quatuordecies centum sexaginta libras.

BRAY.

Johannes Letence assumptus in majorem Braii, die octava Pasche, invenit villam in statu inferius annotato.

Redditus ville, duodecim libre novemdecim solidi, tres denarii expens. feod. et elemosine, quinquaginta novem libre tres denarii, reste (*sic*) octodecim libre.

Item in debitis centum tredecim libre et ipsa debet sine usura novies centum quinquagenta libras sex solidos.

SENLIS.

Lambertus de Porta assumptus in majorem Silvanecti, in festo apostolorum Petri et Pauli invenit villam in statu inferius annotato.

Redditus ville VI c LX lb. et IX lb.; XIII modii bladi et IIII modii salis ad mensuram Silvanecti; expensarum, feodorum et elemosinarum V c XLVII lb. et XIX s et VI xx XVII modii IIII mina et IIII modii salis; reste (*sic*) CXII lb. XII s XXXVI. III. modiorum bladi.

Item habet in debitis CXVI lb. et debet ad vitam III c IIII xx XVII lb. X s et ad usuram III c lb. et sine usuris V c LV libras.

Collationné par nous, conseiller maitre à ce commis.

FREMIN.

IV.

Se nostres sires li roys comme bons princes fait droit as eglises de Laon, en tenant son jugié qui est bons et loiaus. Il en droit faisant aura Dieu en guerrendon, et si aura profit et honeur tres grant sanz faire tort à autrui es choses qui sensuient.

Cil qui se tiennent pour maieur et juré de Laon, tiennent la terre qui fu Mons. Jehan de Seris et estoit tenue du roy, et lorent par achat du roy. Item il tiennent pluseurs maisons à Laon de grant value, et ausi à Ardon. Item une pescherie de grant value qui est à Ardon. Item il tiennent à Laon les mesurages, les estalages, le portage, les amendes des mellees, des larrecins forceles, les amendes des larrencins occultes et des meffaiz occultes. Item des bannissemens et des rapiaus diciaus, des depors qui sont à leur volenté, des adjournemens, des deffaus, des amendes faites en la main le maieur, qui valent à volenté, des chaucies de la ville de Laon et des villes entour, des roages que il tiennent, et pluseurs autres redevances que il ont acoustumé.

Somme que les choses dessus dites valent par an III[m] lib.

Item cil de Laon font taille chascun an, qui monte à chascune année X[m] liv. paris. au mains, et souvent plus asses, et especialment il ont taillié ceste année si comme on dit bien XXX[m] liv. parisis, et de ce ne rendent il nul compte ne nont rendu fors que entre aus.

Somme de la taille faite à Laon chascun an au mains X[m] liv.

Item li eschevin sont nez de la ville de Laon et se se sont entre aus par election et jugent les causes le roy. Les gentis hommes du pais, si comme le seigneur de Couci et le conte de Rouci et autres, et bien XIX[c] villes qui viennent estre jugiés par devant les diz eschevins, et vaut bien li profis du dit eschevinage à vint eschevins qui i sont, que en recognoissances faites par devant aus, que en procurations passer, que en adjournemens, que en arres, que en faire enquestes et en autres manieres et en coustumes que il ont acoustumés IIII[m] liv. chascun an. C'est à savoir à chascun eschevin II[c] liv. l'un parmi l'autre.

Somme du profit de leschevinage par an IIII[m] liv.

Toutes les choses dessus dites, se li roys tenoit son jugié, venroient à lui et en son profit et au grant profit dou pais, et ne seroient mie estaintes les amendes le roy, ensi comme elles sont par les eschevins. Il seroit bien trouvé es comptes le roy, que les amendes de Laon et du ressort de Laon ne valent mie chascun an au roy IIᵉ liv. Lesqueles amendes se li eschevin ne les anientissent, vausissent au roy chascun an plus de IIᵐ liv.

Somme que les amendes de Laon vauroient plus que elles ne valent XVIIIᶜ liv.

Et soit certains nostres sires li roys, que se li jugiez estoit tenus, la ville de Laon seroit li plus nobles, li plus grans, li plus profitables sieges et ressors tant par tant, qui soit en France, après Paris. Et seroit li pais miex gouvernez que il nest, et plus en pais, se il i avoit autretel gouvernement, et autretel auditoire comme il a à Paris, ou à Orliens, sanz mestre eschevins du grant linage de la ville, que il mestent par linages et par élection, ce que il ne font mie ne à Paris ne à Orliens. Et est voirs que cil de Laon nont voisin nul qui ne se duellent daus, et de leur commune, et de lor eschevinage, pour la force que il ont, et que on leur sueffre à avoir.

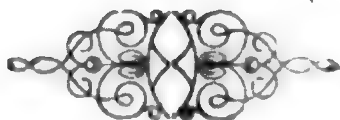

EXPLICATION

DE LA PLANCHE DES SCEAUX.

La planche que nous joignons à notre travail reproduit quelques sceaux inédits dont la plupart sont encore pendants aux comptes des communes picardes. Quant à ceux de ces cachets qui ont disparu des pièces, la collection des moules aux Archives de l'Empire nous a fourni les éléments nécessaires pour les faire connaître.

Sans vouloir entrer ici dans des considérations historiques qui demanderaient quelque développement, nous ferons remarquer que l'emploi des sceaux par les villes a été une conséquence nécessaire de leur affranchissement. C'est en Picardie que le grand mouvement communal qui a agité la France au XII^{e} siècle a tout d'abord éclaté ; aussi n'hésitons-nous pas à attribuer à cette province le premier usage que les villes aient fait de sceaux en cire. En recouvrant le droit de s'administrer elles-mêmes, les communautés d'habitants devaient tenir à manifester leur puissance nouvelle sous la même forme que les seigneurs dont elles venaient de secouer l'autorité.

Or, les feudataires s'étaient arrogé le privilége de sceller leurs actes. Pour leur donner un caractère d'authenticité, ils ne manquaient pas de se faire représenter à cheval, le casque en tête, l'épée au poing et couverts du

PL. VII.

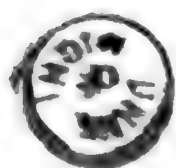

bouclier ; ils cherchaient ainsi à symboliser la force qui protège ou qui domine.

Cet emblème devait plaire aux communes et flatter leur esprit d'indépendance ; aussi se sont-elles empressées de l'accepter pour le sujet de leurs sceaux. La plupart des empreintes nous offrent en effet la représentation du mayeur monté sur son palefroi et armé de toutes pièces, dans l'attitude d'un combattant. Quelquefois, au lieu de représenter la force matérielle , on emprunte à la justice le prestige de son autorité, parce que le chef de la commune réunissait, comme les seigneurs, tous les pouvoirs, et qu'il exerçait le droit de juger, non moins que celui de commander la milice.

Quelques communes de la Picardie ont tiré de leur nom même le sujet à faire graver sur leurs cachets ; ainsi à Asnières-sur-Oise on figure des ânes ; à Beauquesne , un bouquet de chêne ; à Pontoise , un pont ; à Cerny , un cerf. Le goût des allégories s'est plus tard développé dans notre province , dont les rébus ont déjà occupé l'attention des savants [1] .

L'emploi presque général de la fleur de lys sur le contre-scel témoigne que les communes tenaient à honneur de rappeler le lien qui les attachait désormais à la couronne de France ; l'uniformité de ce type nous dissuade de reproduire le revers des sceaux picards.

Avant de décrire les empreintes que renferme la planche VII , nous dirons un mot de celles que nous ne pu-

[1] Voir l'introduction de M. Leber , dans l'ouvrage de M. Rigollot sur les monnaies de plomb des innocents et des foux. — Paris , Huzard, 1837.

blions pas, parce que déjà elles sont connues. Nos observations se renfermeront à cet égard, et nous devons le rappeler, dans le cadre que nous tracent les comptes qui précèdent.

Le sceau de la commune d'Amiens a été fidèlement reproduit sur les deux faces dans l'ouvrage d'Augustin Thierry [1]; la notice qu'il en a donnée [2] se trouvera complétée par un renseignement que nous puisons dans les notes historiques que nous a léguées notre honorable collègue et ami, M. Guerard. En dépouillant le cartulaire G. des archives municipales d'Amiens, il a trouvé au f.° 43 la copie des lettres données par Renaud de Canchy [3], garde de la Mairie et de la Prévoté de cette ville, député par le Roi pour prononcer sur les contestations existantes entre la commune d'Amiens et le chapitre, à l'occasion du droit de tonlieu dont les habitants de Camon étaient tenus. A la suite de cette copie il est fait mention que les lettres, scellées en août 1307 par Renaud de Canchy du scel aux causes dont on se servait autrefois, l'ont été aujourd'hui (14 novembre 1380) avec le nouveau scel aux causes de la ville. C'est donc de 1307 à 1380 que le scel dit aux Marmousets aurait cessé d'être en usage à Amiens. En effet un procès-

[1] *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, t. 1.er, planche en regard de la page 63.

[2] *Op. cit.*, p. 62, note.

[3] Ce nom a été étrangement défiguré par Augustin Thierry, qui en a fait Renaud du Canech (voir p. 329). C'est là une mauvaise lecture contre laquelle aurait dû le mettre en garde le nom même du village de Canchy, canton de Nouvion (Somme).

verbal dressé au mois de mars 1345 constate que l'on commence *à user du scel as causes nouvellement ordené en la ville d'Amiens, à une grant fleur de lis et deux escuchons des armes de la ville et le contre-scel à un escu des armes de la ville, et cessa on à user du scel de coivre à une grant fleur de lis seulement, ou quel temps sire Jehan du Cange estoit maire de la dicte ville*[1], c'est-à-dire en 1334.

Cette description se rapporte parfaitement au sceau gravé en 1586 et qui a été également publié dans l'ouvrage d'Aug. Thierry[2]; il faut en conclure que celui dont la Société des Antiquaires de Picardie conserve, dans son musée, la matrice en cuivre, n'est que la reproduction de celui de 1345, au contre-scel près que nous ne connaissons pas.

On a remarqué que les termes du procès-verbal de 1345 font mention d'un *scel en cuivre à une grant fleur de lis seulement* dont on ne se sert plus. Cette description ne concorde nullement avec le sceau dit des Marmousets; la fleur de lis du contre-scel a des proportions très-ordinaires, nous la trouvons même plutôt petite que grande. La légende *secretum meum mihi* exclut d'ailleurs la pensée qu'on en aurait fait usage pour les causes ou procès. Ces observations nous amènent à conclure que le sceau dit des Marmousets, le plus ancien que nous connaissions, et qui était spécialement réservé

[1] Voir cet Extrait du registre aux chartes coté E aux Archives municipales d'Amiens, dans l'ouvrage d'Aug. Thierry, t. I, p. 509.

[2] Voir la planche citée plus haut dans son *Recueil de Documents inédits du Tiers-État.*

pour les actes d'administration, était en usage à Amiens concurremment avec un autre sceau en cuivre à *une grant fleur de lis seulemeut* qu'on employait aux causes de la ville, ou à authentiquer les actes de la juridiction communale.

Lamorlière [1] prétend que de son temps on se servait encore du sceau des Marmousets pour les affaires les plus importantes ; nous n'acceptons ce renseignement qu'avec une extrême réserve, et, comme le bon chanoine, nous laisserons à chacun *la liberté d'en dire sa ratelée.*

On trouvera le sceau de la commune de Beaumont-sur-Oise dans l'ouvrage de M. Douet d'Arcq [2], et sur la carte qu'il a publiée du comté de ce nom. Il représente une porte de ville crénelée et flanquée de deux tours.

Le sceau de la commune de Noyon que nous fait connaître le *Traité de glyptique* [3], se distingue par sa forme ogivale de tous les sceaux des communes picardes, qui sont circulaires. On y voit le maire de la ville, debout sur les remparts, levant d'une main son épée et de l'autre une bannière.

Le même ouvrage a publié également le sceau de la commune de Péronne [4], mais la notice qu'il en

[1] Voir ses *Antiquités d'Amiens*, édit. de 1642, p. 77. — Cet auteur est assurément le premier qui ait donné le nom de Marmousets au sceau que nous décrivons ; je doute fort qu'avant lui on ait songé à dénommer ainsi les six têtes figurées sur l'empreinte.

[2] *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, dans le t. III de la collection des Documents inédits, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie.

[3] Voir la série des Sceaux des communes, pl. II, n° 15.

[4] Planche XI, n° 10.

donne, signale le mayeur comme ayant la tête nue; sur l'empreinte que nous avons sous les yeux, il nous paraît être au contraire coiffé de la cotte de mailles qui lui garantit le corps. L'homme d'armes qui le suit ne porte-t-il pas une arbalète plutôt qu'un bâton ou une épée ?

Dans le même ouvrage, on rencontre deux sceaux de la commune de Crépy en Valois; l'un de 1228 représente un tigre courant à droite ; sur l'autre de 1260, on a représenté saint Pierre, debout, vu à mi-corps.[1]

Nous abordons maintenant la série des sceaux inédits que nous publions, et nous suivrons l'ordre adopté par le dessinateur pour les classer sur la planche.

N°. 1. CAPPY. — Le mayeur revêtu d'une cotte de mailles, sa hache d'arme sur l'épaule droite et couvert de son bouclier, se tient sur un pont crenelé, surmonté à ses extrémités de deux tourelles et au-dessous duquel est gravée une fleur de lys. Légende : S. MAIORIS ET IVRATORVM DE CAP.... Notre empreinte a été prise sur un acte de 1228 aux Archives impériales (J. 627 n°. 8[20]).

N°. 2. BRAY-SUR SOMME.— Le mayeur monté sur un cheval lancé au galop est couvert de la cotte de mailles qui lui recouvre la tête. Dans la main droite, une épée ou un bâton. Légende : † SIGILLVM MAIORIS COMMVNIE.... BRAIIO.

Sur le contre-scel une fleur de lys avec cette légende : † SI COMMVNIE DE BRAIIO.

L'empreinte du même sceau se retrouve encore en 1260 sur une pièce des Archives impériales.

[1] Planche III, n° 7.

N.° 3 ATHIES.— Le mayeur assis tient, comme celui d'Asnières, la main gauche tendue dans l'attitude d'un juge qui rend une sentence[1]; la droite posée sur le banc qui lui sert de siège porte un bâton, qui nous parait-être ici l'emblême de la justice, et qui aura donné naissance à la verge de l'huissier. Il y aurait tout un travail à faire sur ce symbole qui a toujours été un signe d'autorité au moyen-âge, et dont la tradition historique nous a été transmise par les insignes du maréchalat, par la crosse de l'évêque, par les attributs du chantre d'église et par le titre d'honneur qui appartient dans le barreau au chef de l'ordre des avocats. Dans le sceau d'Athies, le graveur s'est assurément inspiré de l'antiquité; on croirait avoir sous les yeux une belle médaille romaine; la pose, comme les draperies, rappelle un type d'une bonne époque, et fait de ce cachet une œuvre remarquable qui le place sous le rapport de l'art bien au dessus de tous les sceaux du XIII.e siècle que nous connaissons. Légende : † SIGILLVM COMMVNIE DE ...TIES. Ce sceau était en usage avant 1259 ; on le trouve en effet sur une pièce de 1228 aux archives de l'Empire (J. 627 n.° 8).

N°. 4. ASNIÈRES-SUR-OISE.— Le mayeur, debout, vêtu d'une longue robe, tient la main gauche tendue et de la droite il porte un bâton sur l'épaule. De chaque côté du personnage une fleur de lys et un âne au dessous. Légende : † SIGILLVM COMMVNIE DE ASNIERES. L'empreinte

[1] N'est-ce point là l'origine de la main de justice qui figure dans les attributs du Souverain ?

de ce sceau a été prise sur le compte même de cette commune, que nous donnons plus haut.

N°. 5. CERNY. — Un cerf dans le champ, qu'il serait difficile de distinguer, si le contre-scel en figurant ce quadrupède n'enlevait toute incertitude sur la représentation de l'avers. La légende, effacée en grande partie, ne contient plus que ces mots ... IVRATORVM CVMVNIE...... Sur le contre-scel un cerf lancé avec cette légende : † SECRETVM COMVNIE CERNI. Ce sceau se retrouve, avec l'avers et le revers, aux Archives de l'Empire sur un acte de 1303 (J. 406 n°. 389).

N°. 6. CHAUNY. — Le mayeur à cheval, le casque en tête, tient de la main droite un bâton armé de pointes de fer. Derrière lui les hommes de la milice armés de lances et de hâches d'armes. La légende est entièrement effacée sur le moule de la collection des Archives impériales, qui a été pris sur un acte de 1303. Au revers une fleur de lys avec la légende : † SECRETVM COMMVNIE CALNIACI.

N°. 7. BEAUQUESNE. — Sur l'avers des rameaux de chêne, affectant la forme d'une fleur de lys. Légende : † SIGILLVM DE BEAVCAINE. Sur le contre-scel, un bouquet de glands. Légende : † BELLAQVERCVS. Ce sceau, qui est appendu au compte de cette commune, était encore employé en 1260.

N°. 8. ROYE. — Le maire monté sur son cheval tient de la main droite un bâton de la même nature que sur le n°. 6. C'est sans doute son bouclier que l'on aperçoit à gauche. Légende : † SIGILLVM MAIORIS ET IVRATO-

RVM ROIE. Le contre-scel représente un lion avec une légende que nous donnons d'après les *Eléments de paléographie* [1], car elle est illisible sur notre empreinte : † SECRETVM SIGILLVM COMMVNIE ROIE. Ce sceau était en usage dès 1228.

N°. 9. VAILLY-SUR-AISNE. — Le mayeur monté sur une mule au pas et couvert d'un casque tient de la main droite un bâton. Derrière lui des lances et sans doute les hommes de la milice qui les portaient ; notre empreinte prise sur un acte de 1303 est très défectueuse ; aussi la légende ne nous donne-t-elle que ces mots : SIGILLV. MA...... Sur le contre-scel, un oiseau, peut-être un aigle, et la légende : † S. DE VEILLIACO.

N°. 10. MONTREUIL.— Le mayeur à cheval est armé d'un long bouclier et tient une épée de la main droite : deux fleurs de lys dans le champ. La légende est effacée en partie sur l'empreinte qui a servi au dessin ; nous la rétablissons d'après le sceau que M. De Wailly a retrouvé sur un acte de 1210 : † SIGILLVM MAIORIS COMMVNIE MONSTEROLLI. Sur le contre scel une fleur de lys est figurée entre quatre petites, deux en haut, deux en bas, avec cette légende : SIGILL. SECRET [2] MOSTEROLLI.

N°. 11. BEAUVAIS. — Les *Eléments de Paléographie* [3] renferment un sceau de la commune de Beauvais, qui représente une vue de la ville ; l'auteur ajoute qu'il n'existe point de contre-sceau. Nous sommes cependant bien

[1] Tom. II, p. 203.

[2] Il y a sans doute ici une mauvaise lecture ; le mot SECRETI doit être là pour SECRET : (VM).

[3] Tom. II, pl. P., n° 11 et pag. 396.

porté à croire que le n°. 11 de notre planche n'est rien autre chose que le contre-scel du sceau publié par M. De Wailly. La fleur de lys qui en forme l'unique sujet et qui s'épanouit entre deux tourelles semble le démontrer. La légende est presqu'entièrement effacée ; on distingue à peine les dernières lettres ..... BELV... Si cependant cette empreinte est celle d'un sceau, comme elle a été en usage après 1258, il faudrait alors que l'emploi de celui qu'a reproduit M. De Wailly eût cessé à cette époque.

N°. 12. ST.-RIQUIER. — Le maire à cheval, vêtu d'une cotte de mailles qui lui recouvre la tête, tient de la main gauche sa masse d'armes. Légende : † SIGILLVM COMVNIONIS SCI RICARII. Au revers : CAPVT STI RICARII avec le buste du patron de la ville au milieu. Ce sceau était encore en usage en 1291.

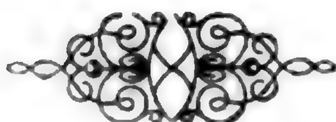

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

AU 31 MAI 1858.

DIGNITAIRES.

ANNÉE 1857.

MM.

Président :	A. Breuil.
Vice-président :	A. de Poucques d'Herbinghem.
Secrétaire perpétuel :	J. Garnier.
Secrétaire annuel :	A. Janvier.
Trésorier :	Bazot.

ANNÉE 1858.

MM.

Président :	A. de Poucques d'Herbinghem.
Président honoraire :	L. Sencier ✻, Préfet de la Somme.
Vice-président :	L'Abbé J. Corblet.
Secrétaire perpétuel :	J. Garnier.
Secrétaire annuel :	A. Janvier.
Trésorier :	Bazot.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

FONDATEURS. BOUTHORS, greffier en chef de la Cour impériale, membre de l'Académie d'Amiens.

DE BETZ (le comte), membre du Conseil municipal.

DE GRATTIER ✻, conseiller à la cour impériale.

1837. 20 déc. DUFOUR (Charles) ✻, avoué à la Cour impériale.

id. BAZOT, notaire.

1838. 11 avril. GARNIER, professeur, conservateur de la bibliothèque communale, membre de l'Académie d'Amiens.

1839. 13 déc. BREUIL (Auguste), ancien magistrat, membre de l'Académie d'Amiens.

1843. 11 janv. DUVAL (l'abbé), chanoine, vicaire-général du diocèse.

id. JOURDAIN (l'abbé Edouard), chanoine titulaire.

1845. 12 janv. FORCEVILLE (Gédéon), membre de l'Académie d'Amiens.

» 10 déc. MALOT ✻, avocat, ancien membre du Conseil général.

1849. 18 avril. ANTOINE, architecte.

» 12 déc. HECQUET DE ROQUEMONT, docteur en droit, conseiller à la Cour impériale.

» 11 nov. JANVIER (Auguste), propriétaire.

id. MAGDELAINE ✻, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

1852. 10 fév. LE TELLIER, professeur à l'école communale de dessin.

1853. 5 juillet. DE POUCQUES D'HERBINGHEM (Amédée), conseiller à la Cour impériale.

id. VION (Michel), licencié es-lettres, chef d'institution.

id. REMBAULT (Marie-Gabriel), négociant.

1854. 10 janv. BOCA (Louis), archiviste du département, ancien élève de l'école des chartes.

1854. 14 nov. CORBLET (l'abbé Jules), vicaire de la paroisse St. Germain.

1855. 13 mars. DUTILLEUX, licencié en droit, chef de bureau à la Préfecture.

» 14 août. DUSEVEL, inspecteur des monuments historiques.

1856. 9 déc. DARSY, licencié en droit, suppléant de juge-de-paix, archiviste-adjoint du département.

1857. 10 mars. Crauck, professeur de dessin au Lycée.
» 12 mai. Salmon, Charles, agriculteur, secrétaire du Comice.

LISTE DES MEMBRES RÉSIDANTS DÉCÉDÉS (1).

DATE DU DÉCÈS. MM.

12 février 1837. Caron (Charles-Alexis-Nicolas), né à Amiens, le 19 décembre 1811.

16 mai 1839. Cocquerel (Firmin-Joseph), né à Amiens, le 9 décembre 1774.

12 août 1842. Ledieu (Jean-Baptiste-Alexandre), né à Amiens, le 26 juillet 1774.

15 août 1844. Lavernier (Jean-François-Charles-Mathurin), né à Abbeville.

27 juin 1847. Janvier (Louis-Joseph-Henri), né à Amiens, le 20 août 1781.

5 octobre 1850. Dorbis (Victor-Théophile-Benoni-Gallat), trésorier, né à Doullens, le 12 décembre 1803.

7 mai 1853. Le Merchier (Charles-Gabriel), ancien président, né à Péronne, le 13 août 1769.

29 déc. 1854. Rigollot (Marcel-Jérôme), ancien président, né à Doullens, le 30 septembre 1786.

Il a légué à la Société sa collection de monnaies picardes, une figurine de Silène en bronze recueillie en Picardie, et un dyptique en ivoire.

21 juillet 1855. Le Prince (Pierre-Joseph-Auguste), conservateur du Musée, né à Amiens, le 7 mai 1780.

Il a légué à la Société un capital de 10,000 f. et sa collection d'antiquités.

15 mai 1856. Bisson de la Roque (Jules-Gabriel), ancien président, né à Bourseville (canton d'Ault, Somme), le 22 juin 1803.

20 février 1857. Guérard (François), ancien président, né à Amiens le 29 octobre 1795.

Il a légué à la Société un capital de 2,000 fr.

(1) Les anciens membres qui sont morts, après s'être éloignés de la Société, par démission ou pour toute autre cause, ne figurent point dans cette liste nécrologique qui ne comprend que les membres résidants décédés en exercice.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Directeur : M. DANIEL, docteur en médecine.

Membres : MM.

AUGER, docteur en droit, ancien élève de l'école des chartes, substitut du procureur impérial.
BOUCHARD, agent-voyer chef de la ville de Beauvais.
DAMIENS (Pierre-Charles), secrétaire de l'inspection académique départementale de l'Oise.
DANJOU ✱, président du tribunal civil.
DANSE ✱, président honoraire du tribunal civil, ancien député.
DANSE-DESAUNOIS ✱, chef d'escadron en retraite.
DELACOUR, juge d'instruction.
DELAHERCHE, propriétaire, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.
DEVIMEUX (Auguste), avoué.
GIBERT ✱, ancien receveur-général des finances.
LE MARESCHAL (Alex.), propriétaire.
LEROY, docteur en médecine.
MATHON, pharmacien, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.
MOISSET, négociant.
PARINGAULT, docteur en droit, procureur impérial.
VUATRIN (Auguste), avocat.
WEIL, architecte du département.
WOILLEZ (Emmanuel), receveur principal des contributions indirectes.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Membres : MM.

DE BIQUILLEY (le baron) ✱, ancien capitaine d'artillerie.
DE CAYROL ✱ ✱, ancien commissaire des guerres, ancien député.
DE CROUY, ancien notaire.
DEMARSY (Eugène), procureur impérial.

COMITÉ DE NOYON.

Membres : MM.

AUDEBERT, maire de la ville, membre du Conseil général de l'Oise.
BÉGUERY, entrepreneur de ponts-et-chaussées.
BOUGON DU CASTEL, propriétaire.
COLSON (Alexandre) ✻, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hospice.
COTTU, imprimeur et lithographe.
CRÉMERY, suppléant du juge-de-paix.
DE BREDA, propriétaire au Plessis-Brion (Oise).
DE BOULANCY ✻, ancien officier supérieur d'état-major.
DE POMMERY, propriétaire.
DORDIGNY aîné, propriétaire.
FOURIER, ancien notaire, adjoint au Maire.
HARLAY, membre du Conseil d'arrondissement.
LAFFINEUR (l'abbé), supérieur du petit Séminaire.
LECOT (l'abbé), professeur au petit Séminaire.
MAILLET (l'abbé), curé-doyen de Lassigny (Oise).
MAZIÈRES (Léon), notaire à Ribécourt.
MÉNIOLLE DE CYZANCOURT ✻, ancien adjoint.
PEIGNÉ-DELACOUR ✻, directeur de la manufacture d'Ourscamp.
ROGEAU, curé-doyen de Notre-Dame.
SEZILLE DE BIARRE ✻, chef d'escadron d'état-major.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

AUBERT DE MONTOVILLERS ✻, ancien sous-préfet de Montdidier.
BARTHÉLÉMY (Charles), homme de lettres, à Versailles.
BAZIN (Charles), ancien substitut, à Fumerault (Yonne).
BELLANGER, architecte de l'arrondissement de Clermont (Oise).
BIGANT ✻, président à la Cour impériale de Douai.
BLANGER (l'abbé), curé de Sailly-le-Sec (Somme).
BOISTEL (Amédée), juge à Avesne (Nord).

Bottée de Toulmon, propriétaire, à Paris.
Bourlon (l'abbé), curé de Moisselles (Seine-et-Marne).
Bouthors (Hector), propriétaire à Compiègne.
Boyeldieu (l'abbé), ancien supérieur du séminaire de Noyon, à Beauvais.
Brajeux (Emile), licencié en droit, prop. au Mazis (Somme).
Buteux, ancien membre du Conseil général de la Somme, à Paris.
Cadeau-d'Acy (Ernest), à Villers-aux-Erables (Somme).
Carnegy de Balinhart (John-Allan)*, officier de cavalerie de S. M. britannique, à Samer (Pas-de-Calais).
Cauvel de Beauvillé (Félix), ancien magistrat, membre du Conseil-général de la Somme, à Montdidier.
Cauvel de Beauvillé (Victor), ancien magistrat, à Montdidier.
Cocheris (Hyppolite), bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, à Paris.
Cornet-d'Hunval, maire d'Argœuves, juge au Tribunal, membre de la Chambre de commerce d'Amiens, conseiller d'arrond.[t]
Courbet-Poulard (Alex.), président du Tribunal et de la Chambre de Commerce d'Abbeville.
Dairaine (l'abbé), aumônier de l'hôpital-général, à Abbeville.
De Belleval (le comte René), au château du Bois-Robin (S.-I).
De Boubers (le comte), maire, à Long-sur-Somme).
Decagny (l'abbé Paul), curé à Ennemain.
De Caieu de Vadicourt, propriétaire, à Abbeville.
De Cayx de Saint-Aymour (Oswald), baron, membre du Conseil général de la Somme, maire de Corbie.
Decrept, suppléant du juge-de-Paix, à Poix, (Somme).
De Condé (baron de) ✻, propriétaire, à Montataire.
De Contencin ✻, directeur de l'administration des cultes, à Paris.
De Courval (le vicomte), membre du Conseil général de l'Aisne, à Pinon (Aisne).
De Frohen (le comte), duc de Brancas, propriétaire, à Paris.
De Godefroy-Ménilglaise (le marquis), propriétaire, à Paris.
De Lagrénée ✻, ancien ambassadeur, ancien pair de France et ancien député aux assemblées constituante et législative.

De Leven (le marquis), propriétaire, à Paris.

De l'Escalopier (le comte Charles) ※, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'arsenal, à Paris.

De Linas ※, membre du comité historique, à Arras.

Delasorne, curé-doyen de Gamaches.

Delgove (l'abbé), curé de Long (Somme).

De Longpérier-Grimoard (le comte H. Alf.), à Lagny-le-Sec (Oise).

De Luynes (le duc d'Albert) ※, membre de l'Institut impérial de France, à Paris.

De Mailly (le comte) ※, ancien pair de France, à Paris.

De Merlemont (le comte Adolphe) ※, ancien officier de cavalerie, à Merlemont (Oise).

De Pimodan (G. Rarecourt de la Vallée, marquis) propriétaire à Paris.

De Plemont (Léon), licencié en droit, à Eu.

De Rosny (Eugène), ancien capitaine du génie, à Lozembrune, (Pas-de-Calais).

Déschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

De Septenville (Léon), ancien maître des requêtes, à Liguières-Chatelain (Somme).

De Thieulloy (Julien), propriétaire, à Bacouel (Somme).

De Valicourt, licencié en droit, maire, à Bécourt (Somme).

De Verville (Ferdinand) ※, directeur des douanes, à Charleville.

De Vigneral, membre de l'institut des provinces, à Ri (Orne).

D'Hericourt (le comte A.) ※, maire, à Souchez, Pas-de-Calais.

D'Hinnisdal (le comte), membre du Conseil général de la Somme, à Régnières-Ecluse (Somme).

Diegérick, professeur à l'Athenée royal (Anvers).

D'Otreppe de Bouvette ※, conseiller honoraire à la cour de Liége, président de l'Institut archéologique liégeois, à Liége.

Douet d'Arcq, conservateur aux archives impériales, ancien élève de l'école des chartes.

Du Fresne de Beaucourt (Gaston), au château de Morainville (Seine-Inférieure).

Du Maisniel de Liercourt (le vicomte Anatole), au château de Liercourt (Somme).

Duneufgermain (l'abbé), curé, à Framerville (Somme).

Duroselle (Édouard), négociant au Havre.

Féret, bibliothécaire honoraire, adjoint au maire de Clermont (Oise).

Gaffet, suppléant du juge-de-paix, à Tilloy-l.-Conty (Somme).

Gamot, pharmacien, à Montdidier.

Gaulthier de Rumilly ✻, ancien conseiller d'état, à Fleury.

Geneau de Ste-Gertrude de Fortmanoir, avocat, à Foix (Arriège).

Gentil-Descamps ✻, adjoint au maire, à Lille.

Gomart, (Charles), secrétaire-général du comice agricole, à Saint-Quentin.

Gourmain (l'abbé Pascal), curé de Rouvroy (Aisne).

Haigneré (l'abbé Daniel), archiviste de la ville de Boulogne.

Hardouin (Henri), avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, à Paris.

Harbaville ✻, ancien conseiller de préfecture, ancien président de l'Académie, à Arras.

Hébert, propriétaire, à Lignières-Châtelain.

Hesse (Alexandre), membre du Conseil-général de la Somme, à Maisnières (Somme).

Houbigant ✻, membre du Conseil-général de l'Oise, à Nogent-les-Vierges (Oise).

Jordao (Levy-Maria), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Lisbonne (Portugal).

Labourt, ancien magistrat, maire de Doullens (Somme).

Lajard (Félix) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.

Lecadieu, curé à Thoix (Somme).

Lefebvre (Alph.), employé des ponts-et-Chaussées, à Boulogne.

Lefils (Florentin), homme de lettres, à Abbeville.

Le Féron d'Eterpigny, ancien officier de cavalerie et ancien magistrat, à Cuise-la-Mothe (Oise).

LEROY, maître de pension, à Nesle (Somme).

LEROY, maître de pension à Cany (Seine-Inférieure).

LE SERURIER (Félix) ✱, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

LOUANDRE (Charles) ✱, rédacteur en chef du journal général de l'instruction publique, à Paris.

LUCAS, secrétaire de la Mairie, à Ham.

MARTIN (l'abbé), curé de Courcelles-sous-Moyencourt.

MARTIN (Henri), homme de lettres, à Paris.

MESSIO (l'abbé), curé de Raineville (Somme).

MOILLET, avoué, à Péronne.

NORMAND (l'abbé), curé de Ste.-Segrée (Somme).

PADÉ (l'abbé), ancien directeur du petit séminaire, curé de St.-Riquier (Somme).

PANNIER (Edmond), ancien maire, à Abbeville.

PARENTY (l'abbé), chanoine et vicaire général du diocèse, à Arras.

PAULET, secrétaire du cercle lyrique, à Mons (Belgique).

PERRIN (Charles), juge au tribunal civil, à Soissons.

PETIT, propriétaire, à Quercy-sur-Aisne (Aisne).

PIETTE (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins.

PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.

POUILLET (l'abbé), curé de Moyencourt, canton de Poix (Somme.)

PRAROND (Ernest), membre du conseil municipal, secrétaire de la société d'Emulation, à Abbeville.

RENDU (Zacharie), architecte à Compiègne.

ROSSIGNOL, maire de Péronne, membre du Conseil général de la Somme.

ROZE (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

SALMON, ancien avoué, à Saint-Fuscien (Somme).

SOUQUET, vice-consul à Étaples.

TARBÉ (Prosper), homme de lettres à Reims.

TERRAL (Abel), peintre, à Paris.

THELU (Théodore), propriétaire à Doullens.

TRÉPAGNE, notaire, à Paris.

Van den Haeghen, bibliothécaire de S. A. Mgr. le duc d'Aremberg, à Bruxelles (Belgique).

Vast (Jules), membre du Conseil municipal, à Albert.

Woillemier ✻, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Dunoyer ✻, ancien préfet de la Somme, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

De Kerckhove-van-der-Varent ✻, (le baron) président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Monseigneur Gignoux ✻, évêque de Beauvais.

Allart ✻, maire d'Amiens, député au Corps législatif.

De Beaumont (le comte) O. ✻, sénateur, président du conseil général de la Somme.

De Clermont Tonnerre ✻ (le marquis Amédée), ancien membre titulaire résidant.

L. Sencier ✻, Préfet de la Somme.

CORRESPONDANTS.

MM.

Arrazola (Lorenzo), président du conseil suprême de Castille.

Bard (le chevalier Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes, à Baune (Côte-d'Or.)

Barraud (l'abbé), chanoine titulaire, ancien professeur d'archéologie au séminaire, à Beauvais.

Bellaguet ✻, chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.

Bermudes de Soto-Mayor, conservateur de la bibliothèque nationale de Madrid.

Blavignac, architecte à Genève (Suisse).

Boucher de Perthes ✻, ancien directeur des douanes, président de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

Breton (Ernest), membre de la société des Antiquaires et de l'Institut historique de France, etc., à Paris.

Bimbenet, greffier en chef de la Cour impériale d'Orléans.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique liégeois, à Liège.

Cartier ✻, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Castellanos de Losada, conservateur de la bibliothèque nationale, à Madrid.

Chabaille, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris.

Chalon (Renier), directeur de la revue numismatique belge, à Bruxelles.

Charma ✻, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Caen.

Cochet (l'abbé) ✻, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure, à Dieppe.

D. J. Cortinez y Spinoza, général du génie, lieutenant-général des armées, à Madrid.

Cousin (Louis), ancien magistrat, à Dunkerque (Nord).

Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard.

Danvin (Bruno), docteur en médecine à St.-Pol (Pas-de-Calais).

De Bertrand, président de la société dunkerquoise, à Dunkerque.

De Caumont ✻, correspondant de l'institut, etc., à Caen.

Decorde (l'abbé), curé, à Bures (Seine-Inférieure).

De Coussemaker ✻, juge au tribunal civil, à Dunkerque.

De Kayser ✻, peintre, directeur du musée, à Anvers.

De Hauteclocque (le baron) ✻, ancien maire à Arras.

De la Quérière, membre de l'Académie etc., à Rouen.

De la Saussaye (Louis) ✻, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.

De le Bidart de Thumaide (le chevalier), premier substitut du procureur du roi, à Liège.

De Lioux (le comte d'Estienne) ✻, général de brigade, à Noyon (Oise).

De Longpérier (Adrien) ✻, conservateur du musée égyptien du Louvre, à Paris.

Des Noyers, vicaire-général, à Orléans.

De Roisin (le baron) ✻, docteur en droit et en philosophie, à Trèves (Prusse rhénane).

De Saulcy ✻, membre de l'Institut, ancien directeur du musée d'artillerie, à Paris.

De Torquat, vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

De Vassal, archiviste du département du Loiret, à Orléans.

De Vitte ✻, correspondant de l'Académie des inscriptions (Institut de France), à Paris.

Dewailly, huissier à Corbie.

De Wal, docteur en droit, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur, professeur à l'université d'Utrecht (Hollande).

Dinaux (Arthur) ✻, correspondant de l'Institut, à Montataire (Oise).

Doublet de Boisthibault ✻, avocat, conservateur de la Bibliothèque, à Chartres.

Douchet (Louis), médecin, à Amiens.

Dupuis, vice-président du tribunal civil, à Orléans.

Fairholt (Fréd.-W.) Esq. membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.

Forgeais, président de la société de sphragistique, à Paris.

Foucart ✻, doyen de la faculté de droit, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

Galoppe d'Onquaire, ancien secrétaire de la direction générale des musées, à Paris.

Garnier, bibliothécaire aux Archives de l'Empire à Paris.

Godin, archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Gourdon de Genouillac, homme de lettres, à Paris.

Grégoire, homme de lettres, à Coucy-le-Château.

Guillemot, numismatiste, négociant, à la Rochelle.

Joly (E.J.), docteur en droit, à Renaix (Belgique).

JUBINAL (Achille) ❋, ancien professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier, député au Corps législatif, à Paris.

KELLER, président de la Société des Antiquaires de Zurich.

LEFEBVRE ❋, ingénieur en chef honoraire des mines, à Falaise.

LE GLAY ❋, docteur en médecine, archiviste du département du Nord, à Lille.

LELEWEL (Joachim), professeur, ancien président de la diète polonaise, à Bruxelles (Belgique).

LONDESBOROUGH (lord), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres.

LOUANDRE père, membre de la Société d'Emulation, conservateur de la bibliothèque, à Abbeville.

MANCEL, conservateur de la bibliothèque, à Caen (Calvados).

MANTELLIER, conseiller à la cour impériale, à Orléans.

MATHON, bibliothécaire, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

MAURY (Alfred) ❋, membre de l'Institut, à Paris.

MAYER (Joseph), esq. président de la soc. arch., à Liverpool.

MÉNARD ❋, proviseur du lycée, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

NOUEL DE BUZONNIÈRES, membre de la société archéologique, à Orléans.

ORCHARD HALLIVELL, membre de plusieurs sociétés savantes, à Londres.

PARIS (Paulin) ❋, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la bibliothèque impériale, à Paris.

PARIS (Louis) ❋, ancien conservateur de la bibliothèque de Reims, directeur du *Cabinet historique*, à Paris.

PILATE-PRÉVOST, secrétaire de la mairie, à Douai.

PINCHART, employé aux archives du royaume, à Bruxelles.

POLAIN ❋, conservateur des archives de l'Etat, membre de l'Académie royale, à Liége.

QUANDALLE, ancien secrétaire de la société de sphragistique, négociant, à Paris.

RÉDET, archiviste du département de la Vienne, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

ROACH SMITH, secrétaire honoraire de la Société de numismatique et de la Société des Antiquaires, à Londres.

SANTERRE (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Beauvais, ancien vicaire-général du diocèse de Pamiers, à Guiscard.

SERRURE (C. P.), ancien professeur d'histoire, recteur de l'Université de Gand, (Belgique).

SIEGFRIED, secrétaire de la Société des Antiquaires de Zurich.

TAILLIAR ✠, conseiller à la Cour impériale de Douai.

VOL (Louis), imprimeur, à Compiègne (Oise).

YONGE AKERMAN (John), secrétaire de la Société de numismatique, à Londres.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

FRANCE.

AISNE . . . . Société académique, à Saint-Quentin.
— Société archéologique, à Soissons.
— Société académique, à Laon.

ALLIER . . . . Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.

AUBE . . . . Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.

BAS-RHIN . . . . . . Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

CALVADOS . . . . . . Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres, à Caen.
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Bayeux.

CALVADOS . . . . . Société académique, agricole, industrielle et d'instruction à Falaise.

CHARENTE . . . . . Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

CREUSE . . . . Société de sciences naturelles et des antiquités de la Creuse, à Guéret.

Corrèze. . . . . . Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.

Côte-d'Or. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

— Commission des monuments historiques de la Côte-d'Or, à Dijon.

Deux-Sèvres . . . . Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort.

Doubs . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.

Eure. . . . . Société libre d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Gard . . . . Académie impériale, à Nimes.

Haute-Garonne . . Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.

— Société archéologique du midi, à Toulouse.

Haute-Loire. . . . Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Haute-Marne . . . Société archéologique et historique de Langres.

Haute-Saône . . . Société d'agriculture, des sciences et des lettres, à Vesoul.

Haute-Vienne. . . Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Hérault . . . . . . Société archéologique, à Montpellier.

— Société archéologique, à Béziers.

Indre et-Loire . . . Société d'agriculture, de sciences, d'art et de belles lettres, à Tours.

— Société archéologique, à Tours.

Isère . . . . Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Loir-et-Cher. . . . Société des sciences et des lettres, à Blois.
Loire-Inférieure . Société académique, à Nantes.
Loiret . . . . Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Maine-et-Loire . . Société d'agriculture, sciences et arts, à Angers.
— Société industrielle, à Angers.
Manche. . . . . . Société archéologique, à Avranches.
— Société archéologique, à Cherbourg.
Marne . . . . Société d'agriculture commerce, sciences et arts, à Châlons.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Reims.
Meurthe . . . . . . Société des sciences, lettres et arts, (Académie de Stanislas), à Nancy.
— Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
Meuse. . . . . Société philomathique, à Verdun.
Moselle. . . . . . . Académie impériale des lettres, sciences arts et agriculture, à Metz.
Nord . . . . Société impériale des sciences, agriculture et arts, à Lille.
— Commission historique du département du Nord, à Lille.
— Société d'émulation, à Cambrai.
— Société centrale d'agriculture, sciences et arts, à Douai.
— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
— Société d'agriculture, sciences et arts, de Valenciennes.
— Comité flamand de France, à Dunkerque.
Oise . . . . Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
— Société d'Agriculture de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS. . .	Société de sciences, de lettres et des arts (Académie), à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, à Boulogne-s.-mer.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, à Calais.
—	Société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.
PUY-DE-DÔME	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-OR	Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.
RHÔNE	Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles, à Lyon.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.
—	Société linnéenne, à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE . .	Société d'agriculture, sciences et arts, à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie à Châlon-sur-Saône.
—	Société éduenne, à Autun.
—	Académie de Mâcon.
SARTHE	Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
SEINE	**Institut de France, à Paris.**
—	Société des antiquaires de France, à Paris.
—	Société de l'histoire de France, Ibid.
—	Société de sphragistique, Ibid.
—	Société de la morale chrétienne, Ibid.
—	Institut historique. Ibid.
—	Société de l'École des chartes, à Paris.
SEINE-ET-OISE . . .	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Infér. . . . . Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
— Société libre d'émulation, à Rouen.
— Société d'études diverses, au Hâvre.
Somme. . . . . Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts, à Amiens.
— Société d'émulation, à Abbeville.
— Comice agricole, Ibid.
Tarn . . . . . . Société littéraire et scientifique de Castres.
Var. . . . . Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon.
— Société d'études scientifiques et historiques de la ville de Draguignan.
Vienne . . . . Société des antiquaires de l'ouest, à Poitiers
— Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Yonne. . . . . Société archéologique, à Sens.
— Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.

Angleterre.

Society of Antiquaries of London.
Numismatic society of London.
British archaeological association.
Archaeological Institute of great Britain and Ireland.
Historic society of Lancashire and Cheshire, Liverpool.
Historic society of New-Castle upon Tyne, New-Castle.

belgique.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société de numismatique belge, à Bruxelles.
Société historique et littéraire de Tournay.
Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, à Mons.

Société libre d'Emulation pour les lettres, les sciences et les arts à Liège.
Société archéologique de Namur.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand duché de Luxembourg, à Luxembourg.
Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

ITALIE.

Institut de correspondance archéologique de Rome.
Institut impérial et royal de Milan.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

HOLLANDE.

Société provinciale des sciences et des arts d'Utrecht.
Académie royale des sciences, des lettres et des arts. Amsterdam.
Société des sciences et des arts de Leide.

RUSSIE.

Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

ESPAGNE.

Académie espagnole d'Archéologie, à Madrid.

SUISSE

Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande à Lausanne.
Société des antiquaires à Zurich.

ALLEMAGNE.

Académie impériale des sciences, à Vienne.
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale des sciences, à Gottingue.

Société historique de la Basse-Saxe, à Hanovre.
Société historique de Styrie, à Gratz.
Société d'histoire et d'antiquités de Mayence.
Société d'histoire et d'antiquités de Darmstadt.
Société d'histoire et d'antiquités, à Ulm.
Société historique de Souabe et Neubourg, à Ausbourg.
Société d'histoire et d'archéologie de Nassau, à Wiesbaden.

DANEMARCK.

Société royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

AMÉRIQUE.

Institut Smithsonien, à Washington.

REVUES CORRESPONDANTES.

L'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger. *Publié à Paris, sous la direction de M. Eug. Arnould.*

Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique. *Publiées à Valenciennes, par M. Arthur Dinaux.*

Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains, illustrative of the habits, customs, and history of past ages. *Published by Ch. Roach Smith.* (London).

Messager des sciences et des arts de Belgique ou nouvelles archives historiques, littéraires et scientifiques. *Publié à Gand.*

Le Cabinet historique. *Publié par M. L. Paris, à Paris.*

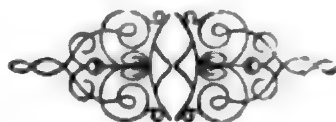

TABLE DES MATIÈRES.

Amiens. — Imp. Vᵉ Herment, place Périgord, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03934 9579

Digitized by Google

Digitized by Google